

HISTOIRE DES ROMAINS

Par Victor DURUY

Membre de l'Institut, ancien ministre de l'Instruction publique

TOME PREMIER

PREMIER TOME

INTRODUCTION. — L'Italie avant Rome

PREMIÈRE PÉRIODE — ROME SOUS LES ROIS (753-510) - FORMATION DU PEUPLE ROMAIN

Chapitre premier — Histoire traditionnelle des rois

Chapitre II — Constitution de Rome durant la période royale - Organisation primitive

Chapitre III — Religion et institutions religieuses

Chapitre IV — Changements dans la religion et dans la constitution sous les trois derniers rois

Chapitre V — Mœurs et coutumes

DEUXIÈME PÉRIODE — ROME SOUS LES CONSULS PATRICIENS (509-367) - LUTTES INTÉRIEURES - FAIBLESSE AU DEHORS

Chapitre VI — Histoire intérieure de 509 à 470

Chapitre VII — Histoire militaire de Rome depuis la mort de Tarquin jusqu'aux décevirs (495-451)

Chapitre VIII — Les décevirs et l'égalité civile (451-449)

Chapitre IX — Efforts pour obtenir l'égalité politique (449-406)

Chapitre X — Histoire militaire de 448 à 389

Chapitre XI — Histoire militaire de 389 à 343

Chapitre XII — Avènement des plébéiens aux charges curules

Chapitre XIII — La loi agraire l'abolition des dettes

TROISIÈME PÉRIODE — GUERRE DE L'INDÉPENDANCE ITALIENNE OU CONQUÊTE DE L'ITALIE (343-265).

Chapitre XIV — Guerres avec les Samnites et les Latins (343-312)

Chapitre XV — Coalition des Samnites, des Étrusques et des Sénons (311-280)

Chapitre XVI — Guerre de Pyrrhus (280-272)

Chapitre XVII — Organisation de l'Italie par les Romains

Chapitre XVIII — État intérieur de Rome durant la guerre samnite

QUATRIÈME PÉRIODE — LES GUERRES PUNIQUES (264-201)

Chapitre XIX — Carthage

Chapitre XX — La première guerre punique (264-241)

Chapitre XXI — Conquêtes de Rome et de Carthage entre les deux guerres puniques (240-219)

Chapitre XXII — État intérieur de Rome dans l'intervalle des deux guerres puniques

Chapitre XXIII — La seconde guerre punique jusqu'à la bataille de Cannes (218-216)

Chapitre XXIV — La seconde guerre punique (suite) : de la bataille de Cannes à celle de Métaure (216-207)

Chapitre XXV — Fin de la seconde guerre punique ; les Scipions

DEUXIÈME TOME

CINQUIÈME PÉRIODE — CONQUÊTE DU MONDE (201-133)

Chapitre XXVI — État du monde ancien vers l'an 200

Chapitre XXVII — Seconde guerre de Macédoine (200-197)

Chapitre XXVIII — Guerre contre le roi de Syrie et les Galates (192-188)

Chapitre XXIX — Seconde conquête de l'Espagne, soumission de la Cisalpine

Chapitre XXX — Troisième guerre de Macédoine (171-168)

Chapitre XXXI — Réduction de la Macédoine en province ; soumission de la Grèce

Chapitre XXXII — Réduction de l'Afrique carthaginoise en province

Chapitre XXXIII — Soumission de l'Espagne et de l'Asie Pergaméenne

Chapitre XXXIV — Organisation des provinces romaines

SIXIÈME PÉRIODE — LES GRACQUES, MARIUS ET SYLLA (133-79) - LES ESSAIS DE RÉFORME.

Chapitre XXXV — L'hellénisme à Rome

Chapitre XXXVI — Changements dans les conditions de la vie politique et sociale

Chapitre XXXVII — Lutte entre l'esprit ancien et l'esprit nouveau

Chapitre XXXVIII — Les Gracques

Chapitre XXXIX — La réaction aristocratique ; commencements de Marius ; Jugurtha (121-106)

Chapitre XL — Les Cimbres et les Teutons (113-101)

Chapitre XLI — Seconde révolte des esclaves, et nouvelles agitations dans Rome (103-91)

Chapitre XLII — Guerre Sociale

Chapitre XLIII — Rivalité de Marius et Sylla

Chapitre XLIV — Misérable état des provinces

Chapitre XLV — Soulèvement des provinces ; Mithridate

Chapitre XLVI — La première guerre Civile (83-82)

Chapitre XLVII — Dictature de Sylla (de novembre 82 au commencement de 79)

TROISIÈME TOME

SEPTIÈME PÉRIODE — LES TRIUMVIRATS ET LA RÉVOLUTION (79-50).

Chapitre XLVIII — Pompée, Lépide et Sertorius (79-70)

Chapitre XLIX — Spartacus ; rétablissement de la puissance tribunicienne ; guerre des pirates

Chapitre L — Dernières guerres contre Mithridate

Chapitre LI — Impuissance du gouvernement de la République

Chapitre LII — Le premier triumvirat et le consulat de César (60-59)

Chapitre LIII — La Gaule avant César

Chapitre LIV — Guerre des Gaules

Chapitre LV — L'intérieur de Rome pendant le proconsulat de César (58-49)

Chapitre LVI — La guerre Civile et la dictature de César jusqu'à la mort de Pompée

Chapitre LVII — La guerre Civile et la dictature de César depuis la mort de Pompée jusqu'à celle de Caton (48-46)

Chapitre LVIII — La monarchie

Chapitre LIX — De la mort de César à la formation du second triumvirat (44-43)

Chapitre LX — Le second triumvirat jusqu'à la déposition de Lépide (43-36)

Chapitre LXI — Le duumvirat d'Octave et d'Antoine (36-30)

Chapitre LXII — Les provinces romaines vers le temps de la fondation de l'Empire

Chapitre LXIII — Les pays alliés ou tributaires et les peuples voisins des frontières

Chapitre LXIV — L'Italie et le peuple Romain

QUATRIÈME TOME

HUITIÈME PÉRIODE — AUGUSTE OU LA FONDATION DE L'EMPIRE.

Chapitre LXV — Organisation du gouvernement impérial (30-13 av. J.-C.)

Chapitre LXVI - Administration d'Auguste à Rome et dans l'Italie

Chapitre LXVII — Administration d'Auguste dans les provinces

Chapitre LXVIII — Organisation des frontières

Chapitre LXIX — Les dernières années d'Auguste et la succession à l'Empire

Chapitre LXX — Les lettres, les sciences et les arts au temps d'Auguste

Chapitre LXXI — L'œuvre d'Auguste et le caractère du nouvel Empire

NEUVIÈME PÉRIODE — LES CÉSARS ET LES FLAVIENS (14-96) - CONSPIRATIONS ET GUERRES CIVILES - DIX EMPEREURS, DONT SEPT SONT ASSASSINÉS.

Chapitre LXXII — Le règne de Tibère jusqu'à la mort de Drusus

Chapitre LXXIII — Isolement, dangers et cruautés de Tibère (23-37)

Chapitre LXXIV — Caligula et Claude (37-54)

Chapitre LXXV — Néron (13 octobre 51 - 9 juin 68)

Chapitre LXXVI — Trois empereurs en dix-huit mois (juin 68 - décembre 69)

Chapitre LXXVII — Vespasien (69-79)

Chapitre LXXVIII — Titus et Domitien (79-96)

CINQUIÈME TOME

DIXIÈME PÉRIODE — LES ANTONINS (96-180) - LA PAIX ROMAINE.

Chapitre LXXIX — Nerva et Trajan (96-117)

Chapitre LXXX — Hadrien (117-138)

Chapitre LXXXI — Antonin et Marc-Aurèle (138-180)

L'EMPIRE ET LA SOCIÉTÉ ROMAINE AUX DEUX PREMIERS SIÈCLES DE NOTRE ÈRE.

Chapitre LXXXII — La famille

Chapitre LXXXIII — La cité

Chapitre LXXXIV — Les provinces

Chapitre LXXXV — Le gouvernement et l'administration

Chapitre LXXXVI — Les mœurs

Chapitre LXXXVII — Les idées

SIXIÈME TOME

ONZIÈME PÉRIODE — LES PRINCES AFRICAINS ET SYRIENS (180-235).

Chapitre LXXXVIII — Commode, Pertinax, Didius Julianus et les Guerres de Sévère
(180-211)

Chapitre LXXXIX — Gouvernement de Septime Sévère (193-211)

Chapitre XC — L'Église au commencement du troisième siècle

Chapitre XCI — La persécution sous Sévère

Chapitre XCII — Caracalla, Macrin et Élagabal (211-222)

Chapitre XCIII — Alexandre Sévère (222-233)

DOUZIÈME PÉRIODE — L'ANARCHIE MILITAIRE (235-268) - COMMENCEMENT DE LA DÉCADENCE.

Chapitre XCIV — Sept empereurs en quatorze ans (235-249)

Chapitre XCV — L'Empire au milieu du troisième siècle

Chapitre XCVI — De l'avènement de Dèce à la mort de Gallien (249-268) - Invasions
partielles dans tout l'Empire

TREIZIÈME PÉRIODE — RAFFERMISSEMENT DE L'EMPIRE PAR LES PRINCES ILLYRIENS (268-305)

Chapitre XCVII — Claude et Aurélien (268-275)

Chapitre XCVIII — Tacite, Probus et Carus (275-284)

Chapitre XCIX — Dioclétien (284-305)

Chapitre C — L'ère des martyrs (303-311)

APPENDICE

Mémoire sur les Honestiores et les Humiliores

Mémoire sur les Tribuni militum a populo

Politique des empereurs à l'égard du druidisme

Sur un passage d'Hérodien touchant les cohortes prétorienne

INTRODUCTION — L'ITALIE AVANT ROME

I. Description géographique de l'Italie

Horace avait peur de la mer ; il l'appelait **l'élément qui sépare**, *Oceanus dissociabilis*, et cependant elle était, même pour les anciens, l'élément qui réunit.

Suivez du regard les montagnes qui courent de la Galice au Caucase, de l'Arménie au golfe Arabique, de la région des Syrtes aux colonnes d'Hercule, et vous reconnaîtrez la partie supérieure d'un immense bassin dont la Méditerranée occupe le fond. Ces limites marquées par la géographie sont aussi, pour l'antiquité, les limites de l'histoire, qui jamais ne s'éloigna, si ce n'est vers la Perse, des côtes de la Méditerranée. Sans cette mer, l'espace qu'elle couvre eût été la continuation du Sahara africain, un infranchissable désert ; par elle, au contraire, les hommes établis sur ses bords ont échangé leurs idées, leurs richesses, et c'est autour d'elle qu'ont vécu les premiers peuples civilisés, moins les vieilles sociétés de l'extrême Orient, qui sont toujours restées en dehors du mouvement européen. Or, par sa position entre la Grèce, l'Espagne et la Gaule, par cette forme allongée qui la porte à la rencontre de l'Afrique et la rapproche de l'Asie, l'Italie est, à vrai dire, le centre du monde ancien, le point le plus voisin à la fois des trois continents que la Méditerranée baigne et réunit.

La géographie n'explique jamais qu'une partie de l'histoire, mais elle l'explique bien ; les hommes font le reste. Selon qu'ils mettent en leur conduite de la sagesse ou de la folie, ils tournent à bien ou à mal l'œuvre de la nature. Ainsi il est aisé de se rendre compte, par la situation de l'Italie, de ses doubles destinées aux temps anciens et jusqu'à une époque récente : l'action énergique qu'elle exerça au dehors lorsque ses habitants ne formèrent qu'un seul peuple entouré de tribus divisées, puis, quand ses forces furent épuisées et l'union détruite, les malheurs qui fondirent sur elle de tous les points de l'horizon ; l'Italie, en un mot, maîtresse du monde qui l'entoure, et l'Italie que tous ses voisins se disputent.

Il est une autre considération importante. Si la place occupée par l'Italie, au vrai centre de l'ancien monde, favorisa sa fortune dans les jours de farce et lui valut tant d'ennemis dans sa faiblesse, cette faiblesse même qui livra d'abord la péninsule aux Romains et, après eux, durant quatorze siècles, à l'étranger, n'est-ce pas sa conformation physique qui en a été la cause principale ?

Entourée de trois côtés par la mer, du quatrième par les Alpes, l'Italie est une presqu'île qui s'allonge au sud en deux pointes, tandis qu'elle s'élargit au nord en un demi-cercle de hautes montagnes, que domine majestueusement, avec ses neiges étincelantes, la cime quelquefois appelée par les Lombards la Rosa dell'Italia. Sans le mont Blanc, le mont Rose serait le sommet le plus élevé des Alpes, mais il ne s'abaisse que de 176 mètres au-dessous du géant de l'Europe¹. L'Italie

¹ Son altitude est de 4519 mètres. *Ce n'est point*, dit de Saussure, *une montagne isolée, c'est une masse centrale à laquelle viennent aboutir sept ou huit grandes chaînes qui s'élèvent à mesure qu'elles s'approchent de ce centre et qui finissent par se confondre avec lui en devenant des parties ou des fleurons de sa couronne* (*Voyage dans les Alpes*, § 2155).

a donc une partie péninsulaire et une partie continentale : deux régions distinctes par leur configuration, leur origine et leur histoire. L'une, vaste plaine, traversée par un grand fleuve qui l'a formée de ses alluvions, a été, dans tous les temps le champ de bataille des ambitions européennes ; l'autre, étroite chaîne de montagnes ravinée par des rivières torrentueuses et secouée par les volcans, a presque toujours eu des destinées contraires.

Cette presqu'île, c'est la véritable Italie, un des pays les plus divisés qu'il y ait au monde. Dans ses innombrables vallées, dont beaucoup communiquent difficilement entre elles, ses peuples ont pris cet amour de l'indépendance qu'ont montré dans tous les temps les populations des montagnes, et aussi ce qui compromet cette liberté tant aimée, le besoin de la vie à l'écart : autant d'États que de vallées, autant de dieux que de villages. Jamais l'Italie ne serait sortie de son obscurité, si, du milieu de toutes ces tribus, ne s'était dégagé un principe énergique d'association. A force d'habileté, de courage et de persévérance, le sénat et ses légions triomphèrent des obstacles physiques, comme des intérêts et des passions qui s'étaient formés derrière ces abris ; ils réunirent tous les peuples italiens et firent de la péninsule entière une seule cité¹.

Mais, comme le chêne abaissé et entrouvert par Milon, qui se relève quand les forces de l'athlète vieilli s'épuisent et qui le saisit à son tour, la nature, un moment vaincue par l'énergie romaine, reprit son empire, et, quand Rome tomba, l'Italie, rendue à elle-même, retourna à ses éternelles divisions, jusqu'au jour où l'idée moderne des grandes nationalités fit pour elle ce que, vingt-trois siècles auparavant, avait fait la politique la plus habile servie par la plus puissante organisation militaire.

L'Italie était donc destinée, par sa position géographique, à jouer un grand rôle dans les affaires du monde, soit qu'elle agit au dehors, soit qu'elle devint elle-même le prix de luttes héroïques. Aussi Rome n'est pas un accident, un hasard, dans l'histoire de la péninsule ; c'est le moment où les Italiens, pour la première fois réunis, ont atteint le but promis à leurs communs efforts : la puissance par l'union. Sans doute l'histoire a été souvent forcée de dire, comme Napoléon : **L'Italie est trop longue et trop divisée !** Mais lorsque, des Alpes au canal de halte, il ne se trouva plus qu'un seul peuple et un même intérêt, une fortune incomparable devint le lot glorieux de ce beau pays, qui avait 600 lieues de côtes, avec de braves populations de montagnards et de marins, des provinces fécondes et des ports naturels au pied de forêts séculaires, qui commandait à deux mers et tenait la clef du passage de l'un à l'autre des deux grands bassins de la Méditerranée. Entre l'Orient, qui s'effondrait dans l'anarchie, et l'Occident, qui n'était pas encore né à la civilisation, l'Italie, unie et disciplinée, prit naturellement la première place. Cette phase de l'humanité a mis dix siècles à naître, grandir et s'étendre, et l'histoire de ces dix siècles est ce qu'on appelle l'histoire de Rome.

Un poète moderne a fait en un seul vers l'exacte description de ce pays :

Ch' Apennin parte e 'l mar circonda e l'Alpe.

Les Alpes, qui séparent l'Italie du reste de l'Europe, ont, de Savone à Fiume, un développement de 1150 kilomètres environ ; leur épaisseur est de 130 à 180 kilomètres sous les méridiens du Saint-Gothard et du Septimer, de plus de 1260

¹ **In ea contineatur** (Cicéron, *de Leg.*, II, 2).

dans le Tyrol¹. Les neiges éternelles entassées sur leurs cimes forment une immense mer de glace dont la fonte alimente les fleuves de la haute Italie et qui trace sur le ciel son profil éclatant. Mais la *ligne de faite*, plus rapprochée de l'Italie que de l'Allemagne, ne partage pas cet épais massif en deux portions égales. Comme toutes les grandes chaînes des montagnes européennes², les Alpes ont leur pente moins rapide au nord, par où sont venues toutes les invasions, et leur escarpement au sud, du côté qui les a toutes reçues³. Sur le versant français et allemand, les montagnes vont à la plaine par de longs contreforts qui ménagent la descente, tandis que, vu du Piémont, le mont Blanc se présente comme un mur de granit taillé à pic jusqu'à plus de 3000 mètres au-dessous de la cime. L'homme s'est arrêté au pied de ces pentes qui ne retiennent ni l'herbe ni la neige; et l'Italie septentrionale, qui a peu de pâturages alpestres, n'est pas défendue par une race de vaillants montagnards comme celle qui couvre le Dauphiné, la Suisse et le Tyrol⁴.

Dans cette différence d'inclinaison et d'étendue entre les deux versants, se trouve une des causes qui ont assuré les premiers succès des expéditions dirigées contre l'Italie. Maîtres du versant septentrional, les assaillants n'ont besoin que d'un jour ou deux de marche pour descendre dans le plus riche pays⁵. Aussi l'Italie ne put-elle jamais échapper aux invasions ni rester en dehors des guerres européennes, malgré sa formidable barrière des Alpes et leurs cimes colossales, qui, *vues de près*, disait Napoléon, *semblent des géants de glace chargés de défendre l'accès de la belle contrée*⁶.

Aux Alpes se rattachent, près de Savone, les Apennins, qui traversent toute la péninsule, ou plutôt qui l'ont formée et qui lui donnent son caractère. Leur altitude moyenne en Ligurie est de 1000 mètres, du double en Toscane, où les cols de Pontremoli, entre Sarzane et Parme, de Fiumalbo, entre Lucques et Modène, de Futa, entre Florence et Bologne sont à une hauteur de 1000 à 1200 mètres : ce qui explique pourquoi l'Étrurie fut longtemps protégée par ces montagnes contre les Gaulois cisalpins et quelques mois contre Hannibal.

¹ Du Saint-Gothard au détroit de Messine, l'Italie mesure 1000 kilomètres sur une largeur moyenne, dans la partie péninsulaire, de 140 à 160. Superficie : 296.000 kilomètres carrés.

² A l'exception du Caucase, dont le versant nord est beaucoup plus abrupt que celui du midi.

³ Ceci est vrai, surtout pour les Alpes maritimes, cottiennes, grées et pennines ; mais les Alpes helvétiques et rhétiques envoient au sud de longs contreforts qui forment les hautes vallées du Tessin, de l'Adda, de l'Adige et de la Brenta. Géographiquement ces vallées appartiennent à l'Italie (canton du Tessin, Valteline et partie du Tyrol) ; mais elles ont toujours été habitées par des races étrangères à la péninsule, et qui jamais ne l'ont protégée contre les invasions du Nord.

⁴ Bruguère, *Orographie de l'Europe*, p. 165 ; D'Aubuisson, *Traité de Géognosie*, I, 74 ; De Saussure, *Voyage dans les Alpes* ; Delaborde, *Voyage en Autriche*. Cependant dans les Alpes rhétiques et noriques la croupe méridionale est plus larve et schisteuse ou calcaire, et cette dernière formation constitue, avec le grès bigarré, la presque totalité des Alpes carniques. Ces Alpes sont couvertes de belles forêts, que Venise, au temps de sa puissance, exploitait ; il s'y trouve d'intraitables montagnards, comme les habitants des *Sette Comuni*. Un des caractères des Alpes juliennes, c'est la quantité de grottes et de canaux souterrains qu'elles renferment. De l'Isonzo jusqu'aux frontières de la Bosnie, on en compte plus de 1000 ; et il y a, disent les gens du pays, autant de rivières au-dessous du soi qu'à la surface de la terre. C'est par des canaux de ce genre, quand les eaux ne les remplissent pas, qu'on pénètre dans les *Sette Comuni*.

⁵ Auguste le comprit, et pour défendre l'Italie, ce fut sur le Danube qu'il porta les avant postes romains. Marius aussi était allé, par delà les Alpes, au-devant des Cimbres, tandis que Catulus, qui voulut ne défendre que le revers italien, fut contraint de reculer sans combat jusque derrière le Pô. Ce ne fut pas non plus dans les montagnes, mais derrière l'Adige que le général Bonaparte établit, en 1796, sa ligne de défense.

⁶ Cicéron (*de Proe. consul.*, 14) dit plus simplement : **Alpibus Italiam munierat antea natura, non sine aliquo divino numine.**

Les cimes les plus élevées de toute la chaîne apennine se trouvent, à l'est de Rome, dans le pays des Marses et des Vestins : le *Velino*, 2487 mètres, et le *Monte Corno*, 2302, d'où l'on découvre les deux mers qui baignent l'Italie et les monts d'Illyrie sur la rive orientale de l'Adriatique. A cette hauteur, un pie des Alpes ou des Pyrénées serait couvert de neiges éternelles; sous la latitude de Rome, ce n'est pas assez pour la formation d'un glacier, et le Monte Corno n'a plus de neiges à la fin de juillet ; mais il a toujours les paysages alpestres, et les ours, les chamois des grandes montagnes.

Trois branches se séparent, à l'ouest, de la chaîne centrale et couvrent de leurs ramifications une partie considérable de l'Étrurie, du Latium et de la Campanie. Un de ces rameaux, après s'être abaissé jusqu'au niveau de la plaine, se relève à son extrémité en un roc presque insulaire, le promontoire de Circé (*Monte Circello*), où l'on montre la grotte de la puissante magicienne. Tibère, qui, en fait de démons, ne craignait ni ceux du passé ni ceux du présent, se fit construire une villa près de ce lieu redouté.

Du versant oriental de l'Apennin, il ne se détache que des collines qui descendent en ligne droite vers l'Adriatique. Mais, comme le Vésuve sur la côte opposé (1052 mètres), le *Monte Gargano* forme, au-dessus du golfe de Manfredonia, un groupe isolé, dont une cime s'élève à 1614 mètres. D'antiques forêts couvrent cette montagne, toujours battue par les vents impétueux qui labourent l'Adriatique.

Au-dessous de Venosa (*Venusia*), l'Apennin se divise en deux branches qui entourent le golfe de Tarente : l'une parcourt les terres de Bari et d'Otrante, et va mourir en pente douce au cap de Leuca ; l'autre forme, à travers les Calabres, une suite de plateaux ondulés dont un seul, la Bila, haut de 1500 mètres, n'a pas moins de 80 kilomètres de long, de Cosenza à Catanzaro. Couverte autrefois d'impénétrables forêts, la *Sila* était l'asile des esclaves fugitifs (Bruttiens), et fut la dernière retraite d'Hannibal en Italie, Aujourd'hui de beaux pâturages ont en partie remplacé ces forêts, d'où Rome et Syracuse tiraient des bois de construction. Mais la température y est toujours basse pour un pays italien, et, malgré une latitude de 38 degrés, la neige y séjourne six mois de l'année¹. Plus au sud encore, une des cimes de l'*Aspromonte* mesure 1335 mètres d'altitude. Aussi, tandis qu'au delà du cap de Leuca il n'y a plus que la mer d'Ionie, par delà le phare de Messine c'est l'Etna et le triangle des montagnes siciliennes, évidente continuation de la chaîne apennine.

Les deux versants de l'Apennin ne diffèrent pas moins que les deux revers des Alpes². Sur l'étroite côte que baigne la mer Supérieure ou Adriatique sont de gras pâturages, des collines boisées que séparent les lits profonds des torrents, un rivage uni, point de port (*importuosum littus*), point d'îles au large³, et une mer orageuse, enfermée entre deux chaînes de montagnes, comme une longue vallée où les vents s'engouffrent et s'irritent de tous les obstacles qu'ils rencontrent. A l'ouest, au contraire, l'Apennin s'éloigne de la mer, et de grandes plaines, traversées par des fleuves au cours tranquille, des golfes immenses, des ports

¹ Bruguière, *Orographie de l'Europe*.

² Cependant la Pouille, avec son volcan éteint, ses grandes plaines, son lac Lesitta, ses marais situés au nord et au sud du Monte Gargano, plus loin les terres marécageuses, mais d'une extrême fertilité, que baigne le golfe de Tarente, enfin les ports nombreux de cette côte, reproduisent quelques-uns des traits du littoral de l'Ouest.

³ Toutes les îles de l'Adriatique, à l'exception du groupe sans importance des îles Tremiti, sont sur la côte illyrienne, où elles forment un dédale inextricable, repaire de pirates qui, dans tous les temps, ont rançonné le commerce de l'Adriatique.

naturels, des îles nombreuses et une mer souvent paisible, invitent à l'agriculture, à la navigation, au commerce. De là trois populations distinctes et ennemies : les marins près des ports, les laboureurs dans la plaine, les pâtres dans la montagne, ou, pour les appeler par leur nom historique, les Grecs italiotes et les Étrusques, Rome et les Latins, les Marses et les Samnites¹.

Ces plaines de la Campanie, du Latium, de l'Étrurie et de la Pouille, ne couvrent cependant, malgré leur étendue, qu'une bien faible partie de la péninsule, qui se présente, dans son caractère le plus général, comme un pays hérissé de montagnes et coupé d'étroites vallées. Comment s'étonner qu'on voie si longtemps le morcellement politique sur un sol que la nature elle-même a tant divisé ! Ælien y comptait jusqu'à 1197 cités dont chacune avait eu ou avait rêvé une vie indépendante.

Les Apennins n'ont ni glaciers, ni grands fleuves, ni les aiguilles élancées des Alpes, ni les finesses colossales des montagnes pyrénéennes. Leurs cimes nues et tourmentées, leurs flancs souvent décharnés et stériles, les profondes et sauvages ravines qui les sillonnent, contrastent avec la douceur des contours et la riche végétation des montagnes subapennines. Ajoutez, à chaque pas, de belles ruines rappelant d'imposants souvenirs, l'éclat du ciel, les grands lacs, les rivières qui tombent des montagnes, les volcans avec des capitales à leur pied, et, partout à l'horizon, la mer qui scintille, calme et unie, ou terrible, quand ses vagues soulevées par le sirocco ou par des convulsions sous-marines viennent déchirer la côte et prendre un jour Amalfi, un autre Baïa ou Pæstum.

L'Europe n'a de volcans en activité que dans la péninsule et les îles italiennes. Dans l'antiquité, les feus souterrains agissaient depuis les Alpes carniques, on l'on a reconnu des roches d'origine ignée, jusqu'à l'île de Malte, dont une partie s'est abîmée dans la mer².

Les montagnes basaltiques du Tyrol méridional, du Véronais, du Vicentin et du Padouan ; près du Pô, la catastrophe de Velleja ensevelie par un tremblement de terre ; dans la Toscane, les bruits souterrains, les continuel ébranlements du sol et ses déchirements subits qui faisaient de l'Étrurie la terre des prodiges ; sur les bords du Tibre, la tradition de Cacus vomissant des flammes³, le gouffre de Curtius, les déjections volcaniques qui forment le sol même de Rome et toutes ses collines, le Janicule excepté ; les coulées de laves descendues des collines d'Albe et de Tusculum ; l'immense cratère (60 kilomètres de tour) dont le bord effondré laisse voir le lac charmant d'Albano et celui de Nemi que les Romains appelaient le Miroir de Diane ; la légende de Cæculus élevant à Préneste des murailles de flammes ; l'énorme entassement de laves et de débris que portent

¹ Tous les volcans éteints ou en activité sont à l'ouest de l'Apennin, excepté le Volture, dans la Pouille. Ce sont ces nombreux volcans qui ont refoulé la nier loin du pied de l'Apennin et ont élargi cette côte, tandis que la rive opposée, où pas un volcan ne se montre, est si étroite ; de lit viennent aussi ces lacs au milieu d'anciens cratères, et peut-être une partie des marais. On sait qu'en 1558 le lac Lucrin fut changé en un marais par une éruption volcanique. Le thalweg, ou la partie la plus basse des marais Pontins, se trouve sur une ligne qui joint Stromboli aux anciens cratères de Bolsena et de Vico.

² *Voyage* du major de Valentienne. L'action volcanique allait encore plus loin, dans la même direction. On trouve beaucoup de volcans éteints et de laves dans la régence de Tunis, du côté d'El-Kef (Sicca Veneria). Cf. *La Régence de Tunis*, par M. Pelissier de Reynaud.

³ Cette légende est vraie en tant que souvenir des éruptions volcaniques du Latium, mais elle est fausse, quand elle en suppose sur l'Aventin, séjour de Cacus.

les flancs du Volture¹ ; les îles sorties de la mer, dont parie Tite Live ; les champs Phlégréens, les antiques éruptions de file d'Ischia, du Vésuve et de l'Etna, et tant de cratères éteints, montrent l'Italie tout entière comme ayant été autrefois placée sur un immense foyer volcanique.

Aujourd'hui l'activité des feux souterrains semble s'être concentrée au milieu de cette ligne, dans le Vésuve dont les éruptions menacent toujours les charmantes villes qui s'obstinent à vivre près de ce voisin redoutable ; dans l'Etna, qui, par une de ses convulsions, arracha la Sicile de l'Italie², et dans les îles Lipariennes placées au centre de la sphère d'ébranlement de la Méditerranée. Au nord, on ne trouve plus que des cratères à demi comblés³, les collines volcaniques de Rome, de Viterbe et de Sainte-Agathe, près de Sessa, les eaux charades et les sources inflammables de la Toscane, les feux ou **fontaines ardentes** de Pietra Mala et de Barigazzo, ceux enfin du **jardin d'Enfer**, *Orio dell' Inferno*⁴.

Avant l'année 79 de notre ère, le Vésuve semblait un volcan éteint ; la population et la culture étaient montées jusqu'à son sommet, lors-que, se ranimant tout à coup, il ensevelit Herculanium, Pompéi et Stabies sous une masse énorme de cendres et de débris. En 473, suivant Procope, telle fut la violence de l'éruption, que les cendres emportées par les vents allèrent jusqu'à Constantinople. En 1794, un de ces courants de laves incandescentes qui ont parfois 14.000 mètres de longueur sur 100 à 400 de largeur, et une épaisseur de 8 à 10, détruisit la belle ville de Torre del Greco. Des pierres étaient lancées à 1200 mètres, des gaz méphitiques détruisaient au loin toute végétation, et, à la distance de 16 kilomètres, on ne marchait en plein jour qu'aux flambeaux.

M. de Humboldt a remarqué que la fréquence des éruptions est en raison inverse de la grandeur du volcan. Depuis que le cratère du Vésuve a diminué, ses éruptions, moins violentes, sont devenues presque annuelles. L'effroi a cessé ; la curiosité reste. De toutes parts les riches voyageurs accourent, et les Napolitains, qui oublient vite, disent de leur volcan, tout en exhumant Herculanium et Pompéi : **C'est la montagne qui vomit de l'or.**

En 1669, les habitants de Catane ne croyaient pas non plus aux vieux récits sur les fureurs de l'Etna, lorsqu'une immense coulée de lave descendit vers leur ville, en franchit les murailles et alla former dans la mer, en avant du port, une digue gigantesque. Heureusement, ce formidable volcan, dont la base a près de 180 kilomètres de circonférence, d'où l'on découvre un horizon de 1200 kilomètres, et qui s'est élevé lui-même par l'entassement successif de ses laves à 3300 mètres, n'a que d'assez rares éruptions. Stromboli, au contraire, dans les îles Lipariennes, se signale au loin, la nuit par sa couronne de flammes, le jour par l'épaisse fumée qui l'enveloppe.

Enfermée entre l'Etna, le Vésuve et Stromboli, comme dans un triangle de feu, l'Italie méridionale est souvent ébranlée jusque dans ses fondements. Dans les trois derniers siècles, on n'a pas compté moins d'un millier de tremblements de

¹ Tata (*Lett. sul monte Volture*) regarde ce cratère éteint comme un des plus terribles de l'Italie antéhistorique.

² Le nom de la ville de Rhegium (auj. Reggio), sur le détroit, signifie *rupture*.

³ Les lacs Averno, Lucrin, d'Albano, de Nemi, de Gabii, Regillo, de San Giuliano, de Bracciano, etc. Les tremblements de terre sont encore fréquents aux environs de Bellune et de Bassano.

⁴ Quant aux *salses* des environs de Parme, Reggio, Modène et Bologne, qu'on nomme aussi volcans de boue, on ne doit pas les confondre avec les volcans véritables, bien qu'ils présentent quelques-unes des circonstances des éruptions volcaniques. Dans les salses domine le carbure d'hydrogène ou gaz inflammable des marais.

terre, comme si cette partie de la péninsule reposait sur une couche de laves mouvantes. Celui de 1538¹ fendit le sol près de Pouzzoles, et il en sortit le Monte Nuovo, haut de 140 mètres, qui combla le lac Lucrin, dont un petit étang marque aujourd'hui la place. En 1783, la Calabre tout entière fut bouleversée, et quarante mille personnes périrent. La mer elle-même prit part à ces horribles convulsions : elle recula, puis revint haute de 13 mètres. Parfois des îles nouvelles surgissent : ainsi sont apparues, l'une après l'autre, toutes les îles Lipariennes. En 1831, un vaisseau de guerre anglais ressentit en pleine mer, sur les côtes de la Sicile, de violentes secousses et crut avoir touché ; c'était un volcan qui s'ouvrait. Quelques jours après, une île se montra, haute de 10 mètres. Déjà Anglais et Napolitains se la disputaient, quand la mer reprit dans une tempête ce que le volcan avait donné².

Pour l'Italie du sud, le danger est dans les feux souterrains; pour celle du nord et de l'ouest, il est dans les eaux, ici stagnantes et pestilentielles, là débordées, inondant les campagnes et ensablant les ports. De Turin à Venise la riche plaine que traverse le Pô, entre l'Apennin et les Alpes, n'offre pas une colline : aussi les torrents qui se précipitent de cette ceinture de montagnes neigeuses l'exposent, dans leurs débordements, à d'affreux ravages³. Ce sont eux qui l'ont créée, en comblant de leurs alluvions le golfe que l'Adriatique formait et dont l'existence est prouvée par les débris d'animaux marins retrouvés aux environs de Plaisance et de Milan⁴, même par des poissons de l'Océan qui vivent encore dans ses lacs.

Descendu du mont Viso et rapidement accru par les eaux qui s'écoulent des flancs du géant alpestre⁵, le Pô est le plus grand fleuve de l'Italie et un des plus célèbres du monde. S'il avait un libre débouché dans l'Adriatique, il ouvrirait à la navigation et au commerce un magnifique territoire. Mais la condition de tous les fleuves descendant à des mers qui, comme la Méditerranée, n'ont ni flux ni reflux est d'être impropre à la navigation maritime. Les torrents italiens arrivent au Pô chargés de limon et de sables qui exhausent son lit⁶, et forment, à son embouchure, ce delta devant lequel la mer recule chaque année de 70 mètres. Adria, qui précéda Venise dans la domination de l'Adriatique, est aujourd'hui à plus de 30 kilomètres dans les terres ; Spina, autre grande cité maritime, était dès le temps de Strabon à 30 stades de la côte qu'autrefois elle touchait⁷ ; et Ravenne, station des flottes impériales, n'est plus entourée que de bois et de

¹ Tite-Live parle (IV, 21), pour l'an 454, de nombreux tremblements de terre dans l'Italie centrale et de Rome même. Le débordement du lac d'Albe, pendant la guerre de Véies, est peut-être dû à un événement de cette nature.

² Dans ces mêmes parages, le câble de Cagliari à Malte fut interrompu à deux reprises en 1858, près de Maretimo, par des éruptions sous-marines.

³ Virgile, *Æn.*, II, 496. Cf. *Georg.*, I, 322.

⁴ Ramazzini croyait même que tout le pays de Modène est suspendu au-dessus d'un lac souterrain. Ceci expliquerait ce prodige, qui mit en émoi tout le sénat, de poissons sortis de terre sous le soc de la charrue d'un laboureur boien. Près de Narbonne, il y avait aussi un lac souterrain où l'on pêchait à la lance. Cf. Strabon, IV, I, 6. On en trouve en quantité de lieux.

⁵ Altitude du mont Viso, 3856 mètres. Affluents du Pô : sur la rive droite, le Tanaro, la Trebbia, dont les bords ont été le théâtre de grandes batailles, le Reno, où se trouvait l'île des Triumvirs ; sur la rive gauche, le Tessin, l'Adda, le plus grand affluent du Pô, l'Oglio et le Mincio.

⁶ Napoléon Ier songeait à faire creuser au Pô un nouveau lit ; *car, dans son état actuel, des dangers imminents menacent le pays qu'il traverse dans la partie inférieure de son cours, où l'exhaussement de son lit a amené une surélévation du niveau des eaux qui dominant la surface du pays* (De Prony, *Recherches sur le système hydraulique de l'Italie*). C'est pour les deux derniers siècles seulement que M. de Prony a calculé le prolongement du delta à 70 mètres par an.

⁷ Strabon, V, I, 7. Elle avait eu un trésor à Delphes ; on croit que c'est aujourd'hui le village de Spino.

marais. Venise aussi a trop longtemps laissé engorger les canaux de ses lagunes par les atterrissements de la Brenta. Le port du Lido, par où sortit la flotte qui portait quarante mille croisés, n'est maintenant abordable que pour les plus petits navires, et celui d'Albiola s'appelle le *Porto secco*.

L'extrémité nord-est de l'Italie est enveloppée d'un demi-cercle de montagnes qui envoient à l'Adriatique plusieurs cours d'eau¹ dont les lits profondément ravinés facilitent la défense contre une invasion partie des Alpes juliennes. De tous ces obstacles le dernier et le plus redoutable est l'Adige, large déjà au sortir des monts comme un puissant fleuve.

Dans l'Italie péninsulaire, l'Apennin est trop rapproché des deux mers pour leur envoyer de grands fleuves. Cependant l'Arno a 250 kilomètres de cours, et le Tibre 370. Mais ce roi des fleuves de l'ancien monde est d'un triste aspect ; ses eaux, constamment chargées de pouzzolane rougeâtre, ne peuvent servir ni à la boisson ni au bain, et, pour y suppléer, il fallut amener dans la ville, par de nombreux aqueducs, l'eau des montagnes voisines. De là un des caractères de l'architecture romaine : des arcs de triomphe et des voies militaires pour les légions, des cirques et des aqueducs pour les villes. Au reste, tous ces cours d'eau de l'Apennin ont le caractère capricieux des torrents² : larges et rapides au printemps, ils se dessèchent en été et restent dans tous les temps à peu près inutiles pour la navigation³. Mais que de beautés pittoresques le long de leurs rives et dans les vallées d'où leurs affluents descendent. Les cascates de Tivoli, une des plus charmantes choses qu'on puisse voir, font un délicieux contraste avec la grandeur farouche de la campagne romaine, et, près de Terni, à la cascade *delle Marmore*, le Velino tombe dans la Nera d'une hauteur verticale de 165 mètres, puis court en bondissant entre les roches énormes qu'il a détachées de la montagne.

Tous les lacs de la haute Italie sont, comme ceux de la Suisse, de creuses vallées (lac majeur 62 kilomètres, de Como 55, d'Iseo 22, de Garda 53), où les eaux des montagnes se sont accumulées jusqu'à ce qu'elles aient rencontré, dans la ceinture des rochers et des terres, l'échancrure par où elles se sont échappées en donnant naissance à des fleuves. Ceux de la péninsule, au contraire, remplissant d'anciens cratères ou des bassins encaissés entre des montagnes, n'ont point d'émissaires naturels et menacent souvent d'inonder, après les longues pluies ou à la fonte des neiges, les campagnes voisines : ainsi, le débordement du lac d'Albano, signal de la chute de Véies, et ceux du lac Fucin, qui montait parfois de 16 mètres et qu'on vient de dessécher. D'autres, comme le lac de Bolsena, sorte de mer intérieure qui a 40 kilomètres de circonférence, et le lac fameux de

¹ L'Adige, 400 kilomètres de cours, le Bacchiglione, 98, la Brenta, 178, la Piave, 222, le Tagliamento, 55, l'Isonzo, 89.

² Vingt fois, au moyen âge, Florence, bâtie d'ailleurs sur un marais desséché, faillit être emportée par l'Arno. En 1656, Ravenne fut submergée par le Ronco et le Montone, et, au dernier siècle, Bologne et Ferrare furent plusieurs fois sur le point d'en venir aux mains, comme le firent les Provençaux et les Avignonnais au sujet de la Durance, pour décider du point où déboucherait le Reno. Grâce aux nombreuses cavités où, durant l'hiver s'emmagasine l'eau de ses sources, le Tibre ne descend pas beaucoup à l'étiage.

³ Autres cours d'eau de l'Italie péninsulaire : à l'ouest, la Magra, limite de la Toscane et de la Ligurie, 58 kilomètres de cours ; la Chiana, la Nera et le Teverone (Anio), affluents du Tibre ; le Garigliano (Liris), 111 kil., le Volturno, 753, le Sele, le Lao ; à l'est, le Pisatello (Rubico), le Metauro, l'Esino, le Tronto, 89 kil., la Pescara (Alternua), 155, le Sangro, 153, le Biferno, 95, le Fortore, 129, et l'Ofanto, 185.

Trasimène, résultent d'un effondrement du sol¹. Les pluies ont rempli ces cavités naturelles, et, comme les montagnes du voisinage sont peu élevées, elles y envoient tout juste assez d'eau pour compenser la perte produite par l'évaporation. C'est à peine s'il en sort d'insignifiantes rivières. La plus grande profondeur du lac de Trasimène ne va pas à 30 pieds aussi aura-t-il bientôt le sort du lac Fucin.

Des eaux stagnantes couvrent une partie du littoral à l'ouest et au sud : c'est le royaume, de la fièvre. Pline le Jeune parle de l'insalubrité des côtes d'Étrurie, où recommençait déjà la Maremme que les Étrusques avaient une première fois desséchée. Dans le Latium, la mer s'était autrefois étendue jusqu'au pied des monts de Setia et de Privernum à 16.000 mètres de son rivage actuel² ; et du temps de Strabon, toute la côte d'Ardée à Antium était marécageuse et insalubre ; au delà d'Antium commençaient les marais Pontins. La Campanie avait les marais de Minturnes et de Linternum. Plus au sud, les Grecs de Buxentum, d'Élée, de Sybaris et de Métaponte avaient creuser mille canaux pour dessécher le sol, avant d'y mettre la charrue. L'Apulie, jusqu'au Volture, avait été une vaste lagune, comme les pays voisins des bouches du Pô, jusqu'à 100 milles au sud de son embouchure moderne³. La Lombardie fut longtemps aussi un immense marais, et l'on attribuait aux Étrusques les premiers endiguements du Pô. Les bords de la Trébie, les territoires de Parme, de Modène, de Bologne, ne furent desséchés qu'après les travaux Æmilii Scaurus, qui, durant sa censure (109), creusa des canaux navigables entre Parme et Plaisance⁴. Rien de charmant et de perfide comme ces plaines de la *mal'aria* : ciel limpide, terre féconde où ondule sous la brise de mer un océan de verdure ; partout le calme et le silence, l'air doux et tiède qui semble apporter la vie, et qui donne la mort. Dans la Maremme, dit le proverbe italien, on s'enrichit en un an, mais on meurt en six mois.

..... *La Maremma*
Dilettevole molto e poco sana.

Combien de peuples autrefois heureux et puissants y dorment leur dernier sommeil ! Les cités aussi peuvent mourir, *oppida posse mori*, disait le poète Rutilius, en contemplant, il y a quinze siècles, les ruines croulantes d'une puissante ville d'Étrurie.

Contenir et diriger les eaux fut donc pour les Italiens non seulement un moyen, comme pour les autres peuples, de gagner des terres à l'agriculture, mais une question de vie ou de mort. Ces lacs au sommet des montagnes, ces rivières débordant chaque printemps ou changeant de lit, ces marais qui, sous le soleil italien, enfantent si vite la peste, les condamnaient à de constants efforts. Dès qu'ils s'arrêtèrent, ce qu'ils avaient péniblement conquis retourna à sa première nature⁵. Aujourd'hui Baïa, le délicieux séjour des nobles romains ; Pæstum, avec ses champs de roses tant, aimés d'Ovide, *tepidi rosaria Pæsti* ; la riche Capoue,

¹ Il y a doute sur ce point pour le lac de Bolsena, que des voyageurs (Dennis, *Etruria*, I, p. 514) et des savants (Delesse, *Revue de géol.*, 1877) regardent comme un cratère.

² De Prony, *Deser. hydrogr. et hist. des marais Pontins*, p. 73 et 176.

³ Pline, *Hist. Nat.*, IIII, 20 ; Cuvier, *Disc. sur les révolutions du globe*, § 216.

⁴ Strabon, IV, I, 11. En 187, le consul Æmilii Lepidus continua la voie Flaminienne de Rimini à Bologne et à Plaisance et de là à Aquilée. L'an 160 av. J. C., le consul Cethegus reçut pour province la mission de dessécher les marais Pontins. (Tite Live, *Épitomé*, XLVI.)

⁵ Muratori (*Rev. ital. scriptor.*, II, 691, et *Ant. ital. diss.*, 21) a montré avec quelle facilité, en Italie, les terres desséchées redeviennent marécageuses sitôt que cessent les soins de l'homme.

et Cumès qui fut un temps la plus puissante cité de l'Italie, et Sybaris qui en était la plus voluptueuse, sont au milieu d'eaux stagnantes et fétides, dans la plaine fiévreuse, *febbrosa*, où la terre pourrie mange plus d'hommes qu'elle ne peut en nourrir. Les miasmes pestilentiels, la solitude et le silence ont aussi reconquis les bords du golfe de Tarente, autrefois couverts de tant de villes ; et la lèpre, l'éléphantiasis, montrent, dans la Pouille et les Calabres, les maladies hideuses des régions intertropicales où errent des **eaux sauvages**. Dans la Toscane, 100 kilomètres de côtes ; dans le Latium, 130 kilomètres carrés de pays, furent abandonnés aux influences délétères. Cette fois la colère de l'homme aida celle de la nature. Rome avait ruiné l'Étrurie et exterminé les Volsques ; mais les eaux envahirent le pays dépeuplé ; la *mal'aria*, gagnant de proche en proche, de Pise jusqu'à Terracine, s'étendit sur Rome même, et la ville éternelle expie maintenant, au milieu de son désert et sous son ciel insalubre, la guerre impitoyable que faisaient ses légions¹. Au point où se rencontraient naguère la Maremme de Toscane et celle des États de l'Église, s'étend la plus triste des solitudes : pas une hutte, pas un arbre, mais d'immenses champs d'asphodèle, la plante des tombeaux. Un jour, il y a cinquante ans, un bœuf, de son pas pesant, fit écrouler une voûte cachée sous l'herbe: c'était une chambre funéraire qui s'ouvrait. On continua les fouilles ; en peu de temps 2000 vases ou objets d'art en sortirent, et la civilisation étrusque était retrouvée². Mais la riche cité qui avait enfoui tant de merveilles dans ses sépulcres, aucun des historiens de Rome n'avait prononcé son nom, et nous ne le connaîtrions pas sans une inscription qui mentionne sa défaite et le triomphe de son vainqueur³. Les *Vulcientes* avaient livré la dernière bataille de la liberté étrusque. Quelles lourdes mains que celles de Rome et du temps, et que de florissantes cités elles ont détruites ! Mais aussi que de surprises réserve à l'avenir le sol italien, quand la *mal'aria* en sera chassée et que les villes tuées par elle livreront leurs secrets⁴ !

Touchant aux grandes Alpes et voisine de l'Afrique, l'Italie a tous les climats, et peut avoir toutes les cultures. Sous ce double rapport, elle se divise en quatre

¹ Cicéron (*de Rep.*, II, 6) disait de Rome : **Locum... in regione pestilenti salubrem**, et Tite Live (V, 54) **saluberrimos colles**.

² M. Noël des Vergers a raconté, avec une émotion éloquente, l'impression qu'il éprouva lorsque, dans une fouille qu'il faisait à cette même nécropole de Vulci, *au dernier coup de pic, la pierre qui fermait l'entrée de la crypte céda, et que la lumière des torches vint éclairer des voûtes dont rien, depuis plus de vingt siècles, n'avait troublé l'obscurité ou le silence. Tout y était encore dans le même état qu'au jour où l'on en avait muré l'entrée, et l'antique Étrurie nous apparaissait comme aux temps de sa splendeur. Sur leurs couches funéraires, des guerriers, recouverts de leurs armures, semblaient se reposer des combats qu'ils avaient livrés aux Romains ou à nos ancêtres les Gaulois. Formes, vêtements, étoffes, couleurs, furent apparents pendant quelques minutes, puis tout s'évanouit à mesure que l'air extérieur pénétrait dans la crypte, où nos flambeaux vacillants menaçaient d'abord de s'éteindre. Ce fut une évocation du passé qui n'eut pas même la durée d'un songe et disparut comme pour nous punir de notre téméraire curiosité. Pendant que ces frêles dépouilles tombaient en poussière au contact de l'air, l'atmosphère devenait plus transparente. Nous nous vîmes alors entourés d'une autre population guerrière due aux artistes de l'Étrurie. Des peintures murales ornaient la crypte dans tout son périmètre et semblaient s'animer aux reflets de nos torches.*

³ *Fastes Capitolins*, ad ann. 473. Triomphe de T. Coruncanus en 280 pour ses victoires sur les Vulcientes et les Volsinienses.

⁴ Ces pays insalubres, où une végétation puissante cache les ruines, défendent si bien, contre la curiosité, même les monuments qui s'y trouvent, qu'on ne connaissait pas, il y a un siècle, les temples de Pæstum et, il y a quelques années, les nécropoles si curieuses de Castel d'Asso, de Norchia et de Soana.

régions : la vallée du Pô, les pentes de l'Apennin tournées vers la mer de Toscane, les plaines de la presqu'île et les deux pointes qui la terminent¹.

Les Calabres, la Pouille et une partie de la côte des Abruzzes ont presque le ciel et les productions de l'Afrique : un climat pur et sec, mais brûlant, et le palmier, qui, à Reggio, mûrit parfois ses fruits, l'aloès, le caroubier, l'oranger, le citronnier ; sur les côtes, des oliviers qui font, comme autrefois, la richesse du pays ; plus haut, jusqu'à six cents mètres, des forêts de châtaigniers qui couvrent une partie de la Sila. Mais de Pise jusqu'au milieu de la Campanie, entre la mer et le pied des montagnes, règne le *mauvais air* ; abandonné aux pâtres, et pourtant très fertile, il attend le travail de l'homme pour rendre ce qu'il donnait jadis. Déjà, dans la Toscane, le colmatage fait reculer la Maremme, qui, sur les points assainis, se repeuple.

Au-dessus de ces plaines s'étend, sûr les premières pentes de l'Apennin, de la Provence à la Calabre, la région des oliviers et des mûriers, des arbousiers, des myrtes, des lauriers et de la vigne. Celle-ci pousse avec tant de vigueur qu'on la voit s'élever jusqu'à la cime des peupliers qui la soutiennent, et que du temps de Pline on montrait à Populonia une statue de Jupiter taillée dans un cep de vigne. Plus haut, dans la montagne, les noyers, les chênes, les hêtres ; puis les pins, les mélèzes, la neige longtemps arrêtée et le vent glacial, feraient penser à la Suisse, si l'on n'était partout inondé de l'éblouissante lumière du ciel italien.

Mais c'est dans la vallée du Pô, à la descente des Alpes, que le voyageur reçoit ses premières et ses plus douces impressions. De Turin jusqu'au delà de Milan, il a toujours en vue à l'horizon la ligne des glaciers, que le soleil couchant colore de vives teintes de pourpre et fait resplendir comme un magnifique incendie qui courrait le long des flancs et sur les sommets des montagnes. Malgré le voisinage de ces neiges éternelles, le froid ne descend pas loin sur cette pente rapide, et quand le soleil plonge dans le cirque immense de la vallée du Pô, ses rayons, arrêtés et réfléchis par la muraille des Alpes, élèvent la température, et d'étouffantes chaleurs succèdent presque subitement à l'air glacial des hautes cimes². Mais l'abondance des eaux, la rapidité de leur cours, la direction de la vallée qui s'ouvre sur l'Adriatique et en reçoit toutes les brises, rafraîchissent l'atmosphère et donnent à la Lombardie le plus délicieux climat. L'inépuisable fécondité du sol, engraisé par le limon que tant de fleuves ont apporté, développe partout une végétation puissante ; en une nuit, dit-on, l'herbe broutée la veille repousse³, et la terre, qu'aucune culture n'épuise, ne se repose jamais.

Tel est l'aspect général de l'Italie. — Pays de continuelles oppositions : plaines et montagnes ; neiges et soleil brûlant ; torrents desséchés ou impétueux ; lacs aux eaux limpides, dans le fond de vieux cratères, et marais pestilentiels, dont l'herbe cache des cités autrefois peuplées. — A chaque pas un contraste : la végétation africaine au pied de l'Apennin, la végétation du Nord sur les cimes. — Ici, sous le ciel le plus pur, la *mal'aria*, qui tue en une nuit le voyageur endormi ;

¹ Dans l'antiquité préhistorique, l'Italie étant plus boisée et plus marécageuse, l'hiver y était plus froid.

² En descendant du col du Géant, où ils étaient restés dix-sept jours, de Saussure et son fils devinrent malades lorsqu'ils entrèrent dans l'atmosphère brûlante des vallées italiennes (De Saussure, *Voyage dans les Alpes*).

³ **Et, quantum longis carpent armenta diebus,**

Exigua tantum gelidus ros nocte reponet (Virgile, *Georg.*, II, 201).

Varron (de Re rust., I, 7) dit plus prosaïquement : *Dans la plaine de Rosea, laissez tomber un échalas, le lendemain il est caché sous l'herbe.*

là des terres d'une intarissable fécondité¹, et au-dessus le volcan avec ses laves menaçantes. — Ailleurs, sur un espace de quelques lieues, soixante-neuf cratères et trois villes ensevelies. — Au nord, des fleuves qui noient les campagnes et refoulent la mer ; au sud, des tremblements de terre qui ouvrent des abîmes ou renversent des montagnes. — Tous les climats, tous les accidents du sol réunis; en un mot, une image réduite du monde ancien², et cependant d'une originalité puissante.

Au milieu de cette nature capricieuse et mobile, mais partout énergique dans le bien comme dans le mal, viendront des hommes dont la diversité d'origine sera constatée dans les pages suivantes; mais dès à présent, nous savons, par l'étude du sol italien, que la population placée dans des conditions de territoire et de climat qui varient à chaque canton, ne sera point soumise à une de ces influences physiques dont l'action, toujours la même, produit les civilisations unificatrices et réfractaires aux influences du dehors.

Dans cette description générale de l'Italie nous avons souvent passé, sans nous y arrêter, près de ces collines de Rome, qui, malgré leur modeste allure, dépassent en renommée les plus orgueilleuses cimes du monde. Elles méritent une étude particulière.

La terre est un grand livre où la science étudie des révolutions à côté desquelles les nôtres ne sont que jeux d'enfants. Quand le géologue interroge le sol de Rome et de ses environs, il le voit formé, comme le reste de la péninsule, par la double action des volcans et des eaux. On y a trouvé des restes d'éléphants, de mastodontes, de rhinocéros et d'hippopotames, preuve qu'à un certain moment des temps géologiques le Latium faisait partie d'un vaste continent soumis à une température africaine et où de puissants fleuves couraient à travers des plaines immenses. A une autre époque, quand les glaciers descendaient si loin dans la vallée du Pô et que l'Adriatique arrivait au voisinage de leurs moraines terminales, la mer de Toscane couvrait aussi la campagne romaine. Elle y formait un golfe demi-circulaire dont le Soracte et le promontoire Circéien étaient les extrémités³.

Au fond de cette mer primordiale s'ouvrirent des volcans dont les laves fluides furent déposées par les flots en couches horizontales qu'aujourd'hui on retrouve mêlées à des débris organiques depuis Rome jusqu'à Radicofani. Ces laves,

¹ En Étrurie et dans quelques autres parties de l'Italie, la terre rendait 15 pour 1 ; ailleurs 10 (Varron, *de Re rust.*, I, 44). La fertilité du terrain de Sybaris comme celle de la Campanie était proverbiale : on disait qu'il rendait 100 pour 1.

² Ceci peut se soutenir en dehors de toute vue systématique. L'Italie n'a-t-elle pas le soleil de l'Afrique, le chaos de vallées et de montagnes de la Grèce et de l'Espagne, les profondes forêts, les plaines, les marécages de la Gaule, des côtes découpées et des ports comme l'Asie Mineure, la vallée du Nil enfin dans celle du Pô ; toutes deux nées de leur fleuve, avec leur delta, leurs lagunes et leur grande cité maritime : Adria ou Venise, Alexandrie ou Damiette, selon les temps ? *Les Vénètes*, dit Strabon (V, I, 5), *avaient pratiqué dans leurs lagunes des canaux et des digues, comme on en voit dans la basse Égypte*. Dans un autre passage, Ravenne lui rappelle Alexandrie. Voyez au ch. IV du livre VI les différentes causes qu'il assigne à la supériorité de l'Italie. On a même constaté que toutes les formations géologiques sont représentées en Italie, et, bien que les exploitations minières n'y soient pas très-actives, elles donnent lieu à une exportation annuelle de 600.000 tonnes d'une valeur de cent millions.

³ On considère maintenant que la campagne de Rome, de Civita Vecchia à Terracine, a une longueur de 145 kilomètres, et que, de la Méditerranée aux montagnes, sa plus grande largeur est de 43. A la hauteur de Rome, les montagnes ne sont parfois éloignées que de 6 à 8 kilomètres. L'Anio tombe dans le Tibre à moins de 5000 mètres de Rome.

agglutinées par les eaux et le temps, sont devenues le *péperin*, tuf compacte dont la Rome royale et républicaine a été bâtie ; quand elles sont restées à l'état granuleux, elles ont donné la *pouzzolane* qui a servi à faire le ciment si tenace des murailles romaines. Cette pouzzolane forme les sept collines de la rive gauche, le Capitole seul est presque entièrement composé d'un tuf poreux : il fallait un noyau plus solide à cette colline qui devait être le trône du monde¹.

Quand les redoutables volcans des monts Albains eurent soulevé le Latium au-dessus de la mer, les laves sorties de leurs cratères s'épanchèrent sur les flancs de la montagne, et l'un de ces courants enflammés descendit, à travers la plaine nouvelle, jusqu'à Capo di Bove². De ces laves refroidies Rome a tiré les dalles dont elle a couvert la voie Appienne, où on les voit encore.

Formée au sein des eaux dont elle reproduit tour à tour les molles ondulations ou la surface aplanie, remaniée ensuite par les volcans des monts Albains, la campagne romaine est sillonnée de petites collines et de bas-fonds, *sol bossué*, disait Montaigne, dont les eaux douces remplirent les cavités. C'étaient autrefois des lacs limpides, ce sont aujourd'hui des mares insalubres³, et un savant homme, Procchi, attribue à l'influence de l'*aria cattiva* le caractère sombre, violent et irritable de ceux qui couvent dans leurs veines le germe de la fièvre des Maremmes. Tous les voyageurs l'ont remarqué : autant, sous son beau ciel et au bord de cette joyeuse nier du golfe napolitain, la population est riieuse, folle et bruyante ; autant celle de Rome, au milieu de cette campagne majestueuse et sévère, est triste, taciturne et prompte à jouer du couteau. Nous retrouverons cette dureté dans toute l'histoire de Rome, car l'homme a beau se dire intelligent et libre, la nature qui l'enveloppe met sur lui son empreinte, et, pour le plus grand nombre, cette empreinte est ineffaçable.

On dirait que la même influence agit sur tous les êtres animés : les buffles et les grands bœufs, aux cornes formidables, qui errent dans la campagne romaine, sans pourtant souffrir du mauvais air, sont aussi farouches que les pâtres qui les conduisent, et il n'est pas prudent à l'étranger de s'aventurer dans leur voisinage.

Tandis que le volcan travaillait pour fournir à Rome l'indestructible pavage de ses voies militaires, les cascates de Tivoli, plus puissantes alors qu'elles ne le sont à présent, et les eaux des lacs voisins saturées d'acide carbonique ou d'hydrogène sulfuré, formaient le travertin, calcaire léger et blanchâtre qui durcit à l'air en prenant des teintes chaudes et orangées. Rome en construisit tous ses temples, le Colisée et les monuments de l'époque impériale.

L'architecture d'un peuple dépend des matériaux qu'il a sous la main. La brique donne à Londres sa tristesse, comme Paris doit son élégance à nos calcaires si faciles à travailler. Le marbre faisait Athènes étincelante de beauté. Rome fut sévère avec son péperin grisâtre, massive avec soit travertin découpé en larges

¹ Ampère, *l'Histoire romaine à Rome*, t. I, p. 8.

² Brocchi, *Dello stato fisico del suolo di Roma*. Capo di Bove est le point de la voie Appienne où s'élève le tombeau de Cæcilia Metella, dont la frise porte des bucranes ou têtes de bœufs, souvenir des sacrifices faits auprès des tombeaux.

³ La saison des fièvres à Rome s'étend de juin à octobre. Horace redoutait surtout l'automne (*Od.*, II, XIV, 15 ; *Sat.*, II, VI, 19. Voyez aussi *Ep.*, I, VII, 5). M. Colin, médecin principal de l'armée, attribue la mal'aria, dans la campagne romaine, moins aux effluves paludéens, puisque les marais Pontins n'arrivent pas jusque-là, qu'aux exhalaisons telluriques d'un sol très fécond et abandonné à lui-même, sous un ciel qui est de feu durant le jour aux mois de juillet-octobre et relativement très humide et froid durant la nuit (*Traité des fièvres intermittentes*, 1870).

assises, jusqu'aux jours où, avec les marbres précieux, débarqués à Ostie elle pourra se donner toutes les magnificences architecturales ; de sorte que sa ruine même en glorieuse ; et encore retient-elle, au tombeau, les marques et l'image de l'empire. (Montaigne)

Le Tibre était bien plus considérable qu'aujourd'hui, car il recevait alors toute la Chiana, peut-être une pute de l'Arno, et emportait à la mer, avec les eaux de la Sabine, celles d'une grande étendue de l'Apennin toscan. Ses flots couvraient l'emplacement de Rome d'un lac large et profond. On a trouvé des coquilles fluviales sur le Pincio, l'Esquilin, l'Aventin et le Capitole à 40 et 50 mètres au-dessus du Tibre actuel. Le fleuve, barré sans doute par les collines de Decimo, avait accumulé ses eaux derrière cet obstacle qu'il finit par emporter.

L'homme parut de bonne heure sur ce sol. Dans les terrains quaternaires du bassin de Rome, on a trouvé ses restes et des silex qu'il avait taillés ou polis mêlés à des ossements de *cervus elephas*, de renne et de *bos primigenius*¹. Aux outils de pierre succédèrent, comme partout, des outils de bronze. L'homme, alors armé, put combattre les fauves, puis la nature elle-même. Mais il se passa bien des siècles avant que ce travail produisit quelques effets utiles.

Aux premiers jours de Rome, le Forum, le Champ de Mars, le Vélambre, la vallée entre l'Aventin et le Palatin (*vallis Murcia*) que le Grand Cirque remplit plus tard en entier, enfin, tous les lieux bas, au pied des sept collines, étaient des terrains marécageux où le fleuve revenait souvent et où il revient encore. C'est d'un borbier que sortira la plus belle cité du monde.

Pour se défendre, le Capitole et le Palatin étaient des refuges assurés ; mais, pour vivre et s'étendre, il fallait descendre des collines et combattre les eaux vagabondes ou stagnantes, sur lesquelles planait déjà la mal'aria. La Fièvre eut de bonne heure, sur le Palatin, un autel où l'on essayait de conjurer, par des prières et des sacrifices, sa fatale influence². Mais ce peuple superstitieux était en même temps un peuple énergique. Ce qu'il demandait aux dieux, il le demanda aussi à son travail, et cette lutte contre la nature, prépara la lutte contre les hommes. Dans cette œuvre de remaniement du sol romain, il fut aidé par les Étrusques, qui savaient drainer les plaines fangeuses et construire, pour la direction des eaux souterraines, des monuments impérissables. L'entrée de l'art étrusque à Rome était une nécessité géographique, comme la vie laborieuse et rude des premiers Romains en fut une autre, et l'on verra qu'avec l'art y entrèrent beaucoup d'institutions civiles et religieuses de l'Étrurie.

II. Anciens peuples de l'Italie – Pélasges et Ombriens

L'Italie n'a point, comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne et la Scandinavie, gardé les traces nombreuses d'une race antérieure à l'époque où l'homme savait déjà ouvrir le sein de la terre avec des instruments de métal : du moins elle semble jusqu'à présent n'avoir eu qu'en de certains points ce qu'on a appelé l'âge de pierre³. Séparée du reste du monde par les Alpes et la mer, elle ne fut

¹ Bull. de l'Inst. arch., 1867, p. 4, et Atlas, t. VIII, pl. XXXVII. M. Capellini croit avoir tout récemment (1876) trouvé en Toscane des traces de l'homme pliocène.

² Pour les Latins, la Fièvre était le dieu *Februus*, à qui était consacré le mois de février durant lequel avaient lieu des sacrifices purificateurs, d'où le verbe *februare*, purifier.

³ Cependant les découvertes préhistoriques se multiplient chaque jour dans la campagne romaine, dans la Toscane, dans la Romagne et depuis la Valteline jusqu'à Leuca à l'extrémité de l'Italie où M. Botti Ulderico a découvert des grottes qui ont servi de refuge aux hommes des premiers jours.

peuplée qu'après les vastes pays d'accès facile; qui bordent par l'est, le nord et l'ouest, le pied de ses montagnes. Mais, ces régions une fois habitées, l'Italie a été le point de l'Europe où se sont rencontrées le plus de races étrangères. Tous les pays qui l'entourent contribuèrent à former sa population, et chaque révolution qui les troubla lui valut un nouveau peuple. Ainsi, après de longues guerres, l'Espagne lui envoya les tribus ibériennes des Sicanes; de la Gaule vinrent les Ligures, les Celtes Sénonais, Boiens, Insubriens et Cénomans; des grandes Alpes, les Étrusques; des Alpes juliennes, les Vénètes; de la côte orientale de l'Adriatique et du Péloponnèse, de nombreuses tribus illyriennes et pélasgiques; de la Grèce, ces Hellènes débarqués en si grand nombre dans l'Italie méridionale, qu'elle en porta le nom de Grande-Grèce; de l'Asie Mineure, les Pélasges lydiens; des côtes enfin de la Syrie et de l'Afrique, les colonies, plus certaines, que Tyr et Carthage établirent dans les deux grandes îles italiennes. Et, s'il fallait en croire le patriotique orgueil d'un de ses historiens¹, ce serait à l'Égypte et au monde lointain de l'Orient que l'Étrurie aurait dû ses doctrines religieuses, ses arts et son gouvernement sacerdotal.

L'Italie fut donc le commun asile de tous les fugitifs de l'ancien monde. Tous y vinrent avec leur langue et leurs mœurs; beaucoup y conservèrent leur caractère primitif et leur indépendance, jusqu'à ce que, dit milieu d'eux, s'élevât une cité qui forma à leurs dépens sa population, ses lois et sa religion: Rome, asile elle-même de toutes les races et de toutes les civilisations italiennes².

Toutes les races italiotes appartenaient à la grande famille indo-européenne qui, descendue des hautes régions de l'Asie centrale, a successivement peuplé une partie de l'Asie occidentale et toute l'Europe. Quand elles pénétrèrent dans la péninsule, elles étaient déjà arrivées à ce degré de civilisation qui tient le milieu entre l'état pastoral ou nomade et l'état agricole ou sédentaire. Les noms géographiques les plus anciens en fournissent la preuve: l'*Ænotrie* était le pays de la vigne, l'*Italie* celui des bœufs, le nom des *Opici* signifiait travailleurs des champs, et les premiers moyens d'échange furent les bestiaux, *pecus* d'où *pecunia*. Il semble que Sybaris ait voulu, comme Buxentum, conserver ce souvenir. Une de ses médailles porte, au droit et au revers, l'image d'un bœuf³.

Les plus anciennes de ces populations semblent avoir appartenu au peuple mystérieux des Pélasges⁴, qu'on retrouve confusément à la tête de tant d'histoires, quoiqu'il n'ait laissé de lui-même que son nom et des constructions indestructibles. Après avoir porté son industrielle activité dans la Grèce et ses

¹ Micali, *Storia degli antichi popoli italiani*, I, 142. Cf. Fréret, *Recherches sur l'origine et l'histoire des différents peuples d'Italie* (*Hist. de l'Acad. des inscr.*, vol. XVII, p. 72-114).

² Il faut dire que ces questions d'origine et de filiation sont du nombre des procès historiques qu'on instruit toujours. Le pour et le contre y sont trop mêlés pour qu'on ne puisse accumuler de part et d'autre des citations ou des interprétations contraires et cette fouie de preuves douteuses qui fatiguent l'esprit plus qu'elles ne l'éclairent. Niebuhr dit, au sujet d'un de ces peuples: *À quel abus d'imagination ne s'est-on pas livré sur les mystères et la sagesse des Pélasges! Leur nom seul est pour l'historien véritable et sérieux un objet désagréable et pénible. Aussi ce dégoût m'avait-il autrefois empêché de parler de ce peuple d'une manière générale, pour ne pas donner lieu à un nouveau débordement d'écrits sur ce malheureux sujet.* Mais plus tard il ne put résister à ce penchant qui l'entraînait, comme beaucoup de ses compatriotes, à deviner l'histoire perdue, et les Pélasges obtinrent de lui soixante pages. Le travail le plus récent et le plus complet sur les anciennes populations d'Italie est celui de Schwegler (*Römische Geschichte*, t. I, p. 154-384).

³ Des deniers samnites, frappés durant la guerre Sociale, ont aussi pour légende Vitelu au lieu de Italia. C'est peut-être dans une lettre de Decimus Brutus à Cicéron (*Fam.*, XI, 20) qu'on trouve la plus ancienne mention du nom d'Italie appliqué à la péninsule tout entière jusqu'aux Alpes.

⁴ **Pelasgi primi Italiam tenuisse perhibentur** (Serv., in *Æn.*, VIII, 600).

îles, dans la Macédoine et l'Épire, dans l'Italie et peut-être jusqu'en Espagne, il disparut, poursuivi, selon l'antique légende, par les puissances célestes et livré à des maux sans fin.

Au commencement des temps historiques, on ne rencontre de ce grand peuple que des débris incertains, comme on découvre au sein de la terre les restes mutilés des créations primitives. C'est tout un monde enseveli, une civilisation précoce arrêtée et que les tribus victorieuses ont calomniée après l'avoir détruite. — Des victimes humaines ensanglantaient, dit-on, leurs autels, et dans un vœu ils offrirent la diane de leurs enfants. Les prêtres dirigeaient à leur gré les nuages et la tempête, appelaient la neige et la grêle, et, par leur pouvoir magique, changeaient les formes des objets ; ils connaissaient les charmes funestes ; leur regard fascinait les hommes et les plantes ; sur les animaux, sur les arbres, ils répandaient l'eau mortelle du Styx, et, s'ils savaient guérir, ils savaient aussi composer les poisons subtils. — Ainsi, dans les mythologies du Nord, les Goths ont relégué aux extrémités de la terre, sous la figure de nains industriels et de magiciens redoutables, les Finnois, qu'ils avaient dépossédés. Comme les Pélasges, les Finnois ouvrent les mines ou travaillent les métaux, et ce sont eux qui forgent pour les dieux odiniques les liens indissolubles du Loup Fenris, comme Vulcain, le dieu pélasgique, avait fabriqué, pour des divinités nouvelles aussi, les chaînes de Prométhée.

Il semble donc qu'il y eut au nord et au sud de l'Europe deux grands peuples qui connurent les premiers arts et commencèrent cette lutte contre la nature physique que notre civilisation moderne continue avec tant d'éclat. Hais tous deux furent domptés, et maudits après leur défaite, par des tribus guerrières qui regardaient le travail comme une œuvre servile, et firent de l'esclavage la loi du monde ancien.

En Italie, où leurs premières colonies arrivèrent à une époque reculée, les Pélasges couvrirent, sous divers noms, la plus grande partie du littoral de la péninsule. Au nord, dans les basses plaines du Pô, et sur les côtes de l'ouest, depuis l'Arno, étaient des Sicules, fondateurs de Tibur dont un quartier s'appelait le Sicélon¹ ; au sud-ouest, des Chones, des Morgètes et surtout des Ænotriens, qui avaient, comme les Doriens de Sparte, des repas publics ; au sud-est, des Dauniens, des Peucétiens et des Messapiens, divisés en Calabrais et en Salentins, qu'une tradition fait venir de la Crète ; à l'est enfin, des Liburnes, de cette race illyrienne qu'il faut peut-être confondre avec la race pélasgique².

Les Tyrrhénien étaient probablement un de ces peuples pélasgiques. Une tradition grecque, d'accord avec les documents égyptiens, les faisait venir de

¹ Il y a encore près de Tivoli une *valle di Siciliano*.

² D'une foule de témoignages, il semble résulter que des peuples de race illyrienne auraient couvert toute la côte orientale de l'Italie, précisément placée vis-à-vis de l'Illyrie, tandis que le littoral de l'ouest aurait été occupé par des Pélasges, et Micali (II, 356) identifie ces deux peuples. C'est aussi l'opinion des critiques dalmates, qui ont retrouvé une grande analogie entre l'osque, qui est presque du latin, et les débris de l'ancien illyrien conservé dans le dialecte des Skippetars. Grote admet la parenté des Ænotriens, des Sicules, etc., avec les Épirotes. Tous, dit-il, ont même langue, mêmes mœurs, même origine et peuvent être compris sous le nom de Pélasges. Il ajoute : *They were not very widely separated from the ruder branches of the Hellenic race (History of Greece, t. III, p. 463)*. L'influence pélasgique se reconnaît dans la plus ancienne religion de Rome, surtout dans le culte de Vesta, et se retrouve dans les livres sibyllins, qui recommandèrent la construction d'un temple aux Dioscures, le culte de la Bonne Déesse et le sacrifice de deux Gaulois et de deux Grecs. Enfin, Samothrace, centre de la religion pélasgique, fit reconnaître du sénat sa parenté avec Rome. Cf. Plutarque, *Marcell.*, 30.

Lydie. Aux jours du roi Atys, fils de Manès, il y eut une grande famille par toute la terre de Lydie... Le roi se résolut à partager la nation par moitié et à faire tirer les deux portions au sort les uns devaient demeurer dans le pays, les autres s'exiler. Il continuerait de régner lui-même sur ceux qui obtiendraient de rester : aux émigrants, il assigna pour chef son fils Tyrsénos. Le tirage accompli, ceux qui étaient destinés à quitter le pays descendirent à Smyrne, construisirent des navires, y chargèrent tout ce qui pouvait leur être utile et s'en allèrent à la recherche d'une terre hospitalière. Après avoir suivi bien des rivages, ils parvinrent dans l'Ombrie maritime, où ils fondèrent des villes qu'ils habitent jusqu'à ce jour. Ils quittèrent leur nom de Lydiens et, d'après le fils du roi qui leur avait servi de guide, se firent appeler Tyrséniens¹. Ces villes, dont parle Hérodote, s'élevaient au nord des bouches du Tibre, par conséquent fort près de Rome : c'étaient Alsium, Agylla ou Cære², Pyrgi, qui lui servait de port, Tarquinies, qui joua un si grand rôle dans l'histoire romaine et, peut-être, aux bouches de l'Arno, la cité de Pise dont la population parlait grec.

Le récit d'Hérodote est fabuleux, mais il peut rappeler une émigration véritable. Du temps des empereurs, cette tradition était nationale à la fois à Sardes et dans l'Étrurie³. Quoi qu'il en soit de cette origine, les Pélasges tyrrhéniens eurent une puissance qui étendit au loin leur nom, car, malgré la conquête du pays par les *Rasenas*, les Grecs ne connurent jamais entre le Tibre et l'Arno que le peuple *des glorieux Tyrrhéniens*⁴, et les Athéniens ont consacré dans la belle frise du monument choragique de Lysistrate le souvenir des exploits d'un de leurs dieux contre les pirates sortis des ports de la Tyrrhénie.

Mais, tout en admettant l'existence de ces Tyrrhéniens, il n'est pas nécessaire de leur sacrifier les Étrusques. Les Romains, qui certainement ne l'avaient pas appris des Grecs, appelaient Tusci ou Etrusci⁵ les Rasenas, leurs voisins, et les tables Eugubines, monument ombrien, les nomment également *Turscum*, preuve évidente que le nom des Tyrrhéniens était national aussi dans l'Étrurie. Et que peut signifier cet usage indigène de deux noms, si ce n'est la coexistence de deux peuples ? Après la conquête, les Tyrrhéniens ne furent ni exterminés ni bannis ; leur nom même prévalut chez les nations étrangères, comme en Angleterre le nom des Anglo-Saxons sur celui des conquérants normands ; et les progrès ultérieurs de la puissance étrusque parurent être ceux des anciens Tyrrhéniens.

Les Pélasges formèrent donc sur les côtes occidentales de la péninsule une première couche de population, que recouvrirent bientôt d'autres peuples. Au milieu de ces nouveaux venus, les anciens maîtres de l'Italie, comme les Pélasges de la Grèce, perdirent leur langue, leurs moeurs, leur liberté et jusqu'au souvenir de ce qu'ils avaient été. Il ne resta d'eux que les murailles cyclopéennes de l'Étrurie et du Latium, blocs énormes posés sans ciment, et qui ont résisté au temps comme aux hommes⁶. Quelques Pélasges cependant échappèrent et,

¹ Hérodote, I, 94 ; Denys d'Halicarnasse, *Antiq. Rom.*, I, 27-30.

² Denys d'Halicarnasse (*ibid.*, I, 20) fait de Pise une cité pélasgique.

³ Tacite, *Annales*, IV, 55, et Strabon, V, I, 2.

⁴ Hésiode, *Theog.*, 1015 et 1016.

⁵ Les Grecs disaient *Τυρρηνοί* et *Τορσηνοί*, d'où, par la forme étrusque *Turscum*, on arrive aisément à *Tusci*, *Etrusci* et *Etruria*.

⁶ A Segni, les murs composés de blocs énormes, forment une triple enceinte. A Alatri on voit encore la citadelle pélasgique. Les murs ont 40 pieds de haut et quelques pierres 8 à 9 pieds de long. Le faite d'une des portes de la ville est formé par trois blocs posés l'un à côté de l'autre. Ces pierres ont été taillées avec soin et ajustées avec art. Le joint des pierres est parfait. C'est un

cédant au mouvement de l'invasion qui s'opérait du nord au sud, gagnèrent de proche en proche la grande île à laquelle les Sicules donnèrent leur nom, et où les Morgètes les suivirent¹. Pour ceux qui préférèrent à l'exil la domination étrangère, ils formèrent dans plusieurs parties de l'Italie une classe inférieure, qui resta fidèle, dans son abaissement, à cette habitude du travail, un des caractères de leur race. Dans l'Œnotrie, les occupations basses ou serviles, c'est-à-dire toute l'industrie², demeura leur partage, comme dans l'Attique, où on leur avait confié la construction de la citadelle d'Athènes, de sorte que ces arts étrusques si vantés, ces figures en bronze³ et en terre cuite, ces dessins en relief, ces vases peints, semblables à ceux de Corinthe, etc., seraient l'œuvre des Pélasges restés serfs et artisans sous les lucumons étrusques.

Leur religion est aussi obscure que leur histoire. Elle se rattachait au culte des Cabires de Samothrace, Axieros, Axiokersa, Axiokersos et Casmilos, dieux cosmiques, personnifications du feu terrestre et du feu céleste, qui convenaient à des peuples mineurs et forgerons. Plus tard, on identifia les Cabires avec des divinités grecques. Ainsi, sur un Hermès fameux du Vatican, Axiokersos est associé à Apollon-Soleil, Axiokersa à Vénus et Casmilos *l'ordonnateur* à Éros. Le dieu suprême, Axieros, restait au-dessus de la triade émanée de lui.

On a dit que toutes les religions de l'antiquité ont été les cultes *de la nature naturante et de la nature naturée*. L'expression est barbare, mais elle est juste. De ces religions, les unes appartenaient au pur naturalisme ; les secondes ont donné naissance à l'anthropomorphisme, par lequel toutes finissent.

Les Cabires étant considérés comme le principe des choses, le symbole de la génération, jouait un rôle important dans leur culte et dans leur histoire figurée⁴. Sur un miroir tusco-tyrrhénien du quatrième siècle avant notre ère, on voit deux des trois Cabires dont on avait fait les Dioscures Castor et Pollux, tuant le plus jeune sous les yeux de Vénus, qui ouvre la ciste où sera enfermée la dépouille du dieu, et en présence de la sage Minerve assistant, calme et sereine, à cette mort qui n'est pas une mort véritable. La vie, en effet, sort de la mort : le dieu ressuscitera, quand Mercure l'aura touché de sa baguette magique.

L'initiation aux mystères de file de Samothrace resta un acte de haute piété pour les Romains comme pour les Grecs. Rome fut même mise en rapport direct, par

ouvrage de géants, mais de géants adroits (Ampère, *Histoire romaine à Rome*, t. I, p. 135.) Pour la description de ces monuments, voyez Abeken, *Mittelitalien vor den Zeiten römischer Herrschaft*.

¹ Thucydide (VI, 2) montre les Sicules fuyant en Sicile devant les Opiques.

² C'est à Temesa (Tempsa, dans le Bruttium) que les Taphiens venaient échanger du cuivre contre du fer brillant (*Odyssée*, I, 484). Au temps de Thucydide (VI, 2), des Sicules habitaient encore cette ville. Étienne de Byzance (v. *Xīoi*) dit que les Grecs italiens traitaient les Pélasges comme les Lacédémoniens les Hilotes.

³ Suivant la tradition, c'étaient les Telchines pélasgiques, demi-hommes, demi-génies, qui avaient trouvé l'art de travailler les métaux et qui avaient exécuté les premières images des dieux. Niebuhr a remarqué la singulière coïncidence qui existe dans le latin et dans le grec entre les mots qui désignent une maison, un champ, une charrue, le labourage, le vin, l'huile, le lait, les beaux, les porcs, les moutons, les pommes (il aurait pu ajouter *metallum*, *argentum*, *ars* et *agere*, avec leurs dérivés, *abacus*, etc.), et en général tous les mots qui concernent l'agriculture et une vie paisible, tandis que les objets qui ont rapport à la guerre ou à la chasse, *duellum*, *ensis*, *sagitta*, *hasta*, sont désignés par des mots étrangers au grec. Ce fait s'explique si l'on remarque que les Pélasges, paisibles et industriels, ont formé le fond de la population en Grèce et en Italie, surtout dans le Latium, où les Sicules restèrent mêlés aux Casci.

⁴ Le culte du phallus était, dans le monde gréco-romain, un reste de la religion du Yonilingam, qui a régné sur une grande partie du globe et qu'on retrouve encore dans certaine région de l'Inde (Voyez *Revue archéol.*, déc. 1877).

la légende, avec file pélasgique. Le Palladium et les dieux Pénates, ravis par Énée aux flammes de Troie et qui étaient le gage de l'empire pour la ville éternelle, c'était le Pélasge Dardanus, disait-on, qui les avait apportés de Samothrace aux rives du Scamandre d'où ils passèrent à Rome.

Vesta, la déesse de la flamme inextinguible, qui joua un si grand rôle dans les religions italiennes, doit avoir été aussi une divinité des Pélasges; mais elle appartenait à tous les peuples de la race aryenne, car elle était la représentation féminine de l'Agni des *Védas*.

Les Pélasges et ceux qui imitèrent leurs procédés de construction rendirent aux prétendus descendants des Troyens un service qu'on n'a point assez remarqué. Les murs cyclopéens dont ils avaient entouré tant de villes de l'Italie centrale sauvèrent Rome dans la seconde guerre punique, en empêchant Annibal d'occuper une seule de ces forteresses inexpugnables qui défendaient les approches de l'*Ager Romanus*. Durant seize années, le grand Carthaginois. n'eut guère dans la péninsule que l'enceinte de son camp¹.

Depuis deux siècles les Pélasges dominaient en Italie, quand les Sicanes, chassés de l'Espagne par une invasion celtique, et des Ligures, venus de la Gaule², se répandirent sur le littoral méditerranéen, depuis les Pyrénées jusqu'à l'Arno. En Italie, ils occupèrent sous divers noms une grande partie de la Cisalpine et les deux versants de l'Apennin septentrional. Leurs continuelles attaques, surtout celles des Sicanes³, qui s'étaient le plus avancés vers le Sud, forcèrent les Sicules à s'éloigner des rives de l'Arno. C'était le commencement des désastres de cette nation, qui s'était dite autochtone, afin de prouver ses droits à la possession de l'Italie.

Lorsque, quatre siècles plus tard, les Étrusques descendirent de leurs montagnes, ils chassèrent les Ligures de la riche vallée de l'Arno, et les repoussèrent jusque sur les bords de la Macra. Toutefois il y eut, longtemps encore, de sanglants combats entre les deux peuples, et, malgré leur poste avancé de Luna, les Étrusques ne purent se maintenir en paisible possession des terres fertiles qu'arrose le Serchio (*Ausar*)⁴. Près de là, sur le San Pellegrino, le sommet le plus élevé de l'Apennin septentrional (1575 mètres), et dans les gorges impraticables d'où descend la Macra, habitaient les Apuans, qui, du haut de leurs montagnes, épiaient les routes et la plaine, ne laissaient ni trêve ni relâche aux marchands et aux laboureurs toscans.

Séparés en autant de petits États qu'ils avaient de vallées et toujours en armes les uns contre les autres, ces peuples conservèrent cependant le nom général de Ligures et quelques coutumes communes à toutes leurs tribus : le respect pour

¹ Voyez, les murs de Norba. Il y a vingt siècles que cette ville, prise et brûlée par Sylla, n'existe plus, mais ses murs sont le plus curieux spécimen italien de l'architecture dite cyclopéenne. La ville s'élevait sur un escarpement d'où l'on dominait les marais Pontins. L'enceinte subsiste presque entière; elle n'a point de tours pour défendre le pied du mur, mais la porte principale est flanquée de deux espèces de bastions.

² On a cru longtemps que les Ligures étaient des Ibères. Leur langue est indo-européenne, dit M. d'Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*) ; elle, est celtique, ajoute M. Maury (*Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1870). M. Ernest Desjardins discute cette question au tome II de sa *Géographie ancienne de la Gaule* et arrive aux mêmes conclusions.

³ Thucydide (VI, 2) admet les Sicanes pour tribu ibérienne.

⁴ Le pays de Lucques que le Serchio arrose est appelé le jardin de la Toscane, qui est elle-même une des plus fertiles contrées de l'Italie.

le caractère des féciaux et l'usage de dénoncer la guerre par des ambassadeurs. Leurs moeurs aussi étaient partout semblables : c'étaient celles de pauvres montagnards auxquels la nature avait donné le courage et la force, au lieu des biens d'un sol fertile¹. Les femmes y travaillaient, comme les hommes, aux plus rudes ouvrages, et allaient se louer pour la moisson dans les campagnes voisines, tandis que leurs maris couraient la mer sur de frêles navires, jusqu'en Sardaigne, jusqu'en Afrique, contre les riches marchands de Marseille, de l'Étrurie et de Carthage². Point de villes, si ce n'est Gênes, leur marché commun, mais de nombreux et pauvres villages cachés dans la montagne et où les généraux romains ne trouvèrent jamais rien à prendre. Quelques rares prisonniers et de longues files de chariots, chargés d'armes grossières, furent toujours les seuls ornements des triomphes liguriens³.

Peu de peuples eurent une telle réputation d'activité laborieuse, de sobriété et de vaillance. Pendant quarante ans, leurs tribus isolées tinrent en E échec, dans leurs montagnes, la puissance romaine, et on n'eut raison d'eux qu'en les arrachant à ce sol ingrat⁴ où ils voyaient toujours la famine menaçante, mais où ils trouvaient ce qui était pour eux le premier des biens, la liberté.

A l'autre extrémité de la Cisalpine, habitaient les Vénètes. Les deux peuples contrastent comme les deux pays. Au milieu de ces belles plaines qu'a fécondées le limon de tant de fleuves, sous le plus doux climat de l'Italie, les Vénètes ou les Victorieux⁵, comme on les appelait, échangèrent leur pauvreté et leur vaillance contre des moeurs énervées et timides. Ils avaient, dit-on, cinquante villes, et Padoue, leur capitale, fabriquait des étoffes en laine fine et des draps que, par la Brenta et le port de Malamocco, elle exportait au loin ; les chevaux qu'ils élevaient étaient recherchés pour les courses d'Olympie, et ils allaient vendre, en Grèce, en Sicile, l'ambre jaune qu'ils tiraient de la Baltique. L'industrie et le commerce accumulèrent dans leurs mains des richesses qui souvent tentèrent les pirates de l'Adriatique. Mais aussi jamais on ne les vit en armes, et ils reçurent honteusement, sans combat, sans résistance, la domination romaine : une vie trop facile avait amolli leur courage.

Entrés en Italie à la suite des Liburnes de l'Illyrie, ou venus peut-être des bords du Danube⁶, les Vénètes avaient été repoussés dans les montagnes du Véronais, du Trentin et du Brescian, par les Euganéens, qui avaient possédé le pays avant eux et qui ont laissé leur nom à une chaîne de collines volcaniques entre Este et Padoue.

Au nord des Vénètes, les Carnes, probablement d'origine celtique, couvraient le pied des montagnes qui ont pris leur nom, et de sauvages Illyriens avaient occupé l'Istrie.

¹ Virgile, *Georg.*, II, 168.

² Possidonius *ap. Strabon*, III, IV, 17, et Diodore, V, 39. Leurs descendants vont encore chercher sur les côtes de Sardaigne et d'Algérie le poisson et le corail que la mer Ligurienne ne leur donne pas, à cause de la trop grande profondeur des eaux, au voisinage des côtes.

³ Tite-Live, XL, 34.

⁴ Quarante mille Apuans, les plus braves des Ligures, furent transportés dans le pays des Hirpins, et trente fois, s'il n'y a pas faute dans le texte de Pline (III, 6), on força les Ingaunes à changer de demeure. C'est la méthode asiatique.

⁵ C'est le sens donné par Hésychius au mot Hénètes.

⁶ Mannert soutient leur origine slave.

A une époque probablement contemporaine de l'invasion des Ligures, arrivèrent les Ombriens¹ (*Amra*, les nobles, les vaillants), qui, après de sanglants combats, s'emparèrent de tous les pays possédés par les Sicules dans les plaines du Pô. Poursuivant leurs conquêtes le long de l'Adriatique, ils refoulèrent vers le sud les Liburnes, dont il subsista à peine quelques restes (Prætutiens et Péligniens)² sur les bords de la Pescara, et pénétrèrent jusqu'au Monte Gargano, où se conserve encore aujourd'hui leur nom³. A l'ouest des Apennins, ils soumièrent une partie des pays situés entre le Tibre et l'Arno⁴. Les Sicanes qui s'y étaient fixés se trouvèrent enveloppés dans la ruine des Sicules, et plusieurs troupes réunies de ces deux peuples émigrèrent ensemble au delà du Tibre. Mais ils y rencontrèrent de nouveaux ennemis ; les aborigènes, encouragés par leurs désastres, les repoussèrent peu à peu vers le pays des Ænotriens, qui, à leur tour, les contraignirent d'aller, avec les Morgètes, chercher un dernier asile dans l'île qu'ils appelèrent de leur nom. Les Sicanes partagèrent encore une fois leur sort et passèrent après eux en Sicile⁵.

Héritiers des Pélasges du nord de l'Italie, les Ombriens dominèrent des Alpes jusqu'au Tibre d'un côté, jusqu'au Monte Gargano de l'autre, et partagèrent ce vaste territoire en trois provinces : l'Isombrie ou basse Ombrie, dans les plaines à demi inondées du Pô inférieur ; l'Ollombrie ou haute Ombrie, entre l'Adriatique et l'Apennin ; la Vilombrie ou Ombrie maritime, entre l'Apennin et la mer Tyrrhénienne.

A la façon des Celtes et des Germains, ils habitaient dans des villages ouverts, au milieu des plaines, dédaignant d'abriter leur courage, comme les Pélasges et les Étrusques, derrière de hautes murailles, mais exposés aussi, après une défaite, à d'irréparables désastres. On dit que quand les Étrusques descendirent dans la Lombardie, les Ombriens vaincus perdirent d'un coup trois cents bourgades. Cependant, dans les cantons montagneux de l'Ollombrie, leurs villes, à l'exemple des cités tyrrhéniennes qui s'élevaient dans le voisinage, étaient montées sur les hauteurs et s'étaient couronnées de murailles⁶ : ainsi, Tuder près du Tibre, Nuceria au pied de l'Apennin, Narnia sur un rocher qui domine le Nar, Mevania, Interamna, Sarsina, Sentinum, etc., qui par leurs constructions annoncent une civilisation plus prudente, mais aussi plus avancée.

Pendant trois siècles, l'empire des Ombriens subsista et valut à ce peuple une grande renommée de puissance; mais il fut brisé par l'invasion étrusque qui leur enleva les plaines du Pô et l'Ombrie maritime, où les attaques des Tyrrhéniens,

¹ L'origine gauloise des Ombriens accréditée dès l'antiquité, a été reprise par des écrivains modernes. Mais des inscriptions trouvées en Ombrie, sur la frontière, il est vrai, du pays des Sabins, annoncent une langue latine ; il faudrait alors rattacher les Ombriens aux Osques sabelliens. Pline (III, 14) dit d'eux : **gens antiquissima Italiae**. Les récents travaux de M. Bréal ont prouvé que l'ombrien était un idiome italique, ce qui du reste ne tranche pas la question ethnologique. M. Ernest Desjardins fait de ce peuple des Ligures ; M. d'Arbois de Jubainville le rapproche des Latins.

² Ovide, qui était lui-même Pélignien, donne à ce peuple une origine sabine (*Fastes*, III, V, 95).

³ Scylax, *Périples*, p. 6. Voyez la carte du royaume de Naples de Rizzi Zannoni. Au centre de ce groupe de montagnes se trouvent, outre la *valle degli Umbri*, d'autres localités nommées *Catino d'Umbra*, *Umbricchio*, *Cognetto d'Umbri* (*Mic.*, I, 71).

⁴ L'Ombrone tire d'eux son nom.

⁵ Denys (I, 73) et Thucydide (VI, 2) fixent cette migration deux cents ans après la guerre de Troie, bien entendu sans aucune certitude.

⁶ Ces fortifications sont peut-être l'ouvrage des Étrusques, car l'Ombrie leur resta longtemps soumise. **Umbria vero pars Tusciae** (Serv., *in Æn.*, XII, 753). Tite-Live (V, 33) dit, sans restriction, que l'empire toscan embrassait, entre les deux mers, toute la largeur de l'Italie.

restés maîtres d'une partie du pays, avaient ébranlé leur puissance. Confinés alors entre l'Apennin et l'Adriatique, ils y subirent l'influence, même la domination de leurs voisins. Des caractères étrusques se voient sur leurs monnaies ; on en trouve aussi sur leurs tables d'*Iguvium* avec des mots qui semblent appartenir à la langue des Rasenas ; enfin les devins de l'Ombrie n'avaient pas moins de réputation que les augures toscans¹.

Plusieurs fois ils s'unirent contre les mêmes adversaires. Ainsi, les Ombriens suivirent les Étrusques à la conquête de la Campanie, où les villes de Nuceria et d'Acerroë rappelaient par leur nom deux cités ombriennes, et ils prirent part à leur grande expédition contre les Grecs de Cumès². Lorsque l'Étrurie comprit que la cause des Samnites était celle de l'Italie entière, l'Ombrie ne lui fit pas défaut à ce dernier jour ; soixante mille Ombriens et Étrusques, restés sur le champ de bataille de Sutrium, attestèrent l'antique alliance et peut-être la fusion des deux peuples. Enfin, quand la liberté perdue ne laissa plus d'autre joie que le plaisir et la mollesse, ils s'y plongèrent et restèrent encore unis dans une même réputation d'intempérance³. Tous deux aussi avaient eu les mêmes ennemis à combattre, Rome et les Gaulois : avec, cette différence, due à la disposition des lieux et à la direction de l'Apennin, qui couvrait l'Étrurie contre les Gaulois et l'Ombrie contre Rome, que celle-ci avait paru d'abord plus redoutable aux Étrusques qu'aucune barrière ne séparait d'elle, et ceux-là aux Ombriens dont le pays s'ouvrait sur la vallée du Pô. Les Sénons en envahirent une partie considérable et prirent toujours à travers l'Ombrie dans leurs courses vers le centre et le sud de la péninsule.

Les Ombriens étaient divisés en de nombreuses peuplades indépendantes, dont les unes habitaient les villes, les autres la campagne. Ainsi, tandis que la masse de la nation faisait cause commune avec les Étrusques, les Camertes traitaient avec Rome sur le pied d'une parfaite égalité ; Oriculum obtint aussi l'alliance romaine, mais les Sarsinates osèrent attaquer seuls les légions et fournirent aux consuls deux triomphes. Pline comptait encore, de son temps, dans l'Ombrie, quarante-sept peuples distincts⁴, et cette séparation des populations urbaines et rustiques, cette passion de l'indépendance locale, cette rivalité des villes, furent toujours l'état normal de la Romagne, de la marche d'Ancône et de presque toute l'Italie. Au quinzième siècle, comme dans l'antiquité, il y avait dans la Romagne des communautés de paysans entièrement libres, et toutes les villes formaient des municipalités jalouses⁵. Aussi, cette race énergique qui ne connut pas l'esprit processif des Romains et où la force décidait du droit⁶, ces hommes que Napoléon a proclamés les meilleurs soldats de l'Italie, ont-ils, grâce à leurs divisions, facilement subi l'ascendant de Rome et plus tard obéi au plus débile des gouvernements.

III. Étrusques

Notre civilisation occidentale a, comme le vieil Orient, ses mystères ; l'Étrurie est pour nous ce que l'Égypte était avant Champollion. Nous savons bien qu'elle a

¹ Cicéron, *de Divin.*, I, 41.

² Strabon, V, IV, 3 ; Pline, *Hist. nat.*, III, 5 ; Denys, *Ant. Rom.*, VII, 3.

³ **Aut pastus UMBER aut obesus ETRUSCUS** (Catulle, XXXIX, 11). Sur la dissolution des mœurs étrusques, voyez Théopompe, dans Athénée, XII, 14.

⁴ Pline, *Hist. nat.*, III, 14.

⁵ Voyez L. Ranke, *Histoire de la papauté*, II, 198.

⁶ Nicolas de Damas, *ap. Stob.*, *Flor.*, 10, 70. C'était déjà le duel judiciaire du moyen âge.

été habitée par un peuple industrieux, commerçant, artiste et guerrier, rival des Grecs tout en subissant leur influence, longtemps puissant et redouté dans la Méditerranée ; mais ce peuple a disparu, nous laissant pour énigme une langue inconnue et, pour preuve de ce qu'il avait été, d'innombrables monuments : vases, statues, bas-reliefs, ciselures, objets précieux pour le travail et la matière. — Un peuple assez riche pour ensevelir avec ses chefs de quoi solder une armée ou bâtir une ville ; assez industrieux pour inonder l'Italie de ses produits ; assez civilisé pour couvrir d'inscriptions ses monuments et ses tombeaux¹. Mais tout cela est muet, et la science moderne, frappée d'impuissance, n'a su interpréter encore qu'une vingtaine de mots de la langue étrusque². Les portraits qu'ils nous ont laissés d'eux-mêmes sur leurs tombeaux n'en disent pas davantage. Ces hommes trapus et obèses, au nez courbe et au front fuyant, n'ont rien de commun avec le type grec ou italiote et ne sont pas de la même race que les personnages à traits effilés représentés sur leurs vases.

D'où venaient-ils ? Les anciens eux-mêmes l'ignoraient. Trompés par le nom des Tyrrhéniens, qui avaient précédé les Étrusques au nord du Tibre, les Grecs les prirent pour des Pélasges, et les firent voyager de la Thessalie et de l'Asie Mineure jusqu'en Toscane. Mais, au témoignage de Denys d'Halicarnasse, leur langue, leurs lois, leurs usages, leur religion, n'avaient rien de commun avec ceux des Pélasges. Niebuhr et Otf. Müller font sortir les Étrusques ou Rasenas, comme ils se nommaient eux-mêmes, des montagnes de la Rhétie³. Rien ne s'oppose en effet à ce que les Étrusques, qui plaçaient au nord la demeure de leurs dieux et leur donnaient le nom scandinave des Ases⁴, soient regardés comme une tribu asiatique qui, après avoir pénétré en Europe par les défilés du Caucase où les Goths passèrent ensuite, aurait laissé au sud la presqu'île des Balkans, occupée par les races pélasgiques, et aurait remonté la vallée du Danube jusqu'aux Alpes du Tyrol. La domination des prêtres, la division en classes rigoureusement séparées et la prédominance du dogme de la fatalité sont des caractères qu'on retrouve de plus en plus prononcés à mesure qu'on recule dans le cours des siècles et qu'on se rapproche davantage de l'Asie. La

¹ M. de Longpérier dit du tombeau qui a été trouvé à Cervetri (Cære) : *Il se rattache directement à l'art corinthien du septième siècle, en sorte que ce tombeau peut nous donner une idée exacte de ce que devait être celui de Démarate, père de Tarquin l'Ancien...* (Musée Napoléon III, explication de la pl. LXXX). Notons que les Étrusques inhumaient leurs morts et ne les brûlaient pas ; le contraire eut lieu dans les derniers temps de la république et sous l'empire.

² Voyez l'ouvrage de M. Noël des Vergers : *l'Étrurie et les Étrusques ou dix ans de fouilles dans les Maremmes toscanes*. Varron (*de Ling. lat.*, IV, 9) parle de tragédies étrusques qui sont perdues. Nous avons près de deux mille inscriptions, mais nous ne pouvons les comprendre, et Max Müller (*la Science du langage*, 1861) a été obligé de passer l'étrusque sous silence. Les interprétations de Corssen, qu'on a appelé un moment *l'Œdipe du sphinx étrusque*, n'ont pas résisté aux critiques, et le sphinx est toujours muet.

³ Tite Live (V, 33), Pline (III, 20), Justin (XX, 5), soutiennent au contraire que les Rhétiens sont des Étrusques réfugiés dans les Alpes après la conquête de la Lombardie par les Gaulois. Niebuhr suppose que la langue singulière de Grœden, dans le Tyrol méridional, est un débris de la langue étrusque. Beaucoup de noms de lieux y rappellent les Rasenas, et le musée de Trente conserve des vases et figurines de bronze avec inscriptions étrusques découverts dans cette province. Tout récemment, en 1877, on a trouvé dans la Valteline, non loin de Côme, des objets étrusques d'une haute antiquité (*Rev. arch.*, de sept. 1877, p. 201). Ogiuli a essayé de prouver, dans le *Giornale Acadico*, la parenté des Germains et des Étrusques. M. Noël des Vergers, qui a cherché la solution du problème surtout dans l'étude des monuments figurés, est disposé à accepter la tradition d'Hérodote, l'origine lydienne. Mais la plastique peut avoir été introduite en Étrurie postérieurement à l'arrivée des Étrusques, par le commerce, ou antérieurement par les Tyrrhéniens. En somme le problème restera insoluble tant que nous ne connaissons pas la langue étrusque.

⁴ Suétone, *Octavius*, 97.

civilisation étrusque a de commun aussi avec les littératures sémitiques l'omission des voyelles brèves, le redoublement des consonnes, et l'écriture de droite à gauche. Le nain Tagès fait penser aux nains habiles et aux magiciens de la Scandinavie, en même temps que les figures à gros ventre, trouvées à Cervetri, les gorgones dont les représentations sont si nombreuses, ces dieux à quatre ailes, deus ouvertes et deux abaissées vers la terre, ces sphinx, ces chimères qui gardent les approches du palais de la mort, ces animaux inconnus à l'Italie, lions et panthères qui se dévorent, ces scarabées égyptiens, ces génies bons et mauvais, comme les *dews* de la Perse, qui conduisent les âmes dans le monde infernal, enfin quantité de détails d'ornementation montrent des emprunts faits à l'Orient ou des souvenirs gardés de la patrie primitive.

On a rapproché plus haut les deux races industrieuses et partout persécutées des Finnois et des Pélasges, on peut aussi rapprocher les deux peuples qui ont pris leur place : la langue énigmatique des Rasenas, des runes scandinaves ; Odin, les Ases et les familles royales des Goths, des lucumons toscans, à la fois nobles et prêtres. Comme les Germains, les Étrusques réunissaient ce que l'Orient sépare, la religion et les armes, la classe des prêtres et celle des guerriers. Si les Goths croyaient à la mort des dieux et osaient lutter contre eux, les Étrusques prédisaient le renouvellement du monde et s'imaginaient pouvoir, par leurs formules magiques, contraindre la volonté divine. Le caractère grave, mélancolique et religieux de ce peuple, le respect pour les femmes, la douceur envers les esclaves¹, la longueur et l'abondance des repas, rappelleraient aussi les mœurs germaniques, s'il n'était pas à croire que ces ressemblances sont purement fortuites. Le mot d'un ancien est, en effet, resté le mot de la science moderne : *Par leur langue et leurs mœurs, les Étrusques se séparent de toutes les autres nations.*

Nous admettrons sans y croire absolument que les Étrusques sont descendus des Alpes dans la vallée du Pô, apportant de l'Asie, qu'ils avaient peut-être quittée depuis peu de siècles, leur gouvernement à demi sacerdotal, et des montagnes où ils venaient de séjourner, cette division en cantons indépendants qui a existé, dans tous les temps, chez les peuples des Alpes. Ils s'arrêtèrent d'abord dans la Cisalpine, où ils possédèrent jusqu'à douze grandes villes ; puis franchirent l'Apennin et s'établirent entre le Tibre et l'Arno. Ils trouvèrent là des Pélasges tyrrhéniens en possession des croyances, des traditions et des arts helléniques ; en relation, par leur commerce, avec les Grecs de l'Italie méridionale et de l'Ionie. Ces Pélasges, défendus par des villes plus fortes que les bourgades ouvertes des Ombriens, ne purent être chassés ou exterminés, et formèrent une partie considérable de la nation nouvelle². Serait-ce aller trop loin que d'attribuer les travaux de dessèchement³, les constructions cyclopéennes, la prétendue science des présages et l'activité industrielle des Étrusques à l'influence, aux conseils et à l'exemple de ces Pélasges qui creusèrent, dit-on, à travers une montagne les canaux du lac Copais, bâtirent les enceintes, encore debout

¹ Denys, *Ant. Rom.*, IX, 5. Les Véiens les enrôlaient dans leurs troupes.

² Surtout dans les villes du sud de l'Étrurie, qui montrèrent toujours un caractère différent des villes du bord, et par lesquelles la religion grecque entra dans Rome. On a découvert à Cære des inscriptions qu'on croit pélasgiques. Au reste, Cære et Tarquinies avaient chacune leur trésor à Delphes, comme Sparte et Athènes, et les vases peints de Tarquinies ressemblent tout à fait à ceux de Corinthe. Nous pourrions rappeler aussi le caractère religieux des Cærites et cette réputation qu'ils eurent de s'être toujours abstenus de la piraterie.

³ Voyez Noël des Vergers, *l'Étrurie et les Étrusques*, t. I, p. 96-7. Les travaux du chemin de fer des Maremmes ont fait trouver une quantité de conduits souterrains qui avaient servi à drainer le sol.

aujourd'hui, d'Argos, de Mycènes, de Tyrinthe, et passèrent pour magiciens à cause de leur savoir ? Ce peuple d'ailleurs n'eut jamais l'esprit d'hostilité contre l'étranger ; la tradition de Démarate, le mélange des noms ombriens, osques, ligures et sabelliens, dans les inscriptions étrusques, l'introduction enfin des dieux et des arts de la Grèce, montrent avec quelle facilité ils recevaient les hommes et les choses des autres pays.

Un trait particulier des mœurs étrusques est cependant en contradiction absolue avec les mœurs grecques. Ce peuple sensuel aimait à aiguïser le plaisir par des scènes de mort. Il avait l'usage des sacrifices humains, décorait ses tombeaux de scènes sanguinaires¹ et a donné à ses voisins des sept collines ces jeux de gladiateurs qu'ont imités les villes d'une moitié du monde romain.

C'est 434 ans avant la fondation de Rome, disaient les annales étrusques², que s'accomplit la ruine des Ombriens. Les Rasenas succédèrent à leur puissance et l'accrurent par quatre siècles de conquêtes. De la Toscane, siège principal de leurs douze peuples, ils soumièrent l'Ombrie elle-même avec une partie du Picenum, où l'on trouve des traces de leur occupation³. Au delà du Tibre, Fidènes, Crustumeria et Tusculum, colonisées par eux, ouvrirent la route vers le pays des Volsques et des Rutules⁴, qui furent assujettis, et vers la Campanie, où, 800 ans avant notre ère, se forma une nouvelle Étrurie dont Voltturnum, qui plus tard se nomma Capoue, Nola, Acerræ, Herculanium et Pompéi furent les principales cités⁵. Du haut des rochers de Sorrente que couronnait le temple de la Minerve étrusque, ils guettaient les navires assez hardis pour s'aventurer dans les golfes de Naples et de Salerne, et leurs longues galères couraient jusqu'aux côtes de la Corse et de la Sardaigne, où ils eurent des établissements. **Alors presque toute la péninsule, des Alpes au détroit de messine, se trouva sous leur puissance⁶**, et les deux mers qui baignent l'Italie prirent et gardent encore, l'une le nom même de ce peuple *Tuscum mare*, la mer de Toscane, l'autre celui de sa colonie d'*Adria*, l'Adriatique.

Malheureusement l'union manquait à cette vaste domination. Les Étrusques étaient partout, sur les bords du Pô, de l'Arno et du Tibre, au pied des Alpes et dans la Campanie, sur l'Adriatique et sur la mer Tyrrhénienne; mais l'Étrurie où était-elle ? Comme l'Attique sous Cécrops, comme les Éoliens et les Ioniens en Asie, les Achéens dans la Grèce, les Salentins et les Lucaniens en Italie, les Étrusques se divisaient, dans chaque contrée occupée par eux, en douze peuples indépendants, que réunissait cependant un lien fédératif, sans qu'il y eût pour toute la nation de ligue générale. Par exemple, lorsque survenaient dans l'Étrurie

¹ Un dessin sur un tombeau représente Achille immolant des captifs aux mânes de Patrocle. Cette scène de meurtre répondait si bien aux mœurs des Étrusques que, voulant représenter un épisode de l'Illiade, ils ont choisi le seul récit de cette nature qui se trouve dans Homère. Quantité de témoignages des auteurs anciens et ceux qu'ils ont eux-mêmes laissés sur leurs monuments, attestent ce caractère odieux de la société étrusque. Macrobe (*Saturn.*, I, VII) dit que Tarquin faisait immoler des enfants à la déesse Mania, mère des Lares.

² Varron, *ap. Censor.*, 17. Denys disait cinq cents ans ; il est inutile d'ajouter que ces données chronologiques n'ont aucune valeur.

³ Pline, *Hist. nat.*, III, 5.

⁴ On a découvert à Ardée, capitale des Rutules, des tombeaux qui semblent appartenir aux Étrusques, et la citadelle de cette ville, plus imposante que celles d'Étrurie, est bâtie, comme elles, de pierres énormes.

⁵ Tite Live, IV, 37 ; Caton, *ap. V. Paterculus*, I, 7 ; Polybe, II, 17. Lanzi ajoute à ces cinq villes Nocera, Calatia, Teanum, Cales, Suessa, Æsernia et Atella.

⁶ Caton, *ap. Serv.*, in *Æn.*, XI, 567. Tite Live le répète presque dans les mêmes termes en différents endroits (I, 2 ; V, 55).

propre de graves circonstances, les principaux de chaque cité s'assemblaient au temple de Voltumna, dans le territoire de Volsinii, pour y traiter des intérêts du pays ou célébrer, sous la présidence d'un pontife suprême, des fêtes nationales¹. Au temps des conquêtes, l'union fut sans doute étroite, et le chef de l'un des douze peuples, proclamé généralissime, exerçait un pouvoir illimité, qu'indiquaient les douze licteurs fournis par les douze cités, avec les faisceaux surmontés des haches. Mais, peu à peu, le lien se relâcha, et les Étrusques, qui s'étaient présentés d'abord comme un grand peuple, ne surent point échapper à ce morcellement politique que, jusqu'à nos jours, l'Italie a tant aimé. A l'époque où Rome menaça sérieusement l'Étrurie, toute union avait cessé; et on alla jusqu'à déclarer solennellement, dans une assemblée générale, que chaque cité serait laissée à ses querelles particulières, parce qu'il serait imprudent, osait-on ajouter, d'engager l'Étrurie entière à la défense d'un de ses peuples².

Chacun de ces douze peuples, représenté par une capitale qui portait son nom, possédait un territoire étendu et, sur ce territoire, des villes sujettes, retenues dans la dépendance de la cité principale par des droits politiques inférieurs; mais dans la capitale même dominait l'ordre des lucumons, véritables patriciens qui possédaient par droit héréditaire le pouvoir, la religion et la science. Tantôt quelques-uns d'entre eux comme magistrats annuels, tantôt un seul comme roi³, gouvernaient la cité, mais avec un pouvoir limité par les privilèges de cette aristocratie sacerdotale qui avait uni en d'indissolubles liens la religion, l'agriculture et l'État. La nymphe Bygois leur avait révélé les secrets de l'art augural, et le nain Tagès, les préceptes de la sagesse humaine, avec la science des aruspices. Un jour qu'un laboureur conduisait sa charrue dans les champs de Tarquinies, un nain difforme, au visage d'enfant sous des cheveux blancs, Tagès, était sorti du sillon. L'Étrurie entière accourut; le nain parla longtemps; on recueillit ses paroles, et les livres de Tagès, fondement de la discipline étrusque⁴, furent pour l'Étrurie ce qu'avaient été les Lois de Manou pour l'Inde et le Pentateuque pour les Hébreux.

Quant au peuple, élevé et maintenu par ses craintes superstitieuses dans le respect des grands et la soumission aux lois qu'ils avaient dictées, il ne leur disputa point le pouvoir, et, cette docile obéissance rendant la violence inutile, l'aristocratie et le peuple ne furent pas séparés par ces haines implacables qui déchirent les litais. Comme les sujets de Venise, si fidèles encore au dernier siècle à la noblesse du Livre d'or, le peuple combattait pour le maintien d'un ordre social où sa place n'était cependant qu'au dernier rang. Mais, quand la fortune de l'Étrurie baissa, l'autorité des lucumons fléchit. A Véies, au commencement de la guerre de dix ans; à Arezzo, un siècle plus tard, ces plébéiens osèrent regarder leurs maîtres en face et demander des comptes.

Les autres peuples italiens vivaient épars dans des bourgades (*vicatim*): les Étrusques eurent toujours des villes murées et ordinairement placées sur de hautes collines, comme autant de forteresses qui dominaient le pays. Guerriers, agriculteurs et marchands, ils combattaient, desséchaient les marais et creusaient des ports. L'Inde et l'Égypte, qui se croyaient éternelles, dépensèrent des siècles à de grandioses inutilités; la Grèce couvrait de temples ses promontoires, de statues ses routes, de portiques les rues et les places de ses

¹ Tite Live, V, 1; et ailleurs, *principes Etruriæ*.

² Tite Live, V, 17.

³ Tite Live, V, 1.

⁴ Cicéron, *de Div.*, II, 23.

villes. Ici, c'était le génie désintéressé des arts; Ici, le sentiment profondément religieux et l'espérance d'une durée sans fin. Mais l'Étrurie savait quand elle et ses dieux devaient mourir, et, pressée de vivre et de jouir avant cette fin prévue, elle ne prodiguait le temps et les hommes qu'en des travaux utiles, perçant des routes, ouvrant des canaux, détournant les fleuves, ou entourant ses villes d'infranchissables murailles.

Dans la haute Italie, Mantoue s'éleva ainsi au milieu d'un lac du Mincio, dans une position qui en fait encore aujourd'hui la plus forte place de la péninsule. Sa métropole Felsina (Bologne), sur le Reno, prétend aussi avoir fondé Pérouse¹, et Plinie l'appelle la capitale de l'Étrurie circumpadane. Melpum sur l'Adda put résister deux siècles aux Gaulois, et Adria, entre le Pô et l'Adige, fut entourée de canaux qui, réunissant les sept lacs du Pô, appelés les sept mers, assainirent le delta du fleuve. Les eaux, contenues ou détournées, livrèrent à l'agriculture des terres fertiles ; les villes s'y multiplièrent, et, du Piémont à l'Adige, on trouve des inscriptions étrusques, des bronzes, des vases peints, etc., souvenirs de la domination d'un peuple industriel.

Dans la Toscane, le val d'Arno et celui de la Chiana furent desséchés, la Maremme assainie et six des douze capitales bâties sur cette côte, maintenant inhabitable. Tandis que les villes taillaient le marbre, coulaient le fer² et le bronze, pétrissaient la terre en vases élégants, sculptaient d'innombrables bas-reliefs, ciselaient de riches armures ou des bijoux précieux, et travaillaient le lin pour les prêtres, la laine pour le peuple, le chanvre pour les cordages, le bois pour les navires ; une agriculture habile et étroitement liée à la religion, un partage équitable des terres, qui donnait à chaque citoyen son champ³, rendaient les campagnes florissantes et les couvraient d'une population robuste. Ainsi se réalisait ce problème que l'antiquité n'a presque jamais su résoudre : de grandes villes au milieu de campagnes fertiles, l'industrie et l'agriculture, la richesse et la force : **sic fortis Etruria crevit**⁴.

Cependant des ports nombreux de la côte, de Luna, la ville aux murailles de marbre⁵, de Pise, plus près alors qu'aujourd'hui de la mer, de Telamon, vaste port qui n'est plus qu'un marécage, de Graviscaë, de Populonia, de Casa, de Pyrgi, des deux Adria⁶, d'Herculanum, de Pompéi, partaient des navires qui faisaient le négoce ou la course, depuis les Colonnes d'Hercule jusque sur les côtes de l'Asie Mineure et de l'Égypte. De plus hardis aventuriers allaient chercher en Gaule l'étain des îles Cassitérides nécessaire pour la fabrication du bronze; plus loin encore, sur les bords de la Baltique, l'ambre jaune dont les femmes faisaient leur parure et que les Grecs disaient formé par les larmes des filles du Soleil pleurant la mort de Phaéton. Des monnaies d'argent de Populonia trouvées dans le duché de Posen montrent la route suivie par les négociants étrusques à travers le continent européen. Carthage leur ferma le détroit de Gadès, au delà duquel ils voulaient conduire une colonie dans une grande île de l'Atlantique qu'elle venait de découvrir⁷, mais elle leur abandonna la mer

¹ Silius Ital., VIII, 600.

² L'excellent minerai de l'île d'Elbe était apporté à Populonia, où étaient établies de grandes fonderies. L'île n'est séparée du continent que par un canal large de 40 kilomètres.

³ Varron, *ap. Philarg.*, in *Georg.*, II, 169.

⁴ Virgile, *Georg.*, II, 553.

⁵ Près de Carrare *la Carrière*, où existe une montagne de marbre blanc.

⁶ La plus fameuse entre le Pô et l'Adige porte encore le même nom, mais est à plus de 14 milles de la mer ; l'autre, Atri, dans le Picenum, est à 5 milles de l'Adriatique.

⁷ Diodore, V, 20.

Tyrrhénienne : tout navire étranger qu'ils rencontraient au couchant de l'Italie était traité en pirate, à moins qu'une convention ne le protégeât¹. Quand les Phocéens vinrent, en 556, chercher dans ces mers une autre patrie, les Étrusques s'unirent aux Carthaginois contre ces Grecs que les deux peuples rencontraient et combattaient partout.

Mais cette union ne pouvait durer. Les Carthaginois, qui, pour leur commerce avec la Gaule et l'Espagne, avaient besoin de comptoirs en Corse et en Sardaigne, s'établirent, malgré les traités, dans ces deux îles. De là de violentes inimitiés et l'empressement des Carthaginois à s'allier aux Romains². La haine de Carthage était dangereuse, moins encore que la rivalité des Grecs qui occupaient en Sicile, dans l'Italie méridionale et jusqu'au centre de la Campanie, les positions commerciales les plus importantes, et qui, par Cumes, menaçaient la colonie étrusque des bords du Volturne. Dès le milieu du sixième siècle, des Cnidiens s'établirent dans les îles Lipariennes, d'où ils troublèrent tout le commerce toscan. Attaqués par une flotte nombreuse, ils restèrent vainqueurs, et, dans la joie de ce triomphe inespéré, ils consacrèrent à Delphes autant de statues qu'ils avaient pris de navires³. Rhodes aussi montrait, parmi ses trophées, les rostres ferrés des navires tyrrhéniens, et le tyran de Rhegium, Anaxilaos, les chassa du détroit de Sicile en fortifiant l'entrée du Phare⁴. Aussi les Étrusques prirent-ils parti pour Athènes contre Syracuse. Hiéron leur fit payer chèrement cette alliance. Unie à Cumes, Syracuse infligea aux Étrusques une défaite qui marqua le déclin de leur puissance maritime (474), et que Pindare chanta :

Fils de Saturne, je t'en conjure, fais que le Phénicien et le soldat de Tyrrhénie restent dans leurs foyers, instruits par l'outrage que leur flotte a reçu devant Cumes et par les maux que leur fit le maître de Syracuse, alors que, vainqueur, il précipita dans les flots du haut des poupes rapides toute leur brillante jeunesse et tira la Grèce du joug de l'esclavage. Hiéron fit offrande au Jupiter d'Olympie du casque d'un des lucumons tués à cette bataille, avec cette inscription qu'il y avait fait graver : Hiéron et les Syracusains ont consacré à Jupiter les armes tyrrhéniennes prises à Cumes⁵.

De toutes parts, les ennemis se levaient alors contre les Étrusques. Menacés au nord par les Gaulois, au centre par Rome, au sud par les Grecs et les Samnites, ils perdirent la Lombardie, la rive gauche du Tibre et la Campanie, où les Samnites s'emparèrent de Volturnum, dont ils égorgèrent, dans une nuit, les habitants : à la fin du cinquième siècle (av. J. C.), ils ne gardaient plus que la Toscane. Encore la division s'était-elle mise entre eux; au milieu des malheurs publics, la ligue s'était dissoute. Véies, attaquée par les Romains, était livrée à elle-même, comme on abandonnait Clusium, menacée par les Gaulois. Tant d'égoïsme porta sa peine. Véies succomba, Cære devint municipe romain, Sutrium et Nepesin furent occupées par des colonies latines. Ces désastres ne servirent pas de leçon, et l'Étrurie vit avec indifférence les premiers efforts des Samnites. A la fin cependant elle comprit qu'il s'agissait de la liberté de l'Italie, et elle se leva toute entière. Mais elle fut écrasée à Vadimon ; une seconde défaite

¹ Aristote, *de Rep.*, III, 6.

² Traités de 509, 348 et 279.

³ Pausanias, X, 12 et 16. — Thucydide, III, 88.

⁴ Strabon, VI, t, 5.

⁵ Pindare, *Pyth.*, I, 156 sq. Ce casque a été retrouvé, en 1817, dans le lit de l'Alphée et est aujourd'hui au British Museum.

l'acheva. Ce fut le dernier sang versé pour la cause de l'indépendance. Quelque temps encore, sous le nom d'alliés italiens, les Étrusques purent se croire libres ; mais, peu à peu, la main de Rome s'appesantit sur eux, et au bout d'un siècle, sans qu'il y eût paru, l'Étrurie se trouva une province de l'empire.

Calme sous le joug et tristement résignée à un sort depuis longtemps prédit¹, ce peuple n'essaya pas de lutter contre son destin. Il s'étourdit, par le luxe et l'amour des arts, sur la perte de sa liberté, et, gardant jusqu'au milieu de ses plaisirs sensuels l'idée toujours présente de la mort, il continua de décorer ses nécropoles de peintures et d'y enfouir des milliers d'objets dont le travail et la matière annoncent une extrême opulence. L'Étrurie, en effet, était riche encore ; on verra ce que ses villes donnèrent à Scipion après seize ans de la plus rude guerre.

Mais la révolution économique, suite des grandes guerres de Rome, gagna ses provinces. Comme dans le Latium et dans la Campanie, l'esclave prit peu à peu la place de l'homme libre, le pâtre celle du laboureur, et la petite propriété se perdit dans les grands domaines. Quand Tiberius Gracchus traversa l'Étrurie, au retour de Numance, il fut effrayé de sa dépopulation. Sylla l'acheva en l'abandonnant à ses soldats comme prix de la guerre civile ; les Triumvirs y passèrent encore. L'Étrurie ne s'en releva plus. Son organisation sociale avait péri ; sa langue aussi disparut. De tant de puissance, de gloire, d'art et de science, une seule chose survécut : jusqu'aux derniers jours du monde antique, l'aruspice toscan conserva son crédit auprès du peuple des campagnes. Nul ne savait mieux lire dans les entrailles des victimes, dans les éclats de la foudre, dans les phénomènes de la nature². Vaine science qui reposait sur le dogme énervant de la fatalité et qui engourdit ce peuple jusqu'à la mort.

Il a pourtant joué un rôle considérable dans la civilisation de l'Italie : non par les idées, car il n'a rien donné à la pensée humaine, ni par l'art, puisque, pour les oeuvres élevées, le sien a peu d'originalité ; mais par sa conception utilitaire de la vie, par son industrie et par l'influence qu'il exerça sur Rome.

Tite Live appelle les Étrusques la plus religieuse des nations, celle qui excellait dans la pratique des rites établis, et les Pères de l'Église faisaient de l'Étrurie la mère des superstitions. On verra plus loin qu'elle méritait ce renom. Leur doctrine augurale était fameuse chez les anciens. Ils croyaient que des signes annonçaient les grands événements du monde, et ils auraient eu raison de le croire si, au lieu d'observer les phénomènes de la nature physique, ils avaient étudié ceux de l'ordre moral, puisque la bonne politique est celle qui cherche à découvrir les signes du temps. Mais l'art augural n'était qu'un assemblage de règles puériles qui enchaînaient l'esprit et ont fait d'eux d'abord, des Romains ensuite, le peuple le plus formaliste de l'univers.

Si l'on excepte les Grecs établis sur les rives des golfes de Naples et de Tarente, ils étaient la plus policée des nations italiennes. Leurs artisans étaient habiles, leurs nobles aimaient la pompe dans les cérémonies, la magnificence dans les

¹ Au milieu des guerres civiles de Marius et de Sylla, les aruspices toscans déclarèrent que le grand jour de l'Étrurie allait finir. Suivant les calculs de leur théologie astronomique, le monde actuel ne devait durer que huit grands jours ou huit fois 1100 ans, et un de ces jours du monde était accordé à chaque grand peuple. (Varron, *ap. Censor.*, 17.) Cicéron, dans le *Songe de Scipion*, croit aussi au renouvellement périodique du monde (*de Rep.*, VI, 21). Virgile a revêtu cette grande idée de se renouvellement poésique : *Aspice convexo nutantem pondere mundum* (*Ecl.*, IV, 50).

² Cicéron, *de Divin.*, II, 12, 18. *Exta*, *fulgura* et *ostenta* étaient les trois parties de la science divinatoire.

costumes, et ils donnèrent ces goûts à Rome avec leurs courses de chevaux et leurs combats d'athlètes. Ils lui donnèrent aussi leur massive architecture, qui était une lourde imitation de l'ordre dorique. Le temple de Jupiter, sur le Capitole, lui dut cet aspect écrasé qui convenait si bien à la pesante imagination romaine, mais si peu au Dieu du ciel immense. La porte de Volterra et la *Cloaca Maxima* prouvent qu'ils surent construire des arcs et des voûtes, ce que les Grecs de la grande époque ne savaient plus faire. L'ogive grossière de quelques portes cyclopéennes leur en avait sans doute inspiré la pensée, et l'architecture se trouva dotée par eux d'un élément nouveau et précieux. Ils ne semblent pas en avoir tiré parti pour les constructions grandioses, comme le firent les Romains de l'empire; mais ils utilisèrent la voûte dans leurs canaux et leurs tunnels pour l'écoulement des eaux et l'assainissement des campagnes.

Les sénateurs de Rome qui logeaient leurs dieux à la mode étrusque, se logèrent eux-mêmes comme les lucumons de Véies ou de Tarquinies l'atrium, trait caractéristique des villas patriciennes, est un emprunt fait aux Étrusques; et de l'atrium romain sont venus le *patio* des Espagnols ou des Maures et le cloître catholique. Mais, tandis que les Romains plaçaient, comme nous, les tombeaux à la surface du sol, les Étrusques creusaient sous terre ou dans le roc de leurs collines des chambres funéraires dont quelques-unes, par exemple dans la vallée de Castel d'Asso, ont un singulier rapport avec celles qu'on voit près de Thèbes en Égypte. Parfois ils élevaient, au-dessus de la cavité qui renfermait leurs morts, des constructions bizarres, dont le fabuleux tombeau de Porsenna serait la plus complète représentation, si l'on pouvait ramener la description que les anciens nous en ont laissée à des conditions de vraisemblance.

Varron, si Pline l'a bien copié, s'était fait l'écho des vagues souvenirs que la tradition avait gardés en les embellissant à sa manière. Porsenna, dit-il, fut enseveli au-dessous de la ville de Clusium, dans le lieu où il avait fait construire un monument carré en pierres de taille. Chaque face est longue de 300 pieds, haute de 50. La base, qui est carrée, renferme un labyrinthe inextricable. Si quelqu'un s'y engageait sans un peloton de fil, il ne pourrait retrouver l'issue. Au-dessus de ce carré sont cinq pyramides, quatre aux angles, une au milieu, larges à leur base de 75 pieds, hautes de 150; tellement coniques, qu'à leur sommet toutes portent un globe d'airain et une espèce de chapeau auquel sont suspendues par des chaînes des sonnettes qui, agitées par le vent, rendent un son prolongé comme on en entendait à Dodone. Au-dessus du globe sont quatre pyramides hautes chacune de 100 pieds. Par-dessus ces dernières pyramides, et sur une plate-forme unique, étaient cinq pyramides dont Varron a eu honte de marquer la hauteur. Cette hauteur, selon les fables étrusques, était la même que celle du monument tout entier¹. On a essayé d'expliquer cette construction impossible en disant que les pyramides n'étaient pas superposées l'une à l'autre, mais qu'elles étaient placées sur des plans en retraite². Cette légende n'était pourtant qu'à demi fabuleuse. A Chiusi même, on a découvert des chambres sépulcrales formant une sorte de labyrinthe où l'on circule difficilement par d'étroits couloirs, et la *Cucumella* de Vulci permet de supposer que le glorieux roi de Clusium avait eu un somptueux tombeau.

La *Cucumella*, située dans une plaine, aujourd'hui déserte et inhabitable, est un tumulus, amoncellement conique de terres, haut de 14 à 15 mètres, qui l'était

¹ Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 19.

² Quatremère de Quincy, *Recueil de dissert. arch.*, 1836.

probablement davantage dans l'antiquité, et de 200 mètres de circonférence. Fouillé à plusieurs reprises, ce tumulus n'a pas livré son secret. On a bien, dans les déblais, rencontré des tombeaux; mais des morts obscurs y avaient seuls leur dernière demeure, et, en serviteurs fidèles, ils gardaient les approches du lieu où reposait leur maître. Le lucumon et les siens étaient plus loin, dans une crypte centrale dont l'accès avait été fermé par un mur d'une telle épaisseur, que les ouvriers ne purent l'entamer. Tous les efforts faits pour découvrir l'entrée de ce singulier monument, furent inutiles : les pyramides d'Égypte ont moins bien défendu leurs chambres sépulcrales. Dans les tranchées qu'on ouvrit autour de l'enceinte, on trouva des animaux en basalte, sphinx ailés, lions debout ou accroupis, qui veillaient sur ce palais de la dort pour écarter les audacieux qui auraient tenté d'en franchir la porte. Sur le sommet se voyait encore la base de tours en partie écroulées. A l'aide de ces débris, on a pu restaurer avec quelque vraisemblance¹ cette tombe mystérieuse. L'édifice est sans grâce, mais l'art, vraiment étrusque, n'avait pas ce don que la Grèce reçut de Minerve, et, quelque étrange que cette construction paraisse, elle ne l'est pas plus que le tumulus du roi lydien Alyatte, sur les bords de l'Hermos².

Ensevelir les chefs sous de grands *tumuli* était une coutume des Scythes, des Germains, des Celtes et des Lydiens, par conséquent des Pélasges : il est donc naturel de la retrouver en Étrurie, surtout dans la région où les Tyrrhènes s'étaient établis. Le type des tombeaux égyptiens se montre, au contraire, dans la vallée de Castel d'Asso, à 5 milles de Viterbe³. La ville est détruite, mais sa nécropole subsiste, creusée dans le roc comme les tombes de Médinet-About. La façade est d'ordre dorique, caractère général de l'architecture étrusque, et les portes, plus petites en haut qu'en bas, les décorations en relief, les moulures, rappellent les monuments des rives du Nil. Soana, Norchia, ont, aussi leur vallée des tombeaux ; ceux de Castel d'Asso étaient encore inconnus en 1808. Un peuple immense s'agitait autrefois dans ces solitudes où le voyageur n'ose plus s'aventurer dès qu'il sent les tièdes et mortels effluves du printemps de la Maremme.

Les fouilles étrusques nous ont livré une innombrable quantité de bronzes, de terres cuites, de bijoux et d'ustensiles domestiques d'un travail remarquable. Leur toreutique était renommée, même à Athènes ; partout on recherchait les ciselures, candélabres, miroirs de bronze gravé, coupes et bijoux d'or, venus du pays des Tyrrhènes, et lorsque, il y a quelques années, le musée Campana nous a fait connaître ces merveilles, l'orfèvrerie moderne a dû se mettre, pour un temps, à la mode étrusque. Leurs figures ont la rigidité de la statuaire égyptienne : ce n'est même pas encore du style éginétique. Cependant ils fournissaient à l'Italie beaucoup de statues en bronze et en terre cuite de grande dimension. Les Romains, qui lésinaient même avec les dieux, trouvèrent que des statues de terre cuite étaient une suffisante décoration pour leur temple de Jupiter Capitolin, et ils en placèrent au-dessus du fronton⁴. Ils s'approvisionnèrent à meilleur compte de statues de bronze, lorsqu'ils en prirent deux mille au sac de Volsinies.

¹ Cette restauration a été faite par les soins du prince de Canino dont le domaine comprenait l'emplacement de Vulci.

² Hérodote, I, 03 ; Stuart, *Mon. of Lydia*, p. 4 ; Texier, *Description de l'Asie Min.*, III, 20.

³ Castel d'Asso répond au bourg d'Aria, *Castellum Axia*, qui était situé **in agro Tarquiniensi** (Cicéron, *pro Cœc.*, 20). Voyez la description qu'en font Dennis, *Etruria*, I, 229-242, et le *Bull. arch.* pour 1865, p. 18-56. La gravure est tirée de l'*Atlas du Bulletin*, t. I, pl. 61.

⁴ Le quadriges commandé à Véies par Tarquin.

Les anciens, qui n'ont su que fort tard fabriquer des tonneaux, ont été les premiers potiers du monde; nos musées renferment plus de quinze mille vases antiques. La poterie rouge d'Arezzo, la poterie noire de Chiusi sont purement étrusques. La forme est parfois bizarre, mais souvent aussi très élégante. Les ornements en relief qui les décorent, les animaux fantastiques qu'on y voit, sphinx, chevaux ailés, griffons, sirènes, rappellent des motifs familiers aux artistes orientaux et nous conduisent à la conclusion que nous avons déjà présentée sur les sources diverses de la civilisation étrusque.

Il est même quelques-uns de ces vases qu'on pourrait prendre pour des *canopes* égyptiens, ces urnes dont le couvercle est une tête d'homme. Parmi les spécimens que nous donnons se trouve une, aiguière en forme de poisson; le musée Campana en a une autre en forme d'oiseau. — Les savants s'accordent à considérer ces vases noirs comme fort anciens, et Juvénal prétendait déjà que le bon roi Numa n'en avait point d'autres :

..... **quis**
Simpvium ridere Numæ, nigrumque catinum...
Ausus erat ? (*Saturnales*, VI, 343.)

Quant aux vases peints, ils sont unités des vases grecs ou ont été importés par le commerce très actif que l'Italie faisait avec tous les pays qui bordent la Méditerranée orientale : l'Égypte, la Phénicie, Chypre, Rhodes, surtout avec la Grèce asiatique et européenne. Les sujets représentés le plus fréquemment sur ces vases sont empruntés à l'*Iliade*, à la mythologie et aux traditions héroïques de la Hellade; lorsqu'ils reproduisent des mythes particuliers à l'Étrurie, c'est avec des réminiscences ou des imitations étrangères. Des vases en bronze doré découverts à Volsinies portent des figures dont l'élégance rappelle les plus belles médailles de Syracuse.

Nous devons tenir compte aux Étrusques de s'être faits les élèves de ceux qui, dans le domaine de l'art, ont été les maîtres du monde, et de nous avoir conservé quelques-uns de leurs chefs-d'œuvre. Le plus admirable des vases antiques est sorti des fouilles de Chiusi¹, et puisqu'un habitant de Vulci avait estimé un vase panathénaïque assez précieux pour le faire ensevelir avec lui, mettons à côté de ce que l'Étrurie a fait, ce qu'elle a aimé.

IV. Osques et Sabelliens

C'est dans sa partie centrale, à l'est de Rome et du Latium, que l'Apennin a ses plus hautes cimes, ses plus sauvages vallées. Là, le Gran Sasso d'Italia, le Velino, la Majella, la Sibilla, le Terminillo Grande, élèvent leurs têtes neigeuses au-dessus de toute la chaîne apennine, et de leurs sommets laissent voir les deux mers qui baignent l'Italie. Mais leurs flancs ne sont pas mollement arrondis ; il semble que l'espace leur ait manqué pour s'étendre. Leurs lignes se heurtent et se brisent ; les vallées s'y creusent en abîmes profonds où le soleil ne descend pas ; les passages y sont des gorges étroites ; les cours d'eau, des torrents. Partout l'image du chaos. **C'est l'enfer !** disent les paysans². Dans tous les temps, ç'a été l'asile de populations braves et intraitables, et les plus

¹ Le vase François à Florence dont on trouvera la représentation dans l'*Atlas de l'Inst. archéolog.*, t. IV, pl. 54, 55, 57.

² Ils appellent une de ces vallées *Inferno di S. Columba*.

anciennes traditions y placent la demeure des Osques et des Sabelliens, la véritable race italienne.

Longtemps refoulés par les colonies étrangères, et comme perdus au fond des plus sombres forêts de l'Apennin, ces peuples réclamèrent un jour leur part du soleil italien. D'où venaient-ils eux-mêmes ? On ne sait, mais les probabilités historiques, fortifiées par l'affinité des langues et des religions¹, indiquent une commune origine. La différence des pays où en définitive ils s'arrêtèrent, les Sabelliens dans la montagne, les Osques dans la plaine, établit entre eux une différence de mœurs et des hostilités perpétuelles qui cachèrent leur parenté primitive. De ces deux peuples frères, l'un, profitant de la faiblesse des Sicules, serait descendu, sous les noms identiques d'Osques, d'Opiques, d'Ausones et d'Aurunces, dans les plaines du Latium et de la Campanie, cette vieille *terre des Opiques*, que jamais peut-être il n'avait entièrement abandonnée ; l'autre aurait plus tard peuplé de ses colonies les sommets de l'Apennin et une partie des côtes de l'Adriatique: ceux-ci conduits, selon leur humeur belliqueuse, par les animaux consacrés à Mars ; ceux-là, par Janus et Saturne, qui leur apprirent l'agriculture et dont ils firent les dieux du soleil et de la terre, du soleil qui féconde, de la terre qui produit.

Au temps de leur puissance, les Sicules avaient possédé la terre des Opiques, eurent les malheurs dont l'invasion avait frappé les Pélasges des bords du Pô, s'étendirent de proche en proche sur toute leur race, et une vive réaction, faisant sortir les indigènes de leurs *catacombes apennines*, les remit en possession des plaines qu'avaient occupées les Sicules. Les Casci ou Aborigènes, c'est-à-dire les plus anciens du pays, commencèrent ce mouvement qui, plusieurs fois arrêté par les conquêtes des Étrusques, des Gaulois et des Grecs, reprit enfin son cours avec Rome, et finit par substituer la race indigène à tous ces peuples étrangers.

Descendus du haut pays situé entre Amiternum et Reate, les Casci s'établirent au sud du Tibre, où, de leur mélange avec des Ombriens, des Ausones et des Sicules restés dans le pays, se forma le peuple des *Prisci Latini*², lequel occupa, de Tibur à la mer (53 kilomètres) et du Tibre au delà du mont Albain (30 kilomètres), trente villages, tous indépendants³. Au premier rang s'éleva Alba-la-Longue, qui prenait le titre de métropole du Latium⁴, dont Rome, fondée trois cents ans plus tard, prétendit hériter. Un lien religieux, à défaut d'autre, unissait ces peuples, et des sacrifices communs les rassemblaient sur le mont Albain ou à Lavinium, sanctuaire des pénates mystérieux et des dieux indigènes⁵.

Ainsi le peuple d'où home sortira n'était lui-même qu'un mélange de tribus et de races différentes. Ailleurs, les races, au lieu de se mêler, se chassent ou se superposent, l'une dominante, l'autre esclave. Chez les Osques et les Sabelliens, il y a fusion, au contraire, entre les vainqueurs et les vaincus. Les traditions grecques, toujours si intelligentes, ont été un fidèle écho de cette origine du peuple latin, et c'est par des mariages, par des unions pacifiques, que

¹ Les Samnites parlaient l'osque, la langue des Campaniens, et les atellanes écrites dans cette langue étaient comprises à Rome (Strabon, V, III, 6).

² Denys, *Ant. Rom.*, I, 14 ; Nonius, XII, 5 ; Cicéron, *Tusculanes*, I, 12 ; Varron, *de Ling. lat.*, IV, 7 ; Festus, s. v.

³ Strabon, V, III, 2.

⁴ **Omnes Latini ab Alba oriundi** (Tite Live, I, 52).

⁵ Janus, Saturne, Picus, Faunus et Latinus étaient au nombre de ces dieux indigènes. On faisait aussi des sacrifices en mémoire d'Évandrie et de sa mère la prophétesse Carmenta. Une porte de Rome s'appelait Carmentale.

s'établissent Évandre, Énée, Tibur et les compagnons d'Ulysse, comme plus tard des mariages uniront Rome et la Sabine. Par ses traditions locales, comme par sa propre origine, Rome était préparée à cet esprit de facile association qui lui donne un caractère à part dans l'antiquité et qui fut la cause de sa grandeur.

Au huitième siècle, la prospérité des Latins déclinait ; les Étrusques avaient traversé leur pays, les Sabins franchi l'Anio, les Éques et les Volsques envahi la plaine et enlevé plusieurs villes latines¹. Albe elle-même, dans la tradition, paraît assez faible pour qu'une poignée d'hommes y fasse une révolution. Cette faiblesse devait favoriser les commencements de la ville éternelle.

Des liens de parenté et d'alliance unissaient aux *prisci Latini* les Rutules, dont la capitale, Ardée², était déjà enrichie par le commerce et ceinte de hautes murailles. Sagonte, en Espagne, se disait sa colonie.

Autour de ce Latium primitif, qui ne dépassait pas le Numicius et qui nourrissait une robuste population de laboureurs³, s'étaient établis les Éques, les Berniques, les Volsques et les Aurunces, tous compris par les Romains sous la dénomination générale de peuples latins ; plus loin, entre le Liris et le Silarus, les Ausones.

Les Éques, petit peuple de pâtres et de chasseurs, pillards insatiables⁴, n'avaient, au lieu de villes, que des bourgades fortifiées, dans des lieux inaccessibles. Cantonnés dans le pays difficile que traverse le haut Anio, ils descendaient en suivant les montagnes jusqu'à l'Algide, promontoire volcanique d'où se découvre la campagne romaine et dont les forêts couvraient leur marche. De là, ils fondaient à l'improviste sur la plaine, enlevaient moissons et troupeaux, et, avant qu'on se fût armé, ils avaient disparu. Fidèles cependant à la parole donnée, ils avaient établi le droit féodal que les Romains leur empruntèrent⁵, mais qu'ils ne semblent plus connaître à l'époque où on les voit presque chaque année distraire le peuple, par leurs rapides incursions, des querelles du forum. Malgré leur voisinage de Rome et deux siècles et demi de guerres, ils furent les derniers des Italiens à poser les armes.

Moins belliqueux ou moins pillards, parce que leur territoire était plus riche, malgré les rochers qui le couvraient⁶, les Herniques formaient une confédération dont les principaux membres étaient les cités de Ferentinum, d'Alatrium et d'Anagnia⁷. Les impénétrables murailles des deux premières de ces villes, les livres lintéens où Anagnia consignait son histoire, sa réputation de richesse, les temples que Marc Aurèle y trouvait à chaque pas et le cirque où s'assemblaient les députés de toute la ligue, attestent leur culture, leur esprit religieux et leur ancienne puissance⁸. Placés entre deux peuples d'humeur guerroyante, les Herniques montrèrent un esprit pacifique et s'associèrent de bonne heure contre les Éques et les Volsques à la fortune des Latins et de Rome.

Les Volsques, plus nombreux, habitaient depuis le pays des Rutules jusqu'aux montagnes qui séparent les hautes vallées du Liris et du Silarus. Les Étrusques,

¹ Dans les premiers siècles de Rome, des villes latines sont tour à tour données aux Éques, aux Sabins, aux Latins et aux Volsques.

² Tite Live, I, 57 ; Virgile, *Æn.*, VII, 412 ; Denis (*Ant. Rom.*, IV, 64) est encore plus expressif.

³ Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 5 (6).

⁴ Virgile, *Æn.*, VII, 749.

⁵ Tite Live, I, 32.

⁶ Servi., in *Æn.*, VII, 684. Il les croit Sabins.

⁷ **Dives Anagnia** (Virgile, *Æn.*, VII, 684). Strabon (V, III, 10) l'appelle illustre (*πόλις ἀξιολογός*).

⁸ Ferentinum, sur la voie Latine, entre Anagnia et Frusino. Alatrium, ville du même peuple à 7 milles de la précédente.

quelque temps maîtres d'une partie de leur pays, y avaient exécuté, comme dans les vallées de l'Arno, de la Chiana et du Pô, de grands travaux pour l'écoulement des eaux, et avaient conquis à l'agriculture des terrains qui rendaient 30 à 40 pour 1. Ces marais, fameux sous le nom de marais Pontins, n'avaient d'abord été qu'une vaste lagune, séparée, comme celle de Venise., de la haute mer par les longues îles qui formèrent ensuite la côte d'Astura à Circeii. Ils se terminaient, à leur extrémité méridionale, par l'île d'Aea, réunie plus tard au continent sous le nom de promontoire de Circeii¹. Les craintes superstitieuses, qui peuplent toujours d'êtres étranges et menaçants les forêts profondes et les rochers battus des flots, plaçaient sur ce promontoire la demeure de Circé, magicienne redoutable : comme, dans la tradition celtique, les neuf vierges de l'île de Sein commandaient aux éléments dans les mers orageuses de l'Armorique. Cette légende, qui semble indigène autour de la montagne, ne serait-elle pas une antique croyance défigurée ? Circé, que les Grecs ont rattachée à la famille néfaste du roi de Colchide, mais qu'on disait fille du Soleil, sans doute parce qu'au matin, quand la plaine est encore dans l'ombre, sa montagne s'éclaire des premiers rayons du soleil levant ; Circé, qui change les formes et compose des breuvages magiques avec les herbes² dont son promontoire est encore aujourd'hui couvert³, ne serait-elle pas quelque divinité pélasgique, une déesse de la médecine, comme l'Esculape grec, fils aussi du Soleil, et qui, déchue avec son peuple, n'aurait plus été, pour les nouveaux venus, qu'une magicienne redoutée ?

Avec l'île de Pontia et l'étendue de côtes qu'ils possédaient ; avec les ports d'Antium, d'Astura et celui de Terracine, qui n'a pas moins de 12.000 mètres de pourtour⁴ ; avec les leçons ou les exemples des Étrusques, les Volsques du littoral ne pouvaient manquer d'être d'habiles marins ; du moins devinrent-ils de redoutables pirates. Toute la mer Tyrrhénienne, jusqu'au phare de Messine, fut infestée de leurs courses, et les torts qu'ils firent au commerce tarentin faillirent entraîner une guerre entre les Romains et Alexandre le Molosse, roi d'Épire. Cependant Rome avait déjà conquis Antium et détruit sa marine.

Les Volsques de l'intérieur ne furent pas moins redoutés dans les plaines du Latium ou de la Campanie, et, après deux cents ans de guerre⁵, Rome n'en finit avec eux qu'en les exterminant. Au temps de Pline⁶, trente-trois villes avaient déjà disparu dans le Pomptinum, qui n'était plus, au siècle d'Auguste, qu'une solitude meurtrière⁷.

Derrière les Volsques jusqu'au Liris, dans un pays où les montagnes ne laissent que deux routes étroites pour passer du Latium dans la Campanie, habitaient les Aurunces ; héritiers du nom de la grande race italienne, ils semblaient en avoir

¹ Frontin, *Epist.*, IV, 4.

² La *crepis lacera* y abonde (*Mic.*, I, 273). Strabon (V, III, 6) savait aussi que les herbes vénéneuses y croissaient en grand nombre. Cf. Virgile, *Æn.*, VII, 40 sq. Le souvenir de la magicienne redoutée y vit encore, et naguère on n'eût pas trouvé un paysan qui osât pénétrer pour or ou pour argent dans la grotte dite de Circé (De Bonstetten, *Voyage sur le théâtre des six derniers livres de l'Énéide*, p. 75).

³ Pline [*Hist. nat.*, H, 85 (87) ; III, 11 (9)] croyait, comme d'ailleurs l'aspect des lieux le démontre, que le promontoire de Circeii avait été jadis une île, dans laquelle on a voulu reconnaître l'île problématique d'Aea d'Homère (*Odyssée*, I, 455).

⁴ De Prony, *Mém. sur les marais Pontins* — Tite Live, IV, 59. Cf. Pline, *ibid.*, III, 9.

⁵ Tite Live, VI, 21.

⁶ Pline, *Hist. nat.*, III, 3. Dans tout l'ancien Latium, il parle de cinquante-cinq villes ruinées.

⁷ Tite Live, VI, 12.

conservé la haute stature, l'aspect menaçant et l'audace¹. Aussi était-ce sur leurs côtes, à Formies, qu'on plaçait les géants Lestrignons². Mais, depuis les siècles historiques, ce peuple est resté obscur ; Tite Live n'en parle que pour raconter la guerre impitoyable que Rome lui fit en 314 et la destruction de trois de ses villes.

Au delà du Liris commençait pour les Romains la Campanie, molle et énervante contrée où les dominations n'ont jamais duré que quelques vies d'hommes, où la terre elle-même, dans ses continuelles révolutions, semble avoir la fragilité des choses humaines. Le Lutrín, autrefois si vanté, est devenu un marais fangeux, et l'Averne, la bouche des enfers, s'est changé en un lac limpide. A Caserte, on a trouvé, à 90 pieds sous terre, un tombeau; et les coulées de lave qui portent Herculanium et Pompéi cachent elles-mêmes une couche de terre végétale et des traces d'anciennes cultures. Là, dit Pline, dans cette terre de Bacchus et de Cérès, où deux printemps fleurissent, les Osques, les Grecs, les Ombriens, les Étrusques et les Campaniens, ont lutté de volupté et de mollesse, et Strabon, étonné que tant de peuples y aient été tour à tour dominants et asservis, en accusait la douceur du ciel et la fertilité de cette terre, d'où sont venus, dit Cicéron, tous les vices³.

Les Osques de la Campanie ne sont plus dans les temps historiques qu'une population soumise à des maîtres étrangers, et qui se confond avec eux : Grecs établis sur la côte, Étrusques dans l'intérieur, Samnites descendus de l'Apennin. Quelques tribus ausoniennes, comme les Sidicins de Teanum et les Aurunces de Cales, gardèrent seules leur liberté dans les montagnes qui séparent le Volturne du Liris. De l'autre côté de la péninsule, en Apulie, le fond de la population était aussi d'origine ausonienne, comme le prouvent les noms des villes de l'intérieur et l'usage de l'osque répandu dans une grande partie de l'Italie méridionale.

Dans l'origine les Sabins, auxquels se rattachent presque tous les peuples sabelliens⁴, habitaient, aux environs d'Amiternum, le haut pays de l'Abruzze supérieure, d'où sortent le Velino, le Tronto, la Pescara, et où la fonte tardive des neiges entretient les pâturages, quand le soleil brûle déjà la plaine. Ils descendirent de là sur le territoire de Reate, d'où ils chassèrent les Casci, et parvinrent, par le mont Lucretile, jusqu'au Tibre. Au nord, ils rejetèrent les Ombriens au delà de la Nera; au sud, ils occupèrent une partie de la rive gauche de l'Anio, et, au huitième siècle, c'était, après les Étrusques, le plus puissant peuple de la péninsule⁵.

Pasteurs et agriculteurs, comme tous les Sabelliens, les Sabins vivaient épars dans des villages, et, malgré leur nombreuse population, qui mettait en culture et habitait jusqu'aux cimes des plus âpres montagnes, ils n'eurent guère d'autres villes qu'Amiternum et Reate. Cures, le lieu de réunion de tout le peuple, n'était qu'un gros bourg. — C'étaient les Suisses de l'Italie : mœurs sévères et religieuses, tempérance, courage, probité ; ils avaient les vertus sans faste mais durables de l'homme des montagnes, et restèrent aux yeux de l'Italie comme une vivante image des anciens temps⁶. L'histoire, qui reconnaît en eux un des principaux éléments de la population romaine, n'hésitera point à leur attribuer la

¹ Denys, *Ant. Rom.*, VI, 32, et Tite Live, II, 526.

² Homère, *Odyssée*, X, 89-134.

³ Pline, *Hist. nat.*, III, 9. Cf. Florus, I, 16 ; Strabon, V, IV, 9 ; Cicéron, *de Lege agrar.*, I, 6, 7.

⁴ **Paterque Sabinus** (Virgile, *Æn.*, VII, 178).

⁵ Tite Live, I, 30.

⁶ Cicéron, *in Vat.*, 15 ; cf. *pro Lig.*, 11. Tite Live, I, 18.

vie frugale et laborieuse, la gravité austère, le respect pour les dieux, la forte constitution de la famille, qu'on trouve à Rome dans les premiers siècles et qui s'y conservèrent longtemps¹. Ils ressemblaient encore aux premiers Romains par leur dédain pour la culture de l'esprit. on n'a pas trouvé dans tout leur pays une seule inscription sabine.

Lorsque, dans ces arides montagnes, la famine était menaçante ou la guerre malheureuse, on vouait aux dieux, par un *printemps sacré*, tout ce qui naissait en mars et avril. Les enfants eux-mêmes étaient offerts en sacrifice. Plus tard les dieux s'adoucirent; le bétail seul fut immolé ou racheté, et les enfants, élevés jusqu'à vingt ans, étaient alors conduits, la tête voilée, hors du territoire, comme ces hordes scandinaves que la loi chassait à époque fixe du pays pour prévenir la famine. Souvent le dieu protégeait lui-même ces jeunes colonies, *sacranæ acies vel Matmertini*, et leur envoyait des guides divins. Ainsi furent conduits par des animaux consacrés à Mars, les Picénins par un piver (*picus*), les Hirpins par un loup (*hirpus*), et les Samnites par un taureau sauvage².

Des Sabins, dit Pline (H. n., III, 13), descendent, par un printemps sacré, les Picénins. Mais trop de races différentes occupèrent cette côte et s'y mêlèrent, pour qu'il en sortit un peuple original. Dans leurs fertiles vallées, les Picénins restèrent en dehors de toutes les guerres italiennes, et y multiplièrent à loisir. Pline prétend (Ibid.) que, lorsqu'ils se soumirent Rome, en 265, ils étaient au nombre de 360.000. Parmi eux l'on comptait les Prætutiens, qui formaient un peuple distinct, cantonné dans le haut pays. Par un singulier hasard, ce sont ces pauvres montagnards, à peine connus des historiens de Rome, qui ont donné leur nom au centre de la péninsule, les Abruzzes.

La vaste province ordinairement désignée sous le nom de Samnium (Ibid., III, 17), et qui comprend toutes les montagnes au sud de la Sabine et du Picenum jusqu'à la Grande-Grèce, était partagée entre deux confédérations formées des peuples réputés les plus braves de l'Italie. Au nord, celle des Vestins et des Marrucins sur le littoral, des Péligniens et des Marses dans la montagne; au sud, celle des Frentans, des Caracénins, des Pentriens, des Hirpins et des Gaudiens.

Dans la première ligue, les plus renommés pour leur courage étaient les Marses et les Péligniens. *Qui triompherait des Marses ou sans les Marses ?* ³ disait-on. Après l'aruspice étrusque, il n'y avait pas de plus célèbres devins pour expliquer les signes, surtout le vol des oiseaux, que ceux des Marses. On retrouve chez eux les psyllés de l'Égypte et les médecins-sorciers des indigènes du nouveau monde, qui guérissaient avec les simples cueillis dans leurs montagnes et avec leurs chants magiques, *neniæ*⁴. Une famille, qui jamais ne se mêlait aux autres, avait le don de conjurer les vipères dont le pays des Marses était rempli, et de rendre leurs morsures inoffensives⁵. Au temps d'Élagabal, la réputation des sorciers Marses durait toujours; maintenant encore les bateleurs qui vont à Rome et à Naples effrayer le peuple de leurs jeux avec des serpents dont ils ont arraché les

¹ Virgile, *Georg.*, II, 552; Servius, *in Æn.*, VIII, 658.

² Festus, s. v. *Ver sacrum*; Pline, *Hist. nat.*, III, 18. Les Romains firent, durant la seconde guerre Punique, un vœu semblable, moins la proscription des enfants (Tite Live, XXII, 9). Les traditions sabinnes disaient aussi que Semo Sancus, nommé encore Dius Fidius, le divin auteur de la race sabellienne, avait substitué aux sacrifices humains des rites purs de sang (Denys, *Ant. Rom.*, I, 33).

³ Appien, *Bellum civile*, I, 46; Virgile, *Georg.*, II, 167; Cicéron, *in Vatin.*, 15.

⁴ Cf. Hor., *Epodon*, XVII, 29.

⁵ Virgile, *Æn.*, VII, 754.

crochets venimeux, partent des environs de ce qui était naguère le lac de Celano¹ (*Fucinus*). Aujourd'hui, c'est un saint Dominique de Cullino qui donne ce pouvoir ; il y a trois mille ans, c'était une déesse en grande vénération dans les mêmes lieux, la magicienne Angitie, sœur de Circé, ou peut-être Médée elle-même, de la sinistre famille d'Aétès. Les noms changent, mais la superstition reste, quand l'homme demeure sous l'influence des mêmes lieux et dans la même ignorance.

Le pays des Marses et des Péligniens, situé au cœur de l'Apennin, était le plus froid de la péninsule² : aussi les troupeaux quittant, l'été, les plaines brillées de l'Apulie, venaient, alors comme aujourd'hui, paître dans les fraîches vallées des Péligniens, qui récoltaient aussi d'excellente cire et le plus beau lin³. Leur forte place de Corfinium fut choisie pendant la guerre Sociale pour devenir, sous le nom significatif d'*Italica*, la capitale des Italiens soulevés contre Rome.

L'autre grande ligue sabellienne formait le peuple samnite, qui eut de plus brillantes destinées, de grandes richesses, un nom redouté jusqu'en Sicile, jusqu'en Grèce, mais qui paya toute cette gloire par d'affreux désastres. Conduits, suivant leurs légendes, de la Sabine aux montagnes de Bénévent par le taureau sauvage dont on retrouve le signe sur les médailles de la guerre sociale, les Samnites se mêlèrent aux tribus ausones restées dans l'Apennin, et s'étendirent de colline en colline jusqu'à la Pouille. Tandis que les Caudiniens et les Hirpins⁴ se fixaient sur les pentes du mont Tuburuno, dont le pied touchait à une vallée qu'ils rendirent fameuse sous le nom de Fourches Caudines, les Frentans s'établissaient vers la mer supérieure, et des bandes irrégulières allaient former au delà du Silarus le peuple des Lucaniens, qui se séparèrent de bonne heure de la ligue. Celle-ci resta composée de quatre peuples (*Caraceni*, *Pentri*, *Hirpini* et *Caudini*) auxquels appartient plus particulièrement le nom glorieux de Samnites.

Leur pays, entouré par le Sangro, le Volturno et le Calore, est couvert de montagnes abruptes (le Matese), qui conservent la neige jusqu'en mai et dont une cime, le mont Miletto, s'élève à 2000 mètres. Aussi les troupeaux trouvaient-ils dans ces hautes vallées, durant les étés brûlants, de frais pâturages et des sources abondantes. C'était la richesse du pays. Leurs produits, vendus dans les villes grecques qui bordaient la côte, les soldes militaires qu'ils reçurent souvent à titre d'auxiliaires, mais surtout le butin qu'ils rapportaient de leurs courses dans la Grande-Grèce, accumulèrent dans les mains de ces pâtres belliqueux de grandes richesses. Au temps de la guerre contre Rome, telle était l'abondance de l'airain dans le Samnium, que le jeune Papius en enleva plus de deux millions de livres⁵, et que son collègue Garvilius, avec les seules armures prises aux fantassins samnites, fit fondre le colosse de Jupiter, qu'il plaça dans le Capitole et qu'on pouvait apercevoir du haut du mont Albain⁶. Comme tous les peuples guerriers, les Samnites mettaient leur luxe dans les armes ; de vives couleurs brillaient sur leurs vêtements de guerre, l'or et l'argent sur leurs boucliers. Chaque soldat des premières classes, s'équipant à ses frais, voulait prouver son

¹ Le lac Fucin, dont la superficie était de 15.000 hectares et la profondeur de 18 mètres, a été desséché par le prince Torlonia du 9 août 1862 à la fin de juin 1875.

² Les anciens disaient proverbialement **Peligna frigora** et **Marsæ nives** ; aujourd'hui on dit *freddo d'Abruzzo*.

³ Pline, *Hist. nat.*, XI, 11 ; XIX, 2.

⁴ Festus, s. v. **Hirpinos** ; cf. Strabon, V, IV, 12. Servius, *in Æn.*, XI, 173.

⁵ Tite Live, X, 46.

⁶ Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 7 (18).

courage par l'éclat de ses armes. Aussi la richesse de l'armée ne prouve pas celle du peuple.

En calculant d'après les nombres fournis par les historiens de Rome, on a évalué à deux millions d'hommes la population du Samnium¹. Ce chiffre est évidemment exagéré, comme les bases sur lesquelles il repose. Si les Samnites n'ont pu armer contre Rome plus de 80.000 fantassins et 8.000 cavaliers, leur population devait s'élever au plus à 600.000 habitants. Mais c'était assez pour que ces hommes robustes et braves, quelquefois réunis sous le commandement suprême d'un *embradur* (*imperator*), étendissent tout autour de leurs montagnes leurs courses et leurs conquêtes. Leur principale ressource était leurs troupeaux ; mais durant six à sept mois la neige couvrait les pâturages des montagnes, il fallait donc descendre dans les plaines². De là une cause de guerres continuelles avec les peuples voisins.

Réunis dans une même ligue, les quatre peuples samnites formaient cependant, chacun sous son *meddix tuticus*, une société distincte et souveraine, qui oubliait souvent l'intérêt général pour suivre des entreprises particulières. Ces fils du dieu Mars, ces hommes dont la religion et la politique avait proscrit les aïeux, restèrent fidèles à leur origine : ils préférèrent, aux liens qui font la force, l'isolement qui donne d'abord la liberté, mais prépare la servitude.

Si les treize peuples sabelliens avaient été unis, l'Italie leur appartenait. Mais les Lucaniens étaient ennemis des Samnites, ceux-ci de la fédération marse, les Marses des Sabins, et les Picentins restaient étrangers à toutes les querelles des montagnards. Cependant Rome, qui représentait, comme ne le fit avant elle aucun État de l'antiquité, le principe contraire de l'unité politique, ne triompha qu'après les plus douloureux efforts et en exterminant cette population indomptable³, encore lui fallut-il s'y prendre à deux fois pour cette oeuvre de destruction. La guerre du Samnium et la seconde guerre Punique avaient déjà bien des ruines et des solitudes ; mais, quand les vengeances de Sylla eurent passé sur cette terre désolée, Florus put dire : **Dans le Samnium même on chercherait vainement le Samnium**. Cette ruine fut si complète, qu'il nous est à peine resté quelques monuments de ce peuple et que plus de vingt de ses villes ont disparu sans laisser de vestiges d'elles-mêmes.

Au sud-est, Tarente et les grandes villes de l'Apulie arrêtaient les Samnites ; mais, à l'ouest, les Étrusques de la Campanie ne surent pas défendre contre eux ce riche territoire. Fatigués par leurs continuelles excursions, ils crurent acheter la paix en partageant avec les Samnites leurs champs et leur ville. Une nuit, ils furent surpris et égorgés (vers 423) ; Voltturnum prit le nom de Capoue, et celui de Campaniens désigna les nouveaux maîtres du pays⁴. Cumès, la grande cité grecque, fut ensuite enlevée d'assaut, et une colonie campanienne remplaça une partie des habitants massacrés, sans toutefois faire prévaloir l'osque et les

¹ Micali, *Storia*, etc., I, 287.

² On sait que les tributs levés sur les troupeaux, qui, l'été, passaient des plaines dans la montagne et redescendaient, l'hiver, dans la plaine, étaient le principal revenu du royaume de Naples, près de deux millions, dans les derniers temps. Les trois aragonais avaient forcé les tenants de la couronne en Apulie à laisser, l'hiver, les troupeaux des Abruzzes paître sur leurs champs. De nos jours encore, les propriétaires de la Pouille étaient obligés de tenir en prairies les deux tiers de leurs terres. Voyez Keppel-Craven, *Exc. in the Abr.*, I, 267 et Symonds, p. 241.

³ Tite Live et, d'après lui, tous les historiens de Rome ont exagéré cette dépopulation du Samnium, puisque, d'après le recensement conservé par Polybe, ce pays pouvait donner, après la première guerre Punique, 77.000 hommes de guerre.

⁴ Diodore, XII, 31.

usages sabelliens sur la langue et les mœurs grecques¹. Ces pâtres, qui élevaient dans leurs montagnes² de belles races de chevaux, devinrent au milieu des plaines de la Campanie les meilleurs cavaliers de la péninsule, et le renom que cette conquête leur valut en prépara d'autres. Au nord, à l'est et au sud, ils étaient entourés de pays difficiles et de populations belliqueuses qui leur fermaient la route à de nouvelles entreprises; mais la mer restait ouverte, et ils savaient qu'au delà des golfes de Pæstum et de Terina il y avait en Sicile du butin à faire, des aventures à courir. Sous l'ancien nom expressif de Mamertins, les cavaliers campaniens se mirent à la solde de qui voulait les payer. La rivalité des cités grecques, l'ambition des tyrans de Syracuse, les invasions carthaginoises et la guerre sans relâche qui désolait l'île entière, leur firent toujours trouver à qui vendre leur courage. Et ce métier de mercenaires leur devint si lucratif, que ce qu'il y avait de plus brave dans la jeunesse campanienne passa dans l'île, où les Mamertins furent bientôt assez nombreux pour faire la loi et prendre leur part.

Mais, tandis qu'ils devenaient au delà du détroit une puissance contre laquelle luttèrent vainement Carthage, Syracuse et Pyrrhus, leurs villes des bords du Volturne s'affaiblissaient par les migrations mêmes dont s'augmentait la colonie militaire de Sicile. Dès le milieu du quatrième siècle, à Cumes, à Nole, à Nucérie, les anciens habitants redevenaient les maîtres, et si Capoue conserva la suprématie sur les villes voisines, ce fût en perdant tout caractère sabellique. La mollesse des anciennes mœurs reparut, mais mêlée de plus de cruauté. Dans les funérailles, des combats de gladiateurs pour honorer les morts; au milieu des plus somptueux festins, des jeux sanglants pour égayer les convives³, et toujours, dans la vie publique, le meurtre et la trahison. On a vu les Samnites s'emparer de la ville en égorgeant leurs hôtes; les premiers soldats romains qu'on y placera voudront, à leur exemple, en massacrer les habitants. Durant la seconde guerre Punique, Capoue scelle son alliance avec les Carthaginois du sang de tous les Romains établis dans ses murs, et Perolla veut poignarder Annibal à la table de son père. Lorsque enfin les légions y rentrent, c'est tout le sénat de Capoue qui célèbre ses propres funérailles dans un joyeux festin et boit le poison à la dernière coupe. Il n'y a pas d'histoire plus sanglante, et nulle part il n'y eut de vie plus molle.

Les Lucaniens eurent une destinée à la fois moins triste et moins brillante. En suivant la chaîne des Apennins, ce peuple était entré dans l'ancienne Œnotrie, dont les côtes étaient occupées par les villes grecques et où Sybaris dominait du golfe de Pæstum à celui de Tarente. Après s'être lentement accrue dans les montagnes, leur population se jeta sur le territoire cultivé des cités grecques, et vers le milieu du cinquième siècle, Pandosie, avec les villes voisines, tomba en leur pouvoir. Maîtres des côtes de l'Ouest, ils se tournèrent vers celles du golfe de Tarente, et placèrent entre deux dangers les villes grecques déjà menacées au sud par les tyrans de Syracuse. Vers 430, ils luttaient déjà contre Thurium, et tels furent leurs progrès dans l'espace de trente-six ans, malgré leur petit nombre qui ne dépassait pas 34.000 combattants⁴, qu'une grande ligue défensive, la première que les Grecs de cette côte eussent conclue, fut formée

¹ Voyez Tite Live, XL, 42, où les Cuméens demandent à substituer le latin au grec dans les actes publics.

² Surtout dans celles des Hirpins, dont le pays nourrit encore une excellente race.

³ Athénée, IV, 39; Tite Live, IX, 40; Silius, XI, 51.

⁴ Ils étaient 30.000 fantassins et 4.000 cavaliers au siège de Thurium (Diodore, XIV, 101-102).

contre eux et contre Denys de Syracuse. La peine de mort fut prononcée pour le chef de la ville dont les troupes ne seraient pas accourues au premier avis de l'approche des barbares (394)¹. Ces mesures furent infructueuses : trois ans après, toute la jeunesse de Thurium, en voulant reprendre la ville de Laus, fut détruite dans une bataille qui livra aux Lucaniens la Calabre presque entière². Denys le Jeune, à son tour effrayé, malgré un traité conclu avec eux en 360³, traça, du golfe de Scylacium à celui d'Hipponium, une ligne de défense destinée à couvrir contre eux ses possessions d'Italie⁴.

Cette époque fut celle de la plus grande extension des Lucaniens. Dès lors ils ne firent plus que reculer, affaiblis qu'ils étaient par le peu d'accord de leurs divers cantons, dont chacun avait ses lois particulières et son chef (*meddix* ou *præfucus*). Vers 356, apparaissent les Bruttians, dont Denys de Syracuse favorisa la révolte, et peu à peu la frontière de la Lucanie remonta jusqu'au Laus et au Crathis. Contenus, au sud, par les Bruttians, aussi braves qu'eux-mêmes, ils cherchèrent à se dédommager aux dépens des Grecs des bords du golfe de Tarente ; mais ce fut pour appeler sur eux les armes d'Archidamos, d'Alexandre le Molosse et du Spartiate Cléonyme. Plus tard, leurs attaques sur Thurium amenèrent la guerre avec Rome, qui leur coûta l'indépendance.

De tous les peuples sabelliens, les Lucaniens semblent être restés les plus grossiers, les plus avides de guerre et de destruction. La civilisation qui les entourait ne fut pas assez forte pour pénétrer dans ces âpres montagnes, dans ces forêts profondes, où ils envoyaient leurs fils chasser l'ours, le sanglier et les bêtes fauves, pour les habituer de bonne heure au danger⁵. Peu nombreux et souvent divisés, ils tinrent néanmoins la population vaincue durement asservie, et éteignirent en elle jusqu'à cette culture grecque, cependant si vivace. Devenus barbares, dit Athénée (XIV, 31) des habitants de Posidonie, ayant perdu jusqu'à leur langue, ils avaient du moins conservé une fête grecque, pendant laquelle on se réunissait pour réveiller les anciens souvenirs, rappeler les noms aimés et la patrie perdue ; puis l'on se quittait en pleurant. Triste et touchant usage qui atteste une bien dure servitude !

A l'extrémité de la Calabre orientale (terre d'Otrante) on a trouvé des inscriptions qu'on n'a pu rattacher à un dialecte connu. Elles y avaient été laissées par les lapyges, un des plus anciens peuples de la péninsule. Il semble avoir dominé jusque dans l'Apulie ; mais il subit de bonne heure l'influence hellénique et alla perdre sa nationalité au milieu des colons grecs.

V. Grecs et Gaulois

Nous venons de parler des races vraiment italiennes, de celles du moins qui, les Étrusques exceptés, se servaient d'une langue soeur de la langue hellénique et qui donnèrent à Rome sa population, ses moeurs et ses lois. Il reste à étudier deux peuples, les Grecs et les Gaulois, qui s'établirent plus tard dans la péninsule : ceux-ci qui la troublèrent longtemps par leurs incursions et leurs pillages ; ceux-là qui l'ouvrirent à la civilisation hellénique. Il y a bien peu d'années, on

¹ Ibid., 91.

² De Pandosie à Thurium et même jusqu'à Rhegium. Scylax, qui écrivait vers 370, ne connaît tout le long de la côte que des Lucaniens (sect. 12 et 13).

³ Diodore, XVI, 5.

⁴ Strabon, VI, I, 10.

⁵ Justin, XXIII, 1.

parlait encore grec aux environs de Locres¹ ; dans les Calabres, une sorte de danse sacrée ressemble à celle qui est représentée sur des vases antiques, et, à Cardeto, les femmes ont si bien conservé le type de la beauté hellénique, qu'on dit d'elles : *Ce sont des Minerves*. De même on a cru retrouver, de Turin à Bologne, dans les traits du visage, dans l'accent, comparativement rude et guttural des Piémontais, des Lombards et des Romagnols, la trace persistante de l'invasion celtique².

L'histoire des colonies grecques en Italie se divise en deux parties l'une, commençant au huitième siècle avant notre ère, ne peut être l'objet d'aucun doute ; l'autre, remontant au quatorzième siècle, a contre elle toutes les probabilités historiques. Sans doute, il se peut que, dans les temps qui suivirent la guerre de Troie, après ce grand ébranlement de la Grèce, des troupes d'Hellènes, chassées par les révolutions de la mère patrie, aient débarqué sur les côtes de l'Italie. Mais ce que l'on rapporte de l'établissement de Diomède dans la Daunie ou chez les Vénètes, qui du temps de Strabon lui sacrifiaient chaque année un cheval blanc, des compagnons de Nestor à Pise, d'Idoménée à Salente, bien que Gnosse dans la Crète montrât son tombeau, de Philoctète à Pétélie et à Thurium, d'Épéos à Métaponte, d'Ulysse à Scylacium, d'Évandré, de Tibur, de Telegonus, fils d'Ulysse, dans le Latium, à Tusculum, Tibur, Préneste, Ardée, etc., ces légendes, disons-nous, ne peuvent être regardées que comme des traditions poétiques inventées par les rhapsodes, afin de donner à ces villes une origine illustre.

Rien ne manqua pour accréditer ces généalogies glorieuses : ni les chants des poètes, ni la crédulité aveugle ou intéressée des historiens, ni même les reliques vénérées des héros. Sur les bords du Numicius, les contemporains d'Auguste allaient voir le tombeau d'Énée, devenu le Jupiter Indigète, et tous les ans les consuls et les pontifes romains y offraient des sacrifices. Circeii montrait la coupe d'Ulysse et le tombeau d'Elpenor, un de ses compagnons³ ; Lavinium, le vaisseau incorruptible d'Énée⁴ et ses dieux pénates ; Thurium, l'arc et les flèches d'Hercule donnés par Philoctète ; Macella, le tombeau de ce héros ; Métaponte, les outils de fer dont s'était servi Épéos pour construire le cheval de Troie⁵ ; Lucérie, l'armure de Diomède⁶ ; Maleventum, la tête du sanglier de Cardon ; Cumes, les défenses du sanglier d'Érymanthe. Ainsi les habitants d'une ville d'Arménie montraient à qui les voulait voir les débris de l'arche de Noé⁷.

Personne ne tient plus à ces fabuleuses origines, si ce n'est ces gens de Rome, qui disent encore fièrement : *Semo Romani*, et diraient volontiers comme les Padouans : *Sangué Troiano*. — D'ailleurs, lors même qu'on tiendrait pour authentiques les premiers établissements de la race grecque en Italie, on ne pourrait leur accorder aucune importance historique ; car, restés sans relations avec la mère patrie, ils perdirent le caractère de cités helléniques, et quand les Grecs arrivèrent au huitième siècle, ils ne trouvèrent plus trace de ces incertaines colonies. A cette classe de récits légendaires appartiennent les traditions sur le Troyen Anténor, fondateur de Padoue, et sur Énée apportant

¹ Niebuhr, I, 89.

² Le docteur Edwards, dans sa lettre à Amédée Thierry.

³ Strabon, V, III, 6.

⁴ Procope, IV, 292.

⁵ Justin, XX, 2.

⁶ Pline, *Hist. nat.*, III, 26.

⁷ Flavius Josèphe, *Antiquités Judaïques*, XX, 2.

dans le Latium le palladium de Troie. Les nobles romains voulaient dater de la guerre de Troie, comme les nôtres des croisades.

Suivant Hérodote, les premiers Grecs établis dans la Iapygie seraient des Crétois qu'une tempête y aurait jetés. Séduits par la fertilité du sol, ils auraient brûlé leurs vaisseaux et bâti Iria dans l'intérieur des terres. Mais la plus ancienne colonie grecque dont l'établissement soit hors de doute, est celle des Chalcidiens, fondateurs de Cumes. Conduits par Hippoclès et Mégasthénès, ils s'avancèrent, dit la tradition, à travers des mers inconnues, guidés le jour par une colombe, et la nuit par le son de l'airain mystique¹. Ils bâtirent Cumes sur un promontoire qui domine la mer et les plaines voisines, en face de l'île d'Ischia. Sa prospérité fut si rapide, grâce à sa position au milieu de la côte tyrrhénienne, devant les meilleurs ports et dans le plus fertile pays de l'Italie, qu'elle put devenir métropole à son tour², aider Rome et les Latins, au temps de Porsenna, à repousser le joug des Étrusques du Nord et, pour son compte, lutter avec ceux de la Campanie. La bataille de l'an 474 retentit jusque dans la Grèce, où Pindare la célébra. Mais en 420 les Samnites entrèrent à Cumes. Toutefois, malgré l'éloignement et malgré les Barbares, Cumes resta longtemps grecque de langue, de mœurs et de souvenirs ; et, chaque fois qu'un danger menaçait la Grèce, elle croyait, dans sa douleur, voir pleurer ses dieux³. Ces larmes payaient les chants de Pindare.

Sur cette terre volcanique, près des champs Phlégréens et du sombre Avernus, les Grecs se crurent aux portes des enfers. Cumes, où, selon Homère, Ulysse avait fait l'évocation des morts, devint le séjour d'une des sibylles et des nécromanciennes les plus habiles de l'Italie ; chaque année, de nombreux pèlerins visitaient avec effroi le saint lieu au grand profit des habitants⁴. C'est là aussi, dans ce poste avancé de la civilisation grecque, au milieu de ces Ioniens tout pleins de l'esprit homérique, que s'élaborèrent les légendes qui amenèrent en Italie tant de héros de la Grèce.

Après Cumes et ses colonies directes dont la plus fameuse est *la Ville Neuve*, Naples, les autres cités chalcidiennes forment Zancle, nommée plus tard Messine, et Rhegium, qui gardaient toutes deux l'entrée du détroit de Sicile, mais dont la position militaire était trop importante pour ne point attirer sur elles de nombreux malheurs. Les Mamertins, qui surprirent Messine et en massacrèrent toute la population mâle, ne firent que ce qu'exécuta, quelques années plus tard, une légion romaine à Rhegium.

Les Doriens, qui dominaient en Sicile, étaient peu nombreux en Italie ; mais ils avaient Tarente, qui rivalisa de puissance et de richesse avec Sybaris et Crotona

¹ Strabon, V, IV, 4. Aux Chalcidiens s'étaient mêlés des colons de Cymé, sur les côtes de l'Asie Mineure, où Homère avait chanté. Le père d'Hésiode était né à Cymé, et Hésiode mentionne Latinus comme fils d'Ulysse et de Circé. Eusèbe, dans sa *Chronique*, place cet événement en 1050. C'est une date bien reculée.

² Cumes fonda *Dicæarchia* ou *Puteoli*, qui lui servit de port, *Parthenope* et *Neapolis*, qui l'éclipsa. Naples comptait aussi parmi ses fondateurs des Athéniens et des Érétriens. Ceux-ci s'étaient d'abord établis dans l'île d'Ischia, d'où ils avaient été chassés par une éruption volcanique (Strabon, V, IV, 9). L'Averne et le Lucrin étaient très poissonneux : **vectigalia magna præbebant** (Servius, *in Georg.*, II, 16).

³ Le miracle des pleurs de l'Apollon Cuméen se renouvela au temps de la guerre d'Aristonic et d'Antiochos.

⁴ Cicéron, *Tuscul.*, I, 5.

et qui conserva plus longtemps que ces deux villes son indépendance¹. De riches offrandes, déposées au temple de Delphes, attestaient encore, au temps de Pausanias, ses victoires sur les Iapyges, les Messapiens et les Peucétiens. Aussi avait-elle élevé à ses dieux, en signe de son courage, des statues de taille colossale et toutes dans l'attitude du combat ; mais ils ne purent la défendre contre Rome et le vainqueur qui rasa ses murailles lui laissa par dérision les images de ses belliqueuses divinités. Ancône, fondée vers 380, dans le Picenum, par des Syracusains qui fuyaient la tyrannie de Denys l'Ancien, était aussi doriennne.

La plus florissante des colonies achéennes fut d'abord Sybaris, qui avait soumis la population indigène des pays du vin et des bœufs (*Ænotrie* et *Italie*). Au bout d'un siècle, vers 620, elle possédait un territoire couvert de vingt-cinq villes et pouvait armer trois cent mille combattants. Mais, un siècle plus tard, en 510, elle fut prise et détruite par les Crotoniates. Toute l'Ionie, qui trafiquait avec elle, pleura sa ruine, et les Milésiens prirent des vêtements de deuil. Son territoire rendait cent pour un² : ce n'est plus qu'une plage déserte et marécageuse. Sur la côte occidentale de la Lucanie, Laus, que les Lucaniens détruisirent après une grande victoire sur les Grecs confédérés, et Posidonia, dont les ruines grandioses³ ont rendu célèbre la ville aujourd'hui déserte de Pæstum, étaient des colonies de Sybaris. D'autres Achéens, appelés par elle, s'étaient établis à Métaponte, qui dut de grandes richesses à son agriculture et à son port aujourd'hui transformé en lagune⁴. Crotonne eut une prospérité aussi rapide que celle de Sybaris, sa rivale, mais qui se soutint plus longtemps. Son enceinte, double en étendue (100 stades), accuse une population plus nombreuse, que sa renommée pour les luttes du pugilat nous ferait aussi regarder comme plus énergique (Milon de Crotonne). Les tyrans de Syracuse la prirent trois fois, et elle avait perdu toute importance lorsque les Romains l'attaquèrent. Locres, d'origine éolienne, n'arriva jamais à autant de puissance. Sa ruine, commencée par Denys le Jeune, fut achevée par Pyrrhus et Annibal.

Les Ioniens n'avaient que deux villes dans la Grande-Grèce : Élée, célèbre par son école de philosophie, et Thurium, dont les Athéniens furent les principaux fondateurs. Ennemie des Lucaniens et de Tarente, Thurium devait entrer de bonne heure comme sa métropole, dans l'alliance de Rome.

Il est remarquable que toutes ces villes eurent un rapide accroissement et que peu d'années leur suffirent pour devenir des États comptant par cent mille le nombre de leurs combattants. Ce n'est pas seulement l'heureux climat de la Grande-Grèce, la fertilité du sol, qui, dans les vallées et les plaines des deux Calabres, surpassait celle de la Sicile⁵, ni même la sagesse de leurs législateurs Charondas, Zaleucos, Parménide et Pythagore, qui firent ce prodige ; mais l'habile politique qui admit dans la cité tous les étrangers⁶, et transforma, pour

¹ Tite Live, XXVII, 16. Strabon VI, III, 4. La richesse de Tarente provenait de ses pêcheries, de ses ateliers pour le travail des laines fines du pays, et de son port qui était le meilleur de la côte méridionale.

² Varron, *de Re rust.*, I, 44.

³ Le second temple de Pæstum.

⁴ Aujourd'hui Lago di Santa Pelagina. Quand les eaux sont basses, on y voit des restes de constructions antiques.

⁵ Dolomieu, *Dissertation sur le tremblement de terre de 1783*.

⁶ Polybe, II, 59 ; Diodore, XII, 9. Sybaris commandait à quatre peuples et à vingt-cinq villes (Strabon, VI, I, 13). Il y a sans doute une bien grande exagération dans le chiffre de 300.000 combattants, mais le nombre de ses habitants devait être très supérieur à celui des villes de la

quelques siècles, les populations pélasgiques du sud de l'Italie en un grand peuple grec. Sans doute des distinctions s'établirent, et il y eut probablement dans les capitales des plébéiens et des nobles ; dans les campagnes, des serfs de la glèbe, et dans les villes conquises, des sujets ; mais ces différences n'empêchaient ni l'union ni la force. C'est par ce moyen aussi, par cette assimilation des vaincus aux vainqueurs, que Rome grandit. Mais Rome conserva longtemps sa discipline, tandis que les villes de la Grande-Grèce, minées au dedans par les divisions intestines, menacées au dehors par Carthage et Syracuse, par les tyrans de la Sicile et les rois de l'Épire, sans cesse inquiétées par les Gaulois italiens et les Samnites, surtout par les Lucaniens, s'affaiblirent encore eu des rivalités qui préparèrent aux Romains une facile conquête.

Si l'Ombrie doit son nom à une peuplade gauloise, nos pères auraient une première fois passé les Alpes en corps de nation à une époque fort ancienne¹. L'invasion du sixième siècle est plus certaine. On dit que les tribus gauloises du Nord-Ouest, refoulées sur les Cévennes et les Alpes par des envahisseurs d'outre-Rhin, s'y accumulèrent et, comme des flots longtemps amoncelés, débordèrent au nombre de trois cent mille par-dessus les Alpes dans la vallée du Pô. Sur les bords du Tessin, le Biturige Bellovèse écrasa une armée étrusque et établit son peuple, les Insubriens, entre ce fleuve, le Pô et l'Adda².

Bellovèse avait montré la route; d'autres la suivirent. Dans l'espace de soixante-six ans, des Cénomans, sous un chef surnommé l'Ouragan (*Elitovius*), des Ligures, des Boïes, des Lingons, des Anamans et des Sénons³ chassèrent les Étrusques des bords du Pô et les Ombriens des côtes de l'Adriatique jusqu'au fleuve Esino (*Æsis*). Quelques débris de la puissance étrusque et ombrienne subsistèrent cependant au milieu des populations gauloises et formèrent de petits États libres, mais tributaires et toujours exposés, par les mobiles affections de ces barbares, à de soudaines attaques. Ainsi, Melpum fut surprise en trahison et détruite le jour même, dit-on, où les Romains entraient dans Véies

Comme conquérants, les Gaulois ne dépassèrent pas les limites où s'était arrêtée l'invasion des Sénons. Mais cette race vigoureuse, ces hommes avides de bruit, de butin et de combats, troublèrent longtemps la péninsule, comme tout l'ancien

Grèce propre. A certaines de ses fêtes, Sybaris réunissait jusqu'à 5000 cavaliers, quatre fois plus qu'Athènes n'en eut jamais (Athénée, XII, 17 et 18 ; Diodore, fragm. du liv. VIII ; Scymn., 340). Il en fut de même à Crotona. Les Pélasges de la Lucanie et du Bruttium montrèrent autant de facilité que ceux de la Grèce à se laisser absorber par les Hellènes, à prendre leur langue et leurs coutumes, par les mêmes raisons, la communauté d'origine, ou du moins la proche parenté. Cette influence des Hellènes fut si forte, que, malgré les colonies romaines postérieures, la Calabre, comme la Sicile, resta longtemps un pays grec. Ce ne fut même qu'au commencement du quatorzième siècle que la langue grecque commença à s'y perdre. Quant à la prospérité de ces villes, elle se rattache, plus qu'on ne l'a montré, à celle des colonies grecques en général. Maîtres de toutes les côtes du grand bassin de la Méditerranée, les Grecs avaient entre leurs mains le commerce des trois mondes. De continuelles relations unissaient leurs villes, et chaque point de ce cercle immense profitait des avantages de tous les autres. La prospérité de Tarente, de Sybaris, de Crotona et de Syracuse, répondait à celle de Phocée, de Smyrne, de Milet et de Cyrène.

¹ Des noms géographiques, des dolmens, etc., révèlent la présence, dans la vallée du Danube, depuis l'Euxin jusqu'au Schwarzwald, de nombreuses populations gauloises qui ont pu venir de là directement en Italie. Dans ce cas, les Gaulois des bords de la Loire n'auraient été que le groupe occidental de ce grand peuple.

² Tite Live, V, 34, 35.

³ Aux Sénons, Strabon mêle (V, I, 6) des *Gésates*, ces deux peuples, dit-il, qui prirent Rome. Pline, *Hist. nat.*, III, 17 (21).

monde, avant que les légions pussent les saisir au milieu de leurs forêts et les fixer au sol. Ils habitaient des bourgs sans murailles, dit Polybe, dormaient sur l'herbe ou la paille et ne savaient que combattre ou un peu labourer. Vivant surtout de chair, ils n'estimaient que les troupeaux et l'or, richesses mobiles qui ne gênent point le guerrier, et qu'il transporte partout, avec lui. Sous leur domination, la Cisalpine retourna à la barbarie d'où les Étrusques l'avaient tirée : les forêts, les marécages s'étendirent ; les portes des Alpes surtout restèrent ouvertes, et il en descendit continuellement de nouvelles bandes, qui réclamèrent leur part du pays de la vigne. Leur haute taille, leurs cris sauvages, leurs gestes emportés et menaçants, et cette ostentation de courage qui, les jours de bataille, leur faisait dépouiller tout vêtement pour combattre nus, effrayèrent si fort les Italiens, qu'à leur approche il n'était personne qui ne s'armât. Que dire de plus ? A Alexandre, jeune, heureux et menaçant, les Gaulois du Danube répondirent qu'ils ne craignaient que la chute du ciel ; et la première armée romaine qui vit ceux d'Italie s'enfuit épouvantée. Rome cependant devait les rencontrer partout, à Carthage, en Asie, autour d'Annibal, à ses portes même, et jusqu'au pied du Capitole !

L'Italie, à ce premier âge, n'a que cette histoire crépusculaire dont les lueurs incertaines percent difficilement les ténèbres où se cache le commencement des peuples. Cependant, à cette lumière encore douteuse, on peut reconnaître quelques faits importants pour l'histoire générale et en particulier pour celle de Rome.

Ainsi, tous ou presque tous les Italiotes appartenaient à la race aryenne. Ils étaient plus rapprochés des tribus helléniques que les Germains ne le sont des Celtes et des Slaves, rameaux détachés aussi de ce tronc puissant. Mais si cette parenté avec les Grecs les disposait à subir un jour l'influence de la civilisation hellénique, ils n'ont emprunté à leurs frères de la Hellade ni leur langue, ni leur culte, ni leurs institutions des premiers jours.

En ce qui concerne Rome, nous noterons les points suivants :

Prépondérance, au huitième siècle, sur les deux rives du Tibre, des Sabins et des Étrusques, et par conséquent leur influence sur les institutions et les mœurs du peuple qui va s'élever auprès d'eux et qui grandira à leurs dépens.

Faiblesse des Latins, qui favorisera les commencements de la ville éternelle.

Puissance, mais génie indisciplinable des Sabelliens.

Divisions politiques des peuples italiens, entretenues par la division même du sol et par la diversité de leurs origines.

Que maintenant, au milieu de ces peuplades rendues étrangères les unes aux autres par un long isolement, on place un petit peuple qui se fera de là guerre une nécessité, de l'exercice des armes une habitude, de la discipline militaire une vertu, et l'on comprendra que ce peuple, formé pour la conquête, triomphe de toutes ces tribus dont beaucoup ont d'ailleurs avec lui communauté d'origine et qui, attaquées successivement, s'apercevront trop tard que la ruine de l'une était la menace et l'annonce de la ruine prochaine de l'autre.

VI. Organisation politique des anciens peuples de l'Italie

En Italie, comme dans le reste de l'Europe, la plus ancienne civilisation paraît retenir quelque chose des formes théocratiques de l'Asie, d'où elle est venue, avec cette différence, toutefois, qu'on n'y trouve pas un ordre de prêtres distinct du reste des citoyens. Les mêmes hommes furent chefs du peuple, en même temps que ministres des dieux; de sorte que, selon le génie plus *humain*, plus politique de l'Occident, les rapports étaient inverses de ce qu'ils avaient été dans l'Orient : le guerrier primait le prêtre ; avant d'être pontife, augure, le noble fut patricien ; il ne s'enferma pas dans le sanctuaire, mais vécut sur la place publique ; il ne resta pas lié à des formes immuables, mais les modifia suivant les besoins de l'État ; la religion, enfin, ne fut pas pour lui seulement un but, mais aussi un moyen, instrument d'autant plus redoutable, qu'il était employé par des croyants et que la politique pouvait s'aider encore du fanatisme religieux.

Chez les Étrusques, ces deux caractères du prêtre et du guerrier paraissent dans un parfait équilibre. Leurs lucumons, seuls instruits de la science augurale, seuls éligibles par droit héréditaire aux fonctions publiques, gardiens des mystères et maîtres de toutes les choses divines et humaines, forment une théocratie militaire fondée sur le droit divin et l'ancienneté des familles. Chez les peuples osques et Sabelliens, l'équilibre semble rompu au profit du guerrier. Le chef, c'est l'homme vénéré pour l'antiquité de sa race et la grandeur de sa maison, puissant par l'étendue de ses domaines, par le nombre de ses proches, de ses serviteurs et de ses clients.

Les peuples pasteurs et agriculteurs, par cela même qu'ils restent plus près de la nature, la suivent davantage dans leurs institutions; pour eux, Juifs et Arabes, Celtes de l'Écosse et de l'Irlande, ou indigènes du Latium et de la Sabine, la famille est le premier élément de la société, et l'autorité patriarcale du chef qui, comme Abraham, combat et sacrifie tour à tour, est le premier des gouvernements. A Rome, tous les droits vinrent de la famille : les chefs de l'État furent les Pères, *patres* et *patricii* ; la propriété fut le *patrimonium* ; la patrie, la chose commune des pères, *res patria*. Toutefois le droit d'aînesse, qu'on trouve chez tant de peuples, était inconnu aux bords du Tibre. A la famille se rattachent les serviteurs, dévoués pour la vie et la mort à celui qui les nourrit et les protège, qui les mène au combat et les enrichit de butin, comme les *comites* germaniques, les *soldurii* aquitains, les membres des dans écossais, comme, enfin, les clients italiens l'étaient à leur patron. Le patronat, *patrocinium*¹, et le patriciat doivent donc être élevés du rang d'une institution particulière, où les historiens les ont tenus longtemps, à la hauteur d'une loi de l'organisation même des sociétés primitives. Alors que les institutions manquent, il faut bien, pour que l'État se forme, qu'il y ait entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, une première association : association aux obligations variées, accordant ici plus, là moins, à la liberté du protégé et aux droits du protecteur. A Rome, cette relation s'appela la clientèle ; au moyen âge, ce fut la féodalité.

¹ Denys d'Halicarnasse (II, 10, 9) remarque expressément le patronat romain comme une vieille coutume italienne. Les *tiatias* javanaises et les *phars* albanais reposent sur le même principe ; ce sont aussi des familles composées d'un chef, de parents, de serviteurs, tous dépendant de lui. La clientèle existait chez les Sabins (Tite Live, II, 16 ; Denys d'Hal., V, 40, et X, 14), chez les Étrusques (Tite Live, V, 1, IX, 36, et XXIII, 3 ; Denys d'Hal., IX, 5). Cf. Tite Live, X, 5, la *gens Licinia* à Arezzo ; à Capoue (Tite Live, XXIII, 2, 7) ; chez les Samnites qui ont leurs *principes*, *primores*, *nobiles*, *equites*, *milités aurati* et *argentati*.

Comme les lucumons étrusques, les patriciens latins et sabins étaient les prêtres de leurs familles et de leurs clients; ils sacrifiaient aux pénates domestiques; ils accomplissaient les rites publics et occupaient les magistratures; en un mot, ils avaient l'autorité religieuse comme l'autorité politique. Mais, dans le Latium, la religion protégeait moins qu'en Étrurie leurs privilèges, parce qu'elle était plus populaire. Aussi les grands de Rome se hâteront-ils d'emprunter aux Étrusques leur science augurale et d'acheter bien cher les livres sibyllins, afin de placer à côté de la religion populaire, accessible à tous, une religion d'État, réservée pour eux seuls.

De cette union entre la politique et la religion, de ce double caractère de l'aristocratie italienne, surtout en Étrurie, il résulta que le droit public et le droit privé furent étroitement unis au droit religieux ; que la religion fut, comme dans l'Orient, le lien de toute cité, le principe de toute jurisprudence, et que les vieilles législations placées sous la sanction divine en eurent une autorité plus respectée. En outre, comme il est de l'essence de toutes les religions, de celles surtout qui sont entre les mains des chefs de l'État, d'aimer le mystère, les lois civiles, enveloppées dans les lois religieuses¹, furent secrètes et mystérieuses. Conservées dans un langage muet, et ne s'expliquant que par des cérémonies saintes, dont quelques rites subsistèrent dans les *acta legitima*, elles furent longtemps obéies avec les scrupules de la piété (Vico, II, 285). L'aristocratie, qui en était seule dépositaire, y trouva un pouvoir que, durant des siècles, la plèbe n'osa lui disputer.

La plus grande force de cette aristocratie était cependant la possession du sol, hème en Étrurie, où l'industrie et le commerce avaient créé la richesse mobile de l'or à côté de la richesse immuable de la terre. Posséder la terre était, comme au moyen âge, non seulement le signe de la puissance, mais la puissance même, parce que de vastes domaines donnaient toute une armée de serviteurs et de clients. Primitivement ces domaines étaient égaux², et ces aristocraties formaient elles-mêmes, par le nombre et l'égalité de leurs membres, de véritables démocraties. Dans les États gréco-italiens, ordinairement nés de migrations peu nombreuses, colonies ou *printemps sacrés*, la société préexistait à la propriété. Il y avait des citoyens avant qu'il y eût des possesseurs du sol, et, lorsqu'une ville s'élevait, la terre pouvait être géométriquement divisée : chaque citoyen en recevait une portion égale. Ce principe de l'Europe féodale et constitutionnelle, que les droits politiques découlent de la propriété, était donc pris dans un sens inverse par l'antiquité. A Lacédémone, c'est comme Doriens, comme citoyens fondateurs de l'État, que les Spartiates obtiennent 9000 lots, et aucun droit nouveau ne sort pour eux de cette concession de propriétés. Avant d'avoir chacun leur part de la terre promise, les Hébreux sont tous égaux, tous membres du peuple de Dieu, et ils restent après le partage ce qu'ils étaient auparavant. En Égypte, à Cyrène, dans toutes les colonies grecques, de semblables partages ont lieu sans impliquer aucune conséquence politique³.

¹ Le passage de Festus sur les rituels étrusques montre bien ce caractère sacerdotal de la législation étrusque. La religion y règle toutes choses ; il y est écrit, dit-il, **quo ritu condantur orbes, arœ, œdes sacrentur, qua sanctitate muni, quo jure portæ, quo modo tribus, ceteraque ejusmodi ad bellum ac pacem pertinentia.**

² Ainsi à Sparte. Les 9000 lots donnés aux Spartiates étaient inaliénables.

³ Josué, ch. XX ; Plutarque, Lyc. ; Hérodote, II, 109 ; Aristote, *Pol.*, VII, 4.

Chez nous, ces lois agraires seraient une mesure souverainement inique, parce que la propriété y représente les fruits accumulés du travail de soixante générations; dans l'antiquité, elles n'avaient pour résultat que d'augmenter le nombre des citoyens, de revenir sur des usurpations injustes, de ramener l'État à l'égalité primitive. Elles n'en furent pas moins repoussées avec violence là où se forma, comme à Rome et dans l'Étrurie, au-dessous du peuple primitif, un second peuple pauvre et opprimé qui serait devenu trop redoutable, si à la puissance du nombre il avait joint celui de la fortune. Pour prévenir ces réformes, la religion même fut appelée en aide à la loi civile, et elle imprima à la propriété territoriale un caractère sacré. C'est elle qui divisait les terres, qui, par des prières, des libations et des sacrifices, marquait les bornes qu'on ne pouvait déplacer sans encourir l'indignation divine¹. *Numa... statu eum qui terminum exarasset, et ipsum et boves sacros esse*. Cette religion de la propriété eut son dieu, Terminus, le gardien immuable des limites, qui, dans la tradition, ne veut pas reculer, même devant le maître de la terre et du ciel. *Malheur*, disait une vieille prophétie, *à celui qui déplacera Terminus pour augmenter son domaine ! Sa terre sera battue des orages, son blé rongé par la nielle, sa maison renversée, et toute sa race s'éteindra*. Jamais la propriété territoriale n'a été plus énergiquement protégée, et avec elle la puissance héréditaire des riches. Aussi la société romaine resta-t-elle jusqu'à son dernier jour profondément aristocratique.

Cette consécration de la propriété fut surtout l'œuvre des Étrusques ; leurs conquêtes ou leur influence en étendirent l'usage dans une grande partie de la péninsule, et nulle divinité, dit Varron, ne fut plus honorée par toute l'Italie que le dieu des Limites².

Sur cette double base de la religion et de la propriété s'éleva donc la vieille aristocratie italienne et plus tard celle de Rome. Réunissant ces deux éléments de force, qui, séparés, donnent encore chacun la puissance, quels ne devaient pas être son ascendant et sa durée ? Aussi, tant que la cité ne prit pas des proportions d'empire, il ne s'y éleva point de familles possédant la puissance par droit héréditaire. Les magistrats sont électifs, presque toujours annuels, comme les *lucumons* de l'Étrurie, le *meddix tuticus* des Campaniens³, le préteur ou le dictateur des cités latines. Dans les circonstances graves, on élisait un chef suprême, tel que l'*embradur* (imperator) des Sabelliens, le roi que nommaient les douze cités étrusques, en lui envoyant chacune un licteur en signe du pouvoir qui lui était donné sur la nation entière (Tite Live, I, 8), tel enfin que ce dictateur de Tusculum, Egerius, qui fut reconnu chef de la confédération latine, pour faire la dédicace du temple commun d'Aricie. Durant l'époque héroïque, la légende montre des rois dans le Latium; mais, au temps de la fondation de Rome, il en

¹ La terre à limiter était, pour l'*agrimensor*, à la fois augure et prêtre, une enceinte où devait s'accomplir un acte religieux. Comme le sanctuaire des dieux, c'était un *templum*, dont les limites étaient mises en rapport avec les divisions que l'augure établissait dans l'espace aérien quand il consultait les présages. Un autel s'élevait sur la limite, et les entrailles des victimes étaient placées sous la borne, devenue elle-même un dieu par cette consécration ; et la propriété, l'*ager auspicatus vel limitatus*, ne pouvait plus être usurpée. Cicéron, dans la *IIe Philippique* (§ 40), nie qu'on ait le droit de conduire une nouvelle colonie sur le territoire d'une colonie ancienne, non détruite. **Negavi in eam coloniam, quæ esset auspicato deducta, dura esset incolumis, coloniam novam deduci poste.**

² Ovide, *Fastes*, II, 639-684.

³ Tite Live, XXIV, 19 ; Festus, s. v. *Tuticus*.

reste seulement dans les petites villes de la Sabine¹. Albe même n'avait plus que des dictateurs, et déjà se répétaient, en haine du nom royal, des récits populaires sur les cruautés de Mézence et de ces tyrans qui, frappés par la colère divine, avaient été ensevelis avec leurs palais au fond du lac d'Albano. Quand les eaux baissaient, on croyait voir ces demeures coupables².

Sur une colline, au bord d'un lac ou sur les rives escarpées d'un fleuve, mais toujours dans une position d'un accès difficile³, s'élevait la capitale de chaque État, ordinairement peu étendue et fortifiée, surtout en Étrurie, avec tout l'art du temps. Fæsulæ, Rusellæ, Populonia, Cosa, dont on peut reconnaître encore l'enceinte, n'avaient que trois quarts de lieue de tour, Volaterræ une lieue et demie, et Véies, la plus grande des cités étrusques, moins de deux lieues et demie. Les cités latines n'étaient pas, à beaucoup près, aussi vastes. Encore réservait-on, suivant le rituel étrusque, suivi dans le Latium, un espace libre entre les premières constructions et les murailles, comme au dehors entre le mur et les champs cultivés. C'était le *pomerium*, l'enceinte sacrée de la cité, dans laquelle n'habitaient que les citoyens véritables, c'est-à-dire les chefs de famille, les pères ou patriciens avec leurs serviteurs et leurs clients (*gentes patriciæ*). Les plébéiens, les étrangers, restaient au delà du pomerium, en dehors de la cité politique.

Sur une place réservée au centre de la ville, les patriciens se rassemblaient en armes⁴, comme les Germains et les Gaulois, pour délibérer sur leurs communs intérêts. Suivant les rituels étrusques⁵, ils devaient être partagés en tribus, curies et centuries, dont le nombre était déterminé par une sorte d'arithmétique sacrée. Les tables Eugubines montrent que cette division avait lieu aussi dans l'Ombrie ; mais les Osques et les Sabelliens, plus libres que les Étrusques des entraves sacerdotales, ne paraissent pas avoir connu cette mystérieuse autorité du nombre qui jouera un grand rôle à Rome.

Dans les États soumis à une aristocratie puissante, il se trouve souvent à côté du peuple docile un peuple révolté qui habite les forêts profondes et qui vit de pillages. Ces outlaws, les héros des temps barbares, durent être nombreux dans l'ancienne Italie, où d'ailleurs, au milieu de tant de cités rivales, l'esprit militaire, entretenu par des guerres continuelles, donna naissance à des bandes de mercenaires qui vendaient leurs services, comme les condottieri du moyen âge, ou qui guerroyaient pour leur compte⁶. On verra la fortune des Mamertins en Sicile. Celle de quelques chefs toscans ne fut pas moins brillante⁷, et le condottiere étrusque Mastarna, gendre et héritier de Tarquin l'Ancien, rappelle involontairement cet autre condottiere, François Sforza, gendre aussi et successeur d'un duc de Milan. Romulus lui-même, proscrit dès sa naissance,

¹ A une époque postérieure, il y avait encore des rois chez les Dauniens, les Peucétiens, les Messapiens et les Lucaniens (Strabon, V et VI passim ; Tite Live, I, 17 ; Pausanias, X, 13). Mais ce n'étaient peut-être que de simples chefs de guerre, comme l'*embratur* samnite.

² Virgile, *Æn.*, VIII, 7 et 481 ; Denys, *Ant. Rom.*, I, 71.

³ Beaucoup de villes de l'Italie moderne y sont encore à la place d'anciennes cités. Celle de Capistrello domine la vallée du Liris, au-dessus du point où aboutissait l'émissaire du lac Fucin, projeté par César et exécuté par Claude.

⁴ *Quir*, lance ; de là *quirites* et *curia*, lieu où se réunissent les quirites.

⁵ Festus, s. v. *Rituales* ; Virgile, *Æn.*, X, 201.

⁶ Tite Live (IV, 55 ; VI, 6) parle de bandes sorties du pays des Volsques sans l'assentiment du conseil de la nation, et Denys (*Ant. Rom.*, VII, 3), des mercenaires que les Étrusques prenaient à leur solde.

⁷ Tacite, *Annales*, IV, 65.

rejeté de la caste patricienne d'Albe, associé, dans la tradition¹, à d'autres condottieri également repoussés par l'aristocratie étrusque, ne semble pas autre chose qu'un de ces chefs de guerre qui sut choisir avec un merveilleux instinct l'admirable position de Rome, et cacher son nid d'aigle entre ce fleuve, ces collines boisées et les plaines marécageuses qui, de leur pied, s'étendaient jusqu'au Tibre.

VII. Organisation religieuse

L'Italie primitive n'a eu, excepté dans l'Étrurie, ni mystères ni doctrines profondes. La religion y fut simple ; elle dérivait des nécessités de la vie, des travaux des champs², des impressions d'admiration ou d'effroi que causait cette belle et mobile nature. Dans cette religion essentiellement rurale, tout le culte se passait en plein air. C'étaient les prémices du champ et du troupeau offertes au dieu sur l'autel des sacrifices qui s'élevait en avant du temple, des chants pieux, des prières, des danses religieuses, des guirlandes de fleurs et de feuillage suspendues aux murs sacrés et, lorsque les fidèles étaient assez riches pour pareille dépense, quelques grains d'encens bridés sur l'autel et des parfums dans l'intérieur du sanctuaire où la présence réelle du dieu remplissait l'âme d'une pieuse terreur.

Un des traits qui distinguent ces cultes de l'Italie centrale est la supériorité morale de leurs dieux : ainsi, Vesta, la vierge immaculée, qui conserve à la fois le foyer domestique et le foyer public (*focus publicus*)³ ; les dieux pénates, protecteurs de la vie humaine et de la cité; Jupiter, arbitre du monde physique et du monde moral, père nourricier et suprême conservateur; le dieu Terme et la Fidélité, qui punissent la fraude et la violence; la Bonne Déesse, qui faisait fructifier la terre et rendait les unions fécondes, bien qu'elle-même fût restée toujours vierge⁴ ; et ce culte touchant des Mânes, *dii manes*, qui, rendant la vie aux êtres qu'on avait aimés, montrait les aïeux veillant, par delà le tombeau, sur ceux qu'ils avaient laissés parmi les vivants. Trois fois chaque année les mânes quittaient les enfers, et le fils qui avait imité les vertus de ses pères pouvait voir les ombres vénérées.

Les dieux de la Grèce sont si près de l'homme, qu'ils en ont toutes les faiblesses; ceux de l'Orient en sont si loin, qu'ils ne se mêlent point véritablement à sa vie, malgré leurs nombreuses incarnations. Les dieux italiens, gardiens de la propriété, de la foi conjugale et de la justice, protecteurs de l'agriculture, dispensateurs de tous les biens terrestres, président aux actions des hommes sans partager leurs passions, mais aussi sans élever leur esprit au-dessus des préoccupations égoïstes. L'art et la science y perdent ; la moralité y gagne⁵. L'Olympe romain ne sera ni brillant de vie, de lumière et de beauté, comme celui

¹ Denys, *Ant. Rom.*, III, 37. Il est aussi question d'Oppius de Tusculum et d'un Lævus Cispius d'Anagnia, au temps de Tullus Hostilius (Varron, *ap. Festus, Septimontium*).

² Le plus vieux calendrier de Rome (*Corp. Inscr. lat.*, t. I, p. 375) ne mentionne que des fêtes rustiques.

³ Vesta est l'Agni du *Véda*. Les Pélasges avaient apporté de l'Asie le culte de cette divinité du feu. Il y avait des Vestales à Lavinium (Servius, *in Æn.*, III, 24), à Tibur (Tivoli) et ailleurs.

⁴ C'est Varron qui le dit, dans Macrobe, *Saturn.*, I, XII, 27: ... **nec virum unquam viderit vel a viro visa sit** ; mais d'autres contaient ses aventures, et ses fêtes, au moins du temps de César, passaient pour licencieuses, quoique tout homme en fût sévèrement exclu.

⁵ S. Augustin (*de Civ. Dei*, VII, 4) remarque que Janus n'a été le héros d'aucune aventure inconvenante. Ovide cependant l'a quelque peu compromis (*Fastes*, VI, 119 et suiv.) ; mais, du temps d'Ovide, le sens des anciens rites était perdu.

de la Grèce ; ni profond, mystérieux et terrible, comme ceux de l'Égypte ou de l'Inde. Ses dieux seront des dieux obscurs et utiles¹, à qui, pendant de longues années, des adorateurs intéressés n'oseront adresser que de justes prières. Leur culte sera pour cette société sans enthousiasme un moyen de conservation, il ne sera pas un élément de progrès.

Ces divinités modestes ne pouvaient montrer les redoutables exigences qu'on trouve dans de plus puissantes théogonies. Elles ont bien rarement demandé du sang humain sur leurs autels ; mais elles acceptent un sacrifice volontaire, le rachat du peuple par le dévouement d'une victime, Curtius, qui ferme, en s'y précipitant, le gouffre ouvert au sein de la ville², et Decius, qui par sa mort change la défaite en victoire.

Un autre caractère des dieux italiens est leur multitude infinie. Chaque ville a sa divinité protectrice. C'est Visidianus à Narnia, Valentia à Oriculum, Delventius à Casinum, Marica à Minturnes, Palina chez les Frentans, Matuta Mater à Satricum ; dans la Sabine, Nerio, qui fut identifiée par la *gens Claudia* avec la Bellone romaine, épouse ou sœur de Mars³. Il y faut joindre les nombreux *Semones* et *Indigetes*, les nymphes, les héros, les vertus déifiées : Concordia, Mora, Pomona, Juventas, Pollentia, Rumina, Mena, Numeria, et la foule des divinités locales que Tertullien appelle énergiquement *decuriones deos*, et les dieux du monde souterrain, Larves et Lémures, et ceux des *indigitamenta*, ces livres qui étaient à la fois des recueils de prières dont les prêtres gardaient le secret et des listes d'êtres divins que Tertullien compare aux anges de la Bible ; on pourrait dire qu'ils font aussi penser à quelques-uns des saints de nos croyances populaires.

Non seulement chaque ville, mais chaque famille, chaque homme, honorait des dieux particuliers et des génies protecteurs de sa vie et de ses biens (Lares, Pénates) : on en avait pour tous les actes de l'existence, depuis la naissance jusqu'à la mort⁴. Aussi, à la fin de la république, Varron put compter jusqu'à trente mille dieux. Chez les peuples dans l'enfance, la langue, trop pauvre, supplée par la variété des termes particuliers à l'absence du terme général qui aurait représenté l'unité de l'espèce. Les Italiens n'avaient tant de divinités que parce que leur esprit était incapable de s'élever à la conception d'un Dieu unique : impuissance qui, pour eux, dura bien longtemps et qui, pour d'autres, dure toujours.

Cette démocratie divine échappait nécessairement à l'autorité et au contrôle des grands dieux et de leurs prêtres. C'est pourquoi la tolérance religieuse fut une des nécessités du gouvernement romain ; et si les patriciens n'avaient eu le secret de la science augurale, des formules et des cérémonies symboliques, ils n'auraient pu joindre à l'ascendant de la naissance et de la fortune celui de la religion.

Quelques dieux avaient de plus nombreux adorateurs, tels que Jupiter, le dieu de l'air et de la lumière ; Janus, le Soleil, qui ouvrait et fermait le ciel et l'année ;

¹ *Sator*, la semence ; *Ops*, le travail des champs, *Flora*, la fleur ; *Juventas*, la jeunesse ; *Fides*, la foi ; *Concordia*, la concorde ; *Fors*, la fortune ; *Bonus Eventus*, le bon succès.

² Ce gouffre fut mal fermé par Curtius, du moins pour nous, car, dans les temps modernes seulement, il s'est rouvert trois fois, en 1702, 1715 et 1818 (Wey, *Rome*, p. 36).

³ Nerio semble avoir signifié force. Une inscription porte *Virtuti Bellonæ* (Orelli, 4983).

⁴ Voyez, dans S. Augustin (*de Civ. Dei*, VI, 9), les emplois multiples et fort modestes de ces dieux, d'après Varron, qui lui-même les avait décrits sans doute dans l'ordre des **indigitamenta, a conceptione... usque ad mortem... et dei qui pertinent ad ea quæ sunt hominis, sicuti est victus atque vestitus**, etc.

Saturne, le protecteur du travail rustique dont la statue creuse était remplie de l'huile des oliviers qu'il avait fait pousser ; Mars ou Maspiter, le symbole de la force virile, appelé aussi Mavors, le dieu qui tue ; Bellona, la terrible sœur du dieu de la guerre ; Juno *Regina*, la reine du ciel, et aussi la secourable, *Sospita*, en qui la femme, à tous les moments de sa vie, trouvait assistance, mais qui ne favorisait que les chastes amours et les unions inviolées ; etc.

Le culte de ces divinités était souvent le seul lien qui rattachât les unes aux autres des cités d'une même origine. Ainsi les Étrusques s'assemblaient au temple de Voltumna ; les Latins, au bois sacré de la déesse Ferentina, dans le temple de Jupiter Latialis, sur le raout Albain, et dans ceux de Vénus, à Lavinium et à Laurentum¹ ; les Éques, les Rutules et les Volsques, au temple de Diane, à Aricie. De semblables réunions avaient lieu chez les Sabins, les Samnites, les Lucaniens, les Ligures, etc. C'étaient de véritables amphictyonies que la religion présidait et que les Romains rompirent après qu'ils se furent eux-mêmes servis des fêtes latines pour assurer leur suprématie sur le Latium.

En religion comme en politique, les Étrusques se distinguaient primitivement du reste des peuples italiens, auxquels, dans la suite, ils prirent ou donnèrent des dieux. Leurs doctrines religieuses, écho lointain des grandes théogonies asiatiques, proclamaient l'existence d'un être suprême, Tinia, l'âme du monde, qui avait pour conseillers les *dii consentes*, personnifications des forces de la nature présente et destinés à périr avec elle ; car la croyance scandinave et orientale de la destruction et du renouvellement du monde se trouvait aussi dans l'Étrurie.

Ces *dii consentes* pouvaient lancer la foudre, mais pas plus d'une à la fois. Seul, Tinia, qui se confondit avec Jupiter, manifestait sa volonté par trois éclairs consécutifs. Aussi était-il représenté tenant un foudre à trois pointes. À côté de lui siégeaient Thalna ou Junon, Menafra ou Minerve, sa famille divine. Vejovis était le soleil malfaisant ; Summanus, le dieu de la nuit et des tonnerres nocturnes ; Sethlans ou Vulcain, le grand forgeron ; Nortia, le Sort ou la Fortune, etc. Par un contraste bizarre, Nortia prêtait les parois de son temple pour qu'on y enfonçât le clou sacré qui marquait l'ordre inflexible du temps et le retour régulier des années. Plus haut, cachés dans les profondeurs insondables du ciel, des déités mystérieuses dont on ne prononçait pas le nom, les *dii involuti* ou voilés jouaient le rôle du destin auquel les dieux mêmes étaient soumis ; ils servaient à expliquer l'inexplicable mystère de la vie.

L'homme de tous les temps a voulu franchir par la pensée le seuil de la mort et regarder, par delà, dans le grand inconnu. Plus sa vue était incertaine et confuse, plus son esprit y plaçait de vagues fantômes. Croyant que la mort sépare deux choses distinctes, mais non point absolument différentes : le corps, qui tombe inanimé, et l'autre moi, celui des rêves, des souvenirs et des espérances, qui subsiste², on regardait cet autre moi comme formé d'une substance corporelle. A

¹ Le culte de Vénus à Lavinium et à Laurentum date seulement de l'époque où la légende d'Énée prit corps. Il n'y eut pas à Rome, du temps des rois, de déesse portant le nom de Vénus (Varron, *in Augurum libris*, fragm. du livre VI ; Macrobe, *Saturn.*, I, XII, 8-15).

² Ce fut la plus ancienne croyance de l'Égypte, et on la retrouve partout. *Quoiqu'un philosophe eût osé dire du temps de la construction des grandes pyramides : De ceux qui sont entrés dans le cercueil, en est-il un qui en soit sorti ? toute l'Égypte pensait qu'il existait une classe d'êtres qui n'étaient ni les vivants ni les morts. Les morts qui avaient été bons durant leur vie pouvaient à leur gré reprendre l'existence terrestre dans tous les lieux et sous toutes les formes qui leur convenaient* » (Chabas, *Les maximes du scribe Ani*, dans *Mél. d'Égypt.*, p. 171). Cette croyance

l'exception de Pythagore et de Platon, toutes les philosophies, toutes les religions de l'antiquité classique, même quelques-uns des premiers pères de l'Église, admettaient la corporalité de l'âme. Ombres impalpables et pourtant matérielles, les génies étaient comme une seconde humanité qui peuplait l'univers invisible. On en voit un dans une peinture étrusque qui représente deux vieillards pleurant un mort dont le génie vole au-dessus d'eux, sous la forme d'une femme ailée.

Les Lares étaient les génies de la famille ; les Mânes, ceux des morts qu'on avait perdus. Des génies habitaient les bois, les sources, les grottes mystérieuses ; les Romains en donneront même à tout ce qui aura une sorte de vie collective, à la curie, à la légion, à la cohorte. Alors tout homme et toute chose aura le sien.

Quand les dieux sortirent de la pénombre qui les enveloppait aux anciens jours et que les théogonies mirent l'ordre dans le peuple divin, les génies devinrent les ministres de leurs volontés bienfaisantes ou terribles. La sombre imagination des Étrusques se plaisait à figurer, sur leurs vases et sur leurs peintures murales, des génies infernaux armés de serpents, des monstres hideux, un Charon grimaçant qui traînait les défunts aux enfers ou qui, armé d'un lourd marteau, assistait aux sacrifices humains pour achever les victimes que le couteau aurait épargnées. Quelque chose de ce génie lugubre semble avoir survécu dans la Toscane moderne. Qu'est-ce que les gorgones et les peintures hideuses des Étrusques à côté des formidables tableaux de Dante et de Buonarrotti ?

Une différence essentielle entre cette religion art les cultes asiatiques était la science augurale. L'inconnu fait peur à l'enfant et attire l'homme, qui le redoute encore, mais y cherche, suivant l'âge du monde, le merveilleux ou la science. Or les hommes de ce temps étaient dans l'âge du merveilleux, et ils demandaient aux phénomènes physiques, au lieu d'une révélation des lois de la nature, celle de l'avenir.

Les Assyriens croyaient lire dans les étoiles ces secrets impénétrables; les Étrusques les cherchaient dans les phénomènes terrestres, dans le vol des oiseaux et les entrailles des victimes. Les Grecs et les Italiens pratiquaient les deux derniers genres de divination; mais les Étrusques en précisèrent les règles et en firent un art compliqué. Ils étaient surtout habiles à interpréter les signes fournis par la foudre et les éclairs¹. Quand les échos de l'Apennin répétaient les éclats du tonnerre nocturne, c'était le dieu *Summanus* qui parlait, et il fallait comprendre sa voix.

Ce pays si souvent effrayé alors par les tremblements de terre et où, à raison de la fréquence des orages, la foudre fait encore tant de victimes, cette terre, si fertile et toujours si menacée, devait plus qu'une autre nourrir les terreurs religieuses. On eut foi en une puissance occulte qui manifestait sa volonté en

était populaire en Grèce, où beaucoup de sarcophages et d'urnes funéraires montrent des âmes en quelque sorte, divinisées (Ravaisson, *Mon. de Myrrhine*), et elle courait encore le monde au seizième siècle. *Il y a*, dit Guichardin (*Ricordi politici*, CCXI), *des êtres aériens qui s'entretiennent avec les hommes, je le sais par expérience*. Elle existe encore en Chine. Pour envoyer aux mânes des morts de l'or et de l'argent dans l'autre monde, on brûle des papiers de sacrifice qui sont dorés ou argentés, et l'on prépare pour eux, à certaines dates, comme on le faisait à Rome, des repas auxquels on croit qu'ils viennent prendre part. Mais, pour qu'ils n'en abusent pas, on tire des pétards afin de les renvoyer aux lieux dont ils sont venus. Pour les Esquimaux, le monde entier est peuplé de génies, et chaque objet a le sien. De nos jours, des gens prétendent même converser avec les esprits. A bien des égards, la distance entre le barbare et le civilisé est moins grande qu'on ne le pense.

¹ C'était le *maximum auspicium* (Servius, *in Æn.*, II, 693).

dehors de l'ordre régulier des choses, et l'art d'expliquer les prodiges, de gagner la faveur de cette redoutable puissance, devint la science suprême¹. Les grands seuls la connurent, et, dans leurs plains, elle devint une arme longtemps infaillible contre les innovations populaires. Dans ces rituels tout était prévu, car le prêtre, pour mieux assurer son pouvoir, ne voulait pas qu'il y eût une seule action indifférente ; et une honteuse superstition s'appesantit sur le peuple, enchaîna sa langue, son esprit et jusqu'à ses gestes. Mais plus lourd avait été le joug, plus violente aussi fut la révolte : à la foi aveugle succédera, dans le dernier siècle de la république, la plus audacieuse incrédulité. On ne croira qu'au hasard, à la fortune ; plus tard encore, à rien, si ce n'est au plaisir effréné, puis au repos dans la mort ; des voluptés sans nom et, après la satiété, le suicide.

Ainsi, chez les Osques et les Sabelliens, un culte simple, avec des dieux sans nombre ; dans l'Étrurie, une religion qui voulait rendre compte de la vie et de la mort, du bien et du mal, qui, montrant partout l'intervention arbitraire des dieux et, dans les phénomènes naturels, une manifestation de leurs volontés capricieuses, rendait nécessaire une classe d'hommes voués, pour le salut public de la cité, pour les intérêts privés de chaque citoyen, à l'interprétation et à l'expiation des présages. Tout cela devait entrer dans Rome, le sacrificateur latin ou sabin et l'augure toscan, le culte populaire et la religion sacerdotale.

Mais nous n'y voyons pas entrer ces oracles de la Grèce qui ont été si souvent la voix de la sagesse et du patriotisme, ni ces poètes sacrés de l'Orient dont les chants épuraient les croyances nationales. En Italie, la religion, qui était un contrat avec les dieux bien plus qu'une prière et un acte de reconnaissance, n'ouvrit jamais les larges horizons où l'esprit prend des ailes, et le génie latin fut frappé par ce culte sans grandeur d'une incurable stérilité. Les hautes facultés lui manquèrent, au moins pour l'invention, et il n'eut ni la philosophie, cette compagne meurtrière mais inévitable des grandes religions, parce qu'elle est la recherche de l'idéal dans la pensée, ni l'art, qui est la recherche de l'idéal dans le sentiment et dans la nature. Tandis que les glorieux artistes de la Grèce pénétraient du regard au fond de l'Olympe pour y prendre l'image de Zeus et d'Athéné, le Romain se voilait la tête en accomplissant les rites sacrés ; il craignait de voir ses dieux, et jamais il n'a tenu en grande estime ceux qui essayaient de les lui montrer en marbre ou en bronze.

On pourrait revendiquer encore, au nom des anciennes populations de la péninsule, les institutions religieuses de Numa, et regarder les Douze Tables comme un monument des vieilles coutumes italiennes. Les lois sur le mariage, sur la puissance du père et de l'époux, sur l'usure, appartiennent certainement aux temps les plus reculés, et l'atrocité des peines rappelle la froide cruauté des âges héroïques, comme d'autres lois et certains usages paraissent pris à une société de pasteurs encore nomades². N'oublions pas non plus le droit fécial établi par les Éques, l'ordre de bataille (*acies*) des Étrusques, dont l'infanterie serrée en lignes profondes ressemblait à une muraille d'airain (*murum ferreum*) ; leurs couronnes d'or imitant les feuilles du chêne, pour récompense militaire ; l'armement du soldat samnite, qui devint celui du légionnaire, et le culte simple, la vie frugale, l'éducation sévère des pâtres et des laboureurs de la Sabine et du Latium ; le luxe et les arts de l'Étrurie, une foule enfin de coutumes qui montreraient déjà Rome dans l'ancienne Italie, s'il n'y fallait ajouter quelque

¹ Cette science fut plus tard consignée dans les *libri fulgurales*.

² Dornseiffen : **Vestigia ritæ nomadica tani in moribus auam in legibus romanis conspicua.**

chose de très romain, l'idée de l'État dominant tout et cette admirable discipline qui, d'éléments si divers, formera une société originale et le plus puissant empire que le monde eût encore connu.

VIII. Résumé

Voici une bien lente excursion dans l'ancienne Italie ; mais, si nous ne nous trompons, ce détour n'aura fait qu'abrégé notre route. Quoique nous n'ayons marché dans ce long voyage qu'éclairés par des lueurs confuses, nous avons pu entrevoir les origines mêmes de Rome, les institutions d'où les siennes sont sorties, les peuples qui, après avoir formé sa population, lui ont donné ses plus grands hommes. Dans les fastes consulaires, on trouve, parmi les consuls des années 510 à 460, des Volsques, des Aurunces, des Sicules, des Sabins, des Rutules, des Étrusques et des Latins. Parmi les grandes familles :

Les Jules, les Servilius, les Tullius, les Geganius, les Quinctius, les Curatius, les Clœlius, viennent d'Albe ;

Les Appius, les Postumius, et probablement les Valerius, les Fabius, et les Calpurnius, qui se disaient descendants de Numa, de la Sabine ;

Les Furius et les Hostilius, de Medullia dans le Latium ;

Les Octavius, de Vélitres ;

Les Cilnius (Mécène était de cette famille) et les Licinius, d'Arezzo ;

Les Cœcina, de Volaterræ ;

Les Vettius, de Clusium ;

Les Pomponius, les Papius, les Coponius, de l'Étrurie ;

Les Coruncanus et les Sulpicius, de Camerium ;

Les Porcius, les Mamilius, la prétendue postérité d'Ulysse et de Circé, de Tusculum, etc. ;

Parmi les grands noms de la littérature romaine, deux seulement, ceux de César et de Lucrèce, appartiennent vraiment à Rome ; tous les autres sont Italiens : Horace est Apulien ; Ennius, Messapien ; Plaute, de l'Ombrie ; Virgile, de Mantoue ; Stace, d'Élée ; Nœvius, de la Campanie ; Lucilius, de Suessa-Aurunca. Cicéron est Volsque, comme Marius ; Ovide, Pélignien ; Caton, Tusculan ; Salluste, Sabin ; Tite Live, de Padoue ; les deux Pline, de Como ; Catulle, de Vérone. Térence était même Carthaginois. Voilà pour les hommes, passons aux choses.

De l'Étrurie vinrent à Rome: la division en tribus, curies et centuries, l'ordonnance de bataille, les ornements des magistrats, le laticlave, la prétexte, la toge, l'apex¹, les chaises cupules, les licteurs, tout l'appareil des triomphes et des jeux publics, les nundines², le caractère sacré de la propriété et la science augurale, c'est-à-dire la religion d'État. — Du Latium, les noms de dictateur et de préteur, le droit férial, une religion simple qui plaçait sous la protection des dieux

¹ *Laticlave*, tunique bordée de haut en bas d'une large bande de pourpre tissée avec étoffe, et insigne des sénateurs ; *prétexte*, toge bordée de pourpre et portée par les magistrats ; *apex*, coiffure des flamines et des prêtres saliens. On voit l'apex sur quantité de monnaies et de monuments, le laticlave sur de très rares peintures.

² *Nundinus* (*novem dies*), neuvième jour ou jour du marché.

tous les travaux de la vie champêtre, le culte de Saturne, protecteur de l'agriculture, et celui de Djanus et de Djana, le Soleil et la Lune, réunis dans le double Janus, enfin des habitudes agricoles et la langue mérite. Du Samnum et de la Sabine, le titre d'*imperator*, l'amure et les traits des soldats, des mœurs sévères et religieuses et des divinité guerrières. — De tous les peuples qui l'entouraient, le patriciat ou le patronat, la division en *gentes*, la clientèle, l'autorité paternelle, le culte des dieux lares et des dieux fétiches, tels que le pain ou Cérès, la lance ou Mars, les divinités des fleuves, des lacs et des eaux thermales. Enfin, comme expression fidèle de cette formation de, la société romaine, Romulus et Tullus sont Latins ; Fuma et Ancus, Sabins ; Servius et les deux Tarquins, Étrusques.

On trouve dans Plutarque cette belle et expressive légende : Romulus, dit-il, appela de l'Étrurie des hommes qui lui enseignèrent les cérémonies saintes et les formules sacrées. Ils firent creuser un fossé autour du *Comitium*, et chacun des citoyens de la nouvelle ville y jeta une poignée de terre apportée de son pays natal. Puis on mêla le tout et l'on donna au fossé, comme à l'univers, le nom de monde¹.

Ainsi devaient tomber dans le sein de Rome et s'y mêler, toutes les nationalités italiennes, toutes les puissances, toutes les civilisations de l'ancien monde.

¹ Le *mundus* de Romulus était le monde des mânes et des divinités souterraines. Toutes les fois que l'on fondait une ville, on ouvrait un mundus où l'on jetait les prémices de toutes les récoltes avec des objets de bon augure. C'était une coutume religieuse qui existait même en Assyrie où, dans les fondations des monuments, on plaçait des idoles qui devaient les protéger. Quand nous scellons des médailles dans la première pierre d'un édifice, nous faisons avec de tout autres idées quelque chose d'analogue, et cette coutume, qui ne sert plus qu'à marquer la date de l'érection du monument, est peut-être un souvenir très éloigné d'un usage religieux qui aura été sécularisé.

PREMIÈRE PÉRIODE — ROME SOUS LES ROIS (755-510) – FORMATION DU PEUPLE ROMAIN

Chapitre premier — Histoire traditionnelle des rois¹

Rome, la ville de la force², de la guerre et du carnage, s'est plu à mettre une idylle en tête de sa terrible histoire, et la cité de Néron, donnant à ses premiers jours les vertus de l'âge d'or des annales légendaires par le règne de Saturne, temps d'innocence, de paix et d'égalité que l'humanité malheureusement, n'a jamais connu et ne connaîtra pas.

Au commencement, disaient les traditions, régnait sur les aborigènes du Latium, un roi étranger, un fils d'Apollon, Janus **le Divin**, dont la demeure s'élevait sur le *Janicule*. Son peuple avait les mœurs simples et pures, mais incultes et grossières des premiers hommes. Saturne, dépossédé du ciel par Jupiter, obtint de lui la possession au mont Capitolin³ ; pour prix de cette hospitalité, le dieu enseigna aux Latins l'art de cultiver le blé et la vigne. C'est l'âge agricole qui commence, après l'âge pastoral où les hommes vivaient de leur chasse et des glands qu'ils ramassaient sous les grands chênes de la forêt Latine. Saturne **le bon Semeur**⁴ était aussi le bon Laboureur, car il fut longtemps représenté avec une faucille dont les âges postérieurs ont fait la faux du Temps, en dénaturant le mythe primitif.

A Janus succédèrent son fils Picus, qui eut le don des oracles, et Faunus **le Bon**, qui accueillit l'Arcadien Évandre, fils de Mercure et de la nymphe Carmenta. Évandre bâtit une ville sur le *Palatin*, alors couvert de bois et de prairies, et répandit parmi les indigènes l'usage de l'alphabet grec et des mœurs plus douces. Hercule aussi vint dans le Latium, où il abolit les sacrifices humains⁵ ; il

¹ Nous ne voulons pas discuter les légendes de la période royale. Le lecteur, curieux de ces sortes de jeux d'esprit, pourra consulter les premiers volumes de Niebuhr, où toutes ces légendes sont rapportées, complétées et combattues, et le tome II, de Schwegler, qui les a, de nouveau, reprises et discutées. Pour nous, aux hypothèses, quelque ingénieuses et érudites qu'elles soient, mais toujours aussi incertaines que les traditions qu'elles combattent, nous préférons l'admirable récit de Tite Live, sinon comme vérité, du moins comme tableau. Qu'importe, après tout, les détails plus ou moins authentiques sur la biographie de certains personnages. Il n'est qu'une chose sérieuse et vraiment importante, parce qu'elle intéresse les hommes de tous les temps, c'est de savoir comment s'est formée cette ville singulière, qui est devenue un peuple, un monde. Ce problème nous occupera plus que beaucoup de questions insolubles ou oiseuses qu'on agite tant, depuis Niebuhr, de l'autre côté du Rhin.

² Rome, en grec, signifie *force*, et son nom secret était peut-être *Valentia*, du verbe *valere*, qui a le même sens.

³ Cette colline s'appela d'abord mont de Saturne (Varron, *de Ling. lat.*, V, 42 ; Virgile, *Æn.*, VIII, 358.)

⁴ *Sator* signifie semeur.

⁵ Le professeur Capellini croit avoir trouvé des traces d'anthropophagie dans l'île de Palmaria ; beaucoup de faits donnent à penser que cet usage, qui existe encore dans certaines îles de l'Océanie, a été universel aux premiers âges de l'humanité. Certaines coutumes romaines en rappelaient le souvenir. Chaque année, dit Varron (*de Ling. lat.*, VII, 44), les vestales jetaient dans le Tibre, du haut du pont Sublicius, vingt-quatre figures d'osier pour remplacer les victimes humaines que depuis Hercule on n'y jetait plus. Les *oscilla*, petites poupées qu'on plaçait au-dessus de la porte de sa maison ou qu'on suspendait aux arbres du voisinage, rappelaient aussi les têtes des hommes qu'autrefois on offrait à Saturne pour se racheter (Macrobe, *Sat.*, I, VII, 31, et XI, 48). À la fête des Lupercales, le prêtre touchait, avec un couteau sanglant, le front de deux jeunes

épousa la fille d'Évandre, tua sur l'*Aventin*, au milieu d'une forêt épaisse, le brigand Cacus, et fit paître les boeufs de Géryon en un lieu où, plus tard, un bœuf de bronze, élevé en son honneur dans le *Forum boarium*, consacra ce souvenir. Ainsi, les dieux, les demi-dieux et les héros s'arrêtaient sur les bords du Tibre. C'était un présage de la future grandeur de la ville aux sept collines ou plutôt la légende les y amena, quand Rome devenue puissante voulut que les immortels eussent entouré son berceau¹.

Par Saturne, le père des dieux, Rome se rattachait à ce qu'il y avait de plus grand au ciel ; par Énée, le fils de Ténus et l'aïeul de Romulus, elle tenait à ce que la poésie grecque avait montré de plus grand sur la terre, la cité de Priam. Échappé de Troie en flammes avec son père Anchise, son fils Ascagne et sa femme Creusa, qui portait les objets sacrés et le Palladium, il traversa l'Hellespont et, après avoir erré longtemps sur la terre et les flots, il fut conduit par l'étoile de sa mère, qui, le jour comme la nuit, guidait son navire, sur les côtes du Latium². Latinus, roi du pays, accueille l'étranger, lui donna pour épouse sa fille Lavinia et à ses compagnons sept cents arpents de terre, sept pour chacun. Mais, dans une bataille contre les Rutules, Énée, vainqueur de Turnus, disparut au milieu des flots du Numicius, dont l'eau sacrée servit depuis au culte de Vesta. Les dieux avaient reçu le héros.

On l'adora sous le nom de Jupiter-Indigète. Cependant la guerre continua, et, dans un combat singulier, Ascagne tua Mézence, l'allié de Turnus. Quittant alors la côte aride et insalubre où son père avait fondé Lavinium, il vint bâtir au cœur du pays Albe-la-Longue sur le mont Albain, dont la cime domine tout le Latium et laisse voir à la foi, le Tibre, la mer et les crêtes tourmentées de l'Apennin. Douze rois de la race d'Énée s'y succédèrent ; l'un d'eux, Procas, eut deux fils, Numitor et Amulias. Le premier, à titre d'aîné, devait hériter du royaume, mais Amulius s'en saisit, tua le fils de Numitor, plaça sa fille Sylvia parmi les vestales et ne laissa à son frère qu'une partie des domaines privés de leur père. Or un jour que Sylvia était allée puiser, à la source du bois sacré, l'eau nécessaire au temple, Mars lui apparut et promit à la vierge effrayée de divins enfants. Devenue mère, Sylvia fut condamnée à mort selon la rigueur des lois du culte de Vesta, et ses deux fils jumeaux furent exposés sur le Tibre. Le fleuve était alors débordé ; le berceau fut doucement porté par les eaux jusqu'au mont Palatin, où il s'arrêta au pied d'un figuier sauvage³. Mars n'abandonnait pas les deux enfants. Lune louve, attirée par leurs cris, ou plutôt envoyée par le dieu dont le loup était le symbole, les nourrit de son lait. Plus tard, un épervier leur apporta des aliments

hommes, et, jusque sous l'empire, aux Fêtes latines, on égorgeait un condamné dont le sang arrosait l'autel de Jupiter.

¹ Sur la légende d'Hercule et de Cacus, voyez le savant mémoire de M. Bréal (*Mélange de Myth.*), où il suit, des bords du Gange aux rives du Tibre, une même histoire, celle de la lutte d'Indra et de Vitra, d'Ormuzd et d'Ahriman, d'Hercule et de Cacus. *Virgile*, dit-il (p. 459), *a raconté cette histoire comme aurait pu le faire un poète des temps védiques, et les vers qu'il met dans la bouche des prêtres saliens ne seraient pas déplacés dans le plus ancien des hymnes de la race aryenne.*

² Serv., in *Æn.*, I, 352. Dès le sixième siècle, Stésichore faisait arriver Énée en Italie ; Aristote, au quatrième, adopta cette tradition, et l'historien Timée, au troisième, la popularisa. On verra plus loin qu'au temps de la première guerre Punique, elle était acceptée à Rome.

³ Le *ficus Ruminalis*, religieusement conservé pendant des siècles. *Ruma* ou *rumis* a le sens de *mamma* (Varron, *de Re rust.*, II, I, 20), et le Tibre s'appelait lui-même *Rumon*, c'est-à-dire le fleuve aux eaux fertilisantes (Serv. in *Æn.*, VIII, 65). De là seraient venus les noms de Rome, de Romulus et de Remus (Philargyr. in *Virg. Ecl.*, I, 20). Le lit du Tibre allait autrefois du Pincio au Janicule. Bien que ce fleuve n'ait aujourd'hui qu'une largeur de 185 pieds, il déborde encore fréquemment dans les rues ; on a marqué sur l'église de la Minerve une crue de 32 pieds. Celle du 29 décembre 1870 a été de 17m,22.

plus forts, tandis que des oiseaux consacrés aux augures planaient au-dessus de leur berceau pour en écarter les insectes. Frappé de ces prodiges, Faustulus, berger des troupeaux du roi, prit les deus: enfants et les donna à sa femme Acca Larentia, qui les appela Romulus et Remus¹.

Élevés sur le Palatin, dans des huttes de paille, comme les rudes enfants du berger, ils grandirent en force et en courage, attaquant hardiment les bêtes fauves et les brigands, et soutenant leur droit par la force. Ives compagnons de Romulus se nommaient les Quintilii ; ceux de Remus, les Fabii, et déjà la division se mettait entre eux. Cependant un jour les deux frères prirent querelle avec les bergers du riche Numitor, dont les troupeaux paissaient sur l'Aventin, et Remus, surpris dans une embuscade, fut traîné par eux à Albe, devant leur maître. Les traits du prisonnier, son âge, cette double naissance, frappèrent Numitor ; il se fit amener Romulus, et Faustulus découvrit aux deux jeunes gens le secret de leur naissance. Aidés de leurs compagnons, ils tuèrent Amulius, et Albe rentra sous la domination de son roi légitimée. En récompense, Numitor leur permit de bâtir une ville sur les bords du fleuve et leur abandonna tout le pays qui s'étendait du Tibre sur la route d'Albe, jusqu'à un lieu nommé *Festi*, entre le cinquième et sixième mille².

Égaux en force et en autorité, les deux frères se disputèrent bientôt l'honneur de choisir l'emplacement et le nom³ de la nouvelle ville. On s'en remit aux dieux, dont on consulta la volonté par l'augure sabellien du vol des oiseaux. Remus, sur l'Aventin, vit le premier six vautours ; mais presque aussitôt il s'en montra douze à Romulus, sur le Palatin, et leurs compagnons, gagnés par cet heureux présage, prononcèrent en sa faveur. Ainsi, la colline plébéienne, déjà souillée dans les plus vieilles traditions par le séjour du brigand Cacus, l'était encore par l'augure néfaste de Remus. Elle semble toujours maudite : aujourd'hui c'est une solitude où quelques moines habitent auprès d'églises désertes⁴.

Suivant les rites étrusques⁵, Romulus attela à une charrue un taureau et une génisse sans tache, et avec un soc d'airain il traça autour du Palatin un sillon qui

¹ Tite Live (I, 4) fait allusion à d'autres récits où l'on donnait à Acca Larentia, à cause de ses mœurs légères, le nom des courtisanes, *lupa*, la *louve*. Il n'en aura pas fallu davantage pour que la légende fameuse se format sur ce nom. Elle était déjà populaire en 296, époque où la louve et les jumeaux furent officiellement consacrés sur le Palatin, mais elle n'était pas très ancienne, puisque les monnaies de Rome ont porté l'empreinte de la truie avant celle de la louve qui n'apparaît que sur des *quadrans* du cinquième siècle. Acca Larentia était une déesse tellurique qui personnifiait la terre où sont déposés les morts et les semences, d'où par conséquent sort la vie : aussi sa fête se célébrait au solstice d'hiver. A la sixième heure, au moment où l'année expirait, le flamme quirinal offrait en l'honneur de la **mère des Lares**, c'est le sens de son nom, un sacrifice aux mânes, et le reste du jour était consacré à Jupiter, le dieu de la lumière et de la vie renaissante.

² C'est là l'*ager romanus*. Sous Tibère on y célébrait encore des sacrifices expiatoires destinés à purifier la frontière primitive. Le mille romain, ou mille pas de 5 pieds, vaut 1481 mètres.

³ Le nom profane était *Roma*, le nom sacerdotal *Flora* ; il y avait un troisième nom secret, peut-être *Amor*, anagramme de *Roma*, et qu'il était défendu de prononcer sous peine de mort (Munier, *De occulto urbis Romæ nomine*). D'autres disent *Valentia* ou *Angeroma*. Cf. Maury, mémoire sur Servius Tullius. On avait grand soin de cacher ce nom, dit Pline (*Hist. nat.*, XXVIII, 4), parce qu'il était en même temps celui de la divinité tutélaire de la ville. Tant qu'il restait inconnu, les prêtres ennemis ne pouvaient décider ce dieu à abandonner son peuple, en lui promettant dans leur ville de plus grands honneurs, *ampliores cultum*, ce qui, d'après les idées des anciens, était la raison déterminante de la faveur des dieux.

⁴ M. Maury voit dans cette légende l'opposition de deux oppida existant sur les deux collines rivales, dont l'une, l'Aventin, portait le nom de *Remuria*, d'où le nom de Remus.

⁵ Varron, *de Ling. lat.*, V, 59 ; Plutarque, *Romulus*, 11.

représenta le circuit des murs, le *pomerium*, ou enceinte sacrée¹, au delà de laquelle commençait la ville profane, la cité sans auspices des étrangers, des plébéiens (21 avril 754²). Déjà le rempart s'élevait, quand Remus, par dérision, le franchit d'un saut ; mais Celer, ou Romulus lui-même, le tua en s'écriant : *Ainsi périsse quiconque franchira ces murs*. La légende mettait du sang dans les fondements de cette ville qui devait en répandre plus que n'a fait aucune cité du monde³.

¹ Aulu-Gelle, XIII, 14. Sous Servius, sis collines furent enfermées dans le pomerium ; jusqu'à Claude, l'Aventin resta en dehors de cette enceinte. Festus, s. v. *Posimerium* ; Denys, IV, 13 ; Tacite, *Annales*, XII, 24.

² Les difficultés de la chronologie romaine sont aussi inextricables que les légendes de son histoire :

1° Jusqu'à Auguste on compta d'après les consuls et depuis l'expulsion des rois ; mais des consulats furent passés ; Tite Live lui-même peut, d'après ses propres calculs, être convaincu d'en avoir omis plusieurs. Par suite des troubles, ou par la fraude des pontifes, on en fit durer quelques-uns plus, quelques autres moins que l'année. Les intercalations des interrègnes et des dictatures, les variations de l'époque de l'entrée en charge, fixée tantôt au 31 décembre, tantôt, après la deuxième guerre Punique, au 19 mars ou aux ides de mai, enfin, depuis l'an 155, au 1er janvier, amenèrent une telle confusion, que, quand César fit la réforme du calendrier, il fallut faire une année de quinze mois pour mettre l'année civile d'accord avec le cours du soleil.

2° L'année romaine est de 4 mois en arrière sur l'année chrétienne, et de 3 mois en avance sur l'année grecque, de sorte que l'an de Rome 300 répond à 8 mois de l'an 454 et à 4 mois de l'an 453 avant J. C., et pour les olympiades, à 3 mois de l'ol. 81, 3, et à 9 mois de l'ol. 81, 4. Par conséquent, lors même que cette chronologie serait certaine, il aurait, en comptant en années avant J. C., de continuelles rectifications à faire.

3° Tite Live avoue qu'une grande confusion existe encore pour la période qui suit l'expulsion des rois, tanti errores implicant temporum... (II, 21) ; et il n'y a, en vérité, de certitude pour la chronologie romaine que depuis la prise de Rome par les Gaulois, parce que les Grecs connurent cet événement et le rattachèrent à leur propre chronologie, à l'ol. 98, 1 ou 2, ou même, selon Varron, l'ol. 97, 2. Quand on commença, assez tard, à établir une chronologie pour l'histoire romaine, c'était une croyance traditionnelle (voyez Serv. in *Æn.*, I, 268) que Rome avait été fondée 360 ans après la ruine de Troie, et qu'entre sa fondation et sa destruction par les Gaulois il s'était écoulé un même nombre d'années. Sur cette période de 360 ans, on en prit un tiers pour les consuls ou 120 ; les deux autres tiers ou 240, et avec quatre années intercalaires 244, formèrent la part des rois. Or 390, date de la prise de Rome par les Gaulois, plus 364, donnent 754. Seulement, comme pour cette même date fondamentale on variait de quelques années, les uns prirent 754, d'autres 753, ou 752 (Fabius, l'ol. 8, 1 ; Polybe et Corn. Nepos, l'ol. 7, 2 ; Caton, l'ol. 7, 1 ; Varron, l'ol. 6, 5, et les Fastes capitolins, l'ol. 6, 4). On en vint à fixer le jour (21 avril) et l'heure même où Romulus avait tracé le pomerium. On comprend quelle valeur peut avoir une telle chronologie.

4° Pour ce qui regarde en particulier les trois derniers rois, Cicéron et Tite Live faisaient de Tarquin le Superbe, mort en 495, le fils de Tarquin l'Ancien, venu à Rome avec sa femme 158 ans auparavant ; de là, des impossibilités chronologiques auxquelles la légende n'avait pas songé.

5° Enfin, les 244 ans de la période royale donnent, en moyenne, 35 ans par règne. Or Rome était une monarchie élective, où l'on n'arrivait au trône qu'à l'âge de l'expérience, de la maturité, de plus, sur sept rois, deux seulement achevèrent en paix leur vie et leur règne. Aussi Newton, n'admettant pour moyenne de chaque règne que 17 ans, réduisait ces 244 ans à 119, et plaçait la fondation de Rome vers 630 avant J. C. Niebuhr a remarqué que Venise, république qui avait aussi des chefs électifs, compta, de 805 à 1311, 40 doges ; ce qui donne une moyenne de 12 ans et demi pour chacun. On ne peut toutefois rien induire de ces calculs, car, en Espagne, de 1516 à 1759 (243 ans), il y eut sept rois ; autant en France, de 987 à 1223 (230 ans), et de 1589 à 1830, en 241 ans, il y aurait en, en comptant comme la Restauration, sept rois, dont deux périrent de mort violente, un troisième acheva sa vie dans l'exil et un quatrième mourut à dix ans. Cette chronologie des premiers temps de Rome nous sera donc suspecte, comme l'histoire de ses premiers rois. Nous la suivrons cependant, faute d'une autre plus certaine.

³ On a retrouvé cet ancien mur de la *Roma quadrata* dans les fouilles entreprises sur l'emplacement du Palais des Césars. C'est un mur évidemment construit sous l'influence des idées architectoniques de l'Étrurie. Il en est de même pour le mur de Servius.

Le Palatin, la plus haute des sept collines de Rome (5m,20), avait près de 1400 mètres de circonférence, de sorte que l'accès en était facile. Mais, à peu de distance, le mont Capitolin (43 mètres) descendait par des pentes abruptes dans des marais; cette position était donc déjà forte par elle-même. Romulus y exécuta des travaux de défense qui en firent la citadelle de Rome.

Pour augmenter la population de la nouvelle cité, il ouvrit un asile au milieu des chênes qui croissaient dans l'*intermontium*, entre les deux cimes du mont Capitolin, et il en fit un bois sacré¹ ; puis il demanda, dans les cités voisines, de s'unir à son peuple par des mariages. Partout on refusa avec mépris : **Ouvrez aussi**, disait-on, **un asile aux femmes**. Il dissimula, mais aux fêtes du dieu Consus² il fit enlever les jeunes filles accourues avec leurs pères à ces jeux. On ne s'entendit point pour punir cet outrage. Les Cæniens, prêts les premiers, furent battus ; Romulus tua leur roi Acron, et consacra ses armes, comme dépouilles opimes, à Jupiter Férétrien. Les Crustuminiens et les Antemnates eurent le même sort et perdirent leurs terres. Mais les Sabins de Cures, conduits par leur roi Tatius, pénétrèrent jusqu'au mont Capitolin et s'emparèrent, par la trahison de Tarpeia, de la citadelle que Romulus avait bâtie sur une des deux cimes de cette colline dont l'autre sommet porta plus tard le temple de Jupiter. Pour en ouvrir les portes aux Sabins, Tarpeia leur avait demandé ce qu'ils portaient au bras gauche : c'étaient des bracelets d'or. Mais, de ce bras, ils portaient aussi leurs boucliers : en entrant, ils les lui jetèrent, et elle resta étouffée sous leur poids. Longtemps le peuple crut qu'au fond des sombres galeries creusées dans le mont Capitolin, la belle Tarpeia vivait assise au milieu de ses trésors ; mais que celui qui tentait de pénétrer jusqu'à elle, était infailliblement perdu³. Déjà les Romains fuyaient, quand Romulus, vouant un temple à Jupiter Stator⁴, renouvela le combat que les Sabines arrêtaient en se précipitant entre leurs pères et leurs époux. La paix fut conclue, et le premier fondement de la grandeur de Rome posé par l'union des deux armées. Le Janus à deux têtes devint le symbole du nouveau peuple⁵.

Au bout de cinq ans, Tatius fut tué par les Laurentins, auxquels il refusait justice d'un meurtre, et les Sabins consentirent à reconnaître Romulus pour seul roi. Les victoires sur les Fidénates et les Véiens justifiaient ce choix. Mais un jour qu'il passait la revue de ses troupes, près du marais de la Chèvre, un orage dispersa l'assemblée ; quand le peuple revint, le roi avait disparu. Un sénateur, Proculus, jura qu'il l'avait vu monter au ciel sur le char de Mars, au milieu de la foudre et

¹ Non seulement certains bois étaient sacrés, mais encore certains arbres, notamment ceux qu'avait frappés la foudre. Pline (*Hist. nat.*, XII, 1, 2) appelle les arbres les premiers temples des dieux. Ce culte, en effet, était bien ancien, puisqu'il commence pour les Grecs au chêne de Dodone et se continue par le laurier d'Apollon, l'olivier de Minerve, le myrte de Vénus, le peuplier d'Hercule, etc., et il était encore très vivant au temps d'Apulée. Cf. les *Florides*, I.

² Ce dieu, dont on a voulu tirer le nom de l'adjectif *conditus* qui signifie *caché*, paraît avoir été une divinité souterraine (Hartung, *die Religion der Röm.*, II, 87).

³ C'est la seule légende ancienne qui vive encore parmi le peuple de Rome, disait Niebuhr ; mais, depuis lui, elle a été oubliée.

⁴ Ce temple, d'abord bien modeste, fut plusieurs fois reconstruit.

⁵ En souvenir de cette paix, les dames romaines célébraient, aux calendes de mars (1er mars), la fête des *matronalia*. Le matin, elles montaient en pompe au temple de Junon, sur le mont Esquilin et déposaient aux pieds de la déesse les fleurs dont leurs fronts étaient couronnés (Ovide, *Fastes*, III, 205). Le soir, pour rappeler les marques de tendresse que les Sabines avaient reçues de leurs époux, elles restaient richement parées dans leurs maisons, en attendant le, dons de leurs maris et de leurs proches. Tibulle fit choix de ce jour, où l'usage permettait d'offrir des présents aux femmes, pour envoyer ses livres à sa chère Næera (Tib., *Carm.*, III, 1).

des éclairs, et on l'adora sous le nom de Quirinus. Le sénat l'avait immolé à ses craintes, ou les Sabins à leur ressentiment.

II. Numa (715-673)

Les deux peuples ne purent s'entendre pour lui donner un successeur, et, pendant une année, les sénateurs gouvernèrent tour à tour comme interrois. On convint à la fin que les Romains feraient l'élection, à la condition qu'ils choisiraient un Sabin. Une voix nomma Numa Pompilius : tous le proclamèrent, mais il n'accepta qu'après avoir obtenu du ciel des signes favorables. *Conduit par l'augure sur la cime du mont Tarpéien, il s'assit sur une pierre et se tourna vers le midi. L'augure, la tête couverte et tenant à la main le *lituus*, bâton recourbé et sans noeud, promena ses regards sur la ville et la campagne en priant les dieux; puis il délimita un espace dans le ciel, de l'orient à l'occident, déclara droite la région du midi, gauche celle du nord et détermina le point extrême de l'horizon où son regard pouvait atteindre. Alors il prit le *lituus* dans sa main gauche, posa la droite sur la tête de Numa et dit : *Ô Jupiter, ô père ! S'il est bon que ce Numa Pompilius dont je tiens la tête règne à Rome, montre-moi des signes certains dans l'espace que j'ai délimité.* Il annonça quels auspices il demandait, et lorsqu'ils se furent manifestés, Numa, déclaré roi, descendit du *templum*¹.*

Numa était le plus juste et le plus sage des hommes, le disciple de Pythagore² et le favori des dieux. Inspiré par la nymphe Égérie qu'il allait consulter la nuit dans la solitude du bois des Camènes ou des Muses³, il régla les cérémonies religieuses, les fonctions des quatre pontifes, gardiens du culte ; des flamines, ministres des grands dieux ; des augures, interprètes des volontés divines ; des féroceux, qui prévenaient les guerres injustes ; des vestales qui, choisies par le grand prêtre dans les plus nobles familles, conservaient le feu perpétuel, le Palladium et les dieux Pénates ; des saliens enfin, qui gardaient le bouclier tombé du ciel (*ancile*), et célébraient la fête du dieu de la guerre par des chants et des danses armées. Il défendit les sacrifices sanglants, la représentation des dieux par des images de bois, de pierre ou d'airain, et honora particulièrement Saturne, le père de la civilisation italienne, le roi de l'âge d'or, des temps de vertu, d'abondance et d'égalité dont la fête, jour de folle joie et de liberté, même pour l'esclave, suspendait sur la frontière les hostilités et dans la ville l'exécution des coupables⁴. Plus tard le temple de ce dieu fut comme le sanctuaire de l'État. On y gardait le trésor public, les documents officiels et les enseignes des légions.

¹ *Templum* était le nom qu'on donnait aux espaces consacrés, par suite aux édifices religieux. J'ai emprunté ces détails à Tite Live (I, 18), qui nous a certainement donné un extrait du rituel et montré un augure en fonction. Les aruspices étaient de simples devins qui examinaient les entrailles des victimes, n'avaient aucun caractère religieux et ne formaient point un collège. Jamais ils n'arrivèrent à l'autorité et à la considération dont jouissaient les augures.

² La tradition le dit, mais la chronologie et la vraisemblance s'y opposent. Pythagore vivait un siècle plus tard.

³ En preuve, les Romains montrent encore, non loin de la porte Capène, la grotte où la bonne déesse donnait au nouveau roi de sages avis. Cette grotte fut en effet un *nynaphœum* consacré à quelque divinité des eaux ; mais Égérie n'y habita jamais, même suivant la légende. La demeure que les anciens lui donnaient était au bois des Camènes, sur le Coelius, où d'un antre obscur sortait une source qui ne tarissait pas.

⁴ Les Saturnales duraient légalement un jour aux anciens temps, trois aux derniers siècles de la république, cinq sous l'empire, mais on en prenait souvent sept. Pendant ces fêtes, qui par certaines coutumes rappellent notre ancien carnaval, la vie publique était suspendue et les tribunaux se fermaient. Cf. Macrobe, *Saturn.*, I, passim.

Afin que chacun vécût en paix sur son héritage, Numa distribua au peuple les terres conquises par Romulus, éleva sur le Capitole un temple à la Bonne Foi, et consacra les limites des propriétés (fête des *Terminalia*), en dévouant aux dieux infernaux ceux qui déplaceraient les bornes des champs. Il divisa encore les pauvres en neuf corps de métiers, et construisit le temple de Janus, dont les portes, ouvertes, annonçaient la guerre ; fermées, la paix. Il fallait que, durant les combats, le dieu put sortir de son temple pour protéger les jeunes guerriers de Rome, et la paix rendait son assistance inutile. Sous Numa, *les villes voisines semblaient avoir respiré l'haleine salubre d'un vent doux et pur qui venait du côté de Rome*, et le temple de Janus resta toujours fermé¹.

Hors ces pacifiques travaux, la tradition ne sait rien du second roi de Rome et reste muette sur ce long règne de quarante-trois ans; lui-même il avait recommandé, le culte du Silence, la déesse Tacita (672). A sa mort, Diane changea Égérie en fontaine et la source coule toujours au lieu qui fut le bois sacré des Camènes. Auprès du tombeau de Numa, creusé au pied du Janicule, on ensevelit ses livres, qui contenaient toutes les prescriptions à suivre pour que les rites fussent accomplis de manière à gagner sûrement la faveur des dieux. Retrouvés à une époque où l'idolâtrie grecque avait remplacé la vieille religion, ces livres furent jugés dangereux et brûlés par ordre du sénat².

III. Tullus Hostilius (673-640)

Au prince pieux et pacifique succède le roi guerrier et sacrilège : à Numa, Tullus Hostilius. Les Sabins, en conséquence de l'accord fait entre les deux peuples pour l'élection de Numa, le choisirent parmi les Romains, comme ceux-ci nommeront, après Tullus, le Sabin Ancus. Romulus était fils d'un dieu, Numa l'époux d'une déesse ; avec Tullus, le règne des hommes commence. Petit-fils d'un Latin de Medullia, dont l'aïeul avait vaillamment combattu auprès de Romulus contre les Sabins, Tullus aima les pauvres, leur distribua des terres, et alla demeurer lui-même au milieu d'eux sur le Coelius, où il établit les Albains vaincus.

Écoutons Tite Live racontant la légende antique, bien qu'aucune traduction ne puisse rendre l'éclat de ce beau récit. Albe, la mère de Rome, était peu à peu devenue étrangère à sa colonie, et de mutuels pillages amenèrent la guerre. Longtemps les deux armées restèrent en présence, sans oser engager la lutte sacrilège. Comme il se trouvait chez les deux peuples, trois frères jumeaux, à peu près de même force et de même âge, les Horaces et les Curiaces, Tullus et le dictateur d'Albe les chargèrent de combattre pour la patrie : l'empire appartiendra aux victorieux. Voici la convention qui fut faite. Le fécial s'adressant à Tullus, lui dit : *Roi, m'ordonnes-tu de conclure un traité avec le père patrat du peuple Albain ?* Et sur la réponse affirmative, il ajouta : *Je te demande l'herbe sacrée. — Prends-la pure*, répliqua Tullus. Alors le fécial apporta de la citadelle l'herbe pure, et s'adressant de nouveau à Tullus : *Roi, me nommes-tu l'interprète de ta volonté royale et de celle du peuple romain, descendant de Quirinus ? Agrées-tu les vases sacrés et les hommes qui m'accompagnent ?* —

¹ Au culte de Janus se rattachait peut-être la notion vague d'un dieu suprême à la fois lune et soleil, fin et commencement des choses, créateur du monde et arbitre des combats. La vieille déité fut successivement dépouillée de ses attributs guerriers au profit de Mars, ancien dieu des champs (Caton, *de Re rust.*, 141, et S. Augustin, *de Civ. Dei*, II, 17), et de sa majesté suprême au profit de Jupiter.

² Le fait est rapporté par Denys, Tite Live et Cicéron. On verra son lieu ce qu'il faut croire de cette prétendue découverte des livres de Numa faite l'an 181 avant. J. C. et qui fut une fraude pieuse.

Oui, répondit le roi, *sauf mon droit et celui du peuple romain*. Le fécial était M. Valerius ; il créa père patrat du peuple albain Sp. Fusius, en lui touchant la tête et les cheveux avec la verveine. Le père patrat prêta le serment et sanctionna le traité en prononçant les formules nécessaires. Les conditions lues, le fécial reprit : *Écoute, Jupiter ; écoute, père patrat du peuple albain ; écoute aussi, peuple albain. Le peuple romain ne violera jamais le premier les conditions inscrites sur ces tablettes qui viennent de vous être lues, de la première à la dernière ligne, sans ruse ni mensonge. Elles sont, dès aujourd'hui, bien entendues pour tous. Or s'il arrivait que, par une délibération publique ou d'indignes subterfuges, le peuple romain les enfreignent le premier, alors, grand Jupiter, frappe-le comme je vais frapper ce porc, et frappe-le avec d'autant plus de rigueur que ta puissance est plus grande*. L'imprécation faite, il brisa la tête du porc avec un caillou. Les Albains, par la bouche du dictateur et des prêtres, répétèrent les mêmes formules et prononcèrent le même serment.

Le traité conclu, les trois frères, de chaque côté, prennent leurs armes. Les cris de leurs concitoyens les animent ; les dieux de la patrie et, comme il le semble, la patrie elle-même, ont les yeux arrêtés sur eux. Enflammés de courage, enivrés du bruit de tant de voix qui les exhortent, ils s'avancent entre les deux armées, qui, à l'abri du péril, ne l'étaient pas de la crainte ; car il s'agissait de l'empire, remis à la valeur et à la fortune d'un si petit nombre de combattants.

Le signal donné, les six champions s'élancent, les glaives en avant et portant dans leur cœur le courage de deux grandes nations. Indifférents à leur propre danger, ils n'ont devant les yeux que le triomphe ou la servitude et cet avenir de leur patrie dont la destinée sera celle qu'ils lui auront faite. Au premier choc, quand on entendit le cliquetis des armes et qu'on vit étinceler les épées, une horreur profonde saisit les spectateurs. Une attente anxieuse glaçait la voix et suspendait le souffle. Cependant les combattants se mêlent ; les coups ne sont plus incertains, voilà des blessures et du sang. Des trois Romains, deux tombent morts. L'armée albaine pousse des cris de joie, et les Romains fixent des regards désespérés sur le dernier Horace que déjà les Curiaces enveloppent. Mais ceux-ci sont tous trois blessés, et le Romain est sans blessure. Trop faible contre ses ennemis réunis, et redoutable pour chacun d'eux s'ils se séparent, il prend la fuite, persuadé que chacun le suivra selon le degré de force qui lui reste. Quand il se fut éloigné quelque peu du lieu du combat, il tourne la tête et vit ses adversaires le suivre à des distances inégales ; un seul le serrait d'assez près. Il se retourne brusquement, fond sur lui avec furie, et, tandis que les Albains appellent les Curiaces au secours de leur frère, Horace, déjà vainqueur, vole à un second combat. Alors un cri, tel qu'en arrache une joie inespérée, part du milieu de l'armée romaine ; le guerrier s'anime à cette voix de son peuple, il précipite le combat, et, sans donner au troisième Curiace le temps d'approcher, il achève le second. Ils n'étaient plus que deux, mais n'ayant ni la même confiance ni la même force. L'un sans blessure, fier d'une double victoire et marchant avec assurance à un troisième combat ; l'autre, épuisé par le sang qu'il a perdu, par la course qu'il a faite, se traînant à peine et vaincu d'avance par la mort de ses frères. Il n'y eut pas même de lutte. Le Romain, transporté de joie, s'écrie : *Je viens d'en immoler deux aux mânes de mes frères : celui-ci, c'est afin que Rome commande aux Albains que je le sacrifie*. Curiace soutenait à peine ses armes ; Horace lui plonge son épée dans la gorge, le renverse et le dépouille. Les Romains entourent et glorifient le vainqueur, d'autant plus joyeux qu'ils avaient tremblé davantage. Chacun des deux peuples s'occupe ensuite d'enterrer ses morts, mais avec des sentiments bien différents. L'un conquérait l'empire, l'autre

passait sous la domination étrangère. On voit encore les tombaux de ces guerriers¹ à la place où chacun d'eux est tombé; les deux Romains ensemble et plus près d'Albe ; les trois Albains du côté de Rome, à quelque distance les uns des autres, suivant qu'ils avaient combattu.

Alors, aux termes du traité, Mettius demande à Tullus ce qu'il ordonne, *Que tu tiennes la jeunesse Albaine sous les armes*, répond le roi ; *je l'emploierai contre les Véliens, si j'ai la guerre avec eux*. Les deux armées se retiraient chacune vers sa ville, et Horace, chargé de son triple trophée, marchait à la tête des légions, lorsque, près de la porte Capène, il rencontra sa sœur, fiancée à l'un des Curiaces. Elle reconnaît sur les épaules de son frère la cotte d'armes de son amant, qu'elle-même avait tissée, et ses sanglots éclatent ; elle redemande son époux, elle l'appelle d'une voix étouffée par les pleurs. Indigné de voir les larmes d'une sœur insulter à son triomphe et à la joie de Rome, Horace tire son épée et en perce la jeune fille en l'accablant d'imprécations : « Va, lui dit-il, avec ton fol amour, va rejoindre ton fiancé, toi qui oublies et tes frères morts, et celui qui te reste, et ta patrie. Périssent ainsi toute Romaine qui osera pleurer la mort d'un ennemi! » Ce meurtre cause dans le sénat et dans le peuple une émotion profonde, bien que l'éclatant exploit du meurtrier diminue l'horreur de son crime. Il est mené au roi pour que justice soit faite. Tullus, craignant d'être rendu responsable d'un jugement dont la rigueur soulèverait la multitude, réunit le peuple et dit : *Je nomme, conformément à la loi, des duumvirs² pour juger le crime d'Horace*. La loi était d'une effrayante sévérité : *Que les duumvirs jugent le crime, disait-elle ; si l'on appelle du jugement, qu'on prononce sur l'appel ; si la sentence est confirmée, qu'on voile la tête du coupable, qu'on le suspende à l'arbre fatal et qu'on le batte de verges dans l'enceinte ou hors de l'enceinte des murailles*. Les duumvirs prennent aussitôt séance : *P. Horatius*, dit l'un d'eux, *je déclare que tu as mérité la mort. Va, licteur, attache-lui les mains*. Le licteur s'approche ; déjà il passait la corde, lorsque, sur le conseil de Tullus, interprète clément de la loi, Horace s'écrie : *J'en appelle*, et la cause fut déférée au peuple. Alors on entendit le vieil Horace s'écrier que la mort de sa fille était juste ; qu'autrement il aurait lui-même, en vertu de l'autorité paternelle, sévi le premier contre son fils. Et il suppliait les Romains, qui l'avaient vu la veille père d'une si belle famille, de ne pas le priver de tous ses enfants. Puis, embrassant son fils et montrant au peuple les dépouilles des Curiaces, suspendues au lieu nommé encore aujourd'hui le Pilier d'Horace : *Romains*, dit-il, *celui que tout à l'heure vous voyiez avec admiration marcher au milieu de vous, triomphant et paré d'illustres dépouilles, le verrez-vous lié au poteau infâme, battu de verges et supplicié ? Les Albains eux-mêmes ne pourraient soutenir un tel spectacle ! Va, licteur, attache ces mains qui viennent de nous donner l'empire : va, couvre d'un voile la tête du libérateur de Rome ; suspends-le à l'arbre fatal ; frappe-le dans la ville, si tu le veux, pourvu que ce soit devant ces trophées et ces dépouilles ; hors de la ville, pourvu que ce soit au milieu des tombeaux des Curiaces. Dans quel lieu pourrez-vous le conduire où les monuments de sa gloire ne s'élèvent point contre l'horreur de son supplice ?* Les citoyens, vaincus et par les larmes du père et par l'intrépidité du fils, prononcèrent l'absolution du coupable, et cette grâce lui fut accordée plutôt par l'admiration qu'inspirait son courage, que par la bonté de sa cause. Cependant, pour qu'un crime aussi éclatant ne restât pas

¹ Si ce combat a jamais eu lieu, les Horaces ont dû tomber en cet endroit, et les *tumuli* qu'on y voit, qui rappellent les constructions sépulcrales de l'Étrurie, ont peut-être recouvert leurs os. Les Romains du moins le croyaient.

² Duumviri perduellionis (Tite Live, I, 26 ; cf. Lange, *Römische Alterthümer*, I, 328 sq.).

sans expiation, on obligea le père à racheter son fils, en payant une amende. Après quelques sacrifices expiatoires, dont la famille des Horaces ! conserva depuis la tradition, le vieillard plaça en travers de la rue un poteau, espèce de joug, sous lequel il fit passer son fils la tête voilée. Ce poteau conservé et entretenu à perpétuité par les soins de la République, existe encore aujourd'hui. On l'appelle le Poteau de la Sœur¹.

Ce combat, deux fois consacré, par le grand historien de Rome et par le mâle génie de Corneille, a-t-il eu lieu ? Le doute est permis ; mais, à Rome, tout le monde y croyait, et, durant des siècles, il en subsista des témoignages qui semblaient irrécusables : le poteau de la Sœur, la fosse Cluillienne², les tombeaux des Voraces, les sacrifices expiatoires renouvelés chaque année dans leur maison pour apaiser es mânes d'une victime aimée. Tout cela force d'admettre au moites qu sous les ornements de la narration épique, embellie par la poésie populaire et par l'orgueil de la *gens Horatia*, se cache quelque fait véritable. La légende se trompe souvent au sujet des exploits qu'elle raconte ; elle est presque toujours véridique à l'égard des moeurs et des institutions qu'elle révèle : et c'est pour montrer cette portion de vérité que nous avons donné ce long récit.

Albe s'était soumise, mais, dans une bataille contre les Fidénates, que les Véiens soutenaient, le dictateur des Albains, Mettius Fuffetius, attendit à l'écart avec ses troupes l'issue du combat. Tullus invoque la Pâleur et la Terreur, leur promettant un temple si elles jettent l'effroi dans les rangs ennemis; puis, vainqueur, il dit au traître : *Ton cœur s'est partagé entre moi et mes ennemis, ainsi sera-t-il fait de ton corps*, et on l'attacha à deux chars tirés en sens contraire. Puis Albe fut détruite, son peuple transféré à Rome sur le Cælius, ses patriciens admis dans le sénat, et ses riches parmi les chevaliers³. Rome hérita des vieilles légendes d'Albe, de sa famille des Jules d'où César sortit et de ses droits comme métropole de plusieurs cités latines. Six siècles plus tard, les Hostilius, qui prétendaient descendre du troisième roi de Rome, faisaient représenter sur des monnaies les deux redoutables divinités que leur aieul avait, disait-on, invoquées.

Tullus combattit encore avec succès les Sabins et les Véiens, dont il assiégea la ville. Mais il négligeait le service des dieux ; leur colère attira sur Rome une maladie contagieuse qui atteignit le roi lui-même. Comme Romulus, il eut une fin tragique et mystérieuse. Il avait cru trouver dans les livres de Numa un moyen d'expiation et le secret de forcer Jupiter Elicius à des révélations⁴. Une faute commise dans ces conjurations redoutables attira sur lui la foudre, et la flamme dévora son corps et son palais (640)⁵. Celui, dit Tite Live, *qui jusqu'alors avait regardé comme indigne d'un roi de s'occuper des choses sacrées, devint la proie*

¹ Tite Live, I, 24-26.

² La *Tossa Cluilia* passait pour être le fossé du camp où était venu se retrancher le roi d'Albe, Cluilius, dans la guerre contre Tullus. Il y serait mort et aurait été remplacé par le dictateur Mettius Fuffetius.

³ Tite-Live, I, 50 : **Equituni decem turmas ex Albanis legit**. Chaque *turma* était de trente hommes. Cf. Festus, s. v.

⁴ Les prêtres de Jupiter Elicius s'attribuaient le pouvoir de faire descendre le tonnerre, et on les en croyait capables (Pline, *Hist. nat.*, II, 4, et XXVIII, 4). Ils ont si bien gardé ce secret qu'il a fallu attendre Franklin pour le retrouver.

⁵ Tite Live, I, 51.

de toutes les superstitions et remplit la cité de pratiques religieuses. Vieille histoire, toujours nouvelle. Un récit plus prosaïque le fait tuer par Ancus¹.

IV. Ancus Marcius (640-616)

Le règne d'Ancus, qu'on dit petit-fils de Numa, n'a pas l'éclat poétique du règne de Tullus ; à l'exemple de son aïeul, il encouragea l'agriculture, rétablit la religion négligée, fit écrire sur des tables² et exposer dans le Forum les lois qui en réglaient le cérémonial ; mais il ne put, comme Numa, tenir fermé le temple de Janus et il lui fallut quitter le service des dieux pour prendre les armes. Les Latins venaient de rompre l'alliance conclue avec Tullus. Quatre de leurs villes furent prises ; leurs habitants établis sur l'Aventin³, et le territoire de Rome étendu jusqu'à la mer. Ancus y trouva des salines qui y sont encore et des forêts qu'on n'y voit plus ; il en attribua le revenu au domaine royal⁴. Aux bouches du Tibre était un emplacement favorable pour un port, il y fonda Ostie (*Ostia*, les bouches), qui est aujourd'hui à une lieue de la mer. Il construisit le premier pont sur le Tibre (pons Sublicius)⁵, le fit de bois, afin qu'on pût le couper aisément, si l'ennemi voulait s'en servir, et en défendit les approches par une forteresse sur le Janicule. Pour couvrir les habitations des nouveaux colons sur la rive gauche du fleuve, il traça le fossé des Quirites, et, pour prévenir les délits, devenus plus nombreux par l'augmentation de la population, il creusa, dans le tuf du mont Capitolin, la fameuse prison Mamertine, qu'on peut voir encore, et où l'on montait par l'escalier des Gémonies ou des Gémissements. Son règne, de vingt-quatre ans selon Tite Live, de vingt-trois suivant Cicéron, s'acheva tranquillement, comme celui de Numa, et les Romains honorèrent toujours la mémoire du prince sage et juste dans la paix, vaillant et victorieux dans les combats⁶.

V. Tarquin l'Ancien (616-578)

Sous le règne d'Ancus, un étranger était venu s'établir à Rome⁷. On le disait fils du Corinthien Démarate, riche marchand de la famille des Bacchiades, qui, fuyant la tyrannie de, Cypsélos, s'était retiré à Tarquinies. En Étrurie, tout espoir de puissance était interdit à l'étranger. Mais Tanaquil⁸ avait lu dans l'avenir la fortune de son époux. Il vint à Rome avec ses richesses et de nombreux serviteurs. Sur la route, les présages de sa grandeur future se renouvelèrent. Les Romains n'étaient pas difficiles en fait de présages ; ils admettaient tous ceux qu'on leur rapportait, et Tite Live répète gravement les contes de nourrice que la tradition lui transmet. Il faut les redire après lui, parce qu'ils montrent l'état mental de ce peuple qui n'eut d'imagination que pour ces sortes de choses, et parce qu'ils nous apprennent comment les aruspices analysaient un signe. Comme Tarquin approchait du Janicule, un aigle descend avec lenteur du haut

¹ Denys, III, 35.

² Tite Live, I, 52 ; Denys, III, 36.

³ Cicéron, *de Rep.*, II, 18, Liv., I, 33.

⁴ Aurelius Victor, *de Vir. ill.*, 5.

⁵ De *sublica*, piloti. Festus, s. v. *Sublicium*.

⁶ On lui fait soutenir sept guerres contre les Latins, les Fidénates, les Sabins, les Véiens et les Volsques.

⁷ Schwegler (*Röm. Gesch.*, I, 677) fait des Tarquins une ancienne gens romaine.

⁸ D'autres lui donnent pour femme Gaïa Cæcilla, la bonne fileuse et la bienfaitrice magicienne, que les jeunes fiancées honoraient (Pline, *Hist. nat.*, VIII, 74).

des airs et lui enlève sa coiffure ; puis plane avec de grands cris au-dessus du char, s'abat de nouveau et replace sur le chef du voyageur ce qu'il y avait pris. A cette vue, Tanaquil, savante dans l'art augural, embrasse son époux avec transport. Elle lui dit de bien considérer l'espèce de l'oiseau, la région du ciel d'où il est venu, le dieu qui l'envoie. Autre signe manifeste : le prodige s'est accompli sur la plus haute partie du corps ; l'ornement qui couvrait sa tête n'a été enlevé qu'un instant pour y être remplacé aussitôt. Les dieux lui annoncent donc la plus haute fortune. Tarquin accepta l'augure, mais s'aida lui-même. À Rome, il gagna par sa sagesse la confiance d'Ancus qui lui laissa la tutelle de ses fils ; et, par sa vaillance, par son affabilité envers les petits, il s'attira l'affection du peuple, qui le proclama roi au détriment des fils du vieux prince.

Le nouveau roi embellit Rome, accrut son territoire et entreprit de ceindre la ville d'une muraille que Servius acheva. Le Forum, desséché et entouré de portiques, servit aux réunions et aux plaisirs du peuple. Le Capitole fut commencé, et le cirque aplani pour les spectacles et les Grands Jeux apportés de l'Étrurie. Mais les plus considérables de ces travaux furent les égouts souterrains qui portent encore aujourd'hui. une partie de Rome, après vingt-quatre siècles, malgré les tremblements de terre, malgré le poids des édifices cent fois rebâti sur leur voûte¹. Pour de tels ouvrages, qui n'ont pas la grandiose inutilité des constructions égyptiennes, il fallut sans doute soumettre le peuple à de pénibles corvées et le trésor à d'énormes dépenses ; mais Tarquin y pourvut avec le butin enlevé aux Sabins et aux Latins en des guerres heureuses, qui lui valurent les terres comprises entre le Tibre, l'Anio et la Sabine des montagnes : c'était le territoire de Collatie. Tite Live, en racontant cette conquête, nous a conservé la formule qui servit à toutes les capitulations de ville imposées par les Romains : *Tarquin s'adressant aux députés, leur demanda : Êtes-vous les députés envoyés par le peuple collatin, pour vous mettre, vous et le peuple de Collatie, en ma puissance ? — Oui. — Le peuple collatin est-il libre de disposer de lui ? — Oui. — Vous soumettez-vous à moi et au peuple romain, vous, le peuple de Collatie, la ville, la campagne, les eaux, les frontières, les temples, les propriétés mobilières, enfin toutes les choses divines et humaines ? — Oui. — Eh bien, j'accepte en mon nom et au nom du peuple romain.*

Tite Live ne parle point de guerres soutenues par Tarquin contre les Étrusques, mais son contemporain, Denys d'Halicarnasse, en sait fort long sur ces combats ; car, dans son *Archéologie romaine*, ce rhéteur, qui a voulu se faire historien, prête une oreille complaisante à toutes les fables que la tradition lui raconte ; or la tradition voulait que ce roi étrusque, pour justifier sa royauté romaine, eût battu ses anciens compatriotes. D'après Denys, les Étrusques vaincus auraient envoyé à Tarquin, en signe de soumission, les douze faisceaux, la couronne, le sceptre surmonté de l'aigle royale, la chaise curule et la robe de pourpre. Une telle victoire est plus que douteuse, et ce don, s'il a été fait, n'indique point la soumission de ceux qui l'auraient offert. Rome ne donnera pas autre chose aux rois alliés dont elle récompensera ainsi, à peu de frais, les secours ou les magnifiques présents.

¹ Cette construction étonnait, par sa grandeur et par les sommes qu'elle avait coûtées, les contemporains d'Auguste. *Trois choses*, dit Denys d'Halicarnasse, *révèlent la magnificence de Rome, les aqueducs, les voies et les égouts*. Presque au-dessus de la bouche de la Cloaca, se voit la petite rotonde, dite temple du Soleil, que déshonore l'abominable toit dont elle a été recouverte pour protéger ses dix-neuf colonnes corinthiennes cannelées, en marbre de Carrare, et qui doit être une construction de l'époque des Antonins.

Tarquin célébra le premier un triomphe avec une pompe jusqu'alors inconnue, la robe semée de fleurs d'or, et le char traîné par quatre chevaux blancs. De son règne date l'introduction dans Rome des costumes étrusques, la robe royale, le manteau de guerre, la prétexte, la tunique palmée, les douze licteurs, la chaise curule, siège d'ivoire dont les Étrusques allaient demander la matière à l'Afrique et à l'Asie. Il voulut changer la constitution; mais, malgré sa popularité, il ne réussit pas à modifier l'ordre des tribus. Les patriciens s'y refusèrent, en faisant parler la religion par la bouche de l'augure Attus Navius. Celui-ci avait appuyé son opposition d'un miracle. **Augure**, avait dit le roi, qui voulait confondre sa vaine science, **la chose à laquelle je pense se peut-elle ?** — **Oui**, répondit Navius après avoir observé le ciel. — **Coupe donc ce caillou avec un rasoir**. L'augure le prit et le coupa. Pour rappeler sans cesse miracle de Navius au peuple ce souvenir, près d'un autel où furent déposés la pierre et le rasoir, on dressa la statue de Navius, la tête voilée, comme au moment où l'augure attendait les révélations des dieux. Dès lors aucun Romain n'osa douter de la science augurale.

Tarquin avait-il voulu jouer un mauvais tour au prêtre qui s'opposait à ses desseins, ou l'augure s'était-il fait le complice du roi ? Il y a dans le monde moins d'imposture et plus de sottise qu'on ne pense. La crédulité populaire avait accepté une légende qui s'était peu à peu forcée sur le caillou coupé ; le collègue des augures la tint, naturellement, pour véridique et la consacra par un monument.

Tarquin régnait depuis trente ou quarante ans avec grande renommée dans la paix et la guerre, lorsqu'un jour deux pâtres, apostés par les fils d'Ancus, se prirent de querelle dans le voisinage de la demeure royale ; appelés devant le roi, l'un d'eux profita du moment où le prince écoutait l'autre, pour lui fendre la tête d'un coup de hache. Tanaquil fit aussitôt fermer les portes du palais et déclara au peuple que le roi, seulement blessé, chargeait son gendre Servius de gouverner à sa place. Pendant plusieurs jours, elle cacha sa mort, et, lorsqu'on la connut, Servius resta roi, sans avoir été accepté par l'assemblée des curies, mais du consentement du sénat (578).

VI. Servius Tullius (578-534)

Son origine était entourée de mystères. Les uns le disaient fils d'une esclave¹ ou du prince de Corniculum tué dans une guerre contre les Romains ; d'autres contaient qu'un génie était apparu dans la flamme du foyer à Ocrisia, servante de la reine Tanaquil, et qu'au même instant elle avait conçu. Après sa naissance, les dieux lui continuèrent leur faveur, et il grandit dans le palais du roi au milieu des prodiges et des signes manifestes de sa grandeur future. On verra plus loin ce que l'histoire et l'archéologie font de ces traditions qui cachaient une destinée toute différente.

Devenu roi, Servius fit de grands changements dans la ville et dans ses lois. Il donna à Rome l'étendue qu'elle eut sous la république, en réunissant à la cité le Viminal, l'Esquilin et le Quirinal, par une muraille et une puissante levée de terre

¹ Indépendamment des Saturnales, on accordait aux esclaves un jour de liberté, aux ides du mois d'août, en mémoire de la naissance servile de Servius Tullius (Plutarque, *Quest. Rom.*, 100 ; Festus, s. v. *Servorum*). Cette fête prouve qu'il faut interroger avec prudence les coutumes qui, nées souvent elles-mêmes d'une légende, paraîtraient donner à celle-ci le caractère d'un fait historique. Cette observation s'applique à beaucoup d'usages romains.

(ager) que précédait un fossé large de 100 pieds, profond de 30¹. Rome eut alors la grandeur d'Athènes : deux lieues et demie de tour. Il la partagea en quatre quartiers ou tribus urbaines, Palatine, Suburane, Colline et Esquiline, chaque quartier ayant son tribun qui dressait les listes pour les contributions et le service militaire. A la naissance de chaque garçon, une pièce d'argent dut être déposée dans le tronc de *Juno Lucina*, la protectrice des femmes en couches. Le territoire fût divisé en vingt-six cantons nommés aussi tribus, et tout le peuple, patriciens et plébéiens, d'après le cens, c'est-à-dire d'après la fortune, en cinq classes et en cent quatre-vingt-treize centuries dont la dernière était formée par les prolétaires. Ceux-ci furent exclus du service militaire. Servius ne voulait pas confier des armes à des citoyens qui ne possédant rien ne pouvaient prendre intérêt à la chose publique ni donner à l'État une garantie de leur fidélité.

Au dehors, Servius conclut avec les trente villes latines un traité dont Denys prétend avoir vu le texte conservé dans le temple de Diane, sur l'Aventin². Pour mieux resserrer les nœuds de cette alliance, on avait, à frais communs, élevé ce temple, où se vit la première statue dressée dans Rome. Quelques peuples sabins y vinrent aussi sacrifier.

Ces ligues qui avaient pour centre le sanctuaire d'une divinité étaient un usage commun aux nations italiotes et rappellent les amphictyonies de la Grèce. Il faut en garder le souvenir, car nous retrouverons ces fédérations religieuses sous l'empire et nous aurons le droit de reprocher aux empereurs de n'avoir pas su utiliser, dans l'intérêt des libertés provinciales, une institution qui aurait pu sauver les provinces et eux-mêmes.

Mais revenons à la légende. Tite Live raconte comment la ruse d'un des prêtres romains attachés au temple de Diane, donna à Rome l'hégémonie sur le Latium. Une génisse d'une beauté extraordinaire était née chez un montagnard de La Sabine. Les devins annoncèrent que celui qui l'immolerait à la Diane de l'Aventin assurerait l'empire à sa patrie. Le Sabin conduisit sa génisse au temple et allait accomplir le sacrifice, quand le prêtre, instruit de la prophétie, l'arrête : *Que vas-tu faire ? Offrir un sacrifice à Diane sans t'être purifié ! Mais c'est un sacrilège ! Le Tibre coule au pied de cette colline ; cours y faire les ablutions rituelles.* Le paysan descendit au fleuve. Quand il remonta, le prêtre avait immolé la victime. Et Tite Live ajoute : *Cette fourberie pieuse fut très agréable au roi et au peuple.* Aussi, conserva-t-on durant des siècles, dans le vestibule du temple, les immenses cornes de la génisse prédestinée. L'imagination populaire aime à faire sortir des plus petites choses les plus grands résultats, et certains historiens font comme elle. Si les Latins avaient accepté déjà la suprématie de Rome, c'est que les armes l'avaient établie.

¹ Un peu moins de 50 mètres dans un sens et de 10 dans l'autre. Le pied romain équivalait en mètre à 0m,296. — Cette enceinte n'était pas continue. Elle n'existait pas du côté du Tibre, qui parut une défense suffisante depuis que la forteresse du Janicule en protégeait les approches, et certains côtés du Capitole étaient assez abrupts pour paraître inaccessibles. *Il existe entre les portes Esquiline et Colline des restes considérables du puissant agger de Servius que Tarquin le Superbe élargit. Dans la coupe que présente la figure est marqué un mur actuellement visible sur une hauteur de 7m,77. Construit par assises régulières, ce mur a pour fondement des blocs ayant en moyenne 3m,63. Pour mieux résister à la poussée des terres qui forment le rempart, le mur est flanqué à intervalles de 5m,59 de contreforts ayant 2m,45 en carré. Le fossé longeait ce mur... Au temps d'Auguste, l'agger fut converti en promenade, par Mécène (Dict. des Ant., p. 140 sq.).*

² IV, 26. Mais si Denys a vu ce traité, il n'a certainement pu le comprendre ; car Polybe trouvait bien difficile de lire un document qui était moins vieux de deux siècles.

La tradition parlait aussi d'une guerre de Servius contre les Véliens, les Tarquiniens et les habitants de Cœré. Ceux-ci avaient uni leurs armes à celles des Étrusques, malgré leur origine pélasgique qui les rapprochait de Rome, dont ils deviendront plus tard les alliés, et de la Grèce, qui leur livra tant de vases que nous retrouvons dans leurs tombeaux¹. Cette guerre se serait terminée pour les Romains par un accroissement de territoire ; mais la distribution de ces terres qu'il fit aux pauvres augmenta encore la haine des patriciens, dont il avait, par ses lois, considérablement diminué la puissance. Aussi favorisèrent-ils la conspiration qui se forma contre le roi populaire.

Les deux filles de Servius avaient épousé les deux fils de Tarquin l'Ancien, Lucius et Aruns. Mais l'ambitieuse Tullie avait été fiancée à Aruns, le plus doux des deux frères, et sa sœur à Lucius qui mérita, par son orgueil et sa cruauté, le surnom de Superbe. Tullie et Lucius ne tardèrent pas à se comprendre et à unir leurs criminelles espérances. Tullie se débarrassa par le poison de son mari et de sa sœur, pour épouser Lucius. Accablé de douleur, Servius voulut abdiquer et établir le gouvernement consulaire. Ce fut le prétexte qu'offrit Lucius aux patriciens pour renverser le roi. Un jour, tandis que le peuple était aux champs pour la moisson, il parut dans le sénat revêtu des insignes de la royauté, précipita le vieux prince du haut des degrés en pierre qui conduisaient à la curie, et le fit huer par ses affidés ; Tullie, accourant pour saluer son époux, fit rouler son char sur le corps sanglant de son père. La rue en garda le nom de *via Scelerata*². Mais le peuple n'oublia pas celui qui avait voulu fonder les libertés plébéiennes, et chaque jour de Nones il fêtait la naissance du bon roi Servius (554).

VII. Tarquin le Superbe (534-510).

Au roi succéda le tyran. Entouré d'une garde de mercenaires et secondé par une partie des sénateurs qu'il avait gagnés, Tarquin gouverna sans souci des lois : dépouillant les uns de leurs biens, bannissant les autres, et punissant de mort tous ceux qui lui inspièrent des craintes. Pour affermir son pouvoir, il s'allia avec des étrangers et donna sa fille à Octavius Mamilius, dictateur de Tusculum. Rome avait sa voix aux fêtes latines, où les chefs de quarante-sept villes, réunis dans le temple de Jupiter Latiaris³, sur la cime du mont Albain, qui domine si majestueusement tout le Latium, offraient un sacrifice commun et célébraient leur alliance par des fêtes. Tarquin changea ces rapports d'égalité en une domination réelle. Par quels moyens ? Nous l'ignorons, mais certainement par des combats dont le souvenir ne s'est pas conservé. La légende se débarrassait de ces récits de bataille, en racontant la tragique aventure d'Herdonius d'Archie. Tarquin, dit Tite Live, propose un jour aux chefs du Latium de se réunir au bois de la déesse Ferentina, pour y délibérer sur leurs intérêts communs. Ils y arrivent dès le lever du soleil, mais Tarquin se fait attendre. *Quelle insolence ! s'écrie à la fin Herdonius d'Archie. Est-il permis de se jouer ainsi de toute la nation latine ?* Et il engage chacun à regagner ses foyers. A ce moment paraît le roi. Il a été pris, dit-il, pour médiateur entre un père et un fils : c'est la cause du retard dont il s'excuse, et il propose de remettre la délibération au lendemain. *Il*

¹ Deux petits vases noirs trouvés dans ces tombeaux et fort insignifiants de forme ont acquis une grande importance, parce qu'on a cru que les inscriptions qu'ils portaient étaient pélasgiques.

² Tite Live, I, 41-48 ; Denys, IV, 33-40. Ovide (*Fastes*, VI, 599) parle d'un combat entre les deux partis : *Hinc cruor, hinc cœdes*, etc.

³ Les ruines du temple, qui existaient encore au dix-huitième siècle, ont été détruites par le dernier des Stuarts.

était bien facile, réplique Herdonius, de terminer ce différend. Deux mots suffisaient : que le fils obéisse ou qu'il soit puni. Tarquin, blessé de ces libres paroles, fait cacher durant la nuit des armes au logis d'Herdonius, et, le lendemain, l'accuse de vouloir usurper l'empire sur tout le Latium par le massacre des chefs. L'assemblée condamne le prétendu traître à être noyé dans l'eau Férentine, sous une claie chargée de pierres ; et Tarquin, débarrassé de ce citoyen si peu respectueux des rois, fait renouveler le traité, mais en y introduisant la clause que les Latins, au lieu de combattre sous leurs chefs nationaux, seront, dans toutes les expéditions, réunis aux légions et commandés par des centurions romains¹. » Ce récit n'est que l'écho affaibli d'une rivalité violente entre Rome et la ville dont Herdonius était le chef : Aricie, puissante cité où se brisera bientôt l'empire de Porsenna.

Devenu le chef obéi de la confédération latine, à laquelle appartenaient aussi les Herniques et les villes volsques d'Écetra et d'Antium, Tarquin assiégea et prit la riche cité de Suessa Pometia qui, sans doute, refusait d'entrer dans la ligue. Il fut d'abord moins heureux contre Gabies. Un échec, qu'il subit dans un assaut, l'obligea de renoncer même à un siège régulier. Mais son fils Sextus se présente aux Gabiens : Tarquin, leur dit-il, n'est pas moins cruel pour sa famille que pour son peuple ; il veut dépeupler sa maison comme il a dépeuplé le sénat. Lui, Sextus, n'a échappé que par la fuite au glaive paternel ; c'est pourquoi il vient demander asile aux ennemis de son père. On l'accueille, on suit ses conseils, et des courses heureuses dans l'*agio romano* augmentent la confiance qu'on a mise en lui. Nul, bientôt, n'a plus de crédit dans la ville. Alors il dépêche à Rome un secret émissaire chargé de demander au vieux roi ce que Sextus doit faire pour lui livrer la ville. Tarquin, sans mot dire, passe dans son jardin, et, tout en se promenant, abat avec une baguette les pavots les plus élevés ; puis renvoie le messenger tout surpris d'une si étrange réponse.

Les légendaires romains ont pris cette histoire à Hérodote. Mais la soumission de Gabies à Tarquin n'en est pas moins certaine. Denys d'Halicarnasse a vu le traité conclu entre le roi et cette ville : il était conservé sur un bouclier de bois dans le temple de Jupiter Fidius, lieu singulièrement choisi pour un monument de trahison, si le récit de Tite Live était aussi véridique qu'il est célèbre². Sur les terres enlevées aux Volsques, Tarquin fonda deux colonies : l'une qui s'enferma derrière les murs de la Signia pélasgique, l'autre qui s'établit au promontoire de Circé. Elles étaient composées de citoyens romains et latins, qui devaient fournir leur contingent à l'armée de la ligue. C'est le premier exemple de ces colonies militaires, qui, multipliées par le sénat sur tous les points de l'Italie, y répandront les lois et la langue du Latium. En même temps elles seront des garnisons permanentes, des postes avancés, qui arrêteront l'ennemi loin de la capitale et d'où l'on tirera, au besoin, de vaillants soldats.

Comme son père, Tarquin aimait la pompe et la magnificence. Il appela d'habiles ouvriers étrusques et, avec le butin fait sur les Volsques, il acheva les égouts et le Capitole, cette demeure préférée du dieu qui tient la foudre et d'où si souvent

¹ Tite Live, I, 50-52. La source appelée *aqua Ferentina*, qui était peut-être un émissaire naturel du lac d'Albe, jaillissait dans un bois sacré, où, jusqu'en l'année 310 av. J. C., les Latins tinrent leurs assemblées. Festus, s. v. *Prætor*. C'est aujourd'hui la Marrana del Pantano qui coule dans une profonde vallée près de Marino.

² Hor., *Ep.*, II, I, 25, et Festus, s. v. *Clypeus*. Gabies avait obtenu l'isopolitie avec Rome... (Denys d'Hal., *Ant. rom.*, IV, 58)

il agita sa noire égide et appela à lui les nuages orageux¹. En creusant dans le sol pour jeter les fondements de ce nouveau sanctuaire de Rome, on avait trouvé une tête qui semblait fraîchement coupée. C'est un signe, dirent les augures, que ce temple sera la tête du monde. Au-dessous du Capitole, on enferma dans un coffre de pierre les livres sibyllins. Une prophétesse, la sibylle de Cumes, était venue, sous les traits d'une vieille femme, offrir au roi de lui vendre neuf livres. Sur son refus, elle en brûla trois et revint demander la même somme pour les six autres. Un second refus lui en fit brûler trois encore. Tarquin, étonné, acheta ceux qui restaient, et les confia à la garde de deux patriciens. Dans les grands dangers, on ouvrait ces livres au hasard, ce qu'il semble, et le premier passage qui s'offrait aux yeux servait de réponse². Au moyen âge aussi, on jetait le sort sur les Évangiles.

Cependant des signes menaçants effrayèrent la famille royale. Afin de connaître les moyens d'apaiser les dieux, Tarquin envoya ses deux fils consulter l'oracle de Delphes, dont la réputation avait pénétré jusqu'en Italie. Un neveu du roi, Brutus, qui contrefaisait l'insensé³ pour échapper à ses craintes soupçonneuses, les accompagnait. Quand le dieu eut répondu, les jeunes gens demandèrent lequel d'entre eux remplacerait le roi sur le trône : Celui-là, dit la pythie, qui embrassera le premier sa mère. Brutus comprit le sens caché de l'oracle : il se laissa tomber et baisa la terre, notre mère commune.

Le voyage de Delphes était alors pour des Romains un bien grand voyage, et le roi n'avait aucun motif d'envoyer une telle ambassade. Mais les Grecs voulaient que cet hommage eût été rendu à leur oracle favori, et, pour achever de peindre la tyrannie de Tarquin, il leur plaisait de montrer le neveu du roi contraint de cacher son esprit profond sous les dehors de la folie, comme il avait caché un lingot d'or dans son bâton de voyage pour l'offrir au dieu.

Dans une pièce d'Attius, représentée au temps de César, le poète racontait que Tarquin, troublé par un rêve, avait appelé des devins auprès de lui. *J'ai vu en songe, leur dit-il, au milieu d'un troupeau, deux béliers magnifiques. J'immolais l'un ; mais l'autre, s'élançant sur moi, me jeta à terre et me blessa grièvement de ses cornes. A ce moment, j'aperçus dans le ciel un merveilleux prodige : le soleil changea de route, et son orbe enflammé s'avança vers la droite. — Ô roi !* répondirent les augures, *les pensées qui nous occupent dans la veille se reproduisent en nos songes ; il n'y a donc point à s'émouvoir de ce qui t'arrive. Cependant, prends garde que celui que tu ne mets pas au-dessus d'une bête n'ait en lui une âme d'élite, toute faite de sagesse. Le prodige que tu as vu annonce une révolution prochaine. Puisse-t-elle être heureuse pour le peuple ! Mais l'astre majestueux à pris sa course de gauche à droite ; c'est un augure certain : Rome atteindra au faite de la gloire*⁴. Est-ce la fiction grecque que l'ami

¹ Virgile, *Æn.*, VIII, 353.

² Denys, IV, 62 ; Cicéron, *de Divin.*, II, 54 ; Tacite, *Annales*, VI, 12. Justin (I, 6) attribue cette histoire à Tarquin l'Ancien. Athènes paraît avoir eu des livres semblables. Cf. le discours de Dinarque contre Démosthène. Beaucoup d'autres villes en ont eu *χρησμοί σιβωλλιαχοί*. Les Doriens disaient *σιός* pour *θεός* et *βυλή* pour *βουλή*. *Σιωβουλή*, d'où Sibylle, signifie donc le *conseil de Dieu*. Les plus anciens que nous ayons ont été rédigés vers le milieu du second siècle avant notre ère par des Juifs d'Égypte.

³ Cependant on en fait le tribun des Célères, qui était, après le roi, le premier magistrat de l'État. Son nom, qui dans l'ancien latin signifie l'homme grave et fort (Festus, s. v. *Brutum*), mais qui eut aussi le sens d'idiote, a donné lieu à la légende sur sa folie.

⁴ Ce passage est tout ce qui reste du Brutus et même de la tragédie romaine dite *proetextata* ou nationale.

du meurtrier de César avait reprise dans son *Brutus*, ou rappelait-il une tradition conservée dans la maison du fondateur de la république ? Autour des grands événements, il se forme toujours un cycle de récits aventureux où la poésie et l'histoire légendaire peuvent puiser.

Quand l'ambassade revint de Grèce, Tarquin assiégeait Ardée, capitale des Rutules et qui avait été celle de Turnus, le rival d'Énée¹. C'était une puissante cité où les Étrusques avaient dominé longtemps ; Pline y vit des peintures qui passaient pour plus anciennes que Rome (Hist. nat., XXXV, 6), et, quoique sa décadence ait commencé dès le troisième siècle, on y a trouvé des statues qui, malgré leurs mutilations, rappellent l'inspiration de l'art grec. Ce qui reste de ses murs et de sa citadelle est plus imposant qu'aucune des ruines trouvées en Étrurie. Aussi les opérations commencées contre elle par Tarquin traînaient en longueur, et les jeunes princes cherchaient à tromper par des fêtes et des jeux les ennuis du siège, lorsqu'un jour s'éleva entre eux cette fatale dispute sur les mérites de leurs femmes. *Montons à cheval, dit Tarquin Collatin ; elles ne nous attendent pas, et nous les jugerons d'après les occupations où nous les aurons surprises.* A Collatie, ils trouvent les belles-filles du roi et leurs compagnes livrées aux délices d'un festin somptueux. Lucrece, au contraire, restée au fond de sa demeure, filait avec ses femmes jusque bien avant dans la nuit. Elle fut proclamée la plus sage. Mais cette sagesse et sa beauté excitèrent dans le cœur de Sextus de criminelles ardeurs. A quelque temps de là, il revient une nuit à Collatie, pénètre dans la chambre de Lucrece, la presse, la conjure de céder à ses désirs, et mêle les menaces aux promesses. Si elle résiste, il la tuera, placera près d'elle le cadavre d'un esclave égorgé, et ira dire à Collatin, à Rome entière, qu'il a puni les coupables. Devant cette perfidie infâme qui l'expose au déshonneur, Lucrece succombe ; mais, le crime accompli, elle envoie un messenger rapide à son père et à son époux, pour qu'ils se rendent près d'elle, chacun avec un ami fidèle : Brutus accompagne Collatin. Ils la trouvent plongée dans une morne douleur. Elle leur apprend l'attentat, sa volonté de n'y pas survivre, mais exige d'eux qu'ils puniront le coupable. En vain ils essayent d'ébranler sa résolution : elle n'est pas coupable, puisque le cœur est innocent ; c'est l'intention qui fait la faute. Mais elle : *Il vous appartient de décider du sort de Sextus ; pour moi, si je m'absous du crime, je ne m'exempte pas de la peine ; nulle femme, pour survivre à sa honte, n'invoquera jamais l'exemple de Lucrece.* Et elle se frappe d'un poignard qu'elle avait caché sous sa robe.

Brutus retire le fer de la blessure et, le tenant levé, il s'écrie : *Ô dieux ! Je vous prends à témoin. Par ce sang si pur avant l'outrage de ce fils de roi, je jure de poursuivre avec le fer et le feu, avec tous les moyens en mon pouvoir, le Tarquin, sa famille infâme et sa race maudite. Je jure de ne plus souffrir de roi à Rome.* Il passe le fer à Collatin, à Lucretius, à Valerius, qui répètent le même serment, et tous ensemble se rendent à Rome. Ils montrent le corps sanglant de la victime et appellent à la vengeance le sénat, que Tarquin avait décimé, le peuple, qu'il avait accablé, pour ses constructions, d'odieuses corvées. Un sénatus-consulte, confirmé par les curies, proclama la déchéance du roi, son exil et celui de tous les siens. Puis Brutus courut au camp devant Ardée, qu'il souleva ; tandis que Tarquin, revenu à Rome en toute hâte, en trouvait les portes fermées, et était réduit à se réfugier avec, ses fils Titus et Aruns dans la ville

¹ Dans le traité conclu avec Carthage, la première année de la république, Ardée est dite sujette de Rome.

étrusque de Cære. Le troisième, Sextus, retiré à Gabies, y fut tué par les parents de ses victimes¹.

Cette même année, Athènes se délivrait de la tyrannie des Pisistratides.

Pour prix de son concours, le peuple réclama les lois du bon roi Servius et l'établissement du gouvernement consulaire ; le sénat y consentit, et les comices centuriates proclamèrent consuls Junius Brutus et Tarquin Collatin, puis Valerius, quand Collatin, devenu suspect à cause de son nom, se fut exilé à Lavinium. Beaucoup d'autres firent comme lui, car le peuple, enivré de sa liberté nouvelle, usa, dit Cicéron (De Rep., I, 40), de représailles, et l'on vit un grand nombre d'innocents exilés, ou dépouillés de leurs biens.

Cære n'offrit à Tarquin qu'un asile. Mais Tarquinies et Véies envoyèrent à Rome demander le rétablissement du roi, ou du moins la restitution des biens de sa maison et de ceux qui l'avaient suivi². Pendant les négociations, les députés ourdirent une conspiration avec de jeunes patriciens qui préféraient le service brillant d'un prince au règne des lois, de l'ordre et, de la liberté ; l'esclave Vindicius découvrit le complot ; les coupables furent saisis, et parmi eux les fils et des parents de Brutus, qui ordonna et vit froidement leur supplice. Vingt jours furent accordés aux émigrés pour rentrer dans la ville (Denys, V, 13). Afin de gagner le peuple à la cause de la révolution, on lui abandonna le pillage des biens de Tarquin, et chaque plébéien reçut sept arpents des terres royales ; les champs qui s'étendaient entre la ville et le fleuve furent consacrés à Mars, et les gerbes de blé qu'ils portaient, arrachées et jetées dans le Tibre s'arrêtèrent sur un bas-fond qui devint plus tard l'île d'Esculape³.

Cependant une armée de Véiens et de Tarquiniens marchait sur Rome ; les légions sortirent à sa rencontre, et dans un combat singulier Brutus et Aruns tombèrent mortellement blessés. La nuit sépara les combattants sans qu'on pût dire quels étaient les vainqueurs. Mais, à minuit, on entendit comme une grande voix sortir de la forêt Arsia et prononcer ces mots : Rome a perdu un guerrier de moins que l'armée étrusque. Celle-ci épouvantée s'enfuit. Valerius rentra à Rome en triomphe et prononça l'éloge funèbre de Brutus ; les matrones honorèrent par un deuil d'une année le vengeur de la pudeur outragée, et le peuple mit sa statue, le glaive en main, au Capitole, près de celles des rois que protégeait encore une crainte superstitieuse.

Le dévouement pour la chose publique, la piété envers les dieux et des exploits héroïques honorèrent aussi cette jeune liberté : c'est Valerius qui, soupçonné pour sa maison en pierre bâtie sur la Velia, au-dessus du Forum, la fait démolir en une nuit, et mérite, par ses lois populaires, le surnom de Poplicola ; c'est Horatius auquel on annonce, durant la dédicace du Capitole, la mort de son fils,

¹ Tite Live, 1, 57-60.

² Denys, V, 4-6, et Plutarque, *Popl.*, 3.

³ Denys, *ibid.*, et Pline, XVIII, 4. Cette *insula Tiberina* (di San Bartolomeo) fut plus tard réunie à la rive gauche du fleuve par le pont *Fabricius* (ponte *Quattro Capi*, à cause des *Janus quadrifrons* placés à ses extrémités) et à la rive droite par le pont Cestius qui porte le nom moderne de l'île. En souvenir d'un miracle que nous aurons à raconter plus tard, on donna à l'insula Tiberina, par de solides constructions, la forme d'une carène de navire flottant sur les eaux, et son extrémité figura une proue dont on voit encore les restes. On portait dans cette île, très sujette, avant ces travaux, aux inondations du Tibre, les esclaves, vieux, malades ou infirmes, et on les y abandonnait. Esculape y eut plus tard son premier temple. Malgré le voisinage du dieu « guérisseur », les désespérés qui voulaient quitter la vie, sans se soucier de leurs funérailles, choisissaient d'ordinaire le pont Fabricius pour s'en aller par le Tibre à l'éternité (Hor., *Sat.*, II, III, 36).

et qui semble ne rien entendre de ce malheur domestique, parce qu'il prie les dieux pour Rome ; c'est, enfin, quand Tarquin arme Porsenna contre son ancien peuple, Horatius Coclès qui défend seul le pont Sublicius contre une armée ; Mucius Scævola qui, devant Porsenna frappé d'effroi et d'admiration, met sa main sur un brasier pour la punir de s'être trompée, en tuant, au lieu du roi, un de ses officiers ; Clélie, enfin, qui, donnée en ôtage au prince étrusque, s'échappe de son camp et traverse le Tibre à la nage¹. Puis vient le chant de guerre de la bataille du lac Régille², le dernier effort de Tarquin qui, abandonné de Porsenna, avait encore soulevé le Latium. Tous les chefs s'y rencontrèrent en combats singuliers et périrent ou furent blessés. Les dieux mêmes, comme aux temps homériques, prirent part à cette lutte dernière. Durant l'action, deux jeunes guerriers d'une haute stature, montés sur des chevaux blancs, combattirent à la tête des légions, et, les premiers, franchirent les retranchements ennemis. Quand le dictateur Aulus Postumius voulut leur donner la couronne obsidionale, les colliers d'or et les riches présents promis à ceux qui seraient entrés les premiers dans le camp royal, ils avaient disparu ; mais, le même soir, on vit à Rome deux héros, couverts de sang et de poussière, qui lavèrent leurs armes à la fontaine de Juturne³ et annoncèrent au peuple la victoire : c'étaient les Dioscures, Castor et Pollux. Afin qu'on ne pût douter de leur présence au milieu de l'armée romaine, on montra pendant des siècles, l'empreinte gigantesque d'un pied de cheval sur le roc du champ de bataille, et Rome, qui mettait de l'orgueil à se représenter comme l'objet de la constante sollicitude des dieux, consacra cette légende, en élevant aux divins fils de Zeus et de Lédä un temple qui devint un des plus célèbres de Rome.

La victoire fut sanglante. Du côté des Romains, trois Valerius, Herminius, le compagnon de Coclès, Æbutius, le maître de la cavalerie, restèrent sur le champ de bataille ou en sortirent blessés. Du côté des Latins, Oct. Mamilius, le dictateur d'Albe, et le dernier fils de Tarquin, Titus, succombèrent. Le vieux roi lui-même, frappé d'un coup de lance, ne survécut à toute sa race et à ses espérances que pour achever sa vieillesse misérable auprès du tyran de Cumes, Aristodème (496).

Les Tarquins sont morts ; les fondateurs de la république ont, l'un après l'autre, disparu ; le temps des héros et de légendes est fini, celui du peuple et de l'histoire commence.

¹ Entre la guerre étrusque et la guerre latine, la tradition place une guerre contre les Sabins qui aurait duré quatre années, de 505 à 501, et durant laquelle le sabin Attus Clausus (*Appius Claudius*), riche citoyen de Régille qui s'était opposé aux hostilités, aurait émigré à Rome, où il aurait été reçu dans le sénat, tandis que sa famille prenait place parmi les nouvelles gentes patriciennes.

² M. Pietro Rosa croit avoir retrouvé le lac Régille dans le marais desséché, *il Pantano*, qu'on trouve à 15 ou 16 milles de Rome sur la route de Palestrina, au sud de la colline qui porte le village de la Colonna.

³ Cette fontaine coule toujours, mais à présent elle coule sous terre. C'est elle qui alimentait ce qu'on appelait le lac Curtius. Le Temple de Castor fut élevé près de là.

Chapitre II — Constitution de Rome durant la période royale. Organisation primitive.

I - Sources de l'histoire romaine.

L'influence que la littérature grecque a exercée sur la littérature latine s'est étendue à l'histoire de Rome : on en a eu déjà la preuve et on en verra beaucoup d'autres. Cependant l'usage de l'écriture était moins rare qu'on ne l'a dit dans l'Italie ancienne. Si l'on rejette avec raison la découverte des livres de Numa, toujours est-il que le traité avec Carthage en 509, dont Polybe lut l'original, le traité avec Gabies¹, celui de Spurius Cassius avec les Latins, que vit Cicéron², les lois royales rassemblées après le départ des Gaulois³, prouvent que l'écriture était employée, durant la période royale, au moins pour les actes publics et pour conserver le souvenir des événements importants.

Tout autour de Rome, les peuples avaient aussi des monuments de leur vie nationale. Au temps de Varron, il existait encore des histoires étrusques écrites vers le milieu du quatrième siècle avant notre ère. Cumès avait eu ses historiens⁴, et chaque cité ses annales gravées sur des lames de plomb, des tables d'airain, des planches de chêne ou écrites sur des pièces de lin, comme à Anagni et à Préneste. Nul doute que la nation des Volsques, si longtemps puissante, n'ait possédé, comme les Herniques et les Latins, des monuments écrits. Denys fait mention de leurs chants de guerre, Silius de ceux des Sabins, et Virgile, aussi savant que le docte Varron dans les choses de la vieille Italie, parle des chants nationaux des *prisci Latini*.

Des inscriptions sur bronze et sur pierre, des souvenirs, des noms attachés à des monuments, à des lieux, comme le Poteau de la Sœur, la voie Scélérate, et les traditions orales qui vivaient dans les familles pouvaient aider aux recherches sur l'histoire primitive. Mais les plus anciens des annalistes romains vivaient à l'époque où Rome, maîtresse de l'Italie, entra en relations avec la Grèce ; ils furent éblouis par l'éclat de la littérature hellénique ; et, méconnaissant l'importance des documents indigènes dont l'aridité était extrême, ils se firent les élèves de ceux qu'ils venaient de soumettre. Il y eut alors comme une double conquête faite en sens opposés. Les Grecs devinrent sujets de Rome, les Romains des disciples de la Grèce, et l'éducation étrusque des jeunes patriciens fut remplacée par l'éducation grecque, le voyage à Cære par le voyage à Athènes⁵. Longtemps, même avant que les Romains songeassent à Athènes, l'influence de la Grèce s'était fait sentir, au centre de l'Italie, chez les Étrusques et jusque dans Rome. Les livres sibyllins étaient écrits en grec, et l'ambassadeur de Rome aux Tarentins leur parla dans cette langue.

Par une singulière bizarrerie, ce fut des Grecs que les Romains apprirent leur histoire : je veux dire celle que les Grecs leur firent. Le caractère épique, que l'influence d'Homère et d'Hésiode avait donné à la prose narrative des Hellènes, passa dans les écrits des annalistes de Rome. Deux de ses premiers historiens

¹ Denys, IV, 58.

² *Pro C. Balbo*, 25. Cf. Denys, IV, 26.

³ Tite Live, VI, 1.

⁴ Festus, s. v. *Romam*.

⁵ Tite Live, IX, 36 : *Habeo auctores vulgo tum* (au cinquième siècle de Rome) *Romanos pueros, sicut nunc Græcis, ita Etruscis litteris erudiri solitos* (J'ai vu, dans des auteurs, qu'à cette époque il était aussi commun d'instruire les jeunes Romains dans les lettres étrusques, qu'il l'est aujourd'hui de les instruire dans les lettres grecques).

furent deux poètes épiques, Ennius et Nœvius ; et Denys disait de leurs ouvrages : *Ils ressemblent à ceux des annalistes grecs* ; et il joutait pour Caton, C. Sempronius, etc. : *Ils ont suivi la fable grecque*. Tacite, Strabon, leur faisaient le même reproche¹. Ainsi les nations de l'Europe occidentale oubliaient au moyen âge leur véritable origine pour les pédantesques souvenirs de l'ancienne littérature : les Francs se disaient sortis d'un fils d'Hector ; les Bretons, de Brutus, et Reims avait été fondée par Remus.

Sur l'origine de Rome et de Romulus, le seul Plutarque ne rapporte pas moins de douze traditions différentes, qui, presque toutes, portent le cachet de l'imagination grecque, et celle à laquelle il s'arrêta comme étant la plus répandue n'était que le récit d'un Grec, Dioclès de Péparèthe, suivi par un soldat de la seconde guerre punique, Fabius Pictor, le plus ancien des annalistes romains et le premier ambassadeur de Rome dans la Grèce.

Cependant l'organisation étant toute religieuse, et les prêtres intervenant à chaque instant dans les affaires publiques, les pontifes étaient intéressés à garder, le plus exactement qu'il était possible, le souvenir des événements. Aussi les Romains avaient-ils les *Annales des Pontifes*², ou *Annales Maximi*, les *Fasti Magistratum*, les *Fasti Triumphales*, les listes des censeurs, etc. Mais ces annales étaient d'un laconisme qui ouvrait le champ aux interprétations et aux fables. D'ailleurs, faites au jour le jour, pour conserver le souvenir des traités, les noms des magistrats et des événements importants, elles ne remontaient qu'à l'époque où la société romaine, régulièrement constituée, sentit le besoin, mais celui-là seulement, de se rendre compte à elle-même de ses actes et de ses engagements avec ses voisins. Au delà, il n'y a que ténèbres mythologiques, et c'est la libre carrière où s'exerça l'imagination des Grecs. Ils se saisirent de cette période pour la remplir au gré de leurs intérêts. Or, dans leur propre histoire, ils n'avaient guère conservé des temps anciens qu'un grand souvenir, celui de la lutte contre Troie. A cet événement ils rattachèrent la première histoire de l'Italie. C'est vers l'Italie qu'ils conduisirent les chefs troyens échappés au sac de la ville, ou les héros grecs éloignés de leur État par la tempête, et chaque ville italienne de quelque importance eut un héros de l'une des deux races pour fondateur. Remarquons que les Grecs trouvaient également avantage dans cette double manière de rattacher l'Italie et Rome à leur histoire, par leurs propres colonies et par les établissements troyens, par Évandre et Énée, par Ulysse et Anténor. Remonter à Troie, c'était remonter, pour les Grecs, à une époque de gloire et de puissance, et d'ailleurs, tout en ennoblissant par ces légendes les commencements de Rome et des Latins, les Grecs se vengeaient indirectement, en montrant cette ville et ce peuple formés par des fugitifs échappés à l'épée victorieuse ces Hellènes. Pour Rome, accepter cette origine, ce n'était pas déroger. Troie était le plus grand nom de l'antiquité, celui du plus puissant État de l'ancien monde ; sa réputation était immense, et cependant elle ne pouvait blesser, car Troie était depuis longtemps détruite. C'était d'ailleurs aussi l'ennemie de la Grèce. Rome ne se serait pas aussi volontiers laissé dire qu'elle sortait de la Macédoine, de Sparte ou d'Athènes, renommées récentes. On n'est point jaloux des morts glorieux ; leur héritage est une illustration nouvelle.

Dès l'époque de la première guerre Punique, la croyance à la descendance troyenne des Romains était populaire ; on le voit par l'inscription de Duillius, où

¹ Strabon, III, IV, 19. Denys, I, 11.

² Cicéron, *de Orat.*, II, 12, et Festus, s. v. *Maximus*, et Servius, *ad Æn.*, I, 373.

les Égestins, qu'on regardait comme une colonie troyenne, sont dits **cognati populi Romani**. Après Cynocéphales, un des premiers soins de Flamininus, qui tenait à ne point passer pour un barbare, fut de placer à Delphes une inscription qui nommait les Romains la race d'Énée. Quand la maison Julia eut saisi l'empire, cette croyance devint un article de foi politique, et, à l'exemple des Romains, les Italiens revendiquèrent à l'envi cette origine ; on acheta des généalogies troyennes, comme, au dernier siècle, nos pères achetaient des marquisats ; et, du temps de Denys¹, cinquante familles romaines, les *Trojugenæ*, prétendaient descendre des compagnons d'Énée. Au reste, lors même qu'Énée se serait véritablement établi dans le Latium, comme il n'y vint, suivant la plus ancienne tradition, qu'avec un seul vaisseau et un petit nombre de Troyens, ce fait n'aurait d'importance que pour la vanité de quelques familles, aucunes pour la civilisation du pays.

II. – Origine probable de Rome.

Tous les grands peuples ont entouré leur berceau de récits merveilleux. En Égypte, c'est le règne des dieux et des demi-dieux qui précède celui des hommes. En Perse, Dsehemschid ouvre avec une faucille d'or le sein de la terre et chasse au loin les Djinns. A Troie, Apollon et Neptune bâtissent de leurs mains les murs de la cité de Priam. Rome ne voulut pas avoir une moins noble origine ; son obscure naissance fut cachée sous de brillantes fictions, et un chef d'aventuriers devint le fils du dieu Mars, le petit-fils du roi d'Albe, le descendant d'Énée ! Si l'on réclame au nom de la vérité historique, Tite Live répond par le droit de la victoire. *Telle est*, dit-il avec une fierté de style majestueuse, *telle est la gloire du peuple romain dans la guerre, que, lorsqu'il proclame de préférence le dieu Mars pour son père, pour le père de son fondateur, les nations doivent le souffrir avec la même résignation qu'elles souffrent notre empire*². De cette idée singulière des droits de l'historien, il est résulté que les événements ont été pour le grand annaliste de Rome, comme ces matières que le rhéteur développe en récits et en discours et qui viennent de l'école bien plus que du champ de bataille, ou du forum. C'est. ce voile chargé de broderies charmantes, qu'il faut soulever respectueusement pour trouver les débris de vérités qui se cachent derrière lui.

De ces traditions, la moins invraisemblable est l'enlèvement des Sabines, action fort commune aux âges héroïques. Cette violence concorde bien avec l'histoire de l'asile : les réfugiés du Palatin ravissant des femmes, les unions étaient assorties. L'enlèvement a d'ailleurs été la forme primitive du mariage, et le souvenir s'en est conservé jusqu'aux derniers jours de Rome païenne dans les cérémonies nuptiales³. Mais le fait de l'enlèvement des Sabines ne peut se

¹ *Ant. Rom.*, I, 85.

² *In procæmio*. Cicéron (*de Rep.*, II, 2) dit aussi : *Concedamus fumæ hominum* .. Et plus loin : *ut a fabulis ad facta veniamus*. *Nous ne devons pas*, dit-il, *blâmer ceux qui, reconnaissant un génie divin dans les bienfaiteurs des peuples, ont voulu leur attribuer une naissance divine*. Voilà de singulières règles de critique. Ajoutons, pour montrer les difficultés qui rendent si pénible le travail des modernes, que nous avons perdu les plus anciens historiens de Rome : Dioclès de Péparèthe, Fabius Pictor, les *Annales* d'Ennius, les *Origines* de Caton, l'histoire de Cassius Hemina, et que Tite Live, Denys d'Halicarnasse et Plutarque, qui ont pu lire ces ouvrages, sont rarement d'accord.

³ La mariée était comme enlevée de force de la maison paternelle, et on la soulevait pour lui faire franchir le seuil de la demeure conjugale. Ce dernier usage existe encore dans quelques villages d'Angleterre où il a pu être apporté par les Romains ; mais il est habituel en Chine (Denys, *The*

concilier avec la légende que Rome soit une colonie d'Albe, car, à ce titre, elle aurait eu le *connubium* ou droit de mariage avec sa métropole, et personne n'aurait osé rejeter l'alliance de cet homme de race royale. On a d'ailleurs exagéré le caractère violent de l'ancienne Rome, en faisant d'elle une sorte de camp retranché d'où ne cessaient de sortir le pillage et la guerre. C'était une conséquence de l'idée que cette ville avait été fondée par une troupe de bandits ; la sévérité des premières institutions romaines, le patriciat, les privilèges politiques et religieux des grands, s'accordent mal avec ce souvenir d'une troupe rassemblée au hasard et longtemps livrée à tous les désordres.

Ce n'est pas que nous voulions rejeter l'existence de Romulus ; seulement les hymnes chantés encore du temps d'Auguste, et qui conservaient la poétique histoire du premier roi de Rome, ne seront pour nous qu'une légende comme en ont eu tous les vieux peuples, et dont il serait aisé de retrouver la ressemblance dans d'autres traditions nationales. Ainsi, comme Romulus, Sémiramis est fille d'une déesse ; comme lui, comme Cyrus exposé dans une forêt et allaité par une chienne¹, elle est abandonnée dans le désert, nourrie par des colombes et recueillie par un pâtre du roi. Son histoire aussi est sanglante : si Romulus tue son frère, Sémiramis fait périr son époux, et, après un long règne, elle disparaît ; mais quelques-uns l'ont vue monter au ciel, et son peuple lui rend les honneurs divins. Plus près de Rome, dans le Latium même, Cæculus, fils de Vulcain et fondateur de Préneste, est abandonné après sa naissance et élevé par des bêtes fauves. Pour peupler sa ville qui restait déserte, il convoqua les peuples voisins à des jeux solennels ; et, quand de toutes parts on eut accouru, des flammes entourèrent l'assemblée.... Dans la Sabine, Medius Fidius ou Sancus, qui devint le dieu national des Sabins, était né aussi d'une vierge surprise par Mars Enyalios dans un temple de Reate, et, comme Romulus, il avait fondé une ville, Cures, qui dans la tradition est la seconde métropole de Rome. Ces légendes qu'on retrouve jusque sur les rives du Gange, dans l'histoire de Chandragupta, étaient, avec bien d'autres, le patrimoine commun des peuples de race aryenne.

Pour nous, Romulus, que l'on rattachera, si l'on veut, à la maison royale d'Albe², sera un de ces chefs de guerre comme en ont eu l'ancienne et la nouvelle Italie, et qui devint le roi d'un peuple auquel la position de Rome³, d'heureuses circonstances et l'habileté de son aristocratie donnèrent l'empire du monde.

De nombreux témoignages⁴ attestent que, bien longtemps avant que Romulus traçât un sillon autour du Palatin, cette colline était habitée. Il y avait donc là une vieille cité latine, la ville du Tibre, *Ruma*, ayant les mœurs et les lois du Latium et de la Sabine, le patriciat, l'autorité paternelle, le patronage, la clientèle, un sénat et peut-être un roi ; en un mot, une organisation politique et

Folk-Lore of China) et chez les Esquimaux, ce qui affaiblit la preuve qu'on en pourrait tirer en faveur de la légende des Sabines.

¹ Pâris le fut par une ourse, Télèphe par une biche, etc. Ces sortes de légendes étaient fort répandues dans l'antiquité et ont revécu au moyen âge : Geneviève de Brabant, etc.

² Dans la tradition, il est le petit-fils et l'unique héritier de Numitor. Cependant il ne lui succède pas, et la famille de Sylvius est remplacée sur le trône d'Albe par une famille nouvelle, par Cluilius, roi ou dictateur. Rome est dite colonie d'Albe, et cependant il n'y a entre les deux villes aucune alliance, et la métropole ne défend pas sa colonie contre les Sabins, etc., etc.

³ *Placez Rome sur un autre point de l'Italie*, dit Cicéron (*de Rep.*, II, 5), *et sa domination devient à peu près impossible*.

⁴ *Roma ante Romulum fuit et ab ea sibi Romulum nomen adquisivisse Marianus, Lupercaliorum poeta, ostendit* (Philargyr., *ad Virg. Ecl.*, I, 20). Il n'y a que les villes fondées de toutes pièces et à un jour précis par une colonie qui aient une date certaine. Les autres ont d'abord été un hameau, un village, un bourg. A Paris, à Londres, quand le hameau a-t-il commencé ?

religieuse déjà ancienne, que Romulus, Latin lui-même, n'aura fait qu'adopter. Il sera venu s'y établir victorieusement avec sa troupe¹, les *celsi Ramnenses*, en donnant à l'ancienne ville une face nouvelle et des mœurs plus guerrières. A ce titre, il aura pu passer pour son fondateur, et ses compagnons, pour les chefs des maisons patriciennes. La noblesse d'Angleterre, si puissante et si fière, ne descend-elle pas des aventuriers qui avaient suivi Guillaume de Normandie ?

Malgré les dédains de Niebuhr, quelquefois si durement exprimés, pour ceux qui cherchent dans ces antiques légendes des faits historiques, on peut admettre l'enlèvement, par les *celsi Ramnemes*, de quelques femmes sabinnes² et l'occupation, à la suite d'une transaction, du Capitolin et du Quirinal par les Sabins de Cures³. Les deux villes restèrent séparées, mais on se réunissait dans la plaine qui s'étendait entre les trois collines. Des circonstances que la légende explique comme il lui convient, amenèrent la réunion sous un seul chef des deux bourgades établies sur le Palatin et le Capitole. De quelque manière que cette alliance se soit produite, l'histoire doit accorder aux Sabins une part considérable et probablement prépondérante dans la formation du peuple romain.

Mais, si nous ne pouvons percer ce voile de poésie qui cache les faits réels, étudions les institutions que les circonstances et les mœurs anciennes ont produites ; cela nous est possible, car ces coutumes ont duré jusque dans l'âge historique, et, comme Cuvier reconstruisait avec quelques os brisés les êtres disparus, nous reconstruirons avec des débris antiques la société dont les légendes ne nous donnent que l'intéressante mais trompeuse image.

III – Patriciens et Clients.

Rome n'eut point de législateur comme les cités grecques ; sa constitution fut l'œuvre du temps, des circonstances et des hommes. De là des incertitudes sans nombre. Les plus anciennes traditions montrent le peuple divisé en trois **TRIBUS**, les *Ramnenses*⁴ ou compagnons de Romulus, les *Titienses* ou Sabins de Tatius, et les *Luceres* dont on rapporte l'origine à un chef étrusque, Lucumon⁵, qui serait venu avec une troupe nombreuse aider Romulus à bâtir sa ville et à gagner ses premières victoires. Mais l'infériorité politique de cette dernière tribu, qui n'eut d'abord ni sénateurs ni vestales, ferait penser à une population vaincue ; peut-être les anciens habitants de la ville seraient restés jusqu'à Tarquin sous le coup de la conquête.

La tribu se partageait en dix **CURIES**, chaque curie en dix **DÉCURIES** ; et ces divisions, qui étaient aussi des divisions territoriales et militaires⁶, avaient leurs chefs : des tribuns, des curions et des décurions.

¹ Festus (s. v. *Ver sacrum* et *Mamertini*) attribue l'origine de Rome à un printemps sacré. C'est toujours l'idée d'une occupation du Palatin par une troupe armée.

² Dans le plus ancien des historiens de Rome, Fabius, le nombre des Sabinnes enlevées n'est que de trente ; Valerius Antias en compte déjà cinq cent vingt-sept, et Juba six cent trois.

³ La lance (*quir*) était l'arme nationale des Sabins et le symbole de leur principale divinité ; de là les noms de *Cures*, de *Quirites*, de *Quirinal*, de *Quirinus*, et peut-être de *Curie*. Les deux peuples réunis furent dits *Populus Romanus Quirites*, en omettant, suivant l'usage de la vieille langue latine, la conjonction et on en fit plus tard *Populus Romanus Quiritium*.

⁴ *Celsi Ramnenses* (pour *Romaneses*), ou, comme dit Denys (IX, 44), *καθρωτάτη φυλή*.

⁵ Cicéron, *de Rep.*, II, 8. Fest., s. v. *Lucerenses*, de *Lucerus*, roi d'Ardée ; suivant d'autres, de *Lucus*, le bois de l'asile. Dans ce cas, les Lucères seraient ceux qui s'étaient réfugiés dans l'asile.

⁶ Varron (*de Ling. Lat.*, V, 55) parle d'une division du territoire en trois parties pour les trois tribus ; Denys (II, 7), d'une division en trente lots pour les trente curies.

Dans chaque tribu étaient renfermées un certain nombre de familles politiques ou **GENTES**, lesquelles n'étaient pas composées seulement d'hommes du même sang, mais aussi d'hommes liés entre eux par de mutuelles obligations, par le culte d'un héros vénéré comme aïeul commun (*sacra gentilitia*), et par le droit d'hériter les uns des autres, en l'absence d'un testament ou d'héritiers naturels¹ : droit qui rappelle qu'à l'origine la propriété avait été commune. Aussi avait-on pu réduire le nombre de ces familles politiques à un chiffre peu élevé, 200 d'abord, 300 plus tard, et ne donner que 3000 citoyens à la cité de Romulus ; mais il faut admettre que ces chiffres, comme en Angleterre les mots *hundred*, *tithing*, n'étaient pas une expression arithmétique rigoureusement exacte. En outre, par ces 3000 citoyens de la Rome primitive, on n'entend que les seuls patriciens. Or, à ces chefs de gentes se rattachaient de nombreux clients : dans la tradition, la seule *gens* Appia en compte 5000, la *gens* Fabia 4000, et Coriolan pourra former des siens une armée. Acceptons le chiffre de 500 maisons patriciennes, pour chaque maison le terme moyen de 100 clients, et nous aurons une population de plus de 50.000 hommes.

Du reste, ces chiffres seraient de pure fantaisie que la *gens* n'en resterait pas moins le fond de l'organisation primitive de Rome, comme elle l'a été chez beaucoup de peuples. Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, on trouve la famille naturelle ou fictive comme l'élément primordial de la société. Les **γένη** grecs, le clan écossais, le sept irlandais, répondent aux *gentes* romaines, et l'on rencontre la même organisation dans la Frise, chez les Ditmarses, les Albanais, les Slaves, etc. Dans notre Algérie le *douar* arabe et la *dechera* kabyle ressemblent à la *gens* romaine, le *cheick* et l'*amine* au *pater familias*, et les chefs des douars et des decheras, comme les *patres* à la curie, discutent dans la djemmâa les intérêts des familles qu'ils représentent. L'histoire mieux étudiée montre que des coutumes longtemps regardées comme particulières à certains peuples et à certaines époques ont été des institutions générales et représentent une des étapes de l'humanité.

Ainsi la *gens* enveloppait tous les membres d'un lien de parenté réelle ou fictive. La curie était cette même famille agrandie, et la tribu en était une autre plus complète. Chaque curie avait ses jours de fêtes et de sacrifices, ses prêtres et son dieu protecteur. La religion rapprochait encore ceux que le sang et la condition sociale unissaient. Tout l'État romain reposait sur cette base de la famille et en eut la forte discipline.

Les membres d'une *gens*, disions-nous, se divisaient en deux classes : ceux qui y appartenaient par le droit du sang, ceux qui y étaient associés par de certains engagements.

Les premiers, patrons ou **PATRICIENS**², étaient le peuple souverain, à qui tout appartenait et qui eut les deux grands signes extérieurs de la noblesse du moyen âge, les noms de famille et les armoiries ; je veux dire le **jus imaginum**, armes parlantes bien autrement imposantes et fières que toutes les devises féodales ; puisqu'il semblait que les ancêtres eux-mêmes, revêtus des insignes de leurs

¹ Au lieu de *gens*, on trouve quelquefois *genus*, qui explique clairement le mot *gens*. Ainsi, *Cilnium genus* (Tite Live, X, 3-5). Cf. Aulu-Gelle, XV, 27 ; Pollux, VIII, 9 ; Harpocraton, s. v. *Γεννήται*. Paul Diacre (p. 84) dit aussi : *Gentilis dicitur et ex eodem genere ortus et is qui simili nomine appellatur*.

² *Patricios Cincius ait, in libro de Comitibus, eos appellari solitos qui nunc ingenui vocentur (Cincius, dans son traité des Comices, dit que l'on avait coutume de donner ce nom à ceux qu'on appelle maintenant ingenui)*, Fest., s. v. *Patricii*.

charges, gardassent l'entrée de la maison patricienne. Dans les cérémonies funèbres, des individus rappelant par leurs traits et leur taille les personnages qu'on voulait représenter, revêtaient le costume et *les honneurs* que ceux-ci avaient portés, de manière à entourer le mort patricien du cortège vivant de ses aïeux. Ils eurent plus tard une autre forme d'*armes parlantes*, la représentation sur leurs médailles des objets que leur nom rappelait. Ainsi Aquilinus Florus, une *fleur* ; Quinctius Mus, un *rat* ; Voconius Vitulus, un *veau* ; Pomponius Musa, les neuf *Muses* sur neuf médailles différentes, etc. Coutume infiniment plus modeste qui finit par n'être qu'un jeu d'esprit, mais qui avait d'abord servi à rappeler des actes héroïques, comme le collier des Manlius et sans doute le marteau des Publius et la hache des Valerius.

La seconde classe des membres de la *gens* comprenait des étrangers domiciliés dans la ville, des vaincus transportés à Rome, d'anciens habitants du territoire, des pauvres, des affranchis, tous ceux enfin qui avaient préféré, à l'isolement et à une liberté sans garantie, la dépendance vis-à-vis des grands et des forts, mais aussi leur protection ; c'étaient les **CLIENTS**, nous pourrions dire les vassaux.

Le patricien ou **PATRON**, ces mots sont alors synonymes, donnait une petite ferme à son client ou, à défaut de terre, une **sportula**, c'est-à-dire des aliments¹ ; il devait veiller à tous ses intérêts, suivre ses procès, l'assister en justice, faire, en un mot, pour lui, ce que le père fait pour ses enfants, le patron pour ses affranchis. La loi n'assurait au client aucun recours contre son patron ; mais la religion dévouait le patron aux dieux, s'il faisait tort à celui dont il était le protecteur nécessaire². Le client, de son côté, prenait le non de famille de son patron, **nomen gentilicium**, et en mourant recevait asile dans son tombeau³ ; il l'aidait à payer sa rançon, ses amendes, ses frais de procès, la dot de sa fille et jusqu'aux dépenses nécessaires pour remplir ses fonctions et soutenir la dignité de son rang. Il leur était réciproquement défendu de se citer en justice, de témoigner, de voter l'un contre l'autre, et c'eût été un crime, de la part du client, de soutenir un parti contraire à son patron. La clientèle était donc une diminution considérable de la liberté du client, et pour lui, une demi servitude. Telle fut, en effet, aux anciens temps, la force de ce lien, que, si le patron était exilé ou s'il quittait sa patrie, ses clients le suivaient sur la terre étrangère. Mais, en 390, Camille partit seul ; le lien s'était relâché ; quelques années plus tard, il était bien près de se rompre, quand Manlius crut que sa parole serait écoutée, s'il proposait aux clients de s'armer contre leurs patrons⁴. A cette époque, quelques-uns se trouvaient déjà sur la route de la fortune ; un siècle plus tard, ils seront sur celle du pouvoir : les Marcellus, par exemple, qui avaient été dans la clientèle de la *gens Claudia*. La *gens* perdra donc son caractère social et religieux, mais il en subsistera jusqu'à Constantin des restes considérables. Avec les conquêtes de la république le patronage s'étendra à des villes, à des peuples entiers ; de sorte que, dans les guerres civiles, la force des chefs en sera doublée. Sous l'empire, il sera un lien précieux entre les sénateurs de Rome et les cités provinciales, entre le riche et le pauvre ; et il dispensera cette société d'avoir les institutions de charité que le christianisme devra multiplier, quand la clientèle aura disparu.

¹ *Agrorum partes attribuebant tenuioribus* (Festus, s. v. *Patres*), probablement aux mêmes conditions que l'État imposa aux fermiers du domaine. Voyez Appien, *Bell. civ.*, I, 7. — Denys, II, 10 : *ἐξηγεῖσθαι τα δέχαια*... C'est là que se trouve le passage principal sur la clientèle. La nomination à une magistrature curule rompit plus tard les liens de la clientèle.

² Serv., *ad Æn.*, VI, 609.

³ *Jus sepulcri* (Cicéron, *de Leg.*, II, 22).

⁴ Tite Live, VI, 18.

IV. – Sénat et roi ; Plébéiens.

Les membres des *gentes*, de condition absolument libre (*ingenui*), ou les compagnons d'armes, *comites*, c'est-à-dire les patriciens, se réunissaient au Comitium¹, divisés en trente curies, **ASSEMBLÉE CURIATE**, et là, à la majorité des suffrages, mais sans discussion, ils faisaient les lois, décidaient de la paix et de la guerre, recevaient les appels et nommaient aux charges publiques ou religieuses. Là encore ils approuvaient ou rejetaient les testaments qui modifiaient la propriété des citoyens et les adoptions qui changeaient leur état civil.

Les chefs de ces gentes ou les anciens — *seniores*, d'où **SÉNATEURS** —, au nombre de cent d'abord, de deux cents après la réunion avec les Sabins, de trois cents après l'admission des gentes mineures sous Tarquin, étaient les gardiens des coutumes nationales². En refusant l'autorisation de présenter une rogation à l'assemblée des curies, ils rendaient celle-ci impuissante et, conseil du magistrat suprême, ils l'éclairaient de leurs avis pour ses actes de gouvernement, comme pour les propositions qu'il faisait au peuple.

Élu à vie par l'assemblée curiate, le **ROI** remplissait les triples fonctions de généralissime, de grand-prêtre et de juge suprême. Tous les neuf jours, selon la coutume étrusque, il rendait la justice ou établissait des juges pour la rendre en son nom. Durant la guerre et hors des murs, son autorité était absolue, pour la discipline comme pour le partage du butin et des terres conquises, dont il gardait lui-même une part ; de sorte qu'il possédait, à titre de biens de l'État, des domaines considérables. Les étrangers, c'est-à-dire, les plébéiens, lui étaient soumis en tout temps et en tous lieux. Il convoquait le sénat et l'assemblée souveraine, nommait les sénateurs, veillait au maintien des mœurs et des lois, et faisait le cens ou dénombrement. Six siècles plus tard, on retrouvera ces droits dans les prérogatives des empereurs. Mais on pouvait en appeler au peuple, c'est-à-dire à l'assemblée curiate ou patricienne, des jugements du roi, et l'on ne le pourra pas des sentences de l'empereur : différence qui suffit à marquer le pouvoir limité de l'un et l'autorité absolue de l'autre³. Autre frein tout-puissant et qui ne le sera plus sous l'empire : les augures, les prêtres, étant nommés à vie, n'avaient rien à craindre du roi, et ils pouvaient arrêter ses résolutions en faisant intervenir les dieux.

Il avait, dit-on, pour sa garde trois cents **CHEVALIERS** ou *célères*. Mais ces cavaliers, choisis parmi les plus riches citoyens, n'étaient vraisemblablement qu'une division militaire des tribus ; en temps de guerre, ils formaient la cavalerie des légions⁴. Leur chef, le tribun des *célères*, était, après le roi, le premier magistrat de la cité ; de même, sous la république, le *magister equitum*,

¹ Le *Comitium* était la partie du Forum la plus rapprochée du Capitole. L'abord distinct du Forum, ou place publique, il fut confondu avec lui quand les deux peuples n'en firent plus qu'un seul. Le *comitium* était dominé par une plate-forme sur laquelle était un autel consacré à Vulcain, le *Vulcanal* ; les rois, plus tard les consuls et le préteur, y rendaient la justice.

² Habituellement ils siégeaient dans la curie Hostilia, bâtie en face du Comitium au pied du Capitole (Tite-Live, I, 30) ; plus tard, ils se réunirent dans un des temples de la ville, et toujours en un lieu consacré par les auspices. Ils délibéraient les portes ouvertes. Cette demi-publicité des séances fut mieux assurée quand les tribuns du peuple eurent été admis à s'asseoir sur des bancs aux portes de la curie.

³ Denys, II, 14.

⁴ L'école de Niebuhr renferme tous les patriciens dans les trois centuries de chevaliers, sans songer qu'en Italie, à Rome surtout, toutes les forces militaires consistaient en infanterie, et que les cavaliers n'étaient jamais, dans une armée romaine, qu'en très petit nombre, comme le voulait la nature du pays.

lieutenant du dictateur, sera le second personnage de l'État. Lorsque le roi quittait Rome, un sénateur qu'il avait choisi parmi les dix premiers de l'assemblée gouvernait la ville sous le nom de gardien¹. En cas de vacance du pouvoir royal, le sénat nommait tous les cinq jours un interroi. Enfin des questeurs, chargés de l'instruction des causes criminelles, veillaient en outre à la répartition des charges publiques, *munia*, et à la levée de certains impôts ou redevances² ; et des *duumviri perduellionis* jugeaient les cas de haute trahison que le roi ne s'était pas réservés.

A côté de ce peuple des maisons patriciennes³ qui, seul, forme l'État, fait les lois, fournit des membres au sénat, des rois et des prêtres à la république ; qui a tout : la religion, les auspices par lesquels il est en communication avec les dieux, les droits politiques et privés, les terres, et dans la foule de ses clients une armée dévouée ; au-dessous, enfin, de cette bourgeoisie souveraine, se trouvent des hommes qui ne sont ni clients, ni serviteurs, ni membres des *gentes* ; qui ne peuvent entrer par mariage légal dans les maisons patriciennes ; qui n'ont ni la puissance paternelle⁴, ni le droit de tester, ni celui d'adopter ; qui n'interviennent dans aucune affaire d'intérêt public et restent en dehors de la cité politique, comme ils habitent en dehors de la cité matérielle, au delà du pomerium, sur les collines qui entourent le Palatin. Ces hommes, ce sont les **PLÉBÉIENS**. Anciens habitants des sept collines ou vaincus transportés à Rome, étrangers attirés par l'asile, clients ayant perdu leurs patrons, ils sont, comme un Appius le leur dira plus tard, sans auspices, sans familles⁵, sans aïeux. Mais ils sont libres ; ils ont des biens⁶, exercent des métiers et honorent déjà Mercure, le dieu plébéien du commerce qui, avec le temps, enrichira quelques-uns d'entre eux⁷ ; ils règlent, par des juges choisis dans leur sein, leurs contestations, ne reçoivent d'ordre que du roi et combattent dans les rangs de l'armée romaine, pour défendre les champs qu'ils cultivent et la cité à l'abri de laquelle ils ont bâti leurs cabanes. Nous les retrouverons bientôt, devenus, par les lois de Servius, citoyens de Rome.

Dans l'antiquité, de même qu'au moyen âge, la victoire livrait au vainqueur la personne et les terres du vaincu. Romulus, maître, d'une manière ou d'une autre, par la conquête ou par une cession volontaire, de l'**Ager romanus**, aura donc pu le diviser également entre les familles conquérantes. Ce partage primitif, attesté par tous les écrivains, établit entre les citoyens une égalité de fortune à laquelle on chercha plusieurs fois à revenir par les lois agraires. Chaque *gens* reçut peut-être un lot de vingt *jugera*, à la condition de fournir à l'armée dix combattants ou un cavalier ; la légion se composa donc de trois mille hommes de

¹ *Custos urbis*. La dénomination de *præfectus urbi* est plus moderne. Voyez Jean. Lyd., *de Magist.*, I, 34, 38 ; Tacite, *Annales*, VI, 11.

² Tacite (*Annales*, XI, 22) fait remonter aux rois l'institution de questure financière, mais on n'en parle qu'après 509.

³ Les trois tribus, *τὰς τρεῖς φυλάς τὰς γενιχάς* (Denys, IV, 14).

⁴ La puissance paternelle dérive du mariage patricien par *confarreatio*, et les plébéiens ne peuvent en contracter de tels ; les testaments et les adoptions, pour être valables, doivent être acceptés par les curies, et ils n'y entrent pas.

⁵ C'est-à-dire qu'ils ne forment pas des *gentes*, qu'ils n'ont pas le *jus imaginum*.

⁶ Soit ceux qu'ils avaient conservés sur le territoire des villes conquises, soit les assignations des rois. Deux mots exprimaient cette séparation des deux peuples : les plébéiens n'avaient avec les patriciens ni *connubium* ou droit de mariage, ni *commercium* ou droit d'acheter et de vendre.

⁷ Du moins Tite Live dit (II, 27) qu'un peu avant l'établissement du tribunat, on fit, à Rome, la dédicace d'un temple à Mercure et que l'on institua sous le patronage du dieu un collège de marchands.

ped et de trois cents cavaliers. Je crains que cette explication ne paraisse un souvenir de l'organisation des armées féodales, comme la clientèle nous avait rappelé le vasselage. Cependant le même système se retrouve en Grèce. Sparte avait aussi trois tribus (*φυλαί*) et trente curies (*ώβαι*) à chacune desquelles étaient attribuées trois cents lots de terres, et dont les membres formaient l'armée et le peuple souverain. À Rome même, la possession du sol entraînait, comme celle d'un fief, l'obligation du service militaire ; et le citoyen sans terres, *æarius*, n'était pas plus admis dans les légions que le Franc sans domaine, ou le Lombard sans cheval de guerre¹, ne l'était dans l'ost du roi. Sous des dehors différents, bien des âges du monde se ressemblent. Dans la nature, un petit nombre d'éléments essentiels produit la variété infinie des êtres ; de même, dans le monde politique, les formes sociales les plus diverses cachent souvent des principes semblables. Il n'en faudrait pourtant pas conclure que l'humanité oscille comme les vagues de l'Océan, par un flux et un reflux perpétuels ; dans cette éternelle évolution des êtres et des empires, les principes ne restent pas immuables, ils se modifient et se développent. Le monde semble rouler dans le même cercle, mais ce cercle est une spirale qui parfois retourne sur elle-même et finit toujours par monter plus haut.

Ce que nous venons de rappeler était, dans la tradition, l'œuvre du premier roi, c'est-à-dire des temps anciens ; car l'imagination populaire, qui ne voit que des dieux dans les phénomènes de la nature, ne voit que des hommes dans les grandes phases de l'histoire, et elle attribue au héros qu'elle invente ou dont elle a recueilli le nom, le travail de dix générations. Pour les Romains, c'était donc Romulus qui avait divisé le peuple en tribus et en curies, qui avait créé les chevaliers et le sénat, établi le patronage, la puissance paternelle et conjugale, et défendu les sacrifices nocturnes, le meurtre des prisonniers, l'exposition des enfants, à moins qu'ils ne fussent nés difformes². C'était lui encore qui, en ouvrant l'asile et en donnant le grand exemple d'appeler les vaincus dans la cité, avait empêché que Rome ne restât, comme Sparte et Athènes, une ville n'ayant qu'un petit nombre de citoyens, ou, pour prendre l'expression de Machiavel, un arbre immense, mais sans racines, et prêt à tomber au plus petit vent³.

¹ Luitpr., *Leg.*, V, cap. 29.

² Denys, II, 15.

³ *Sparte et Athènes étaient extrêmement guerrières. Elles avaient les meilleures lois jamais cependant elles ne s'agrandirent autant que Rome, qui semblait moins policée et gouvernée par de moins bonnes lois. Cette différence ne peut venir que des raisons expliquées ci-dessus (l'introduction dans Rome des populations vaincues, ou la concession du droit de cité). Rome, attentive à augmenter sa population, pouvait mettre 280.000 hommes sous les armes ; Sparte et Athènes n'ont jamais pu dépasser le nombre de 20 000 chacune. Tous nos établissements imitent la nature ; et il n'est ni possible ni naturel qu'un tronc faible et léger soutienne des branches considérables.... L'arbre chargé de branches plus fortes que le tronc se fatiguera, les soutenir, et se brise au plus petit vent.* (Machiavel.)

Chapitre III — Religion et institutions religieuses.

I. — Les dieux publics.

Comme on avait mis au compte de Romulus les institutions civiles qui avaient été celles de l'Italie centrale d'où les Romains sont sortis, on a fait de Numa l'auteur des coutumes religieuses apportées du Latium et de la Sabine. Nous connaissons leurs dieux. Les plus honorés furent d'abord Janus, la grande divinité nationale dont le nom est en tête de toutes les invocations solennelles, le dieu au double visage, parce qu'il est celui qui ouvre et qui ferme, qui commence et qui finit¹ ; Jovis ou Jupiter, le dieu de la lumière, dont on fera le père et le conservateur de toute chose ; Saturne qui protège le grain mis en terre ; Minerve qui avertit à temps le laboureur des travaux à exécuter² ; Mars, le symbole de la vie renaissant au printemps et de la force virile à laquelle nul obstacle ne résiste³ ; Quirinus, le dieu Sabin, qui, confondu un jour avec Romulus, descendra au rang des demi-dieux ; Vesta, dont l'autel marquait le centre de la vie domestique dans la maison et celui de la vie politique dans la cité ; Vulcain, autre dieu du feu, du feu qui dévore et détruit, du feu aussi qui dompte le fer et contraint les plus durs métaux à se plier aux besoins des hommes. Il eut de bonne heure un autel, le *Vulcanal*, au-dessus du *Comitium*. C'est là, dans la tradition, que Romulus et Tatius se rencontrèrent pour conclure la paix.

Diana et Juno étaient les formes féminines de Janus et de Jovis ; l'une, la déesse de la nuit et des bois sombres ; l'autre, Junon, celle du jour et de la vie, la reine du ciel, *mater regina* et *Juno Sospita*, la protectrice des matrones qui gardaient la foi conjugale. Son sanctuaire de Lanuvium était fameux ; les prêtres y nourrissaient un serpent à qui, chaque année, épreuve redoutable, une vierge offrait un gâteau sacré. Le refusait-il, c'est que la jeune fille n'avait pas gardé sa pureté virginale. Diane, qui s'unira plus tard à l'Artémis grecque, était aussi une sorte de Lutine que les femmes invoquaient pour leur délivrance. Les hommes honoraient en elle la déesse des bois mystérieux, et, comme le Latium en était couvert, elle était une des grandes divinités des Latins. On a vu Servius lui élever un sanctuaire sur l'Aventin, quand il voulut unir les destinées de Rome à celles des cités latines.

A une époque de philosophie raffinée, Plutarque expliquait que le culte de la Fortune complétait celui du Destin ; que la déesse aux ailes rapides disposait des événements accidentels, tandis que *le fils de la Nécessité*⁴ veillait au maintien des lois immuables de l'univers et à l'exécution des arrêts souverains portés par le dieu suprême : opposition du contingent et du nécessaire, du domaine où peut s'exercer la liberté humaine et de celui où règne la providence divine. Les Romains ne faisaient pas tant de philosophie ; mais ils sentaient confusément

¹ Suivant Dion (fr. 18) Janus est représenté avec deux visages parce qu'il sait le passé et l'avenir. Cette interprétation est relativement moderne. Au fond, Janus doit avoir été une divinité solaire, symbole de l'éternelle révolution des choses.

² Minerve ou plutôt Minerva est un nom de la même famille de mots que *mens*, *movere*, *meminisse*, d'où la transformation de cette divinité agricole en déesse de la science et de l'art et sa confusion avec l'Athéné grecque. (Bréal, *Mél. de mythol.*, p. 35.)

³ Les monnaies le représentent tantôt sous la figure d'un jeune homme couvert d'un casque, tantôt monté sur un char et brandissant une lance ou portant des dépouilles. A la légende de Mars se rattache celle qui est beaucoup moins claire d'Anna Perenna dont la fête, telle qu'Ovide la dépeint, rappelle certains traits des fêtes populaires de la Rome moderne.

⁴ Plutarque, au *de Fato*, dit que, dans la République de Platon le Destin est la parole de la vierge Lachésis, laquelle est fille d'Anankè, la Nécessité.

que tout dans la vie n'obéit pas à des lois fatales et, selon leur coutume, ils avaient créé une divinité qui répondit à ce sentiment, *Fortuna*, vieille déité italienne que Servius passait pour avoir importée dans Rome et qui y était certainement venue toute seule. Elle était très honorée à Préneste, à Antium (*sortes*)¹, et elle comptera un jour plus d'adorateurs que les grands dieux du Capitole². Le petit peuple, les esclaves, fêtaient chaque année, au 24 juin, celle qui pouvait donner la liberté ou la richesse ; et, dans leurs prières, ils mêlaient le nom de Servius à celui de la bonne déesse qui, d'aventurier, l'avait fait roi. *Lorsqu'elle entra dans Rome*, dit Plutarque³, *elle déposa ses ailes, en signe qu'elle voulait s'y fixer* ; et, en effet, elle y est encore : le Romain d'aujourd'hui croit autant à la chance que celui d'autrefois.

Innombrables étaient ses surnoms et par suite ses temples : car chaque épithète qu'on lui donnait exprimant la grâce particulière attendue d'elle, il semblait y avoir autant de déesses de la fortune qu'on avait de motifs pour implorer le Hasard. Les Romains divisaient ainsi la divinité d'après les fonctions qu'ils lui donnaient à remplir et tous leurs dieux avaient plusieurs faces, comme si ce peuple eût été incapable de contempler une figure divine dans sa grandeur et sa sérénité.

Les femmes mêmes voulurent avoir leur déesse de la Fortune, *Fortuna muliebris*, à laquelle les matrones, dont les larmes vainquirent Coriolan, élevèrent un temple. Elles en consacrèrent un autre à la Fortune virile, qui eut d'abord une fonction très morale, celle de conserver aux épouses l'affection de leurs maris, mais qui finira par n'être que la déesse de toutes les coquetteries féminines. Ce temple subsiste, et c'est justice, car la déesse règne toujours.

Les dieux du monde souterrain, Tellus, Terra-Mater, Cérès, Dis-Pater, etc., faisaient germer les semences dans le sein de la terre silencieuse et gardaient les morts. Ceux de la mer, si nombreux chez les Grecs, qui passaient la moitié de leur vie sur les eaux, ne pouvaient avoir de crédit auprès d'un peuple sans marine. Mais dans la région moyenne, habitaient les déités de la terre, *Medioxumi*⁴, dieux des champs et des forêts, de la moisson et de la vendange, des sources et des rivières, dieux populaires et choyés plus que les grands dieux qui vivaient trop loin. Là régnaient Bona Dea ou Maia, la Terre qui produit toutes les choses nécessaires à la vie et que, pour cette raison, on appelait la Grande Mère, *Mater Magna*⁵ ; Saturne *le bon Semeur*, Faune, Sylvain, Palés, les dieux des bois et des prairies, qui protégeaient la ferme, la basse-cour, le jardin, établis dans une éclaircie de la forêt, et qui écartaient le loup et les maladies funestes. Aux anciens jours, l'Italie a été, comme elle l'est à présent, le pays des grands pâturages, et la Campagne romaine conserve encore les bergers farouches dont Virgile n'a voulu peindre que les jeux. Leur grande fête, les *Palilia*, se célébrait le jour de la fondation de Rome, 21 avril, et la colline royale de Romulus portait le nom de leur divinité⁶. Rumina, la mère nourricière veillait à l'allaitement du jeune bétail : de là le nom du figuier Ruminal à l'ombre duquel la louve avait allaité les deux jumeaux. Rubigo gardait les blés de la nielle,

¹ Les *sortes* de Préneste, si fameux dans toute l'Italie, étaient de petits bâtons qu'on faisait tirer au hasard par un enfant, comme on tire encore à Rome les numéros de la loterie.

² Suivant Pline (*Hist. nat.*, II, 5) la Fortune était la grande divinité de son temps.

³ *De la Fort. Rom.*, 4.

⁴ Plaute, *Cistellaria*, II, 1, 45.

⁵ Macrobe, *Sat.*, I, XII, 20.

⁶ Palatin, de Palès, mot dérivé lui-même de la racine *pâ* qui a formé les verbes signifiant paître en grec, en latin et en français.

Vertumnus et Pomone faisaient mûrir les fruits au verger. La déesse des fleurs, de la joie et de tous les charmes de la nature, Feronia, semblait moins prodigue de faveurs utiles, cependant elle était en si grand honneur qu'Annibal put enlever de son temple au pied du Soracte, un riche trésor. Flora et Vénus lui feront plus tard rude concurrence.

Liber, le génie qui a le soin modeste d'assurer l'abondance sur la table de ses fidèles, héritera aussi de la riche légende du Dionysos thébain et du Bacchus de l'Inde ; comme Hercule, le gardien de l'enclos deviendra le glorieux fils de Jupiter et d'Alcmène, quand le flot de la poésie grecque aura fécondé le sol de la mythologie italienne¹.

Au-dessus des naïades, des nymphes et de tous les génies des eaux, s'élevait Pater Tiberinus, le fleuve puissant qui ne voulait pas être enchaîné par un pont de pierre et ne toléra longtemps, au-dessus de ses flots, que le *pons Sublicius*, fait de bois, sans un seul morceau de fer. Encore, pour prévenir la colère du dieu, les pontifes s'étaient-ils chargés de le construire eux-mêmes et ils en dirigeaient les réparations qui ne s'exécutaient qu'au milieu de cérémonies religieuses. Dans le lointain des âges, le Tibre avait exigé des victimes humaines ; il se contentait à présent de vingt-quatre mannequins d'osier que chaque année, le 13 mai, les vestales précipitaient dans son lit du haut du pont Sublicius.

A tous ces dieux on donnait le nom de père, qui eût fait sourire un ami d'Horace, mais qui, dans le vieux Latium, était le titre le plus auguste pour l'homme et pour la divinité. Éros, dont le rôle est si grand dans la *Théogonie* d'Hésiode, comme l'ordonnateur harmonieux des éléments du chaos, comme la divinité puissante qui, tenant dans ses mains le cœur des hommes et des dieux, y éveille les sentiments affectueux et doux, n'a point de place dans la religion romaine des premiers âges. Ces dieux sont bien réunis par couples, Saturne et Lua, Quirinus et Hora, Mars et Nerio ; mais le fils d'Aphrodite n'est pas encore au milieu d'eux. Ces couples sans amour et sans postérité représentent, dans sa sévérité, la famille latino-sabine qui ne donnait place au foyer qu'à la matrone et à son rude époux.

Les dieux innombrables des *Indigitamenta*, c'est-à-dire dont les noms étaient écrits sur les registres des pontifes, formaient une classe à part. Ils avaient ce caractère singulier de présider à tous les actes de la vie, depuis la naissance jusqu'à la mort, même aux plus infimes, à tous les besoins de l'homme, nourriture, habillement, demeure, à tous ses travaux, etc., mais de telle sorte que chacun d'eux répondit à un seul de ces besoins. On ne les connaît que par l'épithète qui désigne leur fonction². Le besoin satisfait ou l'acte accompli, on ne leur adresse plus de prière, et ils semblent n'exister plus. Les uns s'occupent de la conception ou de la grossesse ; d'autres, de la délivrance ; ceux-ci veillent à l'allaitement de l'enfant ; ceux-là lui font pousser son premier cri, et, ainsi de suite pour la vie entière. Étrange illusion de l'homme adorant les propres conceptions de son esprit ! Mais ce peuple d'une si terrible énergie, qui jamais ne connut les contemplations rêveuses ni les mystiques ardeurs, ces hommes d'action et de persévérance ne savaient rien faire tout seuls. Qu'il s'agit de ses

¹ La première mention du culte d'Héraclès, ou d'Hercule, à Rome, est faite par Tite Live (V, 15), à propos du *lectisternium* de l'année 418.

² Voyez, dans S. Augustin (*de Civ. Dei*, VI, 9 et 10), tous les emplois de ces dieux dont il termine l'énumération par ces paroles éloquentes : *omnem istam ignobilem deorum turban quam longo ævo superstitio congessit*. Cf. A. Maury, *Religions de l'antiquité*, t. II, p. 1236.

intérêts privés ou de l'intérêt public, le Romain voulait avoir un dieu sous la main. Autre remarque caractéristique : les Grecs tenaient leurs assemblées politiques au théâtre, le sénat de Rome délibérait dans les temples.

II. — Les dieux domestiques.

Quelques-unes de ces divinités, qu'on peut dire officielles et qui avaient des temples, des prêtres, un culte public avec les hommages de la foule, étaient, en outre, honorées d'une façon spéciale dans les gentes, *sacra gentilitia*. Chacune des grandes familles avait son dieu protecteur, comme nos corporations du moyen âge se choisissaient au ciel un patron, et ce culte unissait étroitement tous les membres de la *gens*. Y renoncer, c'était périr : la *gens* ne survivait pas à l'abandon de son ancien autel. Tite Live raconte que les Potitii ayant remis à l'État le culte d'Hercule, particulier à leur race, moururent tous dans l'année (IX, 29).

Chaque maison, même la plus pauvre, avait aussi ses dieux domestiques, humbles et modestes, quelques-uns invisibles, comme les Génies et les Mânes ; d'autres, les Pénates et les Lares, représentés par des figurines informes de terre à peine moulée et cuite au four, mais aussi honorés que le sont aujourd'hui les saintes images du paysan russe. Ils se distinguent mal les uns des autres, car ils représentaient tous, d'une manière plus ou moins nette, l'idée de protecteurs surnaturels, qui, du sein du monde invisible, continuaient à veiller sur la maison où ils avaient vécu. Nos anges gardiens et nos saints tutélaires sont comme un souvenir de ces antiques Pénates et de ces bons Génies.

Mettons d'abord à part la foule innombrable des Génies. On connaît cette étrange doctrine qui dédouble l'homme, même le dieu, et lui donne de son vivant deux existences dont l'une continue après la mort¹. Les Génies présidaient à tous les phénomènes de la vie physique et morale. Rien ne se faisait sans eux, et leur faveur ou leur inimitié s'étendait sur l'individu, la famille, la cité, la nation entière.

Les Pénates ou dieux intérieurs, que Virgile appelle les dieux paternels², étaient les esprits de la maison où ils entretenaient l'abondance, *penus*. Aux Lares ou Seigneurs, esprits des ancêtres, se rattachaient tous les chers et doux souvenirs. Les Lares partageaient les joies et les douleurs de la famille, s'associaient à sa bonne et à sa mauvaise fortune. Point de fêtes dont ils n'eussent leur part : à tous les événements heureux, on les couronnait de fleurs ou de feuillages, et le jeune homme, en prenant la robe virile, leur consacrait la *bulle* qu'il avait portée. Point de repas non plus dont on ne prélevât pour eux une portion, sorte de communion avec le dieu qui, dans les circonstances graves, était accomplie par la cité entière, quand elle conviait ses divinités poliades au festin solennel du *lectisternium*.

A une époque déjà sceptique, Plaute met sur la scène un Lare familial qui explique aux spectateurs le sujet d'une pièce du grand comique : *Je suis le dieu lare de cette maison. Depuis bien des années j'en ai la garde et, de père en fils, je veille sur elle. Le grand-père du maître actuel m'a confié, avec force supplications, un trésor qu'à l'insu de tout le monde il a caché sous le foyer en*

¹ *Sub terra censebant reliquam vitam agi mortuorum* (On se persuadait que les cadavres ayant été inhumés, les morts allaient pour toujours vivre sous la terre). - Cicéron, *Tusculanes*, I, 16.

² Macrobe (*Saturnales*, III, IV, 6 et 8) appelle les Pénates les dieux particuliers des Romains.

*me recommandant de le conserver. C'était un avare, et il est parti sans parler de cela à son fils. Lui mort, j'observai le fils pour m'assurer si j'en recevrais plus d'honneur que de son père. Je reconnus bien vite qu'il diminuait encore pour moi la dépense. Je l'en ai puni, car il n'a jamais connu la cachette. Son fils lui ressemble, mais sa fille ne manque pas un jour de m'offrir de l'encens, du vin et de bonnes prières ; aussi je lui ferai découvrir le trésor*¹.

Ôtez le rire peu respectueux du poète qui fait du Lare familial une machine de théâtre, et vous retrouverez le dieu dont le culte fut la consolation et l'espérance de bien des générations.

Au culte des Lares était associé celui du feu domestique, et l'on peut dire que les deux assises qui portaient la société romaine étaient la pierre du foyer et la pierre du tombeau. La famille s'était formée autour de l'une et, malgré la séparation douloureuse, elle se continuait autour de l'autre. Qui n'avait pas ses pénates errait dans la vie, comme celui qui n'avait pas son tombeau errait dans la mort : aussi le foyer est un endroit sacré. Aux calendes, aux ides, aux nones, à tous les jours de fête, on y suspend une couronne de fleurs² et, à son entrée dans la maison, le père de famille salue avant tout les Lares du foyer³.

La grande Vesta régnait au foyer public, *flamme vivante qui ne donne ni ne reçoit aucun germe de vie*⁴ ; par conséquent, vierge immortelle qui ne veut avoir que des vierges pour compagnes. Chaque maison possède aussi une Vesta domestique. Le foyer est son autel et le feu qui y brûle est un dieu : le dieu qui entretient la vie dans la maison, comme le soleil dans la nature, qui cuit le pain, fait les outils, aide à tous les travaux ; mais aussi le dieu, qui purifie et n'est jamais souillé, qui reçoit les sacrifices et porte aux autres divinités la prière des mortels, quand la flamme, avivée par l'huile, par l'encens et la graisse des victimes, brille et s'élance vers le ciel.

Ô foyer, dit un hymne orphique, *toi qui es toujours jeune et beau, rends-nous toujours heureux ! Toi qui nourris, reçois de bon cœur nos offrandes et, au retour, donne-nous le bonheur et la santé*. Avec moins de ferveur religieuse, mais avec une émotion qui fait comprendre ce culte éternel du foyer, Cicéron dira plus tard : *Ici est ma religion, ici ma race et les traces de mes pères. Je ne sais quel charme je trouve en ce lieu qui pénètre mon cœur et mes sens*. Et nous, modernes, nous parlons encore comme Cicéron, quand nous revenons nous asseoir au foyer paternel.

III. — Les Mânes.

Les âmes des morts, ou *Lemures*, étaient de deux sortes : celles des méchants, les *Larves* ; celles des bons, les *Mânes*.

Les *Mânes*, les *êtres purs*, étaient les morts purifiés par les cérémonies funèbres et devenus les protecteurs de ceux qu'ils avaient laissés derrière eux dans la vie. À Rome, comme partout, on ne croyait pas que le mort fût mort tout à fait. Il avait sa demeure comme le vivant ; son foyer à lui était le tombeau. Là il recommençait une seconde vie, triste mais calme, si les rites funéraires avaient été accomplis ; irritée et malheureuse, quand les honneurs funèbres ne lui

¹ Prologue de l'*Aulularia*.

² Caton, *de Re rust.*, 143.

³ *Ibid.*, 2.

⁴ Ovide, *Fastes*, VI, 294-96.

avaient pas été rendus. Séparé de sa dépouille mortelle, l'être humain ne quittait pas la terre pour monter dans les sphères éthérées, ou descendre aux enfers. Invisible, mais toujours présent, il restait près de ceux qu'il avait aimés, leur inspirant les sages pensées, protégeant leur demeure et leur fortune, à la condition toutefois que les vivants rendissent au mort le culte des aïeux. A l'origine, ces rites. étaient cruels, au moins pour le jour des funérailles, car on croyait que les flânes aimaient le sang. Sur la tombe d'un roi ou d'un héros, on immolait sa femme, ses esclaves, son cheval de guerre ou des captifs ; et de cette coutume sont venus les combats de gladiateurs qui furent d'abord, ainsi que l'a été l'*auto-da-fé* espagnol, un acte de dévotion. Mais, aux anniversaires, les Mânes étaient satisfaits si les parents venaient orner le tombeau de guirlandes en feuillage, comme nous y mettons des fleurs, y déposer des gâteaux de farine et de miel, y faire des libations avec du vin, du lait¹ et le sang d'une modeste victime. Ils assistaient invisibles à ces cérémonies pieuses et prenaient leur part des offrandes². Un grand nombre de bas-reliefs et de peintures représentent des morts faisant *leur repas élyséen*. Lucien, qui rit de tout, se moque de cet appétit des morts³ ; et de son temps, en effet, même bien avant lui, c'étaient de pauvres diables, les *bustirapi*⁴, qui jouaient le rôle des morts, en enlevant la nuit les aliments déposés sur les tombeaux. Mais les gens pieux croyaient qu'avec ces offrandes on s'assurait la bienveillance des Mânes et que les oublier, c'était s'exposer à leur colère. Alors, errant dans la nuit silencieuse, ils venaient épouvanter les vivants, ou jetaient la maladie sur leur troupeau, la stérilité sur leur terre⁵. Aussi, même en un temps où le crédit de Jupiter avait singulièrement baissé, Cicéron écrivait : *Rendez aux dieux mânes ce qui leur est dû et tenez-les pour des êtres divins, car nos aïeux ont voulu que ceux qui étaient sortis de cette vie fussent au nombre des dieux*⁶. Nous nous signons en passant près d'un tombeau ; le Romain disait au mort : *Dors en paix*, ou bien *Sois-nous propice*, et il le saluait du même geste d'adoration dont il se servait pour adorer les dieux. Lors même qu'une famille était obligée de vendre le champ où se trouvait son caveau funéraire, la loi lui réservait un droit de passage, pour qu'elle pût aller accomplir les rites sacrés⁷. Au retour des *Feraha*, le dernier jour de la fête des morts, on célébrait dans chaque maison les Caristies, festin auquel tous les parents prenaient part. On y rappelait les souvenirs glorieux de la famille, on adorait en commun les Lares protecteurs de

¹ Ovide, *Fastes*, II, 537 et suiv.

² Varron, *de Ling. Lat.*, VI, 13. La coutume du repas funèbre, le jour des funérailles, se conserve dans nos provinces. Pans mon enfance, elle existait encore à Paris même ; mais ce n'est plus qu'un acte de convenance à l'égard des invités, et il ne reste rien de l'idée religieuse que les anciens y attachaient.

³ *De Luctu*, 9.

⁴ Plaute, *Pseud.*, I, III, 127.

⁵ Ovide, *Fastes*, II, 552.

Tacitæ.... tempore noctis

Perque vias urbis, Latiosque ululasse per agros

Deformes animas.

⁶ Cicéron, *de Leg.*, II, 9 et 22... *Majores cos, qui ex hac vita migrassent, in deorum numero esse voluissent*. Il faudra se souvenir de cette croyance si persistante chez les Romains, quand nous verrons les empereurs déclarés *divi*.

⁷ *Digeste*, XVIII, 1, 6. Ces droits de la tombe se retrouvent jusque dans l'extrême Orient. Chez les Annamites, les enfants héritent par portions égales du bien de leur père, sauf l'aîné qui a une part en plus, à charge pour lui d'entretenir les tombes des ancêtres. (Ch. Lemire, *Cochinchine franç.*, 1877.)

la maison paternelle et l'on se séparait avec des souhaits de prospérité. *A ce banquet fraternel*, dit Ovide, *la Concorde venait toujours s'asseoir*¹.

Cette religion de la mort est à la fois la plus ancienne et la plus touchante ; elle établit un lien entre les générations passées et celles qui leur survivent. L'âme des ancêtres était l'âme de la famille, et il y avait dans cette ferme croyance un grand principe de conservation sociale.

Mais notons bien que cette fête des morts différait essentiellement de la nôtre, qui est une belle idée de charité universelle continuée par delà le tombeau : la prière par tous pour ceux qui n'en auraient de personne. Chez les Romains, le culte des morts était essentiellement domestique. Les proches seuls pouvaient faire les offrandes, et nul étranger n'avait le droit d'assister aux repas funéraires, représentation pieuse des banquets de la vie élyséenne, seule joie que le Romain et le Grec aient imaginée pour leurs morts. L'homme qui mourait sans laisser une famille derrière lui manquait donc de ces honneurs qui étaient le repos et la consolation des morts. Aussi, pour éviter ce malheur, le Romain sans enfant se créait, à défaut de la famille naturelle, une famille légale, et c'est à une croyance religieuse qu'il faut attribuer l'importance de cette coutume civile des adoptions, aussi fréquentes à Rome qu'elles sont rares chez nous. Les collèges funéraires sous l'empire seront une autre manière de se donner des proches qui puissent accomplir les rites nécessaires à cette seconde vie du sépulcre.

Les Larves, messagers du sombre séjour, apportaient aux vivants les songes funestes, les visions menaçantes et les apparitions redoutables : c'étaient les fantômes qui peuplaient la nuit et dont on tâchait de conjurer la colère en jetant par-dessus son épaule des fèves noires ou en frappant sur un vase d'airain. Tous n'étaient pas aussi faciles à écarter, et, sur le compte de quelques-uns, il courait de lugubres histoires qui fortifiaient la croyance aux Génies malfaisants. *Ulysse*, disent Pausanias et Strabon, *s'étant arrêté à Temesa sur la côte du Bruttium, un de ses compagnons, Politès, outragea une jeune fille et fut lapidé par les habitants. Ulysse ne fit rien pour venger ce meurtre et apaiser les mânes du héros, aussi le spectre de Politès revenait chaque nuit jeter l'effroi et la mort parmi les gens de Temesa. Afin d'échapper à sa colère, ils allaient abandonner leur ville, quand la pythie leur révéla qu'ils apaiseraient le héros s'ils lui construisaient un sanctuaire et lui livraient chaque année la plus belle de leurs filles. L'édicule fut élevé au plus épais d'un bois d'oliviers sauvages, et le dur sacrifice s'accomplit jusqu'au jour où un athlète fameux de Locres, Euthymos, entra dans le temple, vit la jeune fille, et, touché tout à la fois de compassion et d'amour, se résolut à combattre, la nuit suivante, le démon. Il le vainquit, le chassa du territoire et le força de se précipiter dans les flots de la mer Ionienne. Depuis lors, oncques ne reparut le spectre fatal ; mais longtemps subsista le proverbe : Gare le héros !*²

IV. — Naturalisme de la religion romaine et dévotion formaliste.

Il y a de la poésie dans les cérémonies pieuses accomplies auprès du foyer et autour des tombeaux. On en trouve encore, d'une autre sorte dans le culte des bois sacrés. L'Apennin était alors couvert de ces immenses forêts dont le silence et le mystère ont inspiré longtemps une religieuse terreur. Pour trouver une

¹ *Concordia fertur... adesse* (Fastes, II, 631).

² Pausanias, VI, VI, 7-11 ; Strabon, VI, p. 155 ; Suidas, s. v. *Εόθμος* ; Élien, *Hist. var.*, VIII, 38. Voyez au règne de Tibère, l'histoire de la matrone livrée par les pères d'Isis au dieu Anubis.

protection au milieu de ces périls inconnus et d'autant plus redoutés, on consacrait, dans une clairière, un groupe d'arbres qui devenaient un temple et un asile inviolable. Parfois, un seul arbre, celui que la foudre avait frappé, ou dont la tête dominait la forêt entière et qui ne laissait rien pousser sous l'épaisseur de son ombre, devenait un être divin. En 456, trois ambassadeurs de Rome viennent réclamer des Éques l'observation d'un traité. Le chef, assis sous un chêne immense, leur répond par dérision : *Adressez-vous à cet arbre ; j'ai autre chose à faire que de vous entendre.* — *Eh bien !* s'écrie un des Romains, *que ce chêne sacré et que le dieu, quel qu'il soit, qui l'habite, sachent que vous avez violé la foi promise ; qu'ils prêtent une oreille favorable à nos plaintes et nous assistent dans le combat*¹. Virgile, Lucain, voyaient les restes subsistants de ce vieux naturalisme. Ils parlent d'arbres vénérés, de l'olivier de Faunus, où les marins, au retour d'une navigation dangereuse, suspendaient leurs *ex-voto*, et du vieux chêne qui étend dans le ciel ses rameaux desséchés, mais porte toujours *les dépouilles des victimes offertes par le peuple et les dons consacrés des chefs. Bien qu'autour de lui la forêt soit robuste et verdoyante, seul il est honoré.*

*Exuvias populi.... sacrataque gestans
Dona ducum....
Sola tamen colitur.*

Les animaux jouaient naturellement un rôle dans cette religion de la nature. Au temple de *Juno Sospita*, Lavinium, un serpent recevait les offrandes. Le pic, qui, de son bec vigoureux, semble attaquer les plus gros arbres où il cherche sa nourriture, et le loup, le roi des forêts italiennes, étaient le symbole de Mars. Lorsque sous la feuillée, dans le silence et l'ombre, on entendait au loin le pie frapper ses coups secs et stridents, c'était le dieu rustique qui parlait, et l'augure donnait un sens à ses paroles.

Au fond, la religion des premiers Romains s'éloignait à peine du fétichisme. Quirinus, figuré par une lance, Jupiter Lapis par une pierre², Vesta par le feu, Mars par son bouclier, et les dieux ou déesses des jachères, du sarclément, de l'engrais, de la rouille, de la meule, du four, de la peur, de la fièvre, tous ceux enfin qui représentaient les agents physiques que l'homme aime ou redoute, ne sont guère au-dessus des êtres bons ou malfaisants qu'adorent les peuples barbares. Pour le magistrat comme pour l'individu, le chant ou le vol d'un oiseau, un bruit inaccoutumé, une tristesse subite et involontaire, un faux pas, le pétilllement de la flamme, les mugissements de la victime, son agonie lente ou rapide, la couleur et la forme des entrailles, tout était présage ; et l'appétit des poulets sacré ou la grosseur du foie d'une victime, entraîna souvent les plus graves décisions.

Le Romain ne connaît pas l'amour divin : il tremble au contraire devant les innombrables divinités³, capricieuses et vindicatives, qu'il se figurait embusquées partout sur le chemin de la vie ; et, selon le mot du plus religieux des païens⁴, *il entrait plein d'effroi dans leur sanctuaire, comme si leur temple était une caverne d'ours ou de dragon.* Qu'il franchisse par mégarde du pied gauche le

¹ Tite Live, III, 25.

² Suivant Varron (S. Augustin, *de Civ. Dej*, IV, 31), les Romains restèrent 170 ans sans avoir de statues. Je ne sais pas si la date est exacte, mais le fait doit l'être.

³ Varron disait 50.000 ; c'était aussi le compte d'Hésiode (*Œuvres et Jours*, 252) ; mais Maxime de Tyr (*Dissert.*, 1) pensait que ce chiffre était beaucoup trop faible.

⁴ Plutarque, *de Superst.*, 25 ; Cicéron, *de Divin.*, II, 72.

seuil de sa maison, qu'il entende le cri d'une souris ou que son regard tombe sur un objet réputé funeste, aussitôt il rentre éperdu dans sa demeure et ne se rassure qu'en offrant un sacrifice expiatoire. Il croyait au mauvais œil¹ comme l'Italien d'aujourd'hui, et, comme lui encore, il pensait s'en garantir par un *fascinum*² qu'il suspendait au cou de ses enfants, dans son jardin et à son foyer. On en fit le dieu Fascinus, dont le culte était confié aux vestales et qu'on plaça sous le char des triomphateurs pour détourner l'envie et conjurer la fortune contraire³. Cependant il y avait un préservatif certain contre les sortilèges, c'était de cracher dans le soulier de son pied droit avant de le mettre⁴.

Caton l'Ancien est mort en 149 ; il a donc vécu à une époque où commençait le grand âge de la civilisation romaine ; combien, cependant, cet homme froid et qui calculait si bien est-il encore superstitieux ! Il croit aux charmes, aux paroles magiques, pour guérir les maladies. Voici sa recette, par exemple, contre les luxations. *Prenez un roseau vert de quatre ou cinq pieds de long ; coupez-le par le milieu, et que deux hommes le tiennent sur vos cuisses. Commencez à chanter : daries dardaries astataries dissunapiter, et continuez jusqu'à ce que les deux morceaux soient réunis. Agitez un fer au-dessus. Quand les deux parties se seront réunies et se toucheront, saisissez-les, coupez-les en tous sens. Faites-en une ligature sur le membre luxé ou cassé, et il se guérira. Cependant chantez tous les jours sur la luxation : huat hanat huat ista pista sista, dorniabo damnaustra ; ou bien encore : huat haut haut zsta sis tar sis ordaunabon damnaustra*. Et il a mis dans son *de Re rustica* quantité de recettes analogues ! Cependant Caton est un des plus grands personnages de Rome. On voit que, par certains côtés, ce peuple était bien petit.

Des superstitions aussi grossières et une crédulité aussi aveugle se sont vues en d'autres temps même très civilisés, et en mille endroits il en subsiste qui les valent. Tous les Génies de la vieille Rome ne sont même pas morts : ils revivent sous d'autres noms, pour peupler cet infini des cieux dont le vide et le silence nous effrayent. Mais ce qui appartient plus particulièrement à la religion romaine, c'est son caractère formaliste. Point d'élan dans la piété et pas plus d'aspiration divine que de réflexion philosophique. Les paroles, l'attitude, le geste, sont commandés par le rituel. Sortir de la règle établie, même pour accorder davantage aux dieux, c'était aller au delà de ce qu'il faut, et tomber dans la superstition. Au temple, l'état le plus religieux de l'âme était le calme absolu : silence sur les lèvres, silence dans la pensée⁵. Pour les rites, tout était arrêté d'avance, même la prière, qui devrait ne sortir que du cœur, et bientôt l'on priera avec des formules que l'on ne comprendra plus. Au temps des Antonins, les frères Arvales répétaient des chants qui dataient peut-être de Numa. Et il fallait redire ces vieilles choses avec un soin religieux, car une vertu particulière était attachée aux expressions mêmes. Faute d'un mot, un sacrifice devenait inutile et une prière était vaine. Les jurisconsultes diront plus tard : *qui virgula cadit,*

¹ *Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos* (Virgile, *Ecl.*, III, 103).

² Ce *fascinum* était habituellement un *satyricum signum* (Pline, *Hist. nat.*, XIX,10), ou une sonnette suspendue à une branche de corail. Presque tous les jeunes Chinois portent cette dernière sorte d'amulette. Cela ne veut pas dire que cette superstition ait fait le voyage de Pékin à Rome. L'esprit humain, dans toutes les races, passe par des états analogues qui amènent des ressemblances inattendues.

³ *Fortuna gloriæ carnifex* (Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 7).

⁴ *Id.*, *ibid.*

⁵ ... *Templum in quo verbis parcimus, in quo animos componimus, in quo tacitam etiam mentent nostram custodimus* (Quintilien, *Declam.*, 265).

causa cadit, pour une virgule, on perd sa cause. On pensait qu'il en était de même avec les dieux. Lorsqu'un consul avait à prononcer une formule religieuse, il la lisait dans le rituel, de peur d'omettre ou de transposer un mot. Un prêtre suivait la lecture sur un second livre, afin de s'assurer que toutes les phrases sacramentelles étaient bien dites ; un autre faisait observer dans l'assistance un silence absolu ; enfin, un musicien couvrait, par les modulations de sa flûte, tout bruit qui aurait rompu le charme attaché aux paroles que l'officiant récitait¹.

L'esprit religieux a subi bien des servitudes ; jamais il n'a été enchaîné de liens aussi étroits. Ce serait à croire que Rome, comme un institut fameux, avait peur de l'exaltation religieuse, si l'on ne savait que, dans cet institut, la réglementation de la piété est le résultat de la réflexion et qu'elle fut, chez les Romains, le produit spontané du caractère national. Mais si cette crédulité puérile abaisse l'esprit de ce peuple, elle le rendra aussi très gouvernable, et cette rigoureuse discipline de la dévotion, qui n'a rien de commun avec le sentiment religieux, préparera des citoyens à qui le respect et la règle au temple inspirera longtemps le respect de la loi au Forum.

Autre remarque : ces divinités de Rome nous ont paru moins belles, mais plus morales que celles du polythéisme grec, et les Pères de l'Église trouvent que la religion de Numa était *une religion honnête*². Cependant les dieux romains ne demandent pas à leurs fidèles de pratiquer la justice. La pureté qu'ils exigent est celle du corps, *castitas*³. On peut venir à eux sans aucune repentance, mais point avec une souillure au visage, sur les mains ou sur les vêtements. Aussi une toge blanche est nécessaire pour les fêtes, et les ablutions, les bains, furent un acte pieux avant d'être une mesure d'hygiène. On pourrait dire que les thermes,

¹ Plinie, *Hist. nat.*, XXVIII, 5. — Voici le plus long passage qui nous reste du vieil historien Fabius Pictor. Du même coup on verra la pauvreté de cette vieille littérature, l'état misérable de ces esprits et combien lourde était cette servitude sacerdotale sous laquelle on ne sent nulle part battre un cœur vraiment religieux : *C'est un crime au flamme de Jupiter de monter à cheval et de voir les centuries en armes. Aussi l'a-t-on rarement nommé consul. Il ne lui est pas permis de jurer ; l'anneau qu'il porte doit être creux et à jour. On ne peut emporter de sa demeure d'autre feu que le feu sacré. Si un homme lié entre dans cette maison, il faut qu'on le délie, qu'on monte par la cour intérieure les liens sur le toit et qu'on les jette dans la rue. Le flamme n'a aucun nœud sur lui, ni à son bonnet, ni à sa ceinture, ni nulle part ailleurs. Si un homme qu'on va battre de verges tombe à ses pieds en suppliant, on ne peut ce jour-là frapper ce coupable sans sacrilège. Il n'y a qu'un homme libre qui puisse couper les cheveux du flamme. Il ne touche ni ne nomme jamais une chèvre, de la chair crue, du lièvre, des fèves ; il ne taillera pas les provins de vigne qui montent trop haut ; les pieds du lit où il couche doivent être enduits de boue ; il ne le quitte jamais trois nuits de suite, et personne autre que lui n'a le droit d'y coucher. Il ne faut pas qu'il y ait, près du bois de son lit, un coffre avec des gâteaux sacrés. On couvre de terre, au pied d'un arbre fruitier, les rognures de ses ongles et les cheveux qu'on lui a coupés. Pour lui, tous les jours sont des jours fériés. Il ne lui est pas permis d'être en plein air sans l'apex ; quant à rester nu-tête sous son toit, c'est tout récemment que les pontifes ont décidé qu'il le pouvait.* (Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, X, XV.) Un autre exemple de ce formalisme minutieux et puéril est fourni par la table XLI de Marini (*Atti e monumenti de' Fratelli Arvali*).

² Tertullien, *Apologétique*, 23.

³ *Cesta placent superis : puna cuva veste venite* (Tibulle, II, I, 13). Aulu-Gelle (II, 28) dit : *Veteres Romani... in constituendis religionibus... castissimi, cautissimique* (C'est dans ce doute que les anciens Romains, si exacts à régler tous les devoirs de la religion, si sages et si prudents lorsqu'il s'agissait de prescrire les rites sacrés et tout ce qui appartient au culte des immortels que les anciens Romains, dis-je, mettaient sur-le-champ, par un édit, au nombre des jours solennels celui où l'on avait été instruit ou frappé du plus léger tremblement de terre. Ils ne nommaient cependant ni le dieu ni la déesse à qui ce jour était consacré, comme c'était la coutume, de peur qu'en prenant une divinité pour une autre, le peuple ne se portât à un culte faux et supposé). La *lustratio*, un des grands actes religieux de Rome et un des plus anciens, était d'abord une purification par l'eau. Ce mot vient du verbe *luo*, laver, effacer.

la gloire architecturale de Rome, dérivent, comme ses théâtres et ses cirques, d'une idée religieuse. Entre ces dieux et l'homme, il n'y a qu'un rapport d'intérêt. Ils veulent, être honorés et, tels qu'un patron fier du grand nombre de ses clients, ils tiennent à ce que la foule entoure leurs autels ; ils demandent des victimes et des libations, des chants, et des danses sacrées, des couronnes de fleurs et de feuillage autour de leurs temples et de leurs autels, avec une nombreuse assistance, afin que leur dignité en soit relevée parmi les dieux, leur crédit parmi les hommes. En échange, ils promettent leur protection et, comme on les craint, on cherche à les apaiser ; comme on croit qu'ils peuvent donner la santé, la fortune, la victoire, on accomplit tous les actes qui doivent les contraindre à concéder ces biens. Le Romain n'aime pas ses dieux, et eux ne vivent pas en lui, ils ne purifient pas son cœur, ils n'élèvent pas son âme. La religion est un marché, et le culte, un contrat en due forme : donnant, donnant. Plaute le dit crûment : *Celui qui s'est rendu les dieux propices fait toujours de bons profits*¹. » Cette piété qui compte si bien montre dès maintenant qu'il manquait à ce peuple certaines qualités d'esprit : n'ayant pas eu le ressort religieux, il n'aura pas, plus tard, le ressort philosophique.

Cependant Vesta avait mis en honneur la pureté virginalle ; Junon et toutes les déesses nuptiales ou nourricières, la sagesse et le dévouement des matrones ; les Lares aimaient les vertus domestiques ; les Mânes, la concorde dans la famille ; Fides, la bonne foi dans les contrats ; Terminus, le respect de tous les droits, et, à l'exception de certaines divinités rustiques qui se plaisent à folâtrer et à rire, qui même permettront bien davantage, tous ces dieux ont la gravité romaine. Pourtant nous n'irions pas jusqu'à répéter ce qu'on a dit de cette religion, *qu'elle a fait, comme la philosophie de Socrate, descendre la divinité sur la terre et l'a contrainte à régler la vie et les mœurs des hommes*. La philosophie socratique a été un puissant effort de la réflexion ; la religion romaine, au contraire, naquit spontanément des mœurs, et aux âges primitifs, les mœurs précèdent les croyances qui, à leur tour, les conservent. Les populations latino-sabines, où la famille était si forte, ont créé des dieux domestiques qui ne peuvent jamais être mauvais, et leur vie agricole les forçait d'avoir des dieux qui protégeassent la propriété et les conventions. Avant d'être porté au bout du champ pour y servir de borne sacrée, Terminus était sorti du sillon ouvert par la charrue latine.

IV. — Collèges sacerdotaux.

Ainsi la religion romaine est double. Il y a celle de l'État ou de la société tout entière et celle des particuliers ; mais elles vivent en fort bonne intelligence, parce qu'au fond c'est la même répondant à deux besoins différents. La famille a ses pénates, que l'État respecte ses dieux ; la cité, que les individus honorent non seulement en s'associant aux cérémonies publiques de leur culte, mais par des dévotions particulières à telle ou telle divinité, par des sacrifices à tel ou tel temple. Pour s'adresser à un des dieux de la cité, il n'est pas besoin d'intermédiaire : *L'aruspice enjoint, dit Varron*², *que chacun sacrifie à sa coutume, suo quisque rite sacri ficium faciat* ; et ce principe a fait la tolérance religieuse des Romains, tant qu'ils n'ont pas cru l'État menacé par des religions particulières. Quand le père de famille, souverain pontife dans sa

¹ *Curculio*, IV, II, 45.

² *De Ling. Lat.*, VII, 38. Cicéron dit aussi : *ritus familiæ patrumque*....., qu'il faut conserver *adis quasi traditam religionem* (*de Leg.*, II, 11)

maison, recourait au prêtre, c'était afin de s'assurer qu'il accomplissait bien tous les rites et qu'il employait les formules nécessaires pour contraindre en sa faveur la volonté divine¹. Il en résultait que les prêtres, quoique nommés à vie² et formant des collèges particuliers, demeuraient, comme sénateurs ou magistrats, membres actifs de la société et, comme citoyens, sujets de la loi et de ses représentants³. Si donc, à Rome, la religion et ses ministres furent liés à la politique, ce n'était pas en la dominant, mais en lui restant subordonnés. Cette dépendance dura autant que Rome païenne ; de là vinrent sa supériorité dans le gouvernement et son infériorité dans l'art et la poésie, qui sont nés, en Grèce, aux abords des temples.

A ceux qui voulaient être prêtres, on ne demandait ni connaissances spéciales ni vocation particulière. Si Rome eut un clergé, elle n'eut point de classe sacerdotale possédant de grands biens ou levant la dîme, et l'on n'y connut pas d'intérêt religieux distinct de l'intérêt de l'État. Les augures ne pouvaient prendre les auspices que sur l'ordre des magistrats, et il était interdit de révéler un oracle au peuple, si le sénat n'en avait pas donné l'autorisation⁴. *Nos aïeux*, dit Cicéron, *n'ont jamais été plus sages ni mieux inspirés des dieux, que lorsqu'ils ont établi que les mêmes personnes présideraient à la religion et au gouvernement de la république. Par ce moyen, magistrats et pontifes s'entendent pour sauver l'État*⁵. Il n'y avait donc pas dépendance de l'une des deux puissances à l'égard de l'autre. L'État et la religion, c'était tout un, et comme les différentes fonctions de ces dieux innombrables pouvaient très logiquement devenir plus tard de simples attributs de la divinité, l'État ne se sentait point menacé par l'interprétation de croyances si élastiques, et on eut à Rome, quand la pensée philosophique y fut apportée de la Grèce, la liberté religieuse ; que les Églises à dogmes précis ne veulent et ne peuvent pas reconnaître.

Les plus honorés de ces prêtres étaient les trois flamines, ou *allumeurs* des autels de Jupiter, de Mars et de Quirinus, qui ne pouvaient paraître en public ou en plein air, fût-ce dans la cour de leur maison, sans l'apex, signe de leur sacerdoce⁶ ; les trois augures⁷, interprètes sacrés des présages ; les vestales, gardiennes du foyer public, qui ne devait jamais s'éteindre ; les douze saliens ou sauteurs⁸, gardiens des *ancilia*, qui, chaque année au mois de Mars, dansaient la danse des armes et, aussitôt la guerre déclarée, entraient dans le temple du *dieu*

¹ M. Bouché-Leclercq (*Les Pontifes de l'ancienne Rome*) dit très justement (p. 515) qu'à Rome le prêtre ne figurait dans les solennités religieuses qu'à titre de maître des cérémonies.

² Pline, *Lettres*, IV, 8.

³ Seuls les *duumviri sacris faciundis*, plus tard les décemvirs, interprètes des livres sibyllins, le flamine de Jupiter et, depuis la république, le *rex sacrorum*, ne pouvaient remplir d'autre charge publique. Les vestales étaient aussi vouées à l'autel ; encore pouvaient-elles, après trente années de fonction, rentrer dans la vie civile. Les pontifes et les augures prétendirent une fois être exempts des contributions imposées aux autres citoyens ; les questeurs les forcèrent à payer. (Tite Live, XXXIII, 42.)

⁴ Dion, XXXIX, 5.

⁵ *Pro domo*, 1.

⁶ La même obligation était imposée aux saliens. Cf. le fragment de Fabius Picton, note 37.

⁷ Quatre ensuite, puis neuf en l'année 300, enfin quinze sous Sylla, seize sous César. Je ne parle point des aruspices, qui ne formaient pas un collège d'État. C'étaient comme des devins que les généraux emmenaient avec eux et que les particuliers consultaient.

⁸ Au premier jour du mois, qui portait le nom de leur dieu, les saliens parcouraient les quartiers de Rome, en s'arrêtant aux édifices ou reposoirs pour y accomplir leurs rites. Cette procession qui durait plusieurs jours était coupée de danses et de chants en l'honneur des dieux, peut-être aussi en l'honneur de quelques grands citoyens. Au temps de Varron (*de Ling. Lat.*, VII, 3), personne ne comprenait plus les *Salaria carmina* et *axamenta*.

qui tue pour frapper de leurs piques sur son bouclier d'airain, en s'écriant : *Mars, éveille-toi !* ; les douze frères Arvales ou frères des champs, prêtres de Dea-Dia, une divinité tellurique ; enfin les quatre pontifes¹, qui, libres de tout contrôle et ne rendant compte ni au sénat ni au peuple, veillaient, sous la présidence du grand pontife, au maintien des lois et des institutions religieuses, fixaient le calendrier, les jours fastes et néfastes, ce qui mettait, pour une certaine mesure, dans leur dépendance, l'administration de la justice et la tenue des comices. Le jour où la nouvelle lune montrait au ciel sa faucille d'or, un des pontifes convoquait (*calare*) le peuple au Capitole et lui apprenait combien il aurait de jours à compter des calendes aux nones². Le jour des nones, un autre annonçait les fêtes qu'on devait célébrer dans le mois, annonce qui, chaque dimanche, est faite encore dans nos églises. Enfin les pontifes tenaient le recueil des actes sacrés des phénomènes et des événements qui semblaient avoir un caractère religieux : de là sont sorties les brandes Annales.

Les vestales furent d'abord au nombre de quatre, deux pour chaque tribu ; il y en eut six après l'adjonction des *Luceres*. Quand une vacance se produisait dans le collège, le roi, comme grand pontife, choisissait vingt jeunes filles patriciennes de six à dix ans, sans défaut corporel et à qui la beauté semblait promise. Le sort, représentant la volonté divine, désignait celle qui devait être consacrée au sacerdoce. Cette désignation faite, le grand pontife saisissait la main de l'élue : *Je te prends*, disait-il, *tu seras prêtresse de Vesta et tu accompliras les rites sacrés pour le salut du peuple romain* ; puis il la conduisait à la *regia*, demeure sacerdotale, où ses cheveux tombaient sous les ciseaux³ et où ses sœurs l'habillaient de blanc : c'était notre prise de voile.

Les vierges de Vesta veillaient, à tour de rôle, à l'entretien du feu qui brûlait nuit et jour sur son autel. S'il venait à s'éteindre, c'était pour Rome un terrible présage ; aussi celle qui avait commis cette négligence était battue de verges, dans un lieu obscur, par le grand pontife, qui ensuite rallumait le feu en frottant l'un contre l'autre deux morceaux de bois pris à un arbre de bonheur, *felix arbor* ; plus tard, en concentrant dans un vase de métal les rayons du soleil⁴. Elles devaient faire des libations, des sacrifices et une opération étrange qui avait sans doute quelque rapport avec leur vœu de virginité. Lorsque, le 15 avril, les pontifes immolaient trente vaches pleines, les embryons retirés du sein des mères étaient remis à la grande vestale qui les brûlait et en conservant précieusement les cendres, que, le jour des Palilies, elle distribuait au peuple

¹ Pour les cérémonies de leur culte, les Arvales (*) se ceignaient la tête d'une couronne d'épis retenus par des bandelettes de laine blanche. Le chef de leur collège s'appelait *magisters* et, sous l'empire, les empereurs prenaient cette charge. Voyez *Dict. des Ant. gr. et rom.*, p. 451.

(*) Quatre d'abord, puis huit, quinze sous Sylla, seize sous César, en nombre indéterminé sous l'empire.

² L'année romaine semble n'avoir compté d'abord que dix mois : mars, avril, mai, juin, le Ve, le VIe, le VIIe, le VIIIe, le IXe, le Xe mois ; ces derniers, du VIIe au Xe, n'ont pas changé de nom ; nous disons encore septembre, octobre, novembre et décembre. Tite Live (I, 19) attribue à Numa la division de l'année de 335 jours en douze mois lunaires avec intercalation de mois complémentaires qui, au bout de dix-neuf ans, mettaient l'année lunaire d'accord avec l'année solaire. Chaque mois était divisé en trois pâties : les calendes, qui en marquaient le premier jour ; les nones (*nonus*, neuvième), qui comprenaient les neuf jours précédant les ides, et celles-ci (*iduate*, partager), qui commençaient au milieu du mois dont le dernier jour s'appelait la veille des calendes.

³ Pline, *Hist. nat.*, XVI, 85. La *regia*, qu'on prétendait être la maison de Numa, était la demeure du grand pontife, derrière elle se trouvaient l'atrium et le temple de Vesta.

⁴ Denys, II, 67 ; Plutarque, *Numa*, 10 ; Festus, s. v. *Penus Vestæ*. Les *arbores felices* étaient du reste assez nombreux : le chêne, l'yeuse, le hêtre, le sorbier, etc.

pour qu'il en fit des offrandes expiatoires¹. Chaque matin elles lavaient le temple avec de l'eau puisée à la fontaine d'Égérie dans un vase à large ouverture et terminé en pointe, *futile*, de sorte qu'il ne pouvait être déposé à terre, sans que toute l'eau qu'il contenait ne se répandit. Elles avaient la garde de Fascinus, le dieu qui détourne les maléfices, et celle de saintes reliques, gages de la durée de l'empire, *fatale pignus imperii*² : ces reliques, conservées au lieu le plus secret du sanctuaire, étaient le Palladium, statuette informe de Pallas, et les fétiches qu'on disait avoir été apportés de Samothrace à Troie par Dardanus, et de Troie en Italie par Énée. La grande vestale, *maxima virgo*, pénétrait seule dans ce saint des saints.

Leurs fonctions duraient trente années, au bout desquelles les vestales pouvaient rentrer dans le monde, même se marier ; mais bien peu profitaient de ce droit ; elles achevaient leur vie près de la déesse à qui elles avaient voué leur virginité. En compensation de ce sacrifice, elles étaient entourées de respect et jouissaient de grands honneurs. Libres de tout lien de parenté, c'est-à-dire soustraites à la puissance paternelle, *patria potestas*, et à la tutelle des agnats, elles pouvaient recevoir des legs et disposer de leurs biens par testament. En justice, elles déposaient sans qu'on leur déférât le serment. A leur rencontre, le magistrat faisait baisser les faisceaux et le criminel conduit au supplice était délivré, pourvu qu'elles déclarassent s'être fortuitement trouvées sur son passage.

Mais aussi quelle horrible mort, si elles violaient leur vœu ! A l'extrémité du Quirinal, entre la porte Colline et l'endroit où seront les jardins fameux de Salluste, se trouvait *le champ du malheur, campus Sceleratus*. On y creusait une chambre souterraine où la prêtresse coupable devait être ensevelie vivante. Placée dans la civière des morts qu'entouraient d'épaisses couvertures pour étouffer ses cris, elle était portée avec une pompe lugubre, à travers le Forum et la foule silencieuse, jusqu'au caveau où l'on avait placé un lit, une lampe allumée, du pain, un peu d'eau, de lait et d'huile : provisions d'un jour pour une prison éternelle, et dérisoire assistance d'une piété qui ne voulait pas avoir à rendre compte à Vesta du meurtre d'une de ses vierges ! Quand le cortège funèbre était arrivé au lieu du supplice, le grand prêtre prononçait de secrètes prières ; puis la civière était ouverte, et, enveloppée de ses voiles blancs comme d'un linceul, la malheureuse descendait, par une échelle, dans sa tombe dont les esclaves se hâtaient de bouclier l'ouverture. Le sol était soigneusement égalisé, afin que rien ne révélât l'endroit où, dans la nuit et le froid du tombeau, la vestale expiait un sacrilège que peut-être elle n'avait pas commis. Personne ne venait y faire les libations que le plus pauvre offrait aux Mânes³ : elle était retranchée à la fois du monde des vivants et du monde des morts.

Le meurtre accompli, la foule s'écoulait lentement : quelques-uns profondément émus de cette fin terrible d'une belle et noble jeune fille, vouée avant l'âge à un sacerdoce redoutable ; le plus grand nombre convaincu qu'on avait détourné, par un sacrifice nécessaire, des maux dont Rome était menacée.

Vesta n'abandonnait pas toujours ses prêtresses. Imilia allait être condamnée à mort pour avoir confié le soin d'entretenir le feu sacré à une novice qui l'avait laissé éteindre. Après avoir imploré la déesse, la vestale déchire un pan de sa

¹ Ovide, *Fastes*, IV, 629 et suiv. Il a été question (plus haut) des vingt-quatre argées, ou images d'hommes en osier, jetés chaque année par les vestales dans le Tibre.

² Tite Live, XXVI, 27.

³ Cependant, du temps de Plutarque (*Quest. Rom.*, 96,) les prêtres venaient y faire des expiations.

robe, le jette sur la cendre refroidie, et le foyer se rallume¹. Une autre, Tuccia, accusée d'inceste, s'écrie : *Ô Vesta, si je me suis toujours approchée de tes autels avec des mains pures, accorde-moi un signe qui prouve mon innocence* ; et, prenant un crible, elle descend au Tibre, le remplit d'eau et revient le répandre aux pieds des pontifes². Une pierre gravée nous a conservé le souvenir de ce miracle, car chaque collège de prêtres tenait à avoir le sien ; et ces légendes, en attestant l'intervention divine, débarrassaient la conscience des Romains du remords d'avoir condamné une innocente à une mort affreuse, quand leur politique sans entrailles demandait une victime pour calmer les terreurs populaires.

Les honneurs rendus aux vestales répondaient à l'importance religieuse du culte accompli autour de ce foyer public qui ne devait jamais s'éteindre³. Mais à l'idée religieuse qui avait d'abord déterminé les conditions imposées aux prêtresses s'était ajouté, comme conséquence, une idée morale. Cette flamme éternelle qui symbolisait la te même du peuple romain, des vierges seules pouvaient l'entretenir ; l'institution du collège des vestales était donc une glorification involontaire de la chasteté, et, en des temps de ferveur, cette croyance devait avoir une influence heureuse sur les mœurs.

Les vingt féciaux, élus à vie et pris dans les plus nobles familles, formaient un collège à la fois politique et religieux qui présidait aux actes internationaux.

Quand Rome croyait avoir à se plaindre d'un peuple, un fécial, qu'on appelait pour cette circonstance le *pater patratus* du peuple romain, lui était envoyé. Il portait, la tête ceinte d'un tissu de laine blanche et d'une couronne de verveine sacrée qu'il avait cueillie au Capitole. Arrivé à la frontière ennemie, il s'écriait : *Entends-moi, Jupiter ! Entendez-moi, dieux des limites ! Et toi, oracle sacré du droit (fas), écoute, je suis le messenger du peuple romain ; je viens en toute justice, et mes paroles méritent toute confiance*. Puis il énumérait les griefs des Romains, attestant par de solennelles imprécations qu'ils étaient bien fondés. *Si c'est contre le droit et ma conscience que je demande qu'on me livre ces personnes et ces choses, à moi le messenger du peuple romain, que Jupiter ne nie jamais rentrer dans ma patrie*. En avançant sur le territoire ennemi, il adressait les mêmes paroles au premier habitant qu'il rencontrait, à ceux qu'il trouvait aux portes de la principale cité, enfin, sur le forum, aux magistrats. Si, au bout de trente-trois jours, satisfaction ne lui était pas donnée, il s'écriait : *Écoute, Jupiter, et toi, Janus Quirinus et vous tous dieux du ciel, de la terre et de la région souterraine, je vous prends à témoin que ce peuple est injuste et viole le droit. Comment vengerons-nous le droit outragé ? Nos vieillards en décideront*. Et il rentrait à Rome. Le sénat et le peuple décidaient-ils le recours aux armes, le fécial revenait à la frontière ennemie, portant un javelot dont le bout avait été brûlé et rougi dans le sang, et il y lançait cette menace d'incendie et de carnage, en annonçant l'ouverture des hostilités. Plus tard et jusque sous l'empire, quand l'ennemi était sur l'Elbe ou sur l'Euphrate, le fécial accomplissait les mêmes cérémonies, mais sans sortir de Rome. Au Champ de Mars, près du temple de Bellone, s'élevait la colorante de la guerre qui figurait l'extrémité de la frontière romaine. Le fécial y lançait son javelot sanglant, et Rome croyait avoir consciencieusement accompli tous les rites qui obligeaient les dieux à lui donner la victoire. Au sacrifice fait pour la conclusion d'un traité, le fécial tuait la victime

¹ Denys, II, 68 ; Valère Maxime, I, I, 7.

² Valère Maxime, VIII, 1, 5 ; Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 2.

³ Cicéron, *de Leg.*, II, 8 : ... *ignem loci publici sempiternum*.

avec un caillou en silex, la pierre d'où jaillit l'étincelle et qu'à raison de cette propriété on mettait souvent dans la main de Jupiter au lieu des dards qui figuraient les éclairs¹.

La plupart des collèges sacerdotaux se complétaient par *cooptation*, c'est-à-dire que les survivants faisaient l'élection². C'était un moyen d'assurer le secret des traditions conservées au sein de la corporation. Les flamines étaient, comme les vestales, désignés par le grand pontife.

Aux prêtres étaient adjoints, pour les aider dans les cérémonies saintes, des enfants de noble maison et de beauté parfaite à qui l'on donnait le nom de *camilles*, que portait Mercure, le messager des dieux³. Les divinités de la Grèce d'abord, puis celles de Rome passaient pour se montrer très sensibles à la beauté, qui était un de leurs dons. Elles l'exigeaient de leurs prêtres et s'offensaient de n'être point servies par les plus parfaits : témoin Junon qui, *dans la croyance de beaucoup*, dit Valère Maxime (I, I, 16), *fit perdre à Varron la bataille de Cannes, parce qu'il avait donné la garde du temple de Jupiter Capitolin à un jeune homme admirablement beau qu'elle aurait voulu voir attaché à son autel*. — Nous avons gardé quelque chose de ce respect de l'œuvre de Dieu pour ceux qui se consacrent à son service : certains défauts corporels sont un obstacle à l'ordination.

On subvenait aux frais du culte et à l'entretien des prêtres par une certaine étendue de terre assignée à chaque temple⁴. Plus tard l'État alloua même un traitement⁵.

Le culte domestique de certaines familles faisait aussi partie du culte public de la cité, comme les *Lupercales*, dont les *gentes* Fabia et Quinctia avaient le sacerdoce héréditaire ; les sacrifices en l'honneur d'Hercule⁶, qui devaient être accomplis par les Pinariens et les Potitiens.

V. — Fêtes publiques.

Les fêtes étaient innombrables, comme les dieux, car l'Italien de tous les temps a aimé les pompes religieuses, qui étaient une diversion à la monotonie de la vie ordinaire, une occasion de cérémonies pieuses, de jeux bruyants et de repas où le plus pauvre dépensait les réserves d'une semaine entière. Il suffira de montrer ici quelques-unes de celles qui nous révèlent plus particulièrement les coutumes des vieux âges.

Des fêtes qu'on célébrait encore à l'époque de César⁷, et bien longtemps après lui, rappelaient la vie rurale, les mœurs grossières et les dévotions intéressées des premiers Romains. A Palés, ils demandaient ce que leurs descendants demandent à saint Antoine, la santé de leurs troupeaux ; à Lupercus, le dieu

¹ Arnobe, VI, 25.

² Cicéron, *Philippiques*, XIII, 5 et *Brutus*, 1.

³ *Pueri seu puellæ, ingenui, felicissimi, patrimi, matrimique*. Cf. Festus, s. v. *Flaminius*.

⁴ Denys, II, 7 ; Festus, s. v. *Oscum* ; Siculus Flacc., *de Condit. agror.*, p. 23, éd. Goes.

⁵ Aux vestales (Tite-Live, I, 20) ; aux augures (Denys, II, 6) et probablement aux autres collèges. Les vestales, le *pontifex maximus* et le *rex sacrorum* avaient en outre une *domus publica*, ou résidence donnée par l'État.

⁶ L'Hercule romain qui s'identifiait avec le Sancus sabin, et était aussi le dieu de la bonne foi, parce qu'il était le dieu fort (*mehercule*), prenait le nom de Recaranus ou Garanus. (Aurelius Victor, *Orig.*, 6 ; Servius, *ad Æn.*, VI, 203.)

⁷ Plutarque, *César*, 61.

loup qui protégeait la ferme contre le terrible fauve dont il portait le nom, leur multiplication ; à Dea-Dia, l'abondance de la moisson. Le jour des Lupercales, les prêtres couraient à demi nus par la ville, armés de fouets dont les lanières étaient faites avec la peau des boucs et des chiens offerts en sacrifice au dieu de la fécondité, et ils en frappaient tous ceux qu'ils rencontraient, surtout les femmes qui, en s'offrant à leurs coups, croyaient échapper à l'opprobre de la stérilité ou s'assurer une heureuse délivrance. Aux Palilias, les bergers sautaient trois fois par-dessus des tas de foin enflammé et forçaient leurs bêtes à traverser la fumée odorante : c'étaient les feux de la purification. Les *Ambarvalia*, ou lustrations des champs, étaient accomplis au nom de l'État par les frères Arvales avant que le blé ne tombât sous la faucille, et la fête se renouvelait autour de chaque domaine. Le front ceint d'une branche de chêne, suivi de ses proches et de ses serviteurs, le propriétaire faisait trois fois aussi le tour de son domaine en dansant et en chantant des hymnes à la Cérès Italique.

*Dieux de nos pères, nous purifions nos champs et ceux qui les cultivent. Chassez le mal de nos terres, que l'herbe mauvaise n'étouffe pas la moisson promise et que la lente brebis n'ait pas à craindre le loup rapide !*¹ Des libations de lait et de vin miellé, un sacrifice et un festin où l'on mangeait la victime terminaient ces rogations païennes.

Les Ambarvalia étaient la lustration de la ville. Le long des murs se déroulait, conduite par les prêtres et précédée des victimes, la longue procession des citoyens qui, pour ce jour solennel, s'étaient revêtus de toges blanches et couronnés de feuillage. Quand les chants avaient cessé, que les victimes étaient tombées sous le couteau sacré et qu'on avait brûlé sur l'autel la part des dieux, ceux-ci devaient leur protection aux portes et aux murailles.

Le peuple lui-même, à la clôture de chaque lustre, était purifié par un sacrifice expiatoire. Convoqué par le héraut, il se réunissait au champ de Mars, où le roi, *parfumé de myrrhe et de plantes odoriférantes*, s'était rendu dès l'aube avec les victimaires qui conduisaient un porc, une brebis et un taureau. Trois fois il tournait autour de l'assemblée en répétant des hymnes et des prières, puis il immolait les victimes, et le *suovetaurile* était accompli. Des chants, des prières, une offrande, ces dieux débonnaires n'en demandaient pas davantage pour rester en paix avec leur peuple.

Dans les circonstances graves, durant une peste ou au milieu d'un malheur public, ils admettaient leur peuple à communier avec eux. On portait leurs statues devant une table servie ; les dieux étaient couchés sur des lits, comme dans les repas romains, les déesses assises, et l'imagination populaire, surexcitée par le péril, croyait les voir accepter le festin, ou parfois en détourner la tête avec colère². Est-ce à un souvenir gardé par l'Espagne de ces convives de pierre qu'est due la terrible légende du Commandeur, *el Convidado de piedra*³ ?

De tels dieux et de telles fêtes montrent le Romain plongé, comme le Grec l'avait été, dans cette ivresse de la nature que la grande enchantresse avait versée à toute la race aryenne : ivresse aimable et féconde pour les fils d'Illomère et de Platon, pesante et stérile pour les fils de Romulus ; car les premiers y trouvèrent un idéal charmant et sublime que les autres ne connurent jamais et qu'ils entrevirent seulement le jour où ils cessèrent d'être Romains.

¹ Tibulle, II, I, 17 suiv. Cf. Virgile, *Géorgiques*, I, 336, 350.

² Tite Live, XL, 59.

³ Magnien, *les Origines du théâtre*, t. I, p. 252.

Chapitre IV — Changements dans la religion et dans la constitution sous les trois derniers rois.

I. — Les dieux de l'Étrurie à Rome ; réformes de Tarquin l'Ancien.

Le troisième et le quatrième roi de Rome répètent les deux premiers : Tullus est un nouveau Romulus, Ancus un second Numa symétrie suspecte qui répugne à l'histoire, mais laquelle la légende se plaît. Celle-ci attribue pourtant un caractère particulier à Tullus : il achève la cité en lui donnant ses institutions militaires, *militaris rei institutor*¹.

Le règne des trois derniers rois, au contraire, marque une ère nouvelle. A quelque cause que cela tienne, soit rétablissement pacifique ou à main armée d'un chef étrusque, soit : une longue période pour nous inconnue qui prépara cette transformation, il est certain que la cité dont le territoire n'avait que 6 milles de long sur 2 de large est devenue une grande ville qui couvre îles sept collines et fait de monumentales constructions ; qui compte par cent mille le nombre de ses habitants et étend au loin sa puissance ; qui, enfin, remplace l'antique simplicité par l'éclat des fêtes, ses dieux fétiches par les grandes divinités étrusques, et leurs modestes autels par le Capitole aux cent marches.

Que ce fût un héritage des Pélasges, ou mieux un emprunt fait aux colonies grecques de l'Italie par l'intermédiaire des Étrusques campaniens, les dieux de la Grèce étaient en grand honneur dans les cités méridionales de l'Étrurie. C'est de là qu'ils vinrent à Rome. Tarquin l'Ancien chassa, dit-on, du mont Tarpéien tous les dieux de Numa pour y élever un temple à la grande famille céleste : Jupiter, Junon et Minerve. La jeunesse seule et le dieu Terme résistèrent, car le peuple romain ne devait jamais vieillir, ni ses frontières reculer. Cérès, qui s'identifia avec Palis, et dont la prêtresse fut toujours une femme grecque, appelée de Naples ou de Velia (Élée)² pour desservir le sanctuaire qu'on lui éleva après la famine de 496 ; Diane, qui se confondit avec Feronia, la protectrice des petites gens³, et à laquelle Servius bâtit un temple ; Vulcain, que Tatius honorait déjà ; Mercure, dieu plébéen du commerce qui naissait et de l'éloquence qui allait grandir, firent aux dieux indigènes une dangereuse concurrence. Apollon, Neptune, Bacchus, Cybèle et Vénus, ne vinrent que plus tard. Le premier était destiné à une haute fortune. La sibylle de Cumès, dont Tarquin le Superbe acheta les livres, était une prêtresse d'Apollon, le dieu rédempteur, puisqu'il connaissait les expiations nécessaires. Sous Auguste, il prendra place à côté de Jupiter Capitolin.

Ainsi la sphère de la vie religieuse ira s'élargissant et elle deviendra si grande, que ces innombrables divinités finiront par s'y perdre, pour laisser apparaître le Dieu unique dont elles n'avaient été que les obscures manifestations ; mais alors aussi l'on verra une société nouvelle, d'autres idées, d'autres lois et, pour tout dire, un autre monde.

Comme si les dieux de la Grèce portaient l'art avec eux, leur entrée dans Rome fut marquée par le premier effort pour donner aux immortels des demeures moins modestes et une figure moins rude. Des ouvriers tous ans construisirent le

¹ Orose, II, 4 ; Florus, I, 3, dit aussi : *hic omnem militarem disciplinam artemque bellandi condidit (Il fonda toute la discipline militaire et l'art de la guerre)*.

² Cicéron, *pro Balbo*, 24.

³ Denys, III, 52.

grand temple du Capitole, et l'Étrusque Turrianus moula en argile la statue de Jupiter, que Tarquin y plaça¹.

L'Étrurie donna encore autre chose qui lui appartenait en propre : le miracle du Toscan Navius popularisa dans la ville le respect pour les augures. Nul doute que l'époque où Rome adopta tant de coutumes ; étrusques n'ait été celle aussi de l'introduction de la science augurale comme religion d'État : c'était un moyen d'autant plus sûr de gouvernement, que tous, gouvernants et gouvernés, y ajoutaient une foi entière. Pour étudier cet art mystérieux, de jeunes patriciens furent envoyés en Étrurie, et, longtemps, les augures ne furent pris que dans les plus nobles familles, dans celles dont les membres remplissaient le sénat et les magistratures. L'augure, en effet, devait être à la fois un prêtre convaincu² et un politique prévoyant, celui-ci inspirant celui-là et lui faisant, à son insu, rapporter du ciel le décret divin le plus conforme aux intérêts de l'État³.

Cette croyance aux signes acheva de faire des Romains le peuple le plus *religieux* de l'univers. *Ce fut*, dit Polybe, *une des causes de sa grandeur* ; et l'ami de Scipion a raison, car cette piété aveugle, si elle ne gagna pas la faveur des dieux, assura du moins le pouvoir de l'aristocratie, en tenant le peuple dans la dépendance des plus expérimentés et des plus sages. D'ailleurs, malgré leur croyance aux augures, la noblesse romaine et son sénat n'abandonnèrent jamais les choses terrestres à la religion qu'après n'avoir rien laissé à faire à la prudence humaine. Au besoin, ils conjuraient les présages funestes par les plus libres interprétations, sans que leur foi s'en alarmât. Un consul allait livrer bataille, et l'aruspice, annonçait d'heureux présages ; il s'était trompé : les signes étaient

¹ L'histoire légendaire explique toutes ces importations étrusques par la conquête Tarquin l'Ancien aurait faite de l'Étrurie. Otf. Müller renverse cette proposition et fait conquérir par les Étrusques Rome et le Latium ; mais ce qui n'est point contesté, c'est que l'époque des Tarquins a été marquée par l'influence prépondérante à Rome de la civilisation étrusque, à ce point que la plupart des historiens de la Grèce, dit Denys d'Halicarnasse (I, 29), regardaient Rome comme une ville tyrrhénienne, *Τυρρηνίδα πόλιν εἶναι ὀπέλαβον*.

² A une époque où la foi était bien ébranlée, Tiberius Gracchus lisant, au fond de l'Espagne, les livres qui traitaient des choses sacrées, reconnut que, comme président des comices consulaires, il avait omis un des rites. Il se hâta de signaler cette faute au collège des augures, qui en informa aussitôt le sénat, et les deux consuls furent contraints d'abdiquer. (Valère Max., I, 1, 5 ; Plutarque, *Marc.*, 5.)

³ *Auguriis sacerdotioque augurum tantus honos accessit, ut nihil belli domique postea nisi auspiciato gereretur* (Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès ce moment, les augures acquièrent tant de crédit, et leur sacerdoce tant de considération) (Tite Live, I, 36). Les augures avaient le droit, en déclarant les auspices contraires, ... *comitiatus et concilia, vel instituta, dimittere, vel habita rescindere.... decernere ut magistratu se abdicent consules.... (quelle prérogative plus éminente que de pouvoir dissoudre les comices et les assemblées convoqués par les plus hauts magistrats revêtus du commandement, ou annuler leurs délibérations... Et ce privilège d'accorder ou de refuser le droit de convoquer le peuple, la plèbe, est-il rien de plus auguste)* (Cicéron, *de Leg.*, II, 12). Les magistrats devaient les consulter pour toutes leurs entreprises, *et quique non paruerit, capital esto (la désobéissance sera crime capital)* (*Id.*, *de Leg.*, II, 8). Mais les prodiges n'étaient déférés aux augures que sur l'ordre du sénat.... *si senatus jussit, deferunto* (*ibid.*, II, 9). La science augurale, dit ailleurs Cicéron, a été conservée par raison d'État : *Jus augurum etsi divinationis opinio principio constitutum sit, tamen postea rei publicae causa conservatum ac retentum* (je crois que le droit augural s'est constitué à l'origine parce qu'on avait foi dans la divination et qu'il s'est maintenu, conservé ensuite par raison d'État) (*de Divin.*, II, 35). Dans *de Republica* (II, 10 et 9), il dit de Romulus : *Quum hæc egregia duo firmamenta rei publicae peperisset, auspicia et senatum* (Après avoir régné trente-sept ans et élevé ces deux solides colonnes de la république, les auspices et le sénat).... *id quod retinemus hodie magna cura salute rei publicae* (il se montra religieux observateur des auspices, que nous maintenons aujourd'hui encore au grand profit de la république)... — On trouvera les renseignements nécessaires sur les augures au *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, p. 550-560, et sur les auspices, *ibid.*, p. 580-583.

contraires. *Cela le regarde*, dit le consul, *et non moi ai mon armée à qui de favorables auspices ont été promis* ; et il engagea l'action. Dès les premiers coups, l'aruspice tomba, mais le consul fut victorieux.

C'est aussi Tarquin l'Ancien qui, le premier, porta la main sur la vieille constitution, non pas encore pour la changer, mais pour en élargir les bases. Malgré l'opposition des patriciens et de l'augure Nivius, il forma cent nouvelles familles patriciennes, dont les chefs entrèrent dans le sénat (*patres minorum gentium*). Étaient-ce les plus riches et les plus nobles des plébéiens, ou seulement les chefs des Lucères, jusqu'alors repoussés du sénat, et que Tarquin, le roi étranger, y aurait admis ? L'élévation du nombre des vestales, de quatre à six, semblerait confirmer l'opinion qu'il aurait voulu rendre la troisième tribu l'égale des deux premières. Mais Cicéron affirme que tout le patriciat fut doublé¹, et Tite Live, en rapportant la création de trois nouvelles centuries de chevaliers, les nomme *Ramnenses*, *Titienses* et *Luceres posteriores*. Ainsi il y eut : les premiers et les seconds *Ramnenses*, les premiers et les seconds *Titienses*², etc., comme il y avait les *patres majorum* et les *patres minorum gentium*, ceux-ci ne votant qu'après les premiers. Au reste, que ce soit l'admission des Lucères aux droits politiques et religieux des anciennes tribus ou le doublement, par l'adjonction de familles nouvelles, de tout le corps aristocratique, il importe peu, car il reste hors de doute que le patriciat fut profondément modifié par Tarquin. C'était comme une préparation aux grandes réformes de Servius.

II. — Réformes de Servius Tullius.

On a vu que les Romains avaient fait de leur sixième roi un protégé des dieux. L'empereur Claude qui avait composé une histoire des Étrusques, dit un jour au sénat : *Nos écrivains veulent que Servius soit né d'une esclave nommée Ocrisia, tandis que les annales étrusques en font le compagnon très fidèle de Cæles Vibenna, dont il partagea toutes les chances aventureuses. Chassés de l'Étrurie par les vicissitudes d'une existence hasardeuse, ces deux chefs ; vinrent occuper le mont Cælius avec les débris de leur armée, et la colline doit son nom à Cæles Vibenna. Quant à Servius qui portait comme Étrusque le nom de Mastarna, il le changea pour celui sous lequel nous le connaissons aujourd'hui. Par la suite, il parvint au trône, qu'il occupa d'une façon glorieuse et utile pour le bien de l'État*³. — Un tombeau de Vulci, découvert il y a vingt ans à peine⁴, confirme le récit de l'impérial historien, ou du moins prouve que la légende était nationale en Étrurie. Sur une des parois du tombeau deux personnages sont représentés ; l'un qui tend ses mains liées ; l'autre qui coupe la courroie, et tient sous son bras

¹ *Duplicavit illum pristinum patrunt numerum (il doubla d'abord le nombre des sénateurs)....* (de Rep., II, 20). Cf. Tite Live, I, 36 ; Valère Maxime, III, IV, 2.

² Tite Live, I, 56, ad finem. — *Civitas romana in sex erat distributa partes, in primos secundosque Titienses, Ramnenses et Luceres* (Festus, s. v. *Sex suffragia*). De là six vestales : *Ut populus pro sua quaque parte haberet et ministram sacrorum (afin que le peuple eût, pour chacune de ses parties, une prêtresse chargée de s'acquitter des fonctions saintes)*. (Fest., s. v. *Sex Vestæ sacerdotes*) ; ce nombre ne changea plus. Cf. Cicéron, de Div., I, 17 ; Denys, III, 71.

³ Ce discours de Claude, dont Tacite a donné la substance, est gravé sur deux tables de bronze trouvées à Lyon, en 1524, par un paysan qui défonçait sa vigne.

⁴ En 1857, dans la même chambre funéraire de Vulci où était représenté Achille immolant des captifs troyens. Le lucumon qui y avait été déposé avait sans doute, lui aussi, quelque frère d'armes, car les deux peintures expriment une même idée, le dévouement d'un guerrier envers l'ami qui le suivait dans les combats ; Achille venge Patrocle, et Mastarna délivre Cæles. Ces associations de guerre devaient être une coutume étrusque. (N. des Vergers, *Revue archéol.*, 4863, p. 462.)

l'épée dont il va armer son ami. Au-dessus de leurs têtes sont écrits leurs noms : le captif s'appelle Cæles Vibenna, et celui qui le délivre est Mastarna. Voilà bien les deux compagnons d'armes qui, après maintes aventures, quelquefois fâcheuses comme celle que la peinture rappelle, arrivèrent à Rome où l'un devint chef du peuple de Mars, et l'autre donna son nom au mont Coelius. On comprend que l'orgueil romain ait préféré à l'aventurier étrusque cherchant fortune à la pointe de son épée le favori des dieux du Capitole.

Cet aventurier fut pourtant un pacifique. On ne cite de lui qu'une guerre problématique contre les Véiens¹, que Denys d'Halicarnasse transforme en une victoire sur la nation étrusque tout entière (IV, 27). Servius fut par excellence le roi législateur. La constitution mise sous son nom lui appartient-elle ou fut-elle l'œuvre du temps ? Cette réforme qui, modifiée à plusieurs reprises, a cependant vécu autant que la liberté romaine, doit être sortie, non du cerveau d'un homme, mais des mœurs et des nécessités sociales. Les patriciens, ou le peuple primitif, qui d'abord formaient seuls l'armée, auront été contraints, dans l'intérêt de leur sécurité, d'appeler peu à peu les plébéiens à servir avec eux dans les légions. Servius n'a sans doute fait autre chose que régulariser l'ordre nouveau qui s'était insensiblement produit ; il n'en mérite pas moins que son nom reste attaché à cette grande institution.

Nous parlerons donc de ce prince comme les anciens en parlaient, lui laissant, sous la réserve de l'observation précédente, l'honneur d'avoir été le législateur de la Rome royale et républicaine.

On sait que les plébéiens n'avaient ni le droit de vote, *jus suffragii*, ni le droit de mariage et d'échange, *jus connubii et commercii*, avec les familles patriciennes, mais qu'ils jouissaient de la liberté personnelle. Depuis Romulus, leur nombre s'était sans cesse accru², car ses successeurs étaient demeurés fidèles à la politique d'attirer les vaincus à Rome pour augmenter sa population militaire. Jusqu'à Servius la plèbe resta sans direction et sans unité. Cependant ces hommes d'origines différentes pouvaient s'entendre et devenir quelque jour dangereux. Le prince, dont la naissance aussi était étrangère et qui redoutait l'inimitié des patriciens, comprit de quel secours lui serait ce peuple nombreux et opprimé. Il reprit aux patriciens une partie des terres qu'ils avaient usurpées sur le domaine public, pour distribuer à chaque chef de famille plébéienne 7 *jugera* (1h 77) en pleine propriété quiritaire, et il força l'aristocratie, déjà ébranlée par les innovations de Tarquin, à recevoir les plébéiens comme membres d'une même cité.

Deux moyens lui servirent pour atteindre ce but les tribus et les centuries, c'est-à-dire l'organisation administrative et militaire de l'État. — Il partagea le territoire romain³ en 26 régions et la ville en 4 quartiers : en somme 30 tribus. Cette division toute géographique fut aussi religieuse, car il institua des fêtes pour chaque district : les *Compitalia* pour la plèbe des tribus urbaines, les *Paganalia* pour les tribus rurales ; administrative, car chaque district eut ses juges pour les affaires civiles⁴, son tribun (*curator tribus*) pour tenir note des

¹ Tite Live, I, 42.

² On disait que Romulus avait établi à Rome les habitants de Cœnina, Antemnæ, Crustumium (Denys, II, 35) ; Tullus, les Albains (Tite Live, I, 29) ; Ancus, les Latins de Politorium, Ficana, Tellenæ, Medullia, etc. (Tite Live, I, 33).

³ Tite-Live, I, 43.

⁴ *Ἰδιώτας δικάστας* (Denys, IV, 25). Ces juges formèrent sans dote le tribunal des centumvirs, comme les curateurs des tribus, le collège des tribuns du trésor.

fortunes et répartir l'impôt ; militaire enfin, car ces tribunes réglaient aussi le service militaire de leurs *tribules*, et, en cas d'invasion soudaine, les réunissaient dans un fort construit au centre du canton¹. L'État se composa donc de 30 communes ayant leurs chefs, leurs juges, leurs dieux particuliers, mais point de droits politiques, ces droits ne devant être exercés que dans la capitale. Sans toucher aux privilèges des patriciens, Servius assurait aux plébéiens cette organisation municipale qui doit précéder et qui amène la liberté politique. Comme les patriciens donnaient leur nom à toutes les tribus moins une, on est en droit d'en conclure qu'ils conservaient l'influence dans les cantons où étaient leurs domaines, et qu'ils remplissaient probablement toutes les charges de juges et de tribuns municipaux. Mais, pour la première fois, ils se trouvaient confondus avec les plébéiens dans une division territoriale où la naissance et la fortune n'étaient pas comptées. Cela seul valait une révolution. Un temps viendra où ces tribus voudront et obtiendront des droits politiques. Ce jour-là sera la victoire du nombre ; les centuries assurèrent celle de la richesse.

Servius avait fait le cens ou dénombrement, que l'on dut à l'avenir renouveler tous les cinq ans (*lustrum*). Chaque citoyen était venu déclarer sous serment son nom, son âge, sa famille, le nombre de ses esclaves et la valeur de son bien². Une fausse déclaration aurait entraîné la perte des biens, de la liberté et même de la vie³. Connaissant ainsi toutes les fortunes, il partagea les citoyens, en raison de leurs biens, en cinq classes, et chaque classe en un nombre différent de centuries. Denys parle de six classes et donne à la première 98 centuries, tandis que les cinq autres réunies n'en avaient que 95. Dans chaque classe, on distinguait les *juniores*, de 17 à 45 ans accomplis, qui composaient l'armée active, et les *seniores*, de 46 à 60, qui formaient la réserve. La première classe renfermait ainsi 40 centuries de *seniores*, 40 de *juniores* et, de plus, 18 centuries de chevaliers, c'est-à-dire les 6 centuries équestres de Tarquin (*sex suffragia*) et 12 nouvelles, formées par Servius des plébéiens les plus riches et les plus considérés. L'État donnait à chacun de ces 1800 cavaliers un cheval et, pour son entretien, une solde annuelle (*æs hordearium*), que les orphelins et les femmes non mariées payèrent⁴. La seconde classe était attachée à 2 centuries d'ouvriers (*fabri*), et à la quatrième 2 de musiciens (*tubicines*)⁵. Les pauvres, *capite censi*,

¹ Varron, *de Ling. Lat.*, VI, 36.

² Le cens donna (Tite-Live, I, 41) 80.000 citoyens en état de porter les armes, ou, suivant Denys (IV, 22), 85.300.

³ Tite-Live, I, 44 ; Denys, IV, 15. Des critiques pensent que l'évaluation du bétail, des esclaves et de l'argent comptant ne fut exigée pour le cens qu'après la censure d'Appius, en 312. L'ancienne déclaration aurait été dans ce cas plus favorable à l'aristocratie, puisque, pour la répartition dans les classes, on n'aurait tenu compte que de la propriété foncière.

⁴ Cet usage existait à Corinthe (Cicéron, *de Rep.*, II, 20). *Orba* signifiait à la fois veuve et femme non mariée.

⁵ Denys, IV, 16-19. Cf. Tite Live, I, 43 ; Cicéron, *de Rep.*, II, 22 ; Gaius, IV, 27. Denys donne pour le cens de la première classe 100 mines. Pline (XXXIII, 3) lui assigne 110.000 as ; Aulu-Gelle (VII, 15), 125.000 ; Festus, 120.000 ; Tite-Live (I, 43), 100.000. Ces chiffres sont d'une date postérieure au sixième siècle de Rome. Du temps de Servius, l'*æs grave* ou l'*as libral* était une livre pesant d'airain, et il ne se trouvait alors personne à Rome dont les biens pussent représenter 100.000 livres pesant d'airain, soit la valeur de 1000 bœufs ou de 100 chevaux de guerre, ou de 10.000 moutons (Festus, s. v. *Peculatus*). La base du cens fut sans doute le *jugerum* (25 ares 29 centiares) ou ce qu'une paire de bœufs mis sous le joug pouvait labourer en un jour. Le *jugerum* fut estimé plus tard 5.000 as, ce qui suppose 20 jugera pour la première classe, 15, 10, 5 et 2 ou 2 ½ pour les autres. Quant à l'*as libral* de 12 onces, il fut successivement réduit, vers 268, à 4 onces ; vers 241, à 2 ; en 217, par la loi Flaminia à 1 ; en 89, par la loi Plautia Papiria à ½.

formaient la sixième classe et une seule centurie, qui ne servait pas dans les légions¹.

Au total l'armée comptait 170 centuries de fantassins, 18 de cavaliers, 4 de musiciens et d'ouvriers².

Cicéron, dans le passage tant controversé du II^e livre *de la République*, ne parle que des cinq classes formées des *assidui* (*asses dace*, contribuables)³. A la première, il donne 89 centuries ; aux quatre autres, 104 ; en tout : 195, comme dans le compte de Denys, et une de moins que dans celui de Tite-Live. Les prolétaires dont le cens ne s'élevait pas à 12.500 as, *accensi* et *velatis*⁴, suivaient sans arrhes les légions pour remplacer les morts, combattre à la légère, ou faire auprès des chefs le service d'ordonnances. Les plus pauvres, *capite censi*, qu'on ne comptait sur le registre du cens que pour leur tête, comme les esclaves et le bétail, ne servaient jamais. Marius fut le prunier qui les appela sous les enseignes et de ce jour l'armée perdit son caractère national.

Liste de Tite-Live ⁵		Liste de Denys	
Centuries des chevaliers	18	Centuries des chevaliers	18
<i>I^{ère} classe — 100.000 as</i>		<i>I^{ère} classe — 100 mines</i>	
Centuries des anciens	40	Centuries des anciens	40
Centuries des jeunes	40	Centuries des jeunes	40
Centuries des ouvriers	2		
<i>II^e classe — 75.000 as</i>		<i>II^e classe — 75 mines</i>	
Centuries des anciens	10	Centuries des anciens	10
Centuries des jeunes	10	Centuries des jeunes	10
		Centuries des ouvriers	2
<i>III^e classe — 50.000 as</i>		<i>III^e classe — 50 mines</i>	
Centuries des anciens	10	Centuries des anciens	10
Centuries des jeunes	10	Centuries des jeunes	10
<i>IV^e classe — 25.000 as</i>		<i>IV^e classe — 25 mines</i>	
Centuries des anciens	10	Centuries des anciens	10
Centuries des jeunes	10	Centuries des jeunes	10
		Centuries des <i>cornicines</i> et <i>tubicines</i>	2
<i>V^e classe — 11.000 as</i>		<i>V^e classe — 12 ½ as</i>	
Centuries des anciens	15	Centuries des anciens	15
Centuries des jeunes	15	Centuries des jeunes	15
Centuries des <i>cornicines</i> et <i>tubicines</i>	3		
Centuries des <i>accensi</i>		<i>VI^e classe</i>	

¹ Dans les cas graves, ils étaient armés aux frais de l'État :

Proletarius publicitus scutisque feroque

Ornatur ferro... (Ennius, dans Aulu-Gelle, XVI, 10.)

Cf. Festus, s. v. *Accensi*.

² Il est impossible d'admettre que les centuries d'ouvriers de musiciens, ajoutées aux et premières classes, votassent avec celles-ci. Mais la constitution de Servius étant d'abord une organisation militaire, il n'y a point à s'étonner de la présence des ouvriers à la suite des hoplites.

³ Dans la *mancipatio*, il y avait cinq témoins représentant les cinq classes du peuple romain.

⁴ *Minimæ fiduciæ* (Tite Live, VIII, 8).

⁵ Le texte de Cicéron (*de Rep.*, II, 22), malheureusement mutilé en cet endroit, comme tant d'autres *de la République*, ne peut servir à faire accorder les chiffres de Tite Live avec ceux de Denys.

Centuries des <i>capite censi</i>	1	Centuries des <i>capite censi</i>	1
Total	194	Total	193

L'incertitude sur le nombre des centuries et sur la base d'après laquelle se fit la répartition n'empêche pas d'apprécier l'importance politique de cette réforme militaire. Ce n'est plus la naissance qui divise les citoyens en patriciens et plébéiens, c'est d'après la fortune que sont à la fois réglées leur répartition dans les classes, leur place dans la légion, la nature de leurs armes, qu'ils doivent se procurer eux-mêmes, la quotité de l'impôt que chacun d'eux payera. Toutes les centuries contribueront au trésor pour une somme proportionnelle à leur cens, et, plus tard, elles exerceront au Champ de Mars, hors de la ville patricienne, les mêmes droits politiques. Mais la première classe compte 98 centuries, bien qu'elle soit de beaucoup la moins nombreuse, puisqu'elle ne renferme que les riches ; elle fournira donc plus de la moitié de l'impôt, et ses légionnaires, en raison même de leur petit nombre, seront plus souvent appelés sous les enseignes. C'est aussi par centuries qu'après 510 seront pris les suffrages pour décider de la paix ou de la guerre, nommer aux charges et faire les lois : les riches, divisés en 98 centuries, auront 98 voix sur 193, ou la majorité, c'est-à-dire une influence décisive dans le gouvernement. Leur unanimité acquise d'avance à toute proposition favorable à leurs intérêts rendra le droit des autres classes illusoire. Quelquefois, en cas de désaccord entre les centuries de la première classe, celles de la deuxième pourront être appelées à voter, très rarement celles de la troisième, jamais celles des dernières, bien que chacune d'elles renferme peut-être plus de citoyens que les trois premières réunies.

Servius, dit Cicéron, *ne voulut pas donner la puissance au nombre : ce fut par les suffrages des riches, non par ceux du peuple, que tout se décida*¹. Il aurait pu ajouter : la prépondérance n'appartenait pas à la richesse seule, elle fut donnée encore à la sagesse et à l'expérience, puisque les *seniores* ou citoyens âgés de plus de 45 ans, moitié moins nombreux que les *juniores*, de 17 à 45 ans révolus, possédaient autant de suffrages². Enfin chacun avait la charge qu'il pouvait porter, et les droits dans l'État étaient proportionnels aux obligations.

Dans les lois nouvelles, les rangs étaient aussi nettement marqués que dans l'ancienne constitution ; mais cette inégalité s'effaçait aux yeux des pauvres devant l'honneur d'être comptés au nombre des citoyens et devant les avantages matériels faits à leur condition. Si les riches conservent le pouvoir politique, sur eux aussi pèsent toutes les charges : dans la ville, la plus lourde part de l'impôt ; à l'armée, le service le plus fréquent, l'armement le plus coûteux et les positions les plus dangereuses. Mais, à cette époque, il n'y avait guère à Rome d'autre richesse que la propriété territoriale ; or presque tout l'*Ager Romanus* et la plus grande partie des terres conquises se trouvant entre les mains des patriciens, ceux-ci restaient, ainsi que par le passé, les maîtres de l'État : ces nouvelles lois qui reconnaissaient les plébéiens comme citoyens libres de Rome, et qui, par voie de conséquence, les appelleront un jour à voter sur les affaires publiques, ne changeaient donc pas en réalité la condition présente des deux ordres. Cependant un progrès immense était accompli en plaçant l'aristocratie d'argent, puissance mobile et accessible à tous, à côté de l'aristocratie de naissance,

¹ Denys (IV, 120) dit aussi : *πάσης τῆς πολιτείας χύριοι (οἱ πλούσιοι)*. Tite-Live (1, 43) : *vis omnis Panes primores civitatis*. Cf. Denys, X, 17.

² Cette prépondérance de l'âge se retrouvait au sénat ou les jeunes ne parlaient qu'après les anciens.

puissance immuable, ces lois préparaient les révolutions qui mirent dans Rome républicaine l'union et une force invincible.

Cette constitution portait un autre coup à l'aristocratie en attaquant indirectement la clientèle. Elle n'abolissait pas le patronage, qui donnait aux grands la force matérielle, sans laquelle les privilèges ne peuvent longtemps se défendre ; mais elle assurait une place dans l'État aux clients qui jusqu'alors avaient vécu sous la protection des Quirites. Elle les séparait de leurs patrons le jour des comices pour les confondre, suivant leur fortune, avec les riches et les pauvres ; elle ouvrait la route du Forum à ceux qui n'avaient jamais suivi que celle de l'*atrium* patricien. Une autre loi de Servius autorisa les affranchis à retourner dans leur patrie, ou, s'ils restaient à Rome, à se faire inscrire dans les tribus urbaines. Cette loi aurait également reconnu aux plébéiens les droits du patronage ; de sorte que le riche plébéien pouvait dès lors se montrer dans la ville entouré, comme un Fabius, d'une troupe bruyante et dévouée. Mais la clientèle s'affaiblira en se multipliant, et, au cours des siècles, home, le siège de l'empire, se peuplera, pour la ruine de ses institutions, d'esclaves affranchis.

Cette constitution, qui devait réunir deux peuples jusqu'alors séparés, n'avait été conçue qu'en vue de l'armée¹, et l'on appelait les centuries l'armée urbaine, *urbanus exercitus*. Les *seniores* gardaient la ville, tandis que les *juniores*, ou l'armée active, allaient chercher l'ennemi. Sur le champ de bataille, la légion se présentait en lignes serrées qui rappelaient la phalange macédonienne² ; en face de l'ennemi et exposés à ses premiers coups étaient les légionnaires de la première classe, tout couverts d'airain ; derrière eux et abrités par leurs corps et leurs armures, les hommes des classes suivantes ; ceux de la cinquième servaient comme troupes légères ; 300 chevaliers formaient la cavalerie de chaque légion.

On a vu que l'ami des plébéiens de Rome le fut aussi des cités latines et qu'il les convia à des sacrifices communs en l'honneur de Diane sur le mont Aventin³. Les esclaves firent leur sanctuaire du temple élevé sur la colline néfaste par le roi populaire : chaque année, aux ides de *sextilis* (août), ils venaient y sacrifier⁴ ; mais les patriciens ne semblent pas avoir admis cette déesse dans le culte national, et aucune fête publique ne fut marquée en son nom au livre des Pontifes. Il ne reste, bien entendu, aucun vestige de ce temple ni de l'image qu'il renfermait. Quand les Romains se furent hellénisés, ils confondirent leur Diane, farouche et toujours vierge, avec l'Artémis grecque, lui en donnèrent les attributs, et leurs palais, leurs villas, nous ont conservé de cette déesse quelques-unes des plus belles statues que l'art grec ait créées.

Denys assure (IV, 15) qu'en outre de sa constitution, Servius promulgua plus de cinquante lois sur les contrats, les délits, les affranchissements, les formes d'acquérir la propriété, les poids et les mesures, les monnaies, que le premier il

¹ Les patriciens pouvaient accepter cette réforme à titre de règlement militaire ; ils étaient trop forts pour se la laisser imposer comme constitution politique. Il ne fallait pas moins qu'une révolution qui leur rendit le secours des plébéiens nécessaire, pour qu'ils le payassent de cette concession. (Tite-Live, I, 47.)

² Tite-Live, VIII, 8.

³ Denys (IV, 26) dit qu'il a vu le décret contenant les clauses de l'alliance gravé sur une colonne d'airain en anciens caractères grecs.

⁴ Festus, s. v. *Servorum dies*.

aurait marqué d'une empreinte, *primus signavit æs*, etc.¹ Si Servius est bien l'auteur de cette dernière nouveauté, qui n'en était pas une pour les Grecs de la Campanie et de l'Italie méridionale, ce fut un grand service qu'il rendit à son pays, car la monnaie est au commerce ce que l'écriture est à la pensée, un puissant moyen de propagation.

Les lois attribuées au grand réformateur de Rome semblent avoir eu le même caractère libéral que sa constitution ; celle-ci, par exemple, que Tarquin abolit et que le peuple mit près de deux siècles à reconquérir : la propriété seule du débiteur, et non sa personne, répondra de sa dette. Aussi la reconnaissance populaire protégea la mémoire du roi plébéien, né dans la servitude ou sur la terre étrangère, et l'on alla jusqu'à croire qu'il avait voulu déposer la couronne pour établir le gouvernement consulaire.

Quelques années auparavant, l'Athénien Solon avait réparti les droits en proportion des biens. Ainsi, au même moment, les deux plus grandes villes de l'ancien monde voulaient renoncer au gouvernement des familles consacrées par les dieux, et adopter le principe qui est encore appliqué chez beaucoup de sociétés modernes, que le pouvoir dépend de la fortune. Mais, à Athènes, les mœurs avaient préparé la réforme de Solon, elle fut immédiatement appliquée ; à Rome, celle de Servius devançait le temps, il ne put l'établir ; mais, à la génération suivante, elle s'imposa d'elle-même.

III. — Tarquin le Superbe ; puissance de Rome à cette époque.

Ce furent en effet les lois démocratiques de Servius qui aidèrent Tarquin le Superbe à renverser son beau-père, lorsqu'il se fut montré aux patriciens comme le défenseur de leurs privilèges attaqués. Devenu roi par un meurtre, il détruisit les tables sur lesquelles étaient portés les résultats du dénombrement, abolit le système des classes et défendit les réunions religieuses des plébéiens² ; puis, soutenu de ses nombreux mercenaires, il contraignit le peuple à achever le Cirque, le Capitole et le grand Cloaque. Mais, comptant trop sur ses alliés latins et herniques, il n'épargna pas plus les patriciens que la plèbe, et, pour échapper à la mort, beaucoup de sénateurs s'exilèrent. Cette domination s'exposait par ces violences à réunir les deux ordres dans une haine commune. Elle dura cependant jusqu'à ce que l'attentat contre Lucrece eût donné à la multitude une de ces preuves outrageantes de servitude qui, plus encore que le sang versé, amènent les révolutions, parce que l'injure faite à un se il est alors ressentie par tous.

Si la constitution de Servius s'était maintenue, dit Niebuhr, *Rome aurait atteint deux cents ans plus tôt, et sans sacrifices, à une félicité qu'elle ne put ressaisir qu'au prix de rudes combats et de grandes souffrances*. Heureusement que dans l'histoire d'un peuple, comme dans la vie d'un homme, le bien sort souvent du mal. Cette lutte pénible forma la jeunesse de Rome et retarda sa décadence ;

¹ Les Romains n'eurent à l'origine, comme moyen d'échange que l'*æ� rude*, lingots de métal en bronze ou en cuivre brut, sans empreinte et sans poids déterminé. L'acheteur en mettait dans la balance autant de morceaux qu'il en fallait pour faire le poids de métal équivalent au prix de la marchandise livrée. C'était le troc, moyen d'échange qui annonce une société encore bien brossière. L'*æ� signalum* paraît avoir été coulé sous Servius : c'était une tuile de bronze avec l'image d'un bœuf, d'un mouton, d'un porc, ou, comme celui que nous donnons, avec l'empreinte d'un trépiéd. Plus tard on coula des pièces plus portatives de forme lenticulaire sur lesquelles la valeur était marquée par un signe indicatif.

² Denys, IV, 43.

mais *malheur à ceux de qui vint l'offense, et malédiction sur ceux qui détruisirent, autant qu'il était en eux, la liberté plébéienne !*

Les Tarquins cependant avaient porté haut et loin le nom de leur peuple. Sous ses derniers rois, Rome n'est plus l'humble cité dont le territoire s'étend à quelques milles de ses murs. Le traité avec Carthage conclu en 509, la grandeur de la ville, l'importance de ses édifices, et ses 150.000 combattants¹, quelque réduction qu'on fasse subir à ce chiffre, attestent qu'elle formait alors un des plus puissants États de l'Italie. Le Tibre était déjà contenu par des quais, et une partie des substructions faites pour porter le Capitole subsistent encore². Ce temple, qui fut digne de Rome au temps de sa grandeur, formait un carré presque parfait de 200 pieds sur chaque face³. Une double colonnade l'entourait de trois côtés. Mais le péristyle du midi, qui regardait le Palatin, avait un triple rang de six colonnes. Il s'élevait sur une des deux cimes du mont Tarpéien, celle du nord-est, à l'endroit où se trouve l'église d'Ara-Coeli. Le dieu qui tenait la foudre a cédé la place à l'enfant qui tient la croix, *il Bambino*. Mais l'église est tournée en sens contraire du temple, qui regardait le Forum et le dominait majestueusement. Cependant à cette majesté manquait la grâce. Avec ses courtes colonnes et sa forme quadrangulaire, sans élévation correspondante, le temple de Jupiter avait un aspect massif et trapu. Ce sanctuaire convenait bien à un peuple de soldats qui a si lourdement pesé sur le monde.

De tous les ouvrages de Tarquin, le plus important fut la *Cloaca maxima*. Ses fondations s'enfonçaient profondément sous terre, et ses nombreuses ramifications allaient chercher dans les terrains bas de la ville les eaux et les boues pour les conduire au Tibre. Ce fut seulement quand cet immense ouvrage eut été achevé que la plaine marécageuse⁴ qui s'étendait entre le pied de sept collines fut assainie et desséchée. Telle était la hauteur de la triple voûte⁵ du canal principal, construite en longues pierres de pépérin, posées sans ciment, qu'Agrippa y pénétra dans une barque, et Pline assure qu'un char à foin aurait pu y passer. Aussi la tradition parle-t-elle, comme pour les grandes constructions des rois égyptiens, de la misère du peuple condamné à de tels travaux.

Au reste, la domination de Rome était alors assez étendue pour que la grandeur de l'État se manifestât par la magnificence des édifices. Dans le traité conclu avec Carthage l'année même de l'expulsion de Tarquin, et que Polybe⁶ traduit de l'original conservé dans les archives des édiles au Capitole, toutes les villes de la côte du Latium, Ardée, Antium, Circei, Terracine, sont citées comme sujettes de Rome. Dans l'intérieur du pays, Aricie lui obéissait au même titre ; Suessa Pometia avait été prise et Signia colonisée. Entre le Tibre et l'Anio, toute la basse

¹ C'est le cens de l'année 496, mais ce chiffre est très probablement exagéré. Le cens de 509 n'avait donné que 130.000 hommes, et celui de 491 en donna seulement 110.000. (Cf. Denys, V, 20, 75 ; VI, 65, 96). Ces nombres, s'ils étaient exacts, supposeraient toujours une population d'au moins 600.000 âmes.

² Il se peut que celles qu'on voit encore ne datent que de la guerre du Samnium.

³ Vitruve, IV, 7.

⁴ Cette plaine forma les quartiers du *Velabrum*, de la *Subura*, du *Forum Romanum*, et du *Circus maximus* ; ce cirque qui eut 3 stades et demi de long sur 1 de large, put contenir 150.000 ou, selon d'autres, 380.000 spectateurs.

⁵ La voûte est formée de trois arcs concentriques, et le diamètre en est de 20 pieds. Il est à remarquer que les Grecs ne construisirent de voûtes cintrées qu'au temps d'Alexandre, cependant M. Heuzey en a vu de beaucoup plus anciennes en Épire et dans l'Acarnanie.

⁶ III, 22. L'authenticité de ce traité serait au besoin confirmée par le récit de Tite-Live, qui représente Tarquin comme le chef reconnu de la ligue des quarante-sept villes latines. Voyez Tite-Live, I, 52 ; Denys, IV, 48-49.

Sabine lui appartenait, et les récits sur Porsenna prouvent qu'au nord du Tibre sa frontière s'étendait assez loin pour que dix de ses trente tribus eussent leur territoire en Étrurie. Sa marine, surtout celle de ses alliés, n'était même pas sans importance, puisqu'on peut conclure des termes du traité que des navires marchands, sortis du Tibre ou des ports du Latium, trafiquaient jusque dans la Sicile, la Sardaigne et l'Afrique. C'était sans doute la route de l'Égypte que les Carthaginois voulaient leur fermer, en interdisant à Rome et à leurs alliés la navigation à l'est du Beau Promontoire. La révolution républicaine lui coûtera cette puissance, qu'elle mettra plus d'un siècle et demi à reconstituer.

Les Grecs, qui ont fait de Romulus un descendant d'Énée, de Numa un contemporain de Pythagore, et du successeur d'Ancus le fils d'un Corinthien, ont illustré l'histoire du dernier Tarquin de récits copiés dans Hérodote. Ainsi Sextus entre à Gabies comme Zopyre dans Babylone, et le conseil silencieux, mais singulièrement expressif, de Tarquin à son fils est celui de Thrasybule à Périandre. Servius avait honoré, dit-on, l'Artémis grecque en lui élevant un temple sur l'Aventin ; Tarquin honora l'Apollon hellénique en envoyant à Delphes une ambassade, qui, dans la légende, ne sert qu'à montrer la folie simulée de Brutus, un souvenir peut-être de celle de Solon. Enfin on a donné à ce roi les traits d'un des nombreux tyrans que la Grèce a connus. Sa chute même est un problème. Est-ce Lucrèce qui, par sa mort généreuse, a renversé le puissant monarque dont tant de cités subissaient la loi, ou ne fût-ce pas le peuple romain qui se souleva contre un maître étranger ?

Il est difficile de ne pas considérer le temps de la royauté des Tarquins comme l'époque d'une domination des Étrusques acceptée ou subie au bord du Tibre, et la Rome du *Superbe* comme la capitale de la plus glorieuse des lucumonies. Maîtres de la Toscane et de la Campanie, les Étrusques ont dû l'être aussi du Latium. On ne parle de leur influence à Rome que pour les arts et les croyances qu'ils y portèrent : il est vraisemblable que ce fut par une conquête dont l'orgueil romain n'a pas voulu garder souvenir et par une domination prolongée que cette influence s'exerça. Assez forts et assez nombreux pour imposer leur autorité et quelques-unes de leurs coutumes, ils ne le furent pas assez pour changer la langue, les institutions civiles et la population, qui resta latino-sabine. L'histoire de la grandeur et de la chute du dernier des Tarquins, celle des guerres entreprises par les Étrusques pour le rétablir, conduisent en effet à l'idée que la révolution de l'année 510 fut le résultat d'un mouvement national, provoqué par quelque insultant défi, tel que l'attentat contre Lucrèce. La fortune des Rasenas baissait alors partout. Ils avaient déjà perdu les plaines du Pô et ils perdaient en ce moment, ou ils allaient perdre, celles de la Campanie. La réaction des races indigènes gagna le Latium et la ville qui en était la plus florissante cité. Par l'exil de Tarquin, il faut donc entendre la fin de la grande lucumonie tibérine et la renaissance du vieux peuple romain.

Chapitre V — Mœurs et coutumes.

I. — Caractère de l'ancienne société romaine.

Il ne peut être question, pour cette époque, de sciences, d'arts, ni de littérature. Quand Tarquin tomba, la littérature grecque avait fourni la moitié de sa carrière, la plus brillante peut-être. Les beaux temps du moins de la grande poésie étaient passés, et les œuvres de Solon, de Simonide et d'Anacréon, étaient une première décadence ; mais Pindare, Eschyle, Hérodote et Thucydide étaient nés ou allaient naître. Ainsi, sur l'une des rives de l'Adriatique, la Grèce écoutait depuis des siècles ses chantres immortels, quand sur l'autre bord le génie littéraire n'était pas même éveillé. Et il ne pouvait l'être, parce que, si les Romains avaient un culte, ils n'avaient pas une religion, je veux dire une mythologie. Au lieu du magnifique développement de la théodicée grecque et de ces grands systèmes qui expliquaient le monde, on ne trouve à Rome que de secs rituels. Ces divinités vivantes et passionnées, qui, autour de la mer Égée, partageaient les haines et les amours humains, sont remplacées, au pied de l'Apennin, par des dieux tristes, sans aventures, sans histoire, qui jamais ne traversent l'azur du ciel pour se rendre sur le mont baigné d'éclatante lumière où les Olympiens d'Homère boivent le nectar.

Rome, sans doute, a eu des chants en l'honneur des dieux, des rois et des héros. Mais ces chants rudes et brefs, expression irréfléchie des passions et des souvenirs restaient bien loin de la forme nettement arrêtée que le génie individuel donne à ses œuvres. Autrefois la valeur des chants populaires était méconnue, aujourd'hui elle est exagérée. Pour les Romains surtout, dont le caractère froid et sévère n'a ni le facile enthousiasme des Grecs ni leur brillante et mobile imagination, les chants populaires n'ont jamais dû être aussi riches de détails et de couleur que le voudrait l'école de Niebuhr. La langue d'ailleurs était trop pauvre pour se prêter à de nombreuses exigences ; le fragment qui nous reste d'un hymne des frères Arvales montre combien cet instrument grossier avait encore peu servi.

*CARMEN ARVALE*¹.

Enos Lases iuvate

Enos Lases iuvate

Enos Lases iuvate

Neve luerue Marma[r]sins incurrere in pleores

Neve luerue Marmar[si]ns incurrere in pleoris

Neve luerue Marmar sers incurrere in pleoris

Satur fufere Mars limen [sali] sta berber

Satur fufere Mars limen sali sta berber

Satur fufere Mars limen sali sta berber

[Sem]unis alternei advocapit conctos

Semunis alternei advocapit conctos

Simunis alternei advocapit [conet]os

¹ Ce chant tel que nous le possédons paraît avoir été copié, au temps d'Élagabal, sur quelque table antique conservée dans les archives de la confrérie. Mais ces copistes du troisième siècle en lisaient fort mal l'écriture, car ils ont mis, six fois *enos* au lieu de *enom*, quoique chacune de ces petites phrases soit répétée à trois reprises, et ils n'en comprenaient pas le sens. Nous sommes à peu près dans la même ignorance. On voit seulement qu'il s'agit d'une prière aux Lares et à Mars. M. Bréal en a donné une traduction.

Enos Marmor iuvato
Enos Marmor iuvato
Enos Marmor iuvato
Triumpe
Triumpe
Triumpe
Trium[pe
*Triu]mpe*¹

Dans la Rome royale, c'est à peine si l'on avait gravé sur le bois ou sur le bronze les lois et les traités, et les seuls ouvrages que l'on cite pour ce temps sont : le Recueil de loi que Papirius aurait composé sous Tarquin le Superbe (*jus Papirianum*), et des Commentaires du roi Servius, qu'on dit avoir contenu sa constitution². Signe caractéristique, le latin a été obligé d'emprunter au grec les mots qui désignent le poète et la poésie ; mais il ne devait qu'à lui-même ceux qui ont trait à la vie rustique ou à des mœurs guerrières et dures : le trésor commun a d'abord été une corbeille de joncs (*fiscus*) ; le contrat, une paille rompue par les deux contractants (*stipula*) ; l'argent, un troupeau (*pecus*) ; l'amende, ce qu'une vache donne de lait (*mulcta*, de *mulgere*, traire) ; la guerre était le duel (*bellum*, de *duellum*), la victoire, l'action de lier le vaincu (*vincio*, lier) ; et l'ennemi, la victime réservée au sacrifice (*victima* et *hostia*).

Les arts n'étaient pas mieux cultivés. Si l'enceinte de Rome et les substructions du Palatin étaient formées de blocs équarris qui annonçaient un progrès sur les constructions polygonales de l'âge précédent, c'étaient des huttes qui couvraient les pentes ou le pied des sept collines, et l'on peut en reconstituer par la pensée la forme grossière, en voyant les urnes cinéraires récemment trouvées sous la lave du mont Albain. Montesquieu dit très bien : *Il ne faut pas prendre de la ville de Rognes dans ses commencements l'idée que nous donnent les villes que nous voyons aujourd'hui, à moins que ce ne soient celles de Grimée, faites pour renfermer le butin, les bestiaux et les fruits de la campagne. La ville n'avait même pas de rues, si l'on n'appelle de ce nom la continuation des chemins qui y aboutissaient. Les maisons étaient placées sans ordre ou très petites*³. Jusqu'à la guerre de Pyrrhus, ces maisons ne furent couvertes qu'en planches⁴, ce qui donnerait créance à la tradition qu'après l'incendie de Rome par les Gaulois, une année suffit pour la reconstruire⁵.

Athènes faisait de ses fêtes de grandes solennités nationales durant lesquelles les plaisirs les plus relevés de l'esprit se trouvaient associés aux plus imposants spectacles des pompes religieuses, de l'art le plus parfait et de la plus riante nature. Celles de Rome étaient les jeux de pâtres grossiers ou les cris de la foule joyeuse, quand les soldats rentraient dans la ville avec quelques captifs, des gerbes de blé et le bétail enlevés à l'ennemi : fête rustique dont le temps et la fortune de Rome feront la pompe triomphale qui sera la continuelle ambition de ses généraux et une des causes de sa grandeur.

¹ *Corpus inscr. Lat.*, t. VI, p. 568-9.

² Pompon., *Digeste*, I, 2, 2, § 2 ; Denys, III, 50 ; Cicéron, *pro Rabir.*, 5 ; Tite-Live, I, 31, 32, 60.

³ Montesquieu, *Grandeur et décadence*, ch. 1. La gravure que nous avons fait graver d'après une photographie de Parker prise en 1872 et qui montre les huttes habitées par les paysans de Gabies peut donner une idée de Rome à ses premiers foyers. d'épaisses murailles pour se défendre et les plus pauvres maisons pour demeures. Virgile et Ovide font habiter par Romulus, avant sa royauté, une hutte de branchages et de roseau. Gabies, ville latine, était à 12 ou 13 milles de Rome.

⁴ Plin., *Hist. nat.*, XVI, 15.

⁵ Plutarque, *Cam.*, 32.

Cependant, au nord et au sud du Tibre, chez les Étrusques, les Rutules et les Volsques, les arts avaient déjà pris l'essor. Pline vit à Cære et à Ardée des peintures conservant encore toute la vivacité de leurs couleurs et qu'il regardait comme antérieures à Rome ; les nombreux objets trouvés dans la seconde de ces villes prouvent qu'elle eut une véritable école d'artistes. Préneste fut aussi une cité curieuse des œuvres d'art ; tous les jours on en découvre dans ses ruines. Un tombeau que l'on croit avoir appartenu à la gens Sylvia, dont on fait descendre Romulus, vient même de livrer un trésor qui date peut-être de sept à huit siècles avant notre ère.

Les Romains qui prenaient tout à leurs voisins, leur prirent jusqu'aux statues de leurs divinités, mais eux-mêmes n'en tirent pas. Longtemps ils représentèrent les dieux par un glaive nu, une lance, ou une pierre non dégrossie. Pour eux, le lieu où la foudre était tombée devenait un temple, *puteal*¹ ; l'arbre touché du tonnerre, un objet sacré ; et d'une poignée de terre cuite au tour, ils faisaient leurs Lares et leurs Pénates dont ils croyaient voir le génie danser dans la flamme du foyer. Étrange fortune des conceptions religieuses ! L'art, un des éléments de la trinité humaine², est né des religions de l'Inde, de l'Égypte et de la Grèce, où il grandit et se développa ; mais il ne put sortir du temple de Jéhovah et, sur le sol de la Rome antique, il resta toujours une importation étrangère³. Même après les Tarquins, les images des dieux, œuvres d'artistes étrusques, ne furent faites encore que de bois ou d'argile, comme celle de Jupiter dans le Capitole et comme le quadrigé placé sur le haut du temple. L'Étrurie fournissait aussi les architectes⁴ qui ont bâti la *Roma quadrata* du Palatin, et construit les premiers temples ; elle donnait jusqu'aux joueurs de flûte nécessaires à l'accomplissement de certains rites.

II. – Mœurs privées.

C'est que toute l'activité du Romain se portait vers un but pratique les affaires publiques, l'agriculture et les soins domestiques. Deux mots désignaient pour lui toutes les qualités, toutes les vertus⁵, *virtus et pietas*, c'est-à-dire le courage, la force, une inébranlable fermeté, la patience au travail et le respect pour les dieux, pour les ancêtres, pour la patrie et la famille, pour les lois et la discipline établies. Cicéron dit très bien⁶, et sans trop flatter l'orgueil national : *Dans les sciences et les lettres, les Grecs nous surpassent, mais il y a dans nos coutumes et notre conduite plus d'ordre et de dignité. Où trouver cette sévérité de mœurs, cette fermeté, cette grandeur d'âme, cette probité, cette bonne foi et toutes les vertus de nos pères ?*

¹ *Puteal* signifie margelle de puits. C'était une enceinte de pierre entourant un puits ou un lieu consacré. Le *puteal* de Libon est souvent représenté par les médailles de la gens Scribonia ; il protégeait, selon les uns, un endroit du Forum que la foudre avait frappé, selon d'autres le lieu où Navius avait accompli son miracle. Scribonius Libo l'ayant réparé y mit son nom.

² Le beau, le vrai, le juste.

³ Cette stérilité de la Judée et de Rome ne se montre, bien entendu, que pour les arts plastiques.

⁴ *Fabris undique ex Etruria accitis* (Tite-Live, I, 56 ; Cf. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 12).

⁵ *Appellata est ex viro virtus* (Cicéron, *Tusculanes*, II, 18).

⁶ *Tusculanes*, I, 1. Quant au droit, l'originalité de la Grèce est surtout dans les constitutions politiques, celle de Rome dans les lois civiles. Cicéron dit (*de Orat.*, I, 44) : *Incredibile est enim quam sit omne jus civile, præter hoc nostrum, inconditum ac pæne ridiculum (On a de la peine à se faire une idée de l'incroyable et ridicule désordre qui règne dans toutes les autres législations)*. Il allait trop loin dans ce dédain des lois civiles de la Grèce, comme le prouvent les nombreux travaux dont le droit d'Athènes a été récemment l'objet. On trouve même au Digeste le texte de lois athéniennes qui ont été copiées par les Romains.

Leur vie domestique, en effet, était simple et austère : point de luxe, point d'oisiveté ; le maître laboureur avec ses serviteurs, la maîtresse file au milieu de ses femmes¹, la royauté, même la richesse, n'affranchissent point du travail ; comme Berthe la Fileuse, la reine Tanaquil² et Lucrece donnent l'exemple aux matrones romaines. *Quand nos pères*, dit Caton, *voulaient louer un homme de bien, ils l'appelaient bon laboureur et bon fermier ; c'était le plus bel éloge*³. *Alors on vivait sur ses terres, dans les tribus rustiques, de toutes les plus honorables, et on ne venait à Rome que les jours de marché*⁴ *ou de comices. A la villa, misérable cabane faite de pisé, de poutrelles et de branchages, pas un jour, pas un instant n'est perdu. Si le temps empêche d'aller aux champs, qu'on travaille à la ferme, qu'on nettoie les étables et la cour, qu'on raccommode les vieux cordages et les vieux habits ; même les jours de fête, on peut couper les ronces, tailler les haies, baigner le troupeau, aller vendre à la ville l'huile et les fruits*⁵. Pour régler l'ordre de ces travaux champêtres, on rédigera plus tard des calendriers que nous avons retrouvés et qui sont les aïeux de nos almanachs.

Voici les indications données par l'un d'eux pour le mois de mai⁶ :

MENSIS	Mois
MAIVS	de mai
DIES. XXXI	XXXI jours
NON. SPTIM	Les nones tombent le VIIe jour.
DIES. HOR. XIII S	Le jour à XIV heures ½.
NOX. HOR. VIII S	La nuit à IX heures ½.
SOL TAURO	Le soleil est dans le signe du Taureau.
TUTEL APOLLIN	Le mois est sous la protection d'Apollon.
SEGET RVNCANT	On sarcle les blés.
OVES TONDVNT	On tond les moutons.
LANA LAVATVR	On lave la laine.
IVVENCII. DOMANT	On met les jeunes taureaux sous le joug.
VICEA. PABVLAR	La vesce des prairies
SECATVR	est coupée.
SEGETES	On fait la lustration
LVSTRANTVR	des récoltes.
SACRVM. MERCVR	Sacrifices à Mercure
ET FLORAE.	et à Flore.

Horace ne fait pas un plus séduisant tableau des anciennes mœurs de la ville. *A Rome*, dit-il⁷, *on ne connut longtemps d'autre plaisir et d'autre fête que d'ouvrir dès l'aurore sa porte matinale, d'expliquer la loi à ses clients et de placer sagement ses écus sur de bons gages. On demandait aux anciens, on enseignait*

¹ Columelle, *de Re rust.*, XII, præf.

² On montrait au temps de Varron, dans le temple de Sancus, sa quenouille et son fuseau encore chargés, disait-on, de la laine qu'elle filait. (Pline, *Hist. nat.*, VIII, 48.)

³ Caton, *de Re rust.*, præfat., et Pline, *ibid.*, XVIII, 3. Les personnages les plus considérables de la cité étaient les *locupletes loci, hoc est agri plenos*, et l'on célébrait l'anniversaire de la fondation de Rome le 21 avril, jour de la fête de Palès, déesse protectrice des troupeaux.

⁴ *Nundinæ*, tous les neuf jours. Depuis 287 les comices purent être convoqués aux jours de marché : *Nundinarum etiam conventus manifestum est propterea usurpatos, ut nonis tantummodo diebus urbanæ res agerentur, reliquis administrarentur rusticæ* (Columelle, præf., et Macr., *Sat.*, 1,16).

⁵ Virgile, *Géorgiques*, I, 273. Columelle, *de Re rust.*, II, 21, et Caton, *de Re rust.*, 39.

⁶ Cette inscription (*Corpus inscr. Lat.*, t. VI, p. 637) est tirée du *Calendarium rusticum Farnesianum* dit aussi *Menologium rusticum Colotianum*, c'est un cube de marbre portant sur ses quatre faces l'indication des travaux et des fêtes pour chaque mois.

⁷ *Épîtres*, II, 1, 103-107.

aux débutants l'art de grossir son épargne et d'échapper aux ruineuses folies. Dans cette Italie si pleine de superstitions, Caton ne veut pas que le fermier perde son temps à consulter les aruspices, les augures et les devins ; il lui interdit les pratiques religieuses qui l'éloigneraient du logis. Ses dieux sont au foyer et au plus prochain carrefour. Les Lares, les Mânes et les Sylvains suffisent à la protection de la ferme ; il n'est pas besoin d'autres dieux¹.

Ces habitudes laborieuses et économes, qui amenèrent l'usure, une des plaies de la société romaine, ont été celles de tous les peuples agriculteurs ; mais partout on les oubliait pour fêter l'hôte que les dieux envoyaient, et l'hospitalité était, même pour les plus pauvres, un devoir religieux. Chez les Romains, l'avarice et la défiance fermaient à l'étranger les portes de la *villa*, qu'entouraient toujours de larges fossés et des haies épaisses ; car il ne fallait pas d'inutiles dépenses, ni jamais donner ou prêter sans gain², excepté au grand jour de la fête de Janus, le 1^{er} janvier, où tout le monde échangeait des vœux et des cadeaux, *strenæ*. Nous avons gardé le mot et la chose, les *étrennes*. *Le père de famille*, disait encore Caton³, *doit faire argent de tout et ne rien perdre. s'il donne des saies neuves aux esclaves, qu'ils lui rendent les vieilles, elles feront des morceaux ; qu'il vende l'huile, si elle vaut quelque chose, et ce qui reste de vin et de blé ; qu'il vende les vieux bœufs, les veaux, les agneaux, la laine, les peaux, les vieilles voitures, la vieille ferraille, les vieux esclaves et les esclaves malades ; qu'il vende toujours le père de famille doit être vendeur, non acheteur. Durum genus !*

Le père de famille ! c'est toujours lui que l'on nomme, car il n'y a que lui dans la maison : femme, enfants, clients, serviteurs, tous ne sont que des choses⁴, instruments de travail, personnes sans volonté et sans nom, soumises à la toute-puissance du père. À la fois prêtre et juge, son autorité est absolue ; seul il est en communication avec les dieux, car il accomplit seul les *sacra privata*, et comme maître, il dispose des forces et de la vie de ses esclaves ; comme époux, il condamnera sa femme à mort⁵, si elle fabrique de fausses clefs ou viole la foi promise, et il ne lui doit pas la religion du deuil, la piété du souvenir⁶ ; comme père, il tuera l'enfant né difforme et vendra les autres jusqu'à trois fois avant de perdre ses droits sur eux. Ni l'âge ni les dignités ne les émanciperont : consuls ou sénateurs, ils pourront être arrachés de la tribune et de la curie ou mis à mort, comme le sénateur, complice de Catilina, qui fut tué par son père. S'il est riche, il prêtera à 12, à 15, à 20 pour 100, car le père de famille doit faire valoir son argent comme ses terres, et la loi lui abandonnera la liberté et jusqu'à la vie de son débiteur insolvable. À sa mort enfin, ni ses enfants ni sa femme ne pourront rien réclamer de son bien, s'il l'a légué à un étranger ; car il a le droit de disposer de sa chose comme il l'entend⁷. Toutefois la cité enveloppe et

¹ *De Re. rust. : Rem divinam nisi compitalibus, in compito aut in foco faciot.*

² *Satin semen, cibaria, far, vinum, oleum, multum dederet nemini* (Caton, *de re Rust.*, 5).

³ *Ibid.*, 2.

⁴ *Mancipia*, de là *emancipatio* ; ils ne sont pas *sui*, mais *alieni juris*, et ne peuvent ester en justice. C'est le père qui répond pour eux ou qui les juge.

⁵ Denys, II, 25 ; Pline, *Hist. nat.*, XIV, 15 ; Suétone, *Tibère*, 55 ; Tacite, *Annales*, XIII, 52 ; Plutarque, *Romulus*, 22 : *χλειδῶν ὑποβολή. Egnatius Mecenius uxorem, quod vinum bibisset, fusti percussam interemit* (Valère Maxime, VI, III, 9).

⁶ *Uxores viri lugere non compellentur. — Sponsi nullus luclus est* (*Digeste*, III, 2, 9) ; et ailleurs : *Vir non luget uxorem, nullam debet uxori religionem luctus.*

⁷ *Uti tegassit super pecunia, tutelave suce rei, ila jus esto* (Fr. XII. Tab.). Les testaments devaient être présentés à la sanction des curies ou au moment de partir pour une expédition *in procinctu* (*exercitus, expeditus et atmatu*). Ulpian, Fr. XX, 2 ; Gaius, II, 101.

domine la famille. Pour que la volonté du père s'accomplisse, il faut que le testament soit accepté par les curies, et elles n'aiment pas que le patrimoine sorte de la famille.

C'est par les femmes surtout que les mœurs changent, que les familles, les classes et les fortunes se mêlent ; mais, dans cette société si sévèrement disciplinée, la femme, l'élément mobile, reste toute sa vie sous tutelle¹. Elle appartient à la maison, non à la cité, et, dans la maison, elle a toujours un maître : le père, quand elle est fille ; le mari, quand elle est épouse ; le plus proche agnat mâle, quand elle est veuve. Une des causes de la ruine de Sparte fut le droit que Lycurgue avait laissé aux femmes d'hériter et de disposer de leurs biens². A Rome, si la femme obtient quelque part³ dans l'héritage de son père ou de son époux, elle ne peut, excepté les vestales *in honorem sacerdotii*, ni aliéner ni léguer sans le consentement de ses tuteurs, c'est-à-dire de son mari, de ses frères ou de ses plus proches parents mâles du côté paternel, tous intéressés, comme ses héritiers, à empêcher une vente ou un legs. Ils avaient droit aussi de s'opposer au mariage ordinaire (*coemptio vel cohabitatio*). Le père seul, en refusant son consentement, pouvait empêcher le mariage solennel (*confarreatio*)⁴ qui, dans aucun cas, n'avait lieu entre un plébéien et une patricienne. Placée en tutelle perpétuelle, elle ne pouvait conférer aucun droit, et la parenté établie par elle n'avait point d'effets civils : l'enfant suivait le père. Enfin, lorsqu'elle passait dans une autre maison, la femme n'emportait pas les Lares du foyer paternel, car ces dieux domestiques n'allaient point habiter sous un toit étranger. Pour elle, autre famille, autres dieux. *Le mariage*, diront plus tard les jurisconsultes, *est une association en communauté des mêmes choses divines et humaines*⁵.

Mais, fille ou matrone, la femme était entourée de respect. Le mariage était chose sainte, consacrée par la religion ; et la mère de famille régnait seule à côté de son époux dans la demeure conjugale, d'où la polygamie était proscrite. Comme lui, elle accomplissait les rites sacrés à l'autel des Pénates ; s'il était flamme, elle devenait prêtresse, *flaminica* ; seule, enfin, elle avait le droit de porter par les rues la *stola*, qui de loin faisait reconnaître la matrone et lui assurait le respect public.

Le droit de vie et de mort concédé à l'époux sur sa femme ne dérivait dans l'origine que du mariage patricien par *confarreatio*, la loi ne s'occupant pas encore des unions plébéiennes. Dès que la fiancée avait goûté au gâteau symbolique (*far*), passé sous le joug de charrue, mis l'as dans la balance, sur les Pénates, sur le seuil de la maison conjugale, et prononcé la formule : *Ubi tu Gaius, ego Gaia*, elle tombait, selon la dure expression du droit, dans la main du mari, *in manum viri*, et sa dot devenait, comme sa personne, la propriété (*res*) de l'époux⁶. Les XII Tables accorderont les mêmes droits au mariage plébéien lorsqu'il aura duré un an sans interruption, *usu anni continui in manum conveniebat*.

¹ *Nullam ne privatam quident rem agere feminas sine tutoie auctore.... in mania esse parentium, fratrum, virorum....* (Caton, ap. Tite Live, XXXIV, 2). Le tuteur avait sur la pupille les droits de la *patria potestas*. (Festus, s. v. *Remancipata*.)

² Aristote, *Politique*, II, 6.

³ Une part d'enfant, Denys, II, 25.

⁴ Denys dit de cette sorte d'union qu'elle avait lieu *κατά νόμους ἱερεός*.

⁵ *Nuptia sunt conjunctio maris et feminæ consortium omnis vitæ, divini et humani juras communicatio* (Digeste, XXIII, 2, 4). *Uxor socia humani rei atque divinæ* (Cod., LX, 32, 4).

⁶ *Omnia quæ mulieres fuerunt, vint fiunt, dotis nomine* (Cie., *pro Cæcina*.)

En cas de divorce, l'époux gardait la dot. Mais, à cet âge des mœurs fortes et austères, le divorce était inconnu¹, et les matrones n'avaient pas encore élevé ce temple à la Pudeur, dont les portes se fermaient devant la femme qui avait offert deux fois le sacrifice des fiançailles.

Les mœurs et les croyances, au contraire, faisaient presque une nécessité du divorce, quand le mariage restait stérile. Car il n'était pas l'union de deux cœurs, mais l'accomplissement d'une obligation civile et religieuse : donner de nouveaux défenseurs à la cité et perpétuer pour les dieux domestiques les rites du foyer, pour les aïeux les honneurs du tombeau. Quand une famille disparaissait, on disait : *C'est un foyer qui s'éteint*.

Les sociétés aristocratiques assurent au chef futur de la famille ; au fils aîné, de plus grands avantages qu'à ses frères. La loi romaine n'alla pas jusqu'à proclamer le droit d'aînesse, qui sort d'un principe inconnu à l'antiquité, l'indivisibilité du fief, car elle était trop préoccupée du pouvoir absolu du père pour limiter en rien ses droits : mais, en lui laissant la libre disposition de ses biens, elle lui permettait de faire, dans l'intérêt de sa maison, une part plus grande à l'aîné de ses enfants². Cependant, ces droits du père une fois réservés, la loi romaine ordonnait, en cas de décès *ab intestat*, le partage égal entre tous les enfants. Cette clause toute démocratique, après avoir affaibli l'aristocratie patricienne, devait servir aux jurisconsultes du moyen âge pour battre en brèche la féodalité³.

Tel est le droit des Quirites, *jus Quiritium*, et nous retrouvons ici la triple base sur laquelle repose cette société si profondément aristocratique : l'inviolabilité de la propriété, celle de la terre ou celle de l'or ; les droits illimités et le caractère religieux du chef de la famille.

III. — Mœurs publics.

Ces droits de l'autorité paternelle devaient préparer de dociles sujets. Devenu citoyen, le fils reportait du père à l'État ce respect et cette obéissance. C'est un caractère des petites sociétés, que le patriotisme soit en raison inverse de l'étendue du territoire, et d'autant plus énergique que la frontière ennemie est plus voisine. L'homme y appartient plus à l'État qu'à la famille. Il est plutôt citoyen qu'il n'est père ou époux, et les affections domestiques passent après l'amour du sol natal et de ses lois. Servir l'État fut la première religion des Romains, et, dans le *Songe de Scipion*, cette page à demi chrétienne, l'immortalité n'est promise qu'aux grands citoyens. Par ces mœurs, s'explique le respect des plébéiens pour les institutions, même quand elles leur sont contraires, et ces retraites sans pillages, ces révolutions non sanglantes, ce progrès pacifique qui s'opère lentement, par les voies légales. De là aussi, dans la vie ordinaire, la soumission aux vieux usages, à la lettre de la loi, qu'il serait

¹ Le premier divorce mentionné par les Annales, celui de Sp. Carvilius, est de l'an de Rome 520 (233). Il se sépara de sa femme, dit Aulu-Gelle (IV, III, 2), quoiqu'il l'aimât beaucoup, parce, qu'il ne pouvait en avoir des enfants.

² Ainsi, dans la mythologie grecque, Hercule est soumis à Eurysthée.

³ Denys (II, 26), met en contraste la prodigieuse extension à Rome de la *patria potestas*, avec les étroites limites où Solon, Pittakos, Charondas et tous les législateurs grecs l'avaient renfermée. A Rome, le père était tout dans la famille, comme l'État était tout dans la cité. Cette organisation sévère prouve qu'à l'origine la plus rigoureuse discipline avait été nécessaire pour se sauver et qu'il en était resté quelque chose dans les *gentes*.

sacrilège d'interpréter, la foi aveugle pour les formules incomprises du culte et de la jurisprudence, et l'autorité si longtemps reconnue des *acta legitima*.

Le mot religion signifie lien ; en aucun pays, en aucun temps, ce lien n'a été aussi fort qu'à Rome : il rattachait les citoyens entre eux et avec l'État. Comme les Romains voyaient des dieux partout ; comme la nature entière, le ciel, la terre et les eaux, étaient pour eux pleins de divinités qui, d'un œil bienveillant ou jaloux, veillaient sur les humains, il n'était point d'acte de la vie qui n'exigeât une prière ou une offrande, un sacrifice ou une purification, selon les rites prescrits par les ministres des autels. Cette piété, faite de crainte, était d'autant plus attentive à ne point négliger les signes estimés favorables ou contraires ; de sorte que tout tenait à la religion : la vie privée, du berceau à la tombe ; la vie publique, du comice au champ de bataille, même les plaisirs et les affaires¹. Les jeux et les courses se célébraient en l'honneur des dieux ; les chants étaient des hymnes, les danses une prière ; la musique, de grossières mais saintes harmonies, et, comme au moyen âge, les premiers drames furent de pieux mystères. Par la continuelle intervention des pontifes, qui connaissaient les rites nécessaires et les formules consacrées, par celle des augures, des aruspices et de tous les interprètes des présages, cette religion sans dogmes ni clergé, sans idéal ni amour, faite de superstitions mesquines, comme celle de quelques-uns de leurs descendants, était pourtant une grande force de cohésion pour l'État et une puissante discipline pour les citoyens.

Nul peuple, malgré quelques exemples fameux, ne poussa si loin la religion du serment ; rien ne se faisait, levée de troupes, partage du butin, procès, jugements, élections, affaires publiques, affaires privées, vente, contrat, rien, sans qu'on jurât soit fidélité et obéissance, soit justice et bonne foi, en prenant les dieux à témoin de sa sincérité. Dans les ventes, l'acquéreur en présence de cinq citoyens d'âge adulte, mettait dans une balance, tenue par le *libripens*, l'airain, prix d'achat, et, touchant de la main la terre, l'esclave ou le bœuf qu'il achetait, disait : *Cela est à moi, selon la loi des Quirites ; je l'ai payé de ce cuivre dûment pesé*. Ce droit de vendre ou d'acheter par mancipation² (*manu capere* prendre avec la main), sans l'intervention d'un magistrat et sans preuve écrite, était un des privilèges des Quirites, et sans doute un de leurs plus anciens usages. Il explique l'importance de cette loi : *Uti lingua nuncupassit, ita jus esto*, telle la parole, tel le droit, qui pénétra si avant dans les habitudes des Romains, qu'elle en fit le peuple le plus fidèle à sa parole, mais à la parole littérale, au sens matériel, la bonne foi dût-elle en être blessée. Ainsi, pour un emprunt, il fallait dire : *Dari spondes ?* promets-tu de donner ? et que le prêteur répondit : *Spondeo*, je m'y engage. Qu'un des deux change un de ces mots, et il n'y a plus de contrat, plus de débiteur ni de créancier, et si l'argent a été livré, il est perdu. Un homme appelle en justice un voisin qui a coupé ses vignes, et prononce contre lui les termes de la loi ; mais la loi parle d'arbres, il dit vigne : le procès ne peut continuer. Les meneurs d'une sédition, voyant les soldats arrêtés par le serment qu'ils avaient prêté aux consuls, proposent de tuer ceux-ci. *Eux morts*, disaient-ils, *les soldats seront libérés de leur serment*³. Aux Fourches Caudines,

¹ Tite Live dit très bien (VI, 41) : *Auspiciis hanc urbem conditam esse, auspiciis bello ac pace, domi militiaeque omnia geri, quis est qui ignoret ?* (Les auspices ont fondé cette ville; les auspices, en paix et en guerre, à Rome et aux armées, règlent toute chose : qui est-ce qui l'ignore ?)

² Tous les objets de propriété se divisaient en *res mancipi* (terre, maisons, esclaves, bœufs, chevaux, mulets, ânes), et *res nec mancipi*. La propriété de ceux-ci était transmise par la simple délivrance faite à l'acquéreur. Pour les autres, il fallait les formalités qui viennent d'être indiquées.

³ Tite-Live, II, 52.

les généraux font aux Samnites une promesse verbale ; mais il n'y a point, comme il est nécessaire pour lier les deux peuples, de traité conclu par les féroces avec l'herbe sainte, consacrée par l'immolation d'une victime : la convention était religieusement caduque, et le sénat l'annule.

Cet attachement servile aux formes légales venait du caractère religieux de la loi et de la croyance imposée par la doctrine augurale que la plus petite inadvertance dans l'accomplissement des rites suffisait pour faire perdre la bienveillance des dieux. Des consuls furent souvent contraints d'abdiquer à cause d'une négligence commise dans la consultation des signes¹. Que de fois la religion elle-même en souffrit, quand par d'habiles compromis les Romains trompaient leurs dieux en toute sûreté de conscience !

La principale occupation des Romains était l'agriculture, car le peu d'industrie que Rome avait alors était abandonnée aux citoyens pauvres et étrangers, sauf quelques professions nécessaires à l'armée². Mais l'agriculture n'enrichit pas le petit propriétaire : heureux quand elle le fait vivre et qu'il n'est pas forcé, pour subvenir à l'insuffisance des récoltes, d'aller puiser dans la bourse du riche, de recourir à l'assistance fatale de l'usurier. Plus tard l'usurier fut un chevalier plébéen ou un affranchi. A cette époque il était presque toujours patricien³ ; car, aux revenus de leurs propriétés, les patriciens joignaient les profits du commerce maritime, qu'ils s'étaient peut-être réservé. Le débiteur insolvable n'avait pas de pitié à attendre, la propriété mobilière étant aussi fortement protégée que la propriété territoriale. *S'il ne paye pas, dit la loi, qu'il soit cité en justice. Si la maladie ou l'âge l'empêche, qu'on lui fournisse un cheval, mais point de litière. La dette avouée et le jugement rendu, qu'il ait trente jours de délai. S'il ne satisfait pas encore, le créancier le jettera dans l'ergastulum, lié avec des courroies ou des chaînes pesant 15 livres. Au bout de soixante jours, qu'il soit produit à trois jours de marché et vendu au delà du Tibre ; s'il y a plusieurs créanciers, ils pourront se partager son corps ; qu'ils coupent plus ou moins, peu importe*⁴. » Cruauté impolitique et dangereuse, parce que la foule ne restera pas toujours insensible à la vue d'un cadavre ou à l'apparition au Forum d'un homme du peuple à demi mort sous les coups, pour un peu d'argent qu'il n'aura pu payer.

En somme, l'histoire du premier âge de Rome nous montre un peuple froid et triste, âpre au gain, dédaigneux de l'idéal qui ne rapporte rien, sans élan, sans jeunesse. Mais ce peuple, qui semble n'avoir jamais eu vingt ans, dut à ses origines et aux circonstances de sa vie historique la plus sévère discipline de famille, de religion et d'État. Si, durant des siècles, il n'a connu ni la poésie, ni l'art, il a eu plus que nul autre le sentiment du devoir : ses citoyens savaient obéir ; c'est pour cela qu'ils sauront commander. En outre la constitution aristocratique qui résultait de ses mœurs lui permettra de mettre la prudence

¹ Plutarque, *Marcell.*, 5.

² On attribue cependant à Numa la formation de neuf corporations (Plutarque, *Numa*, 47) : joueurs de flûte, orfèvres, charpentiers, teinturiers, cordonniers, tourneurs, ouvriers en cuivre, potiers ; tous les autres artisans étaient réunis en une seule corporation.

³ Denys, IV, 41 ; Tite Live, VI, 36 : *Nobiles domus.... ubicumque patricius habilet, ibi carcerem privatum esse (les maisons des patriciens remplies de prisonniers, et, partout où demeure un noble, un cachot pour des citoyens)*.

⁴ *Secanto, si plusve minusve secuerunt, se (pour sine) fraude esto*. Frag. des XII Tables. Il se peut qu'au cinquième siècle avant notre ère, la sectio ne s'entendit déjà plus que du prix du débiteur vendu ; mais, pour les époques antérieures, il faut certainement l'entendre au sens littéral, bien que, d'après Dion (frag. XXXII), qui n'en sait rien, on n'en ait jamais fait usage.

dans les desseins, la persévérance dans l'action ; et une organisation militaire déjà excellente lui donnera le moyen d'accomplir tout ce qu'il entreprendra. Viennent les lutttes sans fin du Forum et du dehors, et il y prendra l'énergie qui fait vaincre, avec l'habileté politique qui fait conserver.

DEUXIÈME PÉRIODE — ROME SOUS LES CONSULS PATRICIENS (509-567) - LUTTES INTÉRIEURES. - FAIBLESSE AU DEHORS.

Chapitre VI — Histoire intérieure de 509 à 470.

I. — Caractère aristocratique de la révolution de 509 ; le consulat.

Les rois de Rome n'avaient pas été plus heureux que ne le seront les Césars : sur sept, cinq avaient fini comme finiront tant d'empereurs, de mort violente. C'est que les uns et les autres eurent un même ennemi, un puissant corps aristocratique. Du reste l'abolition de la royauté romaine est un incident d'une histoire très générale. Dans tout le monde gréco-italien, ici plus tôt, là plus tard, les rois de l'âge héroïque firent place aux eupatrides, qui, à Rome, s'appelaient les patriciens. Le *Superbe* ne mérite peut-être pas la réputation que la légende lui a faite ; mais les grands ne voulurent plus d'un chef qui pouvait, comme Servius, préparer à la vie politique la foule sujette des plébéiens, ou, comme Tarquin, abattre les plus hautes têtes. Ils substituèrent au roi deux consuls ou préteurs, choisis dans leur sein et investis de tous les droits, de tous les insignes de la royauté, moins la couronne et le manteau de pourpre broché d'or.

À la fois ministres et présidents du sénat, administrateurs, juges et généraux, les consuls eurent le souverain pouvoir, *regium imperium*¹, mais seulement pour une année. Dans l'intérieur de la ville, les grands ne permirent point qu'ils exerçassent tous deux en même temps les prérogatives de leur magistrature : chacun avait pendant un mois l'autorité et les douze licteurs avec les faisceaux. S'ils différaient d'avis, l'opposition de l'un, *intercessio*, arrêtait les décisions de l'autre : mesure de conservation, car celui qui interdit l'emporte sur celui qui commande, c'est-à-dire l'ordre ancien sur l'ordre nouveau. Pour un coup de main sur les institutions, il leur aurait fallu une force militaire ; or Rome n'avait d'autres soldats que ses citoyens, et comme aujourd'hui dans la cité de Londres, nul ne pouvait paraître en armes à l'intérieur du pomœrium. Responsables de leurs actes, ils étaient exposés, au sortir de charge, à de redoutables accusations. Ainsi l'autorité royale est divisée, sans être affaiblie ; elle reste forte, sans pouvoir redevenir menaçante, puisqu'elle est annuellement renouvelée ; et, par l'*intercessio*, et elle se contient elle-même ; mais que survienne un danger qui exige la concentration rapide du pouvoir, et elle reparaitra tout entière dans la dictature.

Les grands ne voulurent pas que la révolution ! s'étendit aux dieux. La coutume exigeait que certains sacrifices fussent offerts par un roi ; ils nommèrent un *rex sacrorum* pour les accomplir, mais toute ambition lui fut interdite : on le déclara incapable d'exercer aucune charge.

Enfin les centuries de Servius furent rétablies et devinrent, pour la première fois, la grande assemblée politique du peuple romain, avec des garanties qui empêchaient tout écart. En souvenir de leur premier caractère, ce fut en dehors

¹ *Uti consules potestatem habent.... regiam* (Cicéron, *de Rep.*, II, 32). Tite-Live (I, 60) dit que les consuls furent élus *ex Commentariis Servi Tulli*.

du pomœrium, dans le Champ de Mars, qu'elles s'assemblèrent, non pas à l'appel des licteurs, comme les comices par curies, mais au son de la trompette. Pour leur réunion, il fallut prendre les auspices, de sorte que la religion les tenait dans la dépendance des augures patriciens. La convocation devait être annoncée trente jours à l'avance (*dies justi*), afin que nul n'en ignorât, et, pour prévenir toute surprise de l'ennemi, un drapeau rouge flottait sur le Janicule, qu'une troupe armée occupait pendant toute la durée des comices¹.

Au fond, le gouvernement restait aux mains des patriciens. Ils étaient maîtres du sénat, conseil suprême de la cité, où devaient être discutées d'abord la plupart des propositions présentées aux comices, et ils dominaient dans les assemblées centuriées par leurs richesses et par leurs clients. Si des plébéiens, arrivés, grâce à leur fortune, dans les premières classes, menaçaient de rendre le vote des centuries défavorable, le magistrat patricien qui présidait les comices pouvait toujours, par les augures, rompre l'assemblée ou annuler ses décisions ; et, lorsqu'il manquait de mauvais présages, faire rejeter par le sénat une résolution populaire.

Rome avait donc une chambre haute qui discutait deux fois la loi, avant et après la présentation aux comices, et une chambre basse, composée de tout le peuple, qui votait et ne discutait pas. C'était en quelque sorte nos trois *lectures*. Mais la plus large part était faite à la maturité de l'esprit et à l'expérience des affaires, puisque, par l'autorisation préalable, le sénat avait l'initiative des lois et, par le droit de confirmation ou de rejet, le pouvoir d'arrêter les entreprises d'un magistrat qui aurait présenté aux comices et fait voter par eux une proposition révolutionnaire.

Tout se passait avec les mêmes précautions dans les comices d'élection : le président proposait au peuple les candidats pour lesquels le sénat et les augures s'étaient montrés favorables, et l'assemblée ne pouvait voter que sur ces noms. Si un flatteur de la foule surprenait une nomination désagréable, l'assemblée curiate composée des seuls patriciens, avait le droit de refuser au magistrat élu l'*imperium*, c'est-à-dire les pouvoirs nécessaires pour l'exercice de sa charge² ; et, de plus, elle formait le tribunal suprême de la cité³.

C'étaient donc en réalité les patriciens qui faisaient les lois et nommaient aux fonctions, qu'ils remplissaient toutes, *jus honorum*. Ils avaient le sacerdoce et les auspices ; ils étaient prêtres, augures, juges, et ils cachaient avec soin aux yeux du peuple les formules mystérieuses du culte public et du droit. Seuls enfin, ils avaient le droit d'images, qui nourrissait l'orgueil héréditaire des familles, en même temps que la défense des mariages entre les deux ordres semblait devoir

¹ Tite-Live, XXXIX,15 :.... *nisi quum vexillo in arec posito comitorum causa exercitus eductus esset*. Cf. Aulu-Gelle, XV, 27 ; Denys, VII, 59 et Macrobe, *Saturnales*, I, 16. Les comices ne pouvaient être tenus que les jours fastes, durant lesquels il était permis de s'occuper des affaires de l'État. Ces jours étaient d'environ 190 dans l'année. Les jours néfastes ou fériés étaient ceux où la religion fermait les tribunaux et interdisait toute transaction publique. Varron, *de Ling. Lat.*, VI, 29 ; Festus, s. v. *Dies comitiales*.

² *Ut pauca per populum, pleraque senatus auctoritate.... gererentur.... Populi comitia ne essent rata, nisi ea patrum approbavisset auctoritas* (Cicéron, *de Rep.*, II, 52). *Ergo.... nec centurialis, nec curiatis comitiis patres auctores fiant* (Tite-Live, VI, 41).

³ On verra plus loin que ce furent les XII Tables qui donnèrent aux centuries la haute juridiction criminelle.

interdire à jamais au peuple l'accès des positions occupées par les grands et l'entrée dans ce sénat qui était leur forteresse¹.

Mais les plébéiens ont pour eux leur nombre et jusqu'à leur misère, qui les poussera bientôt à une révolte heureuse. Ce n'est plus un peuple étranger, c'est un second ordre dans l'État, qui grandira obscurément et sans relâche en face du premier, et que les patriciens seront forcés d'armer pour résister à Tarquin, aux Éques, aux Volsques, aux Étrusques. Ce concours, il faudra le payer. Déjà on lui a rendu ses juges qui décident dans la plupart des causes civiles, ses fêtes religieuses, où les plébéiens réunis pourront se compter, et c'est aux centuries militaires, où les deux ordres sont réunis, qu'on a demandé, comme Servius, dit-on, l'avait voulu, la nomination des consuls². Désormais, l'assemblée centuriate fera les lois que le sénat propose, les élections que les curies confirment, et elle décidera de la paix ou de la guerre. Ces graves innovations suffisent pour l'heure à l'ambition populaire, parce que les plébéiens voient dans la première classe des gens de leur ordre et dans les dernières des patriciens, comme Cincinnatus, qui, après le procès de son fils, n'aura pour tout bien que 4 arpents³.

La plèbe romaine n'était pas d'ailleurs cette populace des grandes villes qu'on voit s'irriter, combattre et s'apaiser au hasard, force aveugle qui n'est redoutable que le jour où elle se donne un chef. Les plébéiens avaient aussi leur noblesse, leurs vieilles familles et jusqu'à des races royales, car les patriciens des villes conquises, comme plus tard les Mamilius, les Papius, les Cilnius, les Cæcina, n'avaient pas tous été reçus dans le patriciat romain. D'autres ramilles, patriciennes d'origine, mais que des circonstances pour nous inconnues firent sortir des curies ou empêchèrent d'y entrer, les Virginius, les Genucius, les Menius, les Melius, les Oppius, les Metellus et les Octavius, se plaçaient à la tête du peuple ; et ces hommes, qui pouvaient disputer de noblesse avec les plus fiers sénateurs, attachant leur fortune à celle de l'ordre vers lequel ils étaient repoussés, donnèrent à la plèbe des chefs ambitieux et à ses efforts une direction habile⁴. Comme pris des secours prêtés aux grands contre les Tarquins,

¹ ... *Servili imperio patres plebem exercere, de vita algue tergo regio more consulere, agro pellere ci celeris expertibus soli in imperio agere* (Sall., *Hist. fr.*, I, 11).

² Denys, V, 2.

³ Valère Maxime, IV, iv, 7.

⁴ Les Metellus prétendaient descendre de Cæculus, fils de Vulcain et fondateur de Préneste ; ils étaient plébéiens, et cependant Tite-Live les nomme patriciens (IV, 4). Au contraire, la gens Furia était patricienne, il nomme les Furius plébéiens (IX, 42, et XXXIX, 7) ; les Melius et les Menius étaient plébéiens, il les nomme patriciens (V, 12) ; les Virginius (V, 29) et les Atilius (IV, 7) sont patriciens, il en fait des plébéiens (V, 13, et X, 25) ; les Cassius, les Oppius, les Genucius, sont de même tour à tour nommés patriciens et plébéiens, consuls et tribuns. Une branche de la gens Sempronia, les Atratinus, sont patriciens ; une autre branche, les Gracques, sont plébéiens. L'explication de cette singularité, qui se répète trop souvent pour être due à une erreur de Tite Live, se trouve peut-être dans la supposition que, par respect pour les nombres, il sera resté en dehors du sénat primitif quelques familles aussi considérées pendant que celles dont les chefs, devenus sénateurs, donnèrent à leurs descendants le nom de patriciens. Dans ce cas, les curies auraient renfermé des familles qui avaient les auspices, tous les droits de la bourgeoisie souveraine et l'accès aux charges, sans être patriciennes, mais qui n'étaient pas non plus plébéiennes. Quand on ne connut plus que deux ordres dans la ville, quelques-unes de ces familles rentrèrent dans le corps aristocratique, d'autres auront été rejetées dans le peuple, dont elles firent la force. Des membres de ces familles incertaines auront, même pu être placés par les censeurs sur la liste du sénat. Cela expliquerait cette phrase de Tite-Live (V, 12) sur le plébéien Licinius Calvus, avant l'année 367 : *vir nullis ante honoribus usus, velus tantum senator*. Dion (fragm. XLVI) prétend que c'était par crainte des accusations tribunitiennes que des patriciens s'étaient fait inscrire parmi les plébéiens. La raison est mauvaise, car il fallait une adoption pour changer de famille, et dans ce cas l'adopté prenait le nom de l'adoptant. Du reste, quelque explication que l'on admette, ce qui

ils avaient obtenu la mise en vigueur de la constitution de Servius . ils vont arracher d'autres concessions encore, car l'Étrurie s'arme pour la cause du roi, et, derrière les Véiens et les Tarquiniens, on peut voir déjà les préparatifs de Porsenna. Un malheur commun, en humiliant l'orgueil militaire des grands, rapprochera les deux ordres.

Les aristocraties meurent quand elles ne se renouvellent pas, surtout dans les républiques militaires où les nobles doivent se trouver au premier rang sur tous les champs de bataille, et payer leurs privilèges avec du sang. Décimée par les combats et par cette loi mystérieuse du développement de l'espèce humaine qui éteint les vieilles familles¹, toute aristocratie qui ne se recrute pas au dehors est vite épuisée et détruite par la seule action du temps. Les 9000 Spartiates de Lycurgue n'étaient plus que 5000 à Platées, 700 à Leuctres, moins encore à Sellasie. Mais la noblesse de Rome ne ferma jamais son livre d'or. Sous Tullus, les grandes familles d'Albe ; sous le premier Tarquin, cent membres nouveaux, avaient été admis dans le sénat. Après l'abolition de la royauté, les pères sentirent le besoin de se fortifier en attirant à eux tout ce qu'il se trouvait dans la ville d'hommes considérables auxquels la curie avait été jusqu'alors fermée². Brutus, ou Valerius, compléta au chiffre ordinaire de 300 membres le sénat, privé d'une partie des siens par la cruauté de Tarquin et l'exil de ses partisans³. En même temps, le sénat distribuait au peuple les ternes du domaine royal, abolissait les douanes et abaissait le prix du sel⁴. Tactique doublement habile, qui, satisfaisant l'ambition des chefs, les séparait de la foule, qui restait sans direction, tout en intéressant celle-ci par l'accroissement de son bien-être, à la cause des grands.

On rapporte encore à la première année de la république les lois de Valerius, qui, demeuré quelque temps seul consul après la mort de Brutus, exerça une sorte de dictature et s'en servit, pour faire passer des lois que l'intercession d'un collègue eût peut-être arrêtées. Elles punissaient de mort quiconque aspirerait à la royauté et elles autorisaient le refus d'obéissance au magistrat qui conserverait a charge au delà du terme prescrit. Il fit baisser les faisceaux consulaires devant l'assemblée du peuple et reconnut sa juridiction souveraine en portant la loi de l'appel (*provocatio*)⁵, qui fut pour Rome ce que l'acte d'*habeas corpus* a été pour

est certain, et nous n'insistons que sur ce point important, c'est que, soit entre les patriciens et le peuple, soit à la tête du peuple, il y avait des familles nobles et riches intéressées à renverser toute distinction entre les deux ordres.

¹ Les pestes fréquentes à Rome contribuaient aussi à renouveler les familles. Après la peste de 462, qui enleva les deux consuls, plusieurs familles patriciennes disparaissent. Depuis cette époque, il n'est plus question des Lartius, des Cominius et des Numicius, et dans les fastes on ne rencontre plus, ou rarement, de patriciens du nom de Tullius, de Sicinius, de Volumnius, d'Æbutius, d'Herminius, de Lucretius et de Menenius.

² Il m'est impossible d'admettre l'étrange thèse venue d'Allemagne sur la constitution, après 509, d'un sénat plébéio-patricien. Toute l'histoire intérieure de Rome jusqu'en 567 proteste contre cette supposition.

³ Les émigrés étaient si nombreux, qu'ils combattirent en corps. (Denys, V, 6.) Un passage de Cicéron (*de Rep.*, I, 40) montre qu'il y eut une réaction violente contre les amis du dernier roi.

⁴ Tite-Live, II, 9. Pour ces opérations, Brutus avait rétabli ou fait confirmer par les curies, les questeurs établis par les rois. (Tacite, *Ann.*, XI, 22.) Plutarque rapporte leur création à Valerius.

⁵ *Neque enim provocationem longius esse ab urbe mille passuum* (Tite-Live, III, 20). Ce fut, dit Cicéron (*de Rep.*, II, 31), la première loi votée par les centuries. L'appel interdisait de *cum qui provocasset virgis cædi securique necari* (Tite-Live, X, 9. Cf. Valère Maxime, IV, 1 ; et Cicéron, *de Rep.*, II, 31). Denys (V, 19) étend l'interdiction jusqu'aux amendes. Mais, si cela eut lieu, ce ne peut être qu'après le décevirat. On attribue encore à Valerius une loi qui aurait rendu libre la candidature au consulat. (Plut., *Popl.*, 11). Il est bien entendu qu'il s'agit seulement des patriciens qui pourront demander au sénat ou aux consuls à être inscrits sur la liste des candidats.

l'Angleterre. Afin de bien montrer que le droit de vie et de mort était enlevé aux consuls, il ôta les haches des faisceaux dans l'intérieur de la ville et jusqu'à un mille de ses murs. Au delà, elles étaient rendues aux licteurs, car les consuls, en passant la première borne militaire¹, recouvraient ce pouvoir illimité qui leur était aussi nécessaire à l'armée qu'il eût été dangereux dans la cité.

Ainsi les patriciens et les plébéiens restaient deux ordres distincts, profondément séparés par l'inégalité de leur condition : les uns, descendants des premiers conquérants et gardiens de l'ancien culte ; les autres, foule mêlée, hommes de toute origine et de toutes religions, longtemps sujets du peuple souverain des Quirites et placés encore, comme n'ayant ni le même sang ni les mêmes dieux, sous l'outrageante interdiction des mariages. Heureusement l'assemblée centuriate les réunissait en un seul peuple, et cette union les sauva. Elle ne profita d'abord, il est vrai, qu'aux seuls patriciens, qui s'étaient fait dans les dépouilles royales la part du lion. Mais les plébéiens les forceront peu à peu à un partage équitable. L'établissement du tribunat sera leur première et leur plus sûre victoire : car, avant d'attaquer, il fallait pouvoir se défendre.

II. - LE TRIBUNAT.

A Rome comme à Athènes, comme dans tous les États de l'antiquité où l'industrie ne nourrissait pas le pauvre de condition libre, les dettes furent la première cause des révolutions démocratiques, Rome, étant un État exclusivement agricole, aurait eu besoin, pour profiter des avantages de cette condition, d'une longue paix ou d'un vaste territoire qui mit la plus grande partie des terres à l'abri des ravages de la guerre. Or la guerre durait sans relâche, et, depuis les conquêtes de Porsenna et le soulèvement des Latins, la frontière était si près de la ville, que du haut des murs on voyait les terres ennemies². On n'avait donc ni repos ni sécurité, d'où il résultait qu'il y avait partout gêne et mauvaise culture. Appelé chaque année aux armes, le plébéien négligeait son petit champ ; en outre, il fallait s'équiper à ses frais, se nourrir en campagne et encore payer l'impôt qui était proportionnellement plus lourd pour le pauvre que pour le riche, parce que, établi sur la propriété foncière, il ne tenait compte ni des dettes de l'un ni des créances de l'autre. Mais, si la guerre n'était pas heureuse, si l'ennemi, qui pouvait en un seul jour traverser ; tout le territoire de la république, venait couper les moissons et brûler les fermes ; si, au pillage des gens du Latium et de la Sabine, s'ajoutaient les intempéries du ciel, comment nourrir la famille et rebâtir la cabane incendiée ?

Avec le ciel, il était des accommodements ; on vouait un temple, fût-ce à quelque divinité étrangère qu'on se reprochait d'avoir négligée ; on offrait un sacrifice et l'on croyait s'être mis en règle avec les puissances célestes. Ainsi une famine s'étant déclarée durant la guerre, latine, le dictateur Postumius promit un sanctuaire à une divinité grecque, Déméter, celle qui faisait la fécondité des

¹ Le *mille romain* vaut en mètres 1481^m,75. Sur les voies qui sortaient de Rome, chaque mille était marqué par une borne numérotée, et l'on comptait les distances à partir des portes de l'enceinte de Servius. La borne représentée par la gravure, d'après une restauration de Canina, était la première sur la voie Appienne. Elle est très postérieure à l'époque on nous sommes, puisqu'elle porte les noms de Vespasien et de Nerva. L'usage de ces bornes doit être beaucoup plus ancien que. Gracchus, qui passe pour l'avoir établi (Plut., *C. Gracchus*, 6-7). La borne ne fut d'abord qu'une pierre dégrossie qui, peu à peu, au voisinage de Rome et des grandes villes, prit figure de monument.

² Voyez pour l'histoire militaire de cette époque le chapitre suivant.

plaines campaniennes, d'où le sénat avait certainement tiré du blé. Elle prit, au bord du Tibre, le nom d'une vieille déité étrusque, Cérès¹, et, pour desservir son autel, on appela une femme de Naples ou de Velia, qui reçut en arrivant le droit de cité, parce qu'une bouche romaine pouvait seule invoquer les dieux en faveur de Rome.

Pour les comptes avec l'usurier, l'affaire était plus difficile. Toutes les ressources lentement amassées y passaient d'abord, puis le butin des précédentes campagnes et le patrimoine héréditaire, dernier gage sur lequel le pauvre avait emprunté à un taux énorme. Aussi bon nombre de plébéiens étaient-ils devenus, quelques années après l'expulsion des rois, débiteurs des riches, comme leurs descendants, les paysans de la campagne de Rome, qui, ruinés par l'usure et les accapareurs, vendent la moisson avant les semailles. Mais les riches étaient surtout les patriciens. Possesseurs de vastes propriétés, détenteurs des terres du domaine, qui, laissées ordinairement en prairies, avaient peu à craindre des ravages de l'ennemi, ils pouvaient encore exporter à l'étranger la laine de leurs troupeaux et les produits de leurs terres. Leur fortune dépendait moins d'une saison mauvaise ou d'une incursion ennemie. Aussi avaient-ils toujours de l'argent pour ce lucratif métier² qui rapportait plus que les meilleures terres et que le plus opiniâtre travail. A Rome comme à Athènes avant Solon, comme dans tous les anciens États de l'Asie et du Nord, la loi livrait au créancier la liberté et la vie du débiteur : c'était un gage, une hypothèque prise sur sa personne. Si le débiteur ne satisfaisait pas à ses obligations dans le délai légal, il devenait *nexus*³, c'est-à-dire qu'il engageait sa personne pour payer sa dette par du travail. Il n'était pas esclave, mais son créancier pouvait lui imposer des travaux serviles, même le tenir emprisonné dans l'*ergastulum*. Ses enfants, quand il ne les avait pas auparavant émancipés, partageaient son sort, car ils étaient sa propriété, et sa propriété, comme sa personne, appartenait à son créancier jusqu'à ce qu'il se fût libéré de sa dette.

Il n'était pas nécessaire que beaucoup de plébéiens se trouvassent sous le coup d'une loi si dure pour que l'irritation fût profonde : il suffisait qu'elle existât. Le peuple avait vite reconnu que la révolution s'était bornée à substituer l'autorité patricienne à l'autorité royale, et il prenait en haine ces maîtres hautains qui avaient four lui les violences que les rois avaient eues pour eux⁴. D'abord ils demandèrent paisiblement l'abolition des dettes ; puis ils se refusèrent à l'enrôlement contre les Latins. La situation parut assez critique au sénat pour qu'il fît revivre un moment la royauté avec toute sa puissance. En 501 il créa la dictature, dont les pouvoirs furent illimités. Élu, sur l'invitation du sénat, par l'un des consuls et choisi parmi les consulaires, le dictateur (*magister populi*)⁵ eut, même dans Rome, vingt-quatre licteurs, portant les haches sur les faisceaux en signe de son autorité absolue ; les magistrats ordinaires passaient sous ses

¹ Servius, *ad Æn.*, II, 525. Le nom de Cérès n'a pas de sens en latin.

² L'usure était à Rome un vice national. Polybe le savait si bien qu'il fait grand honneur à Scipion de ne l'avoir point connu (XXXII, fr. 8). On sait que Caton le Censeur exerçait la plus décriée des usures, l'usure maritime, et l'on voit dans Plutarque la parcimonie de Crassus, malgré son immense fortune.

³ Le *nexus* était l'engagement oral pris par le débiteur, en présence de témoins, de restituer le prêt.

⁴ *Propter nimiam dominationem potentium*. (Cicéron, *pro Corn.* fr. 24) Salluste parle de même (*Hist. fragm.*, I, 11).

⁵ *Lars*, en étrusque, signifie seigneur et maître. (Plut., *Quæst. Rom.*, 51.) Le mot *magister populi* a le même sens, et la dictature fut probablement une imitation de ce que faisait l'Étrurie, quand, dans les circonstances graves, elle nommait un *lars*, comme Porsenna ou Tolumnius.

ordres ; le droit d'appel au peuple était suspendu : c'était notre déclaration de mise en état de siège. Il était nommé pour six mois, comme son lieutenant, le *magister equitum*, mais nul ne conserva aussi longtemps ces redoutables fonctions. Dès que le danger qui avait fait suspendre les libertés publiques et établir légalement cette *tyrannie* provisoire était passé, le dictateur abdiquait¹. Le sénat eut ainsi en réserve une magistrature extraordinaire pour ces temps de crise d'où les États ne sortent souvent qu'au prix de leur liberté. Aussi plus d'une fois la dictature sauva-t-elle la république : au dehors, de l'ennemi ; au dedans, des agitations du Forum. Si, durant près de trois siècles, Rome ne connut pas l'orageuse existence des républiques de la Grèce ; si ces mouvements, qui auraient ailleurs dégénéré en révolutions, n'eurent à Rome pour résultat que le développement régulier de la constitution, on le dut beaucoup à cette charge dont la puissance illimitée tempérerait la fougue populaire, en même temps qu'elle arrêterait les desseins ambitieux.

Effrayée de cet appareil menaçant, de cette puissance sans limites, la plèbe étouffa durant quelques années ses murmures, et les consuls purent compter sur elle pour soutenir les guerres royales. Mais en 495 Appius Claudius, le plus impitoyable des patriciens, fut nommé consul avec Servilius. Son orgueil, qui s'irritait même d'une plainte, excitait déjà une sourde colère, lorsqu'un homme parut tout à coup sur le Forum, pâle, effrayant de maigreur. C'était un des plus braves centurions de l'armée romaine ; il avait assisté à vingt-huit batailles. Il raconta que dans la guerre sabine l'ennemi avait brûlé sa maison, sa récolte, et pris son troupeau. Pour vivre, il avait emprunté ; et l'usure, comme une plaie honteuse, dévorant son patrimoine, avait atteint jusqu'à son corps ; son créancier les avait emmenés, lui et son fils, chargés de fers, déchirés de coups ; et il montrait son corps tout saignant encore. A cette vue, l'exaspération fut au comble, et un messager étant venu annoncer une incursion des Volsques, les plébéiens refusèrent de s'armer. *Que les patriciens aillent combattre*, disaient-ils ; *à eux les périls de la guerre, puisqu'ils en ont tout le profit*. Ils ne cédèrent que quand le consul Servilius eut promis qu'après la guerre on examinerait leurs plaintes et que, tout le temps qu'elle durerait, les débiteurs seraient libres. Sur cette assurance, le peuple s'arma ; précédemment, les Volsques avaient donné 500 otages, Appius les fit décapiter, puis Servilius marcha sur Suessa Pometia, qui fut prise et dont il distribua le butin à ses soldats. Niais, quand l'armée victorieuse rentra dans Rome, le sénat refusa d'accomplir les promesses du consul. Les pauvres se retrouvèrent à la merci de l'impitoyable Appius, et de nouveau les *ergastula* se remplirent. En vain le peuple réclama à grands cris ; Appius était inflexible : pour effrayer la multitude, il fit nommer un dictateur. Le choix tomba sur un homme d'une famille populaire Manius Valerius, qui renouvela les engagements de Servilius, et, avec une armée de 40.000 plébéiens, battit les Volsques, les Éques et les Sabins. Le peuple croyait avoir conquis, cette fois, l'exécution des promesses consulaires ; on le trompa encore ; quelques pauvres seulement furent, dit-on, envoyés comme colons à Vélitres.

¹ Varron, *de Ling. Lat.*, V, 82 ; Festus, s. v. *Optima lex*. Une tradition, rapportée par Tite-Live, donnerait une autre cause à la création de cette magistrature ; les deux consuls étaient partisans du roi. Les Grecs traduisaient le mot de dictateur par *μόναρχος* et *αὐτεχράτωρ*. Zonare (VII, 13) dit : *τὴν δ' ἐκ τῆς μοναρχίας ὠφέλειαν θέλοντες... ἐν ἄλλω ταύτην ὑνόματι εἶλοντο*. Machiavel faisait cette remarque, confirmée par Montesquieu (Esp. des lois, II, 3) : a Sans un pouvoir de cette nature, il faut perdre l'État en suivant les voies ordinaires, ou s'en écarter pour le sauver. Mais si les moyens extraordinaires opèrent le bien pour un moment, ils laissent un mauvais exemple, ce qui est un mal réel... — Les dictatures de Sylla et de César n'ont, bien entendu, rien de commun avec l'ancienne dictature.

Valerius, indigné, abdiqua en attestant Fidius, le dieu de la bonne foi, que l'on violait.

Pour prévenir une révolte au Forum, les consuls de l'an 495, s'autorisant du serment militaire prêté à leurs prédécesseurs, forcèrent l'armée à sortir de la ville. Mais, hors des portes, les plébéiens abandonnèrent les consuls et, franchissant l'Anio probablement à l'endroit où fut construit le pont de Nomentum, ils allèrent, sous la conduite de Sicinius Bellutus et de Jutius Brutus, camper sur le mont Sacré¹ ; ceux de Rome se retiraient dans le même temps, avec leurs familles, sur l'Aventin². La tradition voulait qu'une bonne vieille de Bovillæ leur ait porté chaque matin, tout fumants, des gâteaux qu'elle avait passé la nuit à pétrir : c'était la déesse Anna Perenna³. Sous cette légende se cache un souvenir de l'assistance donnée aux plébéiens par les cités voisines.

Quelque temps se passa en attente et en négociations infructueuses. À la fin, les patriciens, effrayés de la position menaçante des légions, nommèrent deux consuls amis du peuple et députèrent aux soldats dix consulaires. Parmi eux étaient trois anciens dictateurs, Lartius Postumius, Valerius et le plébéien Menenius Agrippa, le plus éloquent et le plus populaire des sénateurs. Il leur conta l'apologue des Membres et de l'Estomac et rapporta au sénat leurs demandes. Elles ont un remarquable caractère de modération. Tous les esclaves pour dettes seront délivrés ; les dettes elles-mêmes, celles du moins des débiteurs insolubles, seront abolies⁴. Ils n'exigèrent même pas que la loi de sang fût changée : cinquante ans plus tard, nous la retrouverons écrite encore par les décemvirs dans les Douze Tables. Mais ils ne consentirent à descendre du mont Sacré qu'après avoir nommé deux tribuns, Sisinnius et Brutus, auxquels le sénat reconnut le droit de venir en aide au débiteur maltraité⁵ et d'arrêter par leur veto l'effet des sentences consulaires. Ainsi ceux des Romains qui, restés en dehors des clientèles patriciennes, n'avaient personne pour les défendre auront désormais deux patrons officiels avec lesquels il faudra compter⁶.

Ces représentants des pauvres n'avaient ni le laticlave bordé de pourpre ni les licteurs armés de faisceaux. Aucun signe extérieur ne les distinguait de la foule, et ils n'étaient précédés que d'un simple appariteur. Mais, comme les faciaux sur le territoire ennemi, leur personne était inviolable ; on *dévouait* aux dieux celui qui les frappait, *sacer esto*⁷, et ses biens étaient confisqués au profit du temple de Cérès. Nul patricien ne pouvait devenir tribun (493).

Par cette création de deux chefs du peuple (bientôt après cinq, plus tard dix), la révolte, purement civile, si je puis dire, dans son principe, se changeait presque en révolution, et devenait le plus grand événement de l'histoire intérieure de

¹ Le mont Sacré est une colline allongée qu'une prairie sépare de l'Anio où existe encore le pont antique que surmonte une construction pontificale du quinzième siècle.

² Cicéron, *de Republica*, II, 57 ; Tite Live, II, 32 ; Appien, *Bell. Civ.*, I, 1.

³ Ovide, *Fastes*, III, 651.

⁴ Denys, VI, 85.

⁵ A l'origine le tribun ne pouvait protéger que le plébéien insulté ou frappé en sa présence. (Aulu-Gelle, XIII, 12.)

⁶ Zonare, VII, 15 : ... *προστάτας δύο*, et Tite-Live, II, 33 ; III, 55. Les tribuns ne pouvaient, excepté durant les fêtes latines, s'éloigner de Rome la nuit, et leur porte restait toujours ouverte. Leur pouvoir cessait à un mille des murs où commençait l'imperium des consuls.

⁷ Zonare (*ibid.*) explique cette expression qui revient si souvent dans la législation romaine : La victime conduite à l'autel pour un sacrifice était consacrée, c'est-à-dire vouée à la mort ; de même l'homme déclaré *sacer*.

Rome. *Ce fut*, dit Cicéron¹, *une première diminution de la puissance consulaire, que l'existence d'un magistrat qui n'en dépendait pas. La seconde fut le secours qu'il prêta aux autres magistrats et aux citoyens qui refusaient d'obéir aux consuls.*

Les riches plébéiens adoptèrent les chefs des pauvres comme ceux de l'ordre entier. Ainsi soutenu, ce pouvoir protecteur deviendra bientôt agressif, et nous verrons les tribuns, d'une part, étendre leur veto à tous les actes contraires aux intérêts populaires², de l'autre, organiser le peuple politiquement, en dehors de l'*auctoritas patrum*, et faire reconnaître aux *concilia plebis* le droit de délibérer, de voter et d'élire. Plus tard, ils effaceront la distinction des ordres en proclamant le principe que la souveraineté réside dans le peuple entier, et un temps viendra où nul ne sera si puissant dans Rome qu'un tribun populaire. Ce pouvoir commettra sans doute bien des excès. Mais, sans lui, la république, soumise à une oligarchie oppressive, n'aurait jamais rempli ses grandes destinées. *Ou Rome devait rester une monarchie*, disait encore Cicéron³, qui avait tant à se plaindre du tribunat, *ou il fallait accorder aux plébéiens une liberté qui ne consistât pas en de vaines paroles*. Cette liberté, voici qu'elle commence pour eux, puisqu'il n'y a de libre que ce qui est fort, et qu'il n'est de force pour les sociétés que dans la discipline. Disciplinée par ses nouveaux chefs, la commune populaire pourra maintenant soutenir une lutte régulière contre les grands, et conquérir, l'une après l'autre, toutes les magistratures. La cité patricienne, forcée de les recevoir, s'ouvrira aussi pour les Italiens, plus tard pour le monde, et un grand empire sera le prix de cette union demandée et arrachée par les tribuns⁴.

Ce fut avec les cérémonies les plus solennelles, par des sacrifices et le ministère des féciaux, comme s'il s'agissait d'un traité entre deux peuples différents, que la paix fut conclue et célébrée. Chaque citoyen jura l'éternelle observation de ces lois saintes, *leges sacratae*⁵, et un autel, élevé à Jupiter Tonnant sur l'emplacement du camp plébéien, consacra la montagne où le peuple avait conquis ses premières libertés. La vénération publique entoura jusqu'à son dernier jour l'homme qui avait réconcilié les deux ordres, et quand Agrippa mourut, le peuple lui fit, comme à Brutus et à Poplicola, de splendides funérailles.

Comme les consuls avaient deux questeurs, les tribuns eurent au-dessous d'eux, pour veiller aux intérêts matériels de la commune plébéienne, deux édiles dont les droits s'augmenteront en même temps que ceux des tribuns et qui finiront par avoir la garde de tous les édifices publics (*ædes*), notamment celle du temple de Cérès où furent conservés les sénatus-consultes, et le devoir de veiller aux approvisionnements de Rome⁶. Au second siècle avant notre ère, l'édilité était, pour Polybe, une charge très illustre⁷, et Cicéron appelait le grand Architecte du monde *l'Édile de l'Univers*.

¹ *De Leg.*, III, 7. La question du mode de nomination des tribuns entre les années 495 et 474 est fort obscure. Je ne doute cependant pas qu'elle n'ait été dès l'origine réservée au *concilium plebis*.

² Valère Maxime, II, 7 ; Denys, V, 2.

³ *De Legibus*, III, 10 : *...re non verbo*.

⁴ Sur les accroissements successifs du pouvoir des tribuns, voyez Zonare, VII, 15.

⁵ Tite-Live, II, 33 ; Denys, VI, 89.

⁶ Denys, VI, 90.

⁷ Polybe, X, 4.

On sait que les plébéiens avaient déjà leurs juges particuliers, *judices decemviri*, et leur assemblée publique, *consilium plebis* ; les patriciens en étaient naturellement exclus, ou pour mieux dire, dédaignaient d'y entrer¹.

Nous terminerons par deux remarques : le tribunat est la plus originale des institutions de Rome, car rien de pareil n'a existé chez les anciens ni chez les modernes ; et la révolution d'où il sortit ne coûta pas une goutte de sang.

III. - LA LOI AGRAIRE.

Les commencements du tribunat furent humbles et obscurs comme ceux de toutes les magistratures plébéiennes². Mais un praticien trois fois consul et triomphateur, Spurius Cassius, révéla aux tribuns le secret de leur puissance, *l'agitation populaire*. Le premier, il jeta dans la foule ce grand mot : *la loi agraire*, et les tribuns, après lui, n'eurent qu'à le prononcer pour soulever au Forum les plus furieuses tempêtes.

Au moyen âge, avoir de la terre, c'était prendre rang parmi les nobles ; à Rome, c'était devenir véritablement citoyen, c'était avoir la vraie richesse, la seule honorable, la seule durable, la seule d'ailleurs que Rome, sans industrie et avec peu de commerce, connût et respectât.

De là l'importance des lois agraires : car, les droits politiques étant répartis en raison de la fortune, diminuer celle des uns pour accroître celle des autres, c'était, dans l'ordre des classes, faire monter ceux-ci et faire descendre ceux-là. En touchant à la propriété, on touchait à la constitution même de l'État ; on portait la main sur ce que la religion avait consacré. Aussi les grands repoussèrent-ils toujours, par la force ou la ruse, ces lois qui devaient donner au peuple, à leurs dépens, un peu de fortune et de pouvoir.

Les lois agraires n'attaquaient point cependant le patrimoine héréditaire, ordinairement peu étendu, mais des biens usurpés sur l'État et qui pouvaient être repris en son nom au détenteur infidèle. Comme le territoire de tous les peuples en Italie et en Grèce, *l'ager Romanus* avait été primitivement divisé en portions égales pour tous les citoyens ; ces terres assignées, dont les augures traçaient eux-mêmes les limites, formèrent les propriétés inviolables et

¹ Tite-Live, III, 55 et II, 56, 60 ; Denys, IX, 41.

² Pour remplir l'intervalle vide de faits qui s'écoule entre les années 493 et 486, on place d'ordinaire, immédiatement après l'établissement du tribunat, le procès de Coriolan et les démêlés des tribuns avec les consuls au sujet des colonies de Norba et de Vélitres, c'est-à-dire la conquête pour les tribuns du droit de parler devant le peuple sans être interrompus, de convoquer les comices par tribus, de rendre des *plébiscites*, de juger et de condamner à mort des patriciens. C'est méconnaître les humbles commencements de cette magistrature, qui, la première année de son existence, n'était certainement pas assez forte pour braver le sénat, les patriciens et les consuls. Outre cette considération, plusieurs circonstances du récit sont matériellement fausses. Ainsi Norba et Vélitres n'étaient pas mors des colonies romaines, mais des cités latines indépendantes, comme le prouve le traité de Cassius avec les Latins ; Corioles n'était pas une ville volsque prise par les Romains, mais une des trente républiques latines. Enfin Coriolan est dit avoir fait fort jeune ses premières armes à la bataille du lac Régille, en 496, et en 492 il demande le consulat et est père de plusieurs enfants. La tradition relative à Coriolan a sans doute un fond historique ; mais cette proscription d'un des plus illustres patriciens, cette vengeance d'un chef de bannis, doivent appartenir à l'époque qui vit la condamnation de Menenius et d'Appius, l'exil de Cæson et la tentative d'Herdonius. Niebuhr croit aussi la loi Icilia postérieure à celle de Volero, et Hooke l'avait déjà prouvé. C'était, en effet, un plébiscite, et le peuple ne put en faire qu'après l'adoption de la loi Publilia, en 476. La première application de la loi Icilia ne fut faite d'ailleurs qu'en 491, à propos de Cæson (*hic primus vades publico dedit*), les tribuns seraient donc restés plus de trente ans sans s'en servir.

héréditaires des Quirites. Mais, dans cette division du sol, on avait réservé pour les besoins de l'État une certaine étendue de terres, ordinairement les pâturages et les forêts, qui restèrent le domaine commun, l'*ager publicus*, et ois chacun eut le droit d'envoyer paître ses troupeaux (*pecus*), à condition d'une légère redevance (*pecunia*). Ce domaine public s'accrut avec les conquêtes de Rome ; car, par le droit de la guerre, toutes les terres des vaincus appartenaient aux vainqueurs qui en faisaient ordinairement deux parts : l'une rendue aux anciens habitants ou assignée, comme propriété quiritaire, à des citoyens romains (*coloni*) ; la seconde, sans doute la plus considérable, attribuée au domaine.

Si l'*ager publicus* était resté tout entier bien commun, on n'en aurait tiré qu'un mince profit ; pour accroître sa valeur, on en afferma une partie ; et, comme propriétaire, l'État reçut de ses fermiers le dixième de tous les produits. Cette dîme fut, jusqu'à l'époque de la guerre de Véies, avec la redevance des troupeaux, le principal revenu de la ville ; de là l'importance de toutes les questions relatives à l'*ager publicus*. Mais les fermiers, dans l'origine, étaient tous patriciens¹, et le sénat, oubliant les intérêts de l'État pour ceux de son ordre, négligea peu à peu de faire payer les dîmes et redevances. C'était le signe cependant qui distinguait ces *possessions* précaires et toujours révocables des *propriétés quiritaires*. Aussi, le signe disparaissant, les fermes se trouvèrent changées en propriétés, et l'État perdit doublement, par la diminution des redevances payées au trésor et par celle du domaine public, transformé en domaines privés², sans que, pour ces terres usurpées, le possesseur payât le *tributum ex censu* qui était levé sur toute propriété quiritaire.

Cependant l'ancienne jurisprudence déclarait qu'il n'y avait jamais prescription contre l'État³ ; il conservait donc sur ces domaines usurpés tous ses droits, et il pouvait les reprendre, quel qu'en fût le détenteur, l'ancien fermier, ou ses fils, ou celui qui les avait achetés d'eux à deniers comptants. Car, pour les uns et les autres, pour le possesseur injuste ou l'acquéreur de bonne foi, ce n'était toujours qu'un bien occupé sans titre.

Durant la monarchie les lois agraires avaient été fréquentes, parce qu'il était de l'intérêt des rois, entourés d'une aristocratie jalouse, de se ménager des partisans dans le peuple ; mais, depuis l'exil de Tarquin, il n'y avait eu d'autre assignation que celle de Brutus. Que de misères cependant les plébéiens n'avaient-ils pas supportées, durant ces vingt-quatre années, par la guerre et l'usure ! Aussi le plus illustre des patriciens, le seul de cette époque qui, avec Valerius, eût été trois fois décoré de la pourpre consulaire, Spurius Cassius, voulut-il rendre à l'État ses revenus et ses terres et aux pauvres les moyens de devenir des citoyens utiles. Il proposa de partager entre les plus nécessiteux une partie des terres publiques ; de contraindre les fermiers de l'État à payer

¹ Un passage de Cassius Remina, dans Nonius (II, s. v. *Plebitas*), ferait croire que les plébéiens ne pouvaient être admis à l'occupation du domaine ; il a dû en être certainement ainsi dans le principe, quand les plébéiens étaient considérés comme un peuple étranger. Mais le même passage prouve qu'il y avait aussi des plébéiens détenteurs du domaine : *quicumque propter plebitatem agro publico ejecti sunt* ; et Salluste (*Hist. frag.*, 11) dit aussi, que, quelque temps après l'exil des Tarquins, on les chassa des terres publiques, *agro pellere*. Nous verrons Licinius Stolon en posséder 4.000 arpents.

² Cf. Aggenus Urbicus, *de contr. agror.*, ap. Goes., *Rei agrariæ scriptores*, p. 69. *Negant illud solum, quod solum populi Romani esse cœpit, ullo modo usicipi a quoquam mortalium posse...*

³ Cicéron, *de Republica*, II, 14.

régulièrement leurs dîmes, et d'employer ce revenu à solder les troupes¹. Si ce furent bien là les demandes de Cassius, nous ne saurions porter trop haut la gloire méconnue de ce grand citoyen, qui, après avoir raffermi au dehors la fortune chancelante de Rome par son double traité avec les Latins et les Herniques, voulait, à l'intérieur, prévenir les troubles en soulageant les pauvres, et qui, près d'un siècle avant qu'on l'adoptât, avait proposé l'importante mesure de l'établissement de la solde militaire (486).

Mais ces demandes populaires et patriotiques soulevèrent l'indignation du sénat. L'usurpation de l'*ager publicus*, contre laquelle Cassius réclamait, était la principale source des fortunes patriciennes. Une longue possession semblait d'ailleurs avoir prescrit le droit, et le plus grand nombre des détenteurs du domaine ne distinguaient plus leurs patrimoines héréditaires des champs qu'ils tenaient de l'État. Cependant il eût été dangereux, dans un moment où le peuple voyait un consul à sa tête, de rejeter la loi ; le sénat l'accepta, sauf à ne la point exécuter ; mais il eut hâte de se venger de Cassius. La multitude une fois apaisée, de sourdes rumeurs se répandirent dans la ville : *Cassius n'était qu'un faux ami du peuple. Pour se faire des alliés, il avait déjà sacrifié les intérêts de Rome aux Latins et aux Herniques ; maintenant il voulait ameuter les pauvres contre les grands et profiter de leurs querelles pour se faire proclamer roi*. Les tribuns, jaloux de sa popularité, et le peuple, qu'il est si facile d'effrayer avec de vains fantômes, l'abandonnèrent, quand, au sortir du consulat, les grands l'accusèrent de trahison dans l'assemblée curiate, *ex more majorum*. Condamné à être battu de verges et décapité (486), il fut exécuté, par ordre de son père, dans la maison paternelle². Ainsi ont péri, victimes d'une aristocratie puissante, tant de patriciens populaires. La faveur du peuple est dangereuse : elle a perdu plus de tribuns qu'elle n'en a couronné.

Délivrés de Cassius, les grands songèrent à prévenir le retour du danger qu'ils avaient couru. La puissante maison des Fabius s'était signalée par son zèle pour les intérêts du sénat, et c'était un de ses membres qui avait prononcé contre Cassius la sentence capitale ; les grands ne voulurent pas d'autres consuls, et durant sept années (484-478) on vit toujours un Fabius au consulat. Aussi les tribuns réclamèrent-ils en vain l'acceptation de la loi agraire. C. Mænius voulut même, en 482, opposer son veto à la levée des troupes, tant que le sénat ne ferait pas procéder au partage des terres. Mais les consuls portèrent leur tribunal hors de la ville, où ne s'étendait pas la protection tribunitienne, et appelèrent les citoyens à s'enrôler, faisant, par leurs licteurs, brûler les fermes, couper les arbres à fruits et dévaster les champs de ceux qui ne donnaient pas leurs noms. Ces violences pouvaient devenir dangereuses ; le sénat aima mieux combattre le peuple avec ses propres armes, en gagnant quelques membres du collège des tribuns, dont l'opposition arrêta le veto de Sp. Licinius, en 480, et de Pontificius³, en 479. Mais les soldats se chargèrent de venger le tribunat impuissant, et en 480 les légions refusèrent d'achever une victoire sur les Véiens, pour ne pas assurer à Cæso Fabius l'honneur d'un triomphe.

¹ Cette loi n'est pas celle de Cassius, mais celle de Sempronius Atratinus, qui ne fit très probablement que reproduire les principales dispositions de Cassius, en excluant toutefois les Latins que Cassius, pour consolider l'alliance de Rome avec eux, admettait au partage des terres qu'ils avaient récemment conquises de concert avec les Romains. (Denys, VIII, 38, 69 ; Tite-Live, II, 41.)

² Dion Cassius (fragm., 79) le regarde comme une victime des grands.

³ Tite-Live, II, 43-44.

Ici l'histoire s'obscurcit. Chefs du sénat, les Fabius passent au peuple, puis sont forcés de sortir de Rome. On ne peut méconnaître dans ce changement une de ces révolutions fréquentes dans les républiques aristocratiques. Sans doute, les patriciens s'alarmèrent de voir le consulat devenu l'héritage d'une famille, et les Fabius durent chercher dans le peuple, pour leur ambition, l'appui que le sénat allait leur retirer. Gagnés par les paroles et la conduite populaires de M. Fabius (479), les soldats lui promirent cette fois la défaite des Véiens. La bataille fut sanglante ; le frère du consul y périt mais les soldats tinrent parole : les Étrusques furent écrasés¹. Au retour, les Fabius recueillirent dans leurs maisons les plébéiens blessés, et depuis lors nulle famille ne fut plus populaire. L'année suivante, Cœso Fabius, ayant dû le consulat *plutôt aux suffrages du peuple qu'à ceux des grands*², oublia qu'il était l'accusateur de Cassius, et voulut arracher aux patriciens l'exécution de la loi agraire. Quand toute espérance d'obtenir justice pour le peuple fut perdue, la *gens* entière, avec ses clients et ses partisans, quitta la ville où elle s'était inutilement compromise vis-à-vis des patriciens, et, pour être encore utile à Rome dans son exil volontaire, elle alla s'établir en face de l'ennemi³, sur les bords de la Cremera. L'orgueil de la *gens Fabia* ne voulut voir plus tard dans cet exil que le dévouement de trois cent six Fabius, qui seuls, avec leurs quatre mille clients, soutinrent, pour Rome épuisée, la guerre contre les Véiens. Un seul Fabius, laissé à Rome à cause de son bas âge, empêcha, disait-on, l'extinction de toute la race⁴.

Vainqueurs en plusieurs rencontres, ils oublièrent la prudence qui avait fait leurs premiers succès, et se laissèrent attirer dans une embuscade où la plupart périrent. Le reste, réfugié sur une colline escarpée, y combattit depuis l'aurore jusqu'au soir. *Ils étaient entourés de monceaux de cadavres mais les ennemis étaient si nombreux, que les traits pleuvaient sur eux comme une neige épaisse. A force de frapper, leurs épées s'étaient émoussées et leurs boucliers avaient été rompus. Cependant ils combattaient toujours, arrachant aux ennemis leurs armes et, à les voir se précipiter sur eux, on eût dit des bêtes sauvages*⁵. Tandis que s'accomplissaient ces scènes épiques qui font penser aux exploits racontés dans nos chansons de *Geste*, le consul Menenius se trouvait dans le voisinage avec une armée ; il ne fit rien pour sauver les Fabius. Peut-être cette famille si fière, qui avait voulu dominer dans Rome par ses consulats, ensuite par la faveur du peuple, fut-elle sacrifiée aux craintes jalouses du sénat, comme plus tard Sicinius et sa cohorte aux terreurs des décemvirs (477).

Les pontifes inscrivirent parmi les jours néfastes celui où les Fabius avaient péri et la porte par laquelle ils étaient sortis fut maudite : aucun consul n'en franchit jamais le seuil pour une expédition⁶. Rome gardait le souvenir de ses malheurs et, par ce deuil perpétué durant des siècles, elle en prévenait le retour.

¹ Tite-Live, II, 41 ; Denys, IX, 6.

² *Non patrum magis quam plebis studiis.... consul factus* (Tite-Live, II, 48).

³ *Cum familiis suis....* (Aulu-Gelle, XVII, xii).

⁴ Denys, IX, 15 ; Tite Live ; II, 50 ; Ovide, *Fastes*, II, 195 sqq. Denys dit quatre mille clients et *ἑτάρηοι* ; Festus cinq mille clients. Les Vitellius prétendaient aussi avoir, seuls avec leurs clients, défendu contre les Æquicoles une ville qui prit leur nom Vitellia. (Suétone, *Vitellius*, 1.)

⁵ Denys, IX, 21.

⁶ Dion, fr. 21.

IV. - DROIT POUR LES TRIBUNS D'ACCUSER LES CONSULS ET DE PROPOSER DES PLÉBISCITES.

Le peuple n'avait pu empêcher l'exil des Fabius ; il voulut du moins les venger. Les tribuns accusèrent Menenius de trahison (476) ; la honte et la douleur l'emportèrent : il se laissa mourir de faim. Ce succès était considérable¹. Jusqu'alors la puissance des tribuns avait été renfermée dans leur veto, que les consuls savaient bien rendre illusoire, mais voici qu'ils se saisissent d'une arme nouvelle. Le désastre du Crémère et le deuil public leur servent à conquérir le droit de citer des consuls en justice. Désormais les accusateurs tribunitiens attendront, au sortir de leur charge, les magistrats qui se seront opposés à la loi agraire. Exclus des curies, du sénat et des magistratures, annulés dans les centuries par l'influence prépondérante des patriciens, privés par la dictature de la protection tribunitienne, les plébéiens viennent de trouver le moyen d'intimider leurs plus violents adversaires en les appelant devant leurs tribus, *concilium plebis*. Pour se rassembler et agir, les tribuns n'ont besoin ni de la permission du sénat, ni de la consécration des augures² ; et les patriciens qui ne peuvent prétendre au tribunat ne votent pas plus dans l'assemblée populaire que les pairs d'Angleterre dans les comices électoraux pour la Chambre basse. En moins de vingt-six années, sept consuls et plusieurs patriciens des plus illustres familles seront accusés, condamnés à l'amende, ou n'échapperont à cette honte que par un exil ou une mort volontaires³.

En 475 Servilius et en 473 L. Furius et C. Manlius furent accusés par les tribuns, le premier pour une attaque mal conduite dans la guerre contre les Véiens, les autres pour n'avoir pas exécuté la loi agraire. Servilius échappa, mais Manlius et Furius avaient pour adversaire le tribun Genucius, qui avait juré devant le peuple de ne se laisser arrêter par aucun obstacle. Le jour du jugement, il fut trouvé mort dans son lit (473)⁴.

Cet assassinat jeta dans la terreur le peuple et ses chefs, et quand les consuls forcèrent les plébéiens à s'enrôler, distribuant arbitrairement les grades et repoussant avec dédain toute réclamation, pas une voix ne s'éleva du banc des tribuns. *Vos tribuns vous abandonnent*, s'écria Publilius Volero, brave centurion qui refusait de servir comme simple soldat. *Ils aiment mieux laisser périr un citoyen sous les verges que de s'exposer eux-mêmes à être assassinés*. Et les licteurs s'approchant pour le saisir, il les repousse, se réfugie au milieu de la foule, l'excite, la soulève, et chasse du Forum les consuls et les licteurs avec leurs faisceaux brisés.

L'année suivante il fut nommé tribun (472). Il pouvait se venger par une accusation contre les consuls, il aima mieux faire tourner au profit de la cause populaire le courage que venait le rendre au peuple une émeute heureuse. C'était l'armée qui, sur le mont Sacré, avait élu les premiers tribuns ; mais cette

¹ Des textes de Denys (LX, 44, 46) et de Lydus (I, 34, 44) on pourrait conclure qu'une loi conféra aux tribuns ce droit d'accuser les consuls, mais on ne comprend pas comment cette loi put être faite. Il faut se résigner à ignorer beaucoup de choses pour ces vieux âges et ne pas prétendre tout expliquer.

² Denys, IX, 41. *Plebeius magistratus nullus auspicato creatur* (Tite-Live, VI, 42).

³ Menenius et Servilius (Tite-Live, II, 52) ; les consuls de l'an 473 (II, 54) ; Appias (II, 56) ; Cæson (III, 12) ; les consuls de l'an 455 (III, 59). Cf. Denys, X, 42. Il dit ailleurs (VII, 65) : *Ἐνθένδε ἀρξάμενος ὁ δῆμος ἦρθη μέγας, ἡ δὲ ἀριστοκρατία πολλὰ τοῦ ἀρχαίου ἀξιώματος ἀπέβλε*. Tite Live (II, 54) dit la même chose.

⁴ D'après Dion Cassius, il y eut encore d'autres meurtres.

armée, en révolte contre les consuls, était la portion plébéienne de l'assemblée centuriate, et, bien qu'on eût sans doute décidé que les nouveaux chefs de la plèbe seraient désignés dans l'assemblée populaire des tribus, les patriciens comprirent que, s'ils parvenaient à ramener l'élection dans les centuries¹, la révolution avorterait. Des efforts furent certainement faits pour atteindre ce but. Volero voulut y mettre un terme en demandant que la désignation par les tribus fût définitivement consacrée. Cette loi devait rendre au tribunat sa sève démocratique. Les patriciens réussirent pendant une année à l'empêcher de passer. Mais Volero fut réélu, et on lui adjoignit Lætorius, qui ajouta à la proposition **Publilia** : Les édiles seront nommés par les tribus, et les tribus pourront connaître des affaires générales de l'État, c'est-à-dire l'assemblée plébéienne aura le droit de faire des plébiscites². De son côté, le sénat fit arriver au consulat Appius Claudius, le plus violent défenseur des privilèges patriciens³. La lutte fut vive ; c'était le plus sérieux combat que le sénat eût livré depuis la création des tribuns. *Cet homme*, disait d'Appius le collègue de Volero, *n'est pas un consul, mais un bourreau du peuple*. Puis, vivement attaqué par Appius à la tribune : *Je parle difficilement, Quirites, mais je sais agir ; demain je ferai passer la loi ou, sous vos yeux, je mourrai*. Le lendemain Appius vint au Forum, entouré de toute la jeunesse patricienne et de ses clients. Lætorius relit sa rogation, et, avant d'appeler les tribus aux voix, ordonne que les patriciens qui n'ont pas le droit de voter dans ces comices se retirent. Appius s'y oppose : *Le tribun n'a aucun droit sur les patriciens. D'ailleurs il ne s'est pas servi de la formule ordinaire : Si vous le trouvez bon, retirez-vous, Quirites*. Discuter le droit et les formes légales au milieu d'une révolution, c'était augmenter encore l'irritation populaire. Lætorius, au lieu de répondre, envoie contre le consul son viateur, le consul ses licteurs contre le tribun, et une sanglante mêlée s'engage. Lætorius fut blessé, mais il fallut, pour sauver Appius, que les consulaires l'entraînaient dans la curie. Il y rentra, prenant les dieux à témoin de la faiblesse du sénat, qui allait se laisser imposer des lois plus dures que celles du mont Sacré (471).

Cependant le peuple, resté maître du Forum, y notait la loi Publilia et forçait le sénat à l'accepter en s'emparant du Capitole⁴. Vingt-quatre ans auparavant, il n'avait arraché aux patriciens la création du tribunat qu'en quittant la ville ; aujourd'hui, pour achever cette victoire commencée au mont Sacré, c'était la citadelle même de Rome qu'il occupait en armes. Quelle audace dans ces affranchis d'hier ! Quelle force dans ce peuple naguère si humble ! La défaite de l'aristocratie est maintenant certaine pour un avenir plus ou moins rapproché. Car le peuple trouvera dans le tribunat, désormais soustrait à l'influence des grands, une protection sérieuse ; dans ses assemblées, qui ont le droit de faire

¹ Cicéron (*pro Corn.*, 19) et Denys (VI, 89) font nommer les premiers tribuns par les curies. Mais on ne saurait comprendre comment la plèbe victorieuse aurait consenti à recevoir ses nouveaux chefs des mains des patriciens.

² Denys, IX, 43 ; Zonare, VII, 17. Comme on ne consultait pas le ciel pour la tenue des assemblées par tribus, et qu'elles n'étaient point précédées, comme les assemblées centuriates, par de solennels sacrifices, elles étaient soustraites à l'influence des augures. (Denys, IX, 41, 49.) On les tenait les jours de marché (*nundinæ*), pour que les citoyens des tribus rustiques pussent s'y trouver ; si l'affaire agitée n'était pas terminée avant le coucher du soleil, elle ne pouvait être reprise qu'au troisième marché suivant. Les patriciens ayant dans les curies l'assemblée particulière de leur ordre, au sénat et à l'assemblée centuriate, toute l'influence, ne votaient pas dans les comices par tribus.... *Patribus ex concilio submovendis*.... (Tite-Live, II, 60.)

³ *Prepugnatores senatus, majestatisque vindicem suæ, ad omnes tribunicios plebeiosque oppositum tumultus* (Tite-Live, II, 61).

⁴ Denys, IX, 48.

des plébiscites¹, un moyen d'action ; dans son nombre enfin et dans sa discipline, une force toujours croissante.

Parmi les tribuns nommés après l'adoption de la loi Publilia se trouvait Sp. Icilius. Pour prévenir le retour de nouvelles violences, il se servit du droit qui venait d'être reconnu à la commune populaire, et fit passer cette loi² : *Que personne n'interrompe un tribun parlant devant le peuple. Si quelqu'un enfreint cette défense, qu'il donne caution de se présenter en jugement ; s'il y manque, qu'il soit puni de mort et ses biens confisqués.*

Dans la lutte, Lætorius avait été blessé, peut-être tué³. Mais Appius avait été humilié comme patricien et comme consul ; la mort d'un tribun ne suffisait pas à son orgueil offensé. Une invasion des Éques et des Volsques mit les plébéiens à sa merci, en les forçant de sortir de Rome sous sa conduite. Jamais commandement ne fut plus impérieux, plus arbitraire. *Mes soldats sont autant de Voleros*, disait-il, et il semblait chercher, à force d'injustes rigueurs, à les pousser à la révolte. Soit trahison, terreur panique, ou vengeance des soldats qui voulurent déshonorer leur général, à la première rencontre avec les Volsques, ils jetèrent leurs armes et s'enfuirent jusque sur le territoire romain. Là ils retrouvèrent Appius et ses vengeances. Les centurions, les duplicaires, qui avaient abandonné les enseignes, furent livrés au supplice, et les soldats décimés. Ce sang payait les dernières victoires plébéiennes.

Appius rentra dans Rome certain du sort qui l'attendait, mais content d'avoir, au prix de sa vie, une fois au moins, dompté ce peuple. Cité, au sortir de son consulat, par-devant les comices populaires, il comparut en accusateur et non en suppliant, invectiva les tribuns, l'assemblée, et les fit reculer à force de fierté et d'audace. Le jour du jugement fut prorogé ; il ne l'attendit pas : une mort volontaire prévint sa condamnation, et la foule, admirant malgré elle cet indomptable courage, honora les funérailles d'Appius par un immense concours (470). Tite-Live le fait mourir de maladie ; c'est moins dramatique, mais plus probable⁴.

En 493 les tribuns n'avaient que leur veto ; en 476 ils s'attribuent le droit d'accuser les consulaires, et en 471 celui de faire rendre par le peuple des plébiscites. Ainsi vingt-trois années leur ont suffi pour organiser l'assemblée politique des plébéiens et en faire déjà, dans de certaines limites, un pouvoir législatif et judiciaire. Quant à la loi agraire, elle avait été repoussée, et, malgré tant de paroles sonores et de vaines promesses, le peuple restait dans sa pauvreté. Mais c'était en soulevant la foule avec cette trompeuse image de l'égalité des biens que les tribuns avaient conquis leur place dans l'État et les véritables garanties populaires. Il en a été et il en sera toujours ainsi.

¹ Ces plébiscites n'étaient pas encore obligatoires pour les deux ordres ; mais, en formulant les désirs du peuple, ils leur donnaient une force à laquelle il était difficile de résister longtemps. Légalement, il fallait à ces plébiscites la sanction du sénat et des curies.

² Denys, VII, 17 ; on met ordinairement cette loi Icilia à l'époque du procès de Coriolan. Nous nous conformons, en la plaçant ici, à l'opinion de Niebuhr et à l'enchaînement logique des faits.

³ Du moins, il ne reparait plus.

⁴ Denys, IV, 51 ; Tite-Live, II, 61.

CHAPITRE VII — HISTOIRE MILITAIRE DE ROME DEPUIS LA MORT DE TARQUIN JUSQU' AUX DÉCEMVIRS (495-451).

I. — LE TERRITOIRE ROMAIN EN 493 ; PORSENNA ET CASSIUS.

La royauté avait donné à Rome une grandeur qui est attestée par le traité de Tarquin avec Carthage, et aux plébéiens un bien-être qui résultait du commerce que ce traité révèle¹, des guerres heureuses faites sous les rois et des immenses travaux accomplis par Ancus, Servius et les deux Tarquins. La révolution aristocratique de 509 fit perdre aux Romains cette puissance et cette prospérité. Le peuple tomba dans la misère, et Rome fut presque réduite à ses propres murailles.

La plus dangereuse des guerres provoquées par cette révolution fut celle que conduisit Porsenna, le puissant lars de Clusium. Il vainquit les Romains et leur enleva le territoire des dix tribus établies au nord du Tibre. Rome cacha sa défaite sous d'héroïques légendes, et ce fut seulement après être devenue la maîtresse de l'univers qu'elle ne rougit pas d'avouer qu'elle avait accepté de Porsenna des conditions plus dures qu'elle-même n'en imposa après ses plus brillantes victoires : il lui interdit l'usage du fer, excepté pour l'agriculture², et exigea en signe de soumission que le sénat lui envoyât une chaise curule ou trône d'ivoire, un sceptre et une couronne³. Rome soumise, Porsenna voulut

¹ *Della urbe*... (Tacite, *Hist.*, III, 79) ; *defendit ne ferro nisi in agricultura uterentur* (Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 59).

² Denys, V, 34.

³ Il nous reste une preuve curieuse de l'étendue de ce commerce. C'est une coupe en argent repoussé, trouvée récemment, au milieu d'un grand nombre d'autres objets en or, en argent et en bronze, à Préneste (Palestrina), et conservée au musée Kircher à Rome. *Tous les objets qui composent ce trésor diffèrent profondément, soit de l'art étrusque, soit de l'art grec. Ils rappellent, par leur cachet oriental, d'autres trouvailles faites en Chypre et en Grèce. Notre patère est un pastiche de l'Égyptien. Le milieu est occupé par une scène guerrière. Un prince est au moment de mettre à mort des vaincus. Devant lui se tient le dieu Horus ; derrière, un guerrier en armes qui apporte d'autres victimes. Au-dessus un épervier aux ailes éployées. Le rebord est occupé par des scènes symboliques. Quatre barques sacrées se font pendant ; sur deux d'entre elles se trouve le scarabée, symbole du soleil et de l'immortalité ; dans les deux autres une divinité. Entre les barques, des bosquets de lotus et une femme qui allaite un jeune garçon.*

Deux cercles d'écriture hiéroglyphique courent autour de ces scènes ; mais le tout est grossièrement imité ; les hiéroglyphes n'offrent pas de sens. L'épervier est surmonté d'une inscription phénicienne que M. Renan lit : Eschmunjaïr ben Ischeto (Eschmunjaïr fils d'Ischeto).

Ces mots sont gravés en creux et d'un caractère très fin. Ils déterminent d'une façon décisive l'origine phénicienne du trésor de Préneste et des autres trouvailles analogues. Mais, en outre, ils permettent d'en fixer la date avec une certitude approximative.

Le caractère des lettres ne permet guère de faire descendre la composition de l'inscription plus bas que le sixième siècle. Les hiéroglyphes nous amènent à la même conclusion. M. Maspero n'y retrouve aucun des signes que l'on voit figurer sur les textes à partir de la vingt-septième dynastie (cinquième siècle environ). — L'inscription nous fournit encore une indication d'un autre genre. — M. Renan traduit le dernier nom propre par l'œuvre de Lui (de Dieu) et le rapproche de noms analogues, tels que Abdo (le serviteur de Lui) etc. Or le pronom suffixe de lui, qui s'écrit en phénicien par un vav, les Carthaginois le rendaient par un alef. Notre inscription l'écrit par cette dernière lettre. D'autre part, sur une coupe du même genre, mais sans inscription, trouvée au même endroit, on voit se succéder, dans un dessin circulaire, les différents moments d'une chasse royale. Or parmi les animaux chassés par le roi se trouve un grand singe, probablement le gorille, inconnu en Égypte et en Syrie. Il en résulte que ces plats ou coupes doivent probablement être d'origine carthaginoise. — Comme nos industriels imitent, pour le commerce de pacotille, les produits de la Chine et du Japon, les négociants carthaginois faisaient fabriquer de l'orfèvrerie où étaient maladroitement copiés les objets d'art de la Phénicie et de l'Égypte. Notre fausse coupe péno-égyptienne, achetée aux marins de la côte par quelque riche habitant de Palestrina, est une preuve de l'activité du commerce carthaginois avec les cités latines.

conquérir le Latium, que trois siècles plus tôt les Étrusques avaient traversé victorieusement et s'ouvrir une route vers les lucumonies du Volturne. Les Grecs campaniens virent avec effroi se préparer cette invasion nouvelle et, pour la prévenir, ils vinrent au secours des villes latines qui résistaient aux Étrusques. Aricie, qui a laissé son nom au pittoresque village de Laricia sur les pentes méridionales du mont Albain, près du lac charmant de la plus florissante cité du Latium. Elle avait résisté à Tarquin Superbe, et quand le fils du roi de Clusium, Aruns, parut devant ses murs avec une puissante armée, les habitants allèrent bravement à sa rencontre avec leurs alliés latins et grecs. Mais ils ne purent soutenir le choc de la phalange étrusque, et déjà ils reculaient en désordre, lorsque les gens de Cumès, par une habile manœuvre, prenant à revers l'armée ennemie, changèrent sa victoire en défaite¹. Aruns fut tué, et l'on montre, près de Laricia, les ruines d'un tombeau construit à la mode étrusque où l'on prétend qu'il fut enseveli². Les débris de son armée se réfugièrent à Rome, qui profita de ce revers pour se soulever ; la domination étrusque recula encore une fois derrière le Tibre.

Rome retrouvait sa liberté, mais non sa puissance³, car les Étrusques restaient maîtres de la rive droite du fleuve, et, sur la rive gauche, elle ne recouvra que l'ancien *ager Romanus*, borné au sud par les terres des Latins de Gabies, de Bovillæ, de Tellenæ et de Tusculum. De la haute citadelle de cette dernière ville, qui s'élevait à 15 milles de l'enceinte de Servius, on voyait tout ce qui sortait de Rome par la porte Capène ; mais de là aussi les Tusculans, alliés fidèles, signalaient, par des feux allumés sur leurs remparts, l'approche des Éques et des Volsques.

A l'est, quelques expéditions heureuses dans la Sabine portèrent la frontière romaine jusqu'aux environs d'Eretum, qui resta libre⁴. Tibur, plus près de Rome, dont elle n'était séparée que par une distance de 20 milles, gardait aussi son indépendance et promettait de la bien défendre par le culte qu'elle rendait à sa divinité poliade, l'Hercule des Rochers, *Hercules Saxanus*, dont le temple s'élevait au-dessus des chutes de l'Anio. Et elle la défendit en effet durant plus d'un siècle et demi⁵. Au nord, la limite dépassait à peine le Janicule. Rome n'était donc plus un grand État, mais elle était toujours une des plus grandes villes de l'Italie, et cela fit sa fortune. Dans son enceinte et sur ce territoire de quelques lieues seulement d'étendue, on comptait, à en croire Denys d'Halicarnasse⁶, 130.000 hommes en état de combattre ; 130.000 hommes réunis sous la main des consuls, dirigés dans les moments de péril par une seule volonté et toujours soumis à une admirable discipline. Grâce à cette concentration de leurs forces, les Romains purent se livrer impunément à leurs querelles intérieures ; car, s'ils dépensaient au Forum l'énergie qu'ils auraient, très utilement pour leur puissance, portée sur les champs de bataille, ils étaient trop forts pour être accablés par quelque ennemi qui les attaquaît, une guerre sérieuse ramenant

¹ Denys d'Halicarnasse, V, 56.

² Canna en a donné la restauration.

³ Cela résulte clairement de la guerre contre les Véliens en 483, et de la réduction des trente tribus de Servius à vingt, chiffre qu'on trouve après l'expulsion des rois. En 495 on en cite vingt et une (Tite-Live, II, 21), une nouvelle tribu, appelée Crustumisienne, du nom d'une ville conquise, ayant été formée après la guerre contre la Sabine. Fidènes, qui ne fut réduite qu'en l'an 426, est à 2 lieues de Rome.

⁴ Depuis la guerre durant laquelle le Sabin Attus Clausus vint s'établir à Rome, on ne voit pas de ville sabine indépendante plus voisine de Rome qu'Eretum.

⁵ Elle ne fut prise qu'en 335.

⁶ Denys, V, 20, d'après les registres du cens, dit-il.

toujours l'union, et avec l'union une puissance invincible. Aussi ne cessèrent-ils jamais d'avoir confiance en leur fortune : dès les premiers temps de la république ils élevèrent un temple à l'Espérance.

Leurs ennemis étaient surtout les Éques et les Volsques. Montagnards pauvres et pillards, toujours menaçants, et cependant insaisissables, aujourd'hui dans la plaine, incendiant les moissons, demain retranchés ou perdus dans leurs montagnes, les Éques étaient l'ennemi, sinon le plus dangereux, du moins le plus incommode. Les Volsques, riches, nombreux et maîtres d'un fertile territoire, auraient été plus à craindre, s'ils n'avaient pas été divisés en une foule de petits peuples qui, ne se réunissant jamais pour attaquer ou se défendre, ne mirent ni calcul ni persévérance en des expéditions que faisaient souvent échouer l'impatience des uns ou les lenteurs des autres. Cette division et, par suite, le manque d'une grande capitale dont la prise pût d'un coup terminer la lutte, enfin la nature du pays, coupé de montagnes et de marais, devaient éterniser la guerre. Avec de tels ennemis, il n'y avait d'autre moyen d'en finir que celui dont se servait naguère le gouvernement pontifical contre les brigands des États romains : raser les villes et y en chasser ou exterminer la population. Rome procéda ainsi. Mais quand la guerre fut terminée, le pays des Volsques n'était plus qu'une solitude.

Dans l'Étrurie, les adversaires étaient différents ; Véies, ville commerçante et industrielle¹, s'élevait à 4 lieues seulement du Janicule. De ce côté on savait où frapper : il n'y avait qu'à marcher droit à la ville, l'assiéger et la prendre. Mais le danger pour Rome était, le même que pour Véies, car ces deux villes se trouvaient dans des conditions d'existence à peu près semblables : toutes deux grandes, peuplées, fortes d'assiette, couvertes d'épaisses murailles et pouvant mettre sur pied des forces considérées. Aussi ce siège, qui devait terminer la guerre, Rome ne fut en état de l'entreprendre qu'au bout d'un siècle.

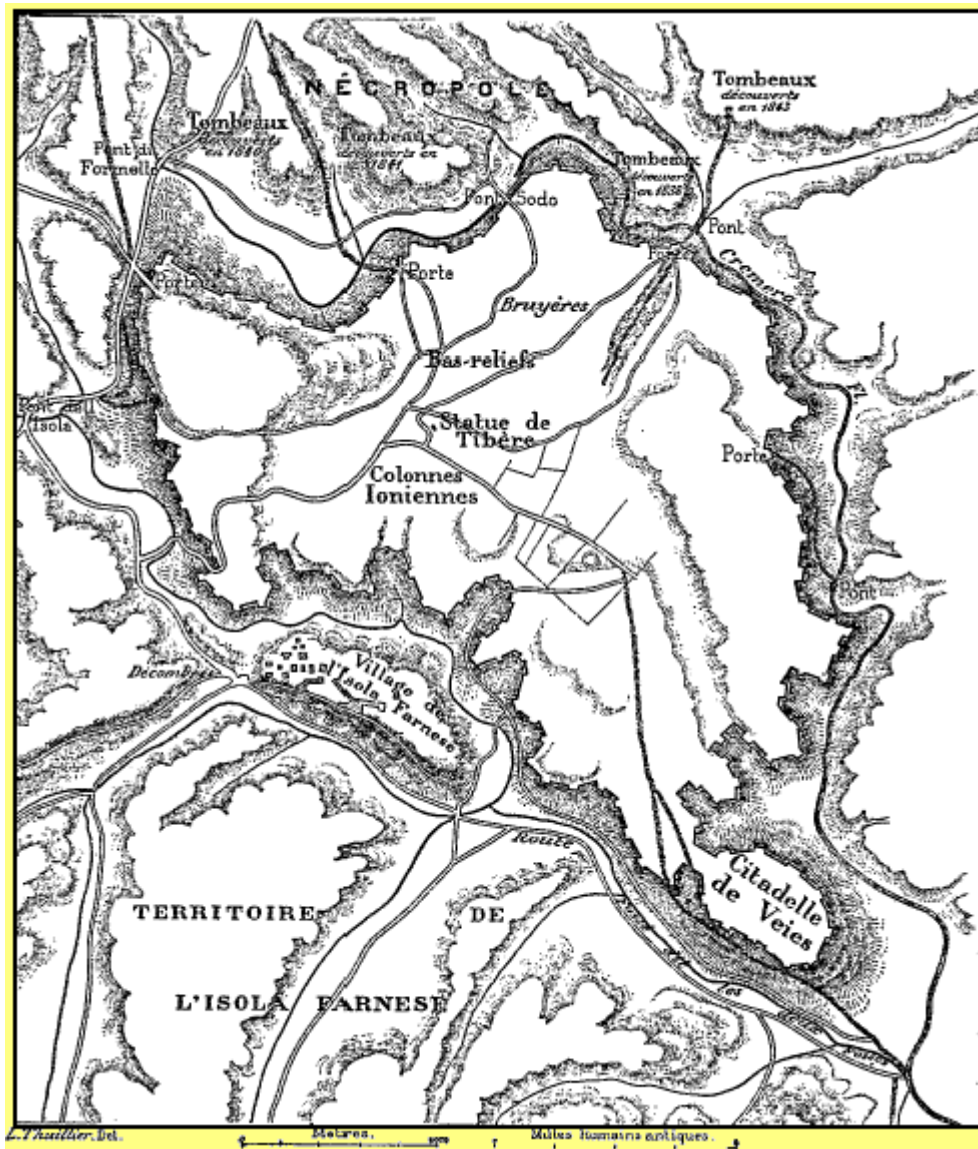
Parmi ces ennemis, nous n'avons compté ni les Latins ni les Herniques, que leur position rendait nécessairement les alliés de la république. C'était par l'incendie des fermes latines que s'annonçaient toujours à Rome les courses des Éques et des Volsques ; et les Herniques, établis entre ces deux peuples, dans la vallée du Trerus, avaient à souffrir chaque jour de leurs déprédations. Cette alliance datait de loin (féries latines). Sous le dernier Tarquin, elle s'était changée pour Rome en une domination que l'exil du roi renversa et que ne rétablit pas la bataille du lac Régille. Rome et les Latins restaient séparés, mais la puissance croissante des Volsques et les brigandages des Éques les rapprochèrent. En 493, durant son second consulat, Sp. Cassius signa avec les trente villes latines un traité, omis à dessein, ou mal compris, par les historiens de Rome, parce qu'il attestait sa faiblesse après les guerres royales, mais qu'on lisait encore, au temps de Cicéron², sur une colonne de bronze :

Il y aura paix entre les Romains et les Latins tant que le ciel sera au-dessus de la terre et la terre sous le soleil. Ils ne s'armeront pas l'un contre l'autre ; ils ne donneront point passage à l'ennemi à travers leur territoire, et ils se porteront secours avec toutes leurs forces quand ils seront attaqués. Le butin et les

¹ Denys (II, 51) la dit aussi grande qu'Athènes, et Tite Live (V, 24), plus belle que Rome. Elle était là où se trouve l'Isola Farnese, sur une hauteur qui domine une magnifique vallée au fond de laquelle coule la Cremera, à quelques pas du premier relais de poste, sur la route de Rome à Florence, à 11 milles de l'enceinte de Servius, ou à un peu plus de 16 kilomètres.

² Cicéron, *pro Balbo*, 25 ; Tite-Live, II, 55.

conquêtes faites en commun seront partagés. Un autre témoignage¹ permet d'ajouter : *Le commandement de l'armée combinée alternera chaque année entre les deux peuples.*



Plan de Véies²

Sept années plus tard, durant son troisième consulat, quelque temps avant de proposer sa loi agraire, Cassius conclut un traité semblable avec les Herniques³. Dès lors, les Éques et les Volsques ne firent pas titi mouvement que les messagers Berniques ou latins n'accourussent le dénoncer à Rome, et les légions, en descendant ou en remontant la vallée du Trerus, purent menacer jusqu'au cœur le pays ennemi. Ces deux traités ont plus aidé à la future

¹ Cincius, cité par Festus, s. v. *Prætor ad portant.... Quo anno Romanos imperatores ad exercitum mittere oporteret....*

² Ce plan a été dressé par Canina, qui y a marqué les tombeaux découverts dans la nécropole et l'endroit de la ville où furent trouvés des colonnes, des bas-reliefs et une statue colossale de Tibère, qui est au musée Chiaramonti. Véies, restée déserte jusqu'à César, reçut de lui, plus tard d'Auguste, une colonie, et la Véies nouvelle paraît avoir vécu plusieurs siècles.

³ C'est en vertu de ce traité que la colonie d'Antium fut partagée entre les Romains, les Latins et les Herniques (Denys, IX, 59).

grandeur de Rome qu'aucun de ceux qu'elle signa plus tard ; car ils assurèrent son existence à une époque où sa fortune pouvait être étouffée dans son berceau. Tout le poids de la guerre contre les Èques et les Volsques retomba sur ses alliés, et de ce côté elle ne joua ordinairement que le rôle d'auxiliaire. De là le peu l'importance de ces guerres, malgré les actes d'héroïsme et de dévouement, les grands noms et les merveilleuses histoires dont les écrivains les ont remplies.

II - CORIOLAN ET LES VOLSQUES. CINCINNATUS ET LES ÈQUES.

Les Volsques, établis en des montagnes (monti Lepini) qui atteignent une altitude de 5000 pieds et dont les eaux forment les marais Pontins, avaient la double ambition de s'étendre à la fois dans la fertile vallée du Tibre et dans celle du Liris. Après la chute des Tarquins, ils avaient repris les villes que ce roi leur avait enlevées. Arrêtés, au sud, par la forte position de Circei, qui cependant tomba en leur pouvoir, et par le pays impraticable et stérile des Aurunces, ils se rejetèrent sur les riches plaines du Latium, s'emparèrent de Vélitres, de Cora, malgré ses puissantes murailles, et portèrent leur avant-postes jusqu'à 10 milles de Rome¹. La plus heureuse de leurs invasions, celle à laquelle on a rattaché toutes leurs conquêtes, fut conduite par un illustre banni romain, de la *gens Marcia*.

C'était, dit la légende, un patricien distingué par son courage, sa piété et sa justice². A la bataille du lac Régille, il avait mérité une couronne civique et gagné, à la prise de Corioles, le surnom de Coriolan. Un jour que les plébéiens se refusaient aux levées, il avait armé ses clients et soutenu seul la guerre contre les Antiates. Cependant, le peuple, qu'il blessait par sa hauteur, lui refusa le consulat, et Coriolan en conçut une haine qu'il laissa percer par d'imprudentes paroles. Pendant la retraite sur le mont Sacré, les terres étaient restées sans culture ; pour combattre la famine on voua un temple à Cérès et, ce qui valait mieux, on acheta du blé en Étrurie et en Sicile, où Gélon refusa d'en recevoir le prix. Le sénat voulait le distribuer gratuitement au peuple : *Point de blé ou plus de tribuns*, dit Coriolan. Cette parole fut entendue des tribuns qui le citèrent aussitôt par-devant le peuple. Ni les menaces ni les prières des patriciens ne purent les fléchir, et Coriolan, condamné à l'exil, se retira chez les Volsques d'Antium, puissante et riche cité maritime. Tullius, leur chef, oublia sa jalousie et sa haine, pour exciter dans le cœur de l'exilé le désir de la vengeance ; il consentit à n'être que son lieutenant, et Coriolan marcha sur Rome à la tête des légions volsques. Aucune armée, aucune place ne l'arrêta, et il vint camper sur le fossé Cluilius, ravageant les terres des plébéiens, mais épargnant, à dessein, celles des grands. En vain Rome tenta de le fléchir. Les plus vénérables des consulaires et les prêtres de dieux, venus à lui en suppliants, n'obtinrent qu'une dure réponse. Quand la députation rentra désespérée, Valeria, sœur de Poplicola, pria avec les matrones au temple de Jupiter ; comme si elle recevait une inspiration d'en haut, elle les entraîne à la demeure de Coriolan et décide sa mère Veturia, à essayer de toucher au cœur ce proscrit dont l'âme altière n'a pu être ébranlée par les supplications de la patrie elle-même et de ses dieux. A l'approche de ces femmes, Coriolan garde l'aspect farouche. Mais on lui rapporte qu'au milieu d'elles se trouvent sa vieille mère et sa jeune épouse tenant ses

¹ A Bovillæ, qu'ils prirent (Plut., *Coriolan*, 29), ainsi que Corioles, Lavinium, Satricum et Vélitres. (Tite-Live, II, 39.)

² Denys d'Halicarnasse, VIII, 62.

deux enfants par la main. Trop Romain encore pour manquer au respect filial, il s'avance à la rencontre de Veturia et fait baisser les faisceaux devant elle : *Suis-je devant mon fils*, dit la sévère matrone, *ou devant un ennemi ?* La jeune femme n'ose parler, mais elle se jette en pleurant dans les bras de son époux, et ses enfants s'attachent à lui ; il est vaincu et se retire. Les Romaines venaient de sauver Rome pour la seconde fois.

La scène est belle, mais n'est pas vraisemblable. Las de guerre et rassasiés de butin, ou trouvant que la résistance devenait plus forte à mesure qu'ils s'approchaient de Rome, les Volsques regagnèrent leurs cités. La légende ajoute qu'ils ne pardonnèrent pas à Coriolan de s'être arrêté au milieu de sa vengeance, et qu'ils le condamnèrent à mort. Suivant Fabius, il aurait vécu jusqu'à un âge avancé, en répétant : *L'exil est bien dur pour un vieillard*.

Ainsi on n'osait nier que Rome eut encore été réduite aux dernières extrémités et que les Volsques se fussent établis au centre du Latium ; mais c'était un patricien qui avait vaincu, et l'honneur était sauf.

Quant à Coriolan, il avait raison de trouver amer le pain de l'étranger, car l'exil romain était une excommunication civile et religieuse. L'exilé perdait non seulement sa patrie et ses biens, mais ses dieux domestiques, sa femme, qui avait le droit de se remarier, ses enfants, pour lesquels il devenait un étranger, ses aïeux, qui ne pouvaient plus recevoir de lui les sacrifices funèbres. Notre mort civile était moins terrible¹.

Les montagnes qui séparent les bassins du Liris et de l'Anio, descendent des bords du lac Fucin jusqu'au-dessous de Préneste, où elles se terminent à l'Algide par une sorte de promontoire qui domine la plaine et la vallée dit Tibre. En suivant les sentiers cachés de la montagne, les Éques arrivaient sans être aperçus jusqu'à l'Algide, dont les bois couvraient encore leur marche et leurs embuscades². De là ils fondaient à l'improviste sur les terres latines, et, s'ils étaient assez nombreux ou l'ennemi trop prudent, ils étaient bientôt au milieu de la campagne romaine. Chaque année ces incursions se renouvelaient ; ce n'était pas la guerre, mais il eût mieux valu de sérieux combats que ces éternels brigandages. Les Latins s'en trouvèrent si affaiblis, que les Éques purent leur prendre plusieurs villes³. Suivant le traité de Cassius, Rome aurait dû envoyer toutes ses forces à leur secours. Ses dissensions intérieures et les dangers qu'elle courait dit côté de Véies retenaient les légions dans la ville ou au nord du Tibre. Cependant le sénat s'alarma quand il vit les Éques établis sur l'Algide et les Volsques sur le mont Albain, séparant les Latins des Herniques et menaçant à la fois les deux peuples⁴. Une trêve de quarante ans, que venaient de signer les Véiens (474) et l'adoption de la loi Publilia (471) ayant mis fin pour un temps à la guerre étrusque et aux troubles du Forum, on put écouter les plaintes des alliés.

¹ Cicéron veut qu'il se soit tué ; la raison qu'il en donne, c'est que cette fin du héros lui paraît plus convenable : *Huic generi mortis polius assentior* ; mais Atticus lui répond : *Il est vrai qu'on permet aux rhéteurs de mentir en histoire pourvu que l'art y gagne, concessum est rheloribus ementiri in historiis ut aliquid dicere possint argulius !* Si l'on rapproche ces paroles de celles de Tite-Live, on trouvera que ces Romains avaient une étrange idée des devoirs de l'historien.

² *Nigræ feraci frondis in Algido*. Il y a quelques années l'Algide était encore le repaire de brigands qui infestaient les environs de Palestrina et de Frascati.

³ Corbio, Vitellia, Bola, Labicum. Dans la légende de Coriolan, toutes ces villes, même Corbio, située au delà de l'Anio, sont prises par les Volsques ; on avait à dessein attribué à l'exilé romain les conquêtes successives des Volsques et des Éques.

⁴ Ces deux montagnes forment la ligne de séparation des eaux qui se rendent dans l'Anio, le Tibre, la mer et le Trerus, affluent du Liris ; elles dominent donc toute la plaine latine.

Deux membres de la *gens* Quinctia, Capitolinus et Cincinnatus, eurent l'honneur de cette guerre.

T. Quinctius Capitolinus, patricien populaire, avait été le collègue de l'impérieux Appius. Tandis que les *Voleros* de celui-ci se faisaient battre par les Volsques, Quinctius enlevait aux Éques leur butin et rentrait à Rome avec le titre de *Père des soldats*. Une seconde fois consul en 467, il s'empara d'Antium dont une partie du territoire fut distribuée à des colons romains et il eut au retour dans un brillant triomphe qu'il en garda le surnom de Capitolinus. Les Éques restaient en armes ; quatre fois leurs bandes agiles pénétrèrent audacieusement dans la campagne de Rome ; un jour même ils enveloppèrent le consul Furius dans une gorge étroite ; deux légions allèrent être perdues ; Capitolinus les sauva. À la nouvelle du péril, le sénat avait investi l'autre consul de la puissance dictatoriale par la formule : *Caveat consul ne quid detrimenti respublica capiat*, et il ne s'en était servi que pour charger Capitolinus du soin difficile de délivrer l'armée consulaire.

Jamais Rome, depuis Porsenna, n'avait été aussi sérieusement menacée ; les troubles intérieurs avaient recommencé au sujet de la proposition Terentilla ; la peste sévissait avec une violence d'autant plus meurtrière que les courses de l'ennemi remplissaient la ville, durant les chaleurs de l'été, d'hommes et de troupeaux habitués à l'air pur des montagnes¹. En 462, une armée d'Éques et de Volsques campa à 3 milles de la porte Esquiline ; trois ans plus tard une surprise de nuit livra pour un moment le Capitole au Sabin Herdonius ; l'an d'après, Antium fit défection, et le consul Minucius se laissa encore une fois enfermer par les Éques dans un défilé. Cincinnatus parut seul capable de sauver la république. Il reprit le Capitole et rendit aux Romains la forteresse qui était aussi leur sanctuaire ; dans cette circonstance, il s'était signalé par une sévérité qui lui avait gagné la confiance du sénat : on l'élut dictateur.

Les sénateurs qui furent chargés de lui signifier cette élection le trouvèrent au delà du Tibre, dans le champ qu'on appela longtemps les prés de Quinctius. Il creusait un fossé et les reçut appuyé sur sa bêche. Après les salutations accoutumées, ils le requièrent de mettre sa toge pour recevoir une communication du sénat. *Lui s'étonne, demande si tout ne va pas pour le mieux et envoie sa femme, Racilia, quérir sa toge dans la cabane. L'ayant revêtue, après avoir essuyé la poussière et la sueur dont il était couvert, il revient vers les députés qui le saluent maître du peuple, le félicitent et le pressent de se rendre à la ville*². Si cette scène n'est pas historique, elle est du moins dans les mœurs du temps et dans le caractère du personnage. Ce qui suit montre le patricien, si fier de sa race, prenant possession du pouvoir avec la même simplicité qu'il avait quitté sa charrue et déployant l'activité et l'énergie de ces hommes faits pour le commandement. Un bateau l'attendait sur le Tibre, il y monte et est reçu sur la rive gauche par ses trois fils, ses proches et la plupart des sénateurs. Avant le jour il descend au Forum, y nomme maître de la cavalerie un autre patricien aussi pauvre que lui-même et ordonne que toutes les affaires soient suspendues, que les boutiques se ferment, que les hommes en état de combattre se trouvent au champ de Mars avant le coucher du soleil, chacun avec cinq pieux et du pain pour cinq jours. Le soir venu, il part et fait 6 lieues en quatre heures ; avant que le jour fût levé, les Éques étaient eux-mêmes enfermés par un fossé et un

¹ Tite-Live, III, 6.

² *Ibid.*, III, 26.

rempart palissadé : ils furent réduits à passer sous le joug. Rentré à Rome en triomphe, suivi du consul et de l'armée qu'il avait sauvés, il força Minucius à se démettre de sa charge, fit briser devant lui les faisceaux consulaires¹ et, le seizième jour, déposa la dictature pour retourner à ses champs (457). Malgré ce succès que la vanité nationale a embelli, comme tant d'autres points de l'histoire militaire de Rome, la guerre n'était pas terminée : les Éques restaient en possession de l'Algide, comme les Volsques du mont Albain.

Depuis un demi-siècle que les rois avaient été chassés, la décadence de la puissance de Rome ne s'était pas un instant arrêtée. En 493 son territoire était au moins couvert par les Latins ; mais des trente villes latines qui avaient signé le traité de Cassius, treize étaient maintenant ou détruites ou occupées par l'ennemi et parmi elles quelques-unes des plus fortes places de l'Italie, telles que Circei, au pied de son promontoire, Setia, Cora et Norba², toutes trois dans les montagnes des Volsques et entourées de puissantes murailles. Si l'*ager Romanus* n'était pas encore entamé, la barrière qui devait le protéger avait été en partie détruite. Rome était-elle plus heureuse, au nord contre les Étrusques ?

II. - GUERRE CONTRE VÉIES.

Une grande partie de l'Étrurie avait pris part à l'expédition de Porsenna ; depuis ce temps les courses des Gaulois cisalpins et la puissance croissante des Grecs et des Carthaginois avaient divisé l'attention et les forces des villes étrusques : les unes veillant, au nord, sur les passages de l'Apennin ; les autres, à l'ouest, sur les côtes menacées par les pirates de Ligurie et, au sud-ouest, sur leurs colonies, qui leur échappaient l'une après l'autre. La ligue s'était dissoute, et toute idée de conquête vers le Latium avait été abandonnée. Mais Véies, éloignée des Gaulois et de la mer, se trouvait trop près de Rome pour ne pas profiter de son affaiblissement. Ce ne fut cependant qu'en 472 que la guerre éclata. Elle dura neuf années. On n'a conservé que deux faits de cette guerre, plus sérieuse cependant pour Rome que les courses des Éques et des Volsques : la fondation, par les Romains, d'une forteresse sur les bords du Crémère, d'où ils étendirent durant deux années le ravage jusqu'aux murs de Véies, et l'occupation du Janicule par les Véiens. On a déjà vu que les annalistes romains faisaient honneur au patriotique dévouement des Fabius d'avoir seuls tenu en échec toutes les forces ennemies jusqu'au jour où, surprise dans une embuscade, la *gens* entière périt. Les Véiens à leur tour portèrent l'incendie le long des deux rives du Tibre et s'établirent sur le Janicule, d'où ils voyaient Rome à leurs pieds. Un jour, ils passèrent le fleuve et vinrent attaquer les légions jusque dans le Champ de Mars. Un vigoureux effort les repoussa ; le lendemain, pris entre deux armées consulaires, ils furent enfin chassés du poste dangereux qu'ils occupaient. La guerre se trouvait reportée sous les murs de Véies : une trêve de quarante ans laissa les deux peuples dans la position où ils étaient avant les hostilités (474).

Dans cette guerre, Véies n'avait pas été soutenue par les grandes lucumonies du Nord dont l'attention était alors attirée vers d'autres lieux où se décidait le sort de leurs rivaux. Tandis, en effet, que Rome préluait à sa grandeur par ces luttes

¹ Denys, X, 22 ; Tite-Live, III, 20-30 : *Vi majoris imperii*. L'école de Niebuhr tient cette histoire pour une légende.

² Autres cités latines prises ou détruites : Mitres, Tolina, Ortona, Satricum, Labicum, Pedum, Corioli, Carventum, Corbie. (Denys et Tite Live, passim.)

obscurer et au pillage du monde par la conquête d'un butin rustique, les armées de Xerxès ébranlaient l'Asie, et trois cent mille Carthaginois, ses alliés, descendaient en Sicile (480). La victoire de Thémistocle à Salamine sauva la Hellade ; celle de Gélon à Himère assura la fortune de Syracuse et des Grecs italiotes, qui disputaient aux Étrusques le commerce de la mer Tyrrhénienne et de l'Adriatique. D'abord ils leur firent tirer le détroit de Messine ; puis, l'année qui précéda la trêve de quarante ans, ils anéantirent leur flotte dans les eaux du cap Misène. Hiéron établit à l'île d'Ischia une station pour ses galères, qui coupèrent les communications entre les villes étrusques du Volturne et celles de l'Arno. Ainsi le peuple le plus redoutable pour les anciens sujets de Porsenna, usait ses forces en des guerres lointaines, ce qui permettait aux Romains de se livrer impunément à tous les désordres de la liberté naissante.

Pendant ces premières années de la république, si fécondes pour les restitutions, rien n'avait été fait pour la puissance. Rome, du moins, avait duré en gagnant chaque jour force et confiance. Le territoire proprement dit n'avait pas été entamé, et la population s'était aguerrie dans ces luttes, au fond peu dangereuses. Les soldats qu'Appius décime sans résistance, que Cincinnatus charge de cinq pieux, de leurs armes et de leurs vivres pour une marche de près de vingt milles en quatre heures, sont déjà les légionnaires qui vaincront les Samnites et Pyrrhus. Rome n'a donc, plus maintenant à craindre pour son existence, compte au temps de Porsenna, et elle a le droit d'espérer beaucoup.

CHAPITRE VIII — LES DÉCEMVIRS ET L'ÉGALITÉ CIVILE (451-449).

I. — PROPOSITION DE TERENTILIUS.

Jusqu'à Volero et Lœtorius, le peuple n'a conquis que des armes pour le combat, et ce combat, malgré les violences que nous avons déjà vues, n'a pas encore été sérieusement engagé. L'aristocratie conserve toutes les positions qu'elle occupait après l'exil des rois, le commandement, les magistratures, la religion, la justice ; seulement, les plébéiens étaient alors sans direction et sans but ; maintenant, leurs chefs mesurent déjà la distance qui les sépare du pouvoir.

L'histoire intérieure de Rome est véritablement d'une admirable simplicité. D'abord une aristocratie qui forme à elle seule, tout l'État, et au-dessous, bien loin d'elle, des étrangers, des fugitifs, des hommes sans famille et presque sans dieux. Mais ces plébéiens, instruments de conquêtes, voient aussi par ces conquêtes s'accroître leur nombre, leur dignité et leur force. Un jour ils aident les grands à chasser un tyran ; le lendemain on les oublie : ils fuient sur le mont Sacré la misère et la servitude et se font reconnaître des chefs qui disciplinent cette foule jusque-là sans direction, s'exercent à la lutte, et peu à peu l'arment de toutes pièces. Voici qu'elle va passer enfin de la résistance à l'attaque. En 462 les plébéiens demandent la révision de la constitution et une législation écrite¹. C'était trop vouloir à la fois, car ils n'étaient pas assez forts pour triompher d'un coup. Aussi leur victoire se fractionnera, si je puis dire, et ne s'achèvera qu'en plus d'un siècle. En 450 ils arracheront l'égalité civile ; en 367 et 339, l'égalité politique ; en 300, l'égalité religieuse. — Le décemvirat fut la conquête de l'égalité devant la loi civile et pénale.

Dans la constitution rien d'écrit ni de déterminé ; nul ne savait où s'arrêtait la juridiction des magistrats, où cessaient les pouvoirs du sénat. La loi n'était pas le droit, *rectum*, ou, comme le définiront les jurisconsultes de l'empire, le bien et le juste, *ars boni et æquis* c'était l'ordre impérieusement donné, *jus*, par le plus fort au plus faible, par le patricien au plébéien, par le prêtre au laïque, par le mari à la femme et aux enfants². En outre, pour remplir leur charge pour protéger les plébéiens contre les applications iniques de la loi, les tribuns avaient besoin de la connaître, et elle restait à l'état incertain et flottant de coutume ; le juge prononçait *d'après l'usage des aïeux, ex more majorum*, c'est-à-dire d'après la loi particulière de l'ancien peuple souverain que le nouveau peuple ignorait. Le tribun C. Terentilius Arsa se résolut à détruire ces incertitudes et l'arbitraire qu'elles autorisaient. Abandonnant la loi agraire qui s'usait, il demanda en 461 que cinq hommes fussent nommés pour rédiger un code de lois qui déterminât, en le limitant, le pouvoir des consuls³. Un plébiscite n'obligeait pas le *populus*, le sénat put donc ne pas tenir compte de cette proposition, et il essaya d'arrêter le tribun par le veto d'un de ses collègues. Mais ils avaient tous juré de rester unis, et ni menaces ni présages sinistres ne purent les détourner du but.

¹ *Legibus de imperio consulari scribendis* (Tite-Live, III, 9) ; et plus loin (III, 34) : *Fons omni publici privatique est juris* ; et Denys, X, 5 : *τούς ὑπὲρ πάντων νόμους, τῶν τε κοινῶν καὶ τῶν ἰδίων*. Enfin Zonare, VII, 18 : *τὴν πολιτείαν ἰσωτέραν ποιήσασθαι ἐψηφίσαντο*.

² A l'idée aristocratique d'ordre, *jus* de *jubeo*, nous avons substitué l'idée de justice. Notre mot *droit* vient du latin *rectum* et *directum*, en italien *diritto*, en espagnol *derecho*, en allemand *recht*, en anglais *right*, chez les Scandinaves *ret*. Les Slaves partent d'une autre idée : ce n'est plus celle de rectitude, mais celle de vérité, *prawda*.

³ Tite-Live, III, 9.

Le chef des violences patriciennes était le fils de Cincinnatus, Cæson, jeune homme fier de sa force, de ses exploits, de sa noblesse. A la tête des jeunes patriciens, il troublait les délibérations, se jetait sur la foule et chassa plus d'une fois les tribuns du Forum. Cet homme semblait porter en lui toutes les dictatures et tous les consulats ; et son audace rendait l'autorité tribunitienne impuissante. Un tribun osa cependant se servir de la loi Icilia : Virginius accusa Cæson d'avoir frappé un de ses collègues malgré son caractère inviolable, et un plébéien attesta qu'il avait renversé sur la voie Suburane un vieillard, son frère, mort quelques jours après de ses blessures. Le peuple émut à ce récit de meurtre, et Cæson, laissé libre sous caution, eût été condamné à mort aux prochains comices, s'il ne se fût exilé de lui-même en Étrurie.

On avait exigé de lui une caution de 30.000 livres pesant d'airain ; pour la payer, Cincinnatus vendit tous ses biens à l'exception de 4 arpents (461)¹.

Ainsi que Coriolan, Cæson voulut se venger, et les tribuns vinrent un jour dénoncer au sénat une conspiration dont il était l'âme. Le Capitole devait être surpris, les tribuns et les chefs du peuple massacrés, les lois sacrées abolies. Le Capitole fut, en effet, l'année suivante occupé durant la nuit par le Sabin Herdonius, à la tête de 4000 aventuriers, esclaves ou bannis, parmi lesquels se trouvait peut-être Cæson (460)². Cet audacieux coup de main n'effraya pas moins le sénat que le peuple, auquel le consul Valerius promit l'acceptation de la proposition Terentilia pour prix de son concours. Le Capitole fut repris avec le secours du dictateur de Tusculum, C. Manilius³, et, de torts ceux qui l'occupaient, pas un n'échappa. Mais Valerius, le consul populaire, avait péri durant l'attaque, et il fut remplacé par Cincinnatus, qui crut fie sénat délié par cette mort de ses promesses. *Tant que je serai consul, dit-il aux tribuns, votre loi ne passera pas, et avant de sortir de charge je nommerai un dictateur. Demain, j'emmène l'armée contre les Éques.* Ils annonçaient leur opposition à l'enrôlement. *Je n'ai pas besoin de nouveaux soldats, les légionnaires de Valerius n'ont pas été licenciés ; ils me suivront à l'Algide.* Il voulait amener là les augures, leur faire consacrer un lieu pour délibérer et contraindre l'armée, comme représentant le peuple, à révoquer toutes les lois tribunitiennes⁴. Le sénat n'osa suivre son consul dans cette réaction violente : il se contenta de repousser la loi, mais les mêmes tribuns furent pour la troisième fois réélus ; ils le furent encore les années suivantes, jusqu'à cinq fois, et avec eux se représenta toujours l'odieuse proposition, malgré une nouvelle dictature de Cincinnatus, qui profita de son autorité sans appel pour exiler l'accusateur de son fils (458).

Cet état de choses entretenait les esprits dans une telle fermentation, que le sénat crut prudent de consentir à ce qu'on nommât désormais dix tribuns, deux pour chaque classe (457). Le peuple, surtout celui des classes inférieures, attendait de cette augmentation une protection plus efficace, les patriciens une facilité plus grande pour acheter quelques membres du collège. D'autres concessions suivirent.

¹ Tite-Live, III, 15 ; Denys, X, 48.

² Denys, X, 9, 14 ; Tite-Live, III, 15 : *tribunorum interficiendorum, trucidandæ plebis*.

³ Il reçut en récompense le droit de cité. C'était sans doute un descendant de Tarquin le Superbe, qui avait eu pour gendre un dictateur de Tusculum ; sa famille compta au nombre des plus illustres familles plébéiennes.

⁴ Tite-Live, III, 20.

En 456 le tribun Icilius demanda que les terres du domaine public sur l'Aventin fussent distribuées au peuple¹. Vainement les patriciens troublèrent l'assemblée et renversèrent les urnes ; les tribuns soutenus par le brave Sicinius Dentatus, condamnèrent comme auteurs de ces violences plusieurs jeunes patriciens à la confiscation de leurs biens. Le sénat racheta secrètement ces terres et les leur rendit. Mais les tribuns avaient prouvé leur force, ils firent accepter la loi par les tribus, forcèrent les consuls à la porter au sénat, et Icilius obtint même d'entrer dans la curie pour défendre son plébiscite. De cette innovation sortit le droit pour les tribuns de siéger et de parler dans cette assemblée ; plus tard ils eurent même, comme les consuls et les préteurs, celui de la convoquer². La loi passa ; beaucoup de pauvres gens qui habitaient hors de la ville vinrent s'établir sur l'Aventin, et la force de la plèbe augmenta avec le nombre de ceux qui pouvaient accourir sur le Forum au premier appel des tribuns. La colline populaire se couvrit de maisons plébéiennes. Les citoyens trop pauvres pour en construire une avec leurs seules ressources s'associèrent à d'autres ; chaque étage eut ainsi son propriétaire, usage qui subsiste encore à Rome, dans la Corse, même en certaines villes de France. Le domaine ne possédant plus sur l'Aventin un pouce de terre, les patriciens ne purent y rester ; et cette colline devint comme la forteresse du peuple. Sous les décemvirs, elle fut l'asile de la liberté plébéienne³.

En 454 une loi présentée aux centuries par le consul Alernius, reconnu à tous les magistrats, même aux tribuns et aux édiles, le droit de punir d'une amende ceux qui ne leur montreraient pas le respect et l'obéissance que leur fonction commandait⁴. Le minimum en fût fixé à un mouton, et le maximum, auquel on ne devait arriver qu'en augmentant d'une tête pour chaque jour de refus, à deux moutons et trente bœufs. Du même coup cette loi mettait un terme à l'arbitraire dont les consuls avaient jusqu'alors usé dans la fixation des amendes.

Peu de temps après commença le monnayage officiel : l'État n'avait d'abord certifié que la qualité du métal⁵, en poinçonnant les morceaux de bronze, *Ts*, dont la balance de l'acheteur déterminait ensuite le poids, dont la forme d'acquérir dite *mancipatio per æs et libram*⁶ : *Je saisis cet objet acheté avec ce bronze dûment pesé*. À cette première garantie il en ajouta une autre au temps des décemvirs⁷, l'attestation du poids : on coula des pièces en bronze de forme lenticulaire devant peser 12 onces⁸. Ce fut l'*as libral*, qui portait une empreinte

¹ Denys, X, 31. Le caractère d'*ager publicus*, conservé par l'Aventin jusqu'en 456, contredit la tradition relative à l'établissement, sur cette colline, des Latins vaincus par Ancus.

² On les voit, après les décemvirs, en pleine possession de ce droit. Cf. Tite-Live, III, 69 ; V, 1, 2, 5, 6, 26, 36, etc. *Tribunis plebis senatus habendi jus erat, quamquam senatores non essent, ante Atinium plebiscitum* (Aulu-Gelle, XIV, VIII).

³ La loi Icilia fut mise au nombre des lois sacrées, suivant Tite-Live (III, 32) ; mais Lange (*Römische Alterthümer*, I, 519 et 539) pense avec raison que Tite-Live a confondu cette *lex Icilia* avec le plébiscite Icilien de 471, qui fut, en effet, une *lex sacrata*. Jusqu'alors un grand nombre de plébéiens habitaient comme locataires des maisons appartenant à des patriciens ; ceux-ci perdirent par cette loi l'influence qu'ils pouvaient exercer, à titre de propriétaires, sur un certain nombre de membres de la plèbe.

⁴ Denys, X, 50 ; Cicéron, *de Republica*, II, 55.

⁵ Le bronze primitif était du cuivre presque pur : 93,70 de cuivre et 6,30 d'étain.

⁶ La livre romaine, qui se divisait en 12 onces, pesait 337^{gr},434. *Mancipatio de manu capere*, prendre avec la main.

⁷ Dans les Douze Tables, les amendes sont évaluées en as. Cf. Gaius III, 223.

⁸ On croyait qu'aucun as n'atteignait ce poids ; la plupart, en effet, pèsent 9 à 10 onces. Mais en 1852 on a trouvé à Cervetri 1575 as dont beaucoup pesaient 312 grammes, d'où il faut conclure que la plupart des as anciens avaient à peu près le poids normal. Sur les réductions successives du

avec le chiffre indicatif de sa valeur et qui se subdivisa comme l'indique le tableau suivant :

As	=	1	livre	portant la tête de Janus
Semis	=	1/2	—	— de Jupiter
Triens	=	1/3	—	— de Minerve
Quadrans	=	1/4	—	— d'Hercule
Sextans	=	1/6	—	— de Mercure
Uncia	=	1	once	— de Rome

L'apparition de la monnaie est un des grands événements de l'histoire. Pendant plus d'un siècle et demi, jusqu'en 268, les Romains se contentèrent de leur lourde monnaie de bronze, quand, depuis bien longtemps, la Grèce, la Sicile et l'Italie méridionale frappaient des monnaies d'argent qui sont restées les plus belles médailles connues. A quel misérable commerce devaient suffire de parels moyens d'échange ? Qu'on mette les as coulés de Rome à côté des pièces de Thurium ou de Syracuse, et l'on mesurera la distance qui séparait alors les Romains des Grecs !

Le partage des terres de l'Aventin était une véritable loi agraire, et la loi *Aternia*, réprimait un des plus criants abus¹ que Terentilius avait attaqués. Le sénat espérait ainsi donner le change au peuple et éloigner, par des satisfactions partielles, deux demandes redoutables, la loi agraire et la loi *Terentilia*. Mais les tribus n'entendaient lui laisser ni trêve ni relâche : les deux propositions furent aussitôt reprises, et, pour les faire passer, on fit arriver au tribunat le plus renommé et le plus populaire des plébéiens, Sicinius Dentatus, vieux centurion qui avait assisté à 120 batailles, suivi 9 triomphes, tué 8 ennemis en combat singulier, reçu 45 blessures, dont pas une par derrière, mérité 185 colliers, 160 bracelets d'or, 18 lances, 25 harnais, enfin 14 couronnes civiques pour autant de citoyens qu'il avait sauvés². Usant d'un moyen d'intimidation dont ses prédécesseurs s'étaient habilement servis, Sicinius condamna deux consuls à l'amende. Le sénat comprit qu'il fallait renoncer encore à la force, sauf à recourir à l'adresse pour détourner la révolution de ses voies. Il accepta la proposition *Terentilia*, que les tribuns avaient transformée en une demande de révision complète de la constitution³. Un des consulaires condamnés, Romilius, avait appuyé la rogation sans doute dans l'espérance que la nouvelle législation arracherait des mains des tribuns, si elle ne détruisait pas le tribunat lui-même, ce droit redouté d'accusation par-devant le peuple⁴. Dentatus, étonné, loua hautement son courage, abjura leur vieille haine, et, au nom du peuple, lui fit remise de l'amende qu'il devait payer au trésor de Cérès. — *Cet argent*, répondit Romilius, *appartient maintenant aux dieux : personne n'a le droit d'en disposer*. Et il refusa.

pois de l'as qui tomba à 4 onces (fin de la guerre du Samnium), à 2 onces (fin de la première guerre punique), à 1 once en 217, et plus tard à 1/2, 1/3 (durant le bas empire), même au milieu du troisième siècle à 1/8 et à 1/12 d'once. Voyez Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 5 ; Festus, s. v. *Sextantarii asses* ; Mommsen, *Hist. de la monnaie rom.*, et Marquardt, *Handb.*, t. II, p. 9 et suiv.

¹ On comprendra l'importance de cette loi, si l'on se rappelle l'effet que produisirent en Angleterre les amendes prononcées par le gouvernement de Charles Ier. A Rome, en 430, les amendes en nature furent converties en amendes en argent.

² Aulu-Gelle, II, 11 ; Denys, X, 57.

³ Les législateurs devaient chercher, *quæ æquandœ libertatis esseni* (Tite-Live, III, 31).

⁴ Denys, X, 48 et 58.

Cependant trois commissaires furent désignés, Sp. Postumius, A. Manlius et P. Sulpicius, pour aller jusqu'à Athènes peut-être¹, plus certainement dans les villes grecques de l'Italie, recueillir les meilleures lois. Un de donner aux étrangers une haute idée du peuple romain, les questeurs firent décorer avec pompe les vaisseaux que montèrent les ambassadeurs.

Rome fut tranquille durant l'absence des trois députés. A leur retour (452), quelques débats s'élevèrent pour la composition de la commission législative. C'est là que les grands attendaient les tribuns. La question était grave en effet, car toute l'antiquité pensait que le législateur devait être investi d'un pouvoir illimité. Les consuls, les tribuns, les édiles, les questeurs, allaient donc faire place à dix magistrats chargés de dresser le nouveau code. La plus précieuse des conquêtes républicaines, la *provocatio*, fut même suspendue, mais les droits conquis par les plébéiens depuis un demi-siècle furent sauvegardés². D'ailleurs, avant de pouvoir être mises en vigueur, les nouvelles lois durent être soumises à l'approbation du sénat et à la sanction du peuple. Rome ne livrait donc pas ses libertés. En invoquant leur connaissance du droit, les patriciens se firent donner les dix places de législateurs. Ce premier choix décida que la réforme n'aurait pas de caractère politique.

II. — LES DÉCEMVIRS (451-449).

L'an 451, aux ides de mai, les décemvirs, tous personnages consulaires, entrèrent en charge. C'étaient : App. Claudius, T. Genucius, P. Sestius, T. Roinilius, C. Julius, T. Veturius, P. Horatius et les trois commissaires³. Chaque jour l'un d'eux avait la présidence, le gouvernement de la ville et les douze licteurs. Unanimes dans leurs actes, justes et affables envers tous, ils maintinrent la république dans une paix profonde, diminuant plutôt que dépassant leurs pouvoirs. Un cadavre avait été trouvé dans la maison du patricien Sestius ; non seulement le décemvir Julius poursuivit l'accusation, Mais, bien qu'il eût le droit de juger sans appel, il déféra la cause à l'assemblée du peuple. A la fin de la première année, dix tables de lois furent affichées au forum, pour que chacun pût proposer des améliorations, revues ensuite par les décemvirs, puis approuvées par le sénat, acceptées dans des comices centuriates et sanctionnées par les cris sous la présidence du grand pontife. Les dieux semblèrent donner leur assentiment en envoyant des augures favorables.

Ces dix tables étaient les vieilles coutumes de Rome ou de l'Italie primitive, mêlées à quelques emprunts faits aux législations des villes grecques, que l'Éphésien Hermodore avait expliqués aux décemvirs⁴.

Cependant le code n'était pas complet. Pour l'achever, on conserva ses pouvoirs à la commission législative, mais en l'appelant, suivant l'esprit de la constitution romaine, d'autres hommes. Parmi les décemvirs sortants était Appius Claudius,

¹ Tite-Live l'affirme, *Atticis legibus* (III, 52). Tacite (Ann., III, 27) dit seulement : ... *et accitis quæ usquam egregia*.

² La loi de *Aventino publicando* et les *leges sacratæ* furent cependant soustraites au droit de révision générale donné aux décemvirs. La peine était terrible pour celui qui aurait touché à ces lois : *Sacer alicui deorum sit cum familia pecuniaque*. Cf. Festus, s. v., et Tite-Live, III, 52.

³ Je suis Denys d'Halicarnasse ; la liste de Tite-Live est quelque peu différente.

⁴ En récompense, on éleva à Hermodore une statue dans le Comitium. Il avait été exilé d'Éphèse par jalousie de la multitude, qui avait fait établir cette loi : *Nemo de nobis unus excellat ; sin quis exsliterit, alio in loco et apud alios sit*. Héraclite disait qu'à raison de ce décret : *universos Ephesios esse morte muletandos* (Cicéron, *Tusculanes*, V, 50). L'envie est le fond de toute démagogie.

qui, la première année, avait caché son orgueil et son ambition sous des dehors populaires. Chargé de présider les comices d'élection, il combattait la candidature de Cincinnatus et de Capitolinus, qu'il n'aurait pu gagner à ses desseins, et ne laissa nommer que des gens qui lui étaient dévoués. Il ne craignit pas de recueillir des voix pour lui-même, bien que, comme président des comices, l'usage interdît sa réélection. Ses nouveaux collègues, hommes obscurs, se soumirent à son ascendant. Précédés de leurs cent vingt licteurs avec les verges et les haches, ils semblaient dix rois¹, et ils en avaient l'orgueil.

Comme leurs prédécesseurs, ils étaient unanimes ; car ils s'étaient réciproquement promis que jamais l'opposition d'un d'entre eux n'arrêterait les actes de ses collègues² ; mais cet accord ne profitait qu'à leur pouvoir. Dès lors la fortune, l'honneur et la vie des citoyens furent à leur merci. Le sénat avait un beau rôle à prendre, celui de défenseur des libertés publiques. Il aima mieux se laisser aller à de vieilles rancunes, et vit avec joie cette tyrannie sortie d'une loi populaire. La jeunesse patricienne, depuis longtemps habituée, sous Appius et Casson, à la violence, devint à la ville comme l'armée des décemvirs, et les sénateurs, désertant leur poste à la curie, se dispersèrent dans leurs villas.

Cependant les décemvirs publièrent deux nouvelles tables, *remplies*, dit Cicéron³, *de lois iniques* ; et l'année s'écoula sans qu'ils annonçassent l'intention d'abdiquer. Rome s'était donné des maîtres. Il n'existait, en effet, aucun moyen légal d'enlever à un magistrat son imperium, quand il ne venait pas lui-même au Forum déclarer qu'il se démettait de sa fonction et jurer qu'il n'avait rien fait de contraire aux lois : *jurare in leges*. Heureusement les Sabins et les Éques renouvelèrent la guerre. Il fallut convoquer le sénat.

Les États libres, qui changent de caractère et de sentiments au gré d'impulsions extérieures ou momentanées, doivent leur stabilité à l'existence de maisons dans lesquelles les principes et les opinions des aïeux se perpétuent, comme un héritage se transmet à la dernière postérité. Les patriciens populaires ne manquèrent pas cette fois à leur nom. Un Valerius se leva dès que la séance fut ouverte et, malgré Appius, qui lui refusait la parole, il dénonça la conjuration formée contre la liberté. *Ce sont les Valerius et les Horatius qui ont chassé les rois, s'écria Horatius Barbatus, leurs descendants ne courberont pas la tête sous des Tarquins*. Les décemvirs l'interrompent, le menacent ; ils le feront précipiter de la roche Tarpéienne ; avais l'oncle même d'Appius se déclare contre lui. Cependant les conseils timides l'emportent, et, à la fin de cette orageuse séance, dix légions sont confiées aux décemvirs. Deux, armées sortirent de Rome. Mal conduites et indisposées contre leurs chefs, elles furent battues. Dans l'une servait Dentatus, qui ne cachait pas sa haine. Pour se débarrasser de lui, les décemvirs l'envoyèrent choisir l'emplacement d'un camp, en lui donnant pour escorte des soldats chargés de l'assassiner. *L'Achille romain* ne succomba qu'après avoir tué quinze des traîtres. On répandit le bruit qu'il avait péri dans une embuscade ; mais personne ne douta qu'il n'eût été sacrifié aux craintes des décemvirs. Un autre crime amena enfin leur chute.

Du haut de son tribunal, Appius avait vu plusieurs fois une belle jeune fille, à peine adolescente, se rendre à une des écoles publiques que des affranchis tenaient sur le Forum, et une passion brutale s'était allumée dans son cœur.

¹ Denys (X, 58) prétend que trois étaient plébéiens ; Tite Live (V, 7) les fait tous patriciens.

² Tite Live, III, 36 : *intercessionem consensu sustulerant*.

³ *De Republ.*, II, 57 : *duabus tabulis iniquarum legum additis*.

C'était la fille d'un des plus nobles plébéiens, Virginius, qui était alors à l'armée de l'Algide, et la fiancée de l'ancien tribun Icilius. Le décemvir suborne un de ses clients, Marcus Claudius, et le charge d'intenter par-devant lui un procès qui lisse tomber Virginie dans ses mains. La scène est bien romaine et admirablement contée par Tite-Live. Point de séduction, point de rapt ni de violence ouverte : l'iniquité s'accomplit avec l'observation de formes juridiques qui faisaient illusion sur la violation de la loi. Un étranger, ignorant le motif du procès, eût admiré, en voyant Appius, le magistrat impassible au milieu des injures.

Un jour Claudius saisit la jeune fille en prétendant que, née d'une de ses esclaves, elle lui appartenait. Les pleurs de Virginie, les cris de sa nourrice ameutent la foule. Les amis de son père protestent contre cette insolente et mensongère prétention ; mais Claudius somme Appius de faire respecter son droit, et le juge inique, contrairement à la loi qu'il avait lui-même portée, adjuge la possession provisoire à son complice. Icilius se récrie, et la foule s'émeut ; Appius, avec une apparence hypocrite de légalité, consent à laisser Virginie libre jusqu'au lendemain, pour entendre la déposition du père et statuer sur le fait de la paternité. Mais, en même temps, il dépêche un secret émissaire aux chefs des légions de l'Algide pour leur enjoindre d'empêcher que Virginius ne sorte du camp. Les amis d'Icilius préviennent le messenger de malheur, et, dès le matin, le père était sur le Forum avec sa fille et ses proches en habits de deuil. Sa présence n'arrête pas Appius. Tout ce qu'il y a d'hommes vaillants est aux armées ; dans Rome, il ne reste que les femmes, les vieillards, les enfants, et le décemvir croit que ses licteurs et ses clients suffiront à contenir cette foule timide. Aussi, dès que Claudius eut exposé sa demande, il déclara, sans laisser parler le père, que la preuve était faite et que Virginie était esclave. Claudius veut s'emparer d'elle ; les femmes qui entourent la jeune fille le repoussent, et Virginius, levant contre Appius ses bras menaçants, lui crie : *C'est à Icilius que j'ai fiancé ma fille et non pas à toi ; c'est pour l'hymen et non pour la honte que je l'ai élevée.* Et il ajoute, en montrant les citoyens désarmés : *Ceux-ci le souffriront-ils ?... peut-être ; mais ceux qui ont des armes ne le souffriront pas.*

Continuant son rôle de magistrat uniquement préoccupé de la justice et de l'ordre dans la cité, Appius cotisent à répondre. *Des conciliabules secrets, dit-il, se sont tenus toute la nuit dans la ville pour exciter une sédition : il le sait, non par les injures qu'Icilius proférait hier, par la violence que Virginius montre aujourd'hui, mais par des avis certains. Aussi s'est-il préparé à la lutte et est-il descendu au Forum avec des hommes armés pour réprimer, d'une manière digne de la majesté de son pouvoir, ceux qui troubleraient la tranquillité publique.* Et il termine en disant : *Citoyens, demeurez donc en repos, c'est le parti le plus sage ; et toi, licteur, va, écarte cette foule et ouvre au maître un chemin pour saisir son esclave.*

A ces paroles menaçantes, la multitude s'écarte d'elle-même. Virginius, alors, n'espérant plus de secours, s'adresse au décemvir : *Appius, dit-il, pardonne à la douleur d'un père, et permets qu'ici, devant la jeune fille, je demande à sa nourrice toute la vérité.* Et il entraîne Virginie vers un coin du Forum où se trouve un étal de boucher, y saisit un couteau et l'en frappe au cœur, l'aimant mieux morte que déshonorée ; puis, tout couvert de son sang, il court à l'armée campée sur l'Algide. Les soldats se soulèvent, marchent sur Rome, où ils occupent l'Aventin, et de là, suivis de tout le peuple, vont se réunir sur le mont Sacré aux légions de la Sabine.

Quelque temps les décemvirs hésitèrent, soutenu par une partie du sénat qui redoutait les suites d'une révolution plébéienne. Mais, s'il avait fallu céder quarante-six ans auparavant, quand le patriciat était encore tout-puissant et les plébéiens sans chefs, : comment résister aujourd'hui que le peuple avait l'expérience de ses ; dernières luttes et la conscience de sa force¹ ? — Les décemvirs abdiquèrent (449).

Cette histoire d'Appius est-elle de tous points véritable, et Tite Live n'a-t-il pas été, cette fois encore, l'écho des rancunes, qui, durant dix années, avaient fait repousser la grande réforme populaire, la rédaction d'un corps de lois écrites ? On a représenté Appius comme un ami du peuple ; on a dit, en preuve, qu'il avait fait donner trois places à des plébéiens pour le second décemvirat ; qu'il s'était continué dans sa charge, afin de briser l'opposition des intransigeants du sénat qui refusaient d'accepter les deux dernières tables ; enfin que la tradition avait voulu consacrer par le sang d'une vierge la victoire. des plébéiens, comme le sang de Lucrece, soixante ans plus tôt, avait consacré celle des grands. C'est possible ; mais, avec ce scepticisme à outrance, il n'y a plus d'histoire, et la négative ne pouvant être prouvée, le vieux récit conserve une partie, au moins, de ses droits.

III — LES DOUZE TABLES.

Les Douze Tables changèrent peu de chose à l'ancien droit des personnes. Les mœurs aristocratiques étaient trop profondément enracinées pour se laisser déjà modifier par l'esprit d'égalité et de justice que les tribuns feront peu à peu pénétrer dans la constitution romaine. Les décemvirs conservèrent au père de famille. là pouvoir absolu sur ses esclaves, ses enfants, sa femme et ses biens.

S'il n'y a point de testament, l'héritage passe aux agnats, à leur défaut, aux *gentiles* ; la loi ne connaît pas encore les *cognats* ou parents de la femme².

Les Douze Tables n'ont pas introduit, comme on l'a quelquefois prétendu, un nouveau droit de la famille, accordant ii la femme et au fils plus de liberté. L'émancipation du fils par trois ventes simulées, l'affranchissait, il est vrai, de l'autorité paternelle, mais le privait de son héritage, car il souffrait par l'émancipation une diminution d'état civil, *capitis diminutio*, qui indiquait pour lui certaines incapacités, par exemple, d'hériter de son père, d'être tuteur de ses neveux, etc., puisque la *capitis diminutio* détruisait le *jus agnationis*. Le mariage, au contraire, par cohabitation ou par achat, *coemptio*, fut élevé, pour les droits de l'époux, à la sévérité du mariage patricien, *usu anni continui in manum conveniebat*³. Le plébéien eut alors, sur sa femme et sur ses enfants, la puissance conjugale et paternelle que le patricien seul avait jusqu'alors possédée et que, plus tard, le provincial n'obtiendra qu'avec la concession du droit de cité. C'est le mariage citait qui reçoit la sanction de la loi et qui est mis, pour ses effets, au niveau du mariage *religieux*, qu'il fera disparaître un jour. Dans quatre ans, Canuleius se servira des droits reconnus au mariage plébéien pour supprimer l'interdiction, conservée par les Douze Tables, des unions entre les

¹ Tite-Live, III, 44-57. Cf. Cicéron, *de Rep.*, II, 57.

² Pour les biens, l'omnipotence du père fut, au deuxième siècle avant Jésus-Christ, restreinte par la loi Furia, qui défendit de léguer plus de 1000 as à la même personne, afin de prévenir l'abus des legs qui morcelaient les héritages et appauvrirent les vieilles familles.

³ Gaius, I, 114, et Cicéron, *pro Flacco*, 34.

deux ordres. Ainsi les portes de la cité patricienne s'ouvriront successivement aux plébéiens de Rome, aux alliés d'Italie, enfin aux sujets des provinces.

L'ancienne gens patricienne avait dû être imitée de bonne heure dans les familles des riches plébéiens ; mais les liens de la clientèle se relâchant de jour en jour, les Douze Tables essayèrent de raffermir cette institution sociale de la vieille Italie. *Si le patron fait dommage à son client*, y est-il dit, *qu'il soit dévoué*. C'était un dernier effort pour rattacher à sa condition le client qui, trouvant dans la loi la protection qu'il avait autrefois cherchée près du puissant, s'éloignait de la gens pour se perdre dans la foule où il trouvait plus de liberté. Bientôt il en épousera les intérêts et les passions, comme les clients de Camille qui voteront contre lui. Révolution insensible, et cependant profonde, car une partie des forces de l'aristocratie passe ainsi dans le camp plébéien.

La propriété resta aussi dans les mêmes conditions. Elle était ou publique ou privée. Pour la première, il n'y avait »mais prescription, parce que l'État ne pouvait perdre ses droits ; pour la seconde, deux années suffisaient, car l'État avait intérêt à ce que les terres ne restassent pas sans culture. S'il s'agissait de biens meubles ou d'esclaves, c'était assez d'un an. Mais, contre le détenteur étranger, le droit restait toujours ouvert : *adversus hostem æterna auctoritas*¹. De là les efforts des provinciaux, quand Rome eut étendu au loin ses conquêtes, pour obtenir ce titre de citoyen, qui, entre autres privilèges, donnait, après une jouissance de deux années, le droit de propriété sur ces terres vagues, si nombreuses partout où les légions avaient passé.

Dans les âges héroïques, la loi protège mal les personnes, parce que celles-ci savent se défendre elles-mêmes, et que le courage est respecté jusque dans la violence. Les Douze Tables n'ont donc que des peines comparativement légères pour les attaques contre les personnes. Mais, et ceci est caractéristique pour Rome, les attaques contre la propriété y sont cruellement punies. Le vol y devient une impiété ; car la propriété n'est pas seulement la puissance du riche et la vie du pauvre, tous les biens que la maison renferme sont un don des Pénates, et la moisson est Cérès même. *Que celui qui aura enchanté ou séduit (excantasset, pellexerit) la moisson d'autrui, qui aura mené paître, la nuit, des troupeaux dans le champ de son voisin, ou coupé sa récolte*², *soit dévoué à Cérès, Cereri necator*. — *Que la nuit le voleur puisse être tué impunément ; le jour, s'il se défend*. — *Celui qui mettra le feu à un tas de blé, sera lié, battu avec les verges et brulé. Le débiteur insolvable sera vendu ou coupé par morceaux*. Cependant les Douze Tables avaient adouci la sévérité de la loi de Numa sur l'enlèvement des bornes. Ce n'était plus un crime capital³, bientôt ce ne sera qu'un délit, et la loi Mamilia (259 ou 165) se bornera à infliger une amende au coupable. Il était inévitable que le temps et l'esprit révolutionnaire de la commune plébéienne altéreraient le caractère sacré de la propriété des anciens jours.

Pour les délits estimés moins graves, on retrouve les deux systèmes de pénalité en usage chez tous les peuples barbares . le talion ou représailles corporelles, et

¹ Sur la synonymie d'*hospes* ou *peregrinus* et d'*hostis*, cf. Cicéron, *de Off.*, I, 42 ; Varron, *de Ling. Lat.*, V, 1. L'étranger est un ennemi, voilà pour les Romains le premier principe du droit des gens.

² Dans les Douze Tables, dit Plinie (XVIII, 3), c'est un crime plus grave que l'homicide.

³ Cf. Troitz, *de Termino moto*. C'est l'établissement de *lites limitare*. Au moyen de cette disposition, l'occasion d'appliquer la loi de Numa ne se présentait plus que rarement, et cette loi tomba en oubli.

la composition. *Celui qui rompt un membre payera bois cents as au blessé ; s'il ne compose pas avec lui, qu'il soit soumis au talion.*

Remarquons que ce peuple si dur a des lois relativement fort douces. Il ne connaît pas encore la torture, ne condamne ni à la prison ni aux travaux forcés. Tous les délits, même une bonne partie de ce que nous appellerions des crimes, étaient compensés par l'amende, peine que nous n'aimons point, parce qu'elle atteint non seulement le coupable, mais la famille, peine que les Romains préféraient, parce que tous les membres de la famille étaient alors solidaires. En fait de crimes, ils ne s'occupaient que de ceux qui portaient atteinte à la paix publique, et ils n'avaient pour les punir que deux châtiments : la mort et le bannissement. Le coupable était précipité de la roche Tarpéienne, étranglé dans le *Tullianum* ou battu de verges et décapité. La *lex* Porcia supprimera, au deuxième siècle, la peine de mort pour le citoyen.

Cicéron nous a conservé, relativement aux funérailles, de curieuses prescriptions. *Vous vous rappelez, dit-il, que, dans notre enfance, on nous faisait réciter, comme un chant nécessaire, les Douze Tables que presque personne aujourd'hui ne sait plus. Après avoir réduit le luxe à trois robes de deuil, autant de bandes de pourpre et dix joueurs de flûte, elles supprimaient les lamentations : Que les femmes ne se déchirent pas les joue ; qu'elles s'interdisent le lessus des funérailles*¹... Dispositions louables, car elles s'appliquaient aux pauvres comme aux riches, ce qui est fort naturel, puisque la mort efface toute différence. Autres dispositions : *Que personne ne soit enseveli dans l'intérieur de la cité.* Interdiction religieuse qui a fait reporter tous les tombeaux dans la campagne ou le long des routes conduisant à la ville. — *Qu'en ne mette pas d'or dans les sépultures.* Dépense inutile que l'Étrusque faisait volontiers, mais que le Romain s'épargne. Cependant *celui dont les dents seront attachées avec un fil d'or peut être enseveli ou brûlé avec cet or.* Respect du cadavre que la main ne doit pas profaner et que consumera tout entier la flamme du bûcher ou la terre du tombeau. — *Que le bûcher soit dressé à soixante pieds au moins de la maison d'autrui.* Précaution contre l'incendie, afin que le mort ne nuise pas au vivant. *Qu'on n'en polisse pas le bois avec le fer.* Luxe inutile². *Qu'on supprime les repas funèbres, les parfums jetés dans la flamme, les boîtes à encens*³, *les grandes couronnes, excepté celle que le mort aura gagnée par son courage et qui pourra, le jour des funérailles, être posée sur son front.* Précautions prises pour restreindre la pompe affichée par les grands dans ces cérémonies. — *Qu'on ne garde pas les os d'un mort afin de faire plus tard ses funérailles.* Défense de célébrer plusieurs fois les obsèques d'une même personne et d'attirer, par ce spectacle répété, l'attention de la ville sur une même maison.

La plupart de ces prescriptions étaient empruntées aux lois de Solon qui, lui aussi, avait voulu diminuer l'influence des eupatrides en restreignant l'ostentation dans les funérailles. Mais on verra que les sévérités de la loi ne prévalurent pas sur les mœurs. Les funérailles des grands furent toujours à Rome une des plus pompeuses cérémonies de la cité, et, par leurs tombeaux, les Romains ont créé un genre d'architecture que nous copions encore.

¹ ... *Nere lessum funeris ergo habento.* Cicéron ajoute : *lessum quasi lugubrem ejulationem, ut vox ipsa significat* (*de Leg.*, II, 25).

² Et peut-être idée religieuse. On a vu qu'il n'était pas entré un clou dans la construction du pont Nublicius.

³ Acerra, coffret à encens ; on en voit un dans la gravure, qui a été tirée d'un vase peint du musée de Naples et qui représente les apprêts d'un sacrifice. (*Dict. des Antiq.*, p. 22.)

Deux questions plus importantes au point de vue historique sont l'introduction de plusieurs lois favorables aux pauvres ou à l'ordre entier des plébéiens, et le caractère général que prend la loi dans les Douze Tables¹.

Dispositions favorables aux plébéiens : *Celui qui prêtera à plus de 8 1/3 pour 100 rendra au quadruple. Que le nexus (l'esclave pour dettes) ne soit pas regardé comme infâme.* Protection pour le débiteur contre l'usurier. — *Dans les questions d'état, qu'on adjuge la provision en faveur de la liberté.* Protection pour le faible contre le puissant. — *Qu'il puisse se former des corporations ou collèges, pourvu qu'il n'y soit rien fait contre les lois et l'intérêt public.* Droit pour les petits de s'associer entre eux. — *Que le faux témoin et le juge corrompu soient précipités.* Protection pour le plaideur pauvre contre le plaideur riche et le juge patricien. — *Qu'il y ait toujours appel au peuple des sentences des magistrats.* Consécration nouvelle de la loi Valeria, et restriction mise au pouvoir illimité de la dictature². — *Que le peuple seul, dans les comices centuriates, ait le pouvoir de rendre des sentences capitales.* Attribution au peuple de la juridiction criminelle, enlevée aux consuls, à qui la *lex Valeria de provocatione* avait laissé le jugement en première instance³. C'est à l'assemblée des centuries, où tous, patriciens et plébéiens, sont confondus d'après l'ordre de leur fortune, que passent et le pouvoir et les titres. Les Douze Tables l'appellent *maximum comitatum*, la véritable assemblée du peuple romain.

Caractère général de la loi. *Plus de lois personnelles ; ne privilegia inroganto.* La législation civile des Douze Tables ne connaît que des citoyens romains. Ses dispositions ne sont faites ni pour un ordre ni pour une classe, et sa formule est toujours, *si quis*, si quelqu'un ; le patricien et le plébéien, le sénateur et le pontife, le riche et le prolétaire, sont égaux à ses yeux. *Forti sanatique idem jus esto*⁴. Ainsi, est enfin proclamée, par cet oubli de distinctions, autrefois si profondes, la définitive union des deux peuples, et ce peuple nouveau que forme l'universalité des citoyens a maintenant l'autorité Souveraine qui était jusqu'alors restée aux mains du *populus* patricien. *Ce que le peuple aura ordonné en dernier lieu sera la loi.*

Deux remarques sont à faire sur ce texte : la première, c'est que la loi n'est plus la révélation de la nymphe Égérie ou les inspirations des dieux qui devaient rester mystérieuses et immuables ; le peuple qui l'a faite pourra la défaire. La seconde, c'est a définition simple et nette qui en est donnée. Les Romains ne l'ont pas cherchée dans des considérations philosophiques. Ils ne posent pas un principe : ils proclament un fait. Nouvelle preuve de cet esprit pratique qui ne demande à la vie et à la société que les résultats utiles qu'elles peuvent donner.

Le peuple avait ainsi obtenu par les Douze Tables quelques améliorations matérielles, et, sinon l'égalité politique, dont le pauvre ne profite guère, du moins l'égalité devant la loi civile et criminelle, qui donne même au plus misérable le sentiment de la dignité d'homme.

¹ Dans le texte, tel qu'il a été établi, il règne beaucoup d'incertitude sur l'ordre des matières ; mais cet ordre qui a de l'importance pour le jurisconsulte, n'en a pas pour l'historien.

² Festus, *Optima lex*. Tite-Live, III, 55 ; Cicéron, *de Rep.*, II, 51 : *ab omni judicio pœnaque provocari licere*.

³ Cicéron dit de cette loi : *admirandum, tantum majores in posterum providisse*. Le sénat déclara lui-même en 510 *judicium populi rescindi ab senatu non posse* (Tite-Live, IV, 7). Les élections et les lois étaient seules soumises à l'*auctoritas patrum*.

⁴ *Que le fort et le faible aient le même droit*. Voyez dans Festus. v. *Sanates*, l'explication de ce mot.

L'esprit aristocratique perce cependant dans ce code rédigé par des patriciens. *Que le riche plaide pour le riche ; pour le pauvre qui voudra*¹. Ceci n'est que du dédain ; mais la loi a de bien grandes sévérités à l'égard des auteurs de vers outrageants, ou de ceux qui feraient des rassemblements nocturnes², et, dans un des derniers articles écrits par Appius, elle a consacré le droit haineux des anciens jours : *Qu'il n'y ait point de mariages entre patriciens et plébéiens*. C'est une protestation des anciens maîtres de Rome contre le caractère nouveau de la loi, au nom de leurs ancêtres, de la noblesse de leur race, de la religion des familles et de la protection particulière que les dieux leur accordent. Qu'il y ait égalité, puisqu'ils ne peuvent l'empêcher ; que les mêmes juges, la même loi, la même peine, frappent Fabius et Icilius : mais point de mésalliances ; hors du tribunal, que l'un retourne à la foule d'où il est sorti, l'autre à la curie, aux temples des dieux, à l'atrium héréditaire !

Les patriciens n'avaient, en effet, rien laissé changer à la constitution, ils restaient consuls et sénateurs, augures et pontifes, juges surtout ; et par les formes multipliées de la procédure que les plébéiens ignoraient, ils pouvaient rendre vaines cette publication de la loi et cette égalité civile qu'ils avaient été contraints de proclamer³.

Dans les populeuses cités de l'Italie et de la Grèce, ni la loi ni les mœurs ne souffraient cet état de guerre dans la paix, ce droit de se faire soi-même justice, qui a si longtemps décimé la noblesse moderne, et la raison publique était assez forte, malgré une aveugle superstition, pour ne pas remettre la décision de la cause au jugement de Dieu, comme dans les ordalies du moyen âge. Dans tous les cas, la justice des hommes prononçait. Mais, à Rome, les juges n'étaient point une classe d'hommes dont la vie fût vouée au soin religieux de rendre la justice. Pour chaque procès, le consul nommait des juges, toujours patriciens, et ces juges ne siégeaient qu'aux jours fixés par le calendrier secret des pontifes, qui chaque année changeait. Ils n'admettaient point les parties à exposer simplement leurs contestations⁴ ; de mystérieuses formules, des gestes, des actions étaient nécessaires. Il fallait tenir d'une main un fétu de paille en souvenir de la lance du quirite, toucher de l'autre l'objet contesté, déclarer son droit avec les termes consacrés, et jeter le fétu sur l'objet, puis délier l'adversaire ; s'il s'agissait d'un vol, entrer nu dans la maison du voleur soupçonné les reins ceints d'une bande de lin, un plat à la main, etc., et surtout bien se garder d'une faute, d'une erreur dans ce drame judiciaire, car alors le procès ne pouvait plus continuer. Dans ce dédale inconnu des *actes légitimes* et des *formules d'action*, le plébéien sortait aisément de la voie légale, pour peu que le juge y aidât ; et le juge était si souvent son adversaire politique !

En résumé, la législation nouvelle avait fondé le droit civil de Rome ; dans quatre siècles, Cicéron en recommandera encore l'étude, *carmen necessarium*⁵, et

¹ *Assiduo vindex assiduus esio ; proletario quivis volet, vindex esto.*

² *Qui coetus nocturnos agitaverit, capital esto.* Pour toutes ces citations des Douze Tables, j'ai suivi le texte donné par Reiske, dans son édition de Denys d'Halicarnasse, p. 2566-2381.

³ Denys, II, 27 : *φανερούς ἀνάσι*. Quant à l'égalité devant la loi civile, elle est encore prouvée par ces expressions *æquatæ leges* (Tite Live, III, 31, 65, 67), *ἰσονομία, ἰσηγορία* (Denys, X, 1), *νόμους χοινοῦς ἐνὶ νόσσι* (X, 50). Appius dit : *se omnibus, summis infimisque jura æquasse* (Tite-Live, III, 34).

⁴ Cf. Cicéron, *pro Murena*, 12, et Gaius, IV, 13-17. Il y avait cinq formules d'actions : *sacramento, per judicis postulationem, per conditionem, per manus injectionem, per pigneris captionem*. Les *acta legitima* étaient sans nombre. Cf. Brisson, *de Formulæ*.

⁵ *De Leg.*, II, 4, 23.

Gaius, sous les Antonins, fera un long commentaire des Douze Tables. Cette réforme ne répondait pas à toutes les espérances du peuple ; mais les décemvirs n'en avaient pas moins donné à la puissance plébéienne une nouvelle impulsion, si ce n'était par leurs lois, c'était par leurs violences de la dernière heure.

CHAPITRE IX — EFFORTS POUR OBTENIR L'ÉGALITÉ POLITIQUE (449-400).

I. — RÉTABLISSEMENT DU TRIBUNAT ET DU CONSULAT.

La révolution de 510, faite par les patriciens, avait profité à l'aristocratie ; celle de 449, faite par le peuple, profita au peuple. Les décemvirs avaient abdiqué, et deux sénateurs populaires, Valerius et Horatius, étaient allés sur le mont Sacré promettre le rétablissement du tribunat et du droit d'appel, étendu à tous les citoyens, avec une amnistie pour ceux qui avaient pris part à la révolte. Le peuple revint sur l'Aventin, et, afin d'assurer l'exécution de ces promesses, occupa encore une fois le Capitole¹. Mais on ne songeait pas à lui disputer la victoire. Le grand pontife tint les comices pour l'élection de dix tribuns ; puis on nomma consuls Horatius et Valerius, qui garantirent par plusieurs lois la liberté restaurée.

La première de ces lois défendit, sous peine de mort, de jamais créer une magistrature sans appel². La seconde donna force de loi aux plébiscites, c'est-à-dire que les résolutions prises dans l'assemblée des tribus n'auraient plus besoin que de la sanction préalable du sénat, *auctoritas patrum*, comme les résolutions des centuries, pour devenir des lois générales³. La troisième renouvela l'anathème prononcé contre quiconque porterait atteinte à l'inviolabilité tribunitienne. La quatrième ordonnait qu'une copie de tous les sénatus-consultes, contresignée par les tribuns de la lettre T⁴, afin de prévenir toute falsification, serait remise aux édiles plébéiens et conservée par eux dans le temple de Gérés, sur l'Aventin. Une autre copie fut sans doute gardée par les questeurs dans le temple de Saturne. Le tribun Duilius fit encore passer cette loi : que le magistrat qui négligerait de tenir les comices à la fin de l'année, pour l'élection des tribuns au peuple, soit puni des verges et de la hache⁵.

La liberté était assurée, mais le sang versé demandait vengeance. Virginius accusa les décemvirs. Appius, leur chef, se tua dans sa prison avant le jugement ; Oppius, après lui le plus odieux, finit de même. Les autres s'exilèrent ; on confisqua leurs biens au profit du temple de Cérès. Le peuple se contenta de ces deux victimes, et Duilius déclara qu'il opposerait son veto à toute accusation nouvelle.

Cependant les deux consuls avaient repris les opérations militaires contre les Éques et les Sabins, et ceux-ci furent si bien battus par Horatius, qu'ils restèrent en paix avec Rome pendant un siècle et demi. Au retour les consuls demandèrent le triomphe ; jusqu'alors le sénat seul avait eu le droit de l'accorder : il refusa. Le

¹ Cicéron, *pro Cornel.*, I, fr. 25.

² Tite-Live, III, 55.

³ Denys, XI, 45. M. Willems (*le Droit public romain*, p. 61) pense qu'à partir de ce moment les patriciens et leurs clients furent admis, sinon en droit du moins en fait, aux *concilia plebes*. Les centuries conservèrent les jugements des crimes capitaux, l'élection aux grandes magistratures, le droit de faire les lois les plus générales et de décider de la paix et de la guerre. Le pouvoir législatif des tribus s'exerça à propos des questions d'ordre intérieur et surtout pour le maintien et l'extension des droits populaires. Aulu-Gelle (*Noct. Attic.*, X, XX, 6) définit le plébiscite : *lex quam plebes, non populus, accipit*.

⁴ Val. Max., II, II, 7 ; Tite-Live (II, 55) dit : *senatusconsulta quæ antea arbitrio consulum supprimebantur viliabanturque*.

⁵ Tite-Live, III, 55 ; Diodore, XII, 25. Une autre loi, provoquée par Trebonius, obligea de nommer toujours dix tribuns, et défendit la cooptation.

tribun Icilius le fit décréter par le peuple, et *les consuls triomphèrent non seulement des ennemis, mais des patriciens*. Ce furent encore les tribuns qui, mêlant peu à peu le peuple aux plus grandes alaires de l'État, décidèrent dans le débat entre Ardée et Aricie¹.

Cette affaire doit nous arrêter un moment, car elle a donné lieu à un de ces trop rares récits qui nous montrent l'intérieur des cités italiennes. Ardée, très vieille cité latine à 4 milles de la mer, et Aricie, célèbre dans l'antiquité par son terrible temple de Diane et chez les modernes par son gracieux lac Nemi, se disputaient le territoire de la ville de Corioles, détruite dans une des guerres contre les Volsques. Après plusieurs combats, elles choisirent Rome pour arbitre. Le sénat renvoya l'affaire au peuple, qui, à l'instigation des grands, joua le rôle du juge dans la fable des Plaideurs : il s'adjudgea le territoire contesté. Les Ardéates, plus charmés de la déconvenue d'Aricie qu'irrités d'avoir perdu leur procès, ou du moins les nobles, qui avaient besoin d'une alliance étrangère contre la plèbe ardéatine, firent avec Rome un traité qui livrait aux Romains des terres fertiles. Cette convention parut-elle aux plébéiens d'Ardée une trahison, ou furent-ils blessés de quelque autre mesure ? On ne sait ; mais, peu de temps après, ils quittaient la ville, et, au lieu de garder, dans cette sécession, la patriotique réserve que les historiens de Borne accordent aux sécessionnistes du mont Sacré ou de l'Aventin, ils revinrent sur Ardée avec une armée volsque. Les patriciens et leurs clients, incapables de se défendre, invoquèrent le secours de leurs récents alliés. Ceux qu'on appelait des rebelles furent vaincus par une armée romaine, et leurs chefs périrent sous la hache. Pour repeupler la ville à moitié déserte, Rome y envoya une colonie ; mais les triumvirs chargés par elle du partage des terres donnèrent les meilleures à leurs amis d'Ardée : aussi la colère contre eux fut si vive parmi le peuple de Rome, que, n'osant pas reparaitre devant lui, ils restèrent dans la colonie ou ils s'étaient sans doute attribués bon nombre de jugera bien choisis. Cette histoire fait voir dans les cités latines les mêmes divisions qu'à Rome et, chez tous ces peuples, des façons d'agir qui prouvent que les anciens comprenaient la justice autrement que nous, ou du moins autrement que nos traités de morale ne la définissent.

L'année 449 n'avait pas enlevé aux patriciens tous leurs privilèges. Rome a encore deux classes, mais elle n'a plus qu'un peuple, et les chefs de la plèbe siégeant dans le sénat vont, après la lutte entreprise pour obtenir l'égalité civile, en commencer une autre pour gagner l'égalité politique.

Dans une révolution, en effet, le parti qui a renversé l'obstacle ne peut s'arrêter court ; l'élan l'emporte au delà du but d'abord marqué, et il en conserve longtemps une force dont ses chefs savent tirer profit, quelquefois dans l'intérêt public, plus souvent dans celui de leur ambition. Après la victoire, les tribuns se servirent de ce reste d'énergie pour achever l'œuvre des décemvirs et accomplir la loi *Terentilia*. Les patriciens avaient plus d'une fois essayé de se glisser au tribunat ; la loi *Trebonia* leur en ferma à jamais l'entrée. Ils s'étaient réservé le pouvoir judiciaire, excepté dans le cas de sentence capitale contre un citoyen, et l'administration des finances, en laissant aux consuls le droit de nommer eux-mêmes les questeurs du trésor. Les tribuns obtinrent en 447 que les *quæstores parricidii* et les *quæstores æarii* seraient à l'avenir nommés dans les assemblées par tribus, quoique ces deux charges restassent patriciennes².

¹ Tite-Live, III, 71.

² Tacite, *Ann.*, XI, 22.

Deux choses maintenaient l'outrageante distinction des deux ordres : l'interdiction des mariages entre patriciens et plébéiens, et l'occupation de toutes les magistratures par ceux qui formaient depuis l'origine de Rome le peuple souverain des *patres*. En 445 le tribun Canuleius demanda l'abolition de la défense relative aux mariages, et ses collègues, le partage du consulat. C'était demander l'égalité politique.

II. — NOUVELLE CONSTITUTION DE L'AN 454.

Nous savons aujourd'hui que toute aristocratie qui ferme ses rangs périt bientôt, parce que le temps et le pouvoir usent vite les familles politiques. Sans connaître cette vérité d'histoire, le patriciat romain agit comme s'il la comprenait, et cette intelligence des nécessités publiques fit la grandeur de Rome. Après une résistance habilement calculée pour opposer au torrent populaire une digue qui amortit sa force sans l'exciter, les grands cédaient toujours ; mais, comme une armée disciplinée qui jamais ne se laisse rompre, ils reculaient pour prendre sur un autre point une forte défensive. Ainsi se prolongea cette guerre intérieure qui forma la buste jeunesse dit peuple romain.

Quand les pères entendirent la nouvelle et audacieuse demande du tribun, l'indignation éclata. *Ainsi donc*, disait Claudius, dans son orgueil héréditaire, *ainsi rien ne restera pur ; l'ambition plébéienne viendra tout souiller, et l'autorité consacrée par le temps, et la religion, et les droits des familles, et les auspices et les images des aïeux*. — Mais le peuple usa du moyen qui lui avait deux fois servi ; il se retira en armes sur le Janicule¹ ; et le sénat, pensant que les mœurs seraient plus fortes que la loi, accepta que désormais il pourrait y avoir de *justes noces* entre patriciens et plébéiens.

Cette barrière tombée, il n'était plus possible d'interdire aux plébéiens l'accès des charges curules. Cependant, à force d'habileté, le patriciat à demi vaincu se défendit quarante-cinq ans encore. Car il avait dans cette lutte les dieux mêmes pour alliés, par la croyance profondément enracinée dans le peuple que la main d'un noble pouvait seule offrir pour l'État des sacrifices favorables. Les collègues de Canuleius demandaient, au nom des plébéiens, une place de consul et deux de questeurs du trésor. Le sénat accorda que les questeurs du trésor seraient indistinctement² choisis dans les deux ordres ; et, grâce à cette latitude, on ne vit longtemps que des patriciens dans cette charge. Quant au consulat, il aimait mieux le démembrer. A ce pouvoir royal on avait enlevé déjà le droit d'accomplir certains sacrifices (*rex sacrorum*), la garde du trésor (*quæstores ærarii*) et l'instruction des affaires criminelles (*quæstores parricidii*) ; deux nouveaux magistrats, *sine imperio*, c'est-à-dire sans autorité militaire ni juridiction, les censeurs, créés en 443, pour cinq ans d'abord, pour dix-huit mois ensuite (434), héritèrent du droit consulaire de faire le cens et de régler les classes, d'administrer le domaine public et d'affermier au plus fort enchérisseur la levée de l'impôt sur les terres publiques, de surveiller les mœurs et, plus tard, de dresser la liste des sénateurs

¹ Florus, I, 25. *Tertiam seditionem..., in monte Janiculo.... duce Canuleio*. Les patriciens seuls pouvaient prendre les auspices. Ce privilège, nécessaire pour la connaissance de tous les mystères de la religion et du droit, leur donnait un caractère religieux, qu'à la longue, par le mélange des familles, les plébéiens auraient partagé. De là la vive opposition du sénat à une loi qui devait mêler les deux ordres. Quand Clithène voulut fortifier, à Athènes, l'élément démocratique, il supprima les *sacra privata*.... (Aristote, *Pol.*, VI, II, 11).

² Tite-Live, IV, 43 : *promiscue*. Les questeurs étaient dépositaires des deniers publics, c'étaient eux qui ouvraient et fermaient le trésor, où étaient aussi déposées les enseignes des légions.

et des chevaliers¹. Aussi finiront-ils par prendre le premier rang dans l'État, et il sera interdit d'occuper deux fois une charge devenue le suprême honneur de la cité.

Restaient aux consuls les fonctions militaires, la justice civile, la désignation des nouveaux sénateurs, la présidence de la curie et des comices, la garde de la ville et des lois ; on les donna, mais divisées entre plusieurs, sans les honneurs curules, avec six licteurs au lieu de douze, et sous le nom plébéien de tribun, à trois, quatre ou six généraux. A ces tribuns militaires, créés sans auspices², la religion interdit d'abord une des plus importantes prérogatives des consuls, la nomination d'un dictateur³. Simples lieutenants, pour ainsi dire, d'un magistrat invisible, mais que le sénat connaît et inspire, ils ne combattent pas sous leurs propres auspices, et jamais ils ne pourront obtenir la plus enviée des récompenses militaires, le triomphe⁴. Ce qu'ils ont de pouvoir se partage encore, entre eux, suivant leur nombre. Ceux-là vont à la tête des légions, celui-ci commande la réserve, un autre les vétérans, un autre encore veille aux arsenaux et aux approvisionnements pour les troupes. Un seul est investi des fonctions religieuses et judiciaires des consuls : c'est le préfet, de la ville, président du sénat et des comices, gardien de la religion, des lois et de tous les intérêts de la cité⁵. Aussi le sénat aura soin que ces prérogatives, qui renferment aussi les attributions données plus tard aux préteurs, avec le privilège important de désigner les juges, restent aux mains d'un patricien⁶. Quand les plébéiens auront forcé l'entrée du tribunat consulaire, une place au moins sera toujours réservée pour un candidat de l'autre ordre⁷.

Des débris du consulat, trois charges se sont formées : la questure, la censure et le tribunat consulaire. Les deux premières sont exclusivement patriciennes. Les tribuns militaires, véritables proconsuls réduits, un seul excepté, au commandement des légions, pourront être indistinctement choisis dans les deux ordres. Mais la loi, en n'exigeant pas que chaque année un nombre déterminé

¹ Pâturages, bois, pêcheries, salines, mines, droits de port, etc. (Tite-Live, XXXII, 7 ; XL, 51.) Sur les attributions des censeurs, voyez Cicéron, *de Leg.*, III, 3 ; *Hist. Auguste, Valerius*, 2. Mais toutes ces attributions ne leur furent pas données dès le principe. Tite-Live dit (IV, 8) : *...Res a parva origine orta*. La première mention d'une *lectio senatus* par les censeurs est de l'année 312 (Tite-Live, VIII, 29-30), ce qui, du reste, ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas eu auparavant.

² On le peut conclure du discours d'Appius (Tite-Live, VI, 41), *nullus auspicato*. Du moins n'avaient-ils pas les *maxima auspicia* (Aulu-Gelle, XIII, XV). Tite-Live dit même (V, 18) qu'ils furent nommés dans l'assemblée profane des tribus ; il est vrai qu'il se contredit ailleurs (V, 13).

³ *Religio obstaret*... (Tite-Live, IV, 31). Cependant, en 423 dans un danger pressant, les augures lèvent cette défense, et le tribun consulaire, préfet de la ville, Corn. Cossus, nomme un dictateur.

⁴ Zonare, VII, 19, confirmé par le silence des fastes triomphaux. Le triomphe n'était accordé qu'à ceux qui avaient vaincu *suis auspiciis*.

⁵ Tite-Live, VI, 5. En 424 quatre tribuns, *e quibus Cossus præfuit Urbi* ; de même en 431, en 383, etc.

⁶ Une seule fois, en 396, Tite-Live nomme six plébéiens. Mais, au lieu de P. Mœlius, les nouveaux fragments des *Fastes* et Diodore (XIV, 90) nomment Q. Manlius.

⁷ Quant aux fréquentes variations du nombre des tribuns consulaires, chose si étrange dans l'antiquité romaine, elles s'expliquent en ne faisant des tribuns consulaires que de simples généraux. Leur nombre croît suivant les besoins. De 443 à 432, ils sont trois, deux pour les légions, un pour rester comme préfet dans la ville. En 425, après la déclaration de guerre de Véies, on en nomme quatre. Si l'on monte à six en 404, c'est encore pour la guerre contre les Véiens. Quand ils sont huit, c'est peut-être, comme l'a soutenu Perizonius, que les censeurs avaient été comptés dans leur collège.

d'entre eux soient plébéiens, permet qu'ils soient tous patriciens ; et ils le seront pendant près d'un demi-siècle¹.

Malgré de si habiles précautions, le sénat ne renonçait pas au consulat. Il tenait en réserve et pure de toute souillure la magistrature patricienne, attendant pour elle des jours meilleurs. La dictature, qui n'était pas effacée du nouveau code constitutionnel, et le droit d'opposition des pères restaient aussi comme une dernière ressource pour les cas extrêmes. La religion enfin servait toujours les intérêts de l'aristocratie ; et si, malgré l'influence des grands dans les assemblées, malgré le pouvoir arbitraire du président des comices, qui avait le droit de refuser les votes pour un candidat ennemi, la majorité des suffrages se portait sur un homme nouveau, son élection pouvait encore se briser contre une décision des augures. Au besoin, Jupiter tonnait.

III. — LUTTES POUR L'EXÉCUTION DE LA NOUVELLE CONSTITUTION.

Quelque habileté qu'eût déployée le sénat, le principe de l'égalité politique venait de triompher, et le partage des magistratures curules n'était plus qu'une question de temps. Ce temps fut long, car il ne s'agissait plus ici de satisfaire des intérêts généraux, mais seulement l'ambition de quelques chefs du peuple. Aussi l'attaque, bien que vive, fut mal soutenue ; et les plébéiens, contents du nom, laissèrent longtemps la chose². Nous les verrons, au moment suprême, prêts à abandonner Licinius Stolon et le consulat pour quelques arpents de terre.

La constitution de 444 autorisait à nommer des plébéiens au tribunat consulaire ; jusqu'en 400, pas un seul n'y parvint ; et durant les soixante-dix-huit années que cette charge subsista, le sénat fit nommer vingt-quatre fois des consuls, c'est-à-dire qu'il chercha, et réussit une année sur trois, à rétablir l'ancienne forme de gouvernement³.

Ces perpétuelles oscillations encouragèrent les ambitieuses espérances d'un riche chevalier, Spurius Mælius (439). Il crut que les Romains abdiqueraient volontiers, entre ses mains, leur orageuse liberté, et, durant une famine, il fit aux pauvres d'abondantes aumônes. Le sénat s' alarma de cette charité, qui n'était point dans les mœurs de ce temps, et fit élever à la dictature Cincinnatus, qui, en prenant possession de sa charge, pria les dieux de ne pas permettre que la vieillesse fût pour la république une cause d'affronts ni de dommages. Cité au tribunal du dictateur, Mælius refusa de répondre et chercha au milieu de la foule qui couvrait le Forum une protection contre les licteurs. Mais le maître de la cavalerie, Serv. Ahala, l'atteignit et le berça de son épée. Malgré l'indignation du peuple, Cincinnatus approuva son lieutenant, fit démolir la maison du traître, et le préfet de l'annonce, Minucius Augurinus, vendit, au prix d'un as le *modius*, le blé amassé par Mælius⁴. Tel est le récit de l'ami des grands⁵ ; mais, à cette époque, songer

¹ De 444 à 400.

² Tite-Live dit, il est vrai, *imperio et insignibus consularibus usos* ; mais tout ce qui précède met hors de doute l'infériorité des tribuns sur les consuls. Si le nom seul avait été changé, les tribuns du peuple n'auraient pas mis une telle opiniâtreté à demander le consulat lui-même. *Il n'y a jamais de querelle de mots*, dit quelque part Mme de Staël.

³ C'était sur la proposition du sénat que les centuries décidaient chaque année si on élirait des tribuns militaires ou des consuls. Il ne proposait ordinairement des tribuns que quand ou était menacé d'une guerre ; la formule ordinaire, lors de l'élection des consuls, était : *pax et otium domi forisque*.

⁴ Tite-Live, IV, 16 ; Florus, I, 26 ; Cicéron, *Catilina*, I, 1.

⁵ Tite-Live, IV, 12.

à rétablir la royauté eût été un rêve insensé que Spurius n'a pu faire. Sans doute il a voulu arriver, par la faveur publique, au tribunat militaire, et, pour intimider les candidats plébéiens, les patriciens l'auront frappé, en lui imputant l'accusation que Tite-Live développe complaisamment par la bouche de Cincinnatus, d'avoir aspiré à la royauté. La foule se laisse toujours conduire par des mots, et le sénat avait eu l'art de réunir sur ce mot toutes les haines populaires. Le coup réussit : pendant les onze années suivantes le peuple laissa nommer neuf fois des consuls¹. Il y eut cependant, en 433, un dictateur plébéien, Mamercus Æmilius, qui réduisit à dix-huit mois la durée de la censure.

Ces neuf consulats rendirent aux grands une telle confiance, que le sénat lui-même eut à souffrir de l'orgueilleuse indiscipline des consuls de l'année 428. Vaincus par les Éques, ils refusaient de nommer un dictateur. Pour triompher de leur résistance, le sénat recourut aux tribuns du peuple, qui menacèrent de faire traîner les consuls en prison². Ce fut un spectacle nouveau que celui de l'autorité tribunitienne protégeant la majesté du sénat. De ce jour la considération du tribunat égala sa puissance, et peu d'années se passèrent sans que les plébéiens obtinssent quelque nouvel avantage.

Trois ans plus tôt, jaloux de voir les suffrages se porter toujours sur les grands, les tribuns avaient proscrit les robes blanches qui désignaient de loin, à tous les yeux, le candidat patricien³ : c'était une première loi contre la brigade.

En 430 une loi mit un terme à l'arbitraire des amendes payées en espèces⁴.

En 427 les tribuns, par leur opposition aux levées, obligèrent le sénat à porter aux comices centuriates la question de la guerre contre Véies⁵.

En 423 ils renouvelèrent la loi agraire et demandèrent que la dîme, plus exactement payée, à l'avenir, par les détenteurs du domaine, fût appliquée à la solde des troupes.

Ils échouèrent cette fois ; mais en 421 il parut nécessaire de porter de deux à quatre le nombre des questeurs ; le peuple n'y consentit qu'à la condition que la questure serait accessible aux plébéiens.

Trois ans plus tard, 3000 arpents du territoire de Labicum furent distribués à quinze cents familles plébéiennes. C'était bien peu : aussi le peuple réclama, en 414, le partage des terres de Bola conquises sur les Éques. Un tribun militaire, Postumius, s'y étant vivement opposé, fut tué dans une émeute de soldats. Ce crime, inouï dans l'histoire des armées romaines, fit tort à la cause populaire ; il n'y eut pas de distributions de terres, et, pendant cinq années, le sénat put faire nommer des consuls. Cette réaction patricienne en amena une autre dans le sens contraire, qui ne se termina que par la franche exécution de la constitution de l'an 444. Un Icilius, en 412, Mænius, en 410, reprirent la loi agraire et s'opposèrent aux levées. L'année suivante trois Icilius furent nommés tribuns. C'était une menace pour l'autre ordre. Les patriciens le comprirent, et en 410 trois plébéiens arrivèrent à la questure.

¹ En trente-cinq années, de 444 à 409, le sénat fit nommer vingt fois des consuls.

² Tite-Live, IV, 26.

³ En 431. Cf. Tite-Live, IV, 25.

⁴ Cicéron, *de Rep.*, II, 35 ; Tite-Live, IV, 30. La loi fixa la valeur en argent d'un bœuf et d'un mouton : un bœuf à 100 as, un mouton à 10.

⁵ Tite-Live, IV, 30. En 330 ce sont les tribus qui décident que la guerre sera faite aux Volsques. (Tite-Live, VI, 21.)

En 405 la solde fut établie pour les troupes, et les riches se chargèrent d'en payer la plus forte part.

Enfin, en 400, quatre tribuns militaires sur six furent plébéiens.

Les chefs du peuple arrivaient donc aux charges et jusqu'au sénat, et les pauvres obtenaient une indemnité qui nourrissait leurs familles tant qu'ils restaient sous les drapeaux. Toutes les ambitions, tous les désirs, sont pour le moment satisfaits. Le calme et l'union rentrent dans Rome : on s'en aperçoit à la vigueur des coups qu'elle porte au dehors.

CHAPITRE X — HISTOIRE MILITAIRE DE 448 A 389.

I. — CONQUÊTE D'ANXUR OU TERRACINE (406).

Au milieu du cinquième siècle avant notre ère, à l'époque qui précède et qui suit le décemvirat, la confédération latine était dissoute et le territoire romain ouvert à toutes les attaques. Chaque année les Sabins descendaient des montagnes d'Eretum, les Èques de l'Algide, les Volsques du mont Albain, et les Étrusques inquiétaient la rive droite du Tibre. Il semblait qu'un dernier effort allât livrer Rome à ses ennemis. Mais le peuple venait de faire à son tour une révolution plébéienne. La confiance renaissait ; les chefs étaient populaires ; la guerre redevint heureuse. Depuis un demi-siècle, home ne combattait que pour son existence ; dès lors elle combattit pour la domination. Elle s'aïda de deux puissants moyens dont les rois paraissent s'être déjà servis : la solde militaire, qui permit de plus longues campagnes et une plus sévère discipline ; la colonisation des villes prises, qui assura la possession des conquêtes et en prépara de nouvelles. Aussi, dans l'espace de cinquante ans, les Sabins, les Èques et les Volsques posèrent les armes, Véies disparut, et les Latins devinrent comme les sujets de Rome.

La première expédition, après le rétablissement de la liberté, fut signalée par une victoire sur les Sabins, qui les rejeta pour un siècle et demi dans l'Apennin. Peut-être est-ce moins à la terreur inspirée par les armes romaines qu'il faut faire honneur de ce résultat, qu'aux circonstances qui offrirent aux Sabins de plus lucratives entreprises.

Les Samnites s'agitaient alors dans leurs montagnes et commençaient contre leurs riches voisins ces courses qui devaient leur livrer la Lucanie et la plaine campanienne. En 420 ils s'emparèrent de la grande cité de Cumes. Les Sabins furent sans doute mêlés, comme tous les montagnards de l'Apennin, à cette réaction de la vieille race italienne contre les étrangers, et Rome, reconnaissante de compter un ennemi de moins, vanta la modération sabine.

Ces mouvements des Samnites firent une diversion plus utile encore aux Romains en attirant du côté du Liris l'attention et les forces des Volsques, qui cependant, en 443, arrivèrent jusqu'à la porte Esquiline. Mais T. Quinctius détruisit leur armée et établit à l'entrée de leur pays¹ une garnison qui les tint en respect pour quinze ans. Alors, comme si ces peuples se relayaient pour fatiguer Rome et l'épuiser par une guerre sans trêve, les Étrusques rappelèrent les légions du Sud au Nord. Fidènes, à cinq milles du Janicule, sur la rive gauche du Tibre, était un poste avancé de Rome ou de l'Étrurie, selon que les descendants des colons romains, envoyés par les rois dans cette ville, ou les habitants d'origine étrusque y étaient les plus forts. En 430 les indigènes chassèrent les colons et se mirent sous la protection des Véiens et des Falisques, après avoir massacré, à leur instigation, quatre ambassadeurs du sénat. Cette guerre fit nommer deux dictateurs : l'un qui s'empara de Fidènes en 455 ; l'autre, le général de la cavalerie Corn. Cossus, qui tua Tolumnius, lars ou roi des Véiens, et offrit les secondes dépouilles opimes (426). Pour punir cette seconde révolte, le sénat fit égorger ou vendre toute la population étrusque. Véies inquiète sollicita une trêve de vingt ans (425). C'est à peine si, depuis cette époque, le nom de Fidènes reparaît une fois dans l'histoire. Au dernier siècle de la république, on

¹ A Verrugo, ville ou position inconnue qu'on a cherchée aux environs de Signia.

voyait encore au Forum les statues des quatre ambassadeurs assassinés, et, quand Auguste restaura le temple de Jupiter Feretrius, il y retrouva l'armure de Tolumnius avec sa cuirasse de lin qui portait une inscription¹.

Dans l'intervalle de ces deux guerres étrusques, les Èques et les Volsques avaient repris les armes et uni leurs forces. Le dictateur nommé pour les combattre, A. Tubertus, donna le premier exemple de cette discipline impitoyable que ni la victoire ni l'âge ne faisait fléchir, et qui forma la meilleure infanterie du monde. Son fils avait combattu sans ordre et revenait vainqueur, il le fit décapiter² (431). Mais il gagna, au mont Aride, sur l'armée combinée, une grande bataille qui donna quelque relâche aux Romains. Une trêve de huit ans, puis des divisions intestines qui affaiblirent la nation volsque, suspendirent de ce côté les hostilités. Les Èques, restés seuls, perdirent plusieurs villes³, entre autres Labicum, où le sénat se hâta d'envoyer une colonie de quinze cents hommes qui barra la route à ces remuants montagnards et permit aux Romains d'aller dans la vallée du Trerus, donner la main aux Herniques, leurs fidèles alliés. Rome profita de ces succès pour porter aux Volsques des coups décisifs. En 406 trois armées menacèrent en même temps Antium, Ectra⁴ et Anxur ou Terracine. Placée à l'extrémité des marais Pontins, sur le penchant d'une colline dont la mer baigne le pied, Anxur était une des plus riches cités de ce peuple et une position militaire d'où l'on commandait à la fois le Pomptinum et le passage du Latium en Campanie. Tarquin en avait compris l'importance, et la garnison royale qui l'occupait, en 510, suffisait à tenir en échec tout le pays des Volsques. Tandis que deux armées se dirigeaient à grand bruit vers Antium et Ectra, la troisième, conduite par Fabius Ambustus, s'avancait rapidement sur Anxur et enlevait la place avant que ses habitants, éloignés du théâtre ordinaire de la guerre, eussent le temps de se croire attaqués⁵. Les deux divisions qui avaient couvert cette marche habile et audacieuse se réunirent aux soldats de Fabius pour partager le butin. On laissa une garnison dans Anxur, et Fabius revint annoncer au sénat que la république avait reconquis la frontière occupée par Rome sous les rois quatre-vingts ans auparavant.

Il fallait récompenser les plébéiens de cette brillante conquête ; d'ailleurs la trêve avec les Véiens expirait l'année suivante, et ce peuple montrait des intentions hostiles. Le sénat décréta que l'infanterie recevrait une solde du trésor public⁶. Le légionnaire, moins pressé dès lors de retourner à ses champs, resta plus longtemps sous les drapeaux. La guerre put s'étendre, les opérations se prolonger, les généraux demander aux soldats plus d'efforts et d'obéissance.

Les grandes entreprises vont succéder aux innombrables combats dont la monotone répétition fatiguerait, si la grandeur où ce peuple parvint dans sa maturité n'avait jeté un éclat trompeur sur les années obscures de sa jeunesse.

¹ Tite-Live, IV, 20.

² Valère Maxime, II, VII, 6 ; Aulu-Gelle, XVII, XXI.

³ En 418, Labicum, où l'on envoya une colonie ; en 414, Bola ; en 413, Ferentinum, où les Herniques rentrèrent.

⁴ La position de cette ville est incertaine ; peut-être non loin de Ferentinum. Abeken (Mittel-Halien, p. 75) la met au monte Fortino.

⁵ Tite-Live, IV, 59.

⁶ *Ut stipendium miles de publico acciperet* (Tite-Live, *ibid.*).

II. — PRISE DE VÉIES (595).

Le siège de Véies commença en 405. La ville était à 4 lieues seulement de l'enceinte de Servius, et du haut de ses murs on apercevait les sept collines. Tant qu'elle resterait debout surveillant et menaçant la rive droite du Tibre, les Romains ne pouvaient vivre en paix et en sécurité. Aussi mirent-ils toutes leurs forces et toute leur persévérance dans l'entreprise dont rien ne réussit à les détourner.

Cette guerre fut leur *Iliade* ; les héros, les prodiges, l'intervention des dieux, une résistance de dix années, de grands malheurs après la victoire, rien ne manqua pour ennoblir cette lutte qui fit de Rome la puissance prépondérante de l'Italie centrale. Dès la première année la guerre se concentra autour de Véies. Deux armées romaines vinrent camper sous ses murs, l'une pour l'affamer, l'autre pour arrêter les secours. Mais Véies était abandonnée ; les Étrusques, réunis au temple de Voltumna, déclarèrent la ligue dissoute ; les Falisques et les Capénates, plus rapprochés du danger, firent seuls quelques efforts : ils enlevèrent un des deux camps et rouvrirent, pour quelque temps, les communications des assiégés avec la campagne. Les Tarquiniens envahirent aussi le territoire romain ; mais ils furent repoussés avec perte.

La plus utile diversion fut celle de peuples avec lesquels les Véiens n'avaient point d'alliance.

La prise d'Anxur avait porté un coup terrible à la puissance des Volsques. Rome avait là maintenant une forteresse d'où elle pouvait attaquer, par derrière, ce peuple à qui les Latins faisaient face et dont les Herniques menaçaient le flanc. En 402 la garnison se laissa surprendre, et les Romains étant rentrés dans la place, les Volsques vinrent les y assiéger, tandis que les Éques attaquaient Bola. C'était au plus fort du siège de Véies, Rome ne pouvait en distraire un soldat ; heureusement les Latins et les Herniques secoururent les places menacées, et, à la nouvelle que la grande cité étrusque succombait, les deux peuples sollicitèrent une trêve. Afin d'assurer sa position à Anxur, le sénat envoya, près de là, une colonie à Circei ; une seconde, établie à Vitellia, dans la chaîne de hautes collines qui sépare la vallée de l'Anio de celle du Trerus, ferma enfin aux Éques la sortie de leurs montagnes.

Pour la première fois, les Romains avaient continué les hostilités durant l'hiver. Mais le succès n'avait pas répondu à leur persévérance. La division du commandement entre les tribuns militaires et leur jalousie amenaient des défaites ou arrêtaient l'élan des troupes. En 400 le peuple, suspectant quelque trahison, élut enfin quatre plébéiens au tribunat consulaire. La fortune ne changea pas : deux tribuns, dont l'un resta sur le champ de bataille, furent encore vaincus, et le sénat crut que l'Étrurie se levait tout entière ; il fit nommer dictateur un patricien qui avait exercé avec distinction de hautes charges, M. Furius Camillus (396). Camille arma tous les citoyens en état de combattre, appela les contingents des Latins et des Herniques et les conduisit contre l'ennemi victorieux. Après une lutte sanglante, les Capénates et les Falisques se retirèrent sur leurs villes, et les Romains purent presser vivement le siège de Véies.

La tradition conservait le souvenir d'une mine creusée sans bruit sous les murailles et qui avait conduit les Romains jusqu'au milieu de la ville. Mais elle savait bien d'autres merveilles ; et le débordement du lac d'Albe au milieu d'un été brûlant, et les mille canaux creusés pour empêcher les eaux d'arriver à la

mer¹, et la fatale imprudence de l'aruspice toscan qui trahit les secrets de son peuple, et la menaçante prophétie d'un chef étrusque sur l'invasion gauloise. Pour la prise de la ville, les prodiges continuent. C'est au sanctuaire de Junon, la divinité protectrice de Véies, que la mine conduit. Au milieu du bruit d'un assaut général, Camille pénètre, par la galerie, jusqu'au temple. Le roi véien consultait les dieux. *Le vainqueur*, s'écrie l'aruspice, *sera celui qui offrira sur l'autel les entrailles de la victime*. A ces mots, Camille et les Romains se précipitent dans le sanctuaire et achèvent le sacrifice. Le butin fut immense ; Camille avait convoqué tout le peuple au pillage. Le petit nombre de Véiens échappés au massacre furent vendus. Cependant, du haut de la citadelle, Camille contemplait avec orgueil la grandeur de la ville devenue sa conquête et la richesse de ses dépouilles ; mais il se souvint de la fragilité des plus brillantes fortunes, et, se voilant la tête, il pria les dieux de détourner de lui et de la république les maux réservés à trop de prospérité. En tournant sur lui-même, suivant, le rituel prescrit pour les prières solennelles, il heurta du pied contre une pierre et tomba. Mais il se releva joyeux : *Les dieux sont satisfaits*, dit-il, *cette chute a expié ma victoire*.

Rome conquérait à la fois les villes et leurs dieux². Camille avait promis à la Junon Véienne un temple sur l'Aventin, à condition qu'elle consentit à quitter la ville ennemie pour le suivre à Rome. Mais personne n'osait toucher à l'image sacrée. De jeunes chevaliers, purifiés selon les rites et revêtus de leurs habits de fête, vinrent au temple et demandèrent à la déesse si elle consentait à aller à Rome. *Je le veux*, dit une voix, et la statue parut suivre d'elle-même ceux qui l'entraînaient.

Le crédule Plutarque ne sait que penser de tels prodiges. *D'autres*, dit-il, *allèguent semblables merveilles : que des images ont autrefois rendu des gouttes de sueur ; qu'on les a ouïes soupirer ; qu'elles se sont tournées ; qu'elles ont fait quelques signes des yeux ; mais il y a danger à trop croire de telles choses et à trop les décroire aussi, à cause de l'imbécillité de la nature humaine. Et par ainsi s'être retenu et ne rien faire trop en cela, comme en toute autre chose, est encore le meilleur*³. Cette fois Tite-Live *ne se retient pas*, comme le prudent Plutarque. Il traite le miracle de conte⁴, ce qui ne l'empêche pas de promettre à Junon reine que son temple à Rome lui sera une demeure éternelle, *æternam sedem suam*. De cette éternité, il reste peut-être quelques colonnes de marbre antique qui décorent le temple d'un autre Dieu, l'église de Santa Sabina.

Le territoire de Véies fut partagé entre les citoyens, mais la ville resta inhabitée durant des siècles. Properce disait encore, au temps d'Auguste : *Ô Véies, tu étais un royaume, et dans ton forum s'élevait un trône d'or ! Aujourd'hui la trompe du*

¹ L'émissaire du lac d'Albe, creusé à travers la roche volcanique sur une longueur de 2500 mètres, large de 1 mètre et demi et assez haut pour qu'un homme puisse y passer, est un très ancien ouvrage, probablement antérieur à Rome, et auquel on aura fait, à l'époque du siège de Véies, des réparations dont le rigoureux hiver de l'an 400, qui amoncela sur les montagnes d'épaisses couches de neige, et l'été brûlant qui suivit, démontrèrent la nécessité. Ce canal sert encore, et le ruisseau qui s'en échappe se jette dans le Tibre au-dessous de Rome. Voyez Will. Gell, *Topography of Rome*, p. 39 et 53.

² Tite-Live, V, 21 ; Virgile, *Æn.*, III, 222 ; Pline, *Hist. nat.*, III, 5, 9 ; Macrobe, *Saturnales*, III, IX. *Evocare deos*. — *Solere Romanos religiones urbium captarum partim privatim per familias spargere, partim publice consecrare* (Arnobé, III, 38).

³ Camille, 6.

⁴ *Inde fabulæ* ... (V, 22).

*pâtre indolent retentit dans ton enceinte, et, dans tes campagnes, la moisson pousse sur les os de tes citoyens*¹. Elle se releva sous l'empire pour retomber encore. Ait temps de sa puissance, ses murs renfermaient cent mille âmes ; à présent l'espace que couvrait sa citadelle, si longtemps ; rivale du Capitole romain, serait beaucoup trop vaste pour les quatre-vingts habitants de l'Isola Farnese.

La chute de Véies entraîna celle de Capène (395), et Faléries fut gagnée, dit-on, par la générosité de Camille, qui aurait renvoyé à leurs pères les enfants des principaux personnages de la cité que le maître d'école lui avait livrés (394). Deux ou trois ans après, la prise de Nepete et de Sutrium porta la frontière romaine, au nord, jusqu'à la sombre forêt Ciminenne qu'on regardait à Rome comme impraticable. Les légions osèrent cependant la franchir pour attaquer les Salpinates et les Vulsiens, qui n'obtinrent une trêve de vingt ans qu'au prix d'une année de solde donnée à l'armée romaine (391).

Ainsi, de 450 à 390, les Romains ont repris l'offensive. Ils se sont établis au milieu des Volsques par les colonies ou les garnisons de Circei et d'Anxur ; par celles de Bola et de Labicum, ils ont couvert leur territoire contre les Éques. Mais ce peuple est toujours en possession de l'Algide, et il a détruit Vitellia, qui devait lui en fermer la route. Si la question n'est pas encore décidée entre Rome et ses deux infatigables ennemis, la position du moins est maintenant inverse de ce qu'elle était au commencement de cette période. La crainte et la prudence, ont passé du côté des Volsques. En outre, Rome a pris un ascendant de plus en plus marqué sur ce qui reste des trente peuples latins. Accoutumés à être défendus par elle, ils ont pris l'habitude de lui obéir. L'ancienne égalité est oubliée, et Rome relit à son territoire celui des villes latines qu'elle reprend à l'ennemi. Au nord du Tibre, elle peut se glorifier d'un éclatant triomphe, et la conquête du pays véien a doublé son territoire. Mais, de ce côté, ses victoires la rapprochent d'un grand danger, puisqu'elles la conduisent au-devant des Gaulois, et elle vient de perdre son meilleur général : Camille était exilé.

Quelle fut la cause de cet exil ? L'orgueilleuse magnificence de son triomphe, quand il monta au Capitole sur un char traîné par quatre chevaux blancs, attelage qu'on donnait au Soleil, sa fierté et le vœu qu'il avait fait secrètement de consacrer à Apollon Pythien la dîme du butin de Véies, enfin son opposition au projet des tribuns de transporter dans cette ville une partie du sénat et du peuple², avaient, dit-on, excité contre lui la haine du peuple. La dernière proposition était bien dangereuse, puisqu'on aurait ainsi reconstitué l'antagonisme qui n'avait pu être détruit qu'au prix d'efforts désespérés. Il est difficile d'admettre qu'on ait osé la faire, et tout s'explique plus simplement. Une partie des terres véiennes fut certainement distribuée aux plébéiens, qui crurent que le sénat entendait les récompenser de leurs longs efforts par une concession en toute propriété. Camille aura proposé de soumettre ces biens à la dîme du revenu, comme toute terre affermée sur l'*ager publicus* ; de là le ressentiment populaire et l'accusation portée contre lui sous prétexte de détournements³. Ses clients refusèrent de déposer pour lui un vote favorable : *Nous ne pouvons vous absoudre*, disaient-ils ; *mais nous payerons votre amende*. Il ne voulut point de ce dévouement qui sauvait sa fortune aux dépens de son honneur, et il partit en exil sans attendre le jugement. On raconte qu'après avoir passé la porte

¹ Camille, IV, X, 27.

² Tite-Live, V, 24.

³ Plin., *Hist. nat.*, XXXIV, 3.

Ardéatine, il se retourna vers la ville et pria les dieux du Capitole, s'il était innocent, de faire bientôt repentir ses concitoyens de son exil. Paroles égoïstes et dures qui rappellent, par le contraste, la touchante prière d'Aristide, mais que les Grecs ont imaginées pour faire ressortir la véritable grandeur du héros athénien et annoncer d'avance le terrible drame de l'invasion gauloise

La même année, en effet, les Gaulois entraient dans Rome.

III. — PRISE DE ROME PAR LES GAULOIS (390).

Depuis près de deux siècles que les Gaulois étaient descendus en Italie, ils n'avaient pas encore osé s'engager dans l'Apennin ; mais les plus aventureuses de leurs bandes, longeant l'Adriatique, allaient gagner, au service des villes de la Grande-Grèce, de riches soldes militaires ou piller pour leur compte ce beau pays. Cependant il est à croire que les Sénons, arrivés dès le temps de Tarquin le Superbe sur les bords de l'Æsis, ne restèrent pas plus d'un siècle sans songer à l'Étrurie, dont ils étaient si proches et dont ils connaissaient l'opulence. De ce côté sont encore les deux principales routes qui conduisent de la Toscane dans la Romagne. A l'est de Pérouse, l'Apennin s'abaisse et par plusieurs cols offre de faciles passages ; les Gaulois ont dû de bonne heure les franchir, et cette circonstance explique l'abandon où les Étrusques du Nord et de l'Est, menacés par leurs turbulents voisins, laissèrent ceux du Sud attaqués par Rome. Le siège de Clusium ne fut que la plus importante et la mieux connue de ces expéditions.

Clusium, bâti sur une hauteur dont un affluent du Tibre, le Clanis (la Chiana), baignait le pied, avait été, au temps de Porsenna, la plus puissante des lucumonies étrusques. Elle était encore florissante et riche de mille objets d'arts : vases, candélabres, bronzes de toutes sortes dont nous avons retrouvé quelques-uns, et qui excitaient, autant que la fertilité de ses campagnes, la convoitise gauloise. Trente mille Sénons vinrent lui demander de partager avec eux son territoire. Les Clusins fermèrent leurs portes et implorèrent le secours de Roma. On envoya trois ambassadeurs, trois Fabius, pour interposer la médiation romaine. *Lorsqu'ils eurent exposé leur message au conseil des Gaulois, dit Tite-Live, ceux-ci répondirent : Bien qu'on entende pour la première fois parler des Romains, on les croit de vaillants hommes, puisque les Clusins ont imploré leur appui. On ne repoussera point la paix qu'ils proposent si, aux Gaulois, qui manquent de terre, les Clusins, qui en ont trop, en cèdent une partie. Autrement, la paix ne sera pas accordée. Qu'on nous réponde en présence des Romains ; sinon, nous combattons sous leurs yeux, et ils pourront aller redire à Rome combien les Gaulois surpassent les autres hommes en bravoure. — Mais de quel droit attaquez-vous les Étrusques ? dit Q. Ambustus. — Ce droit, répondit le Brenn sénon, nous le portons, comme vous autres Romains, à la pointe de nos épées ; tout appartient aux braves.* Les Fabius s'irritèrent de la fierté de ce barbare qui osait prétendre que leur patrie avait fait assez peu de bruit dans le monde pour que son nom ne fût pas encore arrivé dans les plaines du Pô. Oubliant leur caractère d'ambassadeurs, ils se mêlèrent aux assiégés dans une sortie ; et Q. Ambustus tua, en vue des deux armées, un chef gaulois qu'il dépouilla de ses armes.

Aussitôt les barbares cessèrent les hostilités contre Clusium et demandèrent à Rome réparation. Tout le collège des féciaux insista, au nom de la religion, pour que justice fût rendue. Mais le crédit de la gens Fabia l'emporta ; les coupables

furent absous, et le peuple, comme frappé de vertige, leur donna trois des six places de tribuns militaires.

A ces nouvelles, les Sénons, renforcés de quelques bandes venues des bords du Pô, se mirent en marche sur Rome sans attaquer seule ville, sans piller un village. Ils descendaient le long du Tibre, lorsque arrivés à 11 milles du Capitole, près du ruisseau de l'Allia¹, ils aperçurent sur l'autre bord l'armée romaine, s'étendant en une longue ligne, le centre dans la plaine, la droite sur des hauteurs, la gauche couverte par le Tibre. L'attaque commença du côté des collines, où l'aile droite, composée de vieux soldats, tint ferme ; mais le centre, effrayé des cris et de l'aspect sauvage de ces hommes qui leur semblaient de taille gigantesque et qui s'avançaient en frappant leurs boucliers de leurs armes, rompit ses rangs et se rejeta en désordre sur l'aile gauche. Tout ce qui ne put passer le Tibre à la nage et se réfugier derrière la forte enceinte de Véies, périt dans la plaine, sur les bords et dans le lit du fleuve ; l'aile droite, intacte, battit en retraite sur Rome, et, sans garnir les murailles, sans fermer les portes, courut occuper la citadelle du mont Capitolin (18 juillet 390). Heureusement les barbares s'étaient arrêtés pour piller, couper les têtes des morts et célébrer dans des orgies leur facile victoire. Rome eut le temps de revenir de sa stupeur et de prendre les mesures qui pouvaient encore sauver le nom romain. Le sénat, les magistrats, les prêtres et mille des plus braves parmi la jeunesse patricienne s'enfermèrent dans le Capitole. On y porta tout l'or des temples, tous les vivres de la ville ; pour la foule, elle couvrit bientôt les chemins et se dispersa dans les cités voisines. Cære (Cervetri) donna asile aux vestales et aux choses saintes.

Le soir du second jour qui suivit la bataille, les éclaireurs gaulois se montrèrent ; mais, étonnés de voir les murs dégarnis de soldats et les portes ouvertes, ils craignirent quelque piège, et l'armée remit au lendemain à pénétrer dans la place. Les rues étaient silencieuses, les maisons désertes ; dans quelques-unes, les barbares virent avec étonnement des vieillards assis dans des chaises curules, couverts de longues robes bordées de pourpre et appuyés, l'air calme et l'œil fixe, sur un long bâton d'ivoire. C'étaient des consulaires qui s'offraient en victimes pour la république ou qui n'avaient pas voulu aller mendier un asile chez leurs anciens sujets. Les barbares les regardèrent d'abord avec un étonnement d'enfant, tout disposés à les prendre pour des êtres surnaturels ; mais l'un d'eux ayant passé doucement la main sur la longue barbe de Papirius, celui-ci le frappa de son bâton, et le Gaulois, irrité, le tua ; ce fut le signal du massacre. Rien de ce qui avait vie ne fut épargné ; après le pillage, l'incendie détruisit les maisons.

Les barbares n'avaient vu des soldats et tout l'appareil de guerre qu'au Capitole, ils voulurent³ monter ; mais, sur la pente étroite et rapide qui y conduisait, les Romains eurent peu de peine à les repousser, et il fallut changer le siège en blocus. Pendant sept mois, les Gaulois campèrent au milieu des ruines de Rome. Un jour, ils virent un jeune Romain descendre à pas lents du Capitole, revêtu de vêtements sacerdotaux et portant en ses mains des choses consacrées : c'était un membre de la famille Fabia ; sans s'émouvoir des cris ni des menaces, il traversa le camp, monta au Quirinal et l'accomplit des sacrifices expiatoires. Puis il retourna, calme et lent, par la route qu'il avait suivie. Admirant son courage ou frappés de craintes superstitieuses, les Gaulois l'avaient laissé passer².

¹ D'après M. Pietro Rosa, le Scannabecchi qui descend des collines Crustuminiennes.

² L'action de ce Fabius fut peut-être moins merveilleuse que ne le dit Tite-Live : le Quirinal tenait alors au Capitole par une langue de terre que, plus tard, on coupa et que Fabius aura suivie.

Les dieux étaient apaisés, la fortune allait changer. Dans leur imprévoyance, les barbares ne s'étaient réservés ni provisions ni abris ; un automne pluvieux amena des maladies qui les décimèrent, et la famine les força de courir par bandes la campagne. Les Latins et les Étrusques qui s'étaient d'abord réjouis des malheurs de leurs trop puissants voisins, s'effrayèrent à leur tour. Le meilleur général de Rome était alors exilé dans Ardée ; cette ville lui donna quelques soldats avec lesquels il surprit et massacra un détachement gaulois. Ce premier succès encouragea la résistance ; de tous côtés les paysans s'insurgèrent, et les Romains réfugiés à Véies proclamèrent Camille dictateur. Il fallait la sanction du sénat et des curies pour confirmer l'élection et rendre à Camille les droits de citoyen qu'il avait perdus par son exil. Un jeune plébéien, Cominius, traversa de nuit le Tibre à la nage ou sur une écorce de chêne-liège, évita les sentinelles ennemies, et, s'aidant des ronces et des arbustes qui tapissaient les parois escarpées de la colline, parvint à la citadelle. Il en revint aussi heureusement et rapporta à Véies la nomination qui devait lever les scrupules de Camille. Mais les Gaulois avaient remarqué l'empreinte de ses pas ; par une nuit obscure, ils montèrent jusqu'au pied du rempart ; déjà ils atteignaient les créneaux, quand les cris des oies consacrées à Junon éveillèrent un patricien renommé pour sa force et son courage, Manlius, qui renversa du haut du mur les plus avancés des assaillants. La garnison couvrit bientôt le rempart, et un petit nombre de Gaulois purent regagner leur camp. Le Capitole était sauvé, grâce à Manlius ; mais les vivres étaient épuisés, et Camille ne paraissait pas. Le tribun militaire Sulpicius traita avec le Brenn, qu'une attaque des Vénètes rappelait dans sa patrie¹ et dont la mal'aria décimait l'armée. Il fut convenu que les Gaulois recevraient, pour rançon, 1000 livres pesant d'or (326 kil. 540 gr.) ; que des vivres et des moyens de transport leur seraient fournis par les alliés de Rome² et qu'une porte de la ville resterait toujours ouverte.

Quand on pesa l'or, les barbares apportèrent de faux poids. Comme Sulpicius se récriait : *Vae victis !* dit le Brenn, *malheur aux vaincus*, et il jeta encore dans la balance sa large épée et son boudrier.

Les barbares s'éloignèrent : mais Camille annula le traité de son autorité dictatoriale. Il ordonna aux villes alliées de fermer leurs portes, d'attaquer les traînards et les bandes isolées. Durant le blocus, où étaient venus soixante-dix mille Gaulois, de nombreux détachements avaient quitté le siège pour courir le pays ; il en était allé jusqu'en Apulie ; quand ils revinrent, le gros de l'armée était parti, tout le Latium en armes, les légions romaines réorganisées. Aussi de ceux-là bien peu échappèrent. Les Cærites en massacrèrent une troupe tombée de nuit dans une embuscade, et une autre fut écrasée par Camille, près d'une ville dont le nom s'est perdu.

Ce récit de Tite-Live tient encore de la légende : c'est un poème en l'honneur de Camille. A l'époque où nous arrivons, le fond de l'histoire est vrai, les ornements dont on la pare ne le sont pas³. Diodore ne sait rien de la dictature de Camille ;

L'entreprise n'en était pas moins audacieuse et aurait pu mal finir sans l'étonnement religieux des Gaulois devant cet acte de courage et de piété.

¹ Polybe, *Hist.*, II, 18.

² Plutarque, *Camille*, 28 ; Tite-Live, V, 48.

³ Contre le récit de Tite-Live, voyez Polybe, *Hist.*, II, 22 ; Suétone, *Tibère*, 5 ; Tacite, *Ann.*, XI, 24, et *Hist.*, III, 72 ; Polyen, *Stratagèmes*, VIII, 25, qui mentionne cette porte que les Romains devaient laisser toujours ouverte, mais qu'ils ouvrirent dans un lieu inaccessible, sur le Capitole même, la porte Pandana ; enfin Frontin, qui parle des vivres et des moyens de transport dans son chapitre II, 6, 1, où il montre qu'il faut faire à l'ennemi un pont d'or.

Polybe rapporte que les Gaulois regagnèrent l'Ombrie avec leur butin ; Suétone, que Livius Drusus reprit un siècle plus tard la rançon de Rome ; d'autres, enfin, que de dures conditions furent imposées par les vainqueurs. On ne pouvait cacher la défaite de l'Allia, la prise et l'incendie de la ville. Lit terreur dont le nom seul des Gaulois remplit l'ante de home jusqu'à César attesta durant plus de deux siècles que la seule incurie des barbares avait sauvé les Romains d'un complet anéantissement. Les annalistes se dédommagèrent de cet aveu pénible en faisant de quelques légers succès sur des traînards une victoire si complète, que pas un barbare n'aurait échappé à l'épée vengeresse des soldats de Camille.

CHAPITRE XI — HISTOIRE MILITAIRE DE 389 À 343.

I. — RECONSTRUCTION DE LA VILLE ; LA LÉGION ROMAINE.

Si le Capitole était délivré, Rome était en ruine. Plusieurs tribuns reprirent, dit-on, la proposition de transporter une partie des plébéiens à Véies, dont l'épaisse enceinte et les maisons étaient encore debout. Mais abandonner les lieux où tant de souvenirs nourrissaient le patriotisme, où habitaient les divinités poliades et les dieux domestiques, où l'empire avait été fondé, d'où la domination s'était étendue sur les peuples voisins ; quitter la cité souveraine pour la ville vaincue, n'eût-ce pas été une honte, un crime envers les dieux jet une grande faute politique ? Camille le disait et le sénat le pensa ; un présage heureux, le *Restons ici* du centurion qui passait sur le Forum, décida le peuple, encore irrésolu, à rétablir la ville. Une année suffit, car le sénat donnait la brique, le bois et la pierre, pris sans doute à Véies, qui fut démolie pour fournir des matériaux. C'était un moyen habilement choisi pour empêcher à jamais le peuple d'y porter ses pénates. Cette fois encore, la persévérance du sénat sauvait les destinées de Rome¹.

Au milieu des ruines, on avait retrouvé le bâton augural de Romulus, les Douze Tables, des fragments de lois royales et quelques traités. C'était tout ce qui semblait rester de l'ancienne société romaine. Rebâtie au hasard, sans plan, sans direction, au caprice de chacun, Rome présentait, dans son aspect matériel, cette confusion qui devait bientôt se produire dans l'ordre politique. En passant sur ce sol, l'invasion gauloise l'avait nivelé ; quand le torrent sel fût écoulé, une nouvelle ville et presque un nouveau peuple apparurent.

L'épée des barbares avait fait de grands vides dans la population² ; pour les combler et prévenir une révolte dangereuse des sujets, le droit de cité, fut accordé aux habitants du territoire de Véies, de Capène et de Faléries, et les premiers censeurs nommés après la retraite des Gaulois en formèrent quatre tribus nouvelles³. C'était une très grave mesure que d'appeler d'un coup tant d'hommes au partage de la souveraineté et d'assurer à d'anciens sujets quatre suffrages sur vingt-cinq ; mais Rome ne pouvait être autrement tirée de la dangereuse situation où les Gaulois l'avaient laissée, et le sénat n'hésita pas devant ce sacrifice nécessaire. Il en fut aussitôt récompensé, car nul doute, que cette concession n'ait beaucoup aidé aux succès de Rome, restée sans alliés par la défection d'une partie des Latins et des Herniques⁴, et attaquée, avant d'être sortie de ses ruines, par presque tous ses voisins.

En refusant d'aller à Véies, les Romains avaient pris avec eux-mêmes l'engagement de relever à la fois leur ville et leur empire ; et, malgré les apparences contraires, ce double travail de reconstruction n'était pas au-dessus de leurs forces. Leurs voisins et leurs ennemis avaient souffert aussi de l'invasion, les Éques surtout, par le pays desquels les Gaulois avaient peut-être passé pour gagner l'Apulie, et qui semblaient avoir perdu leur audace accoutumée. D'ailleurs ces guerres ne sont toujours que des attaques partielles

¹ Le projet de transférer Rome à Véies n'est probablement qu'une imagination des rhéteurs qui y trouvaient un prétexte à d'éloquents discours. Toute la religion, tous les rites, y étaient contraires : qu'auraient dit Terminus et Jupiter Capitolin ?

² Diodore, XIV, 116, 8.

³ Stellatina, Tromentina, Sabatina et Arniensis (Tite-Live, VI, 5) ; en 387.

⁴ Tite-Live, VI, 2 : ...*defectione Latinorum Hernicorumque*.

ou mal combinées. Quelle que soit, dans certains cas, la supériorité du nombre, les Romains ont pour eux cette unité de sentiments dans les soldats et de direction dans les chefs qui double la force des armées.

Les circonstances n'en étaient pas moins très difficiles. Rome n'en traversa pas de plus dangereuses. Camille, qu'on retrouve sans cesse à la tête des légions, y gagna, avec bien plus de justice que dans la guerre gauloise, le titre de second fondateur de Rome¹. A l'intérieur, il rappelait par ses patriotiques conseils les partis à l'union, ou il cherchait, par sa fermeté, à leur imposer la paix. Dans les camps, ses habiles réformes préparaient la victoire que ses talents assuraient sur le champ de bataille. Devant l'attaque impétueuse des Gaulois les légions romaines s'étaient enfuies ; il arma les soldats de longues piques, qui arrêtaient l'élan des barbares, et de casques d'airain, de boucliers bordés d'une lame de fer, contre lesquels s'émoussèrent leurs sabres mal trempés. Il fit plus : il changea tout l'ordre de bataille.

Le nom de celui qui créa ce corps animé et Vivant de la légion romaine ; qui sut y combiner si bien les diverses armes, qu'elle fut prête à vaincre sur tous les terrains, à triompher de toutes les troupes et de toutes les tactiques ; inébranlable et unie en face des rapides cavaliers de l'Atlas ou des bandes désordonnées des barbares ; divisée et légère devant la phalange macédonienne ou les chars à faux et les éléphants d'Antiochus, le nom, dis-je, de celui qui fit ainsi de la légion une armée complète, nous est inconnu. L'expérience de tous les jours, une guerre de montagnes et de continuelles escarmouches enseignèrent sans doute les avantages de la division en manipules sur l'ancienne organisation en phalange. Mais, si quelque général contribua à ce changement, à quel autre plus qu'à Camille convient-il d'en rapporter l'honneur ? Pour en fixer la date, les textes manquent ; on sait seulement qu'après les guerres gauloises, à la bataille du Vésuve, cette division était définitivement établie. Camille qui dut peut-être les nombreux succès qui sauvèrent Rome une seconde fois.

A plusieurs reprises, il battit les Volsques, les Éques et les Tarquiniens, qui ne purent empêcher les Romains de mettre deux colonies dans Nepete et Sutrium, et il ne laissa pas un ennemi entre le Tibre et la forêt Ciminienne². Mais, sur la rive gauche, Arretium, protégée par sa position maritime, Préneste, ville riche et peuplée, très forte d'assiette et à peu près imprenable, étaient en armes et recevaient de nombreux volontaires du Latium. Une victoire du dictateur Corn. Cossus sembla multiplier encore les défections. Véitres, Circei et Lanuvium se soulevèrent ; Camille, porté, pour la septième fois, au tribunat militaire, eut peine à prévenir de grands désastres. En 379, les Prénestins pénétrèrent jusqu'à la porte Colline et ravagèrent tout le pays entre le Tibre et l'Anio. Atteints et battus sur les bords de l'Allia par le dictateur T. Quinctius, ils perdirent huit vires et demandèrent la paix. Trois ans après, une bataille de deux jours termina la guerre contre les Antiates, et le tribun militaire Servius Sulpicius délivra les fidèles Tusculans, attaqués par les Latins. C'étaient de sérieux succès ; mais Véitres et Circei n'avaient pas été punies de leur défection ; Préneste, Antium et les Volsques n'acceptaient pas leur défaite Rome n'était donc pas sûre encore de la plaine latine.

¹ Tite-Live, VI, 35-42.

² Nepete était à 30 milles de Rome, Sutrium à 32 et le saltus Ciminius est la chaîne boisée qu'on appelle monts de Viterbe. A Sutrium on voit les restes très pittoresques d'un amphithéâtre creusé dans le roc. Il semble appartenir à l'époque impériale ; cependant de savants antiquaires le croient étrusque. Cf. Dennis, *Etruria*, I, p. 94-97.

A ces guerres se rattache une légende qui couvre peut-être un fait historique que les écrivains de Rome se sont gardés de nous raconter. Après la retraite des Gaulois, les Fidénates, ligués avec d'autres peuples, avaient pénétré jusqu'au pied de l'enceinte de Servius et, pour se retirer, ils exigeaient qu'on leur livrât les plus nobles des matrones. La honte, l'anxiété étaient dans la ville ; une esclave, à laquelle son dévouement valut le nom de Tutela, offrit de se rendre avec les plus jolies de ses compagnes, revêtues du vêtement des matrones, dans le camp ennemi. Les sénateurs acceptèrent, et les Fidénates, tout glorieux de cette humiliation de Rome, la célébrèrent par une orgie qui se prolongea longtemps. Quand l'ivresse leur eut fermé les yeux, Tutela, montée au plus haut d'un figuier sauvage¹, appela les Romains, qui triomphèrent sans peine de ces adversaires désarmés. La Judith latine et celles qui l'avaient suivie furent affranchies et dotées aux frais du trésor public. Chaque année, aux nones de juillet, les esclaves, parées de la *stola* des matrones et portant des branches de figuier, célébraient, par un sacrifice dans le temple de Junon Caprotine, le souvenir de celles qui avaient sauvé l'honneur des dames romaines².

II. — RETOUR DES GAULOIS DANS LE LATIUM ; MANLIUS, VALERIUS CORVUS.

Les Sénons, rentrés dans leur pays avec le butin de Rome, avaient bien vite recommencé leurs courses aventureuses. En 376, ils s'emparèrent de l'importante place d'Ariminum et nous avons des as de cette ville représentant une tête gauloise très reconnaissable à la moustache et au collier qu'elle porte. De leurs exploits sur les côtes de l'Adriatique nous ne savons rien ; mais ils n'avaient pas oublié la route du pays latin qu'ils avaient impunément ravagé pendant sept mois. Vingt-trois ans après le siège du Capitole, ils reparurent et arrivèrent jusqu'aux environs du mont Albain, où Camille gagna sur eux une grande victoire, grâce aux changements qu'il avait opérés dans l'armement des soldats (367). Polybe ne parle pas, il est vrai, de ce dernier triomphe du dictateur octogénaire ; mais il en ignorait bien d'autres que la vanité romaine racontait longuement. En 361, disaient les annalistes, les Gaulois campèrent sur la *via Salaria*, près de l'Anio. Un pont les séparait des légions, et chaque jour un guerrier d'une taille gigantesque y venait insulter les Romains. Le tribun légionnaire Manlius accepta le défi, tua le Gaulois, et, lui arrachant son collier d'or (*torques*, d'où *Torquatus*), le passa tout sanglant à son cou. Cependant les barbares, qui semblent avoir été appelés ou soutenus par Tibur, Préneste et les Herniques, qu'effrayaient les forces renaissantes de Rome, ravagèrent tout le pays à l'est de la ville, et, passant entre deux armées consulaires, arrivèrent jusqu'à la porte Colline³. On nomma un dictateur ; on arma toute la jeunesse, et les barbares furent rejetés en désordre sur l'armée du consul Pœtilius, qui les poursuivit jusqu'aux environs de Tibur, dont les habitants accourus au secours des Gaulois furent entraînés dans leur retraite précipitée. Le consul obtint de mettre, à son triomphe, parmi les noms des vaincus, celui des Tiburtins. Cette vaillante population d'une des plus petites cités des environs de Rome protesta, dès l'année suivante, contre cet honneur, décerné à ses dépens, en insultant les mors de Rome, et les Gaulois établis dans une forte position, autour de Pedum⁴, derrière un retranchement formé de leurs chariots de guerre, partaient de là

¹ *Ex arbore caprifico*.

² Macrobe, *Saturnales*, I, XI, 55-40.

³ Tite-Live, VII, 11.

⁴ *Gallos.... circa Pedum* (Tite-Live, VII, 12). Il dit ailleurs de Tibur, *aræ Gallici belli*.

pour des courses dans le Latium et la Campanie. Ainsi, au moyen âge, les Northmans se jetaient audacieusement au milieu du pays ennemi, et, se faisant un camp de leurs barques amarrées sur le rivage des fleuves, en sortaient pour piller au loin.

A cette guerre latine et gauloise se joignit une guerre plus terrible, excitée par le fanatisme religieux et par la haine politique : les Tarquiniens dénoncèrent les hostilités (358).

Tout se trouva alors en feu autour de Rome. Depuis trois ans, les Gaulois campaient au milieu du Latium, et Tibur, Préneste, Vélitres, Priverne, semblaient liguées avec eux ; les Herniques se souvenaient d'avoir tué récemment le consul plébéen Genucius et de n'avoir cédé au dictateur Appius qu'une victoire chèrement achetée. Enfin les Tarquiniens avaient hérité de la haine de Véies contre leurs voisins des sept collines, et ils entraînent dans leur alliance Cære, malgré le lien d'hospitalité publique qu'elle avait contracté avec Rome pendant la guerre gauloise. Unis encore aux Falisques, les Tarquiniens allaient au combat, conduits par leurs prêtres, qui secouaient, comme les Furies, des torches ardentes et des serpents. L'armée de Fabius se laissa effrayer par cet appareil menaçant, et trois cent sept légionnaires faits prisonniers furent sacrifiés par les Tarquiniens à leurs sombres divinités.

Au milieu de tant de périls et de terreur, ce fut une consolation que le renouvellement, avec les cités latines, de l'antique alliance brisée par l'invasion gauloise (358)¹. Fatigués autant que Rome du séjour prolongé des barbares, les Latins unirent leurs forces aux légions, et les Gaulois furent écrasés. Dans leur joie, les Romains égalèrent cette victoire à celle de Camille. La fortune revenait ; les Herniques furent, cette même année, battus et soumis ; les Volsques écrasés au point que ce valeureux peuple qui avait si longtemps arrêté la fortune de Rome disparaît depuis ce moment de l'histoire. Afin de conserver ces avantages et de préparer de nouvelles ressources pour l'avenir, le sénat forma de tous les habitants du pays Pomptin, entre Antium et Terracine, deux nouvelles tribus. C'était la politique qui avait si bien réussi en 386 ; elle eut le même succès. Les Privernates, dont la ville était située sur l'Amasenus qui descend à Terracine, s'irritèrent de voir des colons romains si près d'eux : leur défaite assura la tranquillité de l'ancien pays des Volsques. Les habitants de Tibur et de Préneste, se fiant à leurs rochers et à leurs murailles, conservaient une attitude menaçante. En 354 ils se décidèrent à traiter à la condition de garder leur indépendance, que le sénat crut utile de respecter. De Rome à Terracine tout était pacifié.

Cependant, au nord du Tibre, les Étrusques avaient encore ravagé le territoire romain jusqu'aux salines d'Ostie. Pour chasser ces pillards, Martius Rutilus fut nommé dictateur (356). C'était un homme nouveau. Les patriciens auraient voulu à tout prix prévenir un triomphe plébéen. Mais le peuple accourut avec empressement sous un général sorti de ses rangs. Martius repoussa l'ennemi, et, malgré le sénat, par les suffrages des tribus, il rentra à Rome en triomphe.

Quelques jeunes gens de Cære avaient pris part aux courses des hommes de Tarquinies sur le territoire romain. Le sénat, qui ne laissa jamais une désertion impunie, fit déclarer la guerre à ces vieux alliés. Cære ne ferma point ses portes

¹ *Inter multos terrores solatio fuit... magna vis militum ab iis accepta...* (Tite-Live, VII,12). Les principales villes qui firent la nouvelle alliance furent Aricie, Bovillæ, Gabii, Lanuvium, Laurentum, Lavinium, Nomentum et Tusculum.

; ses remparts ne se garnirent point de machines, et nul de ses citoyens ne s'arma ; seulement, des députés se rendirent à Rome et, devant le peuple assemblé au Forum, invoquèrent le souvenir de leurs anciens services : cette chaste et religieuse hospitalité qu'ils avaient donnée aux flamines et aux vestales ; leur ville devenue, au temps de l'invasion gauloise, le sanctuaire du peuple romain, l'asile de ses prêtres, le refuge assuré des choses saintes. Ce peuple, habituellement si dur, se laissa toucher par ces prières et cette confiance ; il accorda aux Cœrites une trêve de cent ans qui perpétuait la mémoire de la faute et celle du pardon.

En 555 la défaite de Fabius fut réparée, et trois cent cinquante huit Tarquiniens, de nobles familles, furent décapités dans le Forum¹. Trois ans après, ce peuple demanda et obtint une trêve de quarante ans.

On espérait quelque repos : les Gaulois reparurent (349). Un d'eux, remarquable par sa haute taille, provoqua les Romains à un combat singulier. Le tribun légionnaire M. Valerius, ayant obtenu du consul l'autorisation d'accepter le duel, renouvela l'exploit de Manlius, auquel les annalistes ajoutèrent des circonstances merveilleuses. Un corbeau, dirait-on, s'abattit sur son casque durant le combat et troubla le Gaulois en le frappant au visage du bec et des ailes ; quand le barbare tomba, il reprit son vol et disparut vers l'orient. Les soldats donnèrent au vainqueur le surnom de Corvus, et se précipitèrent sur l'ennemi, certains de vaincre. Cette victoire, gagnée par le fils de Camille, mit fin aux invasions gauloises. L'armée barbare, chassée du Latium, se jeta audacieusement en Campanie, et poussant toujours devant elle ; sans s'inquiéter du retour, pénétra jusqu'en Apulie. Huit siècles plus tard, les Francs devaient, avec la même confiance insoucieuse, renouveler ces courses téméraires, et, partis des bords de la Meuse, aller droit devant eux, jusqu'à ce que la terre leur manquât, aux bords du détroit de Messine.

Le héros de cette dernière lutte, Valerius Corvus, fut, à vingt-trois ans, élu consul pour réprimer, en 346, quelques mouvements des Volsques. Il brûla Satricum, que les Antiates avaient rebâtie. L'année suivante, la prise de Sora sur le Liris², à l'extrémité du pays des Volsques, et une victoire sur les Aurunces, qui habitaient un groupe de montagnes volcaniques sur la rive gauche du même fleuve³, ouvrirent aux Romains la route de la Campanie.

Ces guerres sont aussi pénibles à lire qu'elles l'étaient à faire, et l'art même de Tite-Live ne parvient pas à en rendre le récit intéressant. Mais un grand peuple a droit à la curiosité qu'on accorde aux commencements obscurs d'un grand homme, et nous ne devons pas nous montrer plus indifférents que Carthage et qu'Athènes, au spectacle d'une si tenace persévérance. Déjà les coups frappés au pied de l'Apennin s'entendaient au loin. La Grèce se préoccupait des défaites

¹ Tite Lire, VII, 19. Ces petites guerres étaient très meurtrières : *On avait beaucoup tué sur le champ de bataille*, dit Tite-Live, *et fait un grand nombre de prisonniers. Les nobles furent décapités à Rome, vulgius aliud trucidatum.*

² A 4 milles au-dessous de Sora, après sa jonction avec le Fibrenus, le Liris forme, près du village d'Isola, une des plus belles cascades d'Italie ; le fleuve y tombe d'une hauteur totale de plus de 30 mètres (Craven, *Abruzzi*, I, 93). Cicéron avait une maison près de la sur l'isola San Paolo, que le Fibrenus enveloppe. Il y était né (*de Leg.*, II, 1), et c'est à propos de cette villa qu'il dit les belles paroles que nous avons citées plus haut.

³ Sur une de ces montagnes appelée aujourd'hui monte di Santa Croce et dont la plus haute cime atteint près de 1000 mètres au-dessus de la mer, les Aurunces avaient bâti leur première capitale, *Aurunca*, que les Sidicins détruisirent en 337.

des Romains comme de leurs victoires¹, et Carthage venait de renouveler avec eux le traité qu'elle avait signé un siècle et demi plus tôt. Il leur avait fallu cent soixante-cinq années de combats (510-315) pour retrouver les frontières et les alliances que l'abolition de la royauté leur avait ôtées. La puissance de ce peuple ne s'était donc que bien lentement accrue. Mais, au milieu de ces dangers et de ces misères, s'était formés sa robuste jeunesse, et ce sont les lentes croissances qui font les hommes forts et les grandeurs durables.

¹ La prise de Rome par les Gaulois fut connue en Grèce peu de temps après l'événement. Aristote, qui en parle, cite un Lucius comme le sauveur de cette ville. Niebuhr pense que ce Lucius était le fils du grand Camille et le vainqueur de 349.

CHAPITRE XII — AVÈNEMENT DES PLÉBÉIENS AUX CHARGES CURULES.

I. — LES LOIS LICINIENNES : PARTAGE DU CONSULAT.

Tandis que Rome faisait au dehors de si persévérants efforts pour rétablir sa puissance, les tribuns, dans l'intérieur de la ville, continuaient la lutte contre le patriciat. Comme un siècle auparavant, les dettes étaient la cause des nouvelles dissensions. L'impôt foncier étant le principal revenu de l'État, les malheurs de la guerre, surtout quand elle se rapprochait de Rome, avaient le double résultat de forcer le trésor à demander davantage à la propriété, et en même temps de diminuer la valeur des terres et de leurs produits. L'impôt devenait plus lourd et les ressources qui servaient à le payer étaient moins grandes. De là les dettes, si nombreuses après l'invasion gauloise comme elles l'avaient été après les guerres royales, et les deux révolutions dont elles furent l'occasion : l'une qui donna naissance au tribunat, l'autre qui eut pour conséquence le partage des charges curules.

En 389 il fallait reconstruire la ville incendiée. Sans doute, la maison d'un plébéen coûtait peu à rebâtir. Mais où celui qui avait tout perdu, meubles et troupeaux, pouvait-il puiser pour remettre son petit champ en culture, abriter sa famille, racheter quelque bétail et payer la taxe de guerre, la taxe pour le Capitole¹, la taxe pour reconstruire les temples et les murailles, si ce n'est dans la bourse du patron ? Les *assignments* faites aux plébéens sur le territoire de Véies avaient été une autre cause d'emprunts. L'État ne donnant que la terre, il fallait souvent qu'un riche fit l'avance des instruments aratoires, du troupeau et des semences nécessaires, à l'exploitation des sept *jugera*. Mais l'intérêt était lourd, le créancier impitoyable ; les *ergastula* se remplirent donc encore ; Camille lui-même se signala par sa dureté.

Ici se place une histoire obscure. Tite-Live, écho involontaire mais persévérant des haines patriciennes, raconte que Marcus Manlius Capitolinus, jaloux de la gloire de Camille qui éclipsait la sienne et irrité d'être oublié dans la distribution des charges, se fit le patron des pauvres et délivra de prison jusqu'à quatre cents débiteurs. Chaque jour la foule grossissait autour de lui et dans sa maison du Capitole. *Les grands vous oppriment et vous ruinent, disait-il sans cesse ; non contents de s'approprier les terres de l'État, ils détournent l'argent de la république ; ils cachent l'or repris aux Gaulois, et, tandis que vous épuisez vos dernières ressources à rendre aux temples leurs trésors, ils gardent pour leurs plaisirs cet argent qu'ils reçoivent pour une œuvre sacrée.* On nomma, autant contre lui que contre les Volsques, un dictateur, Corn. Cossus, qui, au retour de la campagne, le fit traîner en prison ; un sénatus-consulte lui ayant rendu la liberté, deux tribuns gagnés par les patriciens, ou jaloux eux-mêmes de sa popularité, l'accusèrent de haute trahison. Dans les comices centuriates, Manlius rappela ses exploits ; il montra les armes de trente ennemis tués par lui, huit couronnes civiques, trente-deux récompenses militaires, et les cicatrices qui couvraient sa poitrine, et le Capitole qu'il avait sauvé ! Cette vue, ces paroles, excitaient la compassion du peuple, et il allait être acquitté, lorsque l'assemblée fut rompue et le jugement remis à un autre jour. Dans une réunion du peuple tenue en un lieu d'où la citadelle de Rome ne pouvait être aperçue, selon

¹ On y fit de nouvelles constructions pour le rendre inaccessible du côté du Tibre, où l'on avait cru jusqu'à l'invasion gauloise que le fleuve suffisait à en défendre les approches.

d'autres par une sentence des duumvirs¹, il fut condamné à mort. D'après Dion, Manlius, occupant le Capitole avec ses partisans, aurait été précipité de la roche Tarpéienne par un traître qu'il écoutait sans défiance. On rasa sa maison du Capitole ; défense fut faite de jamais bâtir sur cette colline, et la *gens* Manlia décida qu'aucun de ses membres ne porterait à l'avenir le prénom de Marcus (384)².

Manlius, qui a eu le sort de Cassius et de Manlius, doit avoir été, comme eux, sacrifié à la haine des grands³ ; mais il n'était sans doute qu'un agitateur vulgaire ; C. Licinius Stolon et L. Sextius furent de véritables réformateurs. C'étaient de riches et, nobles plébéiens, auxquels l'égalité des deux ordres par le tribunat militaire ne parut qu'un mensonge politique : de 400 à 367, il ne fut encore élu au tribunat militaire qu'une quinzaine de plébéiens. Tite-Live, qui, comme tant d'autres historiens, donne volontiers de petites causes à de grands événements⁴, raconte *qu'un sénateur, Fabius Ambustus, avait marié l'aînée de ses deux filles au patricien Serv. Sulpicius et la seconde à un riche plébéien, Licinius Stolon. Un jour, les deux sœurs causaient dans la maison de Sulpicius ; celui-ci, alors tribun militaire, revint du Forum, précédé de son licteur, qui, suivant l'usage, frappa la porte de sa baguette. A ce bruit, la jeune Fabia s'inquiète, puis s'étonne du nombreux cortège qui suit le tribun. L'aînée rit à la fois de cet étonnement et de cette ignorance, et les railleries montrent toute la distance mise entre elle et sa sœur par le mariage qui avait fait passer celle-ci dans une maison où les honneurs ne devaient jamais entrer. Fabia en prit un si vif chagrin, que son père s'en aperçut et lui promit qu'elle aussi verrait un jour en sa demeure les dignités qu'elle avait vues chez sa sœur. Dès lors il commença à se concerter avec son gendre et un autre jeune homme de cœur, L. Sextius.*

L'aventure est jolie ; il ne déplaît pas à Tite-Live de jeter quelques fleurs au milieu de cette sévère histoire de la moins romanesque des nations, et nous faisons comme lui, mais sans y croire. La jeune Fabia avait maintes fois, chez son père et chez les amis de, sa famille, entendu ce bruit de licteur ; souvent aussi elle avait vu le cortège qui suivait toujours les magistrats et les puissants personnages. Rien de tout cela ne devait donc la surprendre, et elle savait bien, en épousant Licinius, quelle condition ce plébéien devait lui faire. La révolution qui s'apprêtait ne provint pas plus d'une jalousie de femme, que la guerre de Troie n'eut pour cause l'enlèvement d'Hélène ; elle fut le dernier acte d'une lutte poursuivie depuis cent vingt années, et qui ne s'était pas arrêtée un jour.

Licinius Stolon et L. Sextius, nommés tribuns du peuple en 376, demandèrent formellement le partage du consulat, et, pour forcer les plébéiens à prendre intérêt à cette question, ils présentèrent les résolutions suivantes :

A l'avenir on n'élira plus de tribuns militaires, mais deux consuls, dont l'un sera toujours plébéien ; personne ne possédera plus de 500 *jugera* (126 hectares) de terres domaniales ; les intérêts payés seront déduits du capital, et le reste sera remboursé en trois années par égales portions⁵.

Le moment de la lutte suprême était donc arrivé. Elle fut digne de ses commencements. Point de violences inutiles, mais, des deux côtés, une

¹ *Duumviri perduellionis*.

² Tite-Live, VI, 14-20.

³ *... inimicorum oppressus factione* (Serv., in *Æn.*, VIII, 652).

⁴ *... Parva, ut plerumque solet, rem ingentem molivundi causa intervenit* (Tite-Live, VI, 54).

⁵ Tite-Live, VI, 35 ; Columelle, I, 3 ; Denys, VIII, 73.

admirable persévérance. Dix années de suite les tribuns se font réélire. En vain le sénat gagne leurs collègues, dont le veto les arrête, et recourt deux fois à la dictature. Camille, menacé d'une lourde amende, peut-être d'un second exil pour ses vieux jours, abdique, et Manlius, proclamé après lui, choisit un plébéien, Licinius Calvus, pour son maître de la cavalerie. Un oppose aux tribuns la sainteté de la religion ; pas un plébéien n'est dans le sacerdoce. Pour détruire ce motif et prévenir l'intervention des dieux que les patriciens auraient pu lire dans les oracles de la sibylle, ils ajoutent cette quatrième rogation, que le sénat accepte, afin de mettre de son côté les apparences de la justice : *Au lieu de duumvirs pour les livres sibyllins, on nommera à l'avenir des décemvirs, dont cinq seront plébéiens.*

Cependant le peuple, fatigué d'aussi longs débats, allait se trahir lui-même ; il ne demandait plus que les deux lois sur les dettes et les terres, que les patriciens étaient disposés à accorder. Mais les tribuns déclarèrent les trois propositions inséparables ; elles seront adoptées ou rejetées ensemble. Les comices par tribus les votèrent, le sénat les accepta, et les centuries proclamèrent consul l'un des deux tribuns, L. Sextius. Dans leurs curies, les patriciens refusèrent l'*imperium* au consul plébéien, et la guerre, qui allait finir, se ranima plus violente. Les détails de cette dernière lutte sont mal connus. Il est vaguement parlé de menaces terribles et d'une nouvelle retraite du peuple. Camille s'interposa. Il venait de remporter sa dernière victoire sur les Gaulois ; cinq fois dictateur, sept fois tribun militaire, rassasié de gloire et d'honneurs, il voulait un repos dignement mérité par soixante années de services. Vaincus par ses conseils et son exemple, les sénateurs cédèrent ; l'élection de Sextius fut ratifiée ; et Camille, fermant pour un siècle et demi l'ère des révolutions, voua un temple à la Concorde (366)¹.

Les portes de la cité politique étaient donc enfin forcées ; les plébéiens vont siéger à leur tour sur la chaise curule. En signe de l'admission de ces nouveaux venus dans le vrai peuple romain, aux trois jours de fête des grands jeux célébrés pour les trois vieilles tribus, il en fut ajouté un quatrième pour les plébéiens².

II. — LES PLÉBÉIENS ARRIVENT À TOUTES LES CHARGES.

L'adoption des lois liciniennes marque une ère nouvelle dans l'histoire de la république. Mais ces lois furent-elles fidèlement observées, et quelles conséquences en sortirent pour les grands, pour le peuple, pour la fortune de Rome ? Ce sont les questions que nous allons examiner en séparant, pour plus de clarté, les lois politiques des lois sociales ou relatives aux dettes et à la propriété.

Les patriciens n'acceptaient jamais franchement les victoires populaires. Le lendemain de leur défaite ils recommençaient à disputer pas à pas le terrain perdu la veille, multipliant des obstacles pour éloigner le jour néfaste où serait consommée ne égalité qu'ils regardaient comme sacrilège. Cette fois ils cédaient

¹ Les magnifiques débris qui subsistent du temple de la Concorde n'appartiennent pas à l'édifice construit par Camille, qui paraît avoir été bâti sur le Capitole (Ovide, *Fastes*, I, 637) et dont il ne reste rien, ni à celui de Flavius, qui ne fut, d'après Pline (XXXIII, 6, 3) qu'une chapelle de bronze élevée sur le Vulcanal, au-dessus du *Comitium* ; ils faisaient partie d'un temple de la Concorde, dont il est souvent parlé au dernier siècle de la république et qui était situé au pied du *Tabularium*.

² Denys d'Halicarnasse, VII, 41.

le consulat lui-même, mais le consulat démembré. Deux nouvelles magistratures patriciennes furent, en effet, créées à ses dépens : la **préture**, pour l'administration de la justice, dont les plébéiens ne connaissaient pas les formules ; l'**édilité curule**¹ pour la police urbaine (366).

L'intérêt de classe était, cette fois, d'accord avec l'intérêt public. Les patriciens donnaient trois places nouvelles à leur ordre, mais ils donnaient à la république trois magistratures nécessaires.

La grande préoccupation des gouvernements modernes est ou doit être de protéger la fortune et la vie des citoyens ; de développer l'instruction et le commerce, de diminuer la misère et les vices. Les Romains des anciens jours n'avaient point de pareils soucis ; ils estimaient leur tâche terminée quand ils avaient pourvu à la paix intérieure et à la sécurité des frontières ; le reste regardait les individus. Les Romains d'à-présent commençaient à comprendre que leurs édifices publics, en se multipliant, exigeaient une surveillance qui s'exerçât dans l'intérêt du trésor ; que la ville, en s'accroissant, avait besoin d'une police des rues contre l'incendie, des marchés contre la fraude, des bains, des cabarets et des mauvais lieux contre les querelles des débauchés. Enfin, dans les temps de disette, il fallait acheter du blé au dehors et le revendre au peuple à bas prix². Les édiles plébéiens ne suffisaient plus à cette œuvre, et il était bon de doubler leur nombre. Le sénat ayant décrété, dit Tite-Live, qu'afin de remercier les dieux du rétablissement de la concorde entre la plèbe et le patriciat, un quatrième jour serait ajouté aux jeux Romains, les édiles plébéiens se refusèrent à faire cette dépense, et de jeunes nobles, pour que cet honneur ne manquât pas aux dieux immortels, offrirent de s'en charger à condition d'être nommés édiles³. C'est toujours l'anecdote prenant la place de l'histoire. On vient de voir les raisons sérieuses qui motivèrent cette création. Du reste, la nouvelle magistrature devint presque aussitôt commune aux deux ordres.

La préture fut, de même, un dédoublement nécessaire du consulat. L'État devenu plus grand, les guerres plus fréquentes et plus lointaines laissaient peu de temps aux premiers magistrats de la république pour s'occuper de la justice civile, et la récente loi agraire de Licinius Stolon allait multiplier singulièrement les procès. Bien que la division des pouvoirs ne fût pas une idée très romaine, on vit l'utilité d'assurer le cours régulier de la justice en ayant toujours à Rome un magistrat chargé de la rendre, qui fût le suppléant du consul absent. Pour marquer ce caractère subordonné du préteur, il ne lui fut donné que six licteurs⁴ ; mais il était élu comme le consul dans les comices centuriates et avec les mêmes auspices ; il présidait, à son défaut, les réunions du peuple et du sénat, et l'**imperium**, qu'il posséda dès l'origine, lui permettra de prendre plus tard les fonctions de chef d'armée et de gouverneur de province. Sa compétence judiciaire se résumait en trois mots : **Do**, je donne le juge et la formule ; **Dico**, je dis le droit ; **Addico**, j'adjuge l'objet du litige. En entrant en charge, le préteur prendra l'habitude de publier un édit où il indiquera les règles de droit qu'il se

¹ *Quod pro consule uno plebeio tres patricios magistratus... nobilitas sibi sumpsisset* (Tite-Live, VII, 1). L'édilité curule forma un collège composé, comme l'édilité plébéienne, de deux membres ; il n'y eut d'abord qu'un préteur.

² Cicéron (*de Leg.*, III, 5) nomme les édiles : *Curatores urbis, annonæ, ludorumque solemnium*.

³ Tite-Live, VI, 42 ; VII, 1 : *postea promiscuum fuit*.

⁴ Il y eut deux préteurs en 312, quatre en 227, six en 197, huit sous Sylla. On verra plus loin les motifs de ces diverses augmentations.

proposera de suivre ; nous verrons que cet *edictum prætorium* transformera peu à peu la législation romaine.

On se trouva si bien de cette institution que, vingt ans plus tard, il fut créé un second préteur pour les contestations entre citoyens et pérégrins, le *prætor peregrinus*. Celui-là, à raison même de sa charge, devra s'inspirer des usages étrangers, *jus gentium*, butant que des coutumes nationales, jus civile, et ses édits prépareront la fusion de ces deux droits. Rome a donc, dès cette époque, les deux ouvriers qui vont amasser lentement les innombrables matériaux avec lesquels les jurisconsultes élèveront le magnifique monument des *Pandectes*.

Les consuls conservaient le commandement des armées, la présidence du sénat et la levée des troupes. C'étaient encore de trop belles prérogatives pour que les patriciens ne cherchassent pas à les reprendre. La dictature leur restait ; ils s'en servirent, soit pour présider les comices et influencer l'élection des consuls, soit pour ravir à un général plébéien l'honneur d'une guerre heureuse ; de 363 à 344, en vingt années seulement, il y eut quatorze dictatures.

Le premier qui commença cette longue liste, fut Manlius Imperiosus. La peste sévissait avec une intensité meurtrière et venait d'enlever Camille ; le Tibre débordait ; un tremblement de terre avait ouvert au milieu du Forum un abîme où Curtius se précipita dit-on, tout armé. Afin de conjurer les dieux irrités, on avait célébré des jeux nouveaux venus d'Étrurie, mêlés de chants et de danses au son de la flûte ; puis les statues des grands dieux avaient été couchées sur des lits et conviées, en gage de réconciliation, à un banquet sacré (*Iectisternium*). Manlius, nommé dictateur pour enfoncer le clou sacré dans le temple de Jupiter, refusa, la cérémonie achevée, de déposer ses pouvoirs ; il conserva ses vingt-quatre licteurs et annonça une levée contre les Herniques. Cette suspension prolongée du pouvoir consulaire entraînait trop dans les vues du sénat pour qu'il ne respectât pas, dans cette circonstance, l'autorité dictatoriale. Mais le tribun Pomponius accusa le dictateur. Entre autres griefs, il lui reprochait sa conduite envers son fils, banni des pénates domestiques, relégué aux champs et condamné aux travaux serviles. *Ce fils de dictateur apprenait, par un supplice de chaque jour, qu'il était né d'un père digne de son surnom. Et quel était son crime ? Il s'exprimait avec peine. Au lieu de corriger ce vice naturel par l'éducation, Manlius augmente le mal ; il alourdit encore cet esprit paresseux, et ce qui reste à son fils de vivacité et d'intelligence va s'éteindre dans les habitudes rustiques qu'il lui impose.* Singulier reproche dans la bouche d'un tribun ! Mais toute arme leur était bonne. D'ailleurs, comme les Anglais de nos jours, les Romains étaient fiers de leur noblesse et ils n'entendaient pas qu'un jeune patricien fût élevé d'une manière indigne de sa naissance.

Pendant que le peuple entier s'irritait contre Manlius, la victime, affligée d'être un sujet de poursuites contre son père, conçut un projet dont l'exemple n'était pas sans danger dans une cité libre et qui, pourtant, mérite des louanges. A l'insu de tous, un poignard sous sa robe, il vint un matin à la maison de Pomponius, donne son nom et insiste pour être admis. Tout le monde s'éloigne afin de le laisser seul avec le tribun. Alors, il tire son poignard et menace Pomponius, encore au lit, de l'en percer s'il ne lui jure dans les termes qu'il lui dictera *de ne jamais convoquer d'assemblée du peuple pour accuser le dictateur. Le tribun, à la merci d'un homme armé, jeune et robuste, s'effraye et répète le serment qui lui est imposé. Le peuple fut mécontent de voir sa vengeance lui échapper, mais il voulut récompenser la piété filiale en nommant le jeune Manlius tribun*

légionnaire¹. Les chefs de la plèbe, qui savaient mettre à profit ses haines comme ses affections, saisirent cette occasion de faire attribuer aux comices la nomination de six de ces officiers (362).

Quatre fois encore, dans les quatre années suivantes, on recourut à la dictature. Thiais cette charge suprême fut elle-même envahie. En 356 ² les dangers de la guerre contre les Étrusques firent proclamer dictateur un des plus illustres plébéiens, Marcius Rutilus, qui, cinq ans plus tard, devint aussi le premier censeur de son ordre.

Le consulat plébéien était comme la porte qui donnait accès dans le sanctuaire. Les patriciens essayèrent de la fermer ; de 355 à 341, ils surent faire prendre sept fois les deux consuls dans leurs rangs. Trois ans auparavant, la loi Poetelia avait défendu la brigue (*ambitus*), pour diminuer les chances de succès des hommes nouveaux qui, peu connus dans les tribus rustiques, parcouraient les campagnes en sollicitant les suffrages (358). Cependant le consulat plébéien n'avait pas été la récompense des séditeux ni des démagogues. Licinius et Sextius ne furent honorés qu'une seule fois de cette charge ; et, après eux, pendant longtemps, pas un tribun n'y parvint, car, pour restreindre le nombre des plébéiens consulaires, les patriciens réunissaient ; leurs voix sur les mêmes candidats, préférant voir le même homme, quatre fois consul, plutôt que le consulat donné à quatre hommes nouveaux³. En vingt-sept ans, ils n'avaient laissé arriver que huit plébéiens au consulat. C'était trop encore. Qu'importait l'habileté de Marcius et de Popilius ? Leurs services pouvaient-ils effacer la tache de leur origine ? Cette imprudente tentative des patriciens acheva leur défaite. Les riches familles plébéiennes s'irritèrent qu'on leur enlevât ce que la persévérance de Licinius leur avait donné. ; quant aux pauvres, ruinés comme toujours par l'usure, ils étaient comme toujours aussi disposés à un soulèvement.

Après la première guerre contre les Samnites, les Romains avaient mis garnison dans Capoue. Au milieu de ce beau pays, les légionnaires se souvinrent des créanciers qui les attendaient. Rome et aussi du moyen qui avait servi quatre-vingts ans auparavant aux Samnites pour s'emparer de la ville, lorsque, reçus en amis par les Campaniens, ils s'étaient, durant une fête, jetés sur ces malheureux sans armes et les avaient égorgés. Le complot fut découvert. Pour en prévenir l'exécution, le consul Licinius Rutilus renvoya les soldats par cohortes. Mais ils se réunirent aux gorges de Lautules, *passo di Portella*, étroit défilé entre la mer et les montagnes, par où il fallait passer pour se rendre de Fundi à Terracine, c'est-à-dire de la Campanie dans le Latium⁴. Quand leur troupe eut liguré d'armée, ils marchèrent sur Rome, au nombre de vingt mille, en appelant à eux tous les esclaves pour dettes. Près de Bovillæ, ils fortifièrent un camp,

¹ Tite-Live, VII, 4, 5.

² L'année précédente fut marquée par l'établissement du vingtième sur les affranchissements. Cet impôt fut établi au sujet des prisonniers privernates, relâchés sur rançon par les soldats du consul Marcius. Son collègue Manlius l'avait fait voter par son armée dans un camp près de Sutrium. Les tribuns acceptèrent la loi, mais établirent la peine de mort pour celui qui renouvelerait ce dangereux précédent d'appeler une armée à délibérer. (Tite-Live, VII, 16.) Notons que cet impôt devait être payé en or et versé tout entier au trésor, où il constitua une réserve à laquelle il fut interdit de toucher ; excepté dans les nécessités extrêmes.

³ Marcius et Popilius furent quatre fois consuls, Plautius et Genucius trois fois, etc. Il paraît même qu'un seul magistrat aurait réuni plusieurs charges.

⁴ Le passage est si étroit qu'il suffit d'une tour et d'une porte pour le fermer. C'est là qu'était naguère la limite entre les États de l'Église et le royaume napolitain.

ravagèrent les terres voisines, et ayant trouvé dans sa villa, près de Tusculum, un patricien, T. Quinctius, ils le forcèrent de se mettre à leur tête. A la révolte des soldats répondit celle des plébéiens. Ils sortirent de Rome et campèrent à 4 milles des murs. On nomma un dictateur populaire, Valerius Corvus ; mais ses soldats, au lieu de combattre, se réunirent à leurs camarades, et tous ensemble demandèrent et obtinrent¹ :

1° Une amnistie générale et le complet oubli du passé ;

2° Un règlement militaire portant que le légionnaire sous les drapeaux ne pourrait, sans son consentement, être rayé des contrôles, c'est-à-dire être privé des avantages attachés au service militaire², et que celui qui aurait servi comme tribun ne pourrait être enrôlé comme centurion

3° Une réduction sur la solde des chevaliers.

De leur côté, les plébéiens, rentrés dans la ville, votèrent, sur la proposition du tribun Genucius, les lois suivantes, dont le double but était de soulager les pauvres et d'empêcher que les charges ne devinssent le patrimoine héréditaire de quelques familles (342).

4° On ne sera rééligible à la même charge qu'après un intervalle de dix ans, et on ne pourra être investi de deux magistratures à la fois.

5° Les deux consuls pourront être plébéiens.

6° Le prêt à intérêt et les dettes sont abolis, les *nexi* seront relâchés³.

Dans ces graves circonstances, le sénat avait montré un esprit de conciliation dont il fit preuve encore deux années plus tard, lorsqu'il laissa le dictateur plébéien, Publilius Philo, porter le dernier coup au vieux régime par la suppression du veto législatif du sénat (339).

1° Les plébiscites seront obligatoires pour tous⁴.

2° Toute loi présentée à l'acceptation des comices centuriates sera à l'avance approuvée par le sénat⁵.

3° On choisira toujours un des censeurs parmi les plébéiens ; les deux consuls pourront être de cet ordre.

La dernière de ces lois était l'application à la censure de la loi licinienne sur le consulat. Par les deux autres, Publilius Philo voulait concentrer le pouvoir législatif dans les centuries et dans les tribus, afin de rendre impossible un conflit entre les deux assembles souveraines et le sénat. Celui-ci n'avait donc plus, en signe de son ancien pouvoir, que l'approbation préalable pour les plébiscites et les lois centuriates ; et cette approbation obligatoire semblait n'être qu'une simple formalité. Mais le sénat s'entendit avec les consuls pour dresser la liste des candidats consulaires et prétoriens présentés aux centuries, et pour

¹ Tite-Live, VII, 38-42 : *Lex sacra militaris*.

² Le légionnaire sous les drapeaux ne pouvait être poursuivi par ses créanciers, et, si la campagne était heureuse, il se trouvait en état, avec sa part de butin, de payer ou de diminuer ses dettes.

³ Tacite, *Annales*, VI, 16.

⁴ La loi d'Horatius et de Valerius avait donné aux résolutions des tribus force de loi, en les soumettant à la sanction du sénat, *patrum auctoritas*. Publilius les affranchit de cette sanction *post eventum*, en les subordonnant, comme les lois centuriates, à l'approbation préalable du sénat. Comme pouvoir électoral, les comices par tribus nommaient les édiles, les questeurs et les tribuns.

⁵ ... *Ut legum, quæ comitiis centurialis ferrentur, ante initum suffragium patres auctores fierent* (Tite-Live, VIII, 12).

améliorer à l'avance les projets de loi qu'on y portait. Un jour, quand les tribuns feront corps avec la noblesse, il agira de même au sujet des plébiscites et il redeviendra alors, pour un temps, le maître de la république.

Remarquons au moment où se déterminent les droits réciproques des assemblées et du sénat que, si l'on délibérait dans la curie avant le vote, on devait voter dans les comices sans délibérer. Pour les assemblées populaires, les Romains avaient sagement séparé la discussion et le suffrage : précaution utile contre les entraînements passionnés qu'une parole ardente pouvait déterminer avant le scrutin¹. Cependant les résolutions des centuries et des tribus n'étaient point prises sans que les citoyens se fussent éclairés par un débat contradictoire dans une *contio*, assemblée libre présidée par un magistrat et qu'un magistrat de rang supérieur pouvait interdire² ; c'est là que l'on discutait les mesures qui devaient être proposées aux comices. Dans nos assemblées, on a toujours le droit de répondre à un ministre ; dans la *contio*, le magistrat parlait le dernier³. Cela signifie qu'on accorde plus, chez nous, à l'attaque contre le gouvernement, et qu'à Rome on se préoccupait davantage de le défendre. Ce seul fait montre la différence des deux sociétés.

Les conséquences qu'avait eues la révolte des légions campaniennes prouvent que les séditeux ne se proposaient pas l'acte de brigandage qu'on a supposé ; Inais qu'ils exécutaient un plan formé par les chefs populaires pour achever la révolution à laquelle Licinius Stolon avait donné une impulsion irrésistible. En 339, en effet, se termine la lutte politique qu'avait commencée un siècle et demi plus tôt la retraite du peuple sur le mont Sacré. Si les plébéiens sont encore exclus de quelques charges, ils y arriveront successivement, sans bruit, sans efforts, par la seule force de la constitution nouvelle dont l'esprit est, l'égalité, comme celui de l'ancienne était le privilège. Ainsi, en 337, Publilius Philo obtint la préture, et en 326 le proconsulat, charge par conséquent plébéienne dès son origine. A une époque incertaine, après 366, mais avant 342, le plébiscite Ovinien ouvrit largement le sénat aux plébéiens⁴, et, en 300, la loi Ogulnia décréta qu'à l'avenir quatre pontifes et cinq augures seraient pris dans le second ordre⁵. C'était le partage du sacerdoce et l'abolition du veto patricien des augures. Quatre ans auparavant, le fils d'un affranchi, Flavius, greffier du censeur Appius, enleva aux patriciens, par la publication du calendrier⁶ et des

¹ Cicéron, *pro Flacco*, 7 : *O morem præclarum disciplinamque, quam a majoribus accepimus... Nullam illi... vim contionis esse voluerunt*, etc. ; et il oppose toutes les précautions prises par les anciens Romains aux assemblées tumultueuses des Grecs où l'on votait à main levée dès que l'orateur s'arrêtait.

² Aulu-Gelle, XIII, XV. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il arriva souvent, aux derniers siècles de la république, que l'assemblée qui délibérait précédât immédiatement celle qui votait, ce qui diminuait singulièrement le mérite des précautions anciennement prises.

³ Dion, XXXIX, 55.

⁴ Cette loi fit passer des consuls aux censeurs le droit de dresser la liste des sénateurs, mais en les obligeant à choisir les nouveaux membres, *ex omni ordine optimum quemque*, parmi les anciens magistrats curules, les questeurs, les édiles plébéiens et les tribuns. Or, dans l'espace d'un lustre, il y avait 50 tribuns et 10 édiles, de sorte que les plébéiens ne tarderont pas à se trouver en majorité dans le sénat. Cf. Tite-Live, XXII, 49 : *.... senatores aut qui eos magistratus gessissent unde in senatum legi deberent*.

⁵ Les saliens, les frères Arvales, les fériaux et le *rex sacrorum*, qui n'avaient aucun rôle politique, furent toujours pris parmi les patriciens.

⁶ Le calendrier indiquait les jours et les heures où l'on pouvait légalement plaider. Ces jours variaient chaque année, il fallait, avant Flavius, pour les connaître, consulter les pontifes ou ceux des patriciens qui étaient initiés à ces calculs mystérieux.... *a paucis principum quotidie petebat* (Pline, XXXIII, 6). Les Tables de Flavius, où se trouvaient révélés les *legis actiones*, les *actus legitimi*, les

formules de procédure, le seul avantage qui leur restât, la connaissance du droit civil et sacré.

Les consuls avaient toujours désigné les tribuns légionnaires. En 362 le peuple s'était attribué le droit d'en choisir six ; cinquante ans après, il se fit la part plus large et décida, par le plébiscite Atilien, qu'il en nommerait seize. Comme chacune des quatre légions levées annuellement avait six tribuns, c'étaient les deux tiers de ces officiers que la jalousie démocratique enlevait au choix des généraux. Heureusement que, chez ce peuple militaire, où tout citoyen devait avoir fait au moins dix campagnes, il était difficile que le vote populaire fit arriver au commandement des hommes incapables de l'exercer.

À cette œuvre de nivellement populaire se rapporte la loi Mænia¹, établie vers la fin de la guerre du Samnium, et qui supprima le droit, jusque-là laissé aux curies, de refuser l'imperium aux magistrats élus par les centuries. Privées de toute influence sur les élections et sur la confection des lois, ces vieilles assemblées du premier peuple romain tombèrent en désuétude. Il n'y avait plus de caste patricienne, il n'y eut plus de comices curiates. Mais ce peuple, dont la vie fut une révolution perpétuelle, eut plus qu'un autre le culte du passé ; comme les citoyens qui montraient avec orgueil les images des ancêtres, il conservait religieusement le souvenir et l'image de ce que le temps ou les hommes avaient détruit. L'empire lui-même ne fit point table rase. Trois siècles après Auguste, il y avait un sénat qui prenait quelquefois son rôle politique au sérieux, et Justinien nommait encore des consuls. Les curies durèrent donc, conservées, comme les statues des rois, par le respect de tous pour les hommes et les choses des vieux âges, mais réduites à d'insignifiantes prérogatives civiles et religieuses et représentées par trente licteurs, sous la présidence du grand pontife.

Par cette déchéance des curies, toute la force aristocratique du gouvernement se concentra dans le sénat, où les charges firent entrer tous les jours un nombre plus grand de plébéiens

De 302 à 286, nouvelles consécration des lois fondamentales qui étaient comme la grande charte des libertés plébéiennes ;

En 302, confirmation de la loi Valeria qui, par le droit d'appel, donnait à l'accusé ses pairs pour juges ;

En 299, confirmation de la loi Licinia pour le partage du consulat et, par suite, de toutes les charges ;

En 286, lois du dictateur plébéien Hortensius qui consacrent toutes les conquêtes antérieures, confirment la loi Publilia relative au caractère obligatoire des plébiscites et les affranchissent de l'autorisation préalable du sénat².

De graves circonstances avaient amené cette dernière dictature ; le peuple, encore une fois soulevé au sujet des dettes, s'était retiré sur le Janicule. Il ne demandait que la remise en vigueur des lois contre les créanciers ; ses chefs voulurent davantage. Intéressés comme ils le sont toujours à faire des révolutions politiques dont ils profitent, ils détournèrent l'attention de la

dies fasti, nefasti, et *intercisi*, formèrent le *jus Flavianum*. Les patriciens ayant imaginé de nouvelles formules, Sextus Ælius Catus les dévoila de nouveau en 202 ; on donna à son travail le nom de *jus Ælianum*.

¹ Cicéron, *Brutus*, 14.

² ... *Itaque eo modo legibus plebiscita exæquata sunt* (Gaius, *Inst.*, I, 3).

multitude de ses misères pour la reporter sur sa dignité offensée. Les lois Hortensiennes eurent donc une bien autre portée que ne l'avaient pensé les premiers meneurs de la foule. Les dettes furent abolies ou diminuées, il est vrai, mais aussi les droits des plébéiens furent de nouveau confirmés ; et, pour effacer la dernière distinction qui séparât encore les deux ordres, les *nundines* furent déclarées jours non fériés. C'était aux nundines, ou jours de marché, que les tribus s'assemblaient, parce que les habitants de la campagne venaient ces jours-là à Rome. Les patriciens, par orgueil, pour n'avoir rien de commun avec les plébéiens, pour que ceux-ci ne pussent compter leur petit nombre dans les curies, attendre, réunis, les décisions du sénat, ou assister en foule menaçante aux jugements de leurs tribunaux, avaient consacré les nundines à Jupiter, et s'étaient interdit, pendant leur durée, toute délibération et toute affaire¹.

Cependant on attribue au dictateur Hortensius une autre disposition qui montrerait le désir sincère de prévenir les excès de la démocratie en fortifiant dans la constitution l'élément aristocratique : les sénatus-consultes auraient été élevés au rang de lois générales et, comme les plébiscites, devaient lier tous les ordres². La chose n'est point certaine, mais on verra la puissance législative du sénat s'étendre, à des matières de plus en plus nombreuses.

Une création de ce temps n'a point de caractère politique, mais doit être placée à sa date. Vers 292 il fut institué une magistrature de rang secondaire, les triumvirs capitaux³ qui remplacèrent les *quæstores parricidii*. Nommés dans une assemblée du peuple que présidait un préteur, ils étaient chargés de rechercher les crimes, de recevoir les témoignages contre les coupables et, après le jugement, d'assurer l'exécution de la sentence. Ils aidaient les édiles à faire la police des rues, à recouvrer les amendes que ceux-ci avaient prononcées et pouvaient, pour quelque délit, faire bâtonner les esclaves et les petites gens. Plaute les connaît déjà : *Si les triumvirs me rencontraient à cette heure de la nuit*, fait-il dire à Sosie⁴, *ils me foudraient en prison, et, demain, on me tirerait de leur cage pour me donner les étrivières sans écouter mes raisons. Huit vigoureux gaillards battraient l'enclume sur mon dos*. Nous savons qu'ils firent mettre Nævius aux fers pour punir la hardiesse de ses vers⁵.

Par l'ensemble des lois promulguées depuis 367, non seulement l'égalité politique était conquise, mais le privilège était maintenant du côté des plébéiens. Éligibles à toutes les magistratures, avec le droit d'occuper à la fois les deux places de consul et de préteur, ils conservaient exclusivement plébéiennes les charges de tribuns et d'édiles plébéiens. Par leur veto, les tribuns arrêtaient les décrets du sénat, les actes des consuls et les propositions législatives ; par leur droit d'accusation, ils plaçaient les magistrats impopulaires sous la menace d'une inévitable condamnation. Les assemblées curiates étaient annulées, et les comices par tribus obligeaient par leurs plébiscites tous les ordres. Cependant l'aristocratie elle-même et surtout la fortune de Rome devaient gagner à cette égalité si douloureusement consentie. L'aristocratie s'ouvrait à tous, il est vrai ; mais c'était pour attirer, pour absorber dans son sein et au profit de son pouvoir

¹ *Nundinas Jovi sacras esse* (Macrobe, *Saturnales*, I, XVI).

² Théophilos, un des jurisconsultes de Justinien, au liv. I, tit. 2, § 5, de sa très utile paraphrase grecque des Institutes, célèbre Hortensius comme un véritable ami de son pays, qui mit fin aux querelles séculaires des deux ordres.

³ Tite-Live, *Épitomé*, XI, et *Digeste*, I, 2, 2 et 50 : *Triumviri capitales qui curceris custodiam habent ut, cum animadverti oporteret, interventu eorum fieret*.

⁴ *Amphitr.*, I, I, 3-6.

⁵ Aulu-Gelle, III, III.

tous les talents, toutes les ambitions. Séparée du peuple, elle se serait vite énervée ; désormais le meilleur du sang plébéien monta jusqu'à la tête ; comme une branche entée sur un tronc puissant, elle fut nourrie d'une sève féconde, et l'arbre dont les racines plongeaient profondément dans le sol fut assez fort pour étendre au loin ses rameaux.

Un fait obscur montre d'ailleurs que, si la loi avait décrété l'égalité, en permettant à chaque homme de talent et de courage d'aspirer à tout, ce qui est une grande force pour l'État, la société gardait ses traditions de famille qui en sont une autre. En 295, pour détourner l'effet de présages sinistres, le sénat avait prescrit deux jours de prières publiques. À cette occasion, *un débat éclata entre les dames romaines, dans le petit temple de la Pudicité patricienne. Une patricienne, Virginie, avait épousé, un plébéien, le consul L. Volumnius. Pour la punir de cette mésalliance, les matrones lui interdirent leurs cérémonies sacrées. Elle, irritée de cet affront, fit construire un temple à la Pudicité plébéienne ; elle y établit les mêmes rites et y convoqua les matrones de son ordre en leur disant : **Que désormais il n'y ait pas moins d'émulation de chasteté parmi les femmes que d'émulation de courage parlai les hommes, et que cet autel soit honoré m encore plus saintement que l'autre.** Le droit d'y sacrifier, ajoute Tite-Live, ne fut accordé qu'aux femmes d'une chasteté reconnue et qui ne s'étaient mariées qu'une fois*¹.

L'histoire est édifiante et la vertu des matrones y brille ; mais on y voit aussi des rivalités jalouses que les femmes au moins n'oubliaient pas, et ce respect du sang, de la race, qui empêcha toujours la société romaine de tomber dans la démagogie. D'ailleurs les chefs de la plèbe, n'ayant plus rien à prendre ou à détruire, vont se faire conservateurs. C'est dans la logique des passions et dans celle de l'histoire.

Des lois concernant l'État, passons à celles qui se rapportent à la condition des fortunes privées.

¹ Tite-Live, V, 23.

CHAPITRE XIII — LA LOI AGRAIRE ET L'ABOLITION DES DETTES.

I. — LOI AGRAIRE DE LICINIUS STOLON.

L'égalité civile donne, même au plus pauvre, des sentiments que, sans elle, il n'eût point connus¹, mais parmi les biens qu'elle assure n'est pas la richesse. Ceux que la loi déclarait égaux au Forum restaient, dans la vie ordinaire, classés selon la fortune : les riches en haut, près des honneurs, les pauvres en bas, dans la misère. Aussi les tribuns avaient-ils toujours poursuivi un double but : arriver, par le partage des charges, à l'égalité politique, et, par des concessions de terres, soulager la détresse des pauvres.

Comme l'ouvrier demande à présent du travail et un salaire rémunérateur, le pauvre autrefois demandait de la terre. Les lois agraires qui troublèrent si longtemps la république romaine sont donc la forme antique des questions sociales qui agitent la société moderne. Puisque le problème est le même : diminution de la misère et, par suite, diminution des mauvaises passions que la misère met trop souvent au cœur du pauvre contre le riche, il y a pour nous plus qu'un intérêt de curiosité à étudier de près cette vieille histoire du prolétariat romain.

Dans un pays couvert de petites républiques, comme l'était l'Italie, en accroissant le nombre des citoyens, on augmentait la force de l'État. Ce principe reconnu et mis en pratique par les rois, après eux par le sénat, fit la fortune de Rome. Mais, pour sa sécurité, l'État ne devait confier des armes qu'à ceux qui ne pouvaient être tentés de s'en servir contre lui. Aussi la loi romaine avait-elle établi que le prolétaire ne serait point appelé sous les drapeaux. Repoussés du Forum et des armées, ces prolétaires seraient devenus dangereux en se multipliant, et cette classe s'accroissait sans cesse : l'étranger dépossédé de ses terres et venu à Rome pour y chercher des ressources, les gens de métier, le colon ruiné, le débiteur insolvable, le citoyen dégradé par les censeurs, l'affranchi dont la fortune ne pouvait faire oublier l'origine, tous ceux qui étaient misérables et ennemis d'un gouvernement qu'ils accusaient de leurs misères ou de leur dégradation civique, tombaient dans ce gouffre qui, s'élargissant tous les jours, minait la cité². Il y avait là, comme le prouvèrent les derniers temps de la république, un grand péril pour la liberté : c'était prévoyance et acte de bon citoyen que de chercher à le diminuer en diminuant le nombre des prolétaires, en rendant à l'État, aux légions, des citoyens utiles. De cette pensée patriotique, à laquelle se mêlèrent naturellement, chez les chefs du peuple, des calculs d'intérêt personnel, naquirent presque toutes les lois agraires.

De Cassius aux décemvirs, c'est-à-dire tant que les malheurs des temps ne laissèrent à distribuer que les terres voisines de l'enceinte de Servius, les patriciens repoussèrent énergiquement toutes les lois agraires. Lorsque la frontière recula, ils consentirent à céder aux pauvres quelques arpents autour des villes conquises, pour débarrasser Rome d'un certain nombre de prolétaires

¹ *Partout où l'inégalité civile existe, quelque grandeur qu'elle développe chez un petit nombre à l'aide du privilège, elle entraîne une corruption qui lui est propre, qui dépare les sociétés les plus belles, qui gâte les meilleures et les plus généreuses natures.* De Rémusat, *Essais de philosophie*.

² Il faut distinguer entre le *proletarius* ou *capite census*, qui n'avait pas le cens nécessaire pour entrer dans les classes, et l'*æarius*, dont la fortune était quelquefois considérable, mais qui, à cause de son origine, était privé de certains droits. En fait, les prolétaires se trouvaient frappés des mêmes incapacités politiques, et pouvaient par conséquent être disposés à faire cause commune avec les *æarii*. Mais c'était pour les prolétaires seuls que les tribuns parlaient.

et favoriser l'accroissement de la population utile aux armées¹, surtout pour occuper, dans l'intérêt de la domination, de fortes positions militaires. Mais cet exil au milieu des vaincus et les dangers que courait le colon, exposé à être chassé ou massacré par les anciens habitants², rendaient ces gratifications peu populaires. *Ils aimaient mieux*, dit Tite-Live, *demander des terres à Rome, qu'en posséder à Antium*. Privé d'une partie de ses droits de citoyen, le colon aurait quitté avec regret la ville, lors même qu'il eût trouvé, sur les 2 ou 4 *jugera*³ qu'on lui donnait si loin, l'aisance et la sécurité.

Aussi, bien que les colonies se multipliasent avec les conquêtes, les tribuns comprirent qu'il fallait autre chose pour couper à sa racine le mal du paupérisme, et Licinius Stolon proposa de distribuer aux pauvres une partie des terres du domaine usurpées par les grands.

Sa rogation paraît avoir été ainsi conçue :

Aucun citoyen ne pourra posséder plus de 500 *jugera* (126 hectares) de terres domaniales⁴ ;

Nul n'enverra dans les pâturages publics plus de 100 têtes de gros bétail et 500 têtes de petit ;

Sur les terres restituées à l'État, on prendra ce qui sera nécessaire pour distribuer à chaque citoyen pauvre 7 *jugera* (1 hect. 76 ares) ;

Ceux qui resteront détenteurs du domaine, payeront au trésor public la dîme des fruits de la terre, un cinquième du produit des oliviers et de la vigne, et la redevance due pour chaque tête de bétail. À chaque lustre, ces impôts seront affermés au plus offrant par les censeurs, qui appliqueront ce revenu à la solde des troupes.

Chaque propriétaire sera tenu d'employer sur ses terres un nombre de travailleurs libres en rapport avec l'étendue du domaine.

Il a été démontré que les lois agraires, chez les Romains, ne s'appliquant qu'aux terres publiques⁵, étaient aussi justes que nécessaires ; mais leur exécution blessait presque toujours des droits consacrés par le temps. D'ailleurs à quel signe reconnaître un domaine public, quand les bornes avaient été déplacées et que la dîme n'était plus payée ? Comment retrouver une propriété de l'État au milieu de terres possédées héréditairement depuis un siècle et plus, ou vingt fois vendues, léguées, données en dot, laissées en héritage ? Les riches savaient bien

¹ Après la prise de Véies, la gratification fut plus large, *septena jugera... ut vellent in eam spem liberos tollere* (Tite-Live, V, 30).

² Comme à Sora (Tite-Live, IX, 23) ; à Fidènes (IV, 17) ; à Antium (III, 4) ; à Vélitres (VI, 13 ; VIII, 3).

³ Comme à Labicum, 2 (½ hect.) ; à Anxur, 3 ½ (89 ares). (Tite-Live, VIII, 21.) Le *jugerum* = 0,252 hectares.

⁴ Nous donnons d'après Niebuhr cette restitution de la loi Licinienne, mais en croyant qu'il y a introduit trop de réminiscences de la loi des Gracques.

⁵ Toutes les lois agraires désignent par le mot *possessio* la portion de l'*ager publicus* occupée par un particulier, et le *Digeste* établit la différence entre *possessio* et *proprietas*. *Quidquid apprehendimus cujus proprietas ad nos non pertinet, aut nec potest pertinere, hoc possessionem appellamus* (*Digeste*, L, 46, 795). A Rome (voy. Tite-Live, IV, 48) presque toutes les terres étant des terres conquises, les héritages n'étaient que de petits champs. Ainsi ceux qui ne veulent pas empiéter sur le domaine public n'ont-ils que 4 ou 7 *jugera*, comme Cincinnatus, Fabricius, Coruncanus, Æmilius Papus, M. Curius, Regulus, Fabius Cunctator, etc. Valère Maxime, IV, 4 et 8. Ce n'est certainement qu'aux dépens du domaine qu'avaient pu se former la plupart des possessions de 500 *jugera* et au-dessus.

quelles insurmontables difficultés devait rencontrer, dans son application, la loi Licinia, lorsque après dix ans ils l'acceptèrent. Ils savaient aussi comment l'éviter en émancipant leurs fils avant l'âge, pour leur attribuer les 500 arpents permis, ou en faisant passer à un prête-nom ce qu'ils auraient dû rendre à l'État. L'exemple de Licinius, condamné lui-même, en 357, à une amende de dix mille as pour avoir possédé 1000 *jugera* (250 hect.) de terres domaniales, dont 500 sous le nom de son fils émancipé, prouve combien les contraventions étaient nombreuses, puisque l'auteur de la loi, un consulaire, pouvait sans trop de honte l'éviter. Le domaine continua donc d'être envahi par les grands, qui commencèrent, en s'appropriant l'Italie, les colossales fortunes que l'aristocratie anglaise pourrait seule aujourd'hui nous faire comprendre. En 291 il fallait déjà deux mille travailleurs à un consul pour défricher ses bois.

La disposition de la loi Licinia relative aux dîmes paraît avoir été moins mal observée, puisque dès lors on cesse d'entendre les plaintes autrefois si vives contre l'impôt, et que Rome suffit aux dépenses des plus longues guerres. Mais il n'en fut pas de même de celle qui limitait la quantité de bétail à envoyer dans les pâturages publics. Ces pâturages s'étendaient tous les jours, car de la fin du cinquième siècle de Rome date un changement funeste dans l'agriculture, la substitution des prairies aux terres à labour¹. Comment, en effet, semer, planter, bâtir loin de Rome et hors de la protection des légions ou des places fortes durant cette guerre du Samnium qui semblait ne devoir jamais finir ? Où trouver les bras nécessaires pour mettre en culture toutes les terres conquises ? Les esclaves étaient rares, et le service militaire retenait les laboureurs libres sous les drapeaux. Force était donc de laisser en pâturages ces terres dont on ne pouvait préparer ni attendre pendant une année la récolte. Si l'ennemi se montrait, les troupeaux se dispersaient dans la montagne, et, au lieu de moissons et de fermes, il ne trouvait à piller que de pauvres huttes de bergers. Avoir des prairies ou des troupeaux dans les pâturages publics, c'était un revenu net et sûr, qui ne craignait ni l'ennemi ni les intempéries des saisons, et dont tous voulurent. Aussi la loi Licinia fut vite oubliée, malgré les amendes des édiles². Mais les gros troupeaux chassent les petits : la vache du pauvre ne pouvait d'ailleurs aller paître chaque jour à 30 ou 40 milles de Rome ; même sans violence, les prairies de l'État ne servirent qu'à ceux qui étaient en état de payer des pâtres et de bâtir sur les hauteurs les châteaux ou maisons fortes qui servaient de refuge en cas d'invasion ennemie³.

Cependant la nouvelle aristocratie, tout en prenant pour elle-même les meilleures terres, n'oubliait pas que le plus sûr moyen de n'être point troublée dans ses usurpations, c'était de faire quelque chose pour le bien-être du peuple. Durant la guerre du Samnium, de nombreuses colonies furent fondées ; dans les trois seules villes de Sora, d'Alba et de Carseoli, on envoya jusqu'à quatorze mille familles plébéiennes⁴ ; et deux fois Curius Dentatus, dans son premier

¹ Caton (*de Re rust.*, 1), plaçant les terres dans l'ordre de leur valeur, ne met les terres à blé qu'au sixième rang ; Varron (III, 3) met les prés au premier.

² En 293, condamnation contre ceux *qui plus quam quod lege finitum erat agri possiderent* (Tite-Live, X, 13 ; cf. X, 23, 47). Nouvelles amendes, en 296 et 293, sur les *pecuarii*. Ces amendes sont si nombreuses et si fortes, que leur produit sert à bâtir des temples, à célébrer des jeux, à faire de précieuses offrandes : des patères d'or à Jupiter, des portes d'airain au Capitole, la louve de Romulus, le temple de la Concorde de Flavius, le pavage de la voie Appienne, etc. Ces citations seraient bien plus nombreuses, si nous n'avions pas perdu la deuxième décade de Tite-Live.

³ Tite-Live, V, 44.

⁴ Les anciennes colonies étaient bien moins nombreuses ; ordinairement trois cents familles, comme à Cænina, Antemnæ, Fidènes (Denys, II, 35, 52).

consulat et à la fin de la guerre contre Pyrrhus, fit distribuer au peuple 7 arpents par tête¹. Les lois du dictateur Hortensius renfermaient peut être une disposition semblable.

D'autres lois soulagèrent les débiteurs.

II. — LOIS SUR LES DETTES.

Le taux de l'intérêt, d'abord arbitraire, avait été fixé par les décemvirs² au douzième du capital (8 ½ pour 100). Licinius avait déduit du capital les intérêts payés, et donné trois ans pour solder le reste. Mais, ne songeant qu'au mal présent, il n'avait pas abaissé pour l'avenir le taux légal de l'intérêt. En 356 les ravages des Gaulois et la crainte qui en était restée rendant l'argent rare et les emprunts onéreux, deux tribuns remirent en vigueur la disposition des Douze Tables. Le mal continua. Le prix des terres baissait sous la menace continuelle des invasions, et le débiteur, propriétaire d'un champ, ne trouvait à le vendre qu'à perte énorme. Le sénat s'effraya du nombre croissant des esclaves pour dettes. En 352, sous le consulat d'un Valerius et de Marcius Rutilus, cinq commissaires établirent, au nom du gouvernement, une banque qui prêta à un très faible intérêt ; en même temps ils fixèrent le prix auquel les terres et les troupeaux pourraient être donnés en remboursement des emprunts. Cette mesure fit éteindre beaucoup de dettes. Cinq ans plus tard, le taux de l'intérêt fut réduit à 1/24 du capital (4 1/6 pour 100). Enfin la révolte de la garnison de Capoue (342) amena une abolition des dettes, ce qui était une banqueroute générale, et la suppression du prêt à intérêt³, mesure plus humaine qu'efficace, la loi ne pouvant rien dans cet ordre de faits dont la plupart échappent à son action.

Restaient les dispositions si cruelles des Douze Tables contre le débiteur insolvable. En 326 les violences de Papirius sur le jeune Publilius excitèrent une telle indignation, que, pour l'apaiser, le sénat dut faire revivre la vieille loi attribuée à Servius, que les biens et non le corps du débiteur répondraient de sa dette : c'était un bienfait réel. *De ce jour*, dit Tite-Live, *commença pour le peuple une nouvelle* liberté⁴.

Mais, dans les États purement agricoles, quelque précaution que la loi prenne, la petite propriété est toujours dévorée par l'usure. L'impôt enlève au cultivateur le peu d'argent qu'il possède ; et que vienne une saison mauvaise, qu'une récolte soit perdue, comme il n'a jamais d'avances, force lui sera de recourir à l'usurier⁵. A la fin de la guerre du Samnium, après soixante campagnes, il se trouva dans Rome beaucoup de pauvres : les prisonniers, dont tout l'avoir avait été emporté par leur rançon ; les malades, les blessés, devenus impropres au travail ; enfin ceux qui avaient gaspillé leur part de butin, tandis que leur champ restait en

¹ Il y eut aussi de grandes distributions vers la fin de la première guerre punique.

² Tacite, *Ann.*, VI, 10 : *unciario fœnore ; uncia, semuncia*, etc., exprimaient non seulement une once, une demi-once, mais 7/12e, 1/24e, d'un total quelconque. Ainsi l'*hœres ex uncia* était l'héritier pour 1/12e. L'*unclarium fœnus* était donc un intérêt rapportant 1/12e du capital. A Athènes, l'intérêt était habituellement de 12 pour 100. Cf. Bœckh, *Écon. pol. des Ath.*, ch. XXII.

³ Tite-Live, VII, 42.

⁴ *Quod necti desierunt* (Tite-Live, VIII, 28). Cependant le débiteur insolvable, s'il restait libre, n'en demeurerait pas moins *infamis*, chassé de sa tribu et privé de tous droits politiques. Cf. Cicéron, *pro Quinctio*, 15.

⁵ C'est encore l'état des fermiers de Rome, qu'on a vu souvent vendre la moisson avant les semailles.

friche. La misère atteignit même quelques grandes familles. Le fils d'un consulaire, Venturius, n'ayant pu payer les frais des funérailles de son père, fut retenu dans l'*ergastulum* de C. Plautius, son créancier. Un jour, qu'il put s'échapper de sa prison, il courut au Forum tout couvert de sang, comme le centurion de l'an 493, et implora la protection tribunitienne.

Ces temps nous sont mal connus ; il paraît cependant que les tribuns proposèrent une abolition des dettes¹, que les riches résistèrent et qu'il y eut de longues émeutes : mais le peuple sortit de Rome et s'établit sur le Janicule (286). Pour la dernière fois ce moyen réussit, car la frontière était encore si rapprochée de la ville, que les grands ne pouvaient courir les risques d'une guerre civile, dont l'ennemi n'aurait pas manqué de profiter. En ce moment même l'Étrurie remuait : on nomma dictateur le plébéen Hortensius. Nous connaissons ses lois politiques, on lui attribue encore les dispositions suivantes :

Abolition ou diminution des dettes ;

Distribution de 7 arpents à chaque citoyen ;

Nouvelle confirmation de la loi Papiria Poetelia qui, en 326, avait interdit l'esclavage pour dettes.

Les débiteurs sont donc maintenant protégés contre leurs créanciers, puisque l'usurier, estimé plus dangereux que le voleur, est condamné, dit Caton, à une amende du quadruple, quand le voleur ne paye que le double de ce qu'il a pris. Ainsi l'usure va être détruite : la loi le dit du moins ; mais la loi dit aussi que tous les citoyens de Rome sont égaux : mensonge légal ! Les plébéens pauvres ne sont pas plus garantis contre l'usure qu'ils ne deviennent consuls et sénateurs. L'usurier, chassé de la place publique, puni par les lois, se cache et n'en est que plus exigeant², car il faut lui payer maintenant, outre le prix de son argent, les risques qu'il court et le déshonneur qui le frappe.

Mais ce sont là de ces maux que la sagesse humaine ne saurait guérir. L'inégalité est trop dans la nature pour ne pas se retrouver dans la société. A Sparte, où cette égalité fut poursuivie avec une énergie sauvage, même aux dépens de la morale et de la liberté, la plus monstrueuse inégalité sortit des lois de Lycurgue. N'accusons donc pas ces nobles parvenus d'avoir oublié, sur leurs chaises curules, le peuple dont ils étaient sortis. En donnant des terres aux pauvres, en proscrivant l'usure, surtout la contrainte par corps, ils avaient fait tout ce que la loi et la sagesse politique pouvaient faire pour améliorer le sort des plébéens. Ceux-ci s'en souvinrent pendant plus d'un siècle, et ce siècle fut l'âge d'or de la république.

¹ Valère Maxime, VI, I, 9 ; Zonare, VIII, 2, Tite-Live, *Épitomé*, XI : *post longas et graves seditiones*.

² La loi tomba même en désuétude. On en revint aux anciens usages : *veteri jam more fœnus receptum erat*. Appien, *de Bello civ.*, I, 54. Cf. Tacite, *Ann.*, VI, 16-17. D'ailleurs les Latins, les alliés, servaient de prête-noms (Tite-Live, XXXV, 7). Brutus prêtait 48 pour 400 avec les intérêts des intérêts (Cicéron, *ad Att.*, V, 21). Le préteur Sempronius, ayant voulu remettre ces lois en vigueur, fut tué par les créanciers (Appien, *ibid.*). L'abolition des dettes et du prêt à intérêt était une mesure révolutionnaire qui ne pouvait durer. Elle a échoué à Rome ; elle échouera partout, parce qu'elle est contraire à la nature des choses.

III. — LES *ÆRARII* ; CENSURE D'APPIUS (312).

Cependant les deux ordres n'avaient pas encore terminé leur querelle séculaire, que déjà se montraient ceux qui devaient renverser et le patriciat, et la noblesse plébéienne, et la liberté. Au-dessous du plébéien devenu quirite, en dehors des centuries et des tribus, vivaient les affranchis, qui déjà pullulaient, les gens de métier, les marchands, les habitants des municipes, *sine suffragio*, qui s'étaient établis à Rome, les *æarii* enfin¹ ; tous citoyens, mais frappés d'incapacité politique, exclus des légions, repoussés des charges et ne votant jamais. Organisés en corporations², avec des assemblées sans doute et des chefs, comptant parmi eux des hommes riches, actifs, intelligents, ils formaient une classe d'autant plus dangereuse qu'ils représentaient bien mieux que les vrais plébéiens, par la diversité de leur origine et la tache de leur naissance ou de leurs professions, le principe révolutionnaire qui devait ouvrir Rome à tous les peuples. En 312, ils faillirent s'emparer du pouvoir.

Appius était alors censeur. C'était un des hommes les plus distingués de son temps : grand orateur, grand jurisconsulte et poète ; mais c'était aussi le plus fier de cette orgueilleuse race des Claudius, qui eut cinq dictatures, trente-deux consulats, sept censures, sept triomphes, deux ovations, et qui finit par quatre empereurs. Contre l'usage, Appius avait brigué la censure avant le consulat. Cette charge irresponsable qui livrait à un homme les deniers de la république et l'honneur des citoyens, était à Rome la vraie royauté. Quand il l'eut, il la garda, dit-on, cinq ans, malgré les lois, malgré le sénat et les tribuns. Il annula son collègue, qui finit par abdiquer, et il ne lui fit point donner de successeur. Son ambition était haute. Dans un siècle de gloire militaire, il préféra celle que donnent les travaux civils. Durant son consulat, il laissa l'autre consul guerroyer contre les Samnites, tandis que lui-même, demeuré à Rome, achevait son aqueduc, long de 7 milles, et la voie Appienne, *viarum regina*. L'on sait la fierté de sa réponse à Pyrrhus ; avant que les Samnites fussent domptés, il déclarait que l'Italie était le domaine de la république.

L'histoire traditionnelle fait d'Appius un de ces patriciens ambitieux qui demandent le pouvoir à la démagogie. Il lui était odieux, dit-on, de voir des plébéiens dans les charges ; et, en haine de cette bourgeoisie que les patriciens n'osaient plus combattre, il caressa le petit peuple, qui, malgré ses instincts démagogiques, subit souvent l'ascendant des grands noms et des grandes fortunes. Appius, en dressant la liste du sénat, y plaça des fils d'affranchis.

¹ *Era pro capite præbebant*. On ne les armait que dans le cas de péril extrême, et ils étaient soumis à un impôt arbitraire, proportionnellement plus fort que celui des citoyens. Cf. Denys, IV, 18 ; IX, 25 ; et Tite-Live, IV, 24, VIII, 20 ; IX, 46 ; XLII, 27, 31. Les habitants des municipes qui avaient le droit de cité, *sine suffragio*, les Italiens qui s'établissaient à Rome après avoir reçu le *jus commercii* et même le *jus connubii*, étaient dans la même catégorie.

² Nous avons parlé des corporations de Numa, que nous avons retrouvées dans les centuries d'ouvriers de Servius. Aujourd'hui la fortune s'estime d'après l'ensemble des biens meubles ou immeubles. A Rome, les seuls biens admis par les censeurs dans leurs estimations étaient la propriété quiritaire, c'est-à-dire toutes les *res mancipii* (bronze monnayé, maisons, champs, esclaves, bêtes de somme). Beaucoup de gens, les négociants, les usuriers, les créanciers, les propriétaires de navires, les industriels, les détenteurs indirects du domaine (car l'*æarius* n'avait point part directement aux terres conquises, puisqu'il ne servait pas), pouvaient donc être fort riches, et se trouver cependant comptés parmi les *æarii*.

L'indignation fut générale dans la noblesse plébéienne¹. Les consuls les tribuns, refusèrent d'accepter le sénat d'Appius. A cette proposition il répondit par une innovation bien autrement dangereuse : il répandit dans toutes les tribus les *æarii*, les *libertini*, la multitude enfin, ou les humbles, comme dit Tite-Live². C'était leur livrer les suffrages, ébranler la constitution, et Appius pensait qu'il serait aisé de séduire cette populace et de gagner ses voix.

Une explication plus simple se présente, et elle est justifiée par son caractère, par les deux consulats qu'il géra après sa censure³ et que les grands auraient pu l'empêcher d'obtenir. La guerre du Samnium, commencée depuis trente ans, venait de reprendre avec une intensité meurtrière, et la peste avait cruellement sévi l'année précédente. Pour combler les vides faits dans la population, Appius inscrivit sur les registres du cens les *æarii* qui étaient exempts du service militaire. Cette politique était odieuse à ceux qui, par leurs pères ou par eux-mêmes, avaient combattu toutes les nouveautés ; mais elle a fait la grandeur de Rome en donnant à cette ville, au lieu d'un patriotisme étroit et haineux, l'esprit d'assimilation avec les races étrangères. Quant aux fils d'affranchis appelés par Appius dans le sénat, ils devaient être en fort petit nombre, car il n'est point dit qu'ils en aient été chassés par les censeurs suivants, épurant ainsi du reste ce qui se faisait sans bruit.

La loi voulait que les censeurs, nommés tous les cinq ans, ne restassent que dix-huit mois en charge, et l'on accuse Appius de n'avoir abdiqué qu'au bout de cinq années. Il n'a pu commettre cette illégalité que s'il était soutenu par un puissant parti au sénat et dans le peuple. Mais il est plus probable que, pour le laisser conduire à bonne fin ses immenses travaux, il lui fut donnée une délégation qu'on a regardée comme la continuation de sa censure. Quoi qu'il en soit de ces accusations et de nos hypothèses, la postérité doit son estime à l'homme qui, après avoir enseigné aux Romains l'importance, pour la domination et le commerce, des communications rapides, construisit le premier de ces aqueducs apportant à Rome l'eau des montagnes voisines *sur des arcs de triomphe*. Le sien était souterrain, mais la plupart des treize autres, construits plus tard, ne l'étaient pas, et leurs ruines colossales donnent au désert de la campagne romaine cet aspect solennel et grave qui rappelle qu'un grand peuple a vécu là.

On associe aux travaux d'Appius et à ses réformes le greffier Flavius, fils lui-même d'un affranchi, et qu'Appius fit sénateur. La publication du calendrier des pontifes et des formules secrètes de la procédure (*jus Flavianium*) qu'il avait su découvrir en suivant les procès, lui avait mérité la reconnaissance des gens d'affaires, qui le poussèrent au tribunat, le firent nommer deux fois triumvir⁴, et lui promirent encore leurs voix pour l'édilité curule. Toute la noblesse, ceux que l'on appelait déjà *les gens de bien*, s'émut à cette étrange nouveauté, et le président des comices d'élection essaya de refuser les suffrages donnés pour lui (304). Quand son élection fut connue, les sénateurs, de douleur et de honte, ôtèrent leurs anneaux d'or, les chevaliers les ornements de leurs chevaux de guerre, et la première qu'il entra dans la maison de son collègue⁵, personne ne

¹ Ils ont accusé Appius d'avoir ébranlé la religion, comme la constitution, en permettant aux *Politii* et aux *Pinari* de se décharger sur des esclaves du soin des sacrifices qu'ils devaient à Hercule. Le dieu le punit en le rendant aveugle. (Tite-Live, IX, 29.)

² *Humilibus per omnes tribus divis* (*Id.*, IX, 46).

³ En 307 et 296.

⁴ *Triumvir nocturnes et triumvir coloniæ deducendæ* (Tite-Live, XI, 46).

⁵ Tite-Live, *ibid.* ; Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 6 ; Cicéron, *de Orat.*, I, 41 ; *Ép. ad Att.*, VI, 1. Son collègue, Q. Anicius de Præneste, n'était que depuis quelques années citoyen romain. Leurs

se leva pour lui laisser une place. Mais il fit apporter sa chaise curule, et ceux qui repoussaient le parvenu durent s'incliner devant le magistrat.

Ces bravades pouvaient irriter les passions ; Flavius montra les sentiments d'un homme d'État et non ceux d'un ambitieux vulgaire. Il parla de paix, de concorde, et, comme Camille, voua un temple à la réconciliation de tous les ordres. Le sénat ne voulant pas lui donner l'argent nécessaire à la construction du temple, il y employa le produit des amendes, et le peuple força le grand pontife, qui s'y refusant, à en faire la consécration.

La mesure prise par Appius à l'égard des *ærarii* était juste et bonne, mais la manière dont elle avait été accomplie la rendait dangereuse. Répartie dans les trente-cinq tribus, cette populace serait devenue maîtresse des suffrages. Lorsque, en 304, le plus illustre des patriciens, Fabius, et le chef de la noblesse plébéienne, Decius, eurent été nommés censeurs, ils conservèrent aux *ærarii* les droits qu'Appius leur avait donnés, mais ils les inscrivent dans les quatre tribus urbaines, où, malgré leur nombre, ils n'avaient que quatre suffrages sur trente et un. Cette mesure valut à Fabius, de la reconnaissance des patriciens, le surnom de Maximus, que ses victoires ne lui avaient point donné, et les tribus urbaines furent par là comme avilies ; ce devint une punition d'y être inscrit par les censeurs ! Appius avait eu raison de supprimer la dégradation civique d'une classe nombreuse, et Fabius de prendre des précautions pour que *la nouvelle couche sociale* n'étouffât pas l'ancienne.

Afin d'augmenter l'éclat extérieur de la noblesse, les mêmes censeurs instituèrent la revue annuelle des chevaliers. Le 15 juillet ceux-ci se rendaient à cheval, du temple de Mars au Capitole, revêtus d'une robe blanche rayée de pourpre, une couronne d'olivier sur la tête., et portant les récompenses militaires accordées à leur valeur. Ainsi, chaque année, cette brillante jeunesse passait, fière et glorieuse, sous les yeux du peuple, imprimant le respect et la crainte. C'était la fête de la noblesse romaine.

Nous n'avons pas voulu, par le récit des guerres très compliquées de cette période, distraire l'attention du développement de la constitution romaine depuis le tribun Licinius jusqu'au dictateur Hortensius (367-286)¹. Maintenant que nous connaissons cette société, si habilement mélangée d'aristocratie, par le sénat qui a retenu le gouvernement journalier de la république, et de démocratie, par le peuple qui peut en toute grave affaire dire le dernier mot ; maintenant que nous avons vu se former de tant d'éléments divers cette cité où la noblesse de vieille et de récente origine est si dévouée à la grandeur de l'État, où les petits propriétaires remplissent les légions et le forum, conquièrent des provinces par leur discipline et défendent la liberté par leur sagesse, nous pouvons reprendre la laborieuse histoire de la lutte presque séculaire des Italiens contre Rome.

compétiteurs étaient deux plébéiens de familles consulaires, Pœtelius et Domitius. (Pline, *ibid.*, XXXIII, 6.)

¹ On a compté pour le cinquième siècle près de deux cents patriciens ayant géré des charges ; au quatrième, on n'en trouve plus que moitié moins et plus de quarante plébéiens arrivent aux magistratures. En 295 les premiers ont encore la majorité dans le sénat (Tite-Live, X, 24), mais leur nombre va en diminuant, tandis que celui des plébéiens, depuis la loi Ovinia, s'accroît sans cesse. En 179, sur 304 sénateurs, M. Willems, dans sa remarquable étude sur *le Sénat de la république romaine*, p. 366, trouve quatre-vingt-huit patriciens et deux cent seize plébéiens. Ces chiffres sont la démonstration de tout ce qui a été dit dans nos chapitres XII et XIII.

TROISIEME PÉRIODE — GUERRE DE L'INDÉPENDANCE ITALIENNE OU CONQUÊTE DE L'ITALIE (343-265).

CHAPITRE XIV — GUERRES AVEC LES SAMNITES ET LES LATINS (343-312).

I. — PREMIÈRE GUERRE SAMNITE ; ACQUISITION DE CAPOUE (343-342).

Depuis que les lois Liciniennes avaient rétabli la concorde dans la ville, Rome avait déployé, au dehors, une redoutable énergie. Dans l'espace de vingt-trois années elle s'était délivrée pour plus d'un demi-siècle des Gaulois ; les seules villes étrusques qui avaient osé l'attaquer avaient reçu des preuves sanglantes de leur faiblesse et toute la plaine du Latium était occupée par des citoyens romains ou par des alliés. S'il restait dans la montagne quelques cités volsques ou latines indépendantes et secrètement ennemies, le sénat les tenait enveloppées par les garnisons établies à Terracine, sur la mer, et à Sora, dans la vallée du Liris. Au dedans, les patriciens avaient échoué dans leurs tentatives contre-révolutionnaires, et les lois de Genucius et de Publilius allaient achever la révolution plébéienne¹. Cependant rien n'annonçait, si ce n'est la forte organisation de ce petit peuple, que sa fortune sortirait de ces étroites limites. Les combats avec les Samnites décidèrent de l'avenir de Rome. Jusqu'alors, depuis les rois, elle s'était péniblement défendue. La lutte nouvelle, où il ira de son existence, et au terme de laquelle elle trouvera la domination de l'Italie, la rendra nécessairement conquérante. Le combat du mont Gaurus sera la première bataille d'une guerre qui ne finira qu'aux sommets de l'Atlas et aux bords du Rhin, du Danube et de l'Euphrate.

On a vu quel était le pays des Samnites cimes neigeuses, vallées sauvages où la vie était rude, les mœurs belliqueuses et le besoin de rançonner les plaines subapennines toujours pressant. Ils aimaient la guerre, et, pour y réussir, s'étaient donné une organisation militaire à peine inférieure à celle des Romains. Niais, épars dans la montagne, ils n'avaient ni grande ville qui fût leur citadelle, ni organisation politique qui enveloppât de liens étroits tous les habitants du territoire. Une ligue temporaire unissait parfois leurs forces, et, pour une entreprise déterminée, ils élisaient un chef qui conduisait leurs guerriers ; mais un pouvoir exécutif comme celui des consuls, un conseil permanent comme le sénat, une assemblée souveraine comme les comices de Rome, c'est-à-dire une des plus vigoureuses constitutions politiques que l'antiquité ait eues, ils ne les connaissaient pas.

Tandis que Rome s'avavançait dans le Latium, l'Étrurie méridionale et la Sabine, en assurant chacun de ses pas par l'occupation de toutes les positions stratégiques et en laissant le moins possible au hasard, les Samnites couraient les aventures. Un jour, ils conquéraient la Campanie ; un autre, la Grande-Grèce ; mais aucun lien ne rattachait les établissements nouveaux à la mère patrie, et leurs colonies oubliaient bien vite le peuple d'où elles étaient sorties ; de sorte que, si des bandes samnites faisaient de riches captures et prenaient possession de terres fertiles, l'État samnite ne s'agrandissait ni ne se fortifiait. A vrai dire, il n'existait point. Et pourtant ces turbulents montagnards avaient une grande ambition.

¹ Voyez chapitre XIII.

Quand ils virent les Romains établis à Sora, à deux pas de leur territoire, ils voulurent prendre position entre la Campanie et le Latium, en s'emparant du pays des Sidicins. La capitale de ce peuple, Teanum, était assise sur un groupe de montagnes qu'enferment le Liris et le cours demi-circulaire du Vulturne ; du haut de ses murs on apercevait Capoue au delà du Vulturne, et Minturnes aux bouches du Liris. Ces deux places et la route entre le Latium et la Campanie auraient été à la discrétion des Samnites, s'ils avaient fait la conquête du pays des Sidicins. Aussi les Capouans promirent-ils des secours à Teanum ; mais leurs troupes énervées ne purent tenir contre les agiles montagnards ; elles furent deux fois battues et rejetées dans Capoue, que les Samnites, campés sur le mont Tifata, à un mille de ses murs, tinrent comme assiégée¹. Dans cette extrémité, les Campaniens envoyèrent une ambassade à Rome (343). Onze ans auparavant, une haine commune contré les Volsques et la crainte des bandes gauloises avaient rapproché les Romains et les Samnites ; un traité avait été conclu. Ce fût le prétexte dont le sénat se servit pour repousser les premières demandes des Campaniens, et faire acheter à haut prix ses secours. *Eh bien, dirent les députés, refuserez-vous de défendre ce qui vous appartient ? Capoue se donne à vous avec ses terres, ses temples, toutes les choses sacrées et profanes.* Le sénat accepta, mais, quand ses envoyés vinrent signifier aux généraux samnites de ne plus attaquer une ville devenue propriété romaine, ceux-ci répondirent en donnant l'ordre de ravager les terres campaniennes, et une guerre de soixante-dix-huit ans commença.

Pour rompre le traité si récemment conclu avec les Samnites, on invoqua sans doute la raison d'État. Il ne fallait pas, aux peuples épuisés des Volsques et des Aurunces, des Sidicins et des Campaniens, laisser se substituer, aux portes du Latium, un peuple brave et entreprenant ; si l'on n'enfermait ce torrent dans ses montagnes, nulle digue ne pourrait bientôt l'arrêter. Les Latins le croyaient. Aussi pour eux la guerre fut-elle nationale, et ils s'y portèrent avec plus d'ardeur que Rome ne l'eût souhaité. Trois armées furent mises sur pied. L'une, commandée par Valerius Corvus, alla délivrer Capoue ; l'autre, sous la conduite de Cornelius, pénétra dans le Samnium tandis que les alliés latins traversaient l'Apennin pour attaquer les Samnites sur leurs derrières, par le pays des Péligniens.

Les historiens de Rome n'ont rien conservé, bien entendu, des opérations de l'armée latine. Pour les légions romaines, au contraire, les détails abondent². Ne nous en plaignons pas, car ils nous offrent des exemples de dévouement qu'il est toujours bon de méditer, et ils nous montrent le Romain dans cette vie des camps où il a trouvé le secret de vaincre l'univers. Cornelius, engagé au milieu de montagnes abruptes, s'était laissé enfermer dans une gorge étroite. Quand il s'en aperçut, il était déjà trop tard pour s'ouvrir un passage. Un tribun légionnaire, Decius Mus, s'approche alors du consul, lui montre une colline qui dominait le camp ennemi et que les Samnites avaient négligé d'occuper et lui dit : *Vois-tu ce rocher ? Il sera notre salut, si nous parvenons à nous en emparer sur l'heure. Donne-moi les princes et les hastats d'une seule légion³ ; dès que j'en aurai, avec eux, gravi la cime, pars aussitôt ; l'ennemi n'osera te suivre, quand nous serons sur sa tête. Pour nous, la fortune du peuple romain ou notre*

¹ Tite-Live, VII, 99 et suiv. : *imminentis Capuæ colles*, aujourd'hui monte di Maddaloni ; Annibal y établira son camp en 215.

² Tite-Live, VII, 32 et suiv.

³ Sur la composition d'une légion romaine, voyez plus loin, à la fin du chapitre XXVII.

courage nous tirera d'affaire. Le consul accepte ; Decius part sans bruit, se glisse avec sa troupe à travers les broussailles, et ce n'est qu'au moment où il atteint le sommet que les Samnites l'aperçoivent. Le péril était maintenant pour eux. Tandis que leur attention est attirée de ce côté et qu'ils tournent contre Decius leurs enseignes, le consul s'échappe. Ils veulent se venger au moins sur ceux qui leur en lèvent cette belle proie, mais perdent le temps à former un plan et à disposer des soldats autour de la colline. Cependant Decius, caché sous la saie d'un légionnaire, profitait des dernières lueurs du jour pour s'approcher des sentinelles ennemies et reconnaître l'emplacement de tous les postes. La nuit venue, il appelle à lui les centurions, leur commande de réunir leurs soldats dans le plus profond silence dès que la trompette aura sonné la deuxième veille, et, le moment arrivé, il se met à leur tête. Ils avaient déjà traversé la moitié du camp ennemi, lorsqu'un Romain, sautant par-dessus un Samnite endormi, heurta son bouclier. A ce bruit, le soldat se réveille et appelle ses camarades. Decius commande alors aux siens de pousser de grands cris et de frapper tous ceux qu'ils rencontrent. Les Samnites, ignorant si ce ne sont pas les légions qui attaquent, ne savent où se porter. L'incertitude, l'obscurité, les cris des Romains, les plaintes des blessés augmentent l'effroi, et Decius ramène son détachement sain et sauf à l'armée consulaire. Ce succès ne lui suffit pas ; il conseille au consul de profiter du désarroi de l'ennemi. Les Samnites, attaqués avant d'être revenus de leur surprise, sont défaits, leur camp est pris, et les Romains en font un effroyable massacre.

Le lendemain, le consul loua Decius en présence de toute l'armée. Outre les présents militaires d'usage, il lui donna une couronne d'or, cent bœufs, un taureau blanc dont les cornes étaient dorées ; à chacun de ses soldats, un bœuf, deux tuniques et, sa vie durant, une double ration de blé. Après le consul, les légions que Decius avaient soustraites à la mort ou à la honte, le détachement qu'il avait tiré d'une position dangereuse, voulurent aussi récompenser leur sauveur, et, au milieu d'universelles acclamations, la couronne obsidionale lui fût posée sur la tête. Elle n'était faite que de gazon ou d'herbes sauvages, mais c'était le plus grand honneur militaire qu'un citoyen pût obtenir, et l'armée seule avait le droit de le décerner. Paré de ces insignes, Decius immola, devant un autel rustique de Mars, le taureau aux cornes dorées et fit présent des cent bœufs aux princes et aux hastats qui l'avaient suivi. À chacun de ces mêmes soldats, les autres légionnaires donnèrent une livre de farine et une mesure de vin. De quoi n'étaient pas capables ces hommes à qui la reconnaissance était aussi facile que le dévouement ? On comprend que le souvenir de cette glorieuse journée ait plané sur la vie entière de Decius et lui ait inspiré l'idée du sacrifice qui la couronna.

Tout l'honneur de cette campagne fut pour l'autre consul Valerius Corvus. C'était, avec Manlius, que nous retrouverons bientôt, le héros des guerres gauloises. Aimé du peuple, comme tous ceux de sa maison, il portait dans les camps, et sous le *paludamentum* consulaire, des manières populaires ; affable envers les soldats, partageant leurs privations, leurs fatigues, et donnant à tous l'exemple du courage. Six fois il obtint l'édilité curule, autant de fois la préture et le consulat, deux fois la dictature et le triomphe¹. Il avait vu mourir Camille, et les Romains trembler devant quelques bandes gauloises ; il vit finir la guerre samnite, qui donna à Rome l'Italie, et presque commencer les guerres Puniennes qui lui livrèrent l'empire du monde ; et durant le cours de cette vie séculaire il ne

¹ Pline, *Hist. nat.*, VII, 48.

manqua pas un jour à la république, dans l'action ou dans le conseil. En 545 il était à son troisième consulat. Chargé de chasser les Samnites de la Campanie, il vint les chercher près du mont Gaurus, et inspira à ses troupes une telle ardeur, qu'après le combat les prisonniers avouèrent, dit Tite-Live, qu'ils avaient cru voir tous les yeux, sous les casques des légionnaires, darder des flammes¹. Capoue entière sortit au-devant du vainqueur. À Rome l'attendait le triomphe, mérité par une seconde victoire près de Suessula. Ces succès retentirent au loin, les Falisques demandèrent à changer la trêve en alliance, et les Carthaginois, amis de cette puissance qui s'élevait entre leurs rivaux, les Étrusques et les Grecs, envoyèrent une ambassade féliciter le sénat et déposer au Capitole une couronne d'or.

L'hiver venu, les Romains, à la demande des habitants, mirent garnison dans les villes campaniennes. Nous avons raconté la révolte de ces légionnaires et ses suites. Quand la sédition fut apaisée, le sénat, qui sentait l'État ébranlé et les Latins menaçants, renonça à la guerre samnite, ne demandant qu'une année de solde et trois mois de vivres pour l'armée du consul Emilius (341). A ce prix, il abandonnait aux Samnites Teanum et Capoue. Les Latins continuèrent, pour leur compte, les hostilités, ligüés avec les Volsques, les Aurunces, les Sidicins et les Campaniens ; et, lorsque les Samnites vinrent se plaindre à Rome, les sénateurs répondirent, la rougeur au front, qu'ils n'avaient pas le droit d'empêcher leurs alliés de faire la guerre à qui bon leur semblait².

II. - LA GUERRE LATINE (340-338).

Depuis la première invasion gauloise, Rome avait toujours trouvé des ennemis dans le Latium. Si des dangers communs avaient, en 357, rapproché d'elle plusieurs cités, celles-ci n'acceptaient pas sa suprématie avec la même résignation qu'aux jours où, chaque année, les légions venaient les défendre contre les Éques et les Volsques. L'affaiblissement de ces deux peuples et l'éloignement des Gaulois ôtant aux Latins toute crainte, leur jalousie se réveilla ; l'alliance des Sidicins et des Campaniens, que Rome abandonnait, accrut leur confiance, et l'heureuse issue de la révolte des cohortes de Campanie leur fit croire au succès de leur défection. Bientôt arrivèrent à Rome deux préteurs latins, Annius de Setia, Numisius de Circei. Ils demandèrent, ce que les plébéiens venaient d'obtenir, l'égalité des droits politiques, c'est-à-dire qu'un des deux consuls et la moitié des sénateurs fussent pris parmi les Latins. A ces conditions, Rome resterait la capitale du Latium. L'orgueil national se révolta. *Entends ces blasphèmes, ô Jupiter !* s'écria Manlius, et il jura de poignarder le premier Latin qui viendrait siéger au sénat. Annius répliqua, avec des paroles d'outrage pour Rome et pour son Jupiter Capitolin. Mais, disait la tradition, l'éclair brilla, les éclats de la foudre ébranlèrent la curie, et quand Annius sortit du Capitole pour descendre l'escalier aux cent marches, le pied lui manqua, et il roula jusqu'au bas des degrés, où il resta sans vie. Le dieu s'était vengé lui-même³.

La guerre était déclarée (340). Rome, par la défection des villes latines, allait donc avoir à combattre des hommes habitués à sa discipline, à ses armes, à sa

¹ Tite-Live, VII, 33-38.

² ... *In fœdere Latino nihil esse, quo bellare cum quibus ipsi velint prohibeantur*. (Tite-Live, VIII, 2).

³ Tite-Live (VIII, 6), qui veut ramener cette légende aux conditions de l'histoire, ne parle que d'une chute suivie d'un évanouissement.

tactique¹. Le péril était immense, mais les courages s'élevèrent à la hauteur du danger. Les consuls étaient alors Manlius, que sa sévérité fit surnommer Imperiosus, et Decius Mus, de cette noble famille plébéienne où le dévouement à la patrie devint héréditaire. Tandis que les consuls faisaient les levées parmi les plus braves, raffermis la discipline, et préparaient tout, avec cette activité et ces ressources que donne un pouvoir centralisé, le sénat retenait dans son alliance Ostie, Laurentum, Ardée, les Herniques, et peut-être Lanuvium ; dans la neutralité Fundi et Formies, dans des dispositions favorables, l'aristocratie campanienne. Mais le secours le plus, important lui vint du Samnium ; le traité de paix entre les deux peuples fut changé en un traité d'alliance offensive. Dès les premiers jours du printemps, l'armée romaine traversa sans bruit le pays des Marses, des Péligniens et des Samnites, se recrutant sur la route des forces de ses nouveaux alliés, que séduisait l'espérance du pillage dans les riches plaines de la Campanie et du Latium. Tandis que l'armée consulaire arrivait inopinément par cette marche hardie aux environs de Capoue, une autre, laissée au préteur Pap. Crassus, couvrait la ville, et tenait en échec les Latins qui n'avaient pas rejoint en Campanie les forces destinées à envahir le Samnium.

La bataille se donna au pied du mont Vésuve, près d'un ruisseau nommé Vesperis. Tous les peuples de l'Italie central s'y rencontrèrent. Les Romains avec les Herniques et les peuples sabelliens ; les Latins, avec les nations osques, qui habitaient du Numicius au Silarus. On aurait dit une lutte des deux vieilles races italiennes. Avant la bataille, un Tusculan, Geminus Metius, provoqua en combat singulier le fils du consul qu'il avait reconnu à la tête d'une troupe de cavaliers. *Veux-tu, lui cria-t-il après quelques bravades échangées des deux parts, veux-tu te mesurer avec moi ? On verra alors combien le cavalier Latin l'emporte sur celui de Rome.* Manlius accepte, et les deux champions poussent leurs chevaux l'un contre l'autre. Manlius vise à la tête, mais sa lance glisse sur le casque de son adversaire, Metius, au contraire, cherche à désarçonner le Romain en blessant sa monture ; le coup ne porte pas. Quand ils reviennent l'un sur l'autre, Manlius, à son tour, frappe le cheval qui, de douleur, se cabre et renverse son cavalier. Avant que le Latin ait pu se relever, Manlius lui enfonce sa javeline dans la gorge et le cloue à terre. Il revint entouré des soldats, joyeux de cet heureux présage, offrir à son père les dépouilles du vaincu ; mais il avait combattu sans ordre et pour cette guerre où tout était semblable : les armes, la tactique, la langue ; où tant de soldats avaient des deux côtés des liens de famille et de confraternité militaire, un édit des consuls avait sévèrement défendu qu'on sortit des rangs, même dans l'espoir d'un coup de main heureux. La discipline avait été violée. Comme Brutus, le consul oublia le père, et le jeune Manlius fut décapité. L'armée plia sous cette main de fer.

Le jour de la bataille, l'aile gauche, que commandait Decius, faiblit. Le consul appelle le grand pontife, et la tête voilée, un javelot sous les pieds, il invoque Janus, Mars, Bellone², et prononce la formule sacrée qui le dévouait, pour le salut des légions, lui et l'armée ennemie aux dieux infernaux ; puis, monté sur son cheval de guerre, revêtu de ses armes et le corps ceint de sa toge³, comme le prêtre dans les sacrifices, il se précipite au milieu des rangs ennemis, où il

¹ Tite-Live, VIII, 12, 13.

² *Jane, Jupiter, Mars Pater, Quirine, Bellona, Lares, divi Novensiles, di Indigetes, divi, quorum est potestas nostrorum hostiumque, Diique Manes.* Les dieux nommés par Decius sont les vieilles divinités italiennes, et à leur tête Janus : *les divi Novensiles* sont les dieux nouveaux. Cf. Cincius ap. Arnob., III, 38.

³ *Ipse incinctus cinctu Gabino* (Tite-Live, VIII, 9).

tombe bientôt percé de coups. Cet appareil religieux, ce dévouement héroïque, dont les deux armées ont été témoins, la croyance que le sang de cette victime volontaire a racheté celui de l'armée romaine, donnent aux légions consulaires la certitude de la victoire, aux Latins celle de la défaite. Les trois quarts de l'armée latine restèrent sur le champ de bataille, et la Campanie fut en un coup reconquise. Une manœuvre habile de Manlius, qui fit donner sa réserve après que les Latins, trompés par une ruse, eurent engagé toutes leurs forces, avait décidé le succès. Les débris de l'armée battue se rallièrent à Vescia, chez les Aurunces. Numisius y amena des levées faites en toute hâte. Mais une seconde victoire qui ouvrit le Latium, rompit la ligue ; plusieurs villes firent leur soumission, et dès le 18 mai Manlius rentra triomphant à Rome (340).

La guerre n'était pas finie : le sénat se hâta cependant de décerner les peines et les récompenses. Capoue perdit le pays de Falerne, si renommé pour ses vins ; mais seize cents chevaliers campaniens restés fidèles à la cause de Rome reçurent le droit de cité, avec une solde annuelle, pour chacun d'eux, de 450 deniers, prélevés sur le reste des habitants. C'était 500.000 francs environ, dont le peuple campanien payait, chaque année, la trahison de son aristocratie. Les cités latines qui venaient de se soumettre furent aussi dépouillées d'une partie de leurs terres. On les distribua aux citoyens, à raison de 2 *jugera* par tête dans le Latium, de 3 dans le pays de Falernes¹.

Cependant Manlius, tombé malade, nomma Crassus dictateur pour achever la réduction du Latium. Une expédition contre Antium demeurée sans résultat fut un encouragement pour les villes restées en armes. Une victoire de Publilius Philo n'effaça pas l'échec de son collègue au siège de Pedum. La république était, il est vrai, agitée, à cette époque, par les troubles qui amenèrent la dictature et les lois de Publilius ; mais c'était le dernier acte de ce long drame. La révolution, victorieuse au dedans, le fut aussi au dehors, et le premier événement de l'ère nouvelle fut l'entière soumission du Latium.

Antium sur la côte, Pedum en avant de l'Algide, étaient les deux derniers boulevards de la ligue. Les consuls de l'année 338 se partagèrent l'attaque de ces deux places. Manlius marcha contre la première, et battit, près de l'Astura, les Latins de la plaine ; Furius prit la seconde, malgré tous les efforts des Latins de la montagne. Dès lors la résistance cessa, et toutes les villes ouvrirent, l'une après l'autre, leurs portes.

Il fallait décider du sort des vaincus. C'était la première fois que le sénat allait avoir à régler d'aussi graves intérêts. Il le fit avec une telle prudence, que les mesures prises par lui à cette occasion assurèrent à jamais la fidélité des Latins, et qu'elles furent invariablement appliquées pendant trois siècles à tous les pars conduits par la république. D'abord il fut défendu aux habitants de se réunir en assemblées générales, de former des ligues, de faire la guerre, de contracter mariage et d'acquérir des propriétés foncières hors de leur territoire². La confédération latine ainsi dissoute, et Rome n'ayant plus devant elle que de petites villes condamnées à l'isolement, le sénat réveilla par une répartition inégale des charges et des privilèges, ces rivalités et ces haines municipales, toujours si vivaces dans les cités italiennes. Les villes les plus voisines de Rome furent rattachées à sa fortune, par la concession du droit de cité et de suffrage.

¹ Tite-Live, VIII, 11.

² *Cœteris Latinis populis connubia commerciaque et concilia inter se ademerunt* (Tite-Live, VIII, 14).

Tusculum eut le premier de ces droits, non le second. Lanuvium, Aricie, Pedum, Nomentum et sans doute Gabies les eurent tous les deux, et, en 332, on forma de leurs habitants deux nouvelles tribus, *Mæcia* et *Scaptia*. Avec Lanuvium, les Romains stipulèrent qu'ils auraient le libre accès du temple de Juno Sospita, où chaque année les consuls vinrent offrir de solennels sacrifices. Dans le sanctuaire était nourri un serpent souvent représenté sur les médailles.

Derrière cette première ligne de villes devenues romaines, et qui couvraient la capitale depuis la mer jusqu'aux monts de la Sabine, Tibur et Préneste¹ gardèrent leur indépendance, mais perdirent une partie de leur territoire, Priverne les trois quarts, Vélitres et Antium la totalité. Antium livra ses vaisseaux de guerre, dont les proues² allèrent orner la tribune du Forum, et reçut défense d'en armer d'autres à l'avenir. A Vélitres, les murailles furent renversées et le sénat déporté au delà du Tibre. L'importante position de Sora était depuis peu occupée par une garnison romaine ; Antium, Vélitres, Priverne, et, quelques années plus tard, Anxur ou Terracine et Frégelles, qui commandaient les deux routes du Latium dans la Campanie, reçurent des colonies. Ainsi, le vieux Latium était gardé par des villes désormais affectionnées, le pays des Volsques par de nombreux colons. Chez les Aurunces, Fundi et Formies ; dans la Campanie, Capoue, dont les chevaliers garantissaient la fidélité, la grande cité de Cumes, Suessula, Atella et Acerrre, obtinrent, comme encouragement à rester dans l'alliance de Rome, le droit de cité sans suffrage, ou, comme on disait alors, le droit des Cærites (358)³.

L'an d'après, les Sidicins de Teanum et de Calès attaquèrent les Aurunces qui habitaient une montagne volcanique, la Cortinella, dont la plus haute cime domine de 3200 pieds la plaine de Campanie. De peur, sans doute, d'y être affamés, les Aurunces quittèrent leur nid d'aigle et se réfugièrent à Suessa, qui existe encore (Sessa), à mi-côte, au-dessus d'une plaine fertile dont les dernières ondulations vont mourir à la mer. Le sénat, qui jamais n'abandonna un allié, pas plus qu'il n'oublia un ennemi, se hâta d'envoyer à leur secours les deux armées consulaires et son meilleur général, Valerius Corvus. Calès fut prise⁴ et gardée par une colonie de 2500 hommes ; Teanum demanda sans doute la paix ; du moins, depuis cette époque, il n'est plus question des Sidicins. Les Ausones aussi disparaissent ; les Volsques n'ont pas été nommés depuis le désastre d'Antium ; les Rutules ne donnent plus signe de vie ; la plupart des Latins sont citoyens de Rome ; les Èques, les Sabins, les Herniques, reparaitront une fois encore, les uns pour retomber aussitôt, vaincus et brisés, dans l'obscurité de leur indépendance municipale, les autres pour aller se perdre dans la grande cité. Ainsi se simplifie l'état de l'Italie centrale ; à la variété des nations succède l'unité romaine. De la forêt Ciminienne aux bords du Vulture, un seul peuple domine. Mais la *mal'aria* suit les légions. Les cités industrielles du littoral latin et campanien perdront, avec leur indépendance, leur activité. La lutte contre cette nature envahissante se ralentira, et les ports vont se combler, les canaux se rétrécir, les rivières se répandre au hasard en eaux sauvages qui, sous un ciel de feu, feront incessamment naître et mourir d'innombrables organismes dont la décomposition jettera dans l'air des germes de mort. Dans ces pays dépeuplés, de fertiles campagnes deviendront des solitudes meurtrières.

¹ Les citoyens romains condamnés à l'exil pouvaient se retirer dans ces deux villes.

² Les *rostra* ou becs d'airain des galères remplissaient l'office des éperons de nos cuirassés.

³ Tite-Live, VIII, 10-14.

⁴ *Ibidem*, VIII, 16 ; en 335.

Rome elle-même en souffrira. En 331, une peste désola la ville. Déjà plusieurs membres du sénat avaient succombé, quand une esclave vint déclarer aux édiles que les victimes avaient péri par le poison. On ouvrit une enquête, et la terreur fit trouver des coupables, comme de nos jours les masses populaires en ont trouvé, même à Paris, quand le choléra les décimait : cent quatre-vingt-dix matrones furent condamnées. Après cet holocauste offert à la terreur et à la sottise, on pensa que tant de crimes domestiques provenaient de la colère des dieux et, pour les apaiser, on nomma un dictateur qui, avec toute la pompe religieuse, alla gravement enfoncer un clou sacré dans la muraille du temple de Jupiter¹.

Quelques années auparavant (337), Rome avait encore donné un de ces lugubres spectacles que nous avons déjà décrits. La vestale Minucia, qui avait éveillé les soupçons par la trop grande recherche de ses ajustements, fut accusée d'avoir violé ses vœux. Elle reçut des pontifes l'ordre de cesser ses fonctions et la défense d'affranchir aucun de ses esclaves, afin qu'on pût les interroger par la torture. Les dépositions ayant été ce qu'elles sont toujours dans ce cas, affirmatives, la malheureuse jeune fille fut enterrée vivante près de la porte Colline². Ces prêtres, gardiens si vigilants de la pureté du culte de Vesta, étaient, comme leur farouche déesse, sans entrailles.

II. — SECONDE GUERRE SAMNITE (326-312).

Tandis que les résultats et la guerre Latine donnaient à la république un territoire d'une étendue de 140 milles du nord-est au sud-est, et de 58 milles de l'ouest à l'est³, un roi d'Épire, oncle d'Alexandre le Grand, Alexandre le Molosse, essayait de faire en Occident ce que le fils de Philippe accomplissait en Orient. Appelé par les Tarentins, il battit les Lucaniens et les Samnites, près de Pæstum, par conséquent aux portes de la Campanie, se fit livrer par eux trois cents otages qu'il envoya en Épire et enleva aux Bruttians Terina et Sipontum. Après avoir vaincu, il voulut organiser et essaya de constituer à Thurium une assemblée des peuples de l'Italie méridionale dans l'espoir de la gouverner, comme les rois de Macédoine menaient à leur guise le synode de Corinthe⁴. Dans la guerre Latine, l'alliance des Samnites avait sauvé Rome. Mais depuis qu'il ne se trouvait plus entre les deux alliés un peuple ennemi, leur jalousie s'était réveillée. Aussi apprit-on, à Rome, avec joie les succès d'Alexandre ; et ce prince s'étant plaint des pirateries des Antiates, qui, malgré le sévère châtement qu'ils avaient récemment reçu, continuaient à écumer la mer, on saisit cette occasion de conclure un traité avec lui⁵ (332). Quelques années après, Alexandre fut tué en trahison par un Lucanien (326) ; la domination qu'il avait élevée tomba avec lui, et Rome ne tira d'autre profit de cette alliance que d'indiquer aux Grecs de cette région de quel côté ils devaient chercher un appui contre les barbares qui les entouraient. Vers la même époque, Athènes, reprise d'un accès d'ardeur conquérante, établissait sur les rives de l'Adriatique, en un endroit qu'on ne peut fixer, une colonie à la fois militaire et marchande pour la protection de son commerce contre les pirates des villes étrusques d'Atria et de Spina. Le décret de fondation, dont on a retrouvé un fragment, était digne de cette cité, grande

¹ *Ibidem*, VIII, 18.

² *Ibidem*, VIII, 15.

³ De Sora à Antium.

⁴ Tite-Live, VIII, 17.

⁵ Polybe, *Hist.*, II, 48.

encore dans sa décadence. *Nous voulons*, disait-il¹, *que tous ceux qui navigueront dans cette mer, Grecs ou barbares, y soient en sûreté sous la protection d'Athènes*. L'Italie et la Grèce, ces deux moitiés du monde ancien, mêlaient de plus en plus leurs intérêts. Dans quelques années, un Spartiate viendra chercher fortune sur les côtes de l'Adriatique, et Pyrrhus renouvellera dans la péninsule italique la tentative d'Alexandre le Molosse.

Peu de temps après le traité conclu avec le roi d'Épire, le sénat s'était assuré l'alliance des Gaulois. Cette ligue des Romains avec les barbares du nord de l'Italie et avec un prince qui était comme le représentant de tous les Grecs établis dans le sud de la péninsule, était une menace pour les nations sabelliennes. Les deux peuples se firent d'abord une guerre sourde qui envenima les haines sans rien décider. En 331 les Samnites passèrent le Liris et détruisirent Frégelles. Le sénat ne se tint pas pour offensé ; mais une colonie romaine alla sans bruit relever les murs renversés. Les Samnites menacèrent Fabrateria ; le sénat déclara que cette ville était sous la protection romaine. En 333 ils avaient excité sous main les Sidicins ; Rome battit ce peuple et colonisa Calés. En 329 ils soulevèrent les Privernates, et un noble de Fundi, Vitruvius Vaccus, sans doute à leur instigation, fit entrer dans le mouvement Fundi et Formies. Ces deux villes se portèrent mollement à la guerre et en sortirent bientôt. Priverne, restée seule, brava pendant plusieurs mois deux armées consulaires. Vaccus, qui s'y était réfugié, fut traîné au triomphe des consuls, puis décapité, et les sénateurs de la ville déportés au delà du Tibre. Quant au reste des habitants, on délibéra dans le sénat sur leur sort. *Serez-vous fidèles ?* demanda le consul à leurs députés. *Oui*, répondirent-ils, *si vos conditions sont bonnes, autrement la paix ne durera guère*. Le sénat voulut s'attacher ces vaincus si fiers : Priverne eut le droit de cité sans suffrage, mais ses murs furent abattus².

Ainsi les Samnites avaient échoué à Frégelles, à Fabrateria, à Calés et à Priverne. Jusqu'au Vulturne, tout restait Romain ; ils se rejetèrent sur la Campanie pour y chercher des ennemis à la république.

Sur le faux bruit que la peste désolait la ville et que la guerre était déclarée aux Samnites, les Grecs de Palœpolis³ avaient attaqué les Romains épars dans la Campanie. Quand les féciaux vinrent demander justice, ils ne reçurent que bravades ou injures, et quatre mille Samnites entrèrent dans la place. Aux plaintes des Romains sur cette violation des traités, les Samnites répondirent par la demande de l'évacuation de Frégelles ; les députés offraient de remettre l'affaire à la décision d'un arbitre. *Que l'épée décide*, dirent les chefs, *nous vous donnons rendez-vous dans la Campanie*⁴.

Une imposante cérémonie religieuse précéda les hostilités. Les dieux, tirés du fond des sanctuaires où leurs statues étaient dressées, furent couchés sur des lits couverts de tapis somptueux et conviés à un festin que les prêtres leur servirent, *lectisternium*. Les temples étaient ouverts, les routes encombrées de fidèles qui venaient contempler avec amour le dieu qu'ils confondaient avec son image. Aucun présage funeste n'ayant arrêté l'accomplissement de la solennité,

¹ Décret de 329. Voyez *Bull. de l'Inst. arch.*, 1836, p. 132 et suiv.

² Les Privernates furent compris dans la tribu Ufentine, formée en 318, en même temps que la tribu Falérine. Festus, s. v. *Ufentina*, Tite-Live, IX, 20 ; Diodore, XIX, 10 ; Valère Maxime, VI, II, 1.

³ *Palœpolis* ou la Vieille ville, colonie de Cumès, au voisinage de *Neapolis* (Naples), la Ville Neuve.

⁴ Tite-Live, VIII, 28.

les hâtes divins de Rome parurent accepter son offrande et promettre leur concours.

La guerre languit cependant la première année (326), bien que le sénat se fût assuré de l'appui des Lucaniens et des Apuliens, pour prendre les Samnites à revers. Entraînés par les Tarentins, déjà jaloux de la puissance romaine, les Lucaniens changèrent presque aussitôt de parti ; mais les populations laborieuses et commerçantes de l'Apulie avaient trop à souffrir du voisinage des Samnites, pour ne pas demeurer dans l'alliance de Rome, tant que la fortune, au moins, lui serait fidèle. La défection des Lucaniens fut, au reste, compensée par la prise de Palœpolis et par l'alliance de Naples, c'est-à-dire de tous les Grecs campaniens.

Le blocus de Palœpolis avait été l'occasion d'une innovation importante. Pour continuer les opérations contre cette ville, Publius Philo avait été prorogé dans son commandement, sous le titre de proconsul. Par la solde, le sénat pouvait tenir les mêmes soldats sous les drapeaux tant que l'exigeaient les besoins publics ; par le proconsulat, il put laisser à leur tête les chefs qui avaient leur confiance et la sienne. L'élection annuelle des magistrats était une garantie pour la liberté, mais un danger pour la puissance. L'institution du proconsulat, sans toucher à ce grand principe du gouvernement romain, en fit disparaître le péril. La loi Genucia fut ainsi heureusement éludée, et presque toujours, surtout hors d'Italie, dans les pays dont les généraux devront étudier lentement les ressources et les dispositions, où il faudra, à la fois, négocier et combattre, ce seront des proconsuls qui achèveront les guerres. Fabius Rullianus, Scipion, Flamininus, Sylla, Lucullus, Pompée et César n'auront que ce titre quand ils gagneront leurs plus belles victoires.

Le traité avec les Grecs campaniens avait chassé les Samnites de la Campanie ; une guerre de montagnes, c'est-à-dire des attaques imprévues, des combats obscurs, quoique sanglants, des efforts héroïques sans résultats, remplacèrent la grande guerre des plaines. Les Romains y perfectionnèrent leur tactique, leurs armes, leur discipline. De cette lutte, ils sortirent les premiers soldats du monde. On a accusé la vanité romaine d'avoir multiplié les victoires des légions pour une seule campagne, Tite-Live compte cinquante-trois mille morts et trente et un mille prisonniers ! Il y a une évidente exagération dans ces chiffres ; mais c'est le propre des guerres de nette nature d'être interminables. Si les Samnites n'avaient qu'un petit nombre de villes murées, chaque rocher était pour eux une place forte. D'un autre côté, il était difficile que leurs bandes, formées de volontaires très braves, mais fort peu disciplinés, ne fussent pas battues dans presque toutes les rencontres par ces troupes dont l'organisation était supérieure à tout ce que l'antiquité avait connu. Les deux armées ressemblaient aux deux peuples : l'un, confédération fragile, union précaire de tribus inaccoutumées à mettre en commun le conseil et l'action ; l'autre, masse de deux cent cinquante mille combattants, animés d'un même esprit, obéissant à une même impulsion ; celui-ci, force immense concentrée dans une seule main, au service d'un seul intérêt ; celui-là, courage indomptable, mais divisé, et poursuivant des buts différents.

Plusieurs villes obscures prises aux Samnites sur les bords du Vulturne, le pillage de quelques vallées, le soulèvement, puis la défaite des Vestins, sont les seuls événements connus pour ces premières années de la guerre. Mais la sécheresse des annales est tout à coup remplacée, en 324, par le brillant récit de la querelle du dictateur Papirius avec son maître de la cavalerie Fabius Rullianus. Le

dictateur, n'ayant obtenu au camp que des augures insuffisants, était venu en chercher à Rome de plus favorables. Il avait laissé à Fabius la défense de combattre en son absence, puisque les poulets sacrés ne promettaient pas la victoire. Mais, une occasion heureuse s'étant présentée, Fabius en profita et vainquit les Samnites. A la nouvelle de cette infraction à la discipline et de ce défi aux dieux, Papirius quitte Rome, accourt au camp et cite le maître de la cavalerie à son tribunal. *Je veux savoir de toi, Q. Fabius, puisque la dictature est la puissance suprême à laquelle obéissent et les consuls revêtus de l'autorité royale, et les préteurs créés sous les mêmes auspices que les consuls, je veux savoir de toi, si tu crois juste ou non qu'un maître de la cavalerie se soumette à ses ordres ? Je te demande encore si, convaincu que j'étais de l'incertitude des auspices, je devais livrer au hasard le salut de l'État en dépit de nos saintes cérémonies, ou renouveler les auspices, afin de ne rien faire sans savoir clairement que les dieux étaient pour nous ? Je te demande enfin, si, quand un scrupule de religion empêchait le dictateur d'agir, le maître de la cavalerie pouvait s'en défendre ? Réponds, mais réponds à cela ! seul et pas un mot hors de là.* Fabius veut parler de sa victoire. Papirius l'interrompt et appelle le licteur : *Prépare les verges et la hache*, lui dit-il. A ces mots, des murmures se font entendre et une sédition sous les enseignes est près d'éclater. Heureusement la nuit survient, et, selon l'usage, l'exécution de la sentence est remise au lendemain. Dans l'intervalle, Fabius s'échappe du camp et arrive à Rome où, en vertu de sa charge, il convoque le sénat. Son père, qui avait été dictateur et trois fois consul, commençait à accuser la violence et l'injustice de Papirius, quand on entend le bruit des licteurs qui écartent la foule et le dictateur qui paraît. En vain les sénateurs essayent d'apaiser sa colère, il ordonne de saisir le coupable. Le vieux Fabius descend alors au Comitium où le peuple était accouru et en appelle aux tribuns. *Des verges, des haches*, s'écrie-t-il, *pour un victorieux ! Mais à quel supplice aurait-il donc réservé mon fils, si l'armée avait péri ? Se peut-il que celui par qui la ville est dans la joie, pour qui les temples sont ouverts et des actions de grâces sont rendues aux dieux ; se peut-il que cet homme soit dépouillé de ses vêtements et déchiré par les verges, sous les yeux du peuple romain, en vue du Capitole et de ses dieux que, dans deux combats, il n'a pas invoqués en vain ?* Les sénateurs, les tribuns et le peuple lui-même sont pour le glorieux coupable ; Papirius reste inflexible. Il rappelle la sainteté des auspices et la majesté de l'*imperium* qui doivent être à jamais respectées ; il montre les suites d'une désobéissance demeurée impunie : *Tout se tient*, dit-il, *la discipline de la famille, de la cité et du camp ; voulez-vous, tribuns du peuple, être responsables devant la postérité des malheurs qui suivront l'atteinte portée aux règles de nos aïeux ? Alors, dévouez vos têtes à l'opprobre pour racheter la faute de Fabius.* Les tribuns troublés et inquiets pour eux-mêmes se taisent ; mais le peuple entier recourt à la prière ; le vieux Fabius et son fils tombent aux genoux du dictateur. *C'est bien*, dit Papirius, *la discipline militaire et la majesté du commandement qui semblaient aujourd'hui près de périr ont triomphé. Fabius n'est pas absous de sa faute ; il doit son pardon au peuple romain, à la puissance tribunitienne qui a demandé grâce et non justice.* La grâce pourtant ne fut pas complète. Papirius nomma un autre maître de la cavalerie et à Fabius, qu'il ne pouvait destituer, il interdit tout acte de sa magistrature¹.

Beau récit et grande scène ! Papirius luttant seul, au nom de la loi, contre le sénat, les tribuns et le peuple même, représente bien cette dureté romaine qui

¹ *Ibidem*, VIII, 30-33.

ne cède ni à la nature, ni à la fortune, ni aux coups des hommes. Il fallait ce roc pour porter l'empire du monde. Mais pour prendre cet empire, il fallait aussi ce respect de la discipline sociale, ce sentiment profond de la responsabilité, qui dans la vie publique, incombe à chacun et à tous. C'est pourquoi cette vieille histoire est toujours bonne à redire.

De retour au camp, Papirius battit les Samnites, qui demandèrent la paix (323). On ne conclut qu'une trêve, aussi nécessaire aux Romains qu'à leurs ennemis. D'inquiétants symptômes semblaient annoncer le renouvellement prochain de la guerre Latine. Tusculum, une des plus vieilles alliées de Rome, chancelait dans sa fidélité ; Vélitres, Priverne, prétendaient recouvrer leur indépendance. La sagesse du sénat dissipa cet orage. Au lieu d'employer la force, il désarma les cités rebelles en leur concédant le plein droit de cité. Et l'on voit celui qui était en 523 dictateur de Tusculum, siéger, quelques mois après, au sénat, comme consul du peuple romain.

Cette même année, Alexandre mourut à Babylone. Plusieurs nations d'Italie lui avaient envoyé des ambassadeurs.

La trêve n'était pas expirée que les Samnites avaient déjà repris les armes, encouragés par la défection d'une partie des Apuliens. Fabius rompit cette coalition par une victoire et, par la reprise de Lucérie, releva dans l'Apulie l'influence romaine. Les Samnites étaient donc refoulés à l'est comme à l'ouest dans leurs montagnes, et pas un allié, même dans la confédération marse, ne se prononçait pour eux. Ils demandèrent encore une fois la paix : ne pouvant livrer vivant l'auteur de la dernière rupture, Brunius Papius qui s'était donné la mort, ils envoyèrent à Peine son cadavre. Un refus réveilla leur énergie. Ils mirent à leur tête C. Pontius de Telesia, le fils de ce sage Herennius, que Cicéron croyait l'ami d'Archytas et de Platon. Les deux armées consulaires étaient dans la Campanie. Pontius leur fait donner le faux avis que Lucérie, vivement pressée par toute l'armée samnite, allait ouvrir ses portes, si elle n'était promptement secourue. Dans leur zèle, les consuls oublièrent la prudence, et, tirant au plus court, s'engagèrent dans l'étroite vallée de Caudium. Tout à coup les ennemis parurent et, fermant les issues, menacèrent, du haut des rochers qui dominaient l'étroit passage, les quatre légions d'une inévitable destruction. Une lutte désespérée s'engagea ; elle dura sans doute plusieurs jours, au bout desquels les vivres manquant, il fallut se rendre¹. *Tuez-les tous*, disait Herennius, le vieux père du général samnite, *si vous voulez la guerre, ou renvoyez-les libres et avec leurs armes, si vous aimez mieux une paix glorieuse*. Pontius voulut jouir de son triomphe. Il les renvoya libres, mais déshonorés, la honte sur le front, et au cœur une haine implacable. Ce qui restait de quarante mille Romains avait passé sous le joug, et à leur tête les deux consuls, Postumius et Veturius, quatre légats, deux questeurs et douze tribuns légionnaires. Six cents chevaliers, livrés comme otages, répondirent de la paix jurée par les chefs de l'armée (321).

Pour l'orgueil national, cette humiliation était pire qu'un désastre. Ce fut dans la ville un deuil universel. Deux fois on nomma un dictateur, et deux fois des présages sinistres forcèrent d'annuler l'élection. Valerius Corvus fit enfin, comme interroi, élever au consulat deux des plus grands citoyens de la république, Papirius et le plébéien Publilius Philo. Quand on délibéra dans le sénat sur le

¹ Tite-Live (IX, 2-6) ne parle pas d'une bataille, mais Cicéron (*de Sen.*, 12, et *de Offic.*, III, 30) la connaissait, il se peut que ce soit après sa défaite que l'armée romaine se soit laissé envelopper dans les Fourches Caudines.

traité, Postumius se leva et dit : *Le peuple romain ne peut être lié par un traité conclu sans son approbation ; mais, pour dégager la foi publique, il faut livrer aux Samnites ceux qui ont juré la paix.* L'intérêt de l'État faisant taire tous les scrupules, le sénat parut croire que le sang de ces victimes volontaires rachèterait le parjure, même devant les dieux ; et les consuls, les questeurs, les tribuns, enchaînés comme des esclaves, furent conduits, par les féciaux, à l'armée samnite¹. Lorsqu'ils furent en présence de Pontius : *Je suis Samnite maintenant*, dit Postumius, *et*, frappant du genou le fécial, *je viole le caractère sacré d'un ambassadeur ; que les Romains vengent cet outrage, ils ont à présent un juste motif de guerre. — Est-il permis de se jouer ainsi des dieux !* s'écria le général samnite indigné ; *remmenez vos consuls, et que le sénat tienne la paix jurée, ou qu'il renvoie ses légions aux Fourches Caudines.*

La fortune récompensa l'iniquité. Les Samnites, il est vrai, surprirent Frégelles, dont ils massacrèrent les défenseurs, malgré la capitulation, et soulevèrent Lucérie ; mais le sénat, reprenant audacieusement l'offensive, envoya les deux consuls en Apulie, pour n'en sortir qu'après avoir donné à ces infidèles alliés une leçon sanglante. Publilius, à la tête des légions de Caudium, battit une armée dans le Samnium, et alla rejoindre, dans l'Apulie, Papirius, qui avait repoussé avec hauteur l'intervention des Tarentins, dispersé l'ennemi par une attaque impétueuse, et repris Lucérie. Il y avait trouvé les six cents otages, les armes et les enseignes perdues à Caudium, et avait fait passer sous le joug, à demi nus et sans armes, sept mille prisonniers samnites, avec leur chef, le noble et imprudent Pontius Herennius (320).

Les succès de cette campagne sont une trop éclatante réparation des désastres de l'année précédente, pour qu'on ne suspecte pas la fidélité des Annales. Comme les Romains prétendront quarante ans plus tard avoir effacé la honte de l'Allia, ils ont voulu effacer, en 320, celle des Fourches Caudines, et, afin que l'on ne pût contester cette revanche rapide, ils montraient l'Apulie aussitôt replacée dans leur alliance et les Samnites contraints de demander, dès l'année 318, une trêve de deux ans. Ces succès précipités sont douteux², et ce doute est autorisé par les événements qui suivirent.

Le sénat venait d'envoyer à Capoue un préfet pour y rendre la justice, en réalité pour surveiller et contenir ces esprits mobiles : c'était priver les Campaniens d'un droit laissé aux plus obscurs des vaincus et provoquer un mécontentement dont les Samnites profitèrent³. Coup sur coup, on apprit à Rome que Plistia était prise et détruite, que Frégelles elle-même avait été occupée, les colons de Sora massacrés, et Saticula, à quelques lieues de Capoue, entraînée dans une révolte. Un dictateur fut aussitôt envoyé contre Saticula, qui, étroitement bloquée, fut prise après un inutile effort de ses nouveaux alliés pour traverser les lignes romaines. Mais les Samnites, appelant aux armes tous les hommes en âge de combattre, forcèrent le dictateur à reculer sur les gorges de Lautules, entre Terracine et Fundi. Tandis qu'ils suivaient Fabius dans cette direction, ils laissaient l'Apulie ouverte aux consuls qui allèrent y reprendre Lucérie. Deux routes conduisaient de Rome dans la Campanie, celle d'en haut par la vallée du

¹ Tite-Live, IX, 8-9, et Cicéron, *de Offic.*, III, 30, justifient la rupture du traité qui avait été conclu, *injussu populi senatusque*, et ils ont raison. Un général qui s'est mis par sa faute dans le péril doit s'en tirer à ses risques ; il peut stipuler par une capitulation pour son armée, mais non, par un traité, pour son gouvernement.

² Diodore (XX, 72) dit que Lucérie ne fut reconquise qu'en 314.

³ Nucérie, sur le Sarnus, au sud-est de Capoue, venait de se révolter. (Diodore, XIX, 65.)

Trerus, affluent du Liris ; celle d'en bas, qui sera bientôt la voie Appienne, à travers les marais Pontins. Frégelles, que tenait l'ennemi, coupait la première, par la seconde, Fabius reçut de Rome un corps nombreux qui, survenant à l'improviste au milieu de l'action engagée avec les Samnites, assura la victoire des Romains (315).

Chacune des cités italiennes, grande ou petite, avait deux factions, comme Rome les avait eues longtemps, mais comme, heureusement pour sa fortune, elle ne les avait plus : celle des grands et celle du peuple. Le sénat romain, qui dirigeait la politique extérieure, était naturellement conduit à rechercher l'alliance du parti aristocratique. Le parti populaire inclinait du côté opposé ; de sorte que, quand la guerre s'engagea entre les deux plus puissantes nations de la péninsule, chaque ville eut une faction romaine et une faction samnite. De là les continuelles défections qu'on voit se produire en faveur de l'un ou de l'autre adversaire, selon le parti qui, pour le moment, domine dans la cité.

A Capoue, par exemple, Rome avait assuré aux riches des privilèges qui devaient causer une vive irritation au reste de la population. Aussi une conjuration s'y forma pour appeler les Samnites. Le mouvement gagna les villes du bas Liris, dans le pays des Aurunces¹ ; mais dans le Latium, rien ne bougea. Le sénat eut le temps de réunir des forces et de nouer des intrigues qui ouvrirent aux légionnaires les portes d'Ausonia, de Minturnes et de Vescia, dont les habitants furent massacrés ; depuis cette guerre le nom des Aurunces disparut de l'histoire². Ovitius et Novius, les chefs de la révolte de Capoue, se donnèrent la mort. Sora et Frégelles étant retombées aux mains des légions, ceux de leurs habitants qui avaient trahis les colons romains furent conduits à Rome et décapités. C'était un holocauste offert au peuple ; car, par cette terrible exécution, le sénat disait à tous que le citoyen envoyé dans une colonie pouvait compter, vivant, sur une protection vigilante ; mort, sur une vengeance inexorable : et les anciens aimaient la vengeance.

Selon Tite-Live, l'armée, après avoir recouvert la Campanie, alla chercher les Samnites non loin de Caudium et leur tua trente mille hommes ; grand massacre, placé trop près des Fourches Caudines pour que l'historien, ou les chroniqueurs copiés par lui, n'ait pas voulu l'insulte faite en ce lieu à l'honneur militaire de Rome eût été deux fois expiée (314). Cependant les légions, agissant d'après un plan sagement combiné et poursuivi avec persévérance, réussirent à rejeter encore une fois les Samnites dans l'Apennin et à les y enfermer, à l'est et à l'ouest, par une ligne de places fortes. Suessa, Aurunca, Interamna du Liris, Casinum, et, dans l'Apulie, Luceria, reçurent des colonies romaines. Pour surveiller les corsaires tarentins qui couraient la mer Tyrrhénienne, le sénat en envoya une aussi dans l'île Pontia. Cette mesure se rattachait à la récente création d'une flotte de guerre et à la nomination de deux préfets maritimes³.

Au milieu de ces récits de guerre, Tite-Live place un incident grotesque, *peu digne d'être raconté*, dit-il, *s'il n'intéressait la religion*. C'est un détail, en qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire des mœurs chez ce peuple à la fois si grave et si frivole. Les fêtes religieuses, les sacrifices, même l'observation des signes célestes et les funérailles, exigeaient la présence de joueurs de flûte qu'on avait autrefois fait venir d'Étrurie et qui formaient une corporation à demi religieuse.

¹ Diodore, XIX, 76. Tite-Live est bien moins explicite.

² Tite-Live, IX, 25 : *Nullus modus cœdibus fuit ; deletaque Ausonum gens.*

³ *Duumviri navales.* (Tite-Live, LX, 50)

Les censeurs leur ayant interdit les banquets sacrés du temple de Jupiter, auxquels ils avaient été jusqu'alors admis, de dépit, ils se retirèrent tous à Tibur. Le sénat, fort alarmé de l'interruption d'un rite nécessaire, les réclama ; mais ils se refusèrent à rentrer dans Rome, et, pour les rendre à leur devoir religieux, il fallut recourir à la ruse. Un jour de fête, sous prétexte de donner, par la musique, plus de solennité aux festins, les riches de Tibur les invitèrent et les firent boire jusqu'à ce qu'ils tombassent ivres morts. On les mit alors sur des chariots qui les ramenèrent à Rome et on les abandonna au milieu du Forum. Quand, au matin, ils se réveillèrent, tout le peuple était autour d'eux. On leur rendit le privilège qu'ils avaient eu et, pour sceller la réconciliation, on institua une fête de trois jours, sorte de mascarade dont ils étaient les héros et qui se célébrait avec des chants, des danses et une folle joie¹.

¹ Tite-Live, IX, 50, Ovide, *Fastes*, VI, 651 et suiv.

CHAPITRE XV — COALITION DES SAMNITES, DES ÉTRUSQUES ET DES SÉNONS (343-280).

I. — TROISIÈME GUERRE SAMNITE (311-305).

Depuis seize ans, les Samnites luttèrent seuls ; les autres peuples à la fin s'émurent. La trêve de quarante ans avec les Tarquiniens allait finir, et les villes étrusques, qui n'entendaient plus gronder, de l'autre côté de l'Apennin, les bandes gauloises, voyaient avec effroi grandir à chaque campagne la fortune de Rome. Des émissaires samnites les entraînaient, et l'ancienne ligue des lucumonies se reforma. Tandis que les légions étaient retenues dans le Samnium au siège de Bovianum, cinquante ou soixante mille Étrusques vinrent cerner Sutrium, la forteresse qui couvrait par le nord les approches de Rome. Cette place emportée, ils étaient en quelques heures de marche au pied du Janicule. Depuis la bataille de l'Allia, le sénat conservait toujours deux légions dans la ville. Cette réserve essaya de débloquent Sutrium ; une bataille indécise contint l'ennemi jusqu'à l'arrivée de renforts conduits par Fabius, le héros de cette guerre. La prise de Bovianum rendait disponible l'autre armée consulaire ; le sénat voulait la diriger aussi vers la ville assiégée. Mais les Samnites se jetèrent sur l'Apulie : il fallut les y suivre. Fabius resta donc seul. Les lignes des Étrusques étaient trop fortes pour être enlevées, et ils refusaient d'en sortir. Fabius les y laisse, avertit le sénat de couvrir Rome par une armée de réserve ; puis, sans attendre peut-être un ordre qui renverserait son plan hardi, il traverse la forêt Ciminienne, qu'il a fait explorer par son frère, déguisé en berger toscan, pénètre dans les riches campagnes de l'Étrurie centrale, en passant près de Castel d'Asso et de Norchia, aujourd'hui cités des morts, alors villes florissantes, et tue, près de Pérouse, soixante mille Étrusques ou Ombriens. Trois des plus puissantes cités, Pérouse, Cortone et Arretium, demandent une trêve de trente ans. Sutrium était sauvé, la confédération dissoute¹ et le massacre de la *gens Fabia* au bord de la Crémère, en 479, enfin vengé.

Cependant Marcius Rutilus, envoyé contre les Samnites, avait failli trouver de nouvelles Fourches Caudines ; il ne s'était échappé du champ de bataille qu'à demi vaincu, et le Samnium menaçait d'un héroïque effort. D'ardentes prédications agitaient toute la montagne, les plus braves étaient appelés au serment de la loi sacrée. Le sénat recourut à celui qui avait réparé le désastre de Caudium, au vieux Papirius². L'âge avait appesanti son corps, courbé sa haute taille, glacé ses forces ; ce n'était plus l'Achille romain, mais c'était toujours un des premiers généraux de la république. La nomination du dictateur appartenait à Fabius, et le consul n'avait pas oublié les ressentiments de l'ancien maître de la cavalerie. Il hésita tout un jour ; le patriotisme à la fin l'emporta et, à minuit, loin de tout œil et de toute oreille profanes, il nomma Papirius. Junius Bubulcus, le conquérant de Bovianum, Valerius Corvus et un Decius furent ses lieutenants. L'armée samnite était prête. Nombre de ses guerriers avaient fait, devant les autels, au milieu de cérémonies imposantes, le serment solennel de vaincre ou

¹ Diodore, XX, 33. Suivant Tite-Live, la bataille eut lieu près de Sutrium au retour des légions d'Étrurie. Il exagère singulièrement la terreur inspirée par la forêt Ciminienne, redoutée des commerçants comme toutes les marches, comme le border écossais, mais qu'une armée avait déjà traversée dans la guerre contre Vulsinies, en 390. Tarquinies elle-même est située au nord de la partie sud-ouest du *Ciminus salus*, aujourd'hui le mont de Viterbe.

² Les Romains l'avaient nommé Cursor, comme Achille, et l'auraient, dit Tite-Live, opposé à Alexandre, si ce prince avait tourné ses armes vers l'occident.

de mourir, et, portant leurs plus splendides vêtements de guerre, les uns des saies aux vives couleurs et des boucliers dorés, les autres des tuniques blanches et des boucliers d'argent, tous le casque surmonté d'une brillante aigrette, ils marchaient au combat, parés pour le sacrifice, comme pour le triomphe. Ils succombèrent ; quand Papirius monta au Capitole, de longues files de chariots traversèrent la voie triomphale chargés des armes des dévoués samnites. On en décora les boutiques du Forum ; et les alliés campaniens en rapportèrent dans leurs villes, comme de glorieux trophées (309).

Les craintes du sénat n'étaient pas encore dissipées ; Papirius conserva toute cette année la dictature, et Fabius resta comme proconsul à la tête des légions d'Étrurie ; il n'y eut point de comices consulaires.

Entre le Tibre et la forêt Ciminienne se trouvait un lac que Pline le Jeune a décrit avec une puérile complaisance¹ et qui n'est plus qu'un étang aux eaux sulfureuses, le *laghetto di Bassano*, autrefois le *lacus Vadimonium*, fameux pour avoir vu deux fois la fortune de l'Étrurie échouer sur ses rives. C'est que le défilé, large à peu près d'un mille, qui s'étend du lac aux contreforts du Cimino, est le plus facile passage qui s'ouvre à une armée voulant pénétrer de Rome dans la vallée supérieure du Tibre². Les Étrusques y étaient accourus pour un suprême effort. Ils avaient déployé toutes les pompes religieuses et proclamé la loi sacrée qui dévouait les fuyards aux dieux infernaux ; chaque soldat s'était choisi un compagnon d'armes à côté duquel il devait combattre et vaincre ou tomber. Le choc fut terrible. Deux des lignes romaines furent enfoncées ; la troisième, où étaient les triaires, maintint le combat, et les cavaliers ayant mis pied à terre décidèrent la victoire. *La force de la nation*, dit Tite-Live (IX, 39), *fut détruite dans cette bataille*.

Les Étrusques écrasés près du lac Vadimon et vaincus encore près de Pérouse révoltée, cette place occupée par une garnison romaine, les autres cités contraintes de demander la paix, et l'Étrurie enfile domptée : tels furent, en cette année, les services de Fabius³. Quand Decius, au retour du printemps, entra dans le pays, il n'y trouva que des peuples disposés à traiter.

Fabius était allé porter sa fortune, c'est-à-dire sa renommée et sa persévérance, dans le Samnium. La confédération marse avait fourni de nombreux volontaires aux Samnites, mais elle ne s'était pas ouvertement déclarée pour eux. Comme aux premiers jours de Rome, ses ennemis préparaient ses victoires par leur défaut d'union. Quand les Samnites furent affaiblis et les Étrusques accablés, les Marses et les Pélagiens s'aperçurent que leur cause était celle de toute l'Italie. Il était trop tard ; Fabius les battit, soumit Nucérie, depuis sept ans révoltée, et, apprenant que son collègue Decius reculait devint un grand armement des Ombriens, il alla le rejoindre, dispersa l'armée ombrienne et reçut la soumission de ses villes (308). Un nouveau proconsulat fut pour lui l'occasion de nouvelles victoires ; il cerna, près d'Allifæ, une armée samnite, et la força de mettre bas les armes sous les yeux des ambassadeurs tarentins, qui, dans l'illusion de leur orgueil, voulaient s'imposer comme médiateurs (308).

¹ *Epist.*, VIII, 20. Cf. Dennis, *Etruria*, I, 167.

² Le *Ciminius mons*, couvert dans l'antiquité d'une épaisse forêt, est aujourd'hui dénudé, ce qui change l'aspect des lieux.

³ Diodore ne parle pas de toutes ces victoires de Fabius, qui étaient des traditions de famille embellies par l'imagination et la vanité.

Parmi les prisonniers se trouvèrent des Éques et des Herniques¹. Une enquête ordonnée par le sénat poussa les derniers aux armes. Réunis dans le grand cirque d'Anagni, ils se résolurent à soutenir leurs frères de la montagne ; mais Marcius eut le temps de battre les Herniques en trois rencontres et de forcer ce peuple à se remettre à la discrétion du sénat, qui enleva à ses villes, moins trois restées fidèles, leur indépendance avec une partie de leur territoire². De là, Marcius courut dégager son collègue Cornelius, bloqué par les Samnites, et leur tua trente mille hommes. Pendant cinq mois, les légions parcoururent le Samnium, brûlant les maisons et les fermes, coupant les arbres à fruits, tuant jusqu'aux animaux³. Au retour leur général eut le triomphe et on lui dressa une statue équestre (306).

Les plébéiens avaient voulu par cet honneur inusité glorifier un consul de leur ordre et il faut dire, à l'éloge du sénat, que, lorsque plus tard on fit enlever toutes les statues qui encombraient le Forum, celle de Marcius fut conservée : Cicéron put la voir⁴.

Les Samnites tinrent encore pendant une campagne, malgré le ravage de leurs terres. Ce ne fut qu'après avoir vu leurs places fortes aux mains des légions qu'ils se décidèrent à solliciter la fin d'une guerre qui avait duré plus d'une génération d'hommes. Es conservèrent leur territoire et tous les signes extérieurs de l'indépendance, mais reconnurent la majesté du peuple romain. Les circonstances devaient expliquer ce que le sénat entendait par la majesté romaine⁵ (304).

Cette paix laissait les laques exposés seuls à la colère de Rome. Depuis près d'un siècle, ce peuple si remuant s'était fait oublier. Refoulé par les invasions gauloises dans les montagnes, à l'ouest du lac Fucin, contenu par Tibur et Préneste, qui lui barraient la route du Latium, il n'avait pris aucune part à la guerre Latine. Mais le sénat se souvenant que des Éques avaient combattu à Allifæ dans les rangs samnites, envoya contre eux les légions revenues du Samnium. En cinquante jours, on leur prit et on brûla quarante et une places ; puis on confisqua une partie de leurs terres, et on leur donna le droit de cité sans suffrage, ce qui les plaçait dans la condition de sujets (304). Cinq ans plus tard, la crainte, inspirée par la coalition gallo-samnite, les fit élever au rang de citoyens⁶. Une courte guerre avec les Marses, soulevés par l'établissement, d'une colonie romaine à Carseoli, et un traité conclu avec les Festins et les Picénins, sont les seuls événements des années suivantes. Rome plaçait ainsi toute une masse de peuples amis entre les Étrusques, les Gaulois et les Samnites, qu'elle avait vaincus, mais non désarmés.

Un épisode de ce temps fait penser à notre tragique histoire des grottes du Dahra. Rome ne dédaignait pas de veiller sur ces agitations par lesquelles les guerres finissent, mais par lesquelles aussi elles recommencent. Des hommes que Tite-Live appelle des brigands et qui étaient sans doute des patriotes,

¹ Tite-Live, II, 49.

² *Ibidem*, IX, 43. On leur donna le droit de cité sans celui de suffrage, avec défense d'avoir entre elles aucune relation. Les villes exceptées étaient Alatrium, Ferentinum, Verulæ. Elles conservaient le *jus connubii* et *commercii* entre elles.

³ Diodore, XX, 90. C'est, dit Polybe (X, fr. 12), une coutume des Romains, ils veulent par là inspirer une plus profonde terreur.

⁴ *Philippiques*, VI, 13.

⁵ Tite-Live dit (IX, 45) : *fædus antiquum redditum*.

⁶ Formation de deux nouvelles tribus : *Aniensis* et *Terentina*.

refusant d'accepter le joug de l'étranger, couraient par bandes le pays ombrien. Deux mille avaient pour refuge une caverne profonde. Un consul alla les y traquer, et, comme les soldats qui voulurent y pénétrer furent repoussés à coups de pierre et de traits, on entassa du bois aux deux extrémités, on y mit le feu et on l'entretint jusqu'à ce que tous eussent péri étouffés par la fumée ou la chaleur¹.

La même année, arriva une aventure que le Padouan Tite-Live raconte avec complaisance. Cléonyme, petit-fils d'un roi spartiate était venu, avec une escadre, chercher fortune dans la mer Adriatique. Il arrêtait les navires et pillait les côtes. Trouvant celles du pays des Sallentins bien gardées par les légions romaines, il poussa jusqu'au fond du golfe et, par les lagunes de la Ceuta, pénétra chez les Vénètes dont il saccagea le territoire. La protection de Rome ne s'étendait pas encore jusque-là, mais les Padouans, habitués aux armes par le voisinage des gaulois, coururent sus à ces maraudeurs, tuèrent les uns, poursuivirent le reste jusqu'aux vaisseaux, dont plusieurs furent pris. Très fière de ce succès remporté sur des Lacédémoniens, Padoue déposa dans son temple de Junon les éperons de leurs navires et institua une fête célébrée encore du temps d'Auguste, où un combat naval sur la Brenta rappelait la victoire gagnée sur les pirates de Cléonyme.

II. — SECONDE COALITION DES SANNITES, DES ÉTRUSQUES, DES OMBRIENS ET DES GAULOIS (300-290).

Depuis quarante ans les Samnites avaient été bien des fois battus. Mien cependant n'avait encore été décidé, et la paix récemment conclue n'était qu'un moment de repos avant la lutte dernière. Entre Rome et les Samnites, il y avait non plus une rivalité de puissance, mais une question de vie ou de mort, car, l'ambition romaine grandissant avec le succès, Appius venait de déclarer que le domaine de la république ne devait finir que là où finissait l'Italie. La guerre couvrait donc partout, et les feux partiels qui éclataient, guerre contre les Éques, contre les Marses, et bientôt contre Arretium, contre Narnia, annonçaient un nouvel embrasement. A Arretium, la famille puissante des Cilnius appelait une armée romaine qui l'aidât à dompter le peuple de cette ville. Les Cilnius et le peuple se réconcilièrent, dit Tite-Live ; mais je crains fort que cette union, apportée par l'étranger, n'ait eu lieu au profit de Rome ; qu'ici comme à Capoue, comme partout, l'aristocratie italienne n'ait vendu au sénat l'indépendance du peuple, pour sauver ses privilèges et son pouvoir². Du moins ne peut-on expliquer l'étrange conduite des Étrusques, dans cette dernière période de la guerre samnite, que par des troubles intérieurs, par une déplorable rivalité d'un parti romain et d'un parti national, l'un voulant la paix, l'autre la guerre : de là des trêves sans cesse rompues, et des opérations mal conduites.

Les Gaulois recommençaient alors à faire du bruit dans le monde.

Leurs troupes batailleuses s'agitaient dans la vallée du Danube d'où elles sortiront bientôt pour ravager la Grèce et l'Asie Mineure. L'Italie ressentit le contrecoup de ces mouvements ; quelques bandes passèrent encore les Alpes, et le sénat, inquiet des dispositions des Sénons, entreprit de se mettre à couvert

¹ Tite-Live, X, 1.

² Tite-Live (XLII, 30) dira plus tard à propos d'autres peuples et d'une autre noblesse *plebs omnis, ut solet, deterioris erat... principum diversa studia... plures ex iis ita, si præcipuam operam havassent, potentes sese in civitatibus suis futuros rati...*

contre une irruption soudaine. En 300 on trouve les consuls assiégeant la ville ombrienne de *Nequinum* (Narnia). Bâtie sur un rocher au-dessus du Nar, cette place commandait le passage de l'Ombrie dans la vallée du Tibre c'était une des positions militaires les plus importantes des environs de Rome. Le sénat y établit une forte garnison. Avec Carseoli et Alba Fucentia¹ (*rajouter la carte à la note*), colonisées peu de temps auparavant, cette place complétait la ligne de défense dont la capitale du Latium s'était enveloppée².

A Narnia, on avait trouvé des Samnites parmi ; les défenseurs de la place ; leurs chefs préparaient un soulèvement général et cherchaient partout des alliés. Les Lucaniens leur avaient promis des secours ; au moment d'agir, le parti romain l'emporta et fit livrer des otages. Les Picénins, vivement sollicités, renvoyèrent aussi au sénat le message qui les appelait aux armes ; et la confédération marse, fidèle à sa vieille jalousie contre les Samnites, trahit encore une fois la cause commune. Mais d'autres alliés s'offrirent : les Sabins, en paix avec Rome depuis un siècle et demi, ne voulurent pas abandonner à sa dernière heure un peuple frère. Les Étrusques étaient tout décidés. Quelques années auparavant ils avaient payé des Gaulois pour marcher sur Rome. Quand les barbares tinrent l'argent : *Ce n'est là que votre rançon*, dirent-ils, *pour vous aider contre les Romains, il nous faut des terres*. Les Ombriens unirent leur fortune à celle des Étrusques. Ainsi, la guerre allait s'étendre de la Cisalpine jusqu'au Bruttium. A cette coalition mal unie, Rome opposait toutes les forces des peuples latins et campaniens, de la forêt Ciminienne au Silarus, et, ce qui valait plus qu'une armée, l'unité de conseil et de direction.

La guerre commença aux deux extrémités à la fois : dans l'Étrurie et la Lucanie. Valerius Corvus, alors consul pour la sixième fois, fut chargé de la guerre étrusque ; l'ennemi effrayé par le nom seul d'un tel adversaire, laissa dévaster ses campagnes sans risquer une bataille (299). Dans la Lucanie, les Samnites avaient envoyé une armée pour relever leur parti. Rome les somma de la rappeler ; ils ne voulurent pas même entendre les félicieux. Le consul Fulvius marcha aussitôt sur Bovianum (298), battit l'ennemi, plusieurs fois trompé par ses ruses, et prit la ville, tandis que son collègue Scipion Barbatus remportait, près de Volaterræ, une victoire sur les Étrusques (?). Ces succès furent moins grands sans doute qu'on ne nous les représente³, ou le peuple voulut frapper,

¹ Alba Fucentia était à 5 milles du lac Fucin, au pied du monte Velino, mais sur une colline dont elle couronnait le sommet, ce qui en faisait une place très forte, où Rome envoya, en 302, six mille colons (Tite-Live, X, 1) et dont elle se servit plus tard comme de prison d'État Syphax, Persée et Bituit y furent enfermés. Une partie de ses murs subsistent ; ils ont environ 3 milles de circuit ; à l'intérieur, on tirait le village d'Albe, cent cinquante habitants et quelques ruines : celles d'un amphithéâtre et d'un théâtre. Le plan donne l'idée de ce qu'étaient les anciennes villes de l'Italie centrale. Voyez Promis, *Antichità di Alba Fucense*.

² Sutrium, Narnia, Carseoli, Alba Fucentia et les colonies de la vallée du Liris, Sera, Atina, Casinum, Interamna, etc.

³ Nous avons l'inscription du tombeau de ce consul. C'est le plus ancien monument, d'une date certaine, que nous possédions de la langue latine :

Cornelius Lucius Scipio Barbatus

*Gnaizod patre prognatus, fortis vir sapiensque
Quoius forma virtutei parisuma fuit
Consol, censor, aidilis quei fuit apud vos
Taurasia Cisauna Samnio cepit
Subigit omne Loucana opsidesque abdoucit.*

C'est-à-dire :

*Cornelius Lucius Scipio Barbatus
Fils de Cneus ; vaillant et sage.*

dès les premières campagnes, des coups décisifs, car il força, l'année suivante, Fabius Rullianus, qui sortait de l'édilité, après avoir exercé sa célèbre censure, à accepter le consulat. Fabius n'y consentit qu'à la condition d'avoir pour collègue P. Decius. Contre toute attente, les Étrusques, qui ne voulaient point s'engager sérieusement avant l'arrivée des gaulois, se tinrent sur la défensive, et les deux consuls purent marcher vers le Samnium. Vainqueurs, l'un à Tiferne, l'autre à Malévent, ils restèrent cinq mois dans cette province, dévastant méthodiquement le pays, arrêtant leurs légions dans les plus riches vallées, et n'en sortant qu'après avoir tout détruit. Decius prit ainsi dans le Samnium quarante-cinq campements, et Fabius quatre-vingt-six, que longtemps après on reconnaissait aux ruines et à la solitude des environs (297).

Cette dévastation systématique, continuée par Fabius l'année suivante, inspira aux Samnites une résolution désespérée. Quittant leur pays, qu'ils ne peuvent plus défendre, ils se jettent, sous la conduite de Gellius Egnatius, en Étrurie, soulèvent les villes qui hésitaient encore, entraînent les Ombriens et appellent les Gaulois¹.

L'effroi fut grand dans Rome, et des présages funestes l'augmentaient. On disait que la statue de la Victoire était descendue de son piédestal et s'était tournée vers la porte Colline par laquelle, un siècle auparavant, les Gaulois étaient entrés. La déesse voulait-elle s'enfuir de Rome, ou montrer à son peuple favori de quel côté étaient le péril et le triomphe ? Ce peuple, superstitieux à l'excès, ne perdait jamais courage, même lorsqu'il doutait de l'assistance de ses dieux. A Rome, on proclama le *justitium*. Les tribunaux se fermèrent, les affaires furent suspendues, on enrôla tous les hommes valides, jusqu'aux affranchis, et Volumnius fut rappelé du Samnium au secours de son collègue Appius, qui se dégagea par une victoire sanglante. Mais la Campanie était découverte ; d'autres Samnites s'y jetèrent. Volumnius, revenu en toute hâte dans sa province, y battit l'ennemi et délivra sept mille quatre cents prisonniers. Cette victoire diminua les terreurs de la ville qui la célébra par des prières publiques.

Cependant Appius restait dans une position dangereuse : en face de lui, le Samnite Egnatius animait de son activité et de sa haine cette coalition de tous les peuples du nord de la péninsule, faisant taire les rivalités, prêchant l'union, et guidant dans les défilés de l'Apennin les terribles Sénons. L'année 295 allait voir de grands événements : aussi tous les suffrages portèrent Fabius et Decius au consulat, Des précautions extraordinaires témoignèrent de l'imminence du péril : quatre-vingt-dix mille hommes au moins, divisés en cinq armées, furent mis sur pied. Une de ces armées envahit le Samnium, tandis que, sous le nom de colonies, deux garnisons occupaient Minturnes et Sinuessa pour défendre la Campanie et la ligne du Liris ; une autre, campée au pied du Janicule, couvrit la ville ; la troisième, établie auprès de Falérie, en défendit les approches ; la quatrième, commandée par Scipion Barbatus, prit position sur le territoire des

*Sa beauté égalait sa vertu.
Il fut consul, censeur, édile,
Prit Taurasia et Cisauna dans le Samnium
Soumit toute la Lucanie et ramena des otages.*

L'omission de la victoire sur les Étrusques, racontée par Tite-Live, prouve que l'historien, ici encore, attribuait aux Romains un succès qu'ils n'ont pas eu. Cependant nous approchons des temps où l'histoire a toute certitude, car ce Scipion fut le grand-père du vainqueur d'Annibal.

¹ Tite-Live, X, 21. Ainsi les Vendéens passèrent la Loire pour soulever la Bretagne, le Maine et la Normandie.

Camertins, d'où elle surveilla les mouvements des Gaulois ; la cinquième enfin, formée des légions consulaires, tint la campagne.

Quand Fabius en vint prendre le commandement, Appius la gardait enfermée dans un camp dont il augmentait chaque jour les défenses. Le nouveau général s'indigne de ces précautions qui effrayent le soldat, fait arracher les palissades et reprend l'offensive. Cependant les Gaulois attaquent une légion postée par Scipion près de Camerinum, en tuent jusqu'au dernier homme, et, le passage de l'Apennin forcé, se répandent dans la plaine, portant à leurs selles ou au bout de leurs piques les têtes sanglantes des légionnaires. Si les vainqueurs opèrent leur jonction avec les Ombriens et les Étrusques, c'en est fait sans doute de l'armée consulaire ; mais Fabius rappelle, par une diversion, les Étrusques à la défense de leurs foyers, et court chercher l'armée gallo-samnite dans les plaines de Sentinum. Le choc fut terrible ; les chariots de guerre des barbares mirent en fuite la cavalerie romaine et rompirent la première ligne des légions. Sept mille Romains de l'aile gauche, commandée par Decius, avaient déjà péri lorsque le consul se dévoua, à l'exemple de son père. *Que devant moi, s'écria-t-il après avoir prononcé la formule sacrée, se précipitent la terreur et la fuite, le sang et la mort, le courroux des dieux du ciel et des enfers ! Qu'un souffle de destruction anéantisse les armes et les enseignes ennemies !* Et il se lança au plus fort de la mêlée. Le sacrifice du premier Decius avait troublé les légions latines, mais les Gaulois étaient inaccessibles à ces terreurs religieuses, et cette mort du consul ne fit qu'animer leur courage. L'aile gauche tout entière eût été écrasée si Fabius, vainqueur des Samnites, ne fût accouru. Entourés de toutes parts, les barbares reculèrent sans désordre, et, abandonnant une cause où ils n'étaient qu'auxiliaires, ils regagnèrent leur pays. Vingt-cinq mille cadavres gaulois et samnites couvraient le champ de bataille, huit mille prisonniers restaient entre les mains des Romains ; Egnatius avait péri ; cinq mille Samnites seulement purent rentrer dans leurs montagnes. Fabius battit encore une armée sortie de Pérouse¹, puis alla triompher à Rome. Derrière son char, les soldats chantaient les louanges de Decius : c'était la justice du peuple (295).

La coalition était dissoute, il restait à accabler, successivement ceux qui en avaient fait partie, et dont le sénat n'oubliera pas les noms. Mais les Samnites, malgré tant de défaites, se trouvèrent encore redoutables². Comme un lion frappé à mort, ce peuple indomptable ne périt pas sans faire de cruelles blessures. Dès l'année suivante, ils battirent un consul. Dans une autre rencontre, Atilius Regulus se vit si près d'une défaite, qu'il voua un temple à Jupiter Stator, et, l'hiver venu, les Romains n'osèrent demeurer dans le Samnium. Une diversion des Étrusques était restée sans résultats heureux : le collègue d'Atilius leur avait imposé une trêve de quarante ans.

La guerre allait se concentrer dans l'Apennin. Le fils de Papirius y fut envoyé avec Sp. Carvilius. Comme quinze ans auparavant, les chefs samnites appelèrent la religion au secours du patriotisme et de l'union. Le vieil Ovius Pacius réunit près d'Aquilonie quarante mille guerriers. Au centre du camp était une tente en toile de lin, au milieu de cette tente un autel, autour de l'autel des soldats, l'épée nue. Après de mystérieux sacrifices, on introduisit les plus braves, mais un à un, comme autant de victimes³, et chaque guerrier, répétant les redoutables

¹ Il tua aux Pérusins, dit Tite-Live (V, 31), quatre mille cinq cents hommes et en prit dix-sept cent quarante, qui payèrent chacun, pour sa rançon, 310 as.

² *Dura illa pectora* (*Id.*, *ibid.*).

³ *Nobilissimum quemque genere factisque.... magis ut victima*, etc. (Tite-Live, X, 58).

imprécations de Pacius, se dévoua, lui, les siens et toute sa race à la colère des dieux s'il révélait ces mystères ou refusait de suivre partout ses chefs, s'il fuyait du combat ou s'il ne tuait lui-même les fuyards. Quelques-uns refusèrent et furent égorgés. Sur leurs cadavres, mêlés à ceux des victimes, les autres jurèrent. Puis, de ceux-là, les généraux en nommèrent dix qui choisirent à leur tour dix guerriers, et ainsi de suite, jusqu'à seize mille : ce fut la légion du Lin, dont tous les soldats, couverts d'armes éclatantes, étaient les plus braves et les plus nobles guerriers du Samnium. Ils tinrent parole ; trente mille Samnites restèrent sur le champ de bataille d'Aquilonie, où Papirius avait montré les talents de son père.

Une défection des Falisques appela Carvilius en Étrurie ; peu de jours suffirent pour faire reculer les Étrusques, toujours ennemis de Rome, et redoutant toujours un combat décisif. Les Falisques donnèrent une année de solde à l'armée et payèrent une amende de 100.000 livres pesant de cuivre (293).

A son triomphe, Papirius fit porter 2.033.000 livres pesant de cuivre provenant de la vente des prisonniers, et 1.530 livres pesant d'argent pris dans les villes et les temples. Carvilius, de son côté, déposa dans le trésor 580.000 livres d'airain, distribua à chaque soldat 200 as, le double aux centurions et aux chevaliers¹. Du reste de son butin, il bâtit sur la rive droite du Tibre le temple de *Fors Fortuna*, le hasard fortuné, singulière divinité pour un peuple qui donnait si peu au hasard ; les armes prises sur le champ de bataille furent distribuées aux colonies et aux alliés comme trophées ; et de la part qui lui échut, il fit fondre une statue colossale de Jupiter, qu'il plaça sur le haut du mont Capitolin, d'où elle dominait la ville et toute la campagne romaine².

A voir cet immense butin pour une seule campagne, et les massacres du champ de bataille, et les ventes d'esclaves après la victoire, on comprend la dépopulation et la misère qui suivaient partout les légions. Après un demi-siècle d'une telle guerre, le Samnium devait être bien épuisé, et des hommes qui l'avaient vue commercer, bien peu sans doute vivaient encore. Il en restait un cependant à qui, du fond de la retraite oit les reproches peut-être de ses concitoyens le tenaient enfermé, suivait avec désespoir ces désastres répétés : c'était le héros des Fourches Caudines, l'homme qui avait cru à la foi romaine. Les Samnites l'appelèrent à leur tête pour leur dernier effort, et Pontius Herennius reparut victorieux, au bout de vingt-neuf ans, dans les plaines de la Campanie. Le fils du grand Fabius, Fabius Gurgès, osa l'attaquer, et fut battu ; mais son père obtint du sénat d'aller lui servir de lieutenant. Le vainqueur de Pérouse et de Sentinum frappa le dernier coup de cette guerre : vingt mille Samnites périrent et leur chef fut pris. Fabius Gurgès triompha ; son père suivait à cheval et, derrière eux, Pontius marchait enchaîné. Quand le triomphateur quitta la voie Sacrée pour monter au Capitole, les licteurs entraînèrent Pontius vers la prison d'Ancus³. Ils allaient, l'un remercier les dieux, l'autre livrer sa tête au bourreau. Deux siècles plus tard, le Romain qui connut le mieux la justice,

¹ On a accusé les chiffres de Tite-Live d'exagération, en soutenant que les montagnards du Samnium étaient pauvres. Cela est vrai, mais on oublie qu'ils avaient pillé durant des siècles la Campanie, l'Apulie et la Grande-Grèce, que les peuples anciens aimaient à thésauriser, et que les peuples guerriers se plaisent à mettre leur richesse dans leurs armes.

² Ici finit la première décennie de Tite-Live ; nous ne le retrouverons qu'en 220. On voyait cette statue, dit Pline (*Hist. nat.*, XXXIV, 95), du mont Albain.

³ Le *Tullianum*. Voyez dans Salluste (*Cat.*, 55) la description du lieu où se faisait l'exécution.

l'âme la plus douce, parlait encore des supplices dus aux vaincus¹. La guerre antique était un duel sans merci.

Une année encore, les légions poursuivirent les débris des armées samnites, jusqu'à ce que Curius arrachât enfin à ce peuple l'aveu de sa défaite. Un traité, dont nous ignorons les clauses, le rangea parmi les alliés de Rome (290). Pour le contenir, Venouse, entre le Samnium et Tarente, fut occupée par une nombreuse colonie.

Nous ne connaissons pas mieux les opérations de Curius dans la Sabine. Il est dit seulement que les Sabins payèrent d'une partie considérable de leurs terres l'assistance qu'ils avaient si tardivement donnée aux Samnites. A son retour, après avoir pénétré jusqu'à l'Adriatique, Curius dit ces mots, qui montrent comment Rome conduisait une guerre : *J'ai conquis tant de pays, que ces régions ne seraient plus qu'une immense solitude, si j'avais pour les peupler moins de prisonniers. J'ai soumis tant d'hommes, que nous ne saurions les nourrir, si je n'avais conquis tant de terres.* Aussi distribua-t-il à tous les citoyens 7 arpents. Pour lui-même, il ne voulut pas accepter d'autre récompense. Les Sabins eurent le droit de cité sans suffrage ; mais Reate, Nursia, et peut-être Amiternum, restèrent de simples préfectures². Castrum et Hadria, sur l'Adriatique, furent colonisées. Curius triompha deux fois dans la même année. Cet honneur, jusque-là sans exemple, et le respect qui s'attacha à son nom annoncent de grands services. La véritable guerre du Samnium était finie.

Par d'autres raisons, Curius méritait bien de triompher deux fois, car il avait vaincu la nature comme les Samnites. Il détourna le Velinus dans la Nera et créa la magnifique cascade de Terni. Vainqueurs et vaincus ne sont plus depuis vingt-trois siècles que poussière, mais le merveilleux spectacle que ce Romain s'était donné dure toujours.

Cette guerre du Samnium qui a fait tant de ruines pouvait-elle être évitée ? Il y a de l'oiseau de proie et du fauve, même dans beaucoup d'hommes civilisés ; à plus forte raison ces instincts de rapine et de carnage étaient-ils développés au temps où l'humanité se trouvait plus près de son origine. Les hommes de la plaine et ceux de la montagne, les laboureurs et les pâtres étaient nécessairement ennemis, et, de tout temps, les uns avaient cédé à la tentation de moissonner les terres ensemencées par les autres. Rome, maîtresse par elle-même de la plaine latine et, par Capoue, de la plaine campanienne, voulut arrêter ces pillages périodiques et l'aire la police de l'Apennin. Avec sa ténacité habituelle, elle y réussit : c'est toute la guerre Samnite. Elle avait duré cinquante-trois ans (343-290), et les intervalles de paix n'avaient servi aux deux peuples qu'à réparer leurs armes, qu'à respirer un moment avant de se reprendre corps à corps.

Aussi est-ce avec fatigue³, mais aussi avec admiration et d'involontaires regrets, que nous avons suivi les incidents de cette lutte désespérée et la lente agonie d'un peuple brave. L'audace, l'héroïsme, l'amour de la patrie, rien ne manque aux Samnites, rien, si ce n'est l'union qui fait seule les peuples forts. Pour

¹ Cicéron, *Verrines*, act. II, v, 30 : *Supplicia quæ debentur hostibus victis.*

² Festus, s. v. *Præfectura*, Aurelius Victor, VIII, 33, Velleius Paterculus, I, 14. La longue paix dont la Sabine avait joui avait enrichi ses habitants. Ce fut depuis les conquêtes de Curius que les Romains, dit Strabon, connurent l'opulence.

³ *Quinam sit ille, quem pigeat longinqualis bellorum scribendo legendoque, quæ gerentes non fatigaverunt ?* (Tite-Live, X, 31.)

monter au rang glorieux des nations, il faut quelquefois sacrifier de précieuses mais énervantes libertés. Dans les camps mêmes, le Samnite n'oubliait pas la sauvage indépendance de ses montagnes. A Aquilonie, pour obtenir une dernière fois son obéissance, les chefs avaient été forcés d'appeler au secours de leur autorité les plus redoutables mystères de la religion. Par là le Samnium périt et mérita de périr, car sa victoire n'aurait arraché ni l'Italie ni le monde au chaos d'où Rome sut les tirer.

III. — COALITION DES ÉTRUSQUES ET DES SÉNONS ; GUERRE CONTRE LES LUCANIENS (285-281).

Le Latium, la Campanie, l'Apulie et le Samnium subissaient la domination ou l'alliance de Rome. Mais, au nord, une partie des Étrusques était hostile, et les Gaulois avaient vite oublié leur défaite de Sentinum. Au sud, quoique la nation Samnite eût posé les armes, il restait des bandes qui, rejetant toute paix avec Rome, allèrent chercher refuge dans les âpres montagnes des Calabres. Là s'étendaient d'immenses forêts, où s'était peu à peu formé un peuple nouveau que les Grecs et les Romains nommaient dédaigneusement des esclaves révoltés, les Bruttians. Grecs et Lucaniens voyaient avec effroi la domination romaine s'approcher d'eux ; Tarente surtout, qui montrait un dépit croissant des succès de la cité barbare des bords du Tibre. Mais comment réunir tant de peuples pour une action commune ? Pyrrhus et Annibal lui-même n'y parviendront pas. Rome seule fera ce miracle, parce qu'elle y emploiera deux grandes forces : la sagesse et le temps.

Il n'y eut qu'un instant de danger sérieux. Arretium, grâce aux Cilnius, était restée fidèle à l'alliance de Rome ; des Étrusques, soutenus par une armée de Sénon, vinrent l'assiéger. Les légions coururent au secours de la place, mais leur chef, sept tribuns et treize mille soldats tombèrent sur le champ de bataille¹ ; le reste fut pris (283). C'était une des plus sanglantes défaites que les Romains eussent subies : elle augmenta l'effroi que leur causait la seule annonce d'une guerre gauloise. Aux plaintes que le sénat fit porter devant le conseil des Sénon, leur chef, Britomar, dont le père avait été tué dans la bataille d'Arretium, répondit en égorgeant les députés comme victimes expiatoires qu'il offrait aux mânes paternelles. Rome perdait sa fortune si elle ne vengeait cet outrage. L'indignation doubla ses forces, et deux puissantes armées furent réunies. Avec l'une, un des consuls contint ou battit les Étrusques ; avec l'autre, Dolabella, traversant sans bruit la Sabine, entra par le Picenum sur le territoire sénon : il brûla les villages, tua les hommes, vendit les enfants et les femmes, et ne quitta le pays qu'après en avoir fait un désert. Il y avait porté la vengeance de Rome qui, après avoir exterminé les fils des vainqueurs de l'Allia, ne rougit plus au souvenir de la rançon emportée par eux du Capitole. Pour empêcher les Gaulois cisalpins de remplacer les Sénon dans cette solitude, le sénat fit garder le pays par des colons, envoyés à Sena, au nord d'Ancône, à *Castrum* et à *Hadria* dans le Picenum. Comme la domination des Romains avait dépassé l'Apennin, au sud, par l'occupation de Venouse, elle le franchissait, au nord, par ses établissements sur l'Adriatique, et elle pouvait de là surveiller la vallée du P8.

Les Boïes, dont le territoire s'étendait de Parme à Bologne, s'alarmèrent de cette extermination d'un peuple gaulois. Avec ceux des Sénon qui avaient pu échapper aux épées romaines, ils entrèrent dans la vallée de l'Arno par les

¹ Polybe, II, 19 ; Orose, III, 22.

défilés qui, de la Romagne, conduisent à Florence, et traversèrent l'Étrurie entière, appelant à eux tout ce que Rome y comptait encore d'ennemis. Arrivés non loin de Narnia, près du marais fangeux qu'on appelait le lac Vadimon, ils y furent arrêtés par une défaite et un affreux carnage. Des ruisseaux de sang coulèrent jusqu'au Tibre et en rougirent les eaux.

L'année suivante, les Boïes firent la paix (282). Pendant deux ans le sénat fut encore obligé d'envoyer des armées en Étrurie. La victoire de Coruncanius sur les Vulcientes mit fin à cette guerre qui avait commencé presque avec Rome. A partir de 280, le nom des Étrusques ne paraît plus dans les actes triomphaux.

Du jour où Fabius avait franchi la forêt Ciminienne, les augures toscans avaient pu prédire à leur peuple que le soir de sa vie approchait et que ce dixième siècle où, selon les antiques prophéties, sa nationalité devait périr, était arrivé. La résignation lui fut facile. Ses dieux avaient parlé, et les Romains avaient accompli l'oracle. Pourquoi résister au destin, surtout quand Rome demandait si peu, quand la vie était si douce, la nature si féconde en ce plantureux pays où rien ne manquait pour le plaisir et la mollesse. Un ancien dit des Étrusques : *Renonçant aux vertus dont leurs aïeux étaient si jaloux, les Toscans passent leur vie dans les festins ou livrés à de honteuses voluptés : ils ont ainsi perdu la glorieuse renommée de leurs pères*¹. Nous pouvons donc écrire ici : *Finis Etruriæ*.

Durant ces opérations dans le Nord, les hostilités avaient été vivement conduites au Sud ; la ville grecque de Thurium avait imploré le secours de Rome contre les Lucaniens, qui chaque été ravageaient ses campagnes. Une première expédition contre ces pillards resta sans résultats ; mais en 282 Fabricius s'ouvrit la route jusqu'à Thurium, qu'il débloqua et où il laissa des troupes. Locres, Crotona, peut-être Rhegium, reçurent aussi des garnisons romaines. A son retour, Fabricius mit dans le trésor 400 talents ; avec le reste du butin, il fit de larges gratifications à ses soldats, et restitua aux citoyens ce qu'ils avaient payé cette année pour la taxe militaire. De si productives campagnes faisaient aimer la guerre ; l'ambition des grands, l'avidité des pauvres, y trouvaient leur compte.

La paix semblait rendue à la péninsule et, du Rubicon au détroit de Messine, tout, moins Tarente, reconnaissait la majesté du peuple romain ou subissait son alliance ; mais la puissante cité des bords du Taras, toute fière de son origine spartiate, de ses richesses et des nombreux navires qui encombraient son port, le *mare Piccolo*, allait allumer une guerre plus dangereuse pour Rome que ne l'avait été aucune des luttes soutenues par elle depuis soixante ans.

¹ Diodore V, 40. Théopompe et Timée en disaient bien davantage ... *famulas nudas ministrare viris... communes mulieres*, etc., Athénée, *Deipnosoph.*, XII, 14 et IV, 38.

CHAPITRE XVI — GUERRE DE PYRRHUS (280-272).

I. — RUPTURE AVEC TARENTE. PREMIÈRES CAMPAGNES DE PYRRHUS EN ITALIE (282-278).

Nous touchons au moment où Rome et la Grèce vont se rencontrer. La Grèce était alors mourante, et sa fin marquait qu'une nouvelle période de la vie de l'humanité était accomplie. En laissant au génie individuel tout son essor, en ne l'enchaînant ni par les liens du sacerdoce ni par ceux d'une aristocratie ombrageuse, la Grèce avait créé la liberté politique, l'art et la science : mais aussi de l'excès de la liberté était née l'anarchie sociale. Les Grecs furent un grand peuple ; l'Europe leur doit sa civilisation ; jamais ils ne furent un grand État. C'est pour cela que d'autres héritèrent de leurs travaux. Rome représente un second âge du monde européen ; c'est la virilité après la jeunesse, le peuple de l'action après le peuple de la pensée, l'ambition après l'enthousiasme, la discipline et l'ordre après la liberté et l'anarchie. Platon et Aristote¹, traçant l'idéal d'une cité grecque, y admettent à peine quelques milliers de citoyens, et condamnent jusqu'à la fécondité des femmes ; Rome fait, de ses ennemis mêmes, des citoyens, et prépare ses sujets à le devenir. Aussi sa prospérité durera-t-elle des siècles, tandis que celle des villes grecques avait duré quelques années à peine. Sparte avait succédé à Athènes, Thèbes à Sparte, la Macédoine à toutes les trois. Puis, Alexandre mort, et avec lui ses vastes desseins, de l'Indus à l'Adriatique un immense désordre avait ébranlé son empire ; confusion sans grandeur, chaos d'où la vie ne devait pas sortir ! La moralité s'abaisse, les nationalités s'oublient ; tous combattent contre tous pour un peu d'or ou de pouvoir ; la guerre devient un métier comme en Italie, comme en Allemagne, aux plus désastreuses époque de leur histoire ; et quelques soldats mercenaires donnent ou ôtent les couronnes.

Cette décadence générale de la race grecque avait atteint la Sicile et la Grande-Grèce. En Sicile, l'éclatante domination d'Agathocle venait de finir, et partout de petits tyrans s'élevaient² : Hicéas à Syracuse, Phintias à Agrigente, Tyndarion à Tauromenium, Héraclide à Leontium, etc. A l'Ouest, Carthage s'affermissait ; au Nord, les mercenaires d'Agathocle s'emparaient de Messine par trahison, en massacraient les habitants, moins les femmes ; et de là étendaient leurs courses sur l'île entière jusqu'à Géla, jusqu'à Camarine, qu'ils pillaient³. Au nord du détroit, Rhegium, si durement traitée par Denys l'Ancien ; Locres, ruinée par son fils ; Métaponte, presque détruite par Cléonyme et Agathocle ; Thurium, qui avait remplacé Sybaris sans retrouver sa puissance ; Croton, prise trois fois par Agathocle et Denys ; toutes cernées par les Lucaniens et les Bruttians, vivaient misérablement au milieu de continuelles alarmes. Tarente faisait exception⁴ ;

¹ Platon ne veut pas plus de cinq mille quarante citoyens (*Lois*, V). Il faut exposer, dit-il, les enfants nés de parents pervers ou trop âgés, les enfants naturels osés venus difformes ; il n'en faut pas surcharger la république (*Rép.*, V). Aristote demande qu'on fixe le nombre des mariages et celui des enfants que chaque ménage élèvera. Si la loi du pays défend, dit-il, d'exposer les enfants, qu'on fasse avorter les femmes (*Polit.*, VII, 14, 40). Il veut que le nombre des citoyens soit tel, qu'ils puissent tous se connaître (*ibid.*, VII, 4). Ailleurs il parle des moyens employés par les Crétois pour arrêter l'accroissement de la population (*Pol.*, II, 7, 4).

² Diodore, fragm. XXII, *Excerpt. Hæschel.*, p. 495.

³ *Idem*, fragm. XII, *Ibid.*, p. 493.

⁴ Tarente était le seul port de cette côte ; Croton n'avait qu'un mouillage d'été. (Polybe, X, fragm. I.) La principale industrie de Tarente était la fabrication et la teinture des draps. De là ses relations

mais ces Doriens, devenus les plus riches marchands de l'Italie, étaient tombés dans une dissolution de mœurs qui les rendait incapables de soutenir une lutte sérieuse ; cependant ils avaient l'orgueil que donne la richesse, et s'indignaient d'entendre retentir dans toute l'Italie le nom de ces barbares des bords du Tibre qui étaient aussi incapables d'exécuter une œuvre d'art que d'ordonner un festin.

Le sénat avait adjoint à la garnison romaine de Thurium une escadre de dix galères pour croiser dans le golfe. Un jour que le peuple de Tarente était assemblé au théâtre, en face de la mer, les vaisseaux romains se montrèrent à l'entrée du port. Un démagogue, Philocaris, s'écrie que, d'après les anciens traités, les Romains n'ont pas le droit de dépasser le cap Lacinien. Les Tarentins courent à leurs navires, attaquent les galères romaines, en coulent quatre, et en prennent une autre dont ils massacrent l'équipage, et, enhardis par ce facile succès, vont chasser de Thurium la garnison romaine et pillent la ville. Bientôt un ambassadeur romain se présente, demandant réparation ; il est accueilli par des huées et d'ignobles insultes ; un bouffon ose couvrir de fange la toge de l'ambassadeur. *Riez, dit Postumius, riez maintenant, c'est votre sang qui lavera ces taches.* (282)

Cependant le sénat ne commença qu'avec répugnance cette nouvelle guerre. Les Étrusques tenaient encore tête aux légions. Des bandes armées parcouraient le Samnium, et il fallait punir les Lucaniens de leurs attaques répétées contre Thurium. On prévoyait d'ailleurs que les Tarentins iraient chercher en Grèce des auxiliaires comme ils l'avaient déjà fait trois fois quand ils avaient appelé le roi de Sparte Archidamas, Alexandre le Molosse, et le Lacédémonien Cléonyme. Dans le sénat, la discussion dura plusieurs jours. Le parti de la guerre à la fin l'emporta ; et le consul Æmilium marcha par le Samnium contre Tarente. Avant d'attaquer, il offrit encore la paix ; les grands l'acceptaient, le parti populaire qui était le vrai maître de l'État, rejeta toutes les propositions et invita Pyrrhus à descendre en Italie (281).

Neveu d'Olympias et fils d'Éacide, roi d'Épire, Pyrrhus était le plus habile peut-être de tous ceux qui se portaient pour héritiers d'Alexandre. Mais éprouvé par les fortunes les plus diverses, ayant deux fois déjà perdu et regagné son royaume, conquis et abandonné la Macédoine, il avait conservé, de ces vicissitudes, une ambition inquiète qui le jeta toute sa vie d'une entreprise dans l'autre. A Ipsus, il avait combattu pour Antigone contre Séleucus, Lysimaque et Ptolémée. L'Asie restant à ceux-ci, il rêva la conquête de Rome, de la Sicile et de Carthage ; il voulait être l'Alexandre de l'Occident. La suite manqua toujours à ses desseins ; aussi il vécut et mourut moins en roi qu'en aventurier. Du reste, brillant d'esprit et de courage, comme son cousin Alexandre ; comme lui, aimé des siens jusqu'au plus entier dévouement ; enfant gâté de la fortune, qui tant de fois lui sourit et le délaissa ; cœur droit, ouvert à tous les nobles sentiments, et que l'histoire à la fois aime et condamne. Quand il vit Fabricius, il voulut l'avoir pour ami ; quand il connut les Romains, il voulut les avoir pour alliés, et jamais il ne rougit d'avoir été vaincu par eux.

Les Tarentins ne lui épargnèrent ni les présents ni les promesses. Il devait trouver en Italie 350.000 fantassins et 20.000 chevaux. Malgré les avertissements du Thessalien Cinéas, son ami, Pyrrhus accepta, et fit aussitôt partir Milon avec trois mille hommes, pour occuper la citadelle de Tarente.

avec les Samnites, dont elle achetait les laines. Ceux-ci leur prenaient en échange du sel, du poisson et des objets manufacturés. Cf. Strabon, V, p. 259.

Durant l'hiver, il prépara un armement considérable : 20.000 hommes de pied, 3.000 cavaliers, 2.000 archers, 500 frondeurs et 20 éléphants. Dans la traversée, une tempête dispersa la flotte et faillit briser le vaisseau royal sur la côte des Messapiens.

Arrivé à Tarente, Pyrrhus ferma les bains et les théâtres, força les citoyens de s'armer, et les exerça sans pitié, comme ses mercenaires. La ville des plaisirs était devenue une place de guerre. Beaucoup de Tarentins s'enfuirent (280).

A Rome, on ne voulu pas entrer en campagne avant d'avoir solennellement déclaré la guerre à Pyrrhus ; mais l'Épire était loin, le temps pressait. On s'en tira comme à Caudium, par un subterfuge : un déserteur Épirote acheta un champ, et sur ce champ les féciaux accomplirent sérieusement les cérémonies religieuses. La lettre de la loi était exécutée : les dieux devaient se tenir pour satisfaits ; la conscience publique n'en demandait pas d'avantage. On fut heureusement plus sérieux pour les préparatifs. Les consuls enrôlèrent, comme dans les dangers extrêmes, tous les hommes valides, même des prolétaires. Le droit de cité, récemment accordé à plusieurs peuples, les colonies répandues dans la Campanie, le Samnium et l'Apulie, celle de Venusia, qui était si nombreuse, et les garnisons mises dans les places avancées, à Lucres, à Rhegium, assuraient la fidélité des alliés. Pour éloigner d'eux la vue dangereuse des enseignes ennemies, Lævinus marcha au-devant du roi jusque sur les bords du Liris. Vainement Pyrrhus voulut négocier, se réduisant au rôle de médiateur; les Romains repoussèrent toute proposition : ils ne voulaient, ils ne pouvaient déjà plus admettre qu'un étranger intervînt dans les affaires de l'Italie. Ce fut auprès d'Héraclée, à moitié chemin entre Thurium et Tarente, que se livra la première bataille. Les éléphants, que les Romains ne connaissaient pas, jetèrent le désordre dans leurs rangs; ils laissèrent quinze mille hommes sur le champ de bataille. Mais Pyrrhus en avait perdu treize mille¹. *Encore une pareille victoire*, disait-il, *et je retourne sans armée en Épire*. Lui-même avait failli être tué par le Frentan Vulsinus, et un de ses officiers, auquel il avait fait prendre ses armes et son manteau royal, était tombé percé de coups.

Cette difficile victoire, les dangers mêmes qu'il avait courus, et ce qu'il apprit de Rome, inspirèrent au roi grec une estime sérieuse pour ces barbares, dont l'ordonnance était si savante. Il avait compté, en passant l'Adriatique, sur une guerre facile, et il trouvait les plus redoutables adversaires; sur de nombreux auxiliaires, et les Italiens l'avaient laissé combattre seul à Héraclée. Après cette bataille, Locres lui ouvrit ses portes ; la légion campanienne, en garnison à Rhegium, massacra les habitants de cette ville et prit leur place, comme les Mamertins avaient fait à Messine ; des Lucaniens, des Samnites, accoururent à son camp ; mais il y avait loin de là aux trois cent soixante-dix mille hommes promis. Pyrrhus renouvela ses premières offres : laisser libres Tarente et tous les Grecs d'Italie, rendre aux Samnites, aux Apuliens, aux Lucaniens et aux Bruttians les villes et les terres que les Romains leur avaient enlevées. En échange, il offrait son alliance et la rançon de ses prisonniers. Cinéas, dont l'éloquence avait, disait-on, gagné plus de villes à Pyrrhus que la force des armes, fut chargé de porter à Rome ces propositions. Il avait des présents pour les sénateurs et de riches étoffes pour leurs femmes. Mais il ne trouva personne qui se laissât gagner. Cependant le sénat inclinait à la paix. Le vieil Appius, maintenant aveugle, l'apprend et s'indigne. Il se fait porter à la curie : *J'étais*

¹ Ce sont les chiffres, probablement exagérés, que donne Denys d'Halicarnasse.

fâché de ne pas voir, dit-il, *aujourd'hui il me fâche d'entendre* ; et, après avoir parlé vivement contre ce qu'il appelait une lâcheté, il termina par ces mots, qui devinrent pour l'avenir la règle de conduite du sénat : *Que Pyrrhus sorte d'Italie, et l'on verra ensuite à traiter avec lui*¹. Cinéas reçut l'ordre de quitter Rome le jour même. Sous ses yeux, deux légions s'étaient formées de recrues volontaires. La vue de cette grande ville, de ses mœurs austères, de ce zèle patriotique, frappa d'admiration ce Grec, élevé au milieu des basses intrigues, de la vénalité et de la décadence de son pays. *Le sénat*, disait-il au retour, *m'a paru une assemblée de rois. Combattre avec les Romains, c'est combattre avec l'Hydre*². *Leur nombre est infini, comme leur courage*.

Pyrrhus tenta un coup de main hardi. Il part de la Lucanie, évite Lævinus, qui couvre Naples et Capoue, se jette dans la vallée du Liris, enlève en passant Frégelles, Anagni, Préneste, q t pousse ses avant-postes jusqu'à 6 lieues de Rome ; mais autour de lui rien ne bouge, pas une cité ne fait défection, et Lævinus se rapproche ; Coruncanus, qui vient de signer la paix avec les Étrusques, ramène d'Étrurie une autre armée consulaire et, dans la ville, de nouvelles légions s'exercent.

Avant que ce cercle menaçant ne se fermât sur lui, Pyrrhus s'échappa avec son butin, et retourna hiverner à Tarente. Les légions prirent aussi leurs quartiers d'hiver, excepté celles qu'il avait battues à Héraclée. En punition de leur défaite, elles durent rester sur le territoire ennemi, vivant de ce qu'elles pouvaient y enlever.

Le sénat se décida cependant à racheter les prisonniers. C'étaient, pour la plupart, des cavaliers que leurs chevaux, effarouchés par les éléphants, avaient désarçonnés. Ils appartenaient d'ailleurs aux meilleures maisons de la ville. Trois commissaires allèrent traiter de leur rachat ou de leur échange, Æmilius Papus, Corn. Dolabella et Fabrius, le héros des légendaires que nous sommes forcés de suivre pour cette période, où Denys et Tite Live nous manquent, et où nous n'avons pas encore Polybe. Pyrrhus refusa ; mais, par estime pour Fabius, qu'il tenta vainement de gagner, il permit à ses prisonniers d'aller célébrer à Rome les saturnales. Pas un ne manqua de revenir. Au printemps de l'an 279, il reprit les hostilités dans l'Apulie, et assiégea Asculum, que les deux consuls, Sulpicius Saverrio et P. Decius, se décidèrent à sauver par une bataille. Le bruit courut, dit-on, dans les deux armées que Decius imiterait l'exemple de son père et de son aïeul. Le roi donna à ses troupes la description du costume qu'aurait le consul, et commanda qu'on le saisisse vivant et sans blessure. En même temps, il avertit les généraux romains qu'après la bataille il livrerait le *dévoué* à une mort ignominieuse, comme pratiquant des maléfices et faisant une guerre déloyale³.

Le fragment de Denys d'Halicarnasse, retrouvé naguère au mont Athos, ne parle pas de la mort de Decius⁴, mais raconte la bataille de manière à nous faire assister d'une de ces actions de guerre dont nous avons eu si souvent à parler,

¹ Cicéron, *de Sen.*, 6. On lisait encore ce discours d'Appius au temps de Cicéron.

² Plutarque, *Pyrrhus*, 19. Voyez, dans Horace (*Odes*, IV, IV, 57, 61), la belle comparaison : *Durus ut silex*... et ... *Non hydra secto corpore firmior*, etc.

³ Zonare, VIII, 5.

⁴ Valère Maxime (V, IV, 5-6) ne parle que des Decius dont nous avons raconté la mort dans la guerre Latine et dans la guerre Étrusque ; à Asculum, Denys montre les deux consuls agissant de concert jusqu'à la fin de la bataille ; Cicéron fait de même dans le *de Officiis* (III, 4) et le *de Senectute* (20) ; mais, dans les *Tusculanes* (I, 57) et dans le *de Finibus* (II, 19), il admet la mort des trois Decius. Ces hésitations confirment l'opinion de Valère Maxime et de Denys.

sans être assuré, comme cette fois, que nous avons, au lieu d'une œuvre de rhéteur, une sorte de compte-rendu officiel. Il est en effet probable que Denys, qui connaissait les *Commentaires* écrits par Pyrrhus, leur a emprunté, au moins en partie, ce récit de bataille que nous abrégeons¹. *Des hérauts avaient fixé à l'avance l'heure et le lieu du combat. L'armée royale s'avança en une belle ordonnance. L'infanterie macédonienne, troupe d'élite, occupait l'aile droite avec les mercenaires italiens soudoyés par Tarente, les Ambraciotes, la phalange des Tarentins, qui portaient tous des boucliers blancs, et les auxiliaires du Bruttium et de la Lucanie. Les contingents de la Thesprotide et de la Chaonie, les Étoliens et les Acarnanes garnissaient le centre. L'aile gauche était formée par les bataillons Samnites. La cavalerie, les éléphants et 1les soldats armés à la légère couvraient les deux extrémités de la ligne, qui s'appuyait à un terrain relevé au-dessus de la plaine. Une réserve de deux mille cavaliers, sous les ordres directs de Pyrrhus, devait se porter vers les points menacés. Les consuls prirent des dispositions analogues. Dans l'intervalle des quatre légions, ils placèrent les contingents du Latium et de la Campanie, les Marrucins, les Péligniens à leurs autres alliés. Ils distribuèrent également leur cavalerie sur les deux flancs de l'armée. Trois cents chars de guerre à quatre roues, hérissés de faux et de lances, devaient cette fois prendre part à l'action. On les avait munis de longues perches mobiles portant, à Our extrémité, des paquets d'étoupe enduits de poix, dans l'espoir que la flamme, la fumée et l'odeur qui s'en dégageraient, feraient reculer les éléphants. Sur les chars étaient des soldats, archers et frondeurs, avec une bonne provision de pierres et de dards à trois pointes.*

Pyrrhus avait soixante-dix mille hommes de pied, dont seize mille grecs qui avaient passé la mer Ionienne, les consuls, à peu près autant, dont vingt mille citoyens romains et huit mille cavaliers. Le roi avait un peu plus de cavalerie et dix-neuf éléphants.

Le signal donné, les Grecs entonnèrent le pæan et la cavalerie engagea l'action. Les escadrons grecs tourbillonnaient autour des turmes romaines et les harcelaient sans relâche, attaquant pour fuir aussitôt, revenant vingt fois à la charge, tandis que les Romains cherchaient à combattre de près et ne faisaient que des charges régulières. Des deux côtés on se battit avec un grand courage. Dans l'armée royale, le prix de la valeur fut gagné par les Macédoniens, qui firent reculer la première légion et les alliés Latins ; dans l'armée romaine, il fut mérité par la seconde légion, qui fit plier sous son effort les Molosses, les Thesprotes et les Chaoniens. Pour les soutenir et dégager le centre qui fléchissait, Pyrrhus donna l'ordre d'y ramener les éléphants. Les chars à faux allèrent à leur rencontre et arrêtèrent un instant leur marche par toutes ces machines dont ils étaient armés et ces feux qu'on dirigeait aux yeux des éléphants. Mais, lorsque les archers postés dans les tours que portaient ces animaux eurent tué les conducteurs et que des soldats armés à la légère, se glissant dans les intervalles, eurent coupé les traits des chars et les jarrets des bœufs, les soldats placés sur les chars, devenus inutiles, sautèrent à terre et se réfugièrent vers leur infanterie, où ils mirent le désordre. Mais, dans le même temps, la quatrième légion faisait tourner le dos aux Lucaniens et aux Bruttians, qui entraînaient les Tarentins dans leur fuite, et il fallut que le roi envoyât à leur aide une partie de la cavalerie de l'aile droite.

¹ Denys et Plutarque citent les *Commentaires* de Pyrrhus ; il avait également écrit un traité sur l'art de la guerre que lut Cicéron (*Fam.*, IX, 25).

La bataille se maintenait avec cette alternative de fortunes diverses, quand un secours inattendu arriva aux Romains. Une troupe de quatre mille hommes de pied et de quatre cents cavaliers de la ville d'Arpi, cherchant à rejoindre les consuls, arrivèrent par les hauteurs sur les derrières du camp royal. De là ils voyaient, à une distance de 20 stades (3700 mètres), la plaine couverte de l'effroyable mêlée. Les fourrageurs envoyés au bois ayant fait quelques prisonniers, on apprit d'eux que le camp était mal gardé. Averti par un soldat qui parvint à s'échapper, Pyrrhus chargea ses plus braves cavaliers de courir au camp avec quelques éléphants et d'en chasser les pillards. Mais déjà ceux-ci y avaient mis le feu et, en voyant les troupes dirigées contre eux, ils s'étaient retirés sur une colline escarpée que la cavalerie ne pouvait gravir.

Cependant, dans la plaine, le combat continuait. Les royaux tournaient maintenant leurs efforts contre la troisième et la quatrième légion, qui avaient gagné beaucoup de terrain et se trouvaient fort en avant de la ligne romaine. En voyant la masse d'ennemis dont elles étaient menacées, ces légions occupèrent un lieu d'accès difficile, couvert d'arbres et où l'on n'avait rien à craindre des éléphants et des cavaliers. Ce fut comme une seconde bataille, car le roi et les consuls envoyaient incessamment des secours aux troupes engagées, et le carnage fut très grand. Le roi se lassa le premier et commença, au déclin du jour, à se retirer ; les Romains aussi reculèrent, ils repassèrent le fleuve et rentrèrent dans leur camp. Pyrrhus ne retrouva pas le sien, les tentes, ses bagages étaient brûlés, et beaucoup de blessés périrent faute de secours¹ ; mais il restait maître du champ de bataille.

Si les Romains avaient le dessous, ils n'avaient du moins cédé qu'une victoire chèrement achetée (279)².

Cette guerre était décidément pour Pyrrhus trop sérieuse et trop lente. Il ne chercha plus qu'un prétexte d'en sortir avec honneur. Fabricius l'ayant averti que son médecin Philippe voulait l'empoisonner, il renvoya tous ses prisonniers sans rançon³ (278). Après cet échange de bons procédés, il était difficile de se battre. Aussi, laissant Milon dans la citadelle de Tarente et son fils Alexandre à Locres, à pana en Sicile, où les Grecs l'appelaient contre les Mamertins et les Carthaginois.

II. — PYRRHUS EN SICILE ; PRISE DE TARENTE (272).

Carthage avait récemment envoyé à Ostie une flotte de cent vingt galères, offrant au sénat de l'aider contre Pyrrhus. Les sénateurs avaient refusé, tout en renouvelant l'ancienne alliance. Les deux républiques semblaient avoir alors les mêmes intérêts, elles luttaient contre les mêmes ennemis : l'une contre les Grecs d'Italie, l'autre contre ceux de Sicile. Les Carthaginois assiégeaient encore une fois Syracuse.

¹ Denys, *Ant. Rom.*, *excerpta ex libro XX*, 1-3.

² Suivant les annalistes romains, leurs compatriotes auraient fait un grand carnage des troupes du roi. Un contemporain, Hiéronyme de Cardie, porte d'après les Commentaires de Pyrrhus, la perte des Romains à six mille hommes, celle des Épirotes à trois mille cinq cent six.

³ Ces détails tranchent trop fortement avec le caractère des guerres qui précèdent ou qui suivent, et avec les mœurs antiques, qui n'ont rien de chevaleresque, pour n'être pas très suspects. L'histoire du médecin de Pyrrhus est une évidente réminiscence de l'histoire du médecin d'Alexandre.

C'est au secours de cette ville que le gendre d'Agathocle¹ était appelé. Il la débloqua et refoula de poste en poste les Africains jusqu'à Lilybée, qu'il ne lut leur enlever. Là, comme en Italie, après les premières victoires, vinrent la mésintelligence avec les alliés et l'ennui d'une guerre qui ne finissait pas. Pyrrhus avait perdu Cinéas. Poussé par ses nouveaux conseillers à des mesures de violence, il punit sévèrement quelques perfidies, et aliéna par ses hauteurs les Siciliens, auxquels il voulait donner pour roi son fils Alexandre. Cependant il lui restait bien peu de ses vétérans épirotes, les plus braves avaient péri à Héraclée, à Asculum, et dans les combats contre les Carthaginois. Avec une armée de mercenaires grecs et barbares, il ne se sentit point assez fort contre la haine des Siciliens. Les prières des Italiens, vivement pressés par Rome, le décidèrent ; et il laissa encore une fois son entreprise inachevée (278-276).

Chaque année depuis son départ, avait été marquée, pour les Romains, par des succès. En 278 Fabricius avait battu les Lucaniens, les Bruttians, les Tarentins, les Salentins, et fait entrer Héraclée dans l'alliance de Rome. En 277 Rufinus et Bubulcus avaient achevé la dévastation du Samnium et forcé ce qui restait de population à chercher, comme les bêtes fauves, un asile dans les forêts et sur la cime des plus hautes montagnes. De là, Rufinus était allé prendre Crotona et Locres. L'année suivante, nouvelle victoire de Fabius Gurgès sur tous ces peuples, qui rappelèrent Pyrrhus. Au passage du détroit, les Carthaginois battirent sa flotte et prirent sa caisse militaire ; puis il rencontra les Mamertins qui l'avaient devancé en Italie, et au travers desquels il fallut s'ouvrir un passage. Un d'eux, d'une taille gigantesque, s'acharnait à sa poursuite, Pyrrhus se retourna, et d'un coup de hache le fendit de la tête à la selle. A Locres, où il rentra, il pillait le temple de Proserpine pour payer ses mercenaires. Mais ce sacrilège, disait-il lui-même, attira sur ses armes la colère de la déesse², et sa fortune vint échouer à Bénévent. Curius Dentatus y commandait l'armée romaine. Les légionnaires s'étaient familiarisés avec les bœufs de Lucanie, comme ils appelaient les éléphants ; ils savaient maintenant les éloigner par une grêle de traits ou par des brandons enflammés : leur victoire fut complète ; le camp royal tomba même en leur pouvoir (275).

Pyrrhus ne pouvait plus tenir en Italie ; il laissa une garnison dans Tarente, et repassa en Épire (274) avec une armée réduite à huit mille hommes et sans argent pour la payer ; il la mena à de nouvelles entreprises, tenta de reconquérir la Macédoine sur Antigone Gonatas, en fut proclamé roi pour la seconde fois, puis alla périr misérablement à l'attaque d'Argos, de la main d'une vieille femme (272).

On a récemment trouvé³, à Dodone, l'inscription suivante : ***Le roi Pyrrhus et les Epirotes ont consacré à Jupiter Naïos ces dépouilles des Romains et de leurs alliés.*** Tandis que s'élevaient dans le plus vénérable des sanctuaires de la Grèce ces trophées menteurs, Curius triomphait à Rome sur un char traîné par quatre éléphants, et une ambassade du roi d'Égypte, Ptolémée Philadelphe, venait féliciter le sénat et lui demander son amitié. L'alliance des deux États devint une règle de la politique nationale, à Rome comme à Alexandrie. Quelques années auparavant Démétrius Poliorcète avait renvoyé au sénat des prisonniers faits sur des galères italiennes qui croisaient dans les mers de la Grèce. Ainsi, les

¹ Pyrrhus avait épousé sa fille Larissa ou Lanessa. Cf. Diodore, XXII, 14.

² Denys, *Ant. Rom, exc. ex libro XX*, 10.

³ M. Carapanos, l'habile et savant auteur des fouilles de Dodone, dont il a publié les heureux résultats dans un magnifique ouvrage.

princes de l'Orient tournaient les yeux vers cette puissance nouvelle qu'ils voyaient prête à saisir la domination de l'Italie. Mais, dans Pyrrhus, les Romains avaient vaincu d'avance tous les successeurs d'Alexandre. Les légions avaient triomphé de la phalange macédonienne et des éléphants, ces vivantes machines de guerre des armées asiatiques et africaines.

Les hostilités durèrent quelques années encore dans le sud de l'Italie, toutefois sans importance. Une victoire de Papirius Cursor et de Sp. Carvilius désarma les dernières bandes Samnites. Ce peuple se soumit enfin et donna de nombreux otages. Il y avait soixante-dix ans que la bataille du mont Gaurus avait été livrée, et, dans cette longue guerre, vingt-quatre fois les consuls avaient obtenu le triomphe.

La même année, Papirius reçut la soumission des Lucaniens, et Milon (272) livra Tarente, dont les murailles furent détruites, les armes et les vaisseaux enlevés. On conserva la citadelle, où le sénat mit garnison pour contenir la ville, condamnée à un tribut annuel, et éloigner les Carthaginois du meilleur port de l'Italie méridionale. Pyrrhus, en effet, était à peine parti que la défiance naissait entre les deux républiques. Durant le siège de Tarente par les Romains, une flotte carthaginoise s'était montrée en vue du port¹ offrant son assistance ; Papirius avait tout fait pour éloigner ce secours plus redouté que l'ennemi, et la ville avait dû à ces craintes d'être moins durement traitée. Avant huit années, cette défiance se changera en une guerre terrible.

La lutte pour la domination de l'Italie était terminée. Des mesures plutôt de police que de guerre auront raison de quelques agitations, qui seront comme les convulsions suprêmes de ce grand corps des nations italiennes. Le sénat sait qu'il n'y a point d'ennemis à dédaigner et que les grands incendies naissent souvent d'étincelles. Placé au centre de l'Italie, il en écoute tous les bruits, il en suit tous les mouvements. Rien n'échappe à cette surveillance, qui ne s'endort pas dans le succès, et dès qu'un danger se montrera, de grandes forces seront à l'instant dirigées sur le point menacé.

Ainsi l'année qui suivit la prise de Tarente, le consul Genucius alla demander compte de leurs méfaits aux légionnaires révoltés de Rhegium ; trois cents d'entre eux, conduits à Rome furent passés par les verges et décapités. Les autres avaient presque tous péri dans l'attaque².

En 269 un otage samnite, Lollius, s'échappa ; de Rome, ramassa quelques aventuriers et essaya de soulever les Caracènes dans la haute vallée du Sagrus. Les deux consuls envoyés à la fois contre lui étouffèrent rapidement cette guerre renaissante.

L'année d'après, ce sont les Picénins qu'on trouve aux prises avec deux autres armées consulaires, et qui sont forcés de se remettre à la discrétion du sénat ; puis les Sarsinates et toute la nation ombrienne qui reçoivent un dernier coup ; enfin, dans le sud de l'Italie, les Salentins et les Messapiens qui voient arriver les légions moins à cause de leur alliance avec Pyrrhus, que parce qu'ils possédaient le port de Brindes, le meilleur passage d'Italie en Grèce. Déjà le sénat tournait les yeux de ce côté. Des troubles agitaient aussi certaines villes d'Étrurie où deux

¹ Il y a sur ce fait de grandes variations entre Orose (IV, 9), Zonare (VIII, 6), l'*Épitomé* de Tite-Live (XXI, 10) et Dion Cassius. Dans Tite-Live (XXI, 20), Hannon donne pour cause de la première guerre Punique une attaque sur Tarente projetée par les Carthaginois. Il est vrai que c'est Tite-Live qui le fait parler.

² Polybe, I, 7 ; Valère Maxime, II, VII, 15.

classes étaient toujours en présence, l'une dominante, l'autre sujette ; celle-ci travaillant la terre, le marbre et le fer pour celle-là qui vivait dans l'abondance, tandis que la plèbe, soumise à une sorte de servitude, restait dans la misère. A Rome, les pauvres étaient arrivés par un progrès lent, mais continu, à l'aisance, à l'égalité politique et à la concorde avec les patriciens ; en Étrurie, ils voulurent la changer par la violence, et le crime ; cette différence explique les destinées contraires des deux peuples.

Volsinii, bâtie sur une colline dont son beau lac baignait le pied, était la plus importante des cités étrusques¹, mais aussi une des plus efféminées, et ces mœurs faciles s'alliaient avec des passions violentes. Une révolution démagogique priva les nobles de leurs privilèges, de leurs biens, même de l'honneur de leurs familles, car leurs filles furent contraintes d'épouser les clients et les esclaves de la ville². La noblesse appela les Romains, qui prirent la ville par la famine et la détruisirent, après en avoir enlevé, assure Pline, deux mille statues. Beaucoup de sang coula. Rome réunit dans une commune infortune ces esclaves révoltés contre leurs maîtres, ces clients armés contre leurs patrons, ces nobles traîtres à leur patrie. A ce qui survécut de ce peuple, on interdit d'habiter le lieu où s'élevait l'antique métropole étrusque ; les ruines mêmes de la puissante cité ont disparu.

Cette expédition fut le dernier bruit d'armes qui s'entendit en Italie avant l'explosion des guerres Punique (265). Mais nous y touchons. Les habitudes militaires prises par les Romains durant ces soixante-dix années de combats, ce pillage de l'Italie qui avait enrichi la ville, les grands et le peuple ; ces victoires enfin qui avaient exalté l'ambition, le patriotisme et l'orgueil national, allaient vouer Rome à une guerre éternelle. Le génie des conquêtes plana désormais sur la curie.

¹ *Caput Etruriæ* (Tite-Live, X, 57). Le temple de Voltumna où les lucumons se rassemblaient chaque année était situé sur son territoire. Le *tempio de Norzia*, qu'on voit à Bolsena, près de la porte de Florence est un ouvrage romain. La ville étrusque était sur la hauteur, au lieu appelé *il Piazzano*, au-dessus de l'amphithéâtre de Bolsena (Dennis, *Etruria*, I, p. 508) ; la ville romaine fut construite au bas de la colline. C'était une coutume des Romains de forcer les vaincus à abandonner les villes établies sur hauteur pour descendre dans la plaine.

² S'il fallait en croire Valère Maxime (IX, Ext., I, 2), ces mécréants auraient exercé le *jus primæ noctis*. Ils avaient décidé, dit-il, *ut stupra sua in viduis pariter atque in nuptis impunita essent, ac ne qua virgo ingenuo nubere, cujus castitatem non ante ex numero ipsorum aliquis delibasset*.

CHAPITRE XVII — ORGANISATION DE L'ITALIE PAR LES ROMAINS.

I. — LE DROIT DE CITÉ ET LES TRENTE-CINQ TRIBUS.

Tandis que Rome soumettait l'Italie, les Grecs renversaient la monarchie persique. A ceux-ci, quelques années d'une vie d'homme avaient suffi pour dominer de l'Adriatique à l'Indus. A Rome, il fallut un siècle pour s'étendre du Rubicon au détroit de Messine. Si elle n'avancait que pas à pas, du moins ce qu'elle avait une fois saisi, elle savait le garder ; et la Grèce, au bout de quelques générations, avait tout perdu, jusqu'à sa liberté.

Dans cet immobile Orient où les gouvernements passent comme l'eau des fleuves qui va se perdre au désert, mais où les mœurs persistent comme l'immuable nature, la révolution qui transféra l'empire des Perses aux Macédoniens n'eut pas de suites durables, et ce vieux monde n'en fut agité qu'à la surface. Pour organiser après avoir vaincu, pour rétablir après avoir détruit, les Grecs ne se trouvèrent ni assez nombreux ni assez forts. Restés, après Alexandre, sans direction ; perdus, pour ainsi parler, au milieu des populations asiatiques, ils n'exercèrent sur elles qu'une faible influence, et, par leurs imprudentes divisions, ils encouragèrent leurs révoltes. Ce que le conquérant aurait su faire peut-être, serrer en un seul faisceau tous ces peuples dont, en tombant, la monarchie persique avait brisé les liens, aucun de ses successeurs ne le tenta. Là, comme ailleurs, la Grèce fut convaincue d'impuissance à rien organiser de grand, en dehors des petites cités que ses politiques et ses philosophes trouvaient encore trop vastes. Dans l'ordre politique, il ne résulta donc de cette conquête qu'une immense confusion ; et si, dans l'ordre moral, il s'établit entre ces hommes de deux mondes jusqu'alors séparés un heureux échange de doctrines, si, de la comparaison de leurs systèmes philosophiques et religieux, il sortit un riche développement intellectuel, l'Occident seul en profita, parce qu'à l'occident Rome sut établir l'ordre et l'unité de pouvoir.

La république romaine croît lentement. Son territoire ne s'étend qu'à mesure que sa population augmente ; et avant de faire d'un pays une province, elle s'y prépare de longue main des appuis ; elle y forme à l'avance une population romaine, romaine par ses intérêts ou par son origine. Au milieu de vingt peuples indépendants, elle lance une colonie, sentinelle perdue qui veille toujours sous les armes. De telle cité, elle fait son alliée ; à telle autre, elle accorde l'honneur de vivre sous la loi quiritaire ; à celle-ci avec, le droit de suffrage, à celle-là en lui conservant son propre gouvernement. Municipales de divers degrés, colonies maritimes, colonies latines, colonies romaines, préfectures, villes alliées, villes libres, toutes isolées par la différence de leur condition, toutes unies par leur égale dépendance du sénat, elles forment comme un vaste réseau qui enlaccera les peuples italiens, jusqu'au jour où, sans luttes nouvelles, ils s'éveilleront sujets à leur home. Donnons-nous à loisir le spectacle de cette politique, qui fit d'une petite ville le plus grand empire du monde¹.

Le patriotisme ancien avait quelque chose de matériel et d'étroit. La patrie qu'on pouvait voir et toucher, dont on embrassait d'un regard l'étendue, du haut du cap Sunium, du mont Taygète ou du Capitole, était la patrie véritable, l'autel et les foyers pour lesquels il fallait mourir : *pro ares et focis*. Mais ces liens

¹ Tacite le dit (*Ann.*, XI, 24) : *Quid aliud exitio Lacedæmoniis et Athentensibus fuit, quanquam armis pollerent, nisi quod victos pro alienigenis arcebant ? At conditor nostri Romulus tantum sapientia valuit, ut plerosque populos eodem die hostes, dein cives habuerit* (Discours de Claude.)

invisibles d'un même idiome, d'idées, de sentiments, de mœurs et d'intérêts communs, ce patriotisme, né de la fraternité chrétienne et de la civilisation moderne, nul, dans l'antiquité, ne le connut. Chacun était de sa tribu, de son canton ou de sa ville. Comme Sparte, Athènes et Carthage, comme toutes les républiques conquérantes de l'antiquité, Rome n, voulait pas que la souveraineté fût transférée hors de son forum et de sa curie. Ces villes n'étaient point des capitales, mais l'État tout entier. Il n'y avait de citoyens¹ que dans leurs murs ou sur l'étroit territoire qui les entourait : au delà c'étaient des terres conquises et des sujets. Aussi, Sparte, Athènes et Carthage, qui ne renoncèrent jamais à cet orgueil municipal, ne furent jamais que des villes, et périrent². Rome, qui l'oublia souvent, devint un grand peuple et vécut douze siècles.

La sagesse politique des Romains ne s'éleva point cependant jusqu'à l'idée de créer une nation italienne. Oter aux vaincus le droit d'agir extérieurement en peuple libre, parce que Rome veut, dans son intérêt, supprimer en Italie les guerres locales, comme, plus tard, elle les supprimera dans le monde ; les placer dans des conditions variées de dépendance pour qu'une pression inégale empêchât un concert dangereux ; enfin les faire servir à la sécurité et à la grandeur romaines, en exigeant leur assistance contre tout ennemi étranger, telle fut la pensée du sénat, quand les légions lui eurent donné l'Italie à gouverner. Pour comprendre et régler cette situation, le sénat n'eut qu'à se souvenir. Vieux idées fort anciennes inspirèrent sa conduite : quant aux droits politiques, il mit les Italiens, à l'égard du peuple romain, dans la condition où les plébéiens avaient été si longtemps vis-à-vis des patriciens : il en fit un peuple subordonné ; quant à la commune défense, il leur imposa le rôle que les Latins et les Herniques avaient rempli, après le traité de Spurius Cassius : il en fit les gardiens de sa fortune et les instruments de sa puissance.

L'origine de Rome, en effet, son histoire et la politique qui, sous les rois, avait ouvert la cité aux vaincus ; sous les consuls, la curie aux plébéiens, avaient appris au sénat que la force seule ne fonde rien de durable et que l'on ne peut tenir qu'un moment le pied sur la gorge du vaincu. Implacable sur le champ de bataille, Rome n'a de pitié ni pour les chefs ennemis tombés dans ses mains, ni pour la ville livrée à sa merci. Elle tue froidement et fait des guerres d'extermination, à la suite desquelles il se trouve que des peuples entiers ont disparu. A d'autres, elle prend une partie de leur territoire ; c'est la guerre antique dans toute sa dureté. Mais, après la victoire, point d'oppression tyrannique ; elle laisse à ses sujets leurs lois, leurs magistrats, leur religion, c'est-à-dire toute leur vie municipale ; point de tribut, ce signe persistant et douloureux de la défaite et de la servitude ; point d'extorsions fiscales ni de levées arbitraires de soldats : dans le cas d'un danger commun, ils fourniront des subsides ; en hommes et en argent d'après les règles établies pour les Romains

¹ Le maximum du nombre des citoyens fut à Athènes de vingt mille. (Thucydide, II, 13 ; Démosthène, *adv. Aristog.*, I. Cf. Bœckh, I, 7.) La limitation du nombre des citoyens était la base des gouvernements de la Grèce. (Letronne, *Acad. des inscr.*, VI, 186.)

² D'après le droit public de la Grèce, les vaincus étaient : ou massacrés, comme les Platéens et les Méliens ; ou chassés, comme les Potidéates, les Éginètes, les Scyréens, les Cariens de Lemnos, etc. (Thucydide, II, 27 ; Diodore, XII, 44 ; Corn. Nepos, *Cim.*, 2, et *Milt.*, 2) ; ou asservis, comme les Dolopes, les Pélasges de Lemnos et d'Imbros (Thucydide, I, 98 ; Diodore, XI, 60), et les anciens habitants de la Crète sous les Doriens (Athénée, VI) ; ou faits esclaves de la glèbe, comme les Hilotes, les Pénestes, les Maryandiniens chez les Héracléotes du Pont ; les Gymnesii à Argos (Müller, *Dor.*, II, p. 55). D'autres enfin, plus heureux, n'étaient soumis qu'à des redevances et à quelques obligations humiliantes, comme les Messéniens, les Lesbiens, etc. (Pausanias, *Messen.*, Thucydide, III, 501. Il y a toujours bien loin de là à la politique romaine.

eux-mêmes. S'ils ont perdu leur indépendance, ils sont devenus membres d'un puissant État qui fait rejaillir sur eux l'éclat de son nom, et, les plaies de la guerre cicatrisées, ils seront certainement plus heureux qu'avant leur défaite, puisqu'ils auront la paix et la sécurité au lieu de fréquents combats et de perpétuelles alarmes¹.

Le peuple souverain des Quirites est toujours celui du Forum, et il ne peut exercer ses droits que dans l'enceinte sacrée du pomerium², mais, dans cette enceinte, les vaincus seront admis peu à peu, à mesure que, par une longue communauté d'action, et d'intérêts, ils se seront pénétrés de l'esprit de Rome. Les plus braves et les plus voisins de la ville y entrèrent d'abord. C'était sans doute pour les Romains partager les profits de la victoire ; c'était aussi, en doublant leur nombre, s'assurer des victoires nouvelles et des conquêtes durables. De 384 à 264, douze tribus furent créées et l'*ager Romanus* s'étendit de la forêt Ciminienne jusqu'au milieu de la Campanie. Sur ce territoire les censeurs vont compter 292.334 hommes en état de combattre³, c'est-à-dire une population de 1.200.000 âmes, qui, serrée autour de Rome, sera certainement assez forte pour tenir en respect le reste de l'Italie⁴. Deux siècles auparavant la population militaire ne dépassait pas 124.214 hommes⁵. Malgré les pertes des guerres gauloise et samnite, la force de Rome en citoyens, et par conséquent en soldats, s'est donc accrue dans la proportion de 1 à 3.

Le vieux peuple romain compte à peine pour moitié dans ce nombre.

Mais ses 21 tribus⁶ lui donnent 21 suffrages et les nouveaux citoyens, peut-être plus nombreux, en comptent 12 seulement : les districts de l'Étrurie méridionale, romains depuis 387, ont 4 voix ; les Latins, les Volsques, les Ausones et les Éques, 2 chacun ; les Sabins, en 241, ne formeront non plus que 2 tribus⁷. Ajoutons que, pour le vote dans les centuries, l'éloignement de Rome des nouveaux citoyens ne leur permettra pas, à moins de déplacements coûteux, d'assister aux comices. Ainsi, tout en doublant ses forces militaires, tout en déclarant membres de l'État souverain les peuples établis autour d'elle jusqu'à 50, 60 ou 100 milles de ses murs, Rome réserve prudemment à ses anciens citoyens leur légitime influence. Elle contente la vanité de ses sujets, sans altérer

¹ Denys (I, 89) dit de Rome : ... *χοιντάην τε πόλεων καί φιλνθρωποτάτην*. Cf. *ibid.*, II, 16, et Salluste, *Cat.*, 6 ; Florus, I, 1 ; Tite-Live, *passim*, Tacite, *Ann.*, XI, 24, et Cicéron, dans le beau passage du *de Legibus* (II, 2), et dans le *pro Balbo* (13) : *Romulus docuit etiam hostibus recipiendis augeri hanc civitatem oportere. Cujus auctoritate... nunquam est intermissa largitio et communicatio civitatis*.

² *Roma sola urbs, cetera oppida* (Isidore, VIII, 6).

³ Cens fait au commencement de la première guerre Punique (*Épitomé*, Tite-Live, XVI). Cf. Eutrope, II, 10.

⁴ Je suis, pour l'évaluation de la population totale, la règle adaptée par Clinton dans ses *Fasti Hellenici*. Ihne (*Röm. Gesch.*, I, 465) force ces chiffres et arrive à une population d'un million et demi, à laquelle il donne un demi million d'esclaves. Je crois ces deux chiffres exagérés, surtout le dernier.

⁵ Cens de 463 (Tite-Live, III, 3). On n'en comptait encore que 169.000 en 338, avant les grandes annexions que les succès de la guerre, qui commençait alors, permirent d'accomplir.

⁶ 4 urbaines : *Esquilina*, *Collina*, *Suburana* et *Palatina* ; 17 rurales : *Æmilia*, *Camilia*, *Claudia*, *Cornelia*, *Crustumina*, *Fabia*, *Galeria*, *Horatia*, *Lemonia*, *Menenia*, *Papiria*, *Pollia*, *Pupinia*, *Romilia*, *Sergia*, *Veluria* et *Voltinia*. Les quatre tribus urbaines ont des noms géographiques ; les dix-sept tribus rurales, une seule exceptée, *Crustumina*, portent le nom de gentes patriciennes.

⁷ Étrusques : *Stellatina*, *Tromentina*, *Sabalina*, *Arniensis*, en 387 (Tite-Live, VI, 5). — Volsques : *Pomptina* et *Publilia*, en 358 (Tite-Live, VII, 15). — Latins : *Mœcia* et *Scaptia*, en 332 (Tite-Live, VIII, 17). — Ausones : *Oufentina* et *Falerina*, en 318 (Tite-Live, IX, 20). — Éques : *Aniensis* et *Terentina*, en 299 (Tite-Live, X, 9). — Sabins : *Velina* et *Quirina*, en 241 (Tite-Live, *Épitomé*, XIX).

le caractère fondamental de sa constitution ; elle reste une ville, et elle est déjà presque un peuple : elle a la force du nombre et celle de l'unité.

Cette union cependant ne fut jamais si complète qu'il ne restât aux portes mêmes de Rome des villes indépendantes. Partout le territoire des 35 tribus, *ager Romanus*, était coupé de territoires étrangers, *ager peregrinus*. A Tibur, à Préneste, les exilés romains trouvaient un asile inviolable, car la loi qui leur interdisait l'eau et le feu ne pouvait les frapper hors des terres de la république¹. Tout en frisant de son forum le seul théâtre des discussions politiques, le seul lieu, de l'Ombrone au Vulturne, où pussent se produire les grandes ambitions et les grands talents, le sénat avait voulu laisser quelque aliment à ce vieil amour des Italiens pour leur indépendance municipale. Maintes villes du Latium, *nomen Latinum*², restaient donc des cités étrangères, bien que rattachées par des liens divers à la grande association de peuples et de cités qui formaient la république romaine. Moins durement traités, en général, que les autres peuples de l'Italie, entourés de citoyens romains, ayant les mêmes intérêts matériels, la même langue, les mêmes mœurs, souvent les mêmes lois civiles, avec le droit d'échange, *jus commercii* et de nombreuses facilités pour obtenir le droit de cité, les Latins n'avaient pas d'autres sentiments que ceux des citoyens de Rome. L'élection de leurs magistrats et de leurs sénateurs (*décurions*), la liberté qui leur était laissée de faire des lois d'intérêt local, d'administrer leurs revenus, de battre monnaie³, de veiller au culte et à la police de leur ville⁴, entretenaient la vie dans ces petites cités. Leur tribune, moins retentissante que la tribune romaine, n'était pas moins passionnée. Avant de voir à Rome la rivalité de Marius et de Sylla, Cicéron avait vu à Arpinum les luttes héréditaires de ses ancêtres et de ceux de Marius⁵. Mais ces consuls, ces censeurs municipaux, le sénat se gardait bien de les oublier dans leur municipes. Il avait établi que l'exercice d'une charge municipale donnerait le droit de cité romaine⁶, rattachant ainsi à la fortune et aux intérêts de Rome tout ce qu'il y avait d'hommes riches, nobles ou ambitieux dans les villes latines. Pour désarmer les plébéiens, il avait appelé leurs chefs dans son sein ; pour désarmer les Latins, il appelait leur noblesse dans Rome.

¹ De même à Naples.

² Le *nomen Latinum* comprend maintenant ce qui restait des anciens peuples latins encore agrégés à la cité romaine, et ceux qui avaient reçu le *jus Latii*, comme les colonies du nom latin ; mais, parmi les peuples *du nom latin*, il s'établit aussi des différences : les uns conservèrent quelques-uns des privilèges de l'ancienne alliance les autres qui, peut-être, furent d'abord les habitants des douze colonies latines fondées depuis 268, n'eurent pas le droit de battre monnaie, si ce n'est des pièces de cuivre, et ne gardèrent le *jus commercii* qu'avec des restrictions. De là une distinction entre le *Latium majus* et le *Latium minus* qui se répandit beaucoup sous l'empire. Ce *Latium minus* ouvrait la cité romaine à ceux des Latins qui avaient géré une des grandes charges municipales ou convaincu un magistrat romain de concussion.

³ Il semble qu'à partir de 268 les Latins durent cesser de battre de la monnaie d'argent et que l'émission de leur monnaie de bronze cessa après la seconde guerre Punique. Mommsen, *Hist. de la monnaie Rom.*, tome III, p. 188-195.

⁴ Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, XVI, 93 : *legibus suis et suo jure utentes*. Voyez *ibid.*, IV, 4, la preuve de l'existence chez les Latins d'un droit civil distinct du droit civil de Rome, pour les mariages, et dans Tite-Live (XXXV, 7), pour les dettes. La loi Julia détruisit ce droit particulier.

⁵ *De Leg.*, III, 16. *Arpinum*, sur une colline qui dominait le Liris, près de son confluent avec le Fibrenus, était entouré de murailles cyclopéennes dont une porte a quelque ressemblance avec les portes fameuses de Mycènes et de Tirynthe. Cicéron se construisit tout auprès une villa dans une des îles du Fibrenus. Voyez la charmante description qu'il en donne au *de Legibus*, II, 1.

⁶ Strabon, IV, p. 187 ; Appien, *Bell., Civ.*, II, 20. Gaius, I, 96 : *Hi qui vel magistratum, vel honorera gerunt ad civitalem Romanam perveniunt*.

Ce droit de cité, dont le sénat savait si bien se servir pour stimuler le zèle, récompenser les services et effacer ou adoucir le regret de la liberté perdue¹, impliquait, pour celui qui l'avait obtenu, l'autorité absolue sur ses enfants, sur sa femme, sur ses esclaves et ses biens, la garantie de la liberté personnelle, du culte, du droit d'appel et celui de suffrage jusqu'à 60 ans² ; l'aptitude aux emplois ; l'inscription sur les registres du cens et l'obligation du service militaire dans les légions ; celui de la faculté d'acheter et de vendre suivant la loi des Quirites ; l'exemption de tout impôt, excepté de celui que payaient les citoyens³ ; enfin le droit utile de participer à la jouissance des terres du domaine ou à l'adjudication des fermages publics ; en un mot, le bénéfice des lois civiles, politiques et religieuses des Romains. Parmi ces droits, les uns regardent la famille et la propriété : on les comprenait sous le nom de *jus Quiritium* ; les autres intéressaient l'État : c'est le *jus civitatis* ; tous réunis, ils formaient le droit de cité dans sa plénitude, *jus civitatis optimo jure*.

II. — MUNICIPALES, PRÉFECTURES ET VILLES FÉDÉRÉES.

Aux Italiens restés en dehors des 35 tribus, le sénat conféra tantôt les droits civils, comme aux Cærites⁴ après l'invasion gauloise, tantôt les droits politiques dans toute leur extension. Quelquefois le sénat n'accordait que le droit d'échange (*commercium*) ou de mariage (*connubium*), et dans ce cas les enfants suivaient la condition du père⁵. Loin d'avilir le droit de cité par une libéralité imprudente, le sénat le fractionnait, afin de varier les concessions qui lui permettaient de récompenser le zèle ou de punir la tiédeur, en mettant partout l'inégalité.

Ces concessions étaient faites parfois à un homme, à une famille, à une classe entière ; plus souvent, à toute une ville. On nommait *municipes* les villes ainsi agrégées à la grande société romaine. Il y en avait de trois sortes⁶ :

1° Les *municipes optimo jure*, dont les habitants avaient tous les droits, toutes les obligations des citoyens romains. Leur gouvernement intérieur était calqué sur celui de Rome, mais ils cessaient d'être un État indépendant, *civitas*⁷, puisqu'ils faisaient partie de la république et n'avaient pas le droit de battre monnaie, ne possédaient les villes fédérées et les colonies latines ;

2° Les *municipes* sans droit de suffrage, dont les habitants se trouvaient dans la même condition que les anciens plébéiens de Rome, portaient le titre de

¹ Cependant quelques Italiens refusèrent cet honneur si envié. (Tite-Live, IX, 45 ; XXIII, 20.)

² Macrobe, *Saturnales*, I, 5 ; Plin., *Lettres*, IV, 25 ; Festus, s. v. *Sexagenarios*.

³ C'est-à-dire un impôt modéré, quelques droits de douane et d'octroi, 1/20e sur la vente et l'affranchissement des esclaves.

⁴ Comme ils ne pouvaient arriver aux charges, les censeurs, pour punir un citoyen, l'inscrivaient *in fabulas Cæritum*. Mais cette liste des Cærites avait d'abord été un titre d'honneur, quand les habitants de Cære s'associèrent à l'État romain *ea conditione ut semper rem publicam separatam a populo Romano haberent*. Festus, s. v. *Municeps*.

⁵ Gaius, *Inst.*, I, 77. Quand le mariage avait lieu entre personnes n'ayant pas le *jus connubii*, la condition des enfants était réglée par celle de la mère ; en cas de mariage d'un pérégrin avec une Romaine, *natum deterioris parentis conditionem sequi jubet lex Mensia* (Ulpien, *Lib. reg.*, V, 8). Cf. Gaius, *Inst.*, I, 78, 81, 86.

⁶ Festus, s. v. *Municipium*. Lorsque le peuple, en recevant le droit de cité, adoptait les lois romaines, *beneficio populi Romani*, ce peuple était dit *fundus*, et ses citoyens vidaient leurs procès d'après la loi romaine, quelquefois par devant un *præfectus jure dicundo* que nommait le *prætor urbanus*. Ainsi en était-il à Arpinum, dont les habitants avaient le droit de suffrage à Rome et dans plusieurs autres villes. Remarquons, en passant, qu'les préfets, quelle que fût leur fonction, et il y en eut de natures très différentes, étaient toujours nommés et non élus.

⁷ Ascon., *in Pisonianum* : *colonia Placentia tumerat civitas*.

citoyens, servaient dans les légions, mais ne pouvaient arriver aux charges et ne votaient jamais¹ ;

3° Les villes ayant avec Rome un traité d'alliance qui les liait à sa fortune, sans changer leurs lois et leurs institutions.

Au-dessous des municipes venaient, dans cette hiérarchie sociale, les *préfectures*, qui n'avaient point de magistrats ; un préfet, envoyé de Rome chaque année, y rendait la justice et gérait toutes les affaires ; ces villes tombaient à l'état de simples bourgs, *vici*².

Les préfectures de cette sorte étaient des villes punies de leur trop grande puissance et de leurs révoltes, comme Capoue durant la seconde guerre Punique, ou des cités troublées par des dissensions intestines et qui demandaient à Rome un corps de lois et un préfet (1). Au moyen âge chaque république italienne avait aussi un podestat étranger. Du reste, parmi les préfectures, même diversité que parmi les municipes, et sans doute pour les mêmes raisons.

Les *dedititii* étaient plus maltraités encore : livrés par la victoire à la discrétion de Rome, ils avaient dû donner leurs armes et des otages, abattre leurs murailles ou recevoir garnison, payer un impôt et fournir un contingent déterminés par le sénat. D'après la formule de *déditio* conservée par Tite-Live, eux et leurs biens, même leurs dieux, devenaient la propriété du vainqueur. Les *dedititii* étaient les sujets de Rome.

D'autres ne portaient aucun de ces noms. Ils avaient avec Rome des traités d'amitié ou d'hospitalité publique qui faisaient de leurs citoyens, quand ils arrivaient au Forum, les hôtes du peuple romain et leur permettaient d'assister, en une place d'honneur, à ses fêtes religieuses. Ou bien encore une convention dont ils avaient débattu les termes les déclarait les libres alliés du peuple romain, *civitates foederatae* : illusion qui servait les desseins du sénat, sans rien ôter à sa puissance ! Tarente était libre, comme les cités herniques³ ; mais ses murailles abattues, sa citadelle occupée par une légion romaine, disaient assez ce qu'était cette liberté. Naples était l'alliée de Rome, ainsi que Velia, Nole, Nucérie, les Marses, les Péligniens et quantité d'autres peuples, mais il lui fallait dans toutes les guerres donner des vaisseaux et une solde pour les troupes⁴. Les Camertins et les Héracléotes avaient traité sur le pied de l'égalité, *æquo foedere*⁵ ; Tibur, Préneste, avaient conservé tous les signes extérieurs de l'indépendance comme la plupart des cités étrusques et grecques, et semblaient des États étrangers. Mais ces alliés de Rome avaient promis de respecter *la majesté romaine*, ce qui leur interdisait toute entreprise contre la fortune du peuple romain⁶. Le terme d'ailleurs était assez vague pour que le sénat pût en faire sortir toutes les obligations qu'il lui plairait d'y voir, et, comme dans chaque

¹ Festus, s. v. *Municipes ... cives erant et in legione merebant, sed dignitates non capiebant*. Les Campaniens étaient dans cette catégorie ; c'est pour cela que Polybe (II, 5) les compte avec les Romains. Cf. Tite-Live, VIII, 44. — Festus, s. v. *Præfectus*.

² ... *in quibus et jus direbatur et nundinæ agebantur... neque tanten magistratus suos habebat* (Festus, *ibid.*).

³ Elles avaient l'autonomie. (Tite-Live, IX, 43.)

⁴ Tite-Live, XXVIII, 45. Rhegium, Velia, Pæstum, devaient aussi des vaisseaux (XXVI, 39). De même Tarente (XXXV, 16), Locres (XXXVI, 42), Uria (XLII, 48), et *aliæ civitates ejusdem juris*. Cicéron dit, en parlant de ces charges imposées aux villes alliées : *Inerat nescio quo modo, in illo fœdere societatis, quasi quædam nota servitulis* (II in Verr., V, 20).

⁵ Cicéron, *pro Arch.*, 4 ; *pro Balbo*, 20, 22 ; Tite-Live, XXVII, 46.

⁶ *ut populi Romani majestatem comiter conservaret* (Digeste, XLIX, 15, 7, § 1).

ville, Rome s'était créé des amis en soutenant le parti des grands contre le parti populaire, dont on redoutait toujours quelque héroïque folie¹, que pouvait être cette égalité entre quelques villes obscures et la maîtresse de l'Italie ? Qu'était cette indépendance due seulement à la dédaigneuse ou habile modération du vainqueur ?

Telle fut donc la politique suivie par le sénat dans sa conduite à l'égard des vaincus : le respect des libertés locales dans toutes les cités où des circonstances particulières n'avaient pas commandé des rigueurs, mais point de mesures générales, elles auraient uni ce que le sénat voulait diviser. Au contraire, interdiction formelle de toute ligue, de tout commerce, de mariage même, entre les Italiens de cités ou de cantons différents² ; et pour chaque peuple qui se soumet ; des conditions particulières ; pour chaque ville, un traité spécial³. A juger d'après les apparences, on prendrait l'Italie pour une confédération d'États libres dont un, placé au centre, l'emporterait sur les autres seulement en puissance et en renommée. Le sort de la ligue latine nous a d'avance appris quel sera celui de la fédération italienne.

La défense qui rompait tout lien entre les cités était d'ordre politique et se comprend aisément ; celle qui n'autorisait pour l'Italien l'exercice du *jus commercii* que dans les limites de son territoire était d'ordre économique et eut de graves conséquences, qui n'apparaissent pas tout d'abord. Pouvant seuls acheter et vendre par toute la péninsule, en ne rencontrant que la concurrence très limitée des habitants du lieu où se faisait l'opération, les Romains eurent un privilège qui leur permit de réunir peu à peu dans leurs mains une grande partie de la propriété foncière italienne. Cette prescription aida certainement beaucoup à la formation des *latifundia*, que nous verrons, dans les siècles suivants, constituer au profit des Romains d'immenses domaines cultivés par des armées d'esclaves.

Il y eut cependant des conditions communes à toute l'Italie. Ainsi la prudence conseillait de ne point assujettir les Italiens à un impôt foncier, et cette exemption devint un des caractères du droit italique sous l'empire. Mais citoyens *pleno jure*, citoyens *sine suffragio*, alliés ou *socii*, fédérés, tous furent soumis au service militaire, que ces peuples belliqueux regardaient à peine comme une charge, et leurs contingents durent être levés, armés, soldés, peut-être même entretenus aux frais des villes⁴, ce qui était juste, puisque Rome ne les demanda d'abord que pour la défense commune.

III. - COLONIES ET VOIES MILITAIRES.

Après avoir divisé les intérêts, il fallait empêcher qu'ils ne pussent se réunir : les colonies prévinrent ce danger.

¹ A Capoue, durant la deuxième guerre Punique, la noblesse resta fidèle aux Romains, le peuple fut pour Annibal.

² Cf. Tite-Live, VIII, 14 ; IX, 43 ; XLV, 29.

³ Pour des villes qui portent le même titre, on trouve des différences. Ainsi Messine et Tauromenium devinrent durant la première guerre Punique des villes fédérées, mais la première devait un vaisseau, et l'autre n'en devait pas (Cicéron, *II in Verr.*, V, 19)

⁴ Pour l'incorporation des Italiens dans l'armée romaine, voyez Polybe, VI, fr. 5. Il dit que Rome donnait gratuitement du blé et de l'orge aux auxiliaires italiens (*ibid.*, fr. 8), tandis qu'elle en retenait le prix sur la solde des citoyens romains. On doit conclure de ce passage qu'elle ne prenait pas à sa charge la solde des auxiliaires, quoiqu'elle partageât le butin avec eux. Mais leurs chefs, *præfecti sociorum*, étaient des citoyens romains (Tite-Live, XXIII, 7.)

Les colonies grecques furent quelquefois fondées dans un but commercial, comme les trois cents comptoirs de Milet, jamais dans un but politique, si ce n'est pour débarrasser la mère patrie d'un excès de population ou d'une foule turbulente. Ainsi que l'essaim chassé de la ruche, les colons devenaient étrangers à leur métropole¹, tout au plus lui devaient-ils, dans les choses religieuses, quelques marques de déférence et de respect filial. Le droit civil explique le droit politique ; à Athènes, le fils, inscrit dans la phratrie, devenait citoyen, et nul ne conservait d'autorité sur lui. A Rome, le père était maître de la vie et des biens de son fils, même sénateur, même consul. Pour la colonie née de Rome², l'émancipation non plus n'arrivait jamais. Du sénat elle recevait sa loi municipale ; son organisation intérieure était calquée sur celle de la mère patrie ; elle avait des sénateurs ou *décurions*, des consuls ou *duumvirs*, des censeurs ou *duumvirs quinquennaux*, mais en cas de guerre, elle devait verser dans le trésor romain un impôt, dans les légions jusqu'au dernier de ses hommes valides³. C'est que l'ancienne colonie romaine n'était véritablement qu'une garnison⁴ envolée sur les terres de l'État, et, comme Machiavel la nomme, une sentinelle⁵. Elle ne s'établit pas au hasard⁶, dans les contrées les plus fertiles, sur les bords d'un fleuve, en face d'un port. Elle a pour but non sa prospérité, mais la garde d'un territoire⁷. Au lieu de bâtir une ville à son choix, elle occupe, en des gorges étroites, sur des montagnes escarpées, de vieilles cités enceintes de bonnes murailles et qui commandent au loin le pays⁸. L'*agrimensor*, parti de Rome avec les colons en armes, tous vieux soldats⁹, leur partage les maisons comme les terres. A l'origine, ils étaient peu nombreux ; dans les petites cités du Latium et de la Sabine, on voyait trois cents familles ; plus tard, quand il fallut occuper d'importantes positions militaires, ce furent de véritables armées qui partirent : six mille hommes allèrent à Bénévent, couvrir la Campanie ; plus encore à Venouse, menacer la Grande-Grèce, défendre l'Apulie, contenir les Lucaniens et les Samnites du Sud. On a cru qu'établis aux dépens des anciens habitants, et par conséquent entourés d'ennemis, les colons ne pouvaient désertir leur poste

¹ Il faut toutefois excepter les *χλαροῦχοι*. Athènes entra dans ce système après les guerres médiques, et lui dut la puissance qu'elle garda pendant un demi-siècle. Le vrai colon grec était dans un état d'infériorité à l'égard de ses métropolitains (Thucydide, I, 25). Celui d'Athènes, s'il revenait dans l'Attique, n'était plus qu'un mèteque. Voyez sur cette question le savant mémoire de N. Foucart sur les Colonies athéniennes du cinquième et du sixième siècle.

² Les colonies étaient des images de Rome. *Ex civitate quasi propagatae sunt et jura institutaque omnia populi Romani habent.... cujus islae coloniae quasi effigies parvae simulacraque esse.... videniur.* (Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, XVI, XIII, 8-9.)

³ *Milites pecuniamque darent* (Tite-Live, XXIX, 15).

⁴ *Non tam oppida Italiae quam propugnacula imperii* (Cicéron, *Bull.*, II, 27).

⁵ Le mot est de Cicéron. Dans le *pro Fonteio*, il appelle Narbonne *Specula populi Romani et propugnaculum*.

⁶ Servius (*in AEn.*, I, 12) définit une colonie : *deducti sunt in locum certum aedificiis munitum*.

⁷ Brutus (ap. Appien, *Bell. Civ.*, II, 140) appelle les colons : *φάλαχος τῶν πιπολημηχόντων*.

⁸ Horace dit, en parlant de Venouse : *Quo ne per vacuum Romano incurreret hostis* (*Satires*, II, 1, 58).

⁹ Tite-Live, IV, 48 ; Frontin, *Stratagèmes*, IV, 3, 12. Les colons formaient une petite armée ayant ses centurions et ses cavaliers, qui recevaient une part plus grande (Tite-Live, XXXV, 9, 50 ; XXXVII, 57 ; XL, 34.) Trois magistrats étaient ordinairement chargés de les conduire et de veiller pendant les premières années à leurs besoins : *triumviri deducendis coloniis, qui per triennium magis iratum habent* (Tite-Live, XXXII, 29). Les colonies cités maritimes (toutes les colonies sur la mer ne l'étaient pas, mais seulement celles qui gardaient un port important ou l'entrée d'un fleuve) étaient exemptes du service sur terre et quelquefois sur mer : *sacro sancta vacatio* (Tite-Live, XXVII, 38 ; XXXVI, 3). On leur demandait avant tout de défendre la position qui leur avait été confiée, et cet intérêt paraissait si considérable, que les colonies maritimes avaient été composées de citoyens romains.

pour aller voter à Rome et que, comme aux soldats sous les drapeaux, la loi leur ôtait le droit de délibérer. Nous n'avons aucun témoignage attestant qu'ils n'aient pas conservé la plénitude des privilèges du citoyen romain. C'est que tout en les gardant, ils avaient bien autre chose à faire que de venir augmenter le bruit et la foule au Forum. La république leur demandait de rendre les conquêtes durables ; de surveiller les vaincus et de prévenir leurs révoltes, de porter par toute l'Italie la langue, les mœurs, les lois, le sang de Rome et du Latium¹. Ils y réussirent si bien que, dans quelques années, naîtra au fond de l'Apulie celui que les Romains appelleront le père de leur littérature, *Ennius noster*, le poète qui chantera en 81 livres les hauts faits de leurs aïeux.

Suivant une coutume de la vieille Italie, là où les vaincus avaient été épargnés, les colons prenaient habituellement un tiers du territoire ; les indigènes se partageaient le reste et n'avaient plus dans leur propre ville qu'une situation inférieure, pareille à celle des plébéiens de Rome, quand ceux-ci étaient encore privés du *jus suffragii* et du *jus honorum*. Aussi les révoltes étaient fréquentes, et on a vu maintes fois les colons chassés ou surpris et massacrés par leurs sujets. Mais le temps et la communauté des intérêts effacèrent, comme à Rome, ces différences. Le *populus* et la *plebs* coloniale finirent par se confondre dans l'égalité des droits municipaux, à laquelle s'ajouta souvent l'égalité des droits avec home, en vertu d'un plébiscite qui inscrivait la ville dans une des trente-cinq tribus. Alors il n'y restait plus que la division naturelle entre les riches et les pauvres, les *assidui* et les *æerarii*, les *honestiores* et les *humiliores*, qui devaient former la grande division sociale dans les derniers temps de la république et sous l'empire.

Avec les Gracques commencera une nouvelle espèce de colonies, celle de pauvres à qui l'on donnera des terres ; une autre encore avec Marius et Sylla, celle de soldats, qui en obtiendront comme récompense militaire : deux faits très différents dont nous aurons à montrer les conséquences.

Pour compléter l'étude des anciennes colonies, voyons quels postes le sénat leur donnait à garder.

Jusqu'à la guerre du Samnium, Rome, plus occupée de trouver la paix au dedans que des conquêtes au dehors, n'avait formé qu'un petit nombre de ces établissements à la fois politiques et militaires. En Étrurie, Sutrium et Nepete, aux débouchés de la forêt Ciminiennne ; chez les Rutules, Ardée et Satricum ; chez les Volsques, Antium, pour surveiller la côte ; Vélitres, Norba et Setia, pour tenir en respect la montagne.

Dans la guerre du Samnium, les légions avaient beau vaincre, la guerre n'eût jamais fini, si le sénat, par ses colonies, n'eût peu à peu acculé l'ennemi à l'Apennin. Par Terracine, sur la voie Appienne, il ferma la route de la Campanie dans le Latium ; par Frégelles, il barra la vallée du Treerus qui menait à Préneste et au mont Albain ; par Sora, Interamna, Minturnes, toutes sur le Liris, il couvrit le pays des Volsques et celui des Herniques.

Une seconde ligne défendit la première, Atina, Aquinum, Casinum, dans le pays montagneux qui sépare le Vulturne du Liris, fermèrent des passages que les

¹ Asconius (*in Pison.*) comptait avant la seconde guerre Punique cinquante-trois colonies, dont vingt-trois de droit latin. Madvig et Mommsen ont relevé les noms de trente et une ou trente-deux colonies romaines et de trente-neuf colonies latines. Dans celles-ci, on recevait non seulement des Latins et des Italiens, mais aussi des plébéiens de Rome qui préféraient une propriété dans une colonie à l'exercice d'un droit politique au Forum.

Samnites avalent plusieurs fois suivis pour descende dans la vallée de ce dernier fleuve et de là tendre la main aux peuples soulevées du Latium. Vescia, Suessa Aurunca, Sinuessa chez les Aurunces, Thanum et Calès chez les Sidicins, gardèrent le pays entre le bas Liris et le Vulturne.

Cette double ligne, qui enveloppait le Latium au sud et au sud-est, se rattachait, à l'est, par Alba Facentia chez les Marses, Æsula et Carseoli chez les Éques, à l'importante position de Narnia, qui couvrait la route de l'Ombrie vers Rome, et aux colonies de l'Étrurie : Nepete, Sutrium, Cosa, Alsium et Frégelles. Derrière ce formidable rempart, Rome pouvait braver tous les ennemis. Annibal et Pyrrhus, qui le franchirent une fois, mais sans l'avoir brisé, n'osèrent s'arrêter au milieu de ce cercle redoutable.

Dans le reste de l'Italie, les colonies furent moins nombreuses : la population de Rome et de ses alliés latins n'aurait pu suffire à former tant de garnisons ; mais leur force et la position qu'on leur choisit leur permirent de rayonner au loin. Ainsi le Samnium n'en eut que deux : à Æsernia et à Bénévent, d'où partaient toutes les grandes routes de l'Italie méridionale ; le Picenum trois : Hadria, Firmuni, Castrum ; l'Ombrie quatre, échelonnées sur la route des Gaulois : Narnia, qui barrait la vallée moyenne du Tibre ; Spolète, qui couvrait cette place et la route de Rome ; Sena et Ariminum, tête de pont tournée contre les Cisalpins¹.

Dans la Campanie, les Grecs s'étaient montrés fidèles ; mais Capoue, toujours remuante, était serrée de près par les colonies de Saticula et de Calès ; au besoin, Casilinum, sur un rocher au bord du Vulturne et à deux pas de Capoue, pouvait recevoir garnison. L'Apulie fut gardée par Lucérie et par Venouse, qui mettait sur ses monnaies l'aigle de Jupiter tenant la foudre ; la Calabre, par Brindes et Valentia ; la cite de Lucanie par Pæstum. Plus au sud, Tarente, Locres, Rhegium, sur le détroit., et quelques autres places avaient des garnisons.

Pour relier ensemble tous ces postes, et transporter rapidement les légions sur les points menacés, de grandes voies militaires furent tracées d'une extrémité à l'autre de la péninsule. Au plus fort de la guerre Samnite, en 312, le censeur Appius avait commencé la voie Appienne, qui conduisit, à travers les marais Pontins, de Rome à Capoue. Ce grand exemple fut suivi, et dès que les censeurs purent appliquer aux travaux de la paix les ressources du trésor, on se mit à l'œuvre avec une telle activité, qu'avant la seconde guerre Punique la voie Valérienne traversait Tibur, les colonies de Carséoli et d'Alba, et ne s'arrêtait qu'à Corfinium, de l'autre côté de l'Apennin ; la voie Aurélienne longeait les côtes de l'Étrurie, et la voie Flaminienne allait du Champ de Mars à Ariminum, c'est-à-dire à l'entrée de la Cisalpine.

Par les voies Appienne et Latine, Rome se trouva alors en communication prompte et facile avec l'Italie inférieure ; par les voies Aurélienne et Flaminienne, avec l'Étrurie et l'Ombrie ; par la voie Valérienne, avec les pays du centre de l'Apennin. Les colonies, assises sur ces routes, pouvaient, en cas de danger, les fermer².

¹ Ne pouvant revenir plus tard sur cette question des colonies, je dépasse pour quelques-unes la date où nous sommes arrivés. Ainsi Spolète ne fut colonisée qu'en 240. Plusieurs autres ne furent fondées que durant la première guerre Punique.

² Il est vrai que les armées anciennes, ne traînant pas après elles une lourde artillerie, pouvaient plus aisément quitter les grandes routes pour éviter les places.

Le génie d'un peuple ou d'une époque se montre dans son architecture. La Grèce eut le Parthénon, ou la suprême élégance et la beauté idéale ; le moyen âge, les cathédrales de Reims et d'Amiens, ou les élans impétueux de la prière. La gloire architecturale des Romains est surtout dans leurs voies militaires dont le solide réseau enlaça l'Italie d'abord, plus tard le monde. Ce peuple ne regarde pas en haut ; ses yeux et ses mains sont fixés sur la terre ; mais au un ne l'a plus fortement saisie¹.

Outre les colonies militaires, envoyées dans les plus fortes places de l'Italie, Rome avait dans les campagnes des établissements d'un autre genre, et qui aidaient au même but, la propagation dans toute la péninsule de la race latine. L'*ager Romanus* s'arrêtait au Vulturne ; mais le reste de l'Italie était couvert de terres attribuées au domaine public du peuple romain. Les Bruttians avaient cédé la moitié de la Sila² ; les Samnites et les Lucaniens, qui avaient reconnu la

¹ Voici la liste des sept grandes voies partant de Rome auxquelles se rattachaient vingt voies secondaires ou embranchements des voies principales. On pourra suivre les plus importantes sur notre carte spéciale des voies militaires et des colonies avant les guerres Puniques. Dans l'énumération qui suit, nous donnons le réseau complet, pour n'avoir pas à revenir sur cette question.

I. **VIA APPIA**, de Rome à Capoue par la plaine, et de Capoue à Brindes. Sur elle s'embranchaient les viæ Setina allant à Setia ; *Domitiana*, qui de Sinuessa à Surrentum contournait le golfe de Naples ; *Campana* ou *Consularis*, de Capoue à Cumes, à Pouzzoles, Atella et Naples Aquillia, de Capoue à Salerne, Pæstum, Cosentia, Vibo et Rhegium ; *Egnatia*, de Bénévent à Herdonée, Canusium et Brindes ; Trajana, de Venouse à Héraclée, Thurium, Crotona et Rhegium, où elle rejoignait la voie Aquillienne ; *Minucia* ou *Numicia*, traversant le Samnium du nord au sud.

II. **VIA LATINA**, de Rome à Bénévent, par le pied des montagnes. Elle envoyait un embranchement à Tusculum, *via Tusculana*, et se reliait à la voie Appienne par une traverse, *via Hadriana*, courant de Teanum à Minturnes. Les deux voies Appia et Latina partaient de la porte Capoue. Entre les voies Latine et Valérienne couraient : la *via Labicana*, de la porte Esquiline à Labicum et rejoignant la voie Latine au lieu dit *ad Bivium*, à 50 milles de Rome ; la *via Prænestina* ou *Gabina*, partant du même point et rejoignant la voie Latine auprès d'Anagnis ; la *via Collatina*, fort courte.

III. **VIA TIBURTINA**, de la porte Tiburtina à Tibur et se continuant sous le nom de VIA VALERIA à travers la Sabine jusqu'à Corfinium, d'où elle fut conduite jusqu'à l'Adriatique, qu'elle longea d'Aternum à Castrum Truentinum où elle rencontrait la voie Salarienne. Deux embranchements conduisaient : à Sublaqueum, *via Sublacensis*, dans la haute vallée de l'Anio, et en Apulie, *via Frentana Appula*, le long de l'Adriatique. La *via Nomentana* ou *Ficulnensis*, partie de la porte Colline, rejoignait, à Eretum, la voie Salarienne.

IV. **VIA SALARIA**, de la porte Colline à Ancône par Fidènes, Reate, Asculum, Picenum, Castrum Truentinum et la côte de l'Adriatique.

V. VIA FLAMINIA, de la porte Flaminienne à Ariminum, par Narnia, Interamna, Spolète, Fanum Fortunæ et Pisaurum, sur la côte. Elle fut continuée sous le nom de *via Æmilia* qui traversa la Cisalpine jusqu'à Plaisance, où elle franchit le Pô, atteignit Milan et, de là, courut à l'ouest jusqu'à Turin, à l'est jusqu'à Trieste. Une voie transversale, *via Postumia*, alla de Gênes à Vérone.

VI. **VIA CASSIA**, conduisait à travers l'Étrurie centrale par Véies, Sutrium, Vulturne et Arretium à Luna, où elle rejoignait la voie Aurélienne. Un de ses embranchements, *via Amerina*, allait à Tuder et à Pérouse ; un autre, *via Clodia*, unissait Rusellæ et Tarquinii, et la *via Cimina* franchissait les monts de Viterbe, *Ciminus mons*.

VII. **VIA AURELIA**, sortant de Rome par la porte du Janicule, atteignait Alsium, et suivait la côte étrusque jusqu'à Gênes et Fréjus. La *via Portuensis* suivait la rive droite du Tibre jusqu'à Portus Augusti ; la *via Ostiensis*, la rive gauche jusqu'à Ostie, d'où elle se repliait, au sud, en longeant, sous le nom de *via Severiana*, la côte jusqu'à Terracine ; les viæ *Laurentina* et *Ardeatina* indiquent leur direction par leur nom.

Ainsi, sept grandes voies partaient de Rome : deux, *Appia* et *Latina*, vers le sud ; deux, *Valeria* et *Salaria*, vers l'Adriatique ; une, *Flaminia*, vers le nord-est ; deux, *Cassia* et *Aurelia*, vers le nord-ouest, et la *via Æmilia* desservait les deux rives du Pô. Voyez, sur cette question, l'ouvrage toujours classique de Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain et la Table de Peutinger*, édition de M. Ernest Desjardins.

² Denys, *Excerpta ex libro XX*, XV (20, 5).

majesté du peuple romain ; les Sabins et les Picénins, dépouillés par Curius, les Sénons, exterminés par Dolabella, avaient perdu plus encore, et la moitié peut-être des meilleures terres de la péninsule était devenue propriété romaine. Les censeurs les avaient affermé¹ ; et des pâtres, des laboureurs romains, se répandant par tout le pays, allaient incessamment se mêler aux populations italiennes.

Afin d'assurer la rentrée de l'impôt mis sur les terres du domaine, le sénat partagea la péninsule en quatre grands départements, où furent envoyés quatre questeurs qui résidèrent à Ostie et à Calès pour les provinces qui regardent la mer Inférieure ; dans l'Ombrie et la Calabre pour les pays baignés par l'Adriatique².

Aux villes de diverse sorte que nous avons nommées se rattachent les cantons, *pagi*, et les gros bourgs, *vici*, qui avaient leurs magistrats annuels, les *fora* et les *conciliabula*. Dans les pays où la population n'était pas agglomérée, certains lieux devinrent le marché commun, *forum*, et le point de réunion, *conciliabulum*, de tout le canton³. Des communautés s'y formèrent, qui peu à peu devinrent des *vici* ou même des cités ; et le pâtre nomade des marais Pontins, comme le montagnard dont la hutte était cachée au fond des plus secrètes vallées de l'Apennin, fut rattaché à ce régime municipal dont Rome, tout en le respectant, se fit un instrument de domination.

IV. - SUPRÉMATIE RELIGIEUSE ; ROME GOUVERNE ET N'ADMINISTRE PAS.

La religion exerçait dans toute la péninsule une trop grande influence pour qu'en disciplinant l'Italie les Romains n'aient pas compris qu'il fallait aussi discipliner ses cultes. Nous avons vu qu'ils évoquaient à Rome les divinités protectrices des villes conquises ; quand ils laissèrent aux vaincus leurs dieux, ils soumettent leurs prêtres au contrôle des prêtres romains, qui revendiquèrent pour eux seuls la connaissance de la science augurale. Du Rubicon au détroit de Messine, il n'arriva pas un prodige qu'il ne fût aussitôt déféré par les peuples tremblants au sénat romain, interprété par ses augures, expié selon leurs prescriptions⁴. Par là, le clergé local fut dépossédé de son principal moyen d'influence, et les Romains tinrent l'Italie par la religion comme ils la tenaient par la politique et par les armes. Plus tard, bientôt même, nous verrons le sentiment religieux s'affaiblir et chez quelques-uns disparaître. Alors il était encore puissant, et les Romains donnaient l'exemple de la piété. On a compté de 302 à 290, dix temples bâtis par eux dans leur ville.

Les autres grands peuples de l'antiquité avaient bien su conquérir ; aucun ne sut conserver ses conquêtes, parce qu'aucun ne voulut oublier les droits que la

¹ Dans beaucoup d'endroits, les Italiens furent admis comme fermiers, et ce fut un lien de plus entre eux et Rome ; mais cela date sans doute d'une époque postérieure. Au temps des Gracques, beaucoup d'entre eux sont détenteurs du domaine (Cicéron, *de Rep.*, III, 29).

² Tite-Live, *Épitomé*, XV ; Tacite, *Ann.*, IV, 27.

³ Les commissaires, nommés l'an 214 pour le recrutement, vont *per fora et conciliabula*. Cf. Tite-Live, *passim*, et Festus, s. v. Ces *fora* et *conciliabula* étaient des lieux où une population rurale n'ayant pas de cité traitait ses affaires religieuses ou judiciaires et tenait ses assemblées et son marché. - J'ai compté parmi les anciennes villes d'Italie plus de trente *fora*, dont plusieurs gardent encore aujourd'hui leur nom, Forlì, Forlimpopoli, Fossombrone, etc.

⁴ Tite-Live, XXI, 62 : *lectisternium Cære imperatum* ; XXII, 1, *decretum est ... Junoni Lanuvii... sacrificaretur... Decemviri Ardeæ in foro majoribus hostus sacrificarunt*. Cf. XXXIII, 51, et Jul. Obsequens. Voyez surtout le sénatus-consulte contre les bacchanales.

victoire lui avait donnés. Sous ses rois, Rome appelait les étrangers dans son sein ; maintenant assez peuplée au gré du sénat, elle crée des citoyens romains hors de ses murs, et, pour stimuler le zèle, elle fait briller aux yeux de tous ce titre qui fait monter au rang des maîtres de l'Italie, qui libre d'impôts¹, ouvre l'accès des charges et appelle aux distributions de terres, à la jouissance du domaine. C'est la monnaie dont elle paie tous les services : monnaie précieuse, qu'elle divise pour en gagner un plus grand nombre à sa cause. Donc, s'il est vrai que le peuple romain, terrible contre les forts et sans pitié sur le champ de bataille, ait porté la destruction partout où il trouvait une vive résistance, du moins, la guerre achevée, relevait-il lui-même dans l'intérêt de sa grandeur l'ennemi qu'il venait d'accabler ; il se plaisait, comme dit le poète, *parcere subjectis et debellare superbos*. Content d'avoir détruit la puissance politique de ses adversaires, il respectait le plus souvent, dans cette première période de ses conquêtes, leurs mœurs, leurs lois et leur gouvernement, Il savait qu'un peuple peut se résigner à la perte de son indépendance, c'est-à-dire à l'aveu de sa faiblesse, jamais au mépris des coutumes de ses pères. La centralisation était politique, non pas administrative ; et la plupart des cités conservant leurs magistrats², leurs lois, leur culte, leurs finances, leur police intérieure, pouvant conférer elles-mêmes leur droit de bourgeoisie, administrer la justice criminelle³ et civile, enfin se donner des lois, se croyaient plutôt associées à l'éclat du nom de Rome que soumises à sa puissance. L'agitation de leurs comices faisait croire à leur liberté. Toutes les forces vives de l'Italie étaient centralisées aux mains des consuls ; le sénat disposait de ses cinq cent mille soldats, de sa cavalerie et de sa marine, et cependant la vie politique n'était point éteinte dans les municipes ; le sang ne se retirait pas des extrémités pour affluer au cœur, comme il arrivera un siècle et demi plus tard, quand s'élèveront ces tourmentes au milieu desquelles s'abîmera la république. Nous sommes encore dans l'âge de la modération et de la sagesse.

En donnant à l'Italie l'organisation qu'on vient de décrire, Rome avait accompli tout ce que lui permettait sa constitution municipale et plus que ne lui enseignait la sagesse politique de l'antiquité. Elle restait la cité souveraine de par le droit de la victoire ; mais elle se faisait la capitale des Italiens, en attirant dans son sénat leurs plus notables citoyens. Si ce n'était pas le système représentatif dans sa vérité, c'en était l'image affaiblie, et elle suffit à commander notre admiration pour ce génie politique qui prévenait les temps de si loin⁴.

¹ Après la Guerre contre Persée, les citoyens n'auront même plus d'impôts à payer.

² Même les simples bourgs : *magistri vici, item magistrum pagi quotannis fiunt*. Festus, s. v. *Vicus*.

³ Excepté pour les municipes *optimo jure*. Un citoyen romain ne pouvait, en affaire criminelle, être jugé que par tout le peuple, d'après les Douze Tables.

⁴ On a vu que les Latins avaient demandé que le sénat fût composé moitié de sénateurs romains moitié de sénateurs latins. Cette idée d'une sorte de république fédérative était très familière aux Italiens du centre ; on connaît la diète étrusque de Voltumna, les fêtes latines, l'ancienne ligue de Rome, des Latins et des Herniques. Alexandre le Molosse avait aussi formé une amphictyonie pour les Grecs italiotes, etc.

CHAPITRE XVIII — ÉTAT INTÉRIEUR DE ROME DURANT LA GUERRE SAMNITE.

I. — LES MŒURS.

On a fait de cette époque l'âge d'or de la république. Suivant la vieille et honorable coutume de louer le temps passé, on a donné aux Romains de cette époque toutes les vertus. Ils en avaient, surtout de celles qui font les bons citoyens. Les vainqueurs des Étrusques et de Tarente ne méprisaient pas la pauvreté ; ces plébéiens qui s'étaient fait reconnaître tant de droits acceptaient tous les devoirs, et leur patriotisme avait la force d'un sentiment religieux. Deux Decius ont donné leur vie pour l'armée romaine, et Postumius, Manlius, ont immolé chacun un fils à la discipline. Le censeur Rutilius, réélu au sortir de charge (266), convoque le peuple et le censure tout entier pour avoir conféré deux fois de suite au même citoyen ces importantes fonctions. Si Corn. Rufinus, malgré deux consulats, une dictature et un triomphe, s'est fait chasser du sénat pour ses 10 livres de vaisselle d'argent, quand la loi n'en permettait que 8 onces¹ ; si le consul Postumius a forcé deux mille légionnaires à couper ses blés ou à défricher ses bois, Atilius Serranus recevait, à la charrue, la pourpre consulaire, comme autrefois Cincinnatus la dictature ; Regulus, après deux consulats, ne possédait qu'un petit champ avec un seul esclave dans le territoire stérile de Pupinies, et Curius, de ses mains triomphales, comme Fabricius, comme Æmilius Papus, préparait dans des vases de bois ses grossiers aliments. Le même Curius, qui déclarait dangereux un citoyen à qui 7 arpents ne suffisaient pas², a refusé l'or des Samnites, Fabricius celui de Pyrrhus ; et Cinéas, introduit dans le sénat, a cru y voir une assemblée de rois.

En ce temps-là, dit Valère Maxime, *peu ou presque point d'argent : quelques esclaves, 7 jugères de terres médiocres, l'indigence dans les familles, les obsèques payées par l'État, et les filles sans dot ; mais d'illustres consulats, de merveilleuses dictatures, d'innombrables triomphes, tel est le tableau de ces vieux âges*³. Disons plus simplement que, grâce à la loi Licinienne sur la limitation des propriétés⁴, Rome n'avait ni l'extrême richesse qui donne parfois titi insolent orgueil, ni l'extrême pauvreté qui fait naître l'envie et l'esprit de révolte. Le plus grand nombre était dans cette heureuse médiocrité qui excite au travail, l'ait sentir le prix du peu que l'on possède et met au cœur la volonté de le défendre énergiquement.

Ce peuple avait ses défauts ; il aimait le travail, mais aussi le butin, l'usure, les procès, et il avait dans le sang du lait de la louve. Le créancier était dur pour son débiteur, le père pour son fils, le maître pour ses esclaves, le vainqueur pour le vaincu. Ils avaient l'esprit court du paysan qui vit la tête courbée sur le sillon, avec les passions brutales des natures pesantes et l'orgueil grossier de la force physique. Rien de généreux, rien d'élevé ; ni art, ni philosophie, ni religion

¹ Tite-Live, *Épitomé*, XIV. Il le fut peut-être pour ses rapines. La réponse que lui fit Fabricius (Cicéron, *de Orat.*, II, 66) le représente comme un pillard.

² Plin, *Hist. nat.*, XVIII, 4.

³ Valère Maxime, IV, IV, 6 et 11. Le triomphe de Curius introduisit, au dire de Florus, de grandes richesses dans la ville ; l'argent se trouva bientôt assez abondant pour que, trois ans après la prise de Tarente, on frappât de la monnaie d'argent. Jusqu'alors il n'y avait eu que des as d'airain. Polybe (XVIII, 2) célèbre encore la pauvreté de Paul Émile et de Scipion Émilien.

⁴ *Eo anno plerisque dies dicta ab ædilibus, quia plus quam quod lege finitum erat, agni possederent* (Tite-Live, X, 13).

véritable ; pour idéal, le gain et la domination, qui est la forme publique de l'esprit de lucre. Leur vie domestique était-elle plus édifiante qu'elle ne le sera dans la suite ? Le mal se voit mieux dans les sociétés qui sont en pleine lumière que dans celles dont l'histoire pénètre difficilement les ténèbres. Mais il est des vices que développent l'excès de richesse, les loisirs d'une existence trop facile, et des tentations plus nombreuses : toutes choses que les Romains du quatrième siècle ne connaissaient certainement pas.

Ils étaient probes et observaient la parole donnée. *Confiez*, disait-on plus tard, *un trésor à un Grec, prenez dix cautions, dix signatures et vingt témoins : il vous volera*. À Rome, un magistrat a dans les mains toutes les richesses publiques, et, pour qu'il n'en détournât rien, il suffisait de son serment. Cette bonne foi du particulier, cette probité du magistrat, étaient un reflet d'une vertu plus générale qui existait dans tout le corps des citoyens : le respect absolu de la loi, l'obéissance préalable à l'autorité établie, sauf à faire appel d'un ordre arbitraire. *Le peuple le plus jaloux de sa liberté que l'univers ait jamais vu se trouva en même temps le plus soumis à ses magistrats et à la puissance légitime* !¹ Bossuet a raison d'admirer ces deux idées qui pour tant d'hommes sont contradictoires ; c'est leur union qui fait les citoyens vraiment libres et les États vraiment forts.

On n'aime pas le Romain, mais on est contraint de l'admirer, parce que, dans cette société, si l'homme est petit, le citoyen est grand. Il l'est par des vertus civiques qui lui méritaient l'empire, par le courage indomptable qui le lui donna, par la discipline, dans le sens le plus élevé du mot, et par la sagesse politique qui le lui conservèrent. Aussi son histoire où le poète et l'artiste oint si peu à prendre sera-t-elle toujours l'école des hommes publics.

II. — LA CONSTITUTION ; ÉQUILIBRE DES POUVOIRS.

Les dangers de la guerre du Samnium avaient ramené la paix entre les deux ordres. Les petites rivalités ayant cessé devant le grand intérêt du salut public, l'émancipation politique des plébéiens s'était pleinement accomplie, et la nouvelle génération patricienne, élevée dans les camps, avait perdu le souvenir amer des victoires populaires. Les hommes nouveaux étaient maintenant aussi nombreux dans le sénat que les descendants des vieilles familles curiales ; et les services comme la gloire de Papirius Cursor, de Fabius Maximus, d'Appius Cæcus et de Valerius Corvus, n'effaçaient ni les services ni la gloire des deux Decius, de P. Philo, quatre fois consul, de C. Mænius, deux fois dictateur, de Cæcilius Metellus, qui commençait l'illustration de cette famille, dont Nævius devait dire : *Les Metellus naissent consuls à Rome*, de Curius Dentatus enfin et de Fabricius, plébéiens qui n'étaient pas même d'origine romaine.

Il y avait union parce qu'il y avait égalité, parce que l'on ne connaissait plus l'aristocratie du sang, et qu'on n'honorait pas encore celle de la fortune. A cette époque la constitution romaine présentait cette sage combinaison de royauté, d'aristocratie et de démocratie qu'ont admirée Polybe, Machiavel et Montesquieu. Par le consulat il y avait unité dans le commandement ; par le sénat, expérience dans le conseil ; par le peuple, force dans l'action. Ces trois pouvoirs se contenant mutuellement dans de justes limites, toutes les forces de l'État, autrefois tournées les unes contre les autres, avaient enfin trouvé, après une

¹ Bossuet, *Disc. sur l'hist. univ.*, IIIe partie, chap. VI.

lutte de plus de deux siècles, cet heureux équilibre qui les faisait concourir, avec une irrésistible puissance, vers un but commun, la grandeur de la république.

Dans la ville, les consuls¹ sont les chefs du gouvernement ; mais ils sont iceux, d'ordre différent, et leur inévitable rivalité assure la prépondérance du sénat auquel ils sont contraints par leurs plus chers intérêts de montrer une prudente déférence. Ils reçoivent les ambassadeurs des nations étrangères, ils convoquent le sénat et le peuple, proposent des lois, rédigent les sénatus-consultes et commandent aux autres magistrats ; mais toute cette puissance, plus honorifique que réelle, vient se briser contre l'opposition d'un collègue ou l'autorité inviolable du tribunat, contre la souveraineté du peuple qui fait les lois, contre un décret du sénat, qui peut annuler les pouvoirs d'un consul en faisant nommer un dictateur. A l'armée, le consul paraît un chef absolu ; il choisit une partie des tribuns légionnaires, fixe les contingents des alliés et exerce sur tous le droit de vie et de mort ; mais, sans le sénat, il n'a ni vivres, ni vêtements, ni solde ; et un sénatus-consulte peut arrêter subitement ses entreprises, lui donner un successeur ou le proroger dans son commandement, lui accorder ou lui refuser le triomphe². Il fait des traités, mais le peuple les ratifie ou les casse. Il agit, il décrète, mais les tribuns le surveillent et, par leur veto, l'arrêtent, par leur droit d'accusation le tiennent en de continuelles alarmes. Enfin, sa magistrature expirée, il doit rendre compte au peuple pour en recevoir des applaudissements qui lui promettent de nouvelles charges, ou des reproches et des murmures qui lui ferment à jamais l'accès des grandes fonctions, quelquefois une amende qui le ruine et le déshonore³.

Les sujets, les alliés et les rois étrangers, qui ne traitent jamais qu'avec le sénat réuni dans le temple de Bellone pour leur rappeler que Rome était toujours prête à la guerre⁴, qui le voient juger leurs différends, répondre à leurs députés, envoyer au milieu d'eux des commissaires tirés de son sein et accorder ou refuser le triomphe aux généraux qui les ont vaincus, regardent ce corps comme le maître de la république⁵. A Rome même, les sénateurs ne paraissent que vêtus de la pourpre royale ; siégeant dans les temples ; discutant les grandes affaires, les plans des généraux et le gouvernement des pays conquis ; pouvant ajourner les assemblées du peuple ou rendre des décrets qui ont force de loi⁶ ; recevant les comptes des censeurs et des questeurs ; autorisant les dépenses, les travaux, les aliénations du domaine ; veillant à la conservation de la religion de l'État, à la poursuite des crimes publics, à la célébration des jeux et des

¹ A propos des consuls, Cicéron dit la célèbre et dangereuse maxime : *ollis salus populi suprema lex esto*. C'était une justification indirecte de son consulat.

² C'est le sénat qui autorisait le consul à prendre dans le trésor l'argent nécessaire pour couvrir les frais de cette solennité. (Polybe, VI, 5.)

³ Postumius fut, au sortir de charge, condamné à payer 500 000 as. Tite-Live, *Épitomé*, XI ; Camille avait failli être frappé de la même amende.

⁴ Ce temple, voué par Appius en 296 (Tite-Live, X, 19, et Pline, XXXV, 3), fut bâti hors de la ville, dans le Champ de Mars. Le sénat s'y réunissait pour recevoir les ambassadeurs étrangers et les consuls qui lui demandaient le triomphe. A l'entrée de ce temple était la colonne que le fécial frappait d'un javelot quand l'ennemi était trop loin pour qu'il pût lui porter la déclaration de guerre du peuple romain.

⁵ En Angleterre aussi le peuple s'occupe peu des affaires extérieures, dont il laisse généralement aux ministres la direction.

⁶ Montesquieu, *Esprit des lois*, V, 3. Légalement, le pouvoir législatif du sénat ne s'exerçait que pour les affaires administratives. Mais la limite était bien difficile à fixer, et on voit plus d'un sénatus-consulte empiéter sur le terrain de la loi. Le sénat s'attribua même plus tard le droit de dispenser de l'observation des lois (Cicéron, *pro lege Man.*, 21). Sur, es formalités suivies pour la rédaction d'un sénatus-consulte, voyez Foucart, *Mém. sur un sénatus-consulte inédit de l'an 170*.

sacrifices solennels ; enfin, décrétant, en cas de péril, des supplications aux dieux, après la victoire, des actions de grâces et réglant jusqu'aux affaires du ciel en donnant le droit de cité et des temples à des divinités étrangères, les sénateurs, dis-je, semblent être les premiers dans l'État par l'étendue de leurs droits politiques, comme ils l'étaient par leur dignité et par le respect qu'on attachait à leur nom. Mais, soumis au contrôle irresponsable des censeurs, le sénat est encore présidé par les consuls, qui dirigent à leur gré ses délibérations. Serait-il d'accord avec eux, qu'il ne pourrait, sans le consentement des tribuns, ni s'assembler ni rendre un décret ; et l'omnipotence législative du peuple le met dans la dépendance des centuries et des tribus. Tous ses membres d'ailleurs sont indirectement nommés par le peuple, puisque c'est lui qui élève aux charges et que c'est par les charges qu'on entre au sénat¹.

Chez nous le pouvoir exécutif peut être interrogé sur ses actes aussitôt qu'ils sont accomplis ; pour quelques-uns même avant l'exécution, ce qui permet de les arrêter. A Rome, le magistrat ne rend compte qu'après l'expiration de sa magistrature. Il est inviolable, *sacrosanctus*², et ne cède qu'à l'intercession d'un collègue, au veto d'un tribun ou à celui des auspices. On ne peut même le poursuivre pour un crime de droit commun.

Le peuple, jury suprême³, corps électoral et législatif⁴, en un mot le vrai souverain au Forum, retrouve dans les tribunaux civils les sénateurs pour juges, à l'armée les consuls pour généraux les uns, armés de l'autorité des lois et du pouvoir discrétionnaire que donne une législation incertaine et obscure ; les autres, d'une discipline qui commande une obéissance aveugle. Le plébéien se gardera de blesser ceux qui pourraient se venger sur le plaideur ou sur le légionnaire des votes hostiles du citoyen. Dans les comices mêmes où le peuple est roi, rien n'est laissé au hasard du moment. Le magistrat qui réunit l'assemblée, circonscrit le débat ; il demande soit un non, soit un oui ; il n'accepte pas de question, et le peuple répond : *uti rogas* pour approuver, *antiquo* pour rejeter. Nous dirions aujourd'hui que l'assemblée n'avait ni le droit d'amendement ni celui d'interpellation. On ne discutait que dans les *conciones*, sorte d'assemblées préparatoires où l'on ne votait pas. Si pourtant le peuple

¹ On verra plus loin comment Fabius Buteo compléta le sénat après Cannes. Aussi les sénateurs sont-ils souvent représentés comme élus par le peuple (Tite-Live, IV, 4 ; Cicéron, *pro Sextio*, 65, *pro Cluent.*, 56). Dans le *de Legibus* (III, 3), Cicéron dit que le sénat doit se composer de tous les anciens magistrats, et Sylla rendit une loi dans ce sens. Cependant les censeurs pouvaient inscrire sur leur liste qui bon leur semblait, mais la loi Ovinia les obligeait d'appeler d'abord les anciens magistrats. C'est là ce qui faisait du sénat une assemblée si expérimentée.

² Tite-Live, IX, 9. Le préteur Lentulus, complice de Catilina, ne put être poursuivi qu'après qu'il se fut démis de sa charge. (Cicéron, *Catilinaires*, III, 6.)

³ En tête de la constitution romaine, Cicéron (*de Leg.*, III, 5) place le droit sacré de l'appel.

⁴ Le peuple réuni par tribus nommait les tribuns, les édiles, les questeurs, une partie des tribuns lésionnaires, les chefs des colonies, les commissaires pour les lois agraires, les duumvirs maritimes (Aulu-Gelle, XIII, XV ; Tite-Live, VII, 5 ; IX, 30). Il délibérait dans les *conciones* et votait dans l'assemblée des tribus (*plebiscitum*) : sur les propositions des tribuns, lesquelles touchaient quelquefois aux plus graves intérêts de l'État ; sur la concession du droit de cité (Tite-Live, XXXVIII, 36) ; sur les attributions des magistrats (Tite-Live, XXII, 25, 26, 30). Flaminius leur fera voter sa loi agraire. Elles avaient aussi un *pouvoir judiciaire* (Tite-Live, XXVI, 3, 4 ; Appien, *Bell. Civ.*, I, 31). Dans les assemblées centuriates, le peuple, comme puissance législative, fait les lois, décide de la paix et de la guerre, ratifie les traités et reçoit les comptes des magistrats ; comme corps électoral, il nomme aux grandes charges ; comme tribunal suprême, il reçoit l'appel de tous les magistrats, prononce sur la vie des citoyens, sur le crime de royauté et de haute trahison (Tite-Live, VI, 20 ; XXVI, 3 ; Cicéron, *de Leg.*, III, 4, 19 ; *pro Sext.*, 44, 51). Mais nous savons que dans ces assemblées les riches et la classe aisée dominant, et que la multitude est réduite à un rôle sans importance.

souverain entendait faire acte de souveraineté, il pouvait être arrêté par un double veto dans les comices par tribus, celui des tribuns ; dans les centuries, celui des dieux, exprimé par les augures. Enfin, fermiers de l'État polir les domaines, les travaux publics et le recouvrement des impôts, nombre de citoyens, surtout les plus riches, dépendent encore du sénat et des censeurs qui adjugent les enchères, font les remises, prolongent les termes de paiement ou cassent les baux¹.

Il n'y a pas jusqu'aux plus pauvres qui n'aient leur jour de fête et de royauté. La veille des comices, le patricien oublie sa noblesse pour ce mêler à la foule, pour caresser ces rois de quelques heures qui donnent les honneurs, la puissance et la gloire. Il prend la main calleuse du paysan, appelle par son nom le plus obscur quirite², et, plus tard, il rendra au peuple en un jour d'élection tout ce que lui et ses pères auront gardé du pillage de plusieurs provinces. La brigade, que dans un siècle il faudra punir parce qu'elle amènera la vénalité, ne fait encore que rapprocher le riche du pauvre et donner aux grands une leçon d'égalité.

Chaque corps de l'État, dit Polybe, peut donc nuire à l'autre ou le servir ; de là naît leur concert et la force invincible de cette république.

Une puissance morale, la censure, elle-même irresponsable et illimitée dans ses droits, veillait au maintien de cet équilibre. Dans les législations orientales, le principe conservateur de la constitution est le sentiment religieux, car la loi n'est que l'expression de la volonté divine. En Grèce et à Rome, Lycurgue et fuma donnèrent aussi à leurs lois la sanction des dieux. Mais Solon et les Romains de la république, plus éloignés de l'époque sacerdotale, confièrent à des hommes ce pouvoir conservateur : Solon à l'aréopage, la constitution romaine aux censeurs. A Athènes, l'aréopage, sorte de tribunal placé en dehors de l'administration, ne fut jamais assez fort pour exercer une influence utile ; à Rome, la censure, chargée de très graves intérêts matériels, fut une magistrature active dont l'importance politique accrut et assura l'autorité morale³. Ces détails qu'aucune i ne peut frapper, ces dangereuses innovations qui ébranlent sourdement les républiques en détruisant l'égalité, les censeurs surent les atteindre et les punir. Souvent ils chassèrent du sénat et de l'ordre équestre, ou privèrent de leurs droits politiques de puissants citoyens, et dans la répartition des classes *ils exerçaient la législation sur le corps même qui avait la puissance législative*⁴, et ils mettaient leurs actes sous la sanction de la religion, en offrant à la clôture du cens le sacrifice solennel des *suovetaurilia*. Par leur autorité sans contrôle, ils venaient en aide au pouvoir exécutif toujours si faible dans les démocraties.

En tout État, c'est une grave question que de savoir dans quelles mains doit être le pouvoir judiciaire. Cette question troubla le dernier siècle de la république romaine aux époques antérieures, elle avait reçu une solution originale. Le

¹ Polybe, VI, 7-11. J'aurais pu le citer presque pour chaque phrase de ce tableau de la constitution romaine. Quand on en rapproche celui qu'a tracé Cicéron dans son *traité des Lois* (III, 3), on voit que le premier a été écrit par un homme d'État, le second par un jurisconsulte et par un philosophe qui, dans le premier livre au moins, se préoccupe d'une chose dont l'ancienne Rome n'avait nul souci, le droit naturel.

² Cf. Tite-Live, *passim* ; Plutarque, dans la *Vie de Coriolan*, et le curieux livre de Quintus Cicéron, *de la Demande du consulat*.

³ *Censores populi ævitates, soboles, familias ; pecuniasque censento, urbis tecta, templa, vias, aquas, ærarium, vectigalia tuento, populique partes in tribus describunto ; exin pecunias, ævitates, ordines partiuonto, equitum peditumque prolem describunto, cœlibes esse prohibento, mores populi regunto, probrum in senatu ne reliquonto. Bini sumo....* (Cicéron, *de Leg.*, III, 3).

⁴ Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XI, chap. XVI.

consul d'abord, le préteur ensuite, ne jugeait pas lui-même. Pour chaque espèce, il donnait la règle de droit qui devait être appliquée, et les juges désignés par lui, avec l'agrément des parties, décidaient la question de fait. Ainsi le procès était double, *in jure*, devant le préteur, *in judicio*, devant les juges. Pour les causes graves, les juges étaient pris dans le sénat ; pour les affaires moins importantes, dans le corps des centumvirs élus au nombre de trois par chacune des trente-cinq tribus. Ainsi, l'organisation de la justice civile était, à certains égards, celle que nous avons pour la justice criminelle : le magistrat déclarait, d'après la nature de la cause, quelle décision juridique elle comportait, et des *judices* ou jurés prononçaient sur le point de fait.

La justice criminelle était exercée par le peuple. Quiconque avait, par un crime, violé la paix publique, était justiciable de l'assemblée souveraine, qui recevait aussi les appels formés contre les sentences des magistrats ; ceux-ci, en vertu de leur charge qui les obligeait à faire respecter la loi, punissaient les délits dont un certain nombre seraient qualifiés par nous de crimes. Le châtement était les verges pour les petites gens, pour les autres une amende. Les consuls et les préteurs avaient en outre conservé de la royauté le droit de nommer, pour les cas graves et pressants, des questeurs criminels, juridiction exceptionnelle que nous verrons devenir permanente, *quæstiones perpetuæ*. Du reste, la justice criminelle s'exerçait rarement, par la justice domestique lui enlevait les crimes de l'esclave, du fils, s'il n'était pas émancipé, et de l'épouse *in manu*. Le maître, le père et le mari prononçaient dans l'intérieur de la maison la sentence et la faisaient exécuter. Il n'y a donc pas, à l'époque où nous sommes de l'histoire romaine, un corps de citoyens qui soient investis de l'autorité judiciaire et qui, grâce à ce privilège, puissent menacer la liberté des autres classes. La justice est alors égale pour tous ; dans un siècle, elle ne le sera plus.

Cette constitution si bien pondérée exposait à pendant l'État à de grands périls. Elle n'était point écrite ; et les droits des assemblées ou des magistrats n'ayant jamais été clairement définis, il pouvait arriver que les diverses juridictions empiétassent les unes sur les autres ; de là des chocs, c'est-à-dire des troubles ; ou bien qu'une seule, aidée par les circonstances, prit dans l'État une prépondérance dangereuse. Ainsi Hortensius avait donné une égale autorité aux décisions du sénat et à celles du peuple : que ces deux pouvoirs se mettent en opposition, et il n'y aura dans l'État aucune force légale, si ce n'est le remède violent et temporaire de la dictature, qui pourra sans combats terminer cette lutte. Mais la prudence du sénat sut pendant un siècle et demi prévenir ce danger. Il se fit un partage entre lui et le peuple des matières sur lesquelles devait s'exercer leur omnipotence législative. Au peuple, les élections et les lois d'organisation intérieure ; au sénat, l'administration des finances et des affaires extérieures ; aux magistrats, les droits illimités de l'*imperium* pour l'exercice du pouvoir exécutif.

D'ailleurs si ce peuple était continuellement poussé en avant par des besoins nouveaux, il était constamment aussi retenu en arrière par son respect des temps anciens. Tant que Rome resta elle-même, elle eut, à l'image de son dieu Janus, les yeux tournés à la fois vers le présent et vers le passé. La coutume des aïeux, *mos majorum*, y conserva une autorité qui permit souvent de suppléer à la loi écrite ou de la tourner, et cette autorité de la coutume fut un puissant principe de conservation sociale.

III. — ORGANISATION MILITAIRE.

Au dehors, ce gouvernement était défendu par les meilleures armées qui eussent encore paru. Nul adversaire, nulle entreprise, ne pouvaient effrayer les vainqueurs des Samnites et de Pyrrhus. Ils avaient triomphé de tous les ennemis et de tous les obstacles : de la tactique grecque¹ comme de la fougue gauloise et de l'acharnement samnite ; les éléphants de Pyrrhus ne les avaient étonnés qu'une fois². Entourés d'ennemis, les Romains n'avaient, pendant trois quarts de siècle, connu d'autre art que la guerre, d'autre exercice que les armes. Ils n'étaient pas seulement les soldats les plus braves, les mieux disciplinés de l'Italie, mais les plus agiles et les plus forts. Le pas militaire était de 24 milles en 5 heures ; et durant les marches ils portaient leurs armes, pour cinq jours de vivres, des pieux pour camper : en tout, au moins 60 livres romaines. Dans l'intervalle des campagnes, les exercices des camps continuaient au Champ de Mars. Ils lançaient des javelots et des flèches, combattaient à l'épée, couraient et sautaient tout armés, ou traversaient le Tibre à la nage, se servant, pour ces exercices, d'armes d'un poids double ; de celui des armes ordinaires. Les plus grands citoyens prenaient part à ces jeux ; des consuls, des triomphateurs rivalisaient de force, d'adresse et d'agilité, montrant à ce peuple de soldats que les généraux avaient aussi les qualités du légionnaire.

Toutes les puissances combattaient alors avec des mercenaires ; Rome seule avait elle armée nationale, d'où l'étranger, l'affranchi, le prolétaire étaient exclus, et qui avait déjà établi cette religion du drapeau qui a fait accomplir tant de miracles³.

Tous les citoyens aisés et riches devaient passer par cette rude école de discipline, de dévouement et d'abnégation. Personne, dit Polybe, ne peut être élu à une magistrature qu'il n'ait fait dix campagnes. Combien cette loi ne relevait-elle pas la dignité et la force de l'armée !

Nous venons de suivre les Romains au sénat et au Forum, nous avons montré leur vie publique, et leur vie privée ; cette étude ne serait pas complète si nous ne cherchions pas à les voir au camp. L'organisation militaire est pour tous les peuples une question bien grave. Sans les soldats formés dans les gymnases de la Grèce, les Perses étaient vainqueurs à Marathon et à Platées ; sans la phalange de Philippe, Alexandre ne sortait pas de la Macédoine ; sans la légion, l'Italie et le monde eussent été livrés aux barbares avant que la civilisation s'y fût assez fortement enracinée pour ne pouvoir plus en être arrachée tout entière. Le tableau de l'armée romaine fait donc nécessairement partie de l'histoire de Rome, et pour le tracer nous n'avons qu'à abréger, en le complétant sur quelques points, le récit de Polybe, qui, s'il n'est pas un grand écrivain, a été le plus intelligent observateur de l'antiquité⁴.

¹ La phalange macédonienne n'avait que sa force d'impulsion, les armées barbares que le courage individuel de leurs soldats. Dans l'une, l'individu n'était rien, et la masse tout ; dans les autres, la masse rien, et l'individu tout. La légion, par sa division en manipules, laissait tout son essor au courage individuel, et conservait à la masse toute son action. Annibal rendit lui-même hommage à l'organisation des armées romaines, en armant ses vétérans comme les légionnaires. (Polybe, XVIII, 11.)

² On a toujours dit que Pyrrhus avait appris aux Romains à dresser un camp. La description de Polybe fait songer à l'*urbs quadrada* des Étrusques, et il oppose lui-même la régularité d'un camp romain à la confusion qui règne dans un camp grec.

³ Au retour de chaque campagne, les enseignes étaient déposées dans l'*œrarium*.

⁴ Fragment du livre VI, 19-42.

Après l'élection des consuls, 24 tribuns, toujours d'ordre sénatorial ou équestre, sont nommés, 16 par le peuple, par les consuls, pour la levée annuelle, qui est habituellement de quatre légions¹. On les choisit de telle sorte, que 14 soient pris parmi ceux qui ont servi au moins cinq ans. Et cela est facile, puisque tous les citoyens sont obligés, jusqu'à quarante-six ans, de porter les armes, soit dix ans dans la cavalerie, soit seize ans dans l'infanterie. On n'excepte que ceux dont le bien ne passe pas 400 drachmes et qui sont réservés pour la marine. Quand la nécessité l'exige, on les prend même pour l'infanterie ; et alors leur obligation militaire est de vingt années de service.

Chaque légion a 6 tribuns, qui commandent tour à tour la légion pendant deux mois sous les ordres supérieurs du consul, et l'on a soin que ce collège soit formé en proportion à peu près égale de jeunes et d'anciens tribuns.

Quand on doit faire une levée, ordinairement de quatre légions, tous les Romains en âge de porter les armes sont convoqués au Capitole. Là, les tribuns militaires tirent les tribus au sort et choisissent dans la première que le sort désigne quatre hommes égaux, autant qu'il est possible, en taille, en âge et en force. Les tribuns de la première légion font leur choix les premiers ; ceux de la seconde ensuite, et ainsi des autres. Après ces quatre citoyens, il s'en approche quatre autres ; ce sont alors les tribuns de la seconde légion qui font leur choix les premiers ; ceux de la troisième après ; et ainsi de suite. Le même ordre s'observe jusqu'à la fin d'où il résulte que chaque légion est composée d'hommes de même âge et de même force, ordinairement au nombre de quatre mille deux cents, et de cinq mille quand le danger presse². Quant aux cavaliers, le censeur les choisit d'après le revenu, trois cents par légion. La levée faite, les tribuns rassemblent leur légion, et, choisissant un des plus braves, ils lui font jurer qu'il obéira aux ordres des chefs et qu'il fera tout pour les exécuter. Les autres, passant à leur tour devant le font le même serment, en prononçant les mots : **Idem in me**. C'était l'équivalent de notre formule : Je le jure³.

En même temps, les consuls font savoir aux villes d'Italie d'où ils veulent tirer des secours le nombre d'hommes dont ils ont besoin, le jour et le lieu du rendez-vous. La levée se fait dans ces villes comme à Rome, même choix, même serment. On donne un chef et un questeur à ces troupes et on les met en marche.

Les tribuns, après le serment, indiquent aux légions le jour et le lieu où elles doivent se trouver sans armes, puis les congédient. Quand elles se sont rassemblées au jour marqué ; des plus jeunes et des plus pauvres on fait les **vélites** ; ceux qui les suivent en âge forment les **hastaires** ; les plus forts et les plus vigoureux composent les **princes**, et on prend les plus anciens pour en faire les **triaires**. Ainsi, chaque légion est composée de quatre sortes de soldats, qui diffèrent par le noir, l'âge et les armes : six cents triaires, mille deux cents princes, autant de hastaires ; le reste forme les vélites.

¹ En 207, la levée étant de vingt-trois légions, les comices nommèrent les vingt-quatre tribuns des quatre premières légions, les consuls désignèrent tous les autres. (Tite-Live, XXVII, 30.)

² D'après Tite-Live (VIII, 8), cinq mille était le chiffre normal ; plus tard, on arriva à six mille hommes. Cf. Tite-Live, XLII, 31, et Suidas, s. v. λεγεών... ἑξαχιχίλιοι.

³ Ce serment s'appelait **sacramentum**, parce que celui qui le prêtait devenait sacré ou dévoué aux dieux infernaux, s'il le rompait. Sénèque disait encore : *primum militiæ vinculum est religio et signorum amor et deserendi nefas* (Lettres, 95).

Les vélites sont armés d'un casque sans crinière, d'une épée, d'un bouclier rond qui a 3 pieds de diamètre, et de plusieurs javelots dont le bois a 2 coudées de long et un doigt de grosseur. La pointe, longue de 1 spithame¹, est si effilée, qu'au premier coup elle se fausse, de sorte que les ennemis ne peuvent le renvoyer².

Les hastaires ont l'armure complète, c'est-à-dire un bouclier convexe, large de 2 pieds et demi et long de 4. Il est fait de deux planches collées l'une sur l'autre et couvertes en dehors d'un linge, puis d'un cuir de veau. Les bords de ce bouclier en haut et en bas sont garnis de fer, et la partie convexe est couverte d'une plaque de même métal, pour parer les traits lancés avec une grande force. Les hastaires portent l'épée sur la cuisse droite ; la lame en est forte et frappe d'estoc et de taille³. Ils ont, en outre, deux **pilum**, un casque d'airain et des bottines. De ces deux javelots, l'un est rond ou carré et a 4 doigts d'épaisseur ; l'autre est plus léger, mais pour tous les deux la hampe a 3 coudées et le fer autant⁴. Sur leur casque se dresse un panache rouge ou noir, formé de trois plumes droites et hautes d'une coudée, ce qui fait paraître plus grands et leur donne un air formidable. Les moindres soldats portent en outre, sur la poitrine, une lame d'airain qui a 12 doigts de tous les côtés. Mais ceux qui sont riches de plus de 10.000 drachmes ont, au lieu de ce pectoral une cotte de mailles. Les princes et les triaires ont les mêmes armes, seulement les triaires n'ont qu'une lance (*hasta* ou *δόρυ*).

Dans chacun de ces trois corps, on choisit, laissant à part les plus jeunes, vingt des plus prudents et des plus braves pour faire d'eux les centurions. Le premier élu a voix délibérative dans le conseil. Il y a vingt autres officiers d'un rang inférieur, **optiones**, et qui sont choisis par les vingt premiers pour conduire l'arrière-garde. Chaque corps est partagé en dix manipules⁵, à l'exception des vélites qui sont répartis en nombre égal dans les trois autres corps. Les centurions choisissent dans leur compagnie, pour porter les enseignes, deux hommes des plus forts et des plus braves, **vexillarii**, **signiferi**⁶.

¹ Le pied grec = 0m,308 1/4 il avait donc un 1/2 pouce de moins que notre ancien pied ; le doigt = 0,010 (ou 1/16 du pied), le spithame = 0,231 (12 doigts ou 3/4 du pied) ; la coudée = 0,462 (ou 1 pied 1/2).

² Tite-Live, XXVI, 4, dit que les vélites avaient chacun sept de ces javelots.

³ Cette épée dont parle Polybe était l'épée espagnole adoptée par les Romains durant la seconde guerre Punique, comme ils doivent avoir pris le pilum aux Étrusques. On a trouvé à Vulci, au milieu de vieilles armes étrusques, un fer de *pilum*.

⁴ Cela ferait 6 coudées ou 2m,77 ; mais comme une partie du fer entrait dans le bois où il était maintenu par une douille, le pilum était notablement plus court. Polybe le fait aussi trop lourd par l'épaisseur qu'il lui donne, à moins qu'il n'ait voulu parler du **pilum murale** qui jouait le rôle de nos fusils de remparts, lesquels sont beaucoup plus gros que le fusil ordinaire. Nous verrons les changements faits par Marius et César au pilum, l'arme avec laquelle les Romains ont conquis le monde.

⁵ La légion avait donc trente manipules divisés en deux centuries, commandées chacune par un centurion, de sorte qu'il y avait soixante de ces officiers par légions. Le **centurio prior** commandait le premier manipule et se plaçait en tête de l'aile droite ; le **centurio posterior** lui servait de lieutenant, au besoin, le remplaçait et avait son poste de combat à l'aile gauche. Le signe distinctif du centurion était un cep de vigne, dont il pouvait frapper les soldats ; les alliés, en cas de faute, étaient battus de verges : *quem militem extra ordinem deprehendit, si Romanus esset, vitibus, si extraneus, fustibus cecidit* (Tite-Live, *Épitomé*, LVII). Une cohorte était la réunion d'un manipule des hastats, d'un autre des princes, d'un troisième des triaires, chacun avec les vélites qui en dépendaient. La cohorte était donc une réduction au dixième de la légion entière. (Cincius ap. Aulu-Gelle, XVI, IV.)

⁶ Avant Marius, les Romains mettaient l'image du loup sur leurs enseignes (Pline, *Hist. nat.*, X, 4.)

*La cavalerie se divise de la même manière en dix compagnies ou turmes ; chacune d'elles a trois chefs dont le premier nommé commande la compagnie entière ; ces chefs en choisissent trois autres d'ordre inférieur pour veiller aux derniers rangs. Les armes de la cavalerie sont une cuirasse, un bouclier solide et une forte lance ferrée à son extrémité inférieure, afin qu'elle puisse servir encore quand la pointe en est brisée*¹.

Après que les tribuns ont ainsi partagé les troupes et donné pour les armes les ordres nécessaires, ils congédient l'assemblée jusqu'au jour où les soldats ont juré de se réunir. Rien ne peut les relever de leur serment, si ce n'est les auspices ou des difficultés insurmontables. Chaque consul marque séparément un rendez-vous aux troupes qui lui sont, destinées, ordinairement la moitié des alliés auxiliaires et deux légions romaines. Quand les alliés ont rejoint, douze, officiers choisis par les consuls, et qu'on appelle préfets, sont chargés d'en régler la distribution. On met à part les mieux faits et les plus braves pour la cavalerie et l'infanterie qui doivent former la garde des consuls. Ceux-là s'appellent les extraordinaires. Quant au nombre total des alliés, il est pour l'infanterie égal à celui de l'infanterie romaine, et triple pour la cavalerie. On prend pour les extraordinaires le tiers de celle-ci, et la cinquième partie de l'infanterie. Les préfets partagent le reste en deux corps, dont l'un s'appelle l'aile droite et l'autre l'aile gauche.

Sur le champ de bataille, la légion se formait en trois lignes : à la première, les hastats ; à la seconde, les princes ; à la troisième, les triaires, tous partagés en dix manipules, rangés sur vingt hommes de front et six de profondeur. Dans l'ordre serré, **confertis ordinibus**, les soldats étaient placés à 3 pieds l'un de l'autre, dans tous les sens, afin d'avoir l'espace nécessaire pour le maniement de leurs armes. Un même intervalle séparait les dix manipules de chaque ligne, de sorte que le front d'une légion en bataille était de 570 mètres, sans compter l'espace réservé à la cavalerie que le général plaçait ordinairement aux ailes et qui prenait un espace de 1m,50 par cheval. Dans l'ordre étendu, **laxatis ordinibus**, les soldats étaient séparés les uns des autres par un intervalle de 6 pieds, ce qui doublait la ligne du front.

A chaque manipule des hastats et des princes étaient joints quarante vélites qui formaient derrière cette infanterie pesante un sixième et un septième rang de troupes légères. Les vélites passaient par les intervalles pour engager l'action de loin, en tirailleurs, y rentraient quand les hastats en venaient aux mains, ou les fermaient lorsqu'ils pouvaient encore, de là, lancer utilement leurs traits sur l'ennemi. L'armée romaine n'eut que plus tard des archers et des frondeurs. Si les hastats pliaient, ils se retiraient par les intervalles des princes placés derrière eux, et tandis que ceux-ci combattaient, les triaires, un genou en terre et couverts par leur bouclier, attendaient le moment d'entrer en action.

*Pour le camp, le lieu est choisi avec soin ; une fois l'emplacement désigné, on cherche l'endroit d'où le général pourra le plus facilement tout voir et on y plante un drapeau. Autour, on mesure un espace carré dont chaque côté est éloigné du drapeau de 100 pieds : c'est le **prétoire**. A gauche et à droite du prétoire sont le **forum** ou marché et le **quæstorium**, c'est-à-dire le trésor et l'arsenal. On établit les légions du côté qui est le plus commode pour aller à l'eau et au fourrage. Les douze tribuns, s'il n'y a que deux légions, se logent sur une ligne droite, parallèle au prétoire et à une distance de 50 pieds, leurs tentes faisant*

¹ Les cavaliers n'avaient pas d'étriers et s'exerçaient à sauter à cheval tout armés. (Végèce, I, 17.)

face aux troupes qui commencent à s'établir à 100 pieds plus loin, sur une ligne également parallèle¹.

Cette ligne est coupée perpendiculairement à son milieu par une ligne droite, et à 25 pieds de chaque côté de cette ligne, on loge la cavalerie des deux légions vis-à-vis l'une de l'autre et séparées par un espace de 50 pieds. Derrière la cavalerie, qui est ainsi établie à la hauteur du milieu des tentes des tribuns, des deux côtés d'une des grandes rues du camp, sont logés les triaires, une cohorte derrière un escadron. Ils se touchent, mais en se tournant le dos. À 50 pieds des triaires et vis-à-vis d'eux, on place les princes de l'autre côté de la seconde et de la troisième rue, qui commencent, aussi bien que celle de la cavalerie, à la ligne des tentes des tribuns et finissent au front du camp. Au dos des princes on met les hastaires, puis à 50 pieds de ceux-ci, le long de la quatrième et de la cinquième rue, la cavalerie des alliés. Derrière cette cavalerie se place l'infanterie des alliés, qui fait face au retranchement, de sorte qu'elle a vue sur deux des quatre côtés du camp.

Entre la cinquième et la sixième cohorte, il y a une séparation de 50 pieds, laquelle forme une nouvelle rue qui traverse le camp parallèlement aux tentes des tribuns et coupe les cinq rues par le milieu. Cette rue transversale s'appelle Quintaine.

A l'extrémité de la ligne que foraient les tentes des tribuns, et parallèlement aux deux côtés du camp, se trouve, en face de, la place du questeur et de celle du marché, le logement de la cavalerie extraordinaire et des cavaliers volontaires. Derrière ces cavaliers se placent l'infanterie extraordinaire et les fantassins volontaires qui ont vue sur le retranchement. Ces cavaliers et ces fantassins sont toujours à la suite du consul et du questeur.

En face des dernières tentes de ces troupes, on laisse un espace large de 100 pieds, parallèle aux tentes des tribuns, et qui traverse toute l'étendue du camp. Au-dessous de cet espace est logée la cavalerie extraordinaire des alliés, ayant vue sur le marché, le prétoire et le trésor. Un chemin ou une rue large de 50 pieds partage en deux le terrain de la cavalerie extraordinaire, venant à angle droit du côté qui ferme le derrière du camp jusqu'au terrain qu'occupe le prétoire. Enfin, derrière la cavalerie extraordinaire des alliés campe leur infanterie extraordinaire, tournée du côté du retranchement. Ce qui reste d'espace vide des deux côtés est destiné aux étrangers et aux alliés qui viennent au camp. Toutes choses ainsi rangées, on voit que le camp forme un carré qui, par la disposition intérieure, ressemble à une ville régulière.

Du retranchement² aux tentes il y a 200 pieds de distance ; cet espace sert à faciliter l'entrée et la sortie des troupes. On y met aussi les bestiaux et tout ce qu'on prend sur l'ennemi. Un autre avantage considérable, c'est que, dans les attaques de nuit, il n'y a ni feu ni trait qui puisse arriver aux tentes, si ce n'est très rarement.

S'il arrive que quatre légions et deux consuls campent ensemble, la disposition est la même pour l'une et l'autre armée ; seulement il faut s'imaginer deux armées tournées l'une vers l'autre, et jointes par les côtés où les extraordinaires

¹ Les tentes, faites de peaux soutenues par des perches, devaient contenir chacune dix hommes.

² Le camp était défendu par un fossé large de 9, 11, 12, 13 ou 17 pieds, profond de 8 ou 9. La terre qu'on en avait tirée était rejetée à l'intérieur du camp, de manière à former un parapet haut de 4 pieds dans lequel étaient plantées des palissades fortement entrelacées. Les vivandiers et les valets campaient en dehors des portes dans les *procestria*.

de l'une et d l'autre sont placés, c'est-à-dire par le derrière du camp, et celui-ci alors forme un carré long, occupant un terrain double du premier.

Une fois le camp établi, les tribuns reçoivent le serment, de tous les hommes libres ou esclaves, qu'ils ne voleront rien dans le camp, et que, s'ils trouvent quelque chose, ils le prêteront au prétoire. Ensuite on commande deux manipules, tant des princes que des hastaires de chaque légion, pour garder la place qui s'étend en face des tentes des tribuns, et que les soldats remplissent pendant le jour. La tente et les bagages de chaque tribun sont en outre gardés par quatre soldats. Trois manipules tirés au soit parmi les princes et les hastaires fournissent chaque jour cette garde qui est destinée aussi à relever la dignité des tribuns. Les triaires, exemptés de ce service, veillent sur les chevaux, quatre par manipule pour l'escadron placé derrière eux. Ils doivent empêcher que ces chevaux ne s'embarrassent dans leurs liens, ou ne causent, en s'échappant, du tumulte dans le camp. Un manipule est toujours de garde à la tente du consul.

Les alliés font deux côtés du fossé et du retranchement, les Romains les deux autres, un par légion. Chaque côté se distribue par parties, suivant le nombre des manipules, et pour chaque partie un centurion préside au travail ; quand tout le côté est fini, deux tribuns l'examinent et l'approuvent.

Les tribuns sont chargés de la discipline du camp. Ils y commandent tour à tour deux ensemble pendant deux mois. Cette charge parmi les alliés est exercée par les préfets. Dès le point du jour les cavaliers et les centurions se rendent aux tentes des tribuns, et ceux-ci à celle du consul, dont ils prennent les ordres.

Le mot d'ordre de la nuit se donne de la manière suivante : on choisit dans les turmes de la cavalerie et dans les manipules de l'infanterie qui ont leur logement au dernier rang, un soldat que l'on exempte de toutes les gardes. Tous les jours, un peu avant le coucher du soleil, ce soldat se rend à la tente du tribun, y prend le mot d'ordre qui est écrit sur une petite planche de bois et s'en retourne à sa compagnie. Quand le chef en a pris connaissance, il la porte avec des témoins au chef de la compagnie suivante, et celui-ci la donne au centurion, qui est son plus proche voisin ; ainsi des autres, jusqu'à ce que le mot d'ordre ayant passé par tous les manipules, soit revenu aux tribuns, avant la nuit close.

La nuit, un manipule entier veille au prétoire. Les tribuns et les chevaux sont aussi gardés par des soldats que l'on retire des manipules. D'ordinaire on donne trois gardes au questeur. La garde de chaque corps se prend dans le corps même. Les côtés extérieurs sont confiés au soin des vélites, qui pendant le jour montent la garde le long du retranchement ; de plus, il y en a dix à chaque porte du camp.

La cavalerie fait les rondes. Quatre cavaliers du premier escadron se rendent à la tente du tribun, de qui ils apprennent par écrit quels postes ils doivent visiter ; puis ils retournent au premier manipule des triaires, dont le centurion est chargé de sonner de la trompette à chaque heure que la garde doit être montée. Le signal donné, le cavalier à qui la première garde est échue, fait la ronde accompagné de quelques amis dont il se sert comme de témoins, et il visite non seulement les gardes postés au retranchement et aux portes, mais encore tous ceux qui sont à chaque compagnie de fantassins et de cavaliers. S'il trouve les sentinelles de la première veille sur pied et alertes, il reçoit d'elles une petite pièce de bois sur laquelle est écrit le nom de la légion, le numéro du manipule et de la centurie dont les soldats en faction font partie. Si quelqu'une est endormie ou absente, il prend à témoin ceux qu'il a amenés et se retire. Les autres rondes

se font de la même manière. A chaque veille, on sonne de la trompette, afin que ceux qui doivent faire la ronde et ceux qui font la garde soient avertis en même temps.

Ceux qui ont fait la ronde portent dès le matin au point du jour, au tribun, les petites pièces de bois qu'ils ont recueillies. S'il n'en manque aucune, on n'a rien à leur reprocher, et ils se retirent. S'ils en rapportent moins qu'il n'y a eu de gardes, on examine ce qui est écrit sur chacune d'elles, quelle garde ne s'est point trouvée à son poste et l'on appelle le centurion et les hommes de garde pour les confronter avec l'homme de la ronde qui produit ses témoins, sans quoi il porte seul toute la peine. On assemble ensuite le conseil de guerre. Les tribuns jugent, et le coupable est passé par les verges.

Ce châtement s'inflige ainsi : le tribun prenant une baguette ne fait qu'en toucher le criminel ; et aussitôt tous les légionnaires fondent sur lui à coups de verges et de pierres en sorte que le plus souvent il perd la vie dans ce supplice. S'il n'en meurt pas, il reste noté d'infamie. Il ne lui est pas permis de retourner dans sa patrie, et personne de ses parents ou de ses amis n'oserait lui ouvrir sa maison. Une punition si sévère fait que la discipline à l'égard des gardes nocturnes est toujours exactement observée. Le même supplice est infligé à ceux qui volent dans le camp, qui rendent un faux témoignage, se prêtent à quelque infamie, ou ont été repris trois fois de la même faute. Il y a aussi des notes d'infamie pour celui qui se vante aux tribuns d'un exploit qu'il n'a pas fait, qui abandonne son poste ou jette ses armes pendant le combat. Aussi les soldats, dans la crainte d'être punis ou déshonorés, bravent-ils tous les périls ; attaqués par un ennemi de beaucoup supérieur en nombre, ils restent inébranlables à leurs postes. D'autres, après avoir perdu par hasard leur bouclier ou leur épée dans le combat, se jettent au milieu des ennemis pour recouvrer ce qu'ils ont perdu ou pour éviter par la mort les reproches de leurs camarades et la honte attachée à la lâcheté¹.

S'il arrive que des manipules entières aient été chassés de leur poste, le tribun assemble la légion ; on lui amène les coupables ; il les fait tirer au sort, et tous ceux qui amènent les chiffres 10, 20, 30, etc., sont passés par les verges. Le reste est condamné à ne recevoir que de l'orge au lieu de blé, et à camper hors du retranchement, au risque d'être enlevé par l'ennemi. Cela s'appelle décimer. Pour les soldats, au contraire, qui se sont distingués soit dans un combat singulier, avec la permission du général, soit dans une escarmouche où le chef n'imposait pas l'obligation de combattre, le consul réunit encore la légion, fait approcher ceux qu'il veut récompenser, et, après leur avoir décerné de grands éloges, il fait présent d'une lance à celui qui a blessé l'ennemi, d'une coupe ou d'un harnais à celui qui l'a tué et dépouillé.

Après la prise d'une ville, ceux qui les premiers sont montés sur la muraille reçoivent une couronne d'or². Il y a aussi des récompenses pour les soldats qui sauvent des citoyens ou des alliés. Ceux qui ont été délivrés couronnent eux-mêmes leur libérateur. Ils lui doivent, pendant toute leur vie, tin respect filial et tous les devoirs qu'ils rendraient d'un père. Les légionnaires qui ont reçu ces

¹ Le consul Petilius ayant été tué en 176 par les Ligures, le sénat décida que la légion qui n'avait pas su défendre son général ne recevrait pas la solde de l'année et que cette campagne ne serait comptée à personne *quia pro salute imperatoris hostium tellis non obtulerant*, parce qu'on ne s'était pas jeté au-devant des traits de l'ennemi pour sauver le général. (Valère Maxime, II, VII, 15.) Cf. Tite-Live, XLI, 18.

² La couronne obsidionale a été longtemps faite seulement de gazon.

récompenses ont droit, au retour de la campagne, de se présenter dans les jeux et dans les fêtes, vêtus d'un habit qu'il n'est permis de porter qu'à ceux dont les consuls ont honoré la valeur. Ils suspendent encore, aux endroits les plus apparents de leurs maisons, les dépouilles qu'ils ont remportées sur les ennemis, pour être des monuments de leur courage.

Tels sont le soin et l'équité avec lesquels on dispense les peines et les honneurs militaires. Doit-on être surpris, après cela, que les guerres entreprises par les Romains aient un heureux succès ?

Après une victoire ou la prise d'une ville, le partage du butin se fait avec la même régularité. Une moitié des soldats gardent le camp ; les autres se dispersent pour le pillage, et chacun rapporte à sa légion ce qu'il a pu prendre. Ce butin est vendu à l'encan, et les tribuns se partagent également le prix entre tous, y compris les malades et ceux qui sont absents par ordre.

La solde du fantassin est de deux oboles par jour¹. Les centurions ont le double, les cavaliers le triple ou une drachme. La ration de pain pour l'infanterie est des deux tiers d'un médimne attique de blé par mois, celle du cavalier de 7 médimnes d'orge et de 2 de blé². L'infanterie des alliés a la même ration que celle des Romains ; leur cavalerie, 1 médimne et un tiers de blé et 5 d'orge. Cette distribution se fait aux alliés gratuitement ; mais, à l'égard des Romains, on leur retient sur la solde une certaine somme marquée pour les vivres, les habits et les armes, qu'on doit leur donner.

*Comme le camp est toujours disposé de la manière qui vient d'être dite et que chaque corps y occupe la même place, il suffit que l'armée, en arrivant au lieu où elle doit camper, voie flotter le drapeau blanc qui marque l'emplacement de la tente du consul, pour que tous les manipules sachent où ils devront s'arrêter. Les soldats s'y rendent comme ils entreraient dans leur cité natale, chacun allant droit à sa demeure, sans pouvoir se tromper. Aussi les Romains n'ont pas besoin de chercher comme les Grecs, un lieu **fortifié par la nature** ; ils peuvent camper partout, et partout, quand l'ennemi a voulu tenter une surprise nocturne, ils les a trouvés établis dans une forteresse où l'on faisait bonne garde³.*

On voit qu'il n'est pas question, pour l'armée de ce temps, de la répartition des soldats selon l'ordre des classes. La légion du premier siècle de la république était constituée aristocratiquement d'après la fortune. Après l'établissement de la solde en 400, et probablement depuis les réformes de Camille, les distinctions établies ou réglées par le roi Servius avaient dû disparaître, et l'égalité semblait

¹ L'obole était 1/6 de la drachme, et Polybe regarde la drachme grecque comme égale au denier romain, qui continua d'être considéré, pour la solde des troupes, comme valant 10 as, quand, à partir de 218 (Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 13), il en valut 16 dans le commerce. Pour une année de 360 jours, la solde du fantassin était donc de 120 deniers, celle du centurion et du cavalier de 240 et 360 deniers. Le denier contenant vers ce temps 58 grains de fin (Hussey, *Ancient weights*) avait une valeur absolue de 0,88 centimes et une valeur potentielle beaucoup plus grande. M. de Witte porte la valeur intrinsèque des premiers deniers, taillés à raison de 72 à la livre, à 1f,01 ; ceux du deuxième, dont on en taillait 84 à la livre, à 0f,82 2/3.

² Le médimne égalant 51lit,70, et le modius romain n'en étant que la sixième partie, 2/3 de médimne ou 4 *modii* donnaient 34 litres 1/2 ; soit, environ, 26 kilogrammes de pain, c'est-à-dire plus que la ration de nos soldats qui est de 750 grammes par jour, ou de 22 kilos 1/2 par mois, en ne comptant pas les 150 grammes de pain de soupe. Les Français, pris en masse, bien qu'ils soient les plus grands mangeurs de pain de l'Europe, n'en consomment en moyenne que 500 grammes par tête et par jour.

³ Comparez avec cette description celle que Flavius Josèphe (*Bell. Jud.*, III, 5) donne plus de deux siècles après Polybe.

régner au camp comme au Forum. L'âge et la force décidaient de la place que le soldat aurait dans le rang. Mais Rome tenait trop à ses anciens usages pour les oublier tout en les modifiant. Les riches qui, dans l'infanterie, ont une armure complète, fournissent seuls tous les cavaliers, ceux qui se montent à leurs frais, *equo privato*, à qui l'État donne 7 médimnes d'orge par mois, et ceux qui reçoivent de lui un cheval, *equus publicus*, avec une allocation pour l'entretenir, *æs equestre*, équivalent de la ration accordée aux autres en nature. Les pauvres ne sont reçus que dans les vélites, sortes d'enfants perdus qui ne comptent pas pour l'action sérieuse, et les indigents sont enrôlés seulement dans les temps de grave péril¹. Leur service à l'armée est donc une exception qui deviendra la règle à partir de. Marius, c'est-à-dire au temps où les ambitieux croiront que les plus pauvres sont les meilleurs auxiliaires². A l'époque des guerres Punique, l'armée était encore l'image de la patrie ; dans deux siècles elle ne le sera plus.

Notons aussi que nul peuple dans l'antiquité n'a si fidèlement rempli l'obligation du service militaire. On peut dire que, de la bataille du lac Régille à celle de Zama, les Romains furent une armée toujours sur pied. Pour être élevé par eux à une magistrature civile, il fallait avoir été soldat, et cette coutume durera jusqu'à la fin des Antonins. Lorsque, au troisième siècle de notre ère, les fonctions civiles furent séparées des fonctions militaires, ce qui restait de l'esprit de la vieille Rome disparut, et le règne des aventuriers commença.

IV. — RÉSUMÉ.

Ainsi, au cœur de l'Italie, au milieu de populations domptées, désunies et surveillées, s'élevait un peuple, fort de son union et de ses mœurs, qui, après avoir mis près de deux siècles à faire sa constitution et son armée, avait, en moins de quatre-vingts ans, soumis et organisé la péninsule entière, du Rubicon au détroit de Messine. Devant ce grand spectacle, devant ces résultats de l'activité et de la prudence humaines, nous souvenant de ce que Rome avait d'abord été, nous dirons, avec Bossuet : *De tous les peuples du monde, le plus fer et le plus hardi, mais tout ensemble le plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus avisé, le plus laborieux, enfin le plus patient a été le peuple romain. De tout cela s'est formée la meilleure milice et la politique la plus prévoyante, la plus ferme et la plus suivie qui fut jamais.*

Voilà de bien glorieuses destinées et une bien grande histoire. Cependant si, dans Rome, nous avons trouvé beaucoup de grands citoyens, nous ne saurions dire que nous y ayons jusqu'à présent trouvé un seul grand homme. Cet empire était, comme Bossuet le montre malgré lui-même, l'œuvre du temps, des circonstances historiques et de la sagesse collective du sénat et du peuple. L'union de ceux qui délibéraient à la curie et de ceux qui votaient au comice, l'esprit de sacrifice et l'esprit de discipline, c'est-à-dire les grandes vertus civiques, voilà ce qui a donné aux Romains la victoire sur les Samnites et l'Italie ; ce qui leur donnera la victoire sur Carthage et le monde. Cette histoire est donc le triomphe du bon sens appliqué avec persévérance aux choses publiques ; elle

¹ L'État leur donnait une épée et un bouclier.

*Proletarius publicitus scutisque feroque
Ornatur ferro.*

(Ennius, *ap.* Aulu-Gelle, XVI, X).

² *et homini potentiam quærenti egentissimus quisque opportunissimus* (Salluste, *ap.* Aulu-Gelle, *ibid.*).

est aussi la plus éclatante protestation contre la vieille doctrine du gouvernement du monde par les dieux et contre la théorie nouvelle qui attribue tout le progrès humain aux grands hommes. Ils font beaucoup assurément ; et dans les œuvres de l'art et de la pensée, ils font tout mais en politique, il n'y a de grands hommes que ceux qui sont la personnification des besoins de leur temps et qui dirigent les forces sociales dans le sens où ces forces allaient d'elles-mêmes. Nous verrons un jour Rome, incapable de conduire ses destinées, s'abandonner aux mains de ses chers militaires ; mais, pendant un siècle encore, ses institutions et son vieil esprit la préserveront de ces guides dangereux.

QUATRIÈME PÉRIODE — LES GUERRES PUNIQUES (264-201).

CHAPITRE XIX — CARTHAGE.

I. — EMPIRE COMMERCIAL DE LA RACE PUNIQUE.

Tandis que Rome s'avancéait lentement par la guerre du fond du Latium jusqu'au détroit de Messine, sur l'autre rive de la Méditerranée, en face de l'Italie, à moins de 30 lieues de la Sicile, grandissait, par l'industrie et le commerce, la puissance carthaginoise.

Aujourd'hui, sur une grève déserte, à 4 lieues de Tunis, se voient épars des tronçons de colonnes, les ruines d'un aqueduc romain, quelques citernes à demi comblées, et dans la mer des restes de jetées que les vagues ont détruites. C'est là tout ce qui subsiste de Carthage¹*etiam periere ruinæ*. Et cependant elle a deux fois glorieusement vécu comme cité punique et comme ville romaine. Ses tours s'élevaient à quatre étages ; sa triple enceinte montait à 30 coudées, et telle était la force de ses murs, que des loges pratiquées dans leur épaisseur

¹ La ruine la plus considérable est celle du grand aqueduc qui traversait l'isthme et alimentait la ville ; à son extrémité sont de profondes citernes qui s'enfoncent parallèlement sous le sol. A peu de distance des citernes, et dominant la mer d'une hauteur de 63 mètres, s'élève une colline où le roi Louis-Philippe a fait construire une petite chapelle en l'honneur de saint Louis. C'est là sans doute qu'il faut chercher l'emplacement de Byrsa, la citadelle de Carthage. M. Beulé (*Fouilles de Carthage*) a même cru retrouver les fondations des murs sur les pentes de la colline, mais les résultats de ses fouilles, sur ce point, ont été vivement combattus par M. Davis (*Carthage and her romains*). Le temple de la grande déesse de Carthage, Tanit, que les Romains ont appelée successivement uranie, Simon et la Vierge Céleste, occupait, d'après les récits des auteurs anciens, une autre colline presque aussi étendue que Byrsa, dont elle n'était séparée que par une rue basse. On a trouvé sur toute la largeur de l'espace compris entre la chapelle Saint-Louis et la mer, mais principalement aux environs de la chapelle, une quantité d'ex-voto portant des dédicaces, en langue phénicienne, à Tanit et à Baal-Hammon, qui doivent provenir du temple de cette déesse.

L'emplacement des ports laisse place à moins de doutes, ils étaient au sud de Carthage et s'ouvraient non pas sur le lac de Tunis, mais sur la mer, en face du petit port de la Goulette. Il y en avait deux, l'un derrière l'autre, mais une seule entrée y donnait accès. Le premier, qui communiquait directement avec la mer, était le port marchand ; l'autre, le port de guerre, était plus petit et circulaire ; une île en occupait le centre. Ces ports avaient été taillés dans le roc, comme un grand nombre de ports des Phéniciens, et ils étaient ainsi défendus, sur leur flanc, par une paroi naturelle ; du côté du sud, ils étaient fermés par une chaîne en fer.

Les Phéniciens portaient leur culte avec eux. Partout où ils allèrent, ils élevaient des chapelles, ou consacraient dans les temples de divinités étrangères des ex-voto à leurs divinités nationales. Aussi, dans presque tous leurs comptoirs, a-t-on retrouvé des traces du culte de Melkart et d'Astarté, ou d'Hercule et de Vénus, comme les Grecs et les Romains ont toujours appelés ces divinités. Les *Portus Herculis*, *Portus Herculis Monæci* (Monaco) et les *Portus Veneris* (Port-Vendres) n'ont pas d'autre origine.

Les inscriptions carthaginoises nous révèlent, en dehors des prêtres proprement dits, l'existence de hiérodules attachés au service des différents temples et qui devaient former de véritables confréries. Le temple était leur famille ; ils n'avaient pas d'ancêtres : aussi plus d'une fois sur les stèles voit-on le nom de la ville de Carthage au lieu qu'occupe d'ordinaire celui du fils et de l'aïeul de celui qui faisait l'offrande. Les inscriptions nous permettent aussi de saisir les traces d'une organisation religieuse en dehors du corps sacerdotal : sur deux ou trois grands textes, on voit figurer les *dix hommes préposés aux choses sacrées*. Ce devait être une sorte de magistrature religieuse, répondant aux centumvirs ou aux suffètes. Enfin, elles nous font encore connaître les noms d'un certain nombre de suffètes, Annibal, Magon, Bomilcar ; mais ces noms étaient très répandus, et l'absence totale de dates nous empêche d'en tirer aucune conséquence relative à l'histoire de Carthage. (Note communiquée par M. Berger.) Sur les traces laissées en Gaule par Melkart, voyez E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 131 et suiv.

pouvaient abriter trois cents éléphants de guerre, quatre mille chevaux et vingt-quatre mille soldats avec les approvisionnements, les harnais et les armes¹. Des lames d'or couvraient son temple du Soleil, dont la statue en or pur pesait, disait-on, 1000 talents ; et sur ses places, qui retentissaient de mots prononcés en vingt langues, se rencontraient le Numide et le Maure à demi nus, l'Ibère aux vêtements blancs, le Gaulois à la saie brillante, le robuste Ligure, l'agile Baléare, des Grecs accourus pour chercher fortune dans la grande cité, des Nasamons et des Lotophages appelés de la région des Syrtes, tous ceux enfin qui venaient à Carthage vendre leur courage, payer leurs tributs ou apporter dans cet entrepôt de toutes les terres civilisées et barbares les produits des trois mondes. A son dernier jour, après une lutte séculaire, Carthage comptait encore sept cent mille habitants².

Cette ville n'était cependant qu'une colonie d'une autre ville, de Tyr, cité sans territoire, comme Venise ou Amsterdam, vaisseau à l'ancre sur la mer, et votant de là passer les conquérants et les révolutions. Tyr et Sidon étaient les principales villes d'un pays, qui, resserré entre le Liban et la mer, avait à peine une superficie de 240 milles carrés. Mais des plus petits pays sont sorties les plus grandes choses : de l'Attique, la civilisation du monde ; de la Palestine, la religion du Christ. Les Grecs ont été les artistes, les penseurs et les poètes de l'ancien monde ; les Phéniciens n'en furent que les marchands³, mais avec tant de courage, de persévérance et d'habileté, que, dans l'histoire de l'humanité, ils ont pris place parmi les peuples civilisateurs. Dans leurs courses lointaines, ces chercheurs d'or avaient trouvé ce qu'ils ne cherchaient pas, les arts et la science de l'Égypte et de l'Assyrie, qu'ils emportèrent dans leurs caravanes et sur leurs vaisseaux. Aux Grecs, ils transmirent l'écriture alphabétique des Pharaons, le système métrique des Babyloniens et des doctrines religieuses, des procédés d'art que modifia heureusement le clair et charmant génie de la race aimée de Minerve. Aux Africains, aux Espagnols, ils enseignèrent l'agriculture de la Syrie et de la vallée du Nil ; partout, ils portèrent les produits d'une industrie avancée qui éveilla l'industrie naissante de pays barbares.

La terre manquant aux Phéniciens sur leur grève stérile, ils avaient pris la mer pour domaine ; ils la couvrirent de leurs flottes et jetèrent des colonies sur tous ses rivages ; non pas à la façon de Rome, comme des forteresses qui devaient assurer l'empire et l'unité du peuple dominateur ; mais à la mode grecque, comme un trop-plein de population abandonné à lui-même et faisant d'autant mieux sa fortune. Il fut un temps où la Méditerranée put s'appeler la mer Phénicienne. La légende, résumant comme elle fait toujours l'ancienne histoire d'un peuple dans celle d'un héros mythique, représentait les progrès successifs de la colonisation phénicienne par le voyage symbolique du dieu Melkart. L'Hercule tyrien, entraînant sur ses pas une puissante armée, avait traversé le nord de l'Afrique, l'Espagne, la Gaule, l'Italie et la Sicile, domptant les nations, fondant des villes et enseignant aux vaincus les arts de la paix. La Sardaigne possède encore les étranges monuments élevés par ces colons phéniciens les *Nuraghs*.

¹ La triple enceinte dont parle Appien n'était peut-être que le mur extérieur, puis les deux murs des casemates, séparés du premier par un chemin couvert.

² Son nom punique était Kiriath-Hadshât ou la *Ville Neuve*, qui l'on prononçait probablement Kart-Hadshât, ce qui explique le nom grec *Κορχηδών* et le non romain *Carthago*.

³ Pour le commerce des Phéniciens, voyez le chant magnifique d'Ézéchiel (chap. XXVII) : *Ô Tyr ! tu te disais : je suis une ville d'une beauté parfaite....*

Dans la mer Égée, les Phéniciens reculèrent devant la race belliqueuse, sortie de la Hellade, et, lui laissant le nord de la Méditerranée, ils ne gardèrent que l'Afrique et l'Espagne. De Tyr à Cadix, sur une ligne de 1000 lieues, les vaisseaux phéniciens purent naviguer le long d'une côte bordée de leurs comptoirs. Mais la Méditerranée était trop étroite pour ces quelques milliers de marchands qui s'étaient faits les pourvoyeurs des nations. Leurs caravanes ou leurs navires visitèrent les contrées les plus reculées de l'Orient et du Midi. Par la mer Rouge et l'océan Indien, ils allèrent jusqu'aux Indes, jusqu'à Ceylan, et s'établirent dans le golfe Persique ; par la Perse et la Bactriane, ils pénétrèrent jusqu'aux frontières de la Chine. L'ivoire et l'ébène de l'Éthiopie, la poudre d'or de l'Afrique et de l'Asie centrale, les parfums de l'Yémen, la cannelle et les épices de Ceylan, les pierres précieuses et les riches tissus de l'Inde, les perles du golfe Persique, les métaux, les esclaves, les laines de l'Asie antérieure, le cuivre de l'Italie, l'argent de l'Espagne¹, l'étain de l'Angleterre, l'ambre de la Baltique, vinrent s'entasser sur les marchés de Tyr. Mais ne regardons pas dans l'intérieur de ces cités maritimes où, à tant de richesse, se mêlait tant de corruption. Sous l'influence d'un climat ardent et d'une religion qui réduisaient le problème de l'univers à celui de la fécondité, leurs solennités étaient les fêtes lascives d'Astarté ou les cris de douleur dont leurs temples retentissaient lorsque Moloch, *l'horrible roi*², exigeait qu'on lui sacrifiât les enfants des plus nobles familles.

Carthage n'était qu'un anneau de cette chaîne immense que les Phéniciens avaient attachée à tous les continents, à toutes les îles, et dont ils semblaient vouloir enlacer le monde.

Mais il y a des villes que leur position seule appelle à une haute fortune. Placée à cette pointe de l'Afrique qui semble aller à la rencontre de la Sicile pour fermer le canal de Malte, et qui commande le passage entre les deux grands bassins de la Méditerranée, Carthage devint la Tyr de l'Occident, dans des proportions colossales, parce que l'Atlas, avec ses intraitables montagnards, n'était pas, comme le Liban à Tyr, au pied de ses murs, lui barrant le passage, lui disputant l'espace ; parce qu'elle n'était pas cernée, comme Palmyre, par le désert et ses nomades ; parce qu'elle put enfin, s'appuyant à de grandes et fertiles provinces³, s'étendre sur le vaste continent placé derrière elle, sans y être arrêtée par de puissants États. Les Grecs de Cyrène contenus, l'intérieur de l'Afrique parcouru jusqu'au Nil et au Niger, le Sénégal reconnu⁴, l'Espagne et la Gaule tournées, les

¹ L'argent étant rare dans l'antiquité, le rapport de l'or à l'argent était à Rome de 1 à 10 ; anciennement, dans l'Asie, il était peut-être de 1 à 7 ou à 8 ; chez nous, il est légalement de 1 à 15 ½ ; ce haut prix de l'argent fut sans doute une des causes de la richesse des Phéniciens, qui tiraient d'Espagne beaucoup d'argent. Les voisins des Sabéens, dit Strabon, donnaient 2 livres d'or pour 1 d'argent. — Tyr et Sidon avaient aussi des industries florissantes : teintureries en pourpre, verreries, tisseranderies, bimbeloterie, salaisons, métallurgie, etc.

² Milton, *Parad. lost*, II.

*Moloch, horrid king, besmeared with blond
Of human sacrifice and parents' tears.*

³ La Zeugitane et la Byzacène, dont Polybe (XII, 3), Diodore (XX, 8) et Scylax vantent l'extrême fertilité et dont aujourd'hui encore le sol est d'une inconcevable fécondité. On a compté 97 épis sur un seul pied d'orge, et les gens du pays ont assuré à sir G. Temple (*Excurs. in the Mediterr.*, II, 108) qu'il y en avait souvent jusqu'à 300. A l'exposition algérienne de 1876, des touffes d'orge, récoltées dans les fossés de Touggourt et provenant d'un seul grain, portaient chacune 78, 84 et jusqu'à 118 épis.

⁴ Hannon, chargé de reconnaître les côtes occidentales de l'Afrique s'arrêta, faute de vivres, entre le 7° et le 8° degré de latitude nord, au golfe de Cherbro, qu'il appela la Corne du Midi, *Noroũ xépac*. Il établit des colons, hommes et femmes, sur divers points de la côte, entre l'île de Cerane (Arquin ? à 10° au nord de l'équateur) et les Colonnes d'Hercule. Nous avons encore la traduction

Canaries découvertes, l'Amérique peut-être pressentie et annoncée à Christophe Colomb par cette statue de l'île Madère qui, du bras étendu, montrait l'Occident : voilà ce que fit la colonie déposée par Tyr au pied du Beau Promontoire.

Il y eut un moment où cet empire commercial des hommes de race punique, avec ses deux grandes capitales, Tyr et Carthage, s'étendait comme mille ans plus tard celui des Arabes, leurs frères, de l'océan Atlantique jusque dans l'océan Indien. Mais cette domination eut deux implacables ennemis : à l'orient les Grecs, à l'occident les Romains. Avec Xerxès, les vaisseaux phéniciens vinrent jusqu'à Salamine ; avec Alexandre, les Grecs parurent sous les murs de Tyr, qu'ils renversèrent. Quand ils eurent encore bâti Antioche et Alexandrie, la Phénicie, étouffée entre ces deux villes, vit s'éloigner d'elle le commerce du monde. Ce qu'Alexandre avait fait contre Tyr, Agathocle et Pyrrhus l'essayèrent contre Carthage. Mais la Grèce regarde à l'Orient ; elle a eu de ce côté sa plus brillante histoire ; Pyrrhus échoua à l'Occident contre les colons phéniciens ; il fallait une main plus forte pour arracher la Sicile aux Carthaginois.

II. — CARTHAGINOIS ET LIBYPHÉNICIENS ; POLITIQUE COMMERCIALE DE CARTHAGE.

Comme Rome, Carthage avait eu les plus obscurs commencements ; elle mit quatre siècles à fonder son empire. Tous les Numides n'étaient pas, ainsi que leur nom grec l'indiquerait, des nomades : beaucoup de Libyens se livraient à l'agriculture ; beaucoup aussi erraient comme nos Algériens avec leurs troupeaux. Elle soumit les uns et gagna ou contint les autres ; par les alliances qu'elle fit contracta leurs chefs avec les filles de ses plus riches citoyens¹. Elle encouragea la culture du sol, et ses colons, se mêlant aux indigènes, formèrent à la longue un même peuple avec eux, les Libyphéniciens². Mais les colonies romaines, toujours armées, enveloppaient leur métropole d'une impénétrable ceinture. Les établissements de Carthage, tous sans murailles pour qu'une révolte fût impossible, n'étaient, à vrai dire, que de grands villages agricoles, chargés de nourrir l'immense population de la capitale et d'approvisionner ses mille navires et ses armées. C'est ainsi que nous apparaissent les villes carthaginoises : ouvertes à toutes les attaques et aussi incapables de se défendre contre Carthage que contre ses ennemis. Spolète, Casilinum, Nole et les imprenables cités de l'Italie centrale sauvèrent Rome par leur résistance à Annibal ; deux cents villes se donnèrent à Agathocle dès qu'il eut mis le pied en Afrique³.

grecque de son Périple ; celui d'Himilcon, qui avait été chargé d'explorer les côtes de l'Europe occidentale, est perdu.

¹ Voyez, dans Tite-Live, l'histoire de Sophonisbe et, dans Polybe, celle de Naravas (I, 78 sqq.) Œsalcès, roi des Massyliens, épousa aussi une nièce d'Annibal. (Tite-Live, XXIX, 20.)

² Aristote, *Pol.*, VI, 8. Remarquons qu'entre les Carthaginois et les Africains il y avait une différence d'origine, de langue et de mœurs qui n'existait pas, du moins au même degré, entre Rome et les Italiens, lors même qu'on admettrait le récit fameux de Procope (*de B. V.*, II, 20) sur la présence en Afrique de Chananéens, c'est-à-dire d'hommes de langue et de race phénicienne, avant l'arrivée des colons de Sidon et de Tyr. En Italie, la fusion était possible, elle ne l'était en Afrique que par cette race intermédiaire des Libyphéniciens, qui fut lente se former et qui n'avait pas les mêmes intérêts que Carthage. Comme les Anglais le sont pour l'Inde, les vrais Carthaginois restèrent toujours pour l'Afrique des étrangers. Dans Tite-Live les envoyés de Masinissa le leur reprochent.

³ Diodore, XX, 17.

Le sénat avait favorisé le mélange de ses colons avec les Libyens (Berbères). Mais le peuple qui en sortit fut regardé comme une classe inférieure, tenu loin des honneurs et du commandement¹, surveillé, traité en race ennemie, et par là même poussé à la révolte. L'histoire de Mutine et de la guerre des mercenaires montre à la fois la faute de Carthage et sa punition ; à Rome, Mutine fût devenu consul ; à Carthage, il fut insulté, proscrit et forcé de trahir pour sauver sa tête.

Carthage avait été précédée ou suivie sur cette cote par d'autres colonies phéniciennes : Utique, Hippone, Hadrumète, les deux Leptis, qu'elle contraignit à reconnaître sa suprématie, à l'exception d'Utique, qui sut garder une réelle indépendance². N'ayant plus à craindre leur rivalité, s'étant soumis les Numides voisins de son territoire, tenant les autres divisés par sa politique ou son or, elle eut toute liberté d'étendre son empire maritime. Née d'une ville marchande, Carthage n'aima que le commerce, et ne fit la guerre que pour s'ouvrir, des débouchés, s'assurer l'exploitation de riches pays, ou détruire des puissances rivales. Les Grecs et les Phéniciens se partageaient l'un des deux grands bassins de la Méditerranée ; elle voulut avoir l'autre. La Sardaigne, la Corse et les Baléares en dominaient la navigation, elle s'en empara. La Sicile était mieux défendue par les Grecs de Syracuse. elle les y cerna en prenant position à Malte, où elle entretenait deux mille hommes de garnison, à Gaucos, à Cossura, qui y touchent, aux îles Ægates, aux îles Lipariennes qui en dominaient le littoral de l'ouest et du nord, dans la Sicile même, dont elle finit par occuper les deux tiers. Là où elle régna en souveraine, de dures lois, comme marchands en ont toujours écrit jusqu'à nos jours pour défendre leurs monopoles, pesèrent sur les vaincus. Tandis qu'autour de ses murs elle condamnait les Libyens à labourer pour son compte, elle interdisait, s'il en faut croire les Grecs, aux habitants de la Sardaigne sous peine de mort, la culture du sol³ ; dans l'Attique, dont elle avait bordé la côte orageuse de ses nombreux comptoirs, en Espagne, où les anciennes colonies phéniciennes lui servaient d'entrepôts, elle profitait de l'ignorance des barbares pour faire avec eux d'avantageux marchés. Elle ne perdait ni son temps ni ses forces à les conquérir ou à les civiliser ; elle aimait mieux leur créer des besoins, et imposer des échanges onéreux : prenant pour quelques légers tissus fabriqués à Malte la poudre d'or de l'Africain, ou l'argent de l'Espagnol ; gagnant toujours, sur tout et avec tous.

Les Étrusques, les Massaliotes, Syracuse, Agrigente et les villes grecques de l'Italie lui faisaient une rude concurrence. Contre les uns, elle anima la haine et l'ambition de Rome (traités de 509, de 348 et de 276) ; contre les autres, elle arma peut-être les Gaulois et les Ligures ; ou bien elle cachait mystérieusement la route suivie par ses navires. Tout vaisseau étranger surpris dans les eaux de la Sardaigne et vers les Colonnes d'Hercule était pillé et l'équipage jeté à la mer⁴. Après les guerres Puniques, il fallut modifier ce singulier droit des gens, comme l'appelle Montesquieu. Un vaisseau carthaginois se voyant suivi dans l'Atlantique

¹ C'étaient les Libyphéniciens qui composaient, avec la populace de la capitale, les colonies envoyées en si grand nombre. (Aristote, *Pol.*, VI, 5.)

² Polybe, III, 24. Utique, en phénicien, signifie la *Vieille Ville*.

³ Auct. de Mirab., 104. C'est une erreur ; la Sardaigne fournissait beaucoup de blé aux flottes et aux armées de Carthage (Diodore, XIV, 63, 77). Mais les Carthaginois faisaient courir ce bruit pour écarter les navires étrangers de l'île qui aurait nourri Carthage, si une révolte ou la guerre l'avait privée des blés d'Afrique. Dans le premier traité avec Rome, les Romains pouvaient trafiquer en Sardaigne ; dans le second, cette autorisation fut retirée. (Polybe, III, 22-24.)

⁴ Appien, *Bell. Pun.*, 4 ; Strabon, XII, p. 802, et Montesquieu, *Esprit des lois*, XXI, 11.

par une galère romaine se fit échouer plutôt que de lui montrer la route des îles Cassitérides (les Sorlingues)¹. L'amour du gain s'élevait jusqu'à l'héroïsme.

Chose étrange, la plus grande puissance commerciale de l'antiquité semble être restée longtemps sans frapper elle-même sa monnaie d'or et d'argent ; du moins les médailles d'argent et d'or que nous possédons de la Carthage punique sont toutes sorties des ateliers monétaires qu'elle avait en Sicile et où travaillaient pour elle des artistes grecs. Syracuse même lui en fabriqua ; on le reconnaît à la beauté du type et à l'image de la nymphe Aréthuse. Ces monnaies n'appartiennent même pas au système pondéral d'après lequel furent taillées les vraies pièces puniques². Carthage, cependant, en eut au temps de son indépendance ; mais, suivant la coutume de, l'Égypte et de l'Asie antérieure, elle faisait surtout ses échanges avec des lingots, comme la Chine fait encore les siens, et par la troque, on avec des morceaux de cuir qui, portant l'estampille de l'État³, jouaient le rôle de notre papier-monnaie. Cet usage doit d'autant moins surprendre, qu'on a trouvé quelque chose d'analogue chez les Assyriens, auxquels la Phénicie a tant emprunté⁴.

III. — MERCENAIRES.

Pour donner à son commerce l'essor et la sécurité, pour être maîtresse des mers, Carthage n'avait besoin que de la tranquille possession des îles et du littoral. Quelque restreintes que fussent ces prétentions, il fallait des armées pour les réaliser. Mais, du moment où la guerre n'est qu'une affaire de commerce, un moyen d'assurer la rentrée des fonds et le placement des marchandises, pourquoi les marchands ne payeraient-ils pas des soldats comme ils payent des facteurs et des commis ? Venise, Milan, Florence, toutes les républiques italiennes du quinzième siècle, eurent des condottieri ; l'Angleterre en a plusieurs fois acheté. C'était une coutume phénicienne : *Les Perses, les Lydiens et les hommes de la Libye*, dit Ézéchiel à la ville de Tyr, *étaient des gens de guerre, et à tes murs ils ont suspendu, pour te faire honneur, leurs casques et leurs boucliers* (XXVII, 10). Carthage eut donc des mercenaires. On achetait des chevaux et des navires qu'on armait à la proue de nains difformes pour effrayer les gens, on acheta aussi des hommes, et depuis les Alpes et les Pyrénées jusqu'à l'Atlas il y avait tant d'épées à vendre ! Chacun des comptoirs de Carthage devint un bureau de recrutement. Les prix étaient bas, car la concurrence était grande parmi ces barbares avides et pauvres qui cernaient et l'étroite lisière des possessions carthaginoises. D'ailleurs Carthage faisait bien les choses. Elle embarquait les femmes, les enfants et jusqu'aux effets de ses mercenaires. C'étaient autant d'otages de leur fidélité, ou, après une campagne meurtrière, des héritages pour le trésor. Nul n'était refusé, ni le frondeur baléaire⁵, ni le

¹ Strabon, III, p. 176. Le patron s'étant sauvé, Carthage lui rendit, aux frais du trésor public, tout ce qu'il avait perdu.

² Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 266. L'auteur croit que Carthage ne commença à frapper chez elle des pièces d'or que vers 350.

³ Cf. Eckhel, *Doctrina numm.*, IV, 136.

⁴ Dès le neuvième siècle avant notre ère, les Assyriens avaient des briquettes d'argile qui étaient de vraies lettres de change, dispensant les négociants de Babylone et de Ninive du transport encombrant et quelquefois dangereux des espèces métalliques. (Lenormant, *ibid.*, p. 113.)

⁵ On connaît la réputation de ces frondeurs. Strabon dit (III, 168) que les Baléares ne donnaient de pain à leurs enfants qu'en le plaçant sur un but que ceux-ci devaient toucher avec la fronde. Cf. Florus (III, 8), Lycophron (Alex., 637) et Diodore (V, 18) disent la même chose.

cavalier numide¹ armé d'un bouclier en peau d'éléphant et couvert de la dépouille d'un lion ou d'une panthère, ni le fantassin espagnol et gaulois, ni le Grec qu'on pouvait employer à tout, espion, marin, constructeur, au besoin même général².

Plus il y avait de races différentes dans une armée carthaginoise, plus le sénat était rassuré : une révolte paraissant impossible entre tant d'hommes qui ne pouvaient se comprendre. D'ailleurs, le général, ses principaux officiers et sa garde, qu'on appelait le bataillon sacré³, étaient Carthaginois, et les sénateurs tenaient toujours auprès de lui quelques-uns de leurs collègues pour veiller sur sa conduite et s'assurer que tous ces gens gagnaient bien leur argent. L'amour de la gloire et de la patrie, le dévouement à l'État, tous ces grands noms qui faisaient à home des miracles n'avaient pas cours dans le sénat de Carthage. On y parlait beaucoup de recettes et de dépenses, fort peu d'honneur national : aussi les ressources du pays ne se mesuraient que sur celles du trésor. Tant qu'il était rempli, on dépensait des soldats avec une insouciant prodigalité. Quand il était épuisé, on reculait ou l'on traitait : c'était une affaire manquée. Avait-elle réussi, les déboursés étaient bientôt couverts, et les mercenaires morts dans l'entreprise oubliés. Qu'importait qu'il y eût quarante ou cinquante mille barbares de moins dans le monde ! Ces mercenaires pouvaient devenir dangereux. Mais on savait se délivrer de leurs exigences : témoin les quatre mille Gaulois livrés à l'épée des Romains, la troupe abandonnée sur l'île déserte des Ossements⁴, et Xanthippe qui périt peut-être comme Carmagnola.

Un pareil système était bon tant qu'il ne s'agissait que d'expéditions lointaines, mais du moment où la guerre se rapprocha de ses murs, Carthage fut perdue. Ses citoyens, s'étant reposés sur leurs mercenaires du soin de les défendre, trouvèrent peu de ressources en eux-mêmes, quand ils furent seuls en face de l'ennemi. Auraient-ils eu un sénat capable d'envoyer aux Romains, descendus en Afrique, la réponse d'Appius au roi d'Épire, qu'ils n'auraient pu faire de leurs courtauds de boutique les légionnaires d'Asculum et de Bénévent ! *Une foule de vertus tiennent aux armes*⁵, et la guerre, tout en étant un grand malheur, donne à un peuple militaire des qualités que, loin des camps, on ne connaît pas. Comme les Juifs et les Tyriens, leurs frères, les Carthaginois ne surent combattre qu'à leur dernier jour ; mais, comme eux aussi, à l'heure suprême, ils furent héroïques.

IV. — CONSTITUTION.

Au reste, les mercenaires n'apparaissent qu'aux époques de décadence : en Grèce, après Alexandre ; dans l'empire romain, après les Antonins ; dans l'Italie du moyen âge, après la ligue lombarde. Quand Rome et Carthage se rencontrèrent, Polybe l'affirme (VI, 51), l'une était dans toute la force de sa

¹ Polybe, I, 15.

² Xanthippe. Polybe, I, 7. voyez au chap. suivant, l'histoire du Rhodien de Lilybée.

³ Pour le citoyen carthaginois, le service militaire était chose si méritoire, qu'il en voulait garder à jamais le souvenir. La loi estimait que prendre l'épée était déjà un exploit, et elle autorisait le citoyen à porter autant d'anneaux qu'il avait fait de campagnes. (Aristote., *Polit.*, VII, 2, 6.)

⁴ Ὀστιώδας (Diodore, V, 11).

⁵ Chateaubriand a dit : *Un peuple accoutumé à voir seulement le cours de la rente et l'aune de drap vendue se trouve-t-il exposé à une commotion, il ne sera capable ni de l'énergie de la résistance ni de la générosité du sacrifice. Repos engendre couardise ; au milieu des quenouilles, on s'épouvante des épées.... une foule de vertus tient aux armes.*

robuste constitution, l'autre avait atteint cette vieillesse des États où l'organisme affaibli l'est plus dirigé par une volonté énergique. La thèse des mérites de la pauvreté est tombée avec les déclamations sur les vertus de l'âge d'or il Le pauvre n'est pas nécessairement un bon citoyen, et le riche un mauvais ; mais la richesse, comme la misère, peut être, elle aussi, mauvaise conseillère. Or il y avait à Carthage trop d'opulence et trop peu de ce luxe de l'esprit qui met l'âme au-dessus de la fortune. Cette grande cité a eu d'habiles négociants, de hardis voyageurs, de sages conseillers et des généraux incomparables ; on ne lui tonnait ni un poète, ni un artiste, lit un philosophe¹. Il suffira de voir la reproduction flue nous donnons de quelques-uns des trois mille ex-voto trouvés à Carthage pour juger que, fidèle à son origine, ce peuple n'a pas eu plus d'art que sa métropole. Il agissait beaucoup, ne pensait pas, et sa religion, à la fois licencieuse et sanguinaire, par cela même très tenace, n'exerçait aucune influence morale sur la vie privée, aucune action utile sur le gouvernement, tandis que celle des Romains aimait les mœurs honnêtes et que ses prêtres, à peu près tous magistrats ou sénateurs, ne parlaient au nom du ciel que pour donner plus ; de force à la sagesse politique.

Les Romains pillaient l'ennemi ; ils ne pillaient pas l'État. A Carthage, dans les derniers temps, tout était à vendre et tout se vendait, les dignités comme les consciences. La fortune donnant le pouvoir, les honneurs et le plaisir, aucun moyen de l'acquérir, fût-ce la force ou l'astuce, ne semblait illégitime. *Chez les Carthaginois*, dit Polybe, *de quelque manière qu'on s'enrichisse, on n'est jamais blâmé... les dignités s'achètent.* » Aristote affirme aussi que les riches seuls arrivaient aux honneurs. Carthage aimait l'or ; elle l'a possédé et elle est morte tout entière le jour où elle l'a perdu, *receperunt mercedem suam*.

Aristote vante pourtant l'excellence de son gouvernement². C'était une constitution mêlée d'éléments divers, royauté, aristocratie, démocratie, mais sans qu'il y eût entre ces pouvoirs le juste équilibre qui fait l'avantage de ces sortes de gouvernements : au fond, l'oligarchie dominait. Deux suffètes (*schofetim* ou juges), choisis dans des familles privilégiées et nommés d'abord à vie par l'assemblée générale, étaient les premiers magistrats de la république : des écrivains grecs et romains leur donnent le nom de rois³. Après eux venait le sénat, où toutes les grandes familles avaient des représentants. Pour faciliter

¹ Malgré le luxe des temples et des palais, l'art ne fut à Carthage, comme à Tyr, qu'une importation étrangère. Dans le temple de Melkart, à Tyr, où Hérodote (II, 44) vit une colonne d'or et une colonne d'émeraude, il n'y avait pas une image du dieu. De même dans le temple de Gadès.

*.... nulla effigies, simulacrae nota deorum
Majestate locuni implevere timore.*

(Silius Italicus, *Punica*, III, 50.)

Il y avait des livres à Carthage, puisque le sénat les donna à Masinissa et que Salluste (Jugurtha, 17) les vit ; mais il n'en est rien resté que le traité de Magon sur l'agriculture. On a cru que le sculpteur Boéthos était carthaginois ; mais les meilleures éditions de Pausanias portent la leçon *Καλχηδόνιος* au lieu de *Καλχηδόνιος*, ce qui fait de Boéthos un Grec de Chalcédoine. (Voyez le *Pausanias* de Didot, V, XVII, 4.) On fait aussi un Carthaginois de Clitomaque, un des chefs de la nouvelle académie ; mais il vécut longtemps à Athènes et y succéda, en 129, à Carnéade. Il y enseignait encore en 11 (Cicéron, *de Orat.*, I, 11), et on y suit sa trace jusqu'en l'année 100. C'était un Grec, au moins d'éducation, comme un autre Carthaginois, Térence, fut un Romain.

² Aristote, *Polit.*, II, 8. Il écrivait vers 330. Cicéron a dit aussi : *Nec tantum Carthago habuisset opum sexcentos fere annos sine consiliis et disciplina* (*de Rep.*, I, fragm. inc. 3).

³ Corn. Nepos, *Annibal*, 7. Aristote (*Pol.*, II, 8) les compare aux rois de Sparte et les appelle *Βασιλείς*. Tite-Live (XXX, 7), les compare aux consuls. Cf. Zonare, VIII, 8. Gadès avait deux suffètes (Tite-Live, XXVIII, 37), et il en était probablement de même dans toutes les colonies phéniciennes et carthagoises.

l'action du gouvernement en la concentrant, on avait tiré du sénat le conseil des centumvirs ou des cent quatre, suivant Aristote. Ceux-ci usurpèrent peu à peu le pouvoir, de sorte que les suffètes, devenus annuels, privés du commandement des armées, ne furent plus que les présidents de ce conseil et les chefs religieux de la nation. Les centumvirs, qui se recrutaient eux-mêmes par cooptation, pouvaient appeler les généraux à leur rendre compte ; ils se servirent de ce droit pour mettre dans leur dépendance toutes les forces militaires de la république. Avec le temps, les autres magistrats et le sénat lui-même se trouvèrent soumis à leur contrôle¹. Comme sénateurs, ils remplissaient les commissions formées dans le sein du sénat pour diriger chacune des branches de l'administration, la marine, la police intérieure, les affaires militaires, etc. ; et, comme centumvirs, ils exerçaient encore sur ces commissions une haute surveillance. Enfin ils formaient le tribunal où étaient portées les affaires judiciaires, peut-être le comité des Trente, dont les membres étaient à vie², et qui semble avoir été un conseil supérieur de gouvernement³. La nomination à quelque charge et le droit d'intervenir, en cas de désaccord, entre les suffètes et le sénat, constituaient les seules prérogatives de l'assemblée publique.

On ne peut assurer que ce qui vient d'être dit soit un fidèle résumé de la constitution carthaginoise. Les renseignements des anciens sont insuffisants et, sur beaucoup de points, contradictoires⁴ ; mais ils s'accordent à montrer la longue prépondérance, dans cette république, de l'oligarchie, qui, pour écarter les pauvres du gouvernement, avait établi, comme Rome, la gratuité des fonctions publiques et permettait qu'un intime citoyen gérât plusieurs charges à la fois. Pour désigner les sénateurs et les juges, Athènes consultait le sort, qui est très démocratique ; Carthage ne consultait que la richesse, qui lie l'est pas.

Le sénat et, dans le sénat, les centumvirs furent longtemps les seuls maîtres du gouvernement. Si la liberté, comme l'entendaient les Grecs de la décadence, en souffrait, la puissance y gagna, car le sénat carthaginois eut cette politique immuable des grands corps aristocratiques qui, poursuivant les mêmes desseins avec énergie et prudence durant plusieurs générations, fait plus pour la fortune des États que l'influence si changeante des assemblées populaires. Il maintenait, durant toute une guerre, les mêmes généraux en charge, par exemple : Annibal⁵, le défenseur d'Agrigente ; Carthalon, le destructeur de la flotte romaine

¹ Tite-Live, XXX, 16 ; XXXIII, 46. Le tribunal des Quarante, à Venise, réunissait aussi tous les pouvoirs. (voyez Daru, liv. XXXIX.) Aristote (*Pol.*, 11, 8) parle des *συσσίτια τῶν ἑταιριῶν*. Ces associations où l'on préparait les délibérations du sénat : *in circulis conuivisque celebrata sermonibus res est, deinde in senatu quidam...* (Tite-Live, XXXIV, 61) étaient un élément de force pour l'aristocratie, qui d'ailleurs se renouvelait par l'accession de nouveaux riches. Remarquez que les Carthaginois, pas plus que les Juifs, n'avaient de noms de famille.

² Justin, XIX, 2, 5, et Tite-Live, XXXIII, 46 : *res, fama, vitaeque omnium in illorum potestate erat. Qui unum ejus ordinis offendisset, omnes adversos habebat.*

³*Triginta seniorum principes : id erat sanctius apud illos, consilium, maximaque ad ipsum senatum regendum vis* (Tite-Live, XXX, 16).

⁴ Les deux hommes qui ont parlé avec le plus d'autorité des institutions de Carthage, Aristote et Polybe, sont séparés par deux siècles, puisque le premier est mort en 322 et le second en 122. L'un a connu Carthage dans la prospérité, et trouve son gouvernement excellent ; l'autre a vu sa ruine, et accuse ses institutions. Tous deux disent vrai en parlant différemment, et cette différence s'explique par celle des temps où ils ont vécu. Cependant Aristote avait dit : *Si jamais il leur arrivait quelque grand revers, si leurs sujets se refusaient à l'obéissance, les Carthaginois ne trouveraient aucun moyen dans leur constitution pour se sauver.*

⁵ Voici, donnée par M. de Saucy, la signification de quelques noms carthaginois : Annibal (khanni-Baal), *Baal m'a pris en grâce* ; — Asdrubal (âazron-Baal), *Baal l'a protégé, (ou le protégé)* ; — Amilcar (âbd-Melkart), *le serviteur de Melkart* ; — Hannon (khannoun) *le gracieux* ; — Maharbal

sous les rochers de Camarine ; Aderbal, le vainqueur de Drépane ; Himilcon, qui tint neuf ans dans Lilybée, et surtout Amilcar Barca, dont ne purent triompher, dur ont six années, tous les efforts de ses puissants adversaires. Mais il surveillait leurs actes et punissait les fautes, pas toujours le malheur : ainsi le vaincu de Myles, surpris par une manœuvre inusitée, conserva sa confiance. On lui reproche certains jugements rigoureux ; il eut raison d'éloigner des commandements les incapables ou de frapper la sottise ambitieuse qui s'y était glissée et qui mérite les sévérités suprêmes lorsqu'elle a perdu l'armée ou compromis l'État. A l'intérieur, il ne livra pas, comme Athènes, les tribunaux au peuple, c'est-à-dire la justice aux passions populaires, et il défendit si bien le pouvoir civil contre les chefs militaires et les courtisans de la foule, qu'on ne vit pas, durant un espace de cinq cents années, s'élever une seule de ces tyrannies qui naquirent si souvent ailleurs des complaisances de l'armée ou des excès de la démagogie¹. Celle-ci, contenue par tout un ensemble d'institutions aristocratiques, rattachée au gouvernement par l'opulence des établissements charitables², fut encore périodiquement affaiblie par l'envoi au dehors de nombreuses colonies. Carthage se débarrassait ainsi de cette populace salis patrie et sans dieux, qui accourt dans les grandes cités marchandes et au sein de laquelle s'agitent les instincts bas, les passions brutales, l'envie haineuse et toutes les convoitises. La guerre arrêta ce courant d'émigration, et des foules séditieuses s'accumulèrent dans Carthage. A en croire le plus sage historien de l'antiquité, les guerres Puniennes qui, à Rome, consolidèrent l'union, auraient, à Carthage, modifié la constitution au profit de la multitude. *Chez les Carthaginois, dit-il, c'était le peuple, avant la guerre d'Annibal, qui décidait de tout ; à Rome, c'était le sénat. Aussi les Romains, souvent vaincus, triomphèrent à la fin par la sagesse de leurs conseils*³. Il faut donc, d'après Polybe, mettre cette grande chute de Carthage au compte de la démagogie ; elle en a causé bien d'autres !

(maliar-Baal), *cadeau de Bâal* ; — Bodostor (âbd-Astaroth), *le serviteur d'Astarté* ; Bomilcar (âbd-Melkart), *le serviteur de Melkart*.

¹ On cite deux tentatives d'usurpation. Aristote parle d'un Hannon qu'il compare à Pausanias et qui, en 340, fut mis à mort, après d'affreuses tortures, avec toute sa famille ; et suivant Justin (XXI, 4), Bomilcar essaya aussi, en 308, de faire une révolution.

² *Les Carthaginois ont d'opulents établissements où ils ont soin de placer un grand nombre de citoyens de la classe du peuple. C'est ainsi qu'ils remédient au vice de leur gouvernement et qu'ils assurent chez eux la tranquillité.* (Arist., II, 8.)

³ Polybe, VI, 51 ; cf. XV, 30.

CHAPITRE XX — LA PREMIÈRE GUERRE PUNIQUE (264-241).

I. — LES TRAITÉS ENTRE ROME ET CARTHAGE (509-279).

Rome et Carthage se connaissaient depuis longtemps ; trois fois elles avaient scellé leur alliance par des traités, car elles avaient les mêmes ennemis : les pirates qui couraient la mer Tyrrhénienne et pillaient les côtes du Latium ; plus tard les Grecs italiotes et Pyrrhus.

Nous avons encore ces monuments d'une bien vieille diplomatie Polybe les a lus sur des tables de bronze conservées dans les archives des édiles. Ils sont intéressants à double titre pour l'histoire des événements politiques et pour celle du droit des gens. Le plus ancien, qui est à la fois un traité d'alliance et un traité de commerce, fut négocié par Tarquin et conclu par les premiers consuls de la république (509). *Entre les Romains et leurs alliés d'une part, les Carthaginois et leurs alliés de l'autre, il y aura paix et amitié aux conditions suivantes : les Romains et leurs alliés ne navigueront pas au delà du Beau Promontoire (cap Bon), à moins qu'ils n'y soient poussés par la tempête ou chassés par leurs ennemis. Dans ce cas, il ne leur sera permis d'y acheter ou d'y prendre que ce qui sera nécessaire pour le radoub des vaisseaux et les sacrifices aux dieux, et ils devront en partir dans les cinq jours. Leurs marchands pourront trafiquer à Carthage, mais aucun marché ne sera valable qu'autant qu'il aura été fait par l'intermédiaire du crieur et du scribe publics. Pour toute chose vendue en leur présence, la foi publique sera garante à l'égard du vendeur. Il en sera de même en Afrique (sur le territoire de Carthage), et Sardaigne et dans la partie de la Sicile soumise aux Carthaginois. Les Carthaginois ne feront aucun tort aux peuples d'Ardée, d'Antium, de Laurentum, de Circei et de Terracine, ni à aucun autre des Latins soumis à Rome. Ils s'abstiendront d'attaquer (dans cette partie de l'Italie) les villes non sujettes des Romains ; s'ils en avaient une, ils la remettraient aux Romains, sans lui faire dommage. Ils ne bâtiront aucun fort dans le Latium, et s'ils débarquaient en armes sur les terres des Latins, ils n'y passeraient pas la nuit.*

Ce traité montre à quel degré de puissance Rome était arrivée sous ses rois, comme elle protégeait alors ses sujets et ses alliés latins, et quels avantages elle assurait à leur commerce jusque sur les côtes lointaines de la Libye, sans toutefois obtenir de Carthage, pour leurs navires, la libre entrée de la mer orientale.

Le second traité est postérieur de plus d'un siècle et demi (348). Rome avait employé ces cent soixante-deux années à recouvrer ce que l'établissement de la république lui avait fait perdre. Carthage, au contraire, à l'abri des révolutions sous son gouvernement aristocratique, avait grandi en force et en richesse. Parmi ses alliés, elle nomme cette fois Utique et Tyr, parce qu'elle représente maintenant toutes les ambitions de la race phénicienne, unie contre ces Grecs qui font aux anciens maîtres de la Méditerranée une si rude concurrence, qui pleurent disputent la Sicile et menacent, en même temps que le littoral romain du Latium, les comptoirs puniques de la mer Tyrrhénienne. Aussi ses paroles sont plus fières et ses concessions moins favorables. Par le premier traité, elle interdisait aux Romains de naviguer dans la Méditerranée orientale ; elle maintient cette défense et en ajoute une autre, celle de ne pas franchir les Colonnes d'Hercule. Elle leur retire le droit de trafiquer en Sardaigne et en Afrique, et ne s'engage plus à ne pas molester les cités latines qu'elle prendrait

hors du territoire romain. Elle consent bien encore à remettre la place à ses alliés, mais vide de l'or et des captifs, que cette fois elle entend garder.

Le troisième traité est de l'année 279. Pyrrhus, alors en Italie, inquietant à la fois Carthage et Rome, ces deux villes renouvelèrent leur vieux pacte d'amitié. Elles stipulèrent qu'une des deux nations n'accepterait du roi des conditions contraires à l'alliance, et que si l'un des deux peuples était attaqué par les Épirotes, l'autre aurait le droit de le secourir¹. *Carthage fournira des vaisseaux de transport pour l'aller et le retour, mais les auxiliaires seront payés par l'État qui les enverra. Les Carthaginois porteront secours aux Romains sur mer, lorsque ceux-ci en auront besoin ; toutefois les équipages des navires ne seront pas forcés de descendre à terre, s'ils s'y refusent.*

Ces traités furent confirmés par des serments. Les Carthaginois jurèrent par les dieux de leurs pères ; les Romains, aux premiers traités, par Jupiter Lapis, au dernier par Mars et par Enyalius². Le serment par Jupiter Lapis se faisait ainsi : *Le fécial prend une pierre en sa main et après avoir juré par la foi publique que les conventions seront fidèlement observées, il ajoute : Si je dis vrai, qu'il m'arrive bonheur ; si je pense autrement que je ne parle, que tous les autres gardent tranquillement, dans leur patrie et sous leurs logis, leurs biens, leurs pénates et leurs tombeaux ; que moi seul je sois rejeté comme je rejette cette pierre.* Et en prononçant ces derniers mots, il lançait la pierre au loin.

On a vu que les Carthaginois, exécutant une des clauses du traité avant même d'en avoir été requis par Rome, envoyèrent à Ostie cent vingt galères³. Le sénat n'accepta point ce secours ; sous ce refus se cache ou la confiance qu'avaient les Romains de vaincre seuls, ou la défiance que leur inspiraient des alliés si empressés. D'Ostie, l'amiral se rendit à Tarente et offrit sa médiation à Pyrrhus⁴. Les Carthaginois étaient évidemment fort désireux de rendre le roi aux douceurs de sa royauté épirote. Lui, au contraire, ne rêvait que combats ; il passa en Sicile, y guerroya trois ans et en quittant l'île s'écria : *Quel beau champ de bataille nous laissons aux Romains et aux Carthaginois !*⁵

II. - OPÉRATIONS EN SICILE (264).

Ni Rome ni Carthage ne pouvaient abandonner à une puissance rivale la grande île située au centre de la Méditerranée, qui touche à l'Italie et d'où l'on aperçoit l'Afrique. Si Carthage en était maîtresse, elle enfermerait les Romains dans la péninsule, dont ses intrigues et son or soulèveraient sans cesse les populations. Si Rome y dominait, le commerce de Carthage était intercepté, et un bon vent, en moins d'une nuit, pouvait amener les légions au pied de ses murs.

Trois puissances se partageaient l'île : Hiéron, tyran de Syracuse depuis l'an 270, les Carthaginois et les Mamertins, ou fils de Mars. Ceux-ci, anciens mercenaires d'Agathocle⁶, s'étaient emparés par trahison de Messine, et de ce poste ils infestaient l'île entière. Diodore les montre pillant jusque sur la côte méridionale,

¹ Polybe, III, 25.

² *Enyalius*, ou le belliqueux, fut d'abord un surnom de Mars ; plus tard on fit de lui un fils de ce dieu. Il tient probablement dans la phrase de Polybe la place de Quirinus.

³ Justin, XVIII, 2.

⁴ Justin, XVIII, 2. Tite-Live parle pour les années 342 et 306 de présents que Carthage envoya à Rome, en la félicitant de ses succès sur les Samnites, VII, 38 ; IX, 43.

⁵ Déjà une querelle avait failli éclater au sujet de Tarente.

⁶ Festus les regarde comme un printemps sacré des Samnites.

où ils dévastèrent Géla, qui relevait ses ruines. Hiéron voulut en débarrasser la Sicile ; il les battit, les rejeta sur Messine, et allait recevoir leur soumission, quand le gouverneur carthaginois de Lipari, Hannon, vint lui disputer cette conquête. Les Mamertins se souvinrent alors qu'ils étaient Italiens, et préférant un protecteur éloigné à des amis trop voisins, ils envoyèrent une ambassade à Rome. Ces Mamertins étaient d'infâmes pillards. Ce que la garnison de Rhegium, si sévèrement punie, venait de faire sur une des rives du détroit, les Mamertins l'avaient fait, et bien pis encore, sur l'autre bord. Le sénat hésitait à prendre leur défense. Les consuls, moins scrupuleux, portèrent l'affaire devant le peuple. Ils rappelèrent la conduite équivoque des Carthaginois à Tarente et montrèrent les établissements de ce peuple en Corse, en Sardaigne, aux îles Lipari, en Sicile, comme une chaîne qui déjà fermait la mer Tyrrhénienne et qu'il fallait briser. L'ambition des Romains était un mélange d'orgueil et d'avidité. Ils voulaient commander, parce qu'ils se croyaient déjà le plus grand peuple de la terre ; ils voulaient conquérir, pour satisfaire leur goût de rapine ; et la Sicile, Carthage, étaient une proie si riche ! Le peuple décida que des secours seraient envoyés aux Mamertins ; le consul dépêcha en toute hâte le tribun légionnaire C. Claudius à Messine.

C'était, comme tous ceux de sa race, un homme énergique à qui rien ne coûtait pour atteindre son but. Il passa le détroit au risque d'être enlevé par l'ennemi en arrivant à Messine, trouva Hannon établi dans la citadelle, qu'un pari lui avait livrée. Claudius voulut appeler à lui quelques troupes, mais les vaisseaux carthaginois fermaient le détroit. *Pas une barque ne passera*, dit Hannon, *et pas un de vos soldats ne se lavera jamais les mains dans les mers de Sicile*. Cependant il consentit à une entrevue avec le tribun ; au milieu de la conférence, Claudius le fit saisir, et pour obtenir sa liberté, Hannon rendit la citadelle. A son retour à Carthage, il fut mis en croix, mais Rome ouvrait la période de ses grandes guerres par une perfidie qui, avec bien d'autres, sera oubliée de ses orateurs, quand ils flétriront dans le sénat et au Forum *la foi punique*.

Hiéron et les Carthaginois s'unirent pour assiéger Messine. Par une horrible précaution, les Carthaginois massacrèrent leurs mercenaires italiens ; mais le détroit n'a guère plus de 5 kilomètres dans sa moindre largeur, les alliés ne surent pas empêcher le consul Appius Claudius¹ de profiter d'une nuit obscure pour le passer avec vingt mille hommes sur des barques et des esquifs empruntés à toutes les villes de la côte. Appius battit l'une après l'autre ou intimida les deux armées assiégeantes, qui étaient peu nombreuses, car Polybe ne dit pas que leur retraite ait été la suite d'une victoire des Romains. Le consul poursuivit Hiéron jusqu'aux murs de Syracuse : la place était trop forte pour être enlevée d'un coup de main et la *mal'aria* qui s'élevait des marais de l'Anapus le força de se retirer (264). Il revint à Messine où il laissa garnison. L'occupation de ce port naturel et sûr, assez large pour contenir six cents galères des anciens, et assez profond pour recevoir les plus grands navires des modernes, valait mieux pour Rome qu'une victoire : là elle tenait la porte de l'île et elle prit ses mesures pour la bien garder.

Ces heureux commencements engagèrent le sénat à pousser vigoureusement la guerre. Deux consuls et trente-six mille légionnaires passèrent l'année suivante en Sicile, où soixante-sept villes, et parmi elles Catane, au pied de l'Etna,

¹ Du nom de ses vaisseaux de transport, *naves caudicariæ*.

tombèrent en leur pouvoir. Ségeste, la plus ancienne alliée de Carthage dans l'île, avait massacré sa garnison punique et invoqué sa prétendue descendance troyenne pour obtenir des romains de favorables conditions. Le sénat n'eut garde de repousser des gens qui trouvaient le moyen de se faire très nobles en flattant la vanité romaine, et qui donnaient de tels gages de leur consanguinité. Les Ségestains furent déclarés *liberi* et *immunes*. Hiéron, effrayé et réfléchissant que Syracuse avait plus à perdre, pour son commerce, avec Carthage qu'avec Rome, se hâta de traiter ; il rendit tous les prisonniers, paya 100 talents¹ et resta cinquante années le fidèle allié des Romains.

Jamais Syracuse ne fit plus heureuse. Théocrite y était alors, maudissant la guerre et demandant aux dieux de rejeter dans la mer des Sardes l'ennemi qui détruisait les cités siciliennes². Uri voudrait croire que ses idylles sont une peinture véritable, du bonheur de ce petit coin de terre, tandis que le reste du monde était ébranlé par le choc des deux grands peuples.

Le traité fait avec Hiéron assurait aux Romains l'alliance du parti national en Sicile et les dispensait de faire venir du Latium des vivres et des munitions que les flottes ennemies auraient pu intercepter. L'ambition du sénat s'en accrut, et il résolut d'expulser les Carthaginois de l'île entière, oit les excès de leurs bandes barbares avaient depuis deux siècles rendu leur domination odieuse. Agrigente, fameuse entre toutes les villes siciliennes par le nombre et les proportions colossales de ses monuments, était très forte d'assiette, et les Carthaginois en avaient fait leur place d'arbres dans l'île. Bâtie sur des rochers dont quelques-uns, ceux de la citadelle, semblaient taillés à pic et entourée de deux cours d'eau qui se réunissaient au-dessous d'elle pour tomber ensemble à la mer, *fume di Girgenti*, elle eût été imprenable, si son éloignement du rivage, 18 stades ou 3330 mètres, n'en avait rendu le ravitaillement impossible. Les Romains l'assiégèrent. Ne sachant pas encore prendre une place à l'aide de machines dont les Grecs avaient depuis longtemps l'usage, ils s'établirent à l'est et à l'ouest de la ville, en deux camps qu'une double ligne de défenses protégeait contre les sorties et contre les secours du dehors. Ils y attendirent sept mois que la faim leur ouvrit les portes. Sans Hiéron, eux-mêmes auraient plus d'une fois souffert de la disette. Annibal, fils de Giscon, défendait la place avec une forte garnison ; les vivres n'en diminuèrent que plus vite. Carthage envoya une armée de secours sous Hannon, qui s'empara d'Héraclée et d'Herbessus, où les deux consuls avaient leurs magasins ; les convois d'Hiéron maintinrent l'abondance dans le camp romain, et Hannon fut réduit à risquer une bataille, qu'il perdit malgré ses éléphants. Depuis Pyrrhus, les légionnaires ne craignaient plus ces lourdes machines de guerre ; ils en tuèrent trente et en prirent onze vivants. Profitant de l'obscurité d'une nuit d'hiver et de la négligence des sentinelles rendues trop confiantes par la récente victoire. Annibal traversa les lignes romaines avec une partie des siens. La malheureuse ville fut saccagée par les vainqueurs qui vendirent comme esclaves vingt-cinq mille de ses habitants.

Ces trois campagnes et ce long siège avaient compromis déjà les finances de Carthage, et elle fut un instant forcée d'arrêter la paye de ses mercenaires. Pour se débarrasser des trop vives réclamations de quatre mille Gaulois qui menaçaient de passer à l'ennemi, un général carthaginois leur promit le pillage d'Entella. Ils y coururent ; mais il avait fait avertir secrètement le chef romain, et

¹ Diodore (XXIII, 5) dit 150.000 drachmes, Polybe 100 talents, Orose et Eutrope, 200.

² Voyez l'*Idylle* XVI, surtout les vers 52-97. *L'araignée tend sa toile légère sur les armes suspendues, et l'on n'entend plus le nom de la guerre*, etc.

les Gaulois, tombés dans une embuscade, périrent jusqu'aux derniers. Les légionnaires aussi étaient sans solde ; mais on n'entendait pas une plainte dans cette armée de citoyens. Un jour, devant Agrigente, nombre de soldats s'étaient fait tuer aux portes du camp pour donner aux légions dispersées le temps de se rallier, et si des querelles s'élevaient entre eux et leurs alliés, c'était pour avoir, dans le combat, le poste le plus périlleux¹.

Dès la troisième année de la guerre, Carthage ne possédait plus, en Sicile, que quelques places maritimes. Mais ses flottes ravageaient les côtes d'Italie, fermaient le détroit et rendaient toute conquête précaire². Le sénat comprit qu'il fallait aller chercher l'ennemi sur son propre élément (261). Ainsi le but grandissait en reculant sans cesse. Il ne s'était agi d'abord que d'empêcher Messine de tomber au pouvoir des Carthaginois, puis de les chasser de l'île ; maintenant le sénat voulait les chasser de la mer.

III. — OPÉRATIONS MARITIMES ; DESCENTE DES ROMAINS EN AFRIQUE (260-255).

Les romains n'étaient pas aussi ignorants qu'on l'a prétendu des choses maritimes. Ils connaissaient la construction et la manœuvre des trirèmes ; on se rappelle que l'apparition d'une escadre romaine dans le port de Tarente avait provoqué la guerre de Pyrrhus. Mais ils n'aimaient pas la mer, ils se défiaient de *l'élément perfide*, et comme leur vie militaire s'était passée sur terre, ils n'avaient point de flotte permanente, quoiqu'ils nommassent des magistrats, *duumviri navales*, pour veiller à l'entretien d'un certain matériel naval. D'ailleurs, quand ils avaient besoin de vaisseaux, ils en demandaient à leurs sujets étrusques et grecs. Mais, pour lutter contre Carthage, il fallait une flotte de ligne, c'est-à-dire composée de vaisseaux de haut bord, à cinq bancs de rameurs. Une quinquième carthaginoise, échouée sur les côtes d'Italie, servit de modèle. Telle était alors l'imperfection de cet art, qui est devenu une science si difficile, que deux mois suffirent pour abattre le bois, construire et lancer cent vingt navires, former et exercer les équipages³. Tous ces hommes n'étaient point des marins novices ; les alliés avaient fourni beaucoup de matelots et de pilotes expérimentés. Il fallait néanmoins du courage pour aller affronter avec une telle flotte la première puissance maritime du monde. Le consul Cornelius Scipion fut pris, il est vrai, avec dix-sept vaisseaux, dans une tentative mal conduite contre les îles Éoliennes (Lipari) ; mais son collègue Duillius battit, près de Myles (Melazzo), la flotte carthaginoise (260).

Dans les batailles navales de l'antiquité, les vaisseaux, armés d'un éperon à la proue, cherchaient à se percer vers la ligne de flottaison ; la légèreté du bâtiment, la rapidité des manœuvres étaient alors comme à présent, les premières conditions du succès, et la chiourme faisait plus que les soldats embarqués à bord, habituellement en très petit nombre. Athènes n'en mettait guère que dix sur ses trirèmes⁴. Dès la première campagne, le génie militaire des Romains leur fit inventer une nouvelle tactique. Leurs vaisseaux, grossièrement construits avec du bois vert, étaient de pesantes machines qu'on

¹ Polybe, I, 17.

² *Id.*, I, 20.

³ Quelques mois suffirent aussi aux Carthaginois pour ouvrir une nouvelle issue à leur port intérieur et bâtir une flotte avec les débris de leurs maisons. On ne doit s'étonner que de voir rester si longtemps dans l'enfance un art pratiqué par tant de peuples.

⁴ Durant la guerre du Péloponnèse. Thucydide, II, 25, 102 ; III, 91, 95 et II, 76, 101. Cf. Bœckh, *Staatsh.*, t. I, p. 590.

pouvait cependant à force de rames conduire droit à l'ennemi. A l'avant du navire Duillius fit placer un pont¹ qui, s'abattant sur la galère ennemie, la saisissait avec des crampons de fer, la tenait immobile et livrait passage aux soldats. La science des pilotes carthaginois devenait inutile ; ce n'était plus qu'un combat de terre ferme où le légionnaire retrouvait ses avantages, et Duillius en avait mis jusqu'à cent vingt sur chaque navire². Quand les Carthaginois virent s'avancer la flotte romaine, ils coururent comme à une victoire assurée. Trente vaisseaux, qui formaient l'avant-garde, l'atteignirent les premiers ; saisis par les corbeaux, pas un n'échappa : la galère amirale, à sept rangs de rames, fut prise elle-même, et Annibal, l'ancien défenseur d'Agrigente, qui la montait, n'eut que le temps de se jeter dans une barque. Il lança cependant ses autres galères sur les flancs et sur l'arrière des vaisseaux romains. Mais, malgré la rapidité de leurs évolutions, toujours ils rencontraient en face d'eux le redoutable corbeau. Vingt galères furent encore prises ; déjà trois mille hommes étaient tués et six mille prisonniers, le reste s'enfuit épouvanté. L'armée de terre leva en toute hâte le siège de Ségeste, les troupes qui défendaient Macella laissèrent prendre la place d'assaut, et le général carthaginois, retiré avec quelques troupes en Sardaigne, y fut mis en croix par ses mercenaires mutinés.

Ces succès furent les résultats matériels de la victoire ; mais elle en eut un plus grand. Le prestige de la supériorité maritime de Carthage était dissipé, et, quelques désastres que l'avenir réserve aux flottes romaines, le sénat ne renoncera point à la mer. Il sait maintenant que Carthage peut être vaincue, et les derniers événements lui ont appris que c'est sur mer qu'on fait la conquête des îles. Déjà il dirigeait une flotte contre la Sardaigne, et il méditait une descente en Afrique : des honneurs inusités récompensèrent Duillius. Outre le triomphe, il eut une colonne au Forum et le droit de se faire reconduire le soir chez lui à la lueur des flambeaux et au son des flûtes. La simplicité de ce temps n'avait pas su mieux faire pour honorer le premier vainqueur de Carthage³.

Après la victoire de Myles, les Romains avaient partagé leurs forces tandis que l'armée de terre délivrait Ségeste, le consul Corn. Scipion, avec une partie de la flotte, poursuivit jusqu'en Sardaigne les vaisseaux échappés au premier désastre, les détruisit et commença la conquête de cette île et de la Corse, dont il fit la capitale, Aléria. Battue au retour, par une mer furieuse, il dédia un sanctuaire à *Tempestatas*, la Tempête, et voulut que sur son tombeau on consacraît le double souvenir de sa conquête et de la protection dont l'avait couvert cette singulière divinité

*Hic cepit Corsicam Aleriamque urbem
Dedit Tempestatibus aidem merito.*

Carthage envoya alors à Panorme un grand général, Amilcar. Un jour, par d'habiles manœuvres, il enferma les légions dans un défilé, d'où elles ne sortirent que grâce au dévouement de Calpurnius Flamma. C'était un tribun légionnaire qui s'offrit à occuper, avec quatre cents hommes, une colline d'où il pourrait

¹ D'après la description, d'ailleurs peu claire, de Polybe, ce pont, qu'on appela corbeau, pouvait glisser tout le long du bord, et s'abattre de l'avant, de l'arrière ou des côtés.

² Il y eut du moins ce nombre à Ecnome. (Polybe, I, 5.) D'autres portent à deux cents le nombre des soldats mis par Duillius à bord de chaque navire.

³ Florus, II, 2, et Val. Maxime en parlent comme d'honneurs que Duillius se serait décernés lui-même. L'inscription de sa colonne rostrale serait un des plus vieux monuments de la langue latine, si le texte que nous en avons n'avait été refait vers le milieu du premier siècle de notre ère, quand on restaura le monument.

couvrir la retraite et arrêter l'ennemi. *Je donne ma vie à toi et à la république*, dit-il au consul. Tous moururent, excepté le tribun, qui fut retrouvé vivant sous un monceau de cadavres. Il reçut une couronne de gazon. *Alors*, dit Pline, *c'était la plus noble récompense*¹. Caton le compare à Léonidas et se plaint des caprices de la fortune qui a laissé son nom dans l'obscurité. Il oubliait que c'est le but pour lequel on meurt qui donne l'immortalité à la victime. Calpurnius, comme tant de soldats dans nos annales, ne savait qu'une légion : Léonidas avait sauvé sa patrie, la Grèce entière et la civilisation du monde (258).

Cependant la guerre languissait ; Hamilcar avait détruit la ville d'Éryx, dont il ne laissa subsister que le temple élevé, disait-on, par Énée sa mère divine, la Vénus Érycine, que les Phéniciens confondaient avec leur déesse Astarté. Il en transporta la population à Drépane et concentra ses forces dans cette ville et à Lilybée, deux places inexpugnables dont les approches étaient couvertes par la mer et par plusieurs cités que les Carthaginois occupaient encore sur les côtes et dans l'intérieur.

La fortune de Rome paraissant baisser, il se produisit de dangereuses défections. Au centre de l'île, Enna, la ville sainte dont la divinité poliaide, Cérès, était honorée de la Sicile entière sur la côte méridionale, la grande cité de Camarine, même Agrigente, revinrent aux Carthaginois. Si les légions, au lieu de retourner à Rome à la fin de l'été, suivant la coutume, n'avaient pas hiverné dans l'île, tout était compromis. Mais les consuls de 258 reprirent les places perdues, égorgeant les principaux citoyens et vendant le reste. C'était l'usage, et des deux côtés on le pratiquait. Chez les anciens, quand la cité succombait, les particuliers périssaient. Fortune détruite, famille perdue, plus de foyer domestique, plus de dieux pénates ; hier dans les honneurs du patriciat, demain dans les misères de l'esclavage, tel était le sort des vaincus, quand le jour de la défaite ils n'étaient pas tombés sous l'épée du soldat ou sous la hache du licteur. Par contre, le caractère atroce de la guerre donnait au patriotisme une énergie que nous ne connaissons plus.

Ces succès dans l'intérieur de l'île et une nouvelle bataille navale que crut avoir gagnée près de Lipari le consul Atilius décidèrent le sénat à l'entreprise la plus hardie : trois cent trente vaisseaux furent armés, cent mille matelots soldats, et les deux consuls, Manlius Vulso et Atilius Regulus, les montèrent avec la résolution de passer au travers de la flotte carthaginoise et de descendre en Afrique.

Les deux flottes se rencontrèrent à la hauteur d'Ecnome². C'était le plus grand spectacle qu'eût encore vu la Méditerranée ; trois cent mille hommes allaient combattre sur ses flots. L'armée romaine, formée en triangle à double base qui enveloppait les vaisseaux de transport, ne put être entamée, et les Carthaginois, malgré une habile manœuvre pour attirer vers la haute mer la tête de la flotte ennemie et la séparer de sa puissante arrière-garde, perdirent quatre-vingt-quatorze navires sur trois cent cinquante ; vingt-quatre galères romaines seulement avaient été coulées (256).

Les débris de l'armée vaincue se réfugièrent à Carthage. On y arma en toute hâte des vaisseaux, on leva des troupes pour garder la côte. Mais la plus grande confusion régnait encore dans la ville quand on y apprit que les Romains, débarqués près du promontoire de Mercure (cap Bon), assiégeaient déjà Clypea.

¹ *Histoires naturelles*, XXII, 11 ; Aulu-Gelle (III, VII) le nomme Cæcilius, d'autres Laberius.

² Montagne entre Géla et Agrigente.

Regulus n'avait pris que le temps de radouber les vaisseaux désemparés et de faire des vivres. Les troupes s'effrayaient d'une guerre en Afrique, cette terre des monstres, d'où leur venaient de si terribles récits, Africa portentosa¹ ; un tribun même avait osé murmurer. Regulus l'avait menacé des haches, et l'armée, malgré ses craintes superstitieuses, était partie. Clypea prise, et aucune place, aucune armée ne couvrant le pays, les Romains se répandirent à travers ces riches campagnes, qui, depuis Agathocle, n'avaient pas vu l'ennemi, et dont un habile système d'irrigations favorisait la fécondité. En peu de jours, ils firent vingt mille prisonniers et un immense butin.

Le sénat, trompé par ces premiers succès, rappela Manlius et ses légions : c'était une faute. Regulus, dit-on², avait demandé lui-même à rentrer, parce que le fermier qu'il avait laissé pour cultiver un champ de 7 arpents, son unique patrimoine, s'était enfui avec la charrue et les bœufs. Le sénat lui répondit que tout serait racheté, son champ cultivé, sa femme et ses enfants nourris aux dépens du trésor. Il resta en Afrique avec quinze mille hommes et cinq cents chevaux : ces forces lui suffirent pour battre partout l'ennemi, prendre trois cents villes et s'emparer de Tunis, à 3 lieues de Carthage, après une victoire près d'Ades, qui coûta aux Carthaginois dix-sept mille morts, cinq cents prisonniers et dix-huit éléphants. La ville était aux abois. Par l'énormité du tribut imposé à Leptis Parva, un talent par jour, on peut conjecturer combien le joug de Carthage était lourd. Au bruit de ses défaites, les sujets s'étaient soulevés, et les Numides pillaient ce qui avait échappé aux Romains : on se décida à traiter. Regulus demanda l'abandon de la Sicile et de la Sardaigne, un tribut annuel, la remise des prisonniers romains, le rachat des captifs carthaginois, la destruction de toute la flotte de guerre, la promesse de ne faire ni alliance ni guerre sans le consentement du sénat, etc. Pour de telles conditions, il était toujours temps de traiter ; la guerre continua. Le fanatisme du peuple fut excité par des sacrifices humains et des vaisseaux chargés d'or allèrent en Grèce, en Espagne, acheter des soldats. Parmi les mercenaires venus de Grèce, se trouva le Lacédémonien Xanthippe. Carthage avait encore douze mille hommes d'infanterie, quatre mille chevaux et cent éléphants. Le Lacédémonien se fit fort, avec cette armée, de battre l'ennemi. *Il ne s'agit*, disait-il, *que de trouver un champ de bataille qui nous convienne*. Au lieu de camper sur les hauteurs où les éléphants et la cavalerie étaient inutiles, il descendit en plaine ; et les légionnaires, rompus par les éléphants, chargés par une cavalerie nombreuse, tombèrent en foule ; deux mille seulement échappèrent en gagnant Clypea ; Regulus et cinq cents des plus braves furent faits prisonniers ; le reste avait péri. Xanthippe, richement récompensé, quitta la ville avant que la reconnaissance eût fait place à l'envie³.

Carthage était sauvée. Cependant l'armée victorieuse fut repoussée au siège de Clypea, et une flotte carthaginoise, encore battue en vue de cette place. Mais la destruction de toute une année, la captivité d'un consul et la difficulté de traverser sans cesse une mer orageuse pour ravitailler les légions de Clypea décidèrent le sénat à renoncer à l'Afrique. Au même moment, un affreux désastre leur en fermait la route : deux cent soixante-dix galères furent brisées par une tempête le long des côtes de Camarine ; c'était presque la flotte entière.

¹ Tite-Live, XXXIV, 64. On sait l'histoire plus que suspecte du serpent du Bagra-das, long de 120 pieds, et dont la tête, envoyée à Rome, y était encore montrée du temps de la guerre de Numance. Cf. Florus, II, 3 ; Val. Maxime, I, VIII, 19 ; Pline, *Hist. nat.*, VIII, 14, etc. Polybe n'en parle pas.

² Val. Maxime, IV, IV, 6 ; Sénèque, *de Consol.*, 12.

³ On a accusé les Carthaginois de l'avoir fait périr en mer (Zonare, VIII, 13 ; Silius Italicus, VI, 682) ; mais ils n'avaient aucun intérêt à ce crime, contredit d'ailleurs par Polybe.

Les Carthaginois se hâtèrent d'accabler leurs sujets révoltés : les chefs furent mis en croix ; les villes donnèrent 1000 talents et vingt mille bœufs ; puis les préparatifs furent poussés avec vigueur pour reporter la guerre en Sicile (255).

IV. — LA GUERRE EST REPORTÉE EN SICILE (254-241).

Une nouvelle flotte, une nouvelle armée et cent quarante éléphants partirent de Carthage. Agrigente fut reprise, De on coté, lionne, en trois alois, construisit deux cent vingt galères, et les consuls, longeant la côte septentrionale de la Sicile, enlevèrent par trahison la forte place de Cephalœdium¹ et celle de Panorme, qui leur donna un excellent port. Ceux des habitants de Panorme qui ne purent payer une rançon de deux mines d'argent (200 drachmes ou près de 200 fr.) furent vendus comme esclaves : il y en eut treize mille.

L'année suivante, la flotte alla ravager les côtes d'Afrique, mais une tempête détruisit encore au retour cent cinquante vaisseaux près du cap Palinure, sur les côtes de Lucanie (253). Ces désastres répétés semblaient une menace des dieux ; le sénat renonça à la mer comme il avait renoncé à l'Afrique.

Les deux adversaires, lassés par une lutte qui durait déjà depuis douze années, se reposaient sur leurs armes ; les Carthaginois, dans la forte position qu'ils occupaient à l'extrémité occidentale de la Sicile ; les légions, à quelque distance en arrière, sur les hauteurs d'où elles observaient l'ennemi. Cette inaction devint fâcheuse pour la discipline romaine. Il fallut une fois dégrader quatre cents chevaliers qui avaient refusé d'obéir au consul ; une autre fois, faire passer par les verges un tribun militaire de l'illustre maison des Valerius². Carthage, de son côté, occupée sans doute à reconstituer en Afrique sa domination que l'invasion romaine avait ébranlée, se bornait en Sicile à une prudente défensive. Elle ne fit même aucun effort, en 252, pour empêcher le vaincu de la première action navale, Scipion, de prendre sa revanche à Lipari même, en s'emparant de cette île avec des vaisseaux que le fidèle Hiéron lui avait prêtés. Le coup était sensible, car de Lipari partaient sans cesse des corsaires qui ravageaient les côtes italiennes. Aussi, l'an d'après, Carthage fit un vigoureux effort. Asdrubal, avec deux cents vaisseaux que montaient trente mille hommes et cent quarante éléphants essaya de reprendre Panorme. Le proconsul Cœcilius Metellus y tenait son armée enfermée ; mais, par ses troupes légères, il provoqua l'ennemi, l'attira jusqu'au pied du mur ; et, tandis que les éléphants, criblés de traits, se rejetaient furieux sur l'armée carthaginoise, où ils mettaient le désordre, Metellus l'attaquait de flanc avec toutes ses forces. Vingt mille Africains périrent ; cent quatre éléphants furent pris ; on les conduisit à Rome, où ils suivirent le char du vainqueur, et comme on trouva trop coûteux de les nourrir³, ils furent chassés dans le grand Cirque pour que le peuple s'habitât à ne plus les redouter (251).

A son retour à Carthage, l'incapable Asdrubal fut mis en croix ; à Rome, Metellus reçut de grands honneurs ; il fut deux fois consul, dictateur, souverain pontife, et lorsque, dans un incendie du temple de Vesta, il eut perdu les yeux en sauvant le

¹ Elle était bâtie sur un promontoire à pic, d'où son nom grec qui signifie tête ; c'est aujourd'hui Cefalù.

² Val. Max., II, IX, 7 ; Frontin, Stratagèmes, IV. Les chevaliers furent réduits à la condition d'*æerarii*. En 252, Aurelius Pecuniola ayant, en l'absence du consul Cotta, son parent, laissé brûler une redoute et presque enlever son camp devant Lipari, Cotta le fit battre de verges et le réduisit au rang de simple fantassin. (Val. Maxime, II, VII, 4.)

³ Pline, *Hist. nat.*, VIII, 6.

Palladium, le peuple lui accorda le droit que nul n'avait encore obtenu, de se rendre en char au sénat. Dans l'oraison funèbre que le fils du vainqueur de Panorme prononça en l'honneur de son père, on voit ce qu'un Romain de ce temps estimait le souverain bien : *Il a eu, dit-il, et en perfection, dix très grandes choses que les sages passent leur vie à chercher. Il a voulu être le meilleur soldat, le premier des orateurs, le plus habile des généraux, le plus éminent des sénateurs, et il a souhaité d'avoir à gérer sous ses auspices les plus graves affaires, d'arriver aux plus hautes magistratures, à la suprême sagesse politique et à une grande fortune acquise par des voies honorables, enfin de laisser après lui beaucoup d'enfants et d'être le plus considéré de ses concitoyens*¹. Voilà l'idéal de la vertu romaine. Il n'est pas très élevé ; mais, s'il ne faisait pas des sages, au sens vrai du mot, il faisait de grands citoyens.

Plusieurs nobles Carthaginois avaient été faits prisonniers devant Panorme, d'autres l'étaient depuis longtemps. Les Carthaginois proposèrent un échange, et, pour en appuyer la demande, envoyèrent à Rome Regulus. Ce général avait noblement soutenu sa captivité. Il ne voulut pas entrer dans la ville : *Je ne suis plus citoyen*, disait-il, comme Postumius après les Fourches Caudines ; et, quand il parla sur le cartel, il dissuada les sénateurs de l'accepter. On voulut l'apitoyer sur lui-même : *Mes jours sont comptés*, dit-il, *ils m'ont donné un poison lent* et il partit en repoussant les embrassements de sa femme Marcia et de ses enfants.

Horace a célébré cette légende chère à l'orgueil romain : *On dît qu'il tint penché vers la terre son mâle visage jusqu'au moment où son héroïque conseil eût fixé les hésitations du sénat. Alors, noble exilé ! il quitta sa famille en larmes, bien qu'il sût quelles tortures lui préparaient les bourreaux africains. Il écarta les amis qui voulaient le retenir, le peuple qui s'opposait à son départ, du même air que si, après avoir terminé les longues affaires de ses clients, il allait se délasser dans les champs de Vénafre ou de Tarente*². De retour à Carthage, il périt, assure-t-on, d'une mort cruelle³. Si cette tradition est vraie, malgré le silence de Polybe., il ne faut oublier ni les traitements infligés par les Romains eux-mêmes aux chefs ennemis tombés en leur pouvoir, ni cette autre tradition suivant laquelle deux généraux carthaginois, livrés à Marcia, auraient été par elle cruellement torturés⁴.

Polybe reproche à Regulus de n'avoir pas su se mettre en garde contre l'inconstance de la fortune, d'avoir imposé des conditions trop sévères, etc. Sans doute il eût été plus sage de savoir se borner, mais quel général eût agi autrement ? C'est en visant à un but placé très haut, souvent au-dessus de leurs forces, que les grandes choses. On ne devient pas un grand d'être toujours un peuple de sages.

La victoire de Panorme mit fin aux grands chocs d'armées. Les Carthaginois se replièrent encore une fois à l'extrémité occidentale de l'île, dans Drépane et Lilybée, où ils transportèrent tous les Sélinontins après avoir détruit leur ville. Lilybée, entourée des deux côtés par une mer que des bancs de sable, des écueils à fleur d'eau et de rapides courants rendaient dangereuse, même pour les plus habiles pilotes, était fermée du côté de la terre par une haute muraille et couverte par un fossé à la fois très large et très profond. Dans l'automne de

¹ *Idem, ibid.*, VII, 45.

² *Carm.*, III. Cf. Sil. Italicus, *Pun.*, VI, 346-385.

³ *Resectis palpebris, illigatum in machina, vigilando, necaverunt* (Cicéron, *in Pison*, 18).

⁴ Diodore, *Fragm. de Virt. et Vit.*, XXIV ; Aulu-Gelle, VII, IV, Zonare, VIII, 15, etc.

l'année 250, deux consuls, quatre légions et deux cents vaisseaux de guerre bloquèrent la place, et un nouveau siège troyen commença. Les Romains cherchèrent d'abord à fermer l'entrée du port, en y coulant quinze vaisseaux chargés de pierres, mais le courant rejetait tout. La passe resta libre, et cinquante navires portant à Lilybée des provisions avec dix mille soldats purent la franchir sous les yeux de la flotte romaine impuissante. Du côté de la terre, les Romains comblèrent en plusieurs endroits le fossé et minèrent la muraille ; mais quand leurs béliers eurent fait brèche, ils se trouvèrent en face d'un autre mur que Imilcon avait élevé. Quelques mercenaires tramèrent de livrer la ville ; Imilcon éventa le complot, et dans une sortie brûla les machines des Romains, qui furent réduits à changer le siège en blocus. Quand le nouveau consul P. Claudius, fils du censeur Appius, vint en Prendre le commandement, les maladies avaient enlevé déjà beaucoup de soldats. La flotte carthaginoise stationnait dans le port voisin de Drépane. Claudius voulut la surprendre. Les présages étaient sinistres ; les poulets sacrés refusaient de manger : *Eh bien, qu'ils boivent*, dit le consul ; et il les fit jeter à la mer. L'armée était vaincue d'avance par cette impiété que Claudius ne sut pas réparer par d'habiles manœuvres¹ : quatre-vingt-treize vaisseaux pris ou coulés, huit mille morts et vingt mille prisonniers, tels furent les résultats de la bataille de Drépane (249). Le collègue de Claudius, Junius Pullus, ne fut pas plus heureux. Il était à Syracuse avec huit cents vaisseaux de charge destinés au ravitaillement du camp de Lilybée ; Carthalon, qui en épiait le départ sur la côte d'Agrigente, intercepta d'abord plusieurs convois, puis, par une manœuvre habile, rejeta toute la flotte de Junius au milieu des écueils de Camarine, où des vents furieux la brisèrent, tandis que lui-même, fuyant devant la tempête, allait abriter ses vaisseaux derrière le cap Pachynum. Tous les navires de transport et cent cinq galères avaient été détruits. L'occupation, près de Drépane, de la haute colline qui portait le temple fortifié de la Vénus Érycine, ne fut point une compensation pour tant de pertes douloureuses.

Les désastres de l'année 249, la plus triste pour Rome de toute la guerre, obligèrent le sénat à renoncer encore une fois aux flottes. Claudius, rappelé, fut obligé de nommer un dictateur ; il choisit le fils d'un affranchi, Claudius Glicia, son client et son greffier. Le sénat annula ce choix dérisoire, et une sentence du peuple punit sévèrement ce hardi contempteur des choses divines et humaines. Junius, accusé comme son collègue, d'avoir méprisé les auspices, se tua avant sa condamnation ; Claudius lui avait peut-être donné l'exemple d'une mort volontaire. Trois ans plus tard, une autre sentence frappa cette race orgueilleuse. La sœur de Claudius, se trouvant un jour pressée par la foule, s'écria : *Plût aux dieux que mon frère commandait encore les armées de la république !* Les édiles punirent d'une amende ce vœu homicide.

Par une singulière fatalité, au moment où Rome ne trouvait plus que des chefs incapables, Cartilage mettait à la tête de ses forces d'habiles généraux : Imilcon, le défenseur de Lilybée ; Annibal, qui avait si heureusement ravitaillé cette place ; Adherbal, le vainqueur de Drépane ; Carthalon, qui, avant de détruire la flotte de Junius, avait incendié une partie de celle de Lilybée et ravagé les côtes de l'Italie ; enfin, le plus grand de tous, le père d'Annibal, Amilcar qu'on surnommait l'Éclair, *Barca*. Malheureusement l'indiscipline était souvent dans ces armées de Carthage, et une sédition violente de mercenaires venait de la jeter dans le plus sérieux péril. Amilcar sut trouver le moyen de satisfaire à leurs exigences ; il les

¹ Polybe ne connaît pas cette histoire des poulets sacrés, mais Cicéron la raconte.

conduisit au pillage de l'Italie. Quand le butin fait dans le Bruttium lui eut gagné leur confiance, il vint audacieusement s'emparer du mont Erctè (monte Pellegrino), près de Panorme (247)¹. Pendant six années, toutes les forces des deux républiques furent concentrées dans ce coin de la Sicile ; les Romains étaient à Panorme, sur le sommet du mont Éryx², dans l'ancienne ville de ce nom, et devant Lilybée et Drépane. Les Carthaginois occupaient ces deux places et le mont Erctè. Du haut de cette montagne presque inaccessible, Amilcar épiait tous les mouvements de l'ennemi, et en descendait rapidement pour arrêter ses convois, couper ses détachements et porter le ravage jusqu'au cœur de l'île ; ou bien, du port placé au pied de sa montagne, il partait sur une flotte de légers navires et ravageait le littoral italien jusqu'au milieu de la Campanie³. Ce furent, durant six années, de continuel et sanglants combats ; on eût dit deux athlètes de force égale, luttant sur un rocher, au-dessus des flots⁴.

Les armées n'étaient éloignées que de quelques stades ; elles se rapprochèrent encore. Amilcar surprit la ville d'Éryx et se plaça entre les deux camps romains établis au pied et au sommet de cette montagne. La guerre n'en alla pas plus vite : une égale ténacité paralysait tous les efforts. À la fin, les soldats fatigués de luttés inutiles, et pris des deux côtés d'une même estime pour leur valeur, *tressèrent*, dit Polybe (I, 58), *la couronne sacrée* qu'on offrait aux dieux quand la victoire demeurait indécise et, d'un commun accord, s'abstinrent de combattre.

Depuis le commencement des hostilités, les Romains avaient perdu bien plus de galères que les Carthaginois ; mais, pour Rome, puissance continentale, les vaisseaux n'étaient que du bois et du fer qui se remplaçaient aisément ; pour Carthage, puissance maritime et marchande, c'était sa force et sa richesse. L'une était donc comme un navire atteint dans les œuvres vives, l'autre comme une forteresse dont quelques créneaux seulement étaient tombés. On le vit, bien lorsque, en 241, le sénat se décida à un nouvel effort. Pour éviter des dépenses qui ne paraissaient plus nécessaires et les reporter sur leurs flottes marchandes, les négociants de Carthage avaient désarmé ce qui leur restait de vaisseaux de guerre, et laissant Amilcar tenir seul en échec, du haut de sa montagne, toutes les forces de Rome, ils avaient repris leurs longues navigations, leurs affaires avec le monde entier. Ils oubliaient volontiers cette île dévastée, sans industrie ni commerce, d'où ne leur venaient que d'importuns bruits de guerre et d'incessantes demandes d'argent. La mer restait donc libre, une flotte romaine y reparut. Pour la construire, il avait fallu faire appel au dévouement des citoyens. Le trésor était vide ; le patriotisme, cette richesse qui vaut mieux que toute autre, le remplit. Les riches prêtèrent à l'État ou construisirent à leurs frais des navires ; plusieurs armèrent des corsaires⁵ ; deux cents vaisseaux furent encore une fois lancés. Lutatius en prit le commandement et les conduisit à Drépane. On était à la fin de l'hiver ; la flotte que, par économie, les Carthaginois rappelaient dans cette saison n'était pas encore de retour, de sorte que Lutatius

¹ Le mont Erctè, dont la mer baigne le pied, est défendu sur ses flancs par des rochers à pic et séparé des montagnes qui courent à l'ouest de Panorme par une large plaine, de sorte qu'il forme une vaste forteresse naturelle dominant la ville d'une hauteur de 600 mètres.

² Le mont Éryx, à 6 milles de Drépane, n'a que 665 mètres, mais sa situation isolée le fait paraître beaucoup plus élevé. C'était une position encore plus forte que celle du mont Erctè. Au sommet de la montagne était le temple de Vénus Érycine. La ville était bâtie à mi-côte.

³ Ces courses obligèrent le sénat à fonder plusieurs colonies maritimes à Alsiurn, à Frégènes et à Brindes.

⁴ Polybe, I, 56, 57.

⁵ Zonare, VIII, 16

n'eut point de peine à s'emparer du port et à serrer étroitement la place. Carthage envoya en toute hâte des navires chargés de provisions, mais vides de soldats, l'amiral devant embarquer à son bord les vétérans d'Amilcar. Pour gagner Erctè, il lui fallait passer devant Drépane ; Lutatius lui barra la route en se plaçant près des îles Ægates. *Jamais*, dit Florus, *il ne se livra bataille navale plus furieuse. Les vaisseaux carthaginois étaient surchargés de munitions de bouche, d'armes et d'engins de toutes sortes. La flotte romaine, au contraire, leste, agile et légère, ressemblait à une armée de terre. Ce fut comme un combat de cavalerie. Nos navires obéissaient à la rame ainsi qu'un cheval au frein et, avec leurs éperons mobiles, se lançaient si adroitement, tantôt contre un vaisseau, tantôt contre un autre, qu'on eût dit des êtres vivants.* Lutatius coula cinquante de ces navires sans défense et en prit soixante-dix (10 mars 241). Les Romains redevenaient maîtres incontestés de la mer, et Drépane, Lilybée, Amilcar, pouvaient être animés. D'ailleurs, vingt-quatre années de guerres, de dépenses et d'angoisses, c'était assez, c'était trop, pour ces marchands : une troisième fois, ils demandèrent à traiter. Lutatius voulait qu'Amilcar livrât ses armes. *Jamais*, répondit le héros indigné, *je ne vous rendrai ces armes qu'on m'a données pour vous combattre.* Le consul consentit à ce que l'armée carthaginoise évacuât librement la Sicile¹. La paix fut signée aux conditions suivantes : Carthage n'attaquera ni Hiéron ni ses alliés ; elle abandonnera la Sicile et les îles Éoliennes², rendra sans rançon tous les prisonniers et payera en dix ans 5200 talents euboïques (près de 19 millions de francs).

Ainsi finit la guerre des Romains contre les Carthaginois, au sujet de la Sicile, après avoir duré vingt-quatre ans, sans interruption : guerre la plus longue et la plus importante dont nous ayons jamais entendu parler... Quelques Grecs assurent que les Romains ne doivent leurs succès qu'if la fortune. Mais, après s'être formés aux grandes entreprises par des expéditions de cette importance, ils n'avaient rien de mieux à faire que de se proposer la conquête de l'univers, et ce projet devait leur réussir³. Polybe a raison ; et si l'on avait pu lui montrer d'avance ce qu'il a fallu de sang, de fileurs et de ruines pour bâtir cet édifice de la grandeur romaine, il aurait sans doute répondu : *Avant Rome, autant de sang avait coulé ; sans elle, il en aurait coulé davantage.* Du moins, après sa victoire définitive, elle ne permit plus, durant des siècles, qu'on en répandit.

¹ Corn. Nepos, *Amilcar*.

² Zonare, VIII, 17.

³ Polybe, I, 65. Cet historien est la source principale pour cette guerre.

CHAPITRE XXI — CONQUÊTES DE ROME ET DE CARTHAGE ENTRE LES DEUX GUERRES PUNIQUES (240-219).

I. — EXPÉDITIONS ROMAINES AUTOUR DE L'ITALIE ET DANS LA CISALPINE.

Rome venait de montrer une admirable constance ; mais il semblait qu'après de si longs efforts elle dût être épuisée. La population était tombée, dans l'espace de cinq années, de 297.797 hommes en état de combattre à 241.212 ¹ ; sept cents galères avaient été détruites avec un nombre immense de vaisseaux de charges² ; le trésor était accablé d'obligations envers les particuliers qui lui avaient fait des avances et, pour fournir aux dépenses d'une guerre si onéreuse, le sénat avait dû recourir au dangereux expédient de falsifier les monnaies. Le poids de l'as avait été successivement réduit de 12 onces à 6, à 4, à 3, à 2, et comme l'État, à cause de ses armements, était le débiteur universel, cet affaiblissement de la monnaie lui fit gagner cinq sixièmes sur ses dettes ou plus de 80 pour 100 : opération qui équivalait, pour les créanciers, à une banqueroute véritable³. Même diminution de poids pour la monnaie d'argent. En 269, on taillait 40 deniers à la livre ; en 244, on en tailla 75 ; en 241, 84, bien que le denier représentât toujours 10 as⁴.

Mais la force de Rome n'était pas dans ses richesses ; quant aux petites gens, la fondation de plusieurs colonies, une très large distribution de terres et la formation, en 241, de deux nouvelles tribus, *Velina* et *Quirina*, reconstituèrent la classe des petits propriétaires que la guerre avait décimée⁵. Aussi Rome se trouva-t-elle bientôt prête pour de nouveaux combats.

La première guerre Punique avait coûté à Carthage la Sicile et l'empire de la mer : c'était trop de honte et de pertes pour qu'elle s'y résignât ; au fond, la paix qui venait d'être signée n'était qu'une trêve. Le sénat le comprit et employa les vingt-trois années qu'elle dura à fortifier sa position dans la péninsule, en occupant tous les points d'où elle pouvait être menacée, la Sicile, la Corse, la Sardaigne, la Cisalpine et l'Illyrie. Il voulait faire de l'Italie une forteresse.

La Sicile, théâtre de la première guerre Punique, avait vu ses villes tour à tour prises et reprises, toujours pillées, et leurs habitants vendus. Pendant vingt-trois ans, elle avait épuisé ses campagnes pour nourrir des flottes et des armées qui comptèrent quelquefois plus de deux cent mille hommes ; mais cette terre, d'une admirable fertilité, eut promptement réparé ses pertes. Le sénat se hâta de la déclarer *province*⁶ romaine : c'était une condition nouvelle. Il n'était pas

¹ Tite-Live, *Épitomé*, XVIII et XIX. Le dernier chiffre, 241.212, est celui de l'année 247. On a porté à 200.000 hommes les pertes des Romains durant cette guerre.

² Polybe, I, 65.

³ *Ila quinque parles lucri factæ dissolutumque oes alienum* (Pline, XXXIII, 15).

⁴ Mais l'as était alors à 2 onces. En 216, il ne sera plus que de 1 once ; en 89, de ½ once. Toutefois, durant la république, si l'on diminue le poids, on n'altère point le titre, et les monnaies étaient presque pures de tout alliage. M. d'Arcet a trouvé, pour le titre moyen des monnaies d'argent, 0,983. Le denier d'argent valait originellement 10 livres de cuivre, *dena*, de là son nom.

⁵ Cette distribution, dont la date est incertaine, mais doit se placer à la fin ou dans les derniers temps de la première guerre Punique, fut si forte, qu'il fallut quinze commissaires pour le partage. Parmi eux, Pline (VII, 45) nomme L. Metellus, le vainqueur de Panorme.

⁶ Festus fait venir ce mot de *provcit*, pour *ante vicit* ; Niebuhr, de *proventus* ; dans le premier cas, le mot *provincia* aurait rappelé que les Romains prétendaient exercer dans les provinces tous les droits dérivant de la conquête ; dans le second, que la province, n'ayant pas le droit de posséder des armes, servait exclusivement le souverain par ses finances. Mais *provincia* désigne surtout une charge qu'on s'est engagé par serment à remplir et par suite l'objet même de cette

nécessaire, en effet, d'employer, à l'égard des Siciliens, les ménagements politiques dont les Romains s'étaient servis avec les peuples d'Italie. Maintenant que le centre de leur empire est couvert par des municipes, des colonies et des alliés, il n'y aura plus au dehors que des sujets taillables et corvéables¹. Lutatius désarma tous les habitants, fit la part du domaine public, et deux cents villes ne recouvrèrent leur territoire qu'à la condition de payer un tribut fixé chaque année par les censeurs romains et la dîme de tous les produits du sol ; souvent même le sénat exigera double dîme. Lutatius écrivit aussi la *formule* qui donna aux cités sujettes une organisation uniforme dans laquelle dominaient, à l'exemple de Rome, les principes aristocratiques. Chaque année, un préteur fut envoyé dans la nouvelle province, avec un pouvoir absolu, duquel on ne put appeler qu'après les faits accomplis. Fidèle cependant à sa maxime de ne faire jamais peser sur tous un joug égal, le sénat accorda des privilèges à quelques villes préférées, en petit nombre toutefois, car la Sicile était trop riche pour que Rome s'ôtât le droit de la spolier à loisir. Ainsi Panorme, Égeste, Centuripa, Halæsa, Halicyæ furent libres et exemptes du tribut, mais astreintes au service militaire : la petite république de Tauromenium et celle des Mamertins restèrent indépendantes comme l'était le royaume de Syracuse : plus tard, il y eut aussi des colonies. Messine devait cette faveur à son rôle dans la première guerre Punique, Syracuse, à la longue fidélité de Hiéron. Quant à Tauromenium, bâtie sur une montagne à 275 mètres au-dessus de la mer et défendue par une citadelle construite 150 mètres plus haut, sur un rocher presque inaccessible, elle avait sans doute manifesté dès ce temps-là les sentiments qu'elle montra plus tard à Marcellus et qui lui valurent le titre de *civitas fœderata*.

Comme il avait été fait pour le plus grand nombre des Italiens, il fût interdit aux habitants d'acquérir hors du territoire de leurs cités. De là une baisse extrême dans la valeur des terres, dont les spéculateurs romains, qui peuvent acheter partout, profiteront pour accaparer les meilleurs domaines. De jour en jour le nombre des propriétaires indigènes diminuera, et Cicéron en trouvera quelques-uns à peine dans chaque ville. Avec la petite propriété, la classe des cultivateurs libres disparaîtra de l'île entière. Des fermes immenses, cultivées, pour quelques riches chevaliers romains, par une multitude innombrable d'esclaves, des moissons, mais plus de poètes ni d'artistes, tel sera désormais l'état de la Sicile. Devenue le grenier de Rome, elle sauvera plus d'une fois de la famine le peuple et ses armées. Mais aussi de son sein sortiront les guerres Serviles : expiation cruelle d'une mesure impolitique. C'est une loi de l'humanité : le mal engendre le mal ; nous l'avons bien vu, de nos jours, dans l'Irlande qui a été si longtemps, par des causes analogues, une plaie saignante au flanc de l'Angleterre.

La Sardaigne et la Corse furent acquises au prix d'une trahison. A la nouvelle que les mercenaires de Carthage, ramenés de Sicile en Afrique, s'étaient révoltés, ceux qu'elle avait laissés en Sardaigne avaient massacré leurs chefs et tous les Carthaginois répandus dans l'île ; un soulèvement des habitants contre cette soldatesque la força de se mettre sous la protection de Rome. Le sénat, qui avait soutenu les révoltés d'Afrique en permettant que de tous les ports d'Italie ou leur portât des vivres², n'hésita pas à profiter des embarras de sa rivale pour déclarer

charge : aussi M. Bergaigne le fait venir de *vincire* (page 118 du volume composé pour le dixième anniversaire de la fondation de l'École des Hautes Études, *sacra decennalia*).

¹ Tite-Live, XXXI, 31 : *civitates stipendiarias ac vectigales*. Nous reviendrons plus tard sur la condition des provinces.

² Polybe, I, 83. Ils l'interdirent quand les mercenaires furent sur le point de triompher.

que la domination carthaginoise ayant cessé dans file, il pouvait, sans rompre le traité, prendre possession de la Sardaigne. Puis, sur le bruit que Carthage faisait quelques Préparatifs, il feignit de croire l'Italie menacée et déclara la guerre, Cette colère tomba devant l'offre de 1200 talents et de l'abandon de la Sardaigne. Cependant il fallut conquérir les Sardes, que leurs anciens maîtres soutenaient probablement en secret. Le sénat y employa huit années, et deux consuls en revinrent avec le triomphe. L'un d'eux, Pomponius Matho, pour dépister les insulaires dans leurs retraites les mieux cachées, s'était servi de chiens dressés à chasser l'homme, expédient que les Espagnols ont renouvelé au nouveau monde. Cette conquête s'achevait comme elle avait commencé, par des moyens odieux.

La Corse partagea le sort de l'île voisine : le sénat la déclara province romaine ; en réalité, elle conserva cette liberté qu'aucun ennemi n'osait aller lui prendre au fond de ses impénétrables maquis¹. Trop sauvage et trop pauvre pour fournir le tribut en blé, comme la Sardaigne, la Corse le paya avec la cire de ses abeilles ; elle en promit 100.000 livres². La création de ces deux provinces força de porter à quatre le nombre des préteurs : deux, le *prætor urbanus* et le *prætor peregrinus*, restèrent à Rome ; les deux autres furent chargés de gouverner l'un la Sicile, l'autre la Sardaigne et la Corse (227).

La Sicile, la Sardaigne et la Corse tant soumises, la mer Tyrrhénienne devenait un lac romain. Sur l'autre mer, le littoral était gardé, depuis Rimini jusqu'à Brindes, par six colonies³. Mais la côte d'Illyrie, couverte d'îles innombrables, a été habitée dans tous les temps par de dangereux pirates. A l'époque qui nous occupe, l'Adriatique en était infestée. Rien ne passait sans payer tribut ; les rivages de la Grèce étaient sans cesse dévastés, ceux de l'Italie menacés⁴. Peu d'années auparavant ils avaient battu les Étoliens et les Épirotes, pris Phénice, la plus riche ville de l'Épire, pillé l'Élide, la Messénie, et attiré les Acarnaniens dans leur alliance. Sur les plaintes qui s'élevaient de toutes parts, le sénat envoya des ambassadeurs à la veuve de leur dernier roi, Teuta, qui gouvernait au nom de son fils Pinéus une partie de l'Illyrie⁵. Elle répondit avec hauteur que ce n'était pas la coutume des rois d'Illyrie de défendre à leurs sujets d'aller en course pour leur utilité particulière. A ces paroles, le plus jeune des députés, un Coruncanus, répondit : *Chez nous, reine, la coutume est de ne jamais laisser impunis les torts soufferts par nos concitoyens, et nous ferons en sorte, s'il plait aux dieux, que vous vous portiez de vous-même à réformer les coutumes des rois illyriens.* Teuta, irritée, fit tuer le jeune audacieux, ceux qui avaient provoqué cette ambassade romaine, et brûler vifs les commandants des vaisseaux qui l'avaient amenée. Puis les courses recommencèrent avec plus d'audace : Corcyre fut prise, Épidamne et Apollonie assiégées, une flotte achéenne battue.

C'était une heureuse occasion pour les Romains de se montrer aux Grecs. Le sénat vit quel parti il pouvait tirer de ces événements, et il prit hautement le rôle de protecteur de la Grèce⁶ qu'il devait jouer jusqu'au bout avec tant de succès.

¹ Tite-Live dit même des Sardes, au temps d'Auguste, *gente ne nunc quidem pacata* (XI, 54).

² Val. Maxime, 111, V ; Pline, *Hist. nat.*, XV, 29.

³ Ariminum, Sena, Hatria, Castrum Novum, Firmum, Brundisium.

⁴ Pline (*Hist. nat.*, III, 26) appelle un peuple illyrien, les Vardæ, *populatores quondam Italiae*.

⁵ Appien, Illyrie, 7.

⁶ Deux ans après, il plaça aussi les Grecs de Sagonte sous sa protection. Dès l'an 267, il avait fait alliance avec les Apolloniates (Tite-Live, *Épit.*, XV), et en 237, à la demande, des Acarnaniens, il avait ordonné aux Étoliens de respecter l'Acarnanie, le seul pays de toute la Grèce, disaient ses ambassadeurs, qui n'eut point pris part à la guerre de Troie. (Justin, XXVIII, 1 et 2.)

Afin de donner une grande idée de sa puissance, il envoya contre ces misérables ennemis deux cents vaisseaux, vingt mille légionnaires et les deux consuls (229). Il n'avait pas tant fait au début contre Carthage. Corcyre fut livrée par un traître, Démétrius ; les Illyriens assiégeaient Issa, dans l'île du même nom (Lissa), ils en furent chassés, et aucune des places qui voulurent résister ne put tenir. Teuta, effrayée, accorda tout ce que Rome lui demanda : un tribut, la cession d'une partie de l'Illyrie, la promesse de ne pas mettre en mer au delà du Lissus plus de deux navires, et la tête de ses principaux conseillers pour apaiser par leur sang répandu les mânes irritées du jeune Coruncanius (228). Les villes grecques soumises par les Illyriens, Corcyre et Apollonie, furent rétablies dans leur indépendance¹.

Les consuls se hâtèrent de faire connaître ce traité aux Grecs, en rappelant que c'était pour leur défense qu'ils avaient passé la mer. Les députés se montrèrent dans toutes les villes aux applaudissements de la foule : à Corinthe, ils furent admis aux jeux isthmiques ; à Athènes, on leur donna le droit de cité, et ils furent initiés aux mystères d'Eleusis. Ainsi se nouèrent les premières relations de Rome et de la Grèce.

Les Romains avaient donné à Démétrius file de Pharos et quelques districts de l'Illyrie. Ne se croyant pas assez récompensé, il s'unit aux corsaires et entraîna dans sa révolte le roi Pinéus. La guerre gauloise dont nous allons parler était finie ; le sénat, libre de toute inquiétude en Italie, put envoyer encore un consul en Illyrie. Démétrius se réfugia auprès du roi de Macédoine, qu'il armera bientôt contre les Romains, et Pinéus se soumit aux conditions du premier traité (219) ; Rome posséda alors sur le continent grec de bons ports et sine vaste province, poste avancé, qui couvrit l'Italie et menaça la Macédoine. L'Adriatique était pacifiée comme la mer Tyrrhénienne, et les villes marchandes de l'Italie se rattachaient de cœur à la fortune d'un gouvernement qui donnait à leur commerce la sécurité et l'essor².

De la Sicile aux extrémités septentrionales de l'Ombrie et de l'Étrurie, la domination romaine était acceptée ou soufferte en silence. Au delà du Rubicon et de l'Apennin, tout restait libre : la Cisalpine, malgré la défaite des Boïes au lac Vadimon en 283, n'avait pas été entamée. La fertilité de ces plaines, qui fait de la Lombardie un jardin, étonnait Polybe, même après qu'il eût vu la Sicile et l'Afrique. *On y recueille, dit-il, une si grande abondance de grains, quand on cultive la terre, que nous avons vu la mesure de froment à 4 oboles, et celle d'orge à moitié de ce prix. La mesure de vin s'échange contre une égale mesure d'orge. Le millet y croît en abondance. De nombreux bois de chênes répandus dans la campagne donnent du gland en telle quantité, que les plaines du Pô produisent une bonne partie de la viande de porc dont on fait en Italie un si grand usage soit pour la nourriture du peuple, soit pour l'approvisionnement des armées. Enfin on peut satisfaire à toutes les nécessités de la vie en dépensant si peu, que les voyageurs qui descendent dans les hôtelleries n'offrent pas un prix*

¹ Polybe, II, 41 ; Zonare, VIII, 19. Cf., pour cette guerre, Appien, *Illyrie*, 7.

² Ce commerce était beaucoup plus considérable qu'on ne le suppose, et Rome le protégeait énergiquement. Le motif de la déclaration de guerre faite à Carthage, durant la guerre des mercenaires, fut la prise d'un grand nombre de vaisseaux marchands d'Italie, et les pirateries des sujets de Teuta contre le commerce italien furent la première cause de la guerre d'Illyrie.

*séparé pour chaque objet de consommation, mais payent leur écot par tête ; et il arrive souvent qu'ils en sont quittes pour la quatrième partie d'une obole*¹.

Dans ce pays plantureux, la race gauloise avait pullulé avec une incroyable fécondité : Caton comptait cent deux tribus boiennes. Polybe, qui les vit près d'un siècle après l'époque où notre histoire nous a conduits, les trouva habitant des bourgs sans murailles, couchant sur l'herbe ou sur la paille, sans meubles et ne se nourrissent que de viande. La guerre était leur principale industrie ; de l'or et du bétail, la seule richesse qu'ils estimaient, parce qu'ils pouvaient la transporter partout où les menait une vie aventureuse. Des guerres intestines, nées de la rivalité des chefs, la jalousie des tribus, la haine des Taurins contre les Insubres, des Cénomans contre les Boïes, des Vénètes contre tous, et le service lucratif dans les armées de Carthage qui attirait les plus remuants de ces aventuriers, avaient depuis quarante-cinq ans sauvé la péninsule des dangers d'une invasion gauloise. Le repos que la paix de 241 avait rendu au monde ne convenait pas à ces batailleurs. En 258, deux chefs Boïens, soutenus de la jeunesse du pays, voulurent, malgré les vieillards, entraîner leur peuple dans une guerre contre Rome. Ils appelèrent quelques tribus des Alpes et les lancèrent sur Ariminum. Mais les partisans de la paix l'emportèrent ; les deux chefs furent massacrés, leurs auxiliaires chassés, et le calme était rétabli avant que les légions fussent arrivées sur la frontière.

A ce moment, les expéditions de Sardaigne et d'Illyrie n'étaient pas commencées ; les Gaulois semblaient intimidés, et Carthage abattue ; le sénat, pour la première fois depuis Numa, ferma le temple de Janus. Presque aussitôt des troubles éclatèrent de toutes parts, et Rome redevint la cité de Mars.

Les Ligures, descendus de leurs montagnes, pillaient les plaines étrusques ; pour les rejeter dans l'Apennin, il fallut six années d'efforts et les talents de Fabius. Cette guerre n'était que fatigante, celle des Boïes fut dangereuse. Le sénat avait défendu qu'on leur vendît des armes, et le tribun Flaminius avait proposé le partage, le long de leurs frontières, des terres du pays s'enon restées à peu près désertes depuis la guerre d'extermination de 283. Cette proposition rentrait dans la politique de Rome : elle débarrassait la ville de ses pauvres ; elle récompensait les vétérans de la guerre Punique et elle plaçait aux approches de la Cisalpine une population romaine qui serait comme un vivant boulevard contre les invasions gauloises. Mais elle enlevait aux grands des pâturages qu'ils regardaient comme leur propriété ; ils la repoussèrent avec violence, et lorsque Flaminius l'eut fait voter dans les comices par tribus, malgré l'opposition du sénat, ils l'accusèrent d'avoir causé le soulèvement des Boïes. Ceux-ci, effrayés à l'idée d'avoir les Romains pour voisins, s'unirent aux Insubres et appelèrent de la Transalpine une formidable armée de Gésates, guerriers appartenant à diverses tribus que réunissait le goût des aventures. *Jamais*, dit Polybe, *plus braves soldats n'avaient passé les Alpes*. Heureusement les Cénomans et les Vénètes trahirent la cause commune. Rome s'était de longue date aménagé des intelligences chez les premiers ; les autres avaient été lie tout temps ennemis des Gaulois cisalpins. Cette diversion força les confédérés à laisser une partie de leurs forces à la défense de leurs foyers ; le reste, 50.000 fantassins et 20.000 cavaliers ou soldats montés sur des chars de guerre, prit la route de Rome. Les Cisalpins étaient commandés par l'Insubrien Britomar ; les Gésates, armés d'un

¹ Polybe, II, 15 et 47. Ce tableau est encore en partie vrai aujourd'hui. On peut vivre à très bon compte dans la plaine du Pô, en dehors des grands hôtels, et Bologne expédie à toute l'Europe sa mortadelle.

sabre sans pointe et à un seul tranchant, le *gais*, suivaient les rois Concolitan et Anéroeste. Tous avaient juré, chefs et soldats, de ne point détacher leurs baudriers qu'ils ne fussent montés au Capitole.

L'effroi fut au comble dans la ville ; les livres sibyllins consultés demandèrent le sacrifice d'un Gaulois et d'une Gauloise, d'un Grec et d'une Grecque. On les enterra vivants au milieu du forum Boarium et l'on crut avoir accompli l'oracle qui avait annoncé que les Gaulois et les Grecs prendraient possession du sol romain. Mais, dans la croyance populaire, ces malheureux pouvaient, après leur mort, devenir redoutables ; pour adoucir leur colère, on institua un sacrifice qui se célébra chaque année *sur la fosse gauloise*. Le compte, ainsi réglé avec les dieux et avec les victimes assassinées, Rome se mit en devoir de faire tête au péril. Les vaines terreurs ne diminuaient pas en elle les résolutions viriles ; elle se fiait aux dieux, mais surtout elle-même, et c'est ce qui l'a faite si grande, malgré son esprit superstitieux. Le sénat déclara qu'il y avait *tumulte*, et tout homme en état de tenir une épée s'arma, même ceux des prêtres que la loi dispensait du service ; 150.000 soldats furent échelonnés en avant de Rome ; et l'on en tint en réserve 620.000, fournis par les alliés. Les Samnites avaient promis 70.000 fantassins et 46.000 chevaux ; les Latins, 80.000 fantassins et 5.000 chevaux ; les Japyges et les Messapiens, 50.000 fantassins et 46.000 chevaux ; les Lucaniens, 30.000 fantassins et 3.000 chevaux ; la confédération marse, 20.000 fantassins et 4.000 chevaux. Les Romains et les Campaniens pouvaient à eux seuls donner 273.000 hommes. Ainsi l'Italie entière se levait pour défendre Rome et repousser les barbares.

Deux routes conduisaient de la haute Italie dans la vallée du Tibre ; pour les fermer, un des consuls : se posta à l'est de l'Apennin en avant d'Ariminum ; un préteur s'établit à l'ouest, vers Fæsulæ, avec 54.000 Étrusques et Sabins, et l'autre armée consulaire fut rappelée en toute hâte de la Sardaigne avec ordre de débarquer à Pise et de garder, si elle arrivait à temps, les passes de l'Apennin de Ligurie. Tant de précautions et de préparatifs faillirent être inutiles. Les Gaulois, franchissant l'Apennin par où les légions ne les attendaient pas, laissèrent derrière eux l'armée prétorienne qui gardait le passage des montagnes du côté de l'Ombrie et arrivèrent à trois journées de Rome. Le préteur les avait suivis ; ils se retournèrent contre lui, lui tuèrent six mille hommes et cernèrent sur une colline les débris de ses légions. Heureusement, dans la nuit, arriva le consul Æmilius, qui, à la nouvelle de cette marche audacieuse, était accouru d'Ariminum. Les Gaulois, embarrassés d'un immense butin et de nombreux captifs, voulurent mettre leur gain en sûreté chez eux, sauf à revenir ensuite livrer bataille. Cette résolution les perdit. Ils longeaient la côte, suivis par Æmilius, pour gagner la Ligurie, quand le consul Atilius, débarqué à Pise, vint donner avec ses légions, dans leur avant-garde auprès du cap Telamone (près de l'embouchure de l'Ombrone). Les Gaulois étaient pris entre trois armées ; ils mirent leurs chariots sur les flancs pour se couvrir, leur butin et leurs captifs sur une colline au milieu d'eux, et, tandis que les Gésates et les Insubres faisaient face, en arrière, à Æmilius, les Boïes et les Taurisques résistaient de front au consul Atilius. *Ce fut un étrange spectacle. D'innombrables trompettes et les cris de guerre des barbares remplissaient l'air de bruits terribles que les collines répercutaient ; et l'on voyait ces grands corps nus agiter violemment leurs armes. Mais, si les cris effrayaient, les colliers et les bracelets d'or qui chargeaient leurs bras et leur cou donnaient l'espérance d'un riche butin.* Le consul Atilius fut tué dans un combat de cavalerie qui précéda l'action générale. Celle-ci fut engagée par les archers des légions qui firent pleuvoir sur la ligne

ennemie une grêle de traits dont pas un n'était perdu, car les Gésates qui, par ostentation de courage et pour être plus libres de leurs mouvements, avaient dépouillé leurs vêtements jusqu'à la ceinture, ne pouvaient s'en garantir sous leur petit bouclier. Après les archers, l'infanterie, couverte d'une bonne armure, arriva au pas course et attaqua, avec sa courte et forte épée, bien affilée des deux côtés et à la pointe. Les Gaulois, dont le sabre pliait à chaque coup, résistèrent quelque temps par leur masse et leur indomptable courage qui eût mérité de meilleures armes. *S'ils avaient eu celles des Romains, ils remportaient la victoire*. Et Polybe, en parlant ainsi, exprimait l'opinion du plus vieil historien de Rome, Fabius Pictor, qui avait assisté à la bataille¹. Quand la cavalerie romaine, brisant la ligne des chars, vint les charger de flanc, une effroyable confusion se mit dans l'armée barbare pressée de front, en queue et sur le côté.

Quarante mille barbares restèrent sur le champ de bataille, dix mille furent faits prisonniers. On prit un des brehenns gaulois, Concolitan ; un autre, Anéroeste, tua de sa main ceux de ses dévoués qui avaient survécu au combat et se poignarda lui-même (225). On ne sait pas le sort de Britomar. Les captifs tinrent leur serment : ils montèrent au Capitole couverts de leurs baudriers, mais précédant le char triomphal d'Æmilius. A mi-chemin, ils les déposèrent pour entrer au *Tullianum*, d'où nul ne sortait vivant.

Rome avait eu peur. Le sénat, décidé à délivrer l'Italie de pareilles craintes, renvoya l'année suivante les deux consuls dans la Cisalpine pour en commencer la conquête. Les Gaulois au sud du Pô, affaiblis par le grand désastre de Telamone, donnèrent des otages et remirent aux Romains trois de leurs places fortes, parmi elles Modène (224). Mais ceux du Nord, les Insubres, reçurent vigoureusement, les consuls, lorsque, l'année suivante, ceux-ci risquèrent pour la première fois les enseignes romaines sur la rive gauche du fleuve : les Romains furent heureux d'accepter un traité qui leur permit de se retirer sans combat. Ils gagnèrent le pays des Cénomans, où quelques jours de repos et d'abondance refirent leurs troupes ; oubliant alors le traité, ils rentrèrent par le pied des Alpes sur le territoire insubrien. Cinquante mille hommes marchèrent à leur rencontre pour venger cette perfidie. Ils avaient tiré des temples leurs drapeaux sacrés, les *Immobilis*, qui ne sortaient que dans les plus grands dangers. Un des consuls, Flaminius, était cet ancien tribun odieux aux grands pour sa proposition du partage des terres sénonaises. Le sénat, n'ayant pu empêcher son élection, fit parler les dieux pour la casser ; les miracles se multiplièrent, et les augures déclarèrent illégale la nomination de Flaminius et de son collègue Furius. Un décret les rappela ; Flaminius le reçut au moment de livrer bataille et n'en tint compte ; il ne pouvait échapper à une condamnation que par une victoire ; il en imposa à ses soldats la nécessité, en les postant en avant d'une rivière profonde dont il fit rompre derrière eux les ponts. Les épées des barbares, mal trempées et sans pointe, s'émoussaient et pliaient aisément. Après le premier coup, il fallait que le soldat les appuyât contre terre et les redressât avec le pied. Sur cette observation faite à la bataille du cap Telamone, les tribuns distribuèrent aux hommes du premier rang les piques des triaires, avec ordre de n'attaquer à l'épée que lorsqu'ils verraient que les sabres des Gaulois se seraient faussés en frappant sur le fer des piques. Les Insubres perdirent huit mille morts et dix mille prisonniers (223). Ils demandèrent la paix, et, sur le refus du dénat, appelèrent en toute hâte des régions transalpine trente mille Gésates commandés par le roi Virдумar, qui vint fièrement assiéger, au sud du Pô, la forte place de Clastidium,

¹ ...*Qui ci bello interfuit* (Eutrope, III, 5).

devenue, entre les mains de Rome, une des entraves de la Gaule Cisalpine. Le consul romain Marcellus, celui qui gagna, quelques années plus tard, contre Annibal, le surnom de *l'Épée de Rome*, accourut pour la dégager. Comme il rangeait ses troupes en bataille, son cheval, effrayé des cris confus des barbares, tourna bride tout à coup et l'emporta malgré lui en arrière. Avec des soldats superstitieux comme l'étaient les Romains, cet incident naturel pouvait être pris pour le présage d'une défaite et l'amener. Marcellus, au contraire, en tira avantage. Il feignit de vouloir accomplir un acte religieux, fit achever le cercle de son cheval, et, revenu en face de l'ennemi, adora le soleil. Dès lors on pouvait combattre, il n'y avait eu qu'une des cérémonies ordinaires de l'adoration des dieux. Quand le roi des Gésates aperçut Marcellus, jugeant à l'éclat de ses armes qu'il devait être le chef, il poussa son cheval hors des rangs, et l'appela en combat singulier entre les deux armées.

Le consul venait au moment même de vouer à Jupiter Férézien les plus belles armes qui seraient prises sur l'ennemi. A la vue de ce Gaulois, dont l'armure resplendissait de l'éclat de l'or, de l'argent et de la pourpre, Marcellus ne doute pas que ce ne soient là les dépouilles promises, et que les dieux n'envoient le barbare à ses coups. Il pousse droit à lui, au galop de son cheval, le frappe de sa pique en pleine poitrine avec tant de force, que la cuirasse est percée et que Virдумar tombe. Marcellus lui porte, avant qu'il se relève, un second coup, puis saute à terre, lui arrache ses armes et, les élevant vers le ciel : *Jupiter*, s'écrie-t-il, *reçois les dépouilles que je t'offre, et daigne nous accorder, dans le cours de cette guerre, une fortune semblable*. Les Romains, excités par l'exploit de leur chef, se jetèrent impétueusement sur l'ennemi. Après une mêlée sanglante, les Gésates s'enfuirent. Le désespoir gagna les Insubres. Ils se remirent à la discrétion du sénat, qui leur fit payer une forte indemnité et confisqua une partie de leur territoire pour y établir des colonies (222).

Tout ce que l'appareil des fêtes romaines avait de plus magnifique fut déployé pour célébrer la victoire de Marcellus, le troisième triomphateur opime ; les rues que devait traverser le cortège étaient jonchées de fleurs, et l'encens fumait partout ; une troupe nombreuse de musiciens ouvrait la marche ; puis venaient les bœufs du sacrifice, dont on avait doré les cornes, et, après une longue file de chariots portant les armes enlevées à l'ennemi, les captifs gaulois, dont la haute stature et la figure martiale attiraient les regards. Un pantomime habillé en femme et une troupe de satyres insultaient par des chants joyeux à leur douleur. Enfin apparaissait, au milieu de la fumée des parfums, le triomphateur vêtu d'une robe de pourpre brodée d'or, la tête couronnée de lauriers et le visage peint de vermillon comme les statues des dieux ; sur son épaule, il portait, ajustés autour d'un tronc de chêne, le casque, la cuirasse et la tunique de Virдумar. À la vue de ce glorieux trophée, la foule faisait retentir les airs du cri de : *Triomphe ! triomphe !* interrompu seulement par les hymnes guerriers des soldats¹.

Dès que le char triomphal commença à tourner du Forum vers le Capitole, Marcellus fit un signe, et l'élite des captifs gaulois fut conduite dans une prison, où des bourreaux étaient apostés et des haches préparées ; puis le cortège, suivant la coutume, alla attendre au Capitole, dans le temple de Jupiter, qu'un

¹ Le cortège, organisé au Champ de Mars, traversait le cirque Flaminien, la porte Triomphale, où les sénateurs et les magistrats l'attendaient, puis le cirque Maxime et, par la vallée qui séparait le Cœlius du Palatin, gagnait la voie Sacrée et arrivait au Capitole par le *clivus victoriæ*. Voyez le plan de Rome.

*licteur apportât la nouvelle que les barbares avaient vécu. Alors Marcellus entonna l'hymne d'actions de grâces, et le sacrifice s'acheva. Avant de quitter le Capitole, le triomphateur planta de ses mains son trophée dans l'enceinte du temple, dont il avait fait creuser le pavé. Le reste du jour se passa en réjouissances, en festins, et le lendemain peut-être quelque orateur du sénat ou du peuple recommença les déclamations d'usage contre cette race gauloise qu'il fallait exterminer, parce qu'elle égorgeait ses prisonniers et qu'elle offrait à ses dieux le sang des hommes*¹.

Marcellus avait promis, pour sa victoire, d'élever un temple à l'Honneur et au Courage. Les pontifes se refusèrent à réunir les deux divinités dans un même sanctuaire. *Que la foudre y tombe*, disaient-ils, *ou qu'il s'y manifeste un prodige, et il sera difficile de faire les expiations, parce qu'on ne saura à quel dieu offrir le sacrifice et que les rites ne permettent pas d'immoler une même victime à deux divinités*. Marcellus dédia le temple de l'Honneur, et on en construisit un autre au Courage dont son fils, dix-sept ans plus tard, fit la dédicace².

La défaite des Insubres avançait la conquête de la Cisalpine. Afin d'y consolider sa puissance, le sénat envoya à Crémone et à Plaisance, en 218, deux colonies, chacune de six mille familles romaines : elles devaient garder la ligne du Pô que défendaient déjà Tannetum, Clastidium et Modène. La voie militaire commencée par le censeur Flaminius à travers l'Apennin, depuis Rome jusqu'au milieu du pays sénon, fut continuée pour relier ces postes avancés à la grande place d'Ariminum³. Ainsi la domination romaine s'approchait des Alpes, *ce boulevard élevé*, disait Cicéron, *par une main divine pour la défense de l'Italie*, et la charrue allait achever dans la Cisalpine l'œuvre de l'épée, quand l'arrivée d'Annibal arrêta tout.

En 221, les Romains avaient encore occupé l'Istrie : là, ils étaient maîtres d'une des portes de l'Italie et s'établissaient au nord de la Macédoine, qu'ils menaçaient déjà du côté de l'Illyrie.

Depuis la défaite de Pyrrhus, ils étaient en relations amicales avec les rois d'Égypte. Ceux-ci se rapprochaient naturellement d'un peuple qui pouvait être un jour l'adversaire redoutable des ennemis que les Ptolémées avaient en Grèce. Après la première guerre Punique, Évergète renouvela l'alliance que son père avait conclue avec Rome. Le sénat lui offrit des troupes auxiliaires contre Antiochus de Syrie⁴ : il les refusa, mais resta fidèle à l'amitié des Romains.

II. — CARTHAGE : GUERRE DES MERCENAIRES ; CONQUÊTE DE L'ESPAGNE.

Durant ces vingt-trois années si bien mises à profit par Rome, Carthage aussi avait étendu son empire, mais après avoir passé par une crise qui avait failli l'emporter et qui ébranla pour toujours sa constitution.

truand Amilcar signa la paix avec Lutatius, il y avait en Sicile vingt mille mercenaires que depuis longtemps on ne payait plus qu'avec des paroles. La guerre finie, ils réclamèrent l'exécution de ces promesses et leur solde. Le gouverneur de Lilybée, Gescon, les renvoya à Carthage, par détachements, pour

¹ Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, I, 257.

² Tite-Live, XXVII, 25, et XXIX, 11.

³ Strabon (V, p. 217) fait construire par un Æmilium, consul en 187, la vois Émilienne qui conduisit d'Ariminum à Bononia et à Aquilée en faisant le tour des marais et en suivant le pied des Alpes.

⁴ Zonare, VIII, 6 ; Eutrope, III, 1.

donner le temps au sénat de les satisfaire ou de les disperser. Mais le trésor était vide ; on les laissa tous arriver, et lorsqu'ils furent réunis, on leur peignit la détresse de la république, on fit appel à leur désintéressement. Cependant l'or et l'argent brillaient partout dans cette opulente métropole de l'Afrique ; les mercenaires commencèrent à se parer de leurs mains. Le sénat craignit le pillage : il commanda aux officiers de conduire l'armée à Sicca, en donnant à chaque soldat une pièce d'or pour les besoins les plus pressants. Les Carthaginois auraient pu garder comme otages leurs femmes et leurs enfants : ils les renvoyèrent pour que ces étrangers ne fussent pas tentés de revenir les chercher. Puis, fermant leurs portes, ils se crurent, derrière leurs hautes murailles, à l'abri de toute colère.

Les mercenaires, dit Polybe dont nous abrégeons le récit, étaient réunis à Sicca. Pour de pareilles troupes, l'oisiveté est mauvaise conseillère : ils se mirent à compter, à exagérer ce qu'on leur devait, ce qu'on leur avait promis aux heures de péril, et dans ces âmes avides naissaient d'immenses désirs.

On leur envoya Hannon, qui, au lieu d'apporter de l'or, demanda des sacrifices, en parlant humblement du dénuement de la république. Des citoyens auraient pu entendre ce langage. Les mercenaires s'irritèrent, et une sédition éclata ; les gens de chaque nation s'attroupèrent d'abord, puis toutes les nations se mêlèrent. On ne se comprenait pas, mais on s'entendait pour lancer mille imprécations. Hannon essaya de faire parler aux soldats par leurs chefs : les chefs répétaient toute autre chose que ce qui leur était dit, et la colère de cette foule croissait. *Pourquoi aussi*, demandaient les mercenaires, *leur avait-on député, au lieu des généraux qui les avaient vus à l'œuvre et savaient ce qui leur était dû, Hannon, qui ne les connaissait pas*. Ils lèvent leur camp, marchent sur Carthage et s'arrêtent à 120 stades de la ville, au lieu appelé Tunis.

Carthage n'avait ni soldats pour repousser ces barbares ni otages pour les arrêter. Elle essaya de les adoucir ; elle leur envoya des vivres, dont ils fixèrent eux-mêmes le prix, et des députés qui leurs promirent que tout ce qu'ils demanderaient serait accordé. Ces lâchetés accrurent leur audace. Ils avaient tenu tête aux Romains en Sicile : qui donc oserait les regarder en face ? A coup sûr, ce ne seraient pas ces Carthaginois.... Et tous les jours, ils inventaient de nouvelles demandes, réclamant, outre leur solde, le prix de leurs chevaux tués, exigeant qu'on leur payât les vivres qu'on leur devait au prix exorbitant où ils avaient été pendant la guerre. Pour en finir, on leur envoya Gescon, un de leurs généraux de Sicile, qui avait toujours pris leurs intérêts à cœur, et qui vint avec beaucoup d'or. Il prend les chefs à part, puis réunit chaque nation séparément pour payer la solde ! L'accommodement allait se faire ; mais il y avait dans l'armée un certain Spendius, Campanien, autrefois esclave à Rome, qui craignit d'être livré à son maître, et un Africain, Mathos, auteur principal de ces troubles ; l'un et l'autre s'attendaient, si l'accord avait lieu, à payer pour tous. Mathos remontra aux Libyens que, les autres nations parties, Carthage ferait retomber sur eux le poids de sa colère et les châtierait de manière à épouvanter leurs compatriotes. Une grande agitation suivit ce discours, et, comme Gescon remettait à un autre temps le paiement des vivres et des chevaux, les Libyens se réunirent tumultueusement. Ils ne voulurent entendre que Spendius et Mathos ; si quelque autre orateur tentait de parler, il était lapidé sur-le-champ. Un seul mot était compris de tous ces barbares : Frappe ! Dès que quelqu'un avait dit : Frappe ! tous frappaient, et si vite, qu'il était impossible d'échapper. Beaucoup de soldats, même des chefs, périrent ainsi : à la fin Spendius et Mathos furent élus généraux.

Gescon savait que, ces bêtes féroces une fois lâchées, Carthage serait perdue. Au péril de sa vie, il resta au camp, tâchant de ramener les chefs. Un jour que les Africains, qui n'avaient pas reçu leur solde, la réclamaient insolemment, il leur dit de s'adresser à Mathos. Eux, à ces mots, se jettent sur l'argent, saisissent Gescon et ses compagnons, et les chargera de chaînes.

Carthage était dans la terreur. Toute meurtrie de ses défaites de Sicile, elle avait espéré, une fois la paix faite avec Rome, un peu de repos et de sécurité, et voilà que la guerre recommençait plus terrible : car il ne s'agissait plus de la Sicile, mais du salut même et de l'existence de la patrie. Elle n'avait ni armée ni flotte : ses greniers étaient vides, son trésor épuisé, ses alliés indifférents ou ennemis. Sa domination sur les peuples d'Afrique avait été cruelle. Dans la dernière guerre, elle avait exigé des habitants des campagnes la moitié de leurs revenus et doublé l'impôt des villes : Leptis Parva lui devait un talent par jour. Les plus pauvres n'avaient à espérer des gouverneurs carthaginois ni grâce ni merci ; car, pour être populaire à Carthage, il fallait être impitoyable envers les sujets, et tirer d'eux beaucoup d'argent.

Aussi, dès que Mathos eut appelé les villes d'Afrique à la révolte, les femmes mêmes, qui avaient vu tant de fois traîner en prison leurs maris et leurs proches pour le paiement de l'impôt, jurèrent entre elles de ne rien cacher de leurs effets ; elles donnèrent tout ce qu'elles avaient de meubles et de parures, et l'argent abonda au camp des mercenaires. Leurs troupes se grossirent de nombreux auxiliaires ; l'armée monta à soixante-dix mille hommes, avec lesquels ils assiégèrent Utique et Hippone, les deux seules villes qui n'eussent pas répondu à leur appel.

Les Carthaginois confièrent d'abord à Hannon la conduite de la guerre ; mais deux fois il laissa échapper l'occasion de détruire l'ennemi. On mit Amilcar à sa place ; avec dix mille hommes et soixante-quinze éléphants, il sut faire lever aux mercenaires le siège d'Utique, dégager les approches de Carthage et gagner une seconde bataille contre Spendius. Alors les Numides passèrent à lui, il se trouva maître de la campagne, et les vivres commencèrent à manquer aux mercenaires. En même temps il montrait à l'égard de ses prisonniers beaucoup de douceur. Les chefs redoutèrent des défections : pour les empêcher, ils rassemblèrent l'armée, font paraître un homme qu'ils prétendent arriver de Sardaigne avec une lettre où leurs amis les invitaient à observer de près Gescon et les autres prisonniers, à se défier des pratiques secrètes qu'on faisait dans le camp en faveur des Carthaginois. Spendius, prenant alors la parole, fait remarquer la douceur perfide d'Amilcar et le danger de renvoyer Gescon. Il parlait encore lorsqu'un nouveau messenger qui se dit arrivé de Tunis apporte une lettre dans le sens de la première. Autarite, chef des Gaulois, déclare qu'il n'y a de salut que dans une rupture sans retour avec les Carthaginois, que tous ceux qui parlent autrement sont des traîtres, et que, pour s'interdire tout accommodement, il faut tuer Gescon et les prisonniers.... Cet Autarite avait l'avantage de parler phénicien et de se faire ainsi entendre du plus grand nombre, car la longueur de la guerre faisait peu à peu du phénicien la langue commune, et les soldats se saluaient ordinairement dans cette langue.

Après Autarite, parlèrent des hommes de chaque nation qui avaient des obligations à Gescon et qui demandaient qu'on lui fit grâce au moins des supplices. Comme ils parlaient tous ensemble et chacun dans sa langue, on ne pouvait rien entendre. Mais dès qu'on entrevit ce qu'ils voulaient dire et que quelqu'un eut crié : Tue ! tue ! ces malheureux intercesseurs furent assommés à

coups de pierres. On prit alors Gescon et les siens au nombre de sept cents ; ou les mena hors du camp, on leur coupa les mains et les oreilles, on leur cassa les jambes, et on les jeta encore vivants dans une fosse. Quand Amilcar envoya demander au moins les cadavres, les barbares déclarèrent que les députés seraient traités de même, et proclamèrent comme loi que tout prisonnier carthaginois périrait dans les supplices, que tout allié de Carthage serait renvoyé les mains coupées, et cette loi fut observée à la rigueur. Amilcar en représailles fit jeter ses prisonniers aux bêtes.

Les affaires des Carthaginois prenaient une bonne tournure, quand ces revers soudains es ramenèrent au premier état. La Sardaigne se révolta ; une tempête submergea un grand convoi de vivres ; Hippone et Utique firent défection en massacrant leur garnison, et Mathos songeait déjà à ramener ses mercenaires au pied des murs de Carthage. Mais Hiéron, que la victoire définitive de cette armée barbare eût effrayé, donna tous les secours que les Carthaginois lui demandèrent ; Rome même se montra favorable. Le sénat leur rendit ce qui lui restait de prisonniers laits en Sicile, permit aux marchands italiens de leur porter des vivres, et refusa l'offre des habitants d'Utique de se donner aux Romains. Amilcar chassa une seconde fois les mercenaires des environs de Carthage et, avec sa cavalerie numide, les poussa dans les montagnes, où il parvint à enfermer une de leurs deux années dans le défilé de la Hache. Là, ne pouvant ni fuir ni combattre, ils se trouvèrent réduits par la famine à se manger les uns les autres. Les prisonniers et les esclaves y passèrent d'abord ; quand cette ressource manqua, il fallut bien que Spendius, Autarite et les autres chefs, menacés par la multitude, demandassent un sauf-conduit pour aller trouver Amilcar. Il ne le refusa point, et convint avec eux que, sauf dix hommes à son choix, il renverrait les autres, en leur laissant à chacun un habit. Le traité fait, Amilcar dit aux envoyés : *Vous êtes des dix*, et il les retint. Les mercenaires en apprenant l'arrestation de leurs chefs se crurent trahis et coururent aux armes : ils étaient si bien enveloppés, que, de quarante mille, il ne s'en sauva pas un. Cependant Mathos, assiégé dans Tunis, fit une énergique résistance ; dans une sortie, il prit le collègue d'Amilcar, Annibal, et l'attacha à la croix de Spendius ; trente des principaux Carthaginois périrent dans d'atroces supplices ; mais, attiré en rase campagne, il fut vaincu dans une grande bataille, amené dans Carthage et livré pour jouet à la populace.

La *guerre inexpiable*, comme on l'appela, avait duré trois ans et quatre mois. *Je ne sache pas*, dit Polybe, *que dans aucune autre on ait porté si loin la barbarie et l'impiété*. L'homme y était tombé, ce qui lui arrive souvent, au-dessous de la bête fauve, qui tue pour vivre, mais ne torture pas.

Dans une république commerçante qui se laisse entraîner à de longues guerres, il se forme nécessairement un parti militaire dont l'importance croit avec, les services, et qui finit par sacrifier à son chef les libertés du pays. Ainsi périt la république hollandaise¹ : ainsi devait finir Carthage. En outre, il faut qu'une constitution soit bien fortement enracinée dans un pays pour n'être pas ébranlée par une guerre malheureuse. L'oligarchie carthaginoise porta la peine des désastres de la première guerre Punique, et la nécessité d'armer les citoyens pour résister aux mercenaires l'avait encore affaiblie, et fortifiant l'élément populaire. Si l'histoire intérieure de Carthage nous était mieux connue, nous y

¹ Annibal était le futur stathouder de Carthage ; les Hannon ses de Witt. Il en a été de même à Syracuse, dans toutes les républiques grecques de la Sicile, dans toutes celles de l'Italie au moyen âge.

trouverions de curieuses révélations sur là deux grands partis qui la divisaient et que les historiens nous font à peine entrevoir. Peut-être Hannon et les siens, qu'on nous représente comme vendus à Rome ou bassement jaloux d'Amilcar et de son fils, apparaîtraient-ils comme des citoyens justement alarmés de la faveur croissante, auprès de la populace et des soldats, d'une famille qui sembla investie, par droit héréditaire, du commandement des armées et qui menaçait Carthage d'une dictature militaire. Dans la première guerre Punique, Amilcar avait rendu d'immenses services ; cependant ce fut Hannon qu'on nomma contre les mercenaires. Quand son incapacité eut contraint le sénat de rendre Amilcar aux vœux de l'armée, un autre Hannon lui fut donné pour collègue. Mais les soldats le chassèrent¹, et Amilcar le remplaça par un général du nom d'Annibal et probablement de sa faction. Celui-ci mort, le sénat se hâta de renvoyer Hannon, avec trente sénateurs pour réconcilier les deux chefs et surveiller Amilcar. Il fallut que le héros partageât avec son rival la gloire de terminer cette guerre. Le sauveur de Carthage méritait d'éclatantes récompenses, on l'humilia par de honteuses accusations². L'armée et le peuple étaient pour lui ; mais soit patriotisme, soit conscience de la force que conservaient encore ces grands qui l'outrageaient, soit désir d'accroître par de nouvelles victoires sa renommée et l'influence de son parti, il se laissa exiler avec ses troupes victorieuses, et il partit pour soumettre à Carthage les côtes de l'Afrique et l'Espagne. Cette conquête serait, pensait-on, une compensation à la perte de la Sicile et de la Sardaigne³.

Amilcar y employa neuf années durant lesquelles, dit Polybe, il soumit un grand nombre de peuples, par les armes ou par des traités, jusqu'à ce qu'il périt dans une bataille contre les Lusitaniens, au bord du Guadiana. Le butin conquis dans la riche Espagne avait servi à acheter le peuple et une partie du sénat⁴. La faction barcine grandissait, et comme son principal appui était dans le peuple, elle favorisait les envahissements de l'assemblée populaire, qui devint peu à peu prépondérante dans le gouvernement⁵. Aussi le gendre d'Amilcar, le favori du peuple de Carthage, Asdrubal, hérita-t-il, malgré le sénat⁶, du commandement de son beau-père. Il continua ses conquêtes avec une armée de cinquante-six mille soldats et deux cents éléphants, poussa jusqu'à Èbre, où les Romains, effrayés de ses progrès, l'arrêtèrent par un traité (227), et, pour consolider sa puissance, il fonda Carthagène⁷ dans la plus heureuse position, au milieu de la côte d'Espagne, en face de l'Afrique, devant un large port, auprès de mines qui lui livraient chaque jour 300 livres pesant d'argent. D'immenses travaux en firent

¹ Polybe, I, 82.

² Corn. Nepos, *Amilcar*.

³ Suivant Appien, il partit malgré le sénat pour l'Espagne, où Carthage avait déjà quelques possessions et des relations de commerce.

⁴*pecunia totam locupletavit Africam* (Corn. Nepos, *Amilcar*, 4).

⁵ Polybe, VI, 51 ; Cf. Appien, VI, 5. La première guerre Punique, en arrêtant le courant d'émigration qui emportait périodiquement hors de la ville une partie des pauvres, augmenta l'influence du peuple.

⁶ *Factionis Barcinœ opibus, quæ apud milites plebemque plus quam modicæ erant, haud sane voluntate principum, in imperio potitus* (Tite-Live, XXI, 2). Selon Cornelius Nepos (*Amilcar*, 3), *largitione vetustos pervertit mores*.

⁷ Gadès était la capitale phénicienne de l'Espagne, mais les Barras voulaient une ville nouvelle ; Gadès, d'ailleurs, occupait une position trop excentrique et conservait le regret amer de son indépendance qu'Asdrubal avait supprimée.

en quelques années une grande ville ; c'était comme la capitale des futurs États de la maison barcine¹.

Cependant Asdrubal fut assassiné par un esclave gaulois qui vengeait sur lui la mort de son maître tué en trahison. Les soldats élurent, à sa place, le fils de leur ancien commandant, Annibal, qui depuis trois ans combattait dans leurs rangs. Le peuple confirma², et le sénat accepta le nouveau roi. L'Espagne et l'armée n'étaient plus en effet qu'un héritage des Barcas³.

Telle était en 219 la situation de Carthage. Tout annonçait une prochaine transformation de cette vieille république. Mais Annibal, comme César deux siècles plus tard, avait besoin de soldats et de victoires pour rentrer en maître dans sa patrie. César conquiert la dictature dans les Gaules. Annibal la chercha dans cette seconde guerre Punique que son père lui avait léguée.

¹ Hannon dit, en s'opposant à l'envoi d'Annibal auprès d'Asdrubal : *An hoc timemus, ne.... nimis sero imperia immodica et regni paterni speciem videat... ?* Et il ajoute en parlant d'Amilcar : *cujus regis....* et de l'armée : *hereditarii exercitus....* (Tite-Live, XXI, 5). Ces discours d'Hannon sont faits par Tite-Live, mais ils représentent l'opinion que les anciens avaient et que, d'après tous les indices, nous devons avoir nous-mêmes, de l'ambition des Barcas. Un chef militaire, Malchus, avait déjà conduit son armée contre Carthage et pris la ville sans toutefois s'y faire proclamer roi. Mais il fut condamné et mis à mort sous l'inculpation d'avoir aspiré à la tyrannie. (Justin, XVIII, 7.)

² Polybe, III, 15.

³ L'historien Fabius, contemporain d'Amilcar et sénateur à Rome, disait expressément qu'Asdrubal, *après avoir voulu s'emparer de la tyrannie à Carthage...., s'était conduit en Espagne comme si ce pays lui appartenait....* (Polybe, III, 8). Polybe dit lui-même (I, 10) d'Asdrubal qu'il *avait bâti à Carthage un palais de roi.*

CHAPITRE XXII — ÉTAT INTÉRIEUR DE ROME DANS L'INTERVALLE DES DEUX GUERRES PUNIQUES.

I. — COMMENCEMENTS DE LA LITTÉRATURE ROMAINE. JEUX ET FÊTES POPULAIRES.

Pour rendre à l'Italie ses annexes naturelles, la Sicile, la Sardaigne et la Corse, et faire de ces îles les postes avancés du nouvel empire ; pour protéger son commerce contre les corsaires d'Illyrie, son repos et sa fortune contre les pirates de terre, cantonnés dans la Cisalpine, Rome avait livré de nombreux combats et donné d'immortelles leçons de persévérance. De ces luttes terribles elle était sortie assurée de sa force et de la fidélité de ses sujets : ce temps est l'âge d'or de son existence républicain¹.

Cependant, depuis la guerre du Samnium, tout, mœurs, religion, organisation politique, avait fait un pas en avant. Les richesses trouvées dans le pillage de cités industrielles et commerçantes, les tributs payés par la Sicile et Carthage, les idées acquises au contact de tant d'hommes et de choses, produisaient des nouveautés auxquelles les Romains s'habituèrent insensiblement. Avant trois quarts de siècle, Rome ne sera plus dans Rome. Suivons ces lentes infiltrations de coutumes et d'idées étrangères qui vont modifier si profondément la société latino-sabine des premiers siècles. C'est dans l'étude de ces inévitables transformations que se trouvent l'intérêt et l'utilité de l'histoire.

La langue latine, instrument sonore, mais incomplet, conservait cette majesté impérative qui est si bien marquée dans les XII Tables et que, après la fluide éloquence de Cicéron et de Tite-Live, elle retrouvera dans la mâle concision de Tacite et des grands jurisconsultes de l'empire. Elle restait impropre à traduire les idées abstraites, que d'ailleurs ce peuple n'avait pas ; Aristote et Platon auraient eu peine à s'en servir.

Cependant, par l'usage même, elle s'assouplissait et perdait ses aspérités. Au forum, à la curie, Rome avait des orateurs écoutés. Dans les camps et jusque sur les champs de bataille, les généraux haranguaient leurs troupes pour convaincre avant de commander. Et il ne pouvait en être autrement dans un État républicain où la parole vaut l'épée par le bien et le mal qu'elle peut faire. L'éloquence avait même son dieu protecteur, Mercure, dont la statue dressée dans les villes sur la place publique, y présidait tout à la fois au commerce et aux délibérations.

L'usage des oraisons funèbres était fort ancien. On a lu un fragment de celle que Q. Metellus consacra au vainqueur de Panorme². C'est un genre qui se perfectionnera rapidement : à la génération suivante le Temporiseur prononcera devant tout le peuple, en face du lit de mort de son fils, une harangue que Plutarque osera comparer à celles de Thucydide.

Un autre genre commençait aussi, qui se développera jusqu'à devenir une des gloires les plus pures de Rome. Le premier grand pontife plébéien Coruncanius, venait d'ouvrir une école de jurisprudence³, c'est-à-dire d'expliquer la loi à tous ceux qui se présentaient, au lieu d'admettre, comme ses prédécesseurs, que les seuls patriciens qui comptaient briguer une place au collège des pontifes. Ces

¹ Polybe dit de ce gouvernement (VI, 57) : *Ἦν καὶ κάλλιστον καὶ τέλειον ἐν τοῖς Ἀννιβιαχοῖς καιροῖς.*

² *Vie de Fabius*, initio.

³ *Digeste*, I, 2, 3, § 35.

écoles se multiplieront, et il s'y formera la seule science que les Romains aient créée, le droit civil.

La tradition orale conservait beaucoup de choses, mais les besoins intellectuels étaient si bornés, que les récits de l'atrium et du foyer¹ suffisaient à une curiosité qui ne s'éveillait pas. Rome vécut cinq cents ans sans faire un livre ni un poème, pas même une de ces chansons de soldats, un de ces bandits guerriers qu'on trouve chez tous les peuples. La première pièce du Tarentin Livius Andronicus, qu'un consulaire avait affranchi, fut représentée en 240, pour la célébration des jeux romains ; celle du Campanien Nævius paraît être de 251, et, dans l'intervalle des deux guerres Puniqes, Fabius Pictor commença ses livres d'*Annales*². Ils débutaient à l'arrivée d'Énée dans le Latium, et le soldat de Trasimène les continua jusqu'aux événements dont il fut témoin³. Polybe, Tite-Live, Denys d'Halicarnasse et Dion Cassius faisaient cas de son ouvrage, où l'art manquait, mais où se trouvaient quantité de renseignements précieux pour la connaissance des institutions. Il l'avait écrit en grec, par dédain pour l'idiome vulgaire. On croit cependant qu'il en fit une traduction latine.

Il ne nous appartient pas d'étudier de près ces premiers écrits : l'histoire littéraire ne nous intéresse que comme expression de l'état des mœurs et des esprits. Il suffira de marquer que le moment où nous sommes est celui où, sous l'influence des grands événements qui s'accomplissent et par l'influence de la Grèce, qui gagne de proche en proche, le génie latin s'éveille enfin pour les choses de l'esprit.

¹ Cependant Caton dit que les convives avaient l'habitude de chanter à la ronde, au son des flûtes, les exploits et les vertus des aïeux. (Cicéron, *Tusculanes*, IV, 2, et Val. Maxime, II, I, 10.) Horace atteste que c'était un ancien usage, *more patrum* (*Carm.*, IV, XV, 26-52). Il y avait aussi des *Neniae* ou complaintes de funérailles. Mais la tradition, ailleurs si tenace à conserver les chants populaires, n'a rien gardé à Rome de ces rares poésies, ce qui donnerait à penser qu'elles n'ont pas agité beaucoup la fibre nationale.

² Après la bataille de Cannes, F. Pictor fut envoyé à Delphes pour consulter l'oracle d'Apollon. Polybe le dit sénateur.

³ Vers le temps de Pyrrhus la croyance à l'origine troyenne de Rome était déjà établie, et, à la fin de la première guerre Punique, les Romains s'en autorisaient pour intervenir en Grèce en faveur des Acarnaniens. (Denys, I, 52 ; Justin, XXVIII, 1.) Nævius, Ennius, Fabius Pictor, n'avaient à cet égard aucun doute. Sur une ciste trouvée naguère à Préneste, avec tout son contenu, un artiste italien, inspiré par l'art grec, a retracé, un siècle et demi avant Virgile, cette légende et les combats de Turnus et d'Énée. La partie supérieure de la ciste n'existant plus, on ne voit qu'une moitié du combat et des combattants ; mais le couvercle représente la scène dernière. Énée avait demandé la main de Lavinia, fille de Latinus et d'Amata, celle-ci, qui l'avait promise à Turnus, la refuse. De là, guerre. Énée blesse Turnus à mort ; Amata se tue ; Lavinia épouse Énée, qui fait la paix avec Latinus. Ce sont les derniers actes de ce drame qui sont représentés sur le couvercle. Énée fait porter le corps de Turnus devant Latinus ; de l'autre côté, Amata, désespérée, fuit pour se donner la mort, tandis que Lavinia refuse de la suivre. La troisième femme représentée est sans doute une nymphe, une sibylle ou quelque autre femme fatidique, interprète et révélatrice des destins futurs. Latinus prend la main d'Énée et, de l'autre, il jure la paix, tandis que ses pieds foulent des armes et des boucliers. Les deux personnages ailés, sous le Sommeil et la Mort ou des génies représentés par un artiste qui ne comprend plus cette vieille théologie ; ou encore les *Dirac* de Virgile (*Æn.*, XII, 84) *filles de la sombre nuit*. Tous deux sont de sexe masculin. L'un va s'emparer de Turnus ; l'autre dort encore, mais se réveillera quand Amata aura accompli son dessein.

Les personnages placés au-dessous de la scène principale sont sans action sur elle. L'un est un Silène pansu ; l'autre, le fleuve Numicius ; la femme est la fontaine de Juturne, triste de se perdre dans le fleuve profond (Virgile, *ibid.*, XII, 885-6) :

Caput glauco contextit amictu

Multa gemens et se fluxio dea condidit alto.

H. Brun (*Ann. du Bull. archéol.*, 1864, p. 567) fixe la date de cette ciste au sixième siècle de Rome, vers le temps de la seconde guerre Punique ou peu après.

Pourquoi ce long sommeil et ces débuts de la littérature laissés à des étrangers ? C'est que ce peuple aime par-dessus tout la force et l'adresse, et que, n'ayant aucun penchant pour l'idéal, ni l'imagination qui y porte, il ne voit que la réalité des choses et ne sait pas la cacher sous de gracieuses fictions. Qu'on ne lui parle pas de l'art d'Eschyle ou de Sophocle et des religieuses terreurs du théâtre athénien ; il lie s'émeut qu'en face de vraies douleurs, de sang sorti vivant de blessures qui vont donner la mort. Si on lui offrait les comédies d'Aristophane, il courrait bien vite aux jeux floraux et aux Atellanes, à l'amour brutal et à l'obscénité. Ce que les Grecs racontaient en vers indignés ou enveloppaient d'un mythe divin, il le, mettra en action sur la scène : Léda, par exemple, et le cygne adultère, ou l'immonde Pasiphaé, que représenteront les théâtres de l'empire.

Les Romains avaient assurément beaucoup de fêtes très graves, et dans leurs processions religieuses, des chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles chantaient des hymnes pieux que toute oreille pouvait entendre. Tite-Live en mentionne plusieurs¹, et Catulle nous en a conservé un, mais qui est l'œuvre du poète² :

Nous qui sommes voués au culte de Diane, jeunes filles et jeunes garçons au cœur pur, nous célébrons ses louangés.

Ô puissante fille du grand Jupiter ! Toi qui règues sur les monts et les forêts verdoyantes, sur les bocages mystérieux et les flots retentissants ;

Toi que les femmes invoquent dans les douleurs de l'enfantement ; toi encore, puissante Hécate, à qui le soleil prête sa lumière ;

Qui, dans ton cours mensuel, traces le cercle de l'année et remplis d'une moisson abondante la grange du laboureur rustique ;

Ô très sainte ! Sous quelque nom qu'il te plaise d'être invoquée, sois, comme toujours, secourable à l'antique race de Romulus...

Mais ces gens si pieux et habituellement si graves, étaient en même temps très grossiers. Ils aimaient, tout à la fois, le solennel et le grotesque. Lux pompes triomphales que nous nous représentons avec la triple majesté du sénat, du peuple et de l'armée, s'avancant entre deux rangées de temples, vers le Capitole aux cent marches, ils promenaient des pantins gigantesques et des masques, des *Lamiæ* aux dents aiguës, sortes de vampires du ventre desquels on tirait vivants les enfants qu'ils avaient dévorés³, et *Manducus*, croquemitaine colossal, qui s'avancait *avecques amples, larges et horribles maschoueres bien endentelées, tarit au-dessus comme au-dessous, lesquelles avecques l'engin d'une petite corde cachie, l'on faisoyt l'une contre l'autre terrifiement cliqueter*⁴. Ces monstrueuses machines faisaient pleurer les enfants, crier les femmes, rire les hommes, et la fête était complète. Nous aimons le soldat qui, derrière le char triomphal, fait payer à son général, par des sarcasmes acérés, la

¹ Livius Andronicus en composa un ; P. Licinius Tenula en fit un autre, au commencement de la guerre contre la Macédoine, en 200, pour conjurer des présages funestes. (Tite-Live, XXXI, 12.)

² Catulle, *Carm.*, XXXIV.

³ *pransæ Lamiæ vivum puerum extrahat alvo* (Horace, *Ars prot.*, 340).

⁴ Rabelais, *Pantagruel*, IV, 59.

rançon de sa gloire et qui, pour être plus libre en ses vers railleurs, se cache sous une peau de bouc et se couvre la tête d'une aigrette de poils hérissés¹. Il nous plaît encore d'entendre l'esclave, chargé de tenir la couronne d'or au-dessus de la tête du triomphateur, lui murmurer à l'oreille : « Souviens-toi que tu es homme². Mais Petreia, la vieille femme ivre qui ouvre, en trébuchant, la marche du cortège, nous dégoûte, et les propos que Citeria, commère à la langue effilée, jette en passant aux spectateurs, ne nous amuseraient pas³.

Ils amusaient beaucoup les Romains qui, du moment qu'ils cessaient d'être sérieux, voulaient le gros rire, les paroles salées et les mordantes épigrammes. Horace, un délicat, n'aimait pas ces improvisations hardies et bouffonnes qui, exprimées dans le plus libre des vers, le mètre saturnin, prenaient une apparence de littérature ; littérature très profane, il est vrai, mais si nationale en Italie, qu'elle y fait encore la joie du populaire, parfois même celle des lettrés. *Les laboureurs d'autrefois*, dit-il, *hommes robustes et heureux à peu de frais, la moisson rentrée, se délassaient par des fêtes. Avec leurs serviteurs, leurs enfants et leur femme, ils offraient un porc à la Terre, du lait à Silvain, des fleurs et du vin au Génie du foyer. La licence fescennine, née dans ces fêtes, répandit en vers dialogués ses sarcasmes rustiques. Ce ne fut d'abord qu'un gai passe-temps, mais ce badinage finit par devenir méchant et assaillit les plus honorables familles. Ceux qu'avait déchirés cette dent cruelle firent rendre la loi⁴ qui défendit, sous peine de châtement, d'attaquer personne. On changea de manière, de peur du bâton⁵.* Mais le bâton n'était pas toujours levé. D'ailleurs, quand Pasquino, qui est si vieux à Rome, se rangea, la noblesse y gagna peut-être, mais non pas le goût public ; durant des siècles, les vierges, au jour de leurs épousailles, eurent à entendre des vers fescennins qui leur faisaient monter la rougeur au front.

Les habitants d'Atella, en Campanie, se plaisaient à des farces grossières : lazzi et grimaces, coups de bâton et coups de pied, bons mots très roturiers et parfois très fins, allusions mordantes aux événements du jour et aux malheurs domestiques ; toute l'épopée, enfin, de la *Comedia dell'arte* des Italiens modernes, dont le héros, *le très sémillant seigneur Pulcinella*, descend en droite ligne de Maccus, le joyeux compère de la vieille Campanie. Quand les bouffons d'Atella, qui couraient l'Italie, arrivèrent à Rome, la gravité romaine se dérida si bien, que les citoyens qui laissaient aux histrions la représentation des pièces trop sévères de Livius Andronicus, jouèrent sous le masque les fables Atellanes, où l'on riait de tout. *Il fut établi*, dit Tite-Live, *qu'on pût les jouer sans être exclu de sa tribu ni des légions* (VII, 2).

La grande vogue des Atellanes est postérieure à l'époque qui nous occupe, mais les personnages avaient déjà leur costume et leur caractère traditionnels. Maccus était le vaurien à qui sa gourmandise et sa luxure attiraient de méchantes aventures ; Bucco, le parasite, mangeur effronté et habile qui savait toujours trouver un dîner ; Pappus, le vieil avare libidineux, en quête de sa femme et de

¹ Denys d'Halicarnasse, VII, 74.

² Tertullien, *Apologétique*, 55.

³ Festus, s. v. Ces deux femmes étaient deux masques. On sait que chaque grande ville d'Italie a encore le sien : Pulcinella à Naples, Pasquino à Rome, Stenterello à Florence, Arlequino à Bergame, Pantalone à Venise, etc. On a vu que les Tubicines, à certains jours, couraient les rues, sous toutes sortes de costumes, même sous des vêtements de femme, en disant mille bouffonneries, telles, sans doute, qu'on en entend encore pendant le carnaval romain. Cf. *Censor.*, de *Die nat.*, 12, 1.

⁴ Dans les Douze Tables.

⁵ Horace, *Épîtres*, II, 1, 139 et suiv.

son argent qu'on lui a dérobés, et Dossennus, un philosophe qui prêtait fort à rire par le contraste entre sa conduite et ses sentences. Vers fescennins, farces atellanes se mêlèrent dans les jeux scéniques. En 364, une peste désola Rome ; on recourut aux dieux, qui firent la sourde oreille, puis aux Étrusques, qui avaient la réputation de savoir conjurer les fléaux. Ils répondirent que les dieux seraient satisfaits si on les honorait par des jeux scéniques, et, pour que les Romains pussent célébrer ces jeux, ils leur envoyèrent en même temps des histrions qui exécutaient, au son de la flûte, des danses religieuses. La peste finissant alors, le remède parut efficace, et l'on suivit le conseil. De jeunes Romains apprirent les danses venues d'Étrurie et en coupèrent le rythme par des chants souvent improvisés, qu'on finit par relier à une action¹. La comédie romaine était trouvée, mais elle rappela qu'elle était née sur les tréteaux jusqu'au jour où un poète de génie, Plaute, s'en empara ou plutôt la reléqua dans les carrefours, en produisant au théâtre la comédie grecque, qu'il sut faire assez romaine pour que nous y retrouvions çà et là les mœurs des Romains.

Les jeux floraux datent de l'époque où nous sommes. Ils furent institués en 258, pour obtenir de Flora, la déesse du printemps, que toutes les fleurs dont les campagnes étaient couvertes aux jours de sa fête² donnassent des fruits³. Déesse de la fécondité joyeuse, Flora n'inspirait pas de graves pensées ; ses jeux se célébraient avec de bruyants éclats et une liberté qui ne tarda guère à dépasser toute licence. Au siècle suivant, les danseuses de Flore paraîtront sans voiles devant les spectateurs, et Caton le Censeur, pour ne pas gêner les plaisirs du peuple qui n'osait, devant un si grave personnage, demander *les tableaux vivants*, sortira du théâtre avant que les armées s'y montrent⁴. Les poses et les paroles des mimes valaient les danses lascives des ballerines et, plus tard, en dépasseront l'indécence.

Les fêtes d'Anna Perenna, la déesse de la vie, étaient l'occasion de joyeuses réunions dans les prairies que le Tibre baigne de ses eaux éternelles (*perennes*). Dans ces festins, boire jusqu'à perdre la raison et y rappeler en vers très libres les mécomptes de Mars prenant une déesse décrépite pour la belle Minerve, étaient regardés comme des œuvres pies, et le soin de chanter la scabreuse histoire revenait aux jeunes filles⁵.

La pudeur native de la femme s'effarouchait sans doute chez quelques-unes ; mais les anciens comprenaient ce sentiment autrement que nous ; ils ne le mettaient pas dans *la sainte ignorance* de la jeune fille, ils le mettaient dans la fidélité de l'épouse. Lucrece était le modèle des matrones, et les noces uniques valaient un renom de chasteté à la femme *univira*⁶. Le fond du paganisme étant le culte de la vie, la transmettre devenait un devoir et un acte quasi religieux. On en voyait partout le symbole trop expressif, et l'on écoutait, sans que la vertu en fut troublée, les allusions qui y étaient faites ; comme du temps des trouvères et

¹ Ce mélange de musique, de paroles et de danse était dit une *satura*. La *satura*, qu'il ne faut pas confondre avec la *satire*, est restée longtemps le vrai drame romain. Les acteurs qui donnaient ce divertissement étaient payés par les édiles.

² Du 28 avril au 3 mai.

³ *Ut omnia bene deflorescerent* (Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 69).

⁴ Val. Maxime, II, X, S ; Mart., I, pr.

⁵ Ovide, *Fastes*, III, 675-6 :

Nunc mihi, cur cantent, superest, obscena puellæ,

Dicere : nam coeunt, certaue probra canunt.

⁶ *Corona pudicitiae honorabantur* (Val. Maxime, II, I, 3).

de Rabelais, de Molière et de La Fontaine, nos grand'mères entendaient bien des choses qui nous scandalisent aujourd'hui.

Les grands jeux romains étaient plus anciens ; on en faisait remonter l'institution au premier Tarquin. C'étaient des courses de char et des luttes au pugilat. Ils étaient célébrés dans le cirque Maxime, entre L'Aventin et le Palatin, en l'honneur des trois divinités poliades de Rome : Jupiter, Junon et Minerve. Les citoyens y assistaient, mais, à la différence des Grecs, ne descendaient pas dans l'arène, qui était livrée aux écuyers à gages et aux cochers de profession¹.

Il convient de noter cette origine des jeux publics de Rome, qui furent tous établis en vue d'apaiser les dieux ou de gagner leur faveur², et il faudra s'en souvenir pour comprendre comment, même à l'époque des plus grands excès, ils conservèrent toujours le caractère de fêtes nationales et religieuses. *Varron*, dit saint Augustin, range les choses du théâtre parmi les choses divines³.

Les combats de gladiateurs provenaient eux-mêmes de l'idée religieuse que les mânes aiment le sang : vieille croyance, générale dans l'antiquité et qui dure encore chez les peuples barbares. Les Grecs, qui immolaient des captifs et des esclaves sur la tombe des héros, renoncèrent à cette coutume, qu'ils remplacèrent par des simulacres de combats et une danse guerrière, la pyrrhique ; les Étrusques la gardèrent et la transmirent aux Romains. Le premier combat de gladiateurs qu'on ait vu à Rome fut celui que deux Brutus donnèrent aux funérailles de leur père, l'année même où commença la première guerre Punique (264).

II. — CHANGEMENTS DANS LES MŒURS, LA RELIGION ET LA CONSTITUTION.

Rome, devenue riche et puissante, voulait se faire belle, sans trop sacrifier aux Grâces. Le colosse de Carvilius, la Louve du Capitole⁴, placée en 296, par les édiles sur le mont Palatin, près du figuier ruminal ; les peintures de Fabius Pictor, dans le temple du Salut (302), montrent que, jusqu'aux guerres Punique, l'art était resté sacerdotal ; je veux dire qu'il avait surtout servi à l'ornementation des temples. Les Romains, qui prenaient tout à leurs voisins, furent très lents à leur prendre le goût des belles inutilités de l'art. Ils enlevèrent les statues de Véies, de Volsinii et de Syracuse, mais eux-mêmes n'en firent pas. Si, pour rappeler de patriotiques souvenirs, ils dressaient, au cinquième siècle, la statue d'Hermodore qui avait aidé les décemvirs de ses conseils, et celles des ambassadeurs romains égorgés à Fidènes ; au quatrième et au troisième, celles de l'augure Navius, d'Horatius Cœlès et de Clélie, des rois de Rome et de Brutus, c'étaient des artistes étrusques ou grecs qui avaient sculpté ces images ; car Romulus et Tatius furent représentés sans vêtements, comme l'étaient toujours les héros grecs.

Avec le produit des amendes, les édiles élargissaient les rues de l'ancienne Rome, si étroites, que les Vestales seules et les matrones avaient le droit d'y

¹ Les citoyens ne prenaient part qu'aux *consualia*, courses célébrées en l'honneur du dieu Consus dont on fit plus tard le Neptune équestre. Les *Equiries* (Festus, s. v. *Equiria*, et Varron, *de Ling. Lat.*, VI, 43) étaient probablement des courses de chevaux libres comme celles des *barberi* du Corso moderne.

² *Ludorum primum initium.... procurandis religionibus datum* (Tite-Live, VII, 3).

³ *De Civ. Dei*, IV, 1.

⁴ Ce groupe existe encore ; c'est un travail étrusque. Les deux Jumeaux paraissent d'une époque postérieure.

passer en char pour les solennités religieuses, et, depuis l'exemple donné par Appius, le hardi constructeur de la voie Appienne et du premier aqueduc romain, une partie des ressources de l'état étaient employées à l'achèvement de grands travaux d'utilité publique. Manius Curius, après la guerre de Pyrrhus, avait construit un second aqueduc, et Flaminius, après la défaite des Insubres, commença une seconde voie militaire, *via Flaminia*, qui partit de Rome pour atteindre, par delà l'Apennin du nord, Ariminum, l'Adriatique et la Cisalpine : comme la *via Appia* devait conduire, à travers l'Apennin du sud, à Bénévent, à Brindes et à la mer Ionienne¹. Avec le temps, toutes deux se bordèrent de tombeaux magnifiques, et le voyageur qui arrivait des riants cités de la Campanie rencontrait les grands morts de Rome avant de voir ses consuls et ses empereurs. Les tombeaux de la voie Flaminienne ont été remplacés par les prosaïques maisons du Corso, mais la voie Appienne a gardé une partie, les siens ; en face de ces ruines, que le majestueux horizon des montagnes latines encadre si bien, ou oublie les côtés vulgaires des mœurs de Borne pour ne voir que la sévérité de son génie.

Les temples aussi se multipliaient. Tous les consuls ne ressemblaient pas au parcimonieux Papirius qui, le jour de la bataille d'Aquilonie, promit à Jupiter une coupe de bon vin, si les légions étaient victorieuses, *offrande*, dit gravement Tite-Live, qui fut accueillie du dieu². Chaque fois qu'un général se trouvait dans l'embarras, il promettait à quelque divinité de lui bâtir un sanctuaire à condition qu'elle lui donnerait la victoire. Rome, la cité aux trois cent soixante-cinq églises, a possédé presque autant de temples quand Jupiter y régnait. Les païens avaient à leur disposition assez de dieux pour les dédicaces, et, lorsqu'ils en manquaient qui fussent propres à la circonstance, une épithète ajoutée à un nom faisait d'un dieu ancien un dieu nouveau. Jupiter, Junon, la Fortune, etc., eurent ainsi des surnoms à l'infini. Je ne sais pas si la piété y gagnait beaucoup, mais la vanité des familles y trouvait son compte. Ces monuments qui rappelaient sans cesse la gloire de ceux qui les avaient élevés, préparaient à eux-mêmes et à leurs enfants de favorables élections. Quand il n'y eut plus de comices à Rome, décorer sa ville d'un temple ou d'une image divine fut encore, dans les cités du haut empire, le plus sûr moyen de gagner la faveur populaire.

Les particuliers recherchaient pour eux-mêmes ce luxe que jadis on ne déployait que pour les dieux. L'art grec entra à Rome où il décorait le vaste tombeau que les Scipions se faisaient élever ; et quelques maisons, dit Florus, étalaient déjà l'or, la pourpre, les statues et toutes les recherches du luxe de Tarente. Il ne faut cependant pas que ces mots de temples et de statues nous donnent l'idée d'une ville où la civilisation avait déjà droit de cité. D'abord, il n'y eut jamais d'art romain, quoiqu'il y ait eu plus tard de magnifiques monuments inspirés par le génie de Rome. Chose singulière, la Rome chrétienne n'a pas été plus féconde en artistes³ ; mais, dans l'une et dans l'autre, que d'hommes de gouvernement ! Ensuite certains faits accusent encore une grande rudesse. L'introduction à Rome, vers l'an 300, de la coutume qu'avaient les Grecs de se raser la barbe, n'a

¹ Flaminius construisit aussi dans Rome le cirque qui porta son nom et se procura les ressources nécessaires à ces grands travaux en faisant rentrer rigoureusement les impôts que les détenteurs des forêts, des pâturages et des mines de l'État devaient au Trésor et que, par la connivence du sénat, ils oubliaient quelquefois de payer.

² *Id votum diis cordi fuit* (X, 42). Papirius jugeait des goûts de Jupiter d'après les siens : on lui reprochait d'aimer le vin, et Tite-Live dit de lui : *...ferunt cibi vinique capacissimum* (IX, 16 ; Dion., fr. 92).

³ Elle n'a produit que Jules Romain.

aucune signification. Mais je vois, peu de temps après, Papirius Cursor y apporter, comme objet triomphal, un cadran solaire qu'il plaça sur les murs du temple de Quirinus¹. On l'y admira beaucoup. Par malheur, ce solarium n'ayant pas été construit pour la latitude de Rome, ne donnait pas l'heure vraie, et l'on ne sut qu'au bout d'un siècle en établir un plus exact ; on attendit plus tard encore, jusqu'en l'année 159, pour avoir une clepsydre publique qui marquât l'heure la nuit comme le jour². En 219, un médecin grec, Archagathos, vint s'établir à Rome. Il y fut d'abord très bien accueilli, reçu le droit de cité et obtint que, des deniers publics, le sénat lui achetât une maison où il pût traiter et panser les malades. On ne le venait trouver que pour des fractures ou des plaies, les maladies internes tant du ressort des charlatans et des dieux. Aussi l'appelait-on *vulnerarius*, le médecin des blessures. Il fut quelque temps à la mode ; puis, comme sa thérapeutique consistait surtout à brûler les plaies et à couper les membres cassés, on finit par le traiter de bourreau, et toute la ville déclara les médecins inutiles. C'était l'avis de Caton l'Ancien, qui croyait aux remèdes de bonnes femmes et nous a laissé quantité de recettes que nos derniers sorciers de village n'auraient pas désavoués. Dans ses conseils à son fils, il lui dit : *La race grecque est très vicieuse et, crois ceci comme parole d'oracle, avec sa littérature elle gâtera tout à Rome : ce sera bien pis si elle nous envoie ses médecins. Ils ont juré entre eux de tuer tous les barbares avec leurs médecines ; ils se font payer très cher pour gagner notre confiance, et nous empoisonner plus facilement. Mon fils, souviens-toi que je t'interdis les médecins. — Il pensait*, ajoute Pline, *que le service médical doit être gratuit, et c'est pour cela que, tout en appelant Esculape à Rome, les Romains l'ont relégué dans un temple bâti hors des portes, dans l'île Tibérine*³.

On avait des besoins autrefois inconnus et qui annonçaient que les conditions économiques de la société changeaient. En 268, on avait frappé de la monnaie d'argent ; en 207, il faudra de la monnaie d'or⁴. Le dictateur Furius (350) avait voué un temple à Junon Moneta, et il l'avait construit sur le Capitole, à la place où la maison de Manlius avait été rasée⁵. Durant la guerre de Pyrrhus, on y adjoignit une officine monétaire, et *la bonne conseillère* devint la protectrice des monnayeurs, ce qui ne peut surprendre en un pays où Jupiter Hercius, le protecteur de la propriété, prit aussi le surnom de *Pecunia*, le dieu du gain⁶. Enfin, depuis longtemps, les *argentarii* encombraient le Forum et, autre signe des temps, les nobles avaient si bien oublié les anciens préjugés contre le commerce, qu'une loi venait de défendre aux sénateurs d'avoir en mer un navire contenant plus de trois cents amphores. Cette interdiction fit les affaires des affranchis et des *æarii*, qui purent alors accaparer tout le commerce de la république. Depuis que la honte s'attachait à l'usure, c'étaient eux surtout qui vivaient de ce lucratif métier. Autrefois, le propriétaire endetté demeurait dans sa classe ; à partir de la loi Pætelia (326), le créancier se fit compter le bien qu'il avait reçu en gage : de sorte qu'il gagnait à la fois l'intérêt de son argent et de la considération publique, puisque sa condition sociale s'élevait en proportion de ce que baissait celle de

¹ Pline, *Hist. nat.*, VII, 60.

² *Ibid.*, et *Censor.*, de *Die nat.*, 23.

³ *Hist. nat.*, XXIX, 6-8. On avait donné à cette île la forme d'un vaisseau et l'on peut voir encore sculptés sur sa proue de pierre le bâton d'Esculape et le serpent qui s'y enroule. Quant au temple, on a trouvé dans ses ruines quantité de pieds, de mains, etc., c'est-à-dire d'ex-voto comme en ont certaines de nos églises.

⁴ Pline, *ibid.*, XXXIII, 3. Les deniers d'argent frappés en 268 valaient 10 as libraux de bronze.

⁵ Tite-Live, VII, 28.

⁶ Saint Augustin, de *Civ. Dei*, VII, 12.

son débiteur. Les grandes guerres où Rome se trouvait maintenant engagée accrurent l'influence des hommes d'affaires : ils se firent fournisseurs des armées et, s'entendant entre eux, formèrent un ordre redouté même du sénat. On verra plus loin l'insolence du munitionnaire Postumius, de Pyrgi, et les ménagements des sénateurs, *qui ordinem publicanorum offensum nolebant*.

De fâcheux symptômes révélaient les dangers que la conquête du monde fera courir aux mœurs romaines. Treize sénateurs avaient été dégradés par les censeurs de l'an 252 ; et un général, Papius Matho, auquel le sénat refusait l'ovation pour ses victoires, en Sardaigne, était allé triompher sur le mont Albain, vers d'autres dieux que ceux du Capitole¹. Des patriciens renonçaient aux formalités sévères du mariage par *confarreatio* pour l'union conclue par achat, *coemptio* : c'était en quelque sorte le mariage civil qui remplaçait le mariage religieux. Valère Maxime prétend qu'on s'indigna du divorce de Carvilius Ruiga (253) ; il n'y a pas lieu d'y voir un symptôme de l'affaiblissement des mœurs : Carvilius avait juré devant les censeurs qu'en répudiant sa femme stérile, il n'avait d'autre motif que de donner des citoyens à la république². Bien d'autres, ayant lui, avaient dit à leur femme la formule de répudiation : *Prends ce qui t'appartient et rends les clefs*, car, dans une société où l'époux avait droit de vie et de mort sur l'épouse, il devait avoir aussi le droit de divorce que les Douze Tables d'ailleurs lui reconnaissaient³. C'est bien longtemps après l'époque où nous sommes, que les divorces en se multipliant, jetteront le désordre dans les familles. Enfin les sévérités de Camille contre les célibataires, renouvelées par les censeurs de cette même année, sont moins une mesure d'ordre moral que d'ordre militaire.

La religion conservait son caractère de culte intéressé. Elle n'enfantait ni corps de doctrines ni enseignement moral⁴, et n'avait toujours qu'un but : connaître les volontés des dieux pour tâcher de les fléchir. Mais depuis que les augures, abandonnés aux plébéiens, ont cessé d'être un instrument politique, ils ont perdu beaucoup de leur autorité. Ces dieux avaient si souvent trompé les espérances de leurs fidèles, que déjà quelques-uns doutaient et que les prêtres cherchaient à conjurer les effets de ce doute par des adoucissements à l'antique sévérité. Le rituel prescrivait de cesser tout travail les jours fériés, sous peine de profanation. On échappa à ces rigueurs par d'habiles interprétations. *Qu'est-il permis de faire les jours de fête ?* demande-t-on au grand pontife Scævola. — *Tout ce qui ne peut être négligé sans dommage*. Le pieux Virgile dira : *Rien n'empêche de baigner le troupeau bêlant dans l'eau salubre du fleuve* ; et Varron : *Il n'importe pas à la guerre de distinguer les jours fastes et néfastes*⁵. En effet, Fabius Cunctator va déclarer que tout ce qui sert la république est accompli sous de bons auspices ; tout ce qui lui est contraire, sous des auspices néfastes⁶, et Flaminius les bravera audacieusement.

Les signes avaient été un continuel objet de préoccupations et de terreurs ; Marcellus, qui sera cinq fois consul et qui est déjà augure, sauve son caractère

¹ Tite-Live, *Épitomé*, XVIII ; Val. Maxime, III, VI.

² *Id.*, II, I ; Aulu-Gelle, IV, III.

³ Cicéron, *Phil.*, II, 28. La loi Scantinia, pour réprimer de monstrueux excès, est d'une date inconnue ; elle existait du temps de Cicéron (*ad Fam.*, VIII, 12), mais je ne crois pas qu'elle existât deux siècles auparavant.

⁴ *Sacra minus ad homines meliores faciendos quam ad voluntatem conciliandam spectabant* (Holtius, *Hist. jur. Rom. lineam.*, p. 42).

⁵ Macrobe, *Saturnales*, I, 16.

⁶ Cicéron, *de Senect.*, 4.

sacerdotal en disant : *Quand je médite une entreprise, je ferme ma litière de manière à ne pas voir les auspices contraires*¹. Les théologiens de Rome, devenus aussi complaisants que d'autres l'ont été pour nous, établiront que, lorsque le signe n'a pas été demandé aux dieux, on est libre de n'en pas tenir compte² ; et Pline estime que cette liberté est la plus grande faveur que les dieux aient accordée à l'homme³. Depuis Pascal, nous donnons un nom particulier à cette manière d'interpréter les lois religieuses : elle est de tous les temps, parce qu'elle est dans la nature humaine.

Assurément, on compte encore beaucoup de croyants : le grand pontife Metellus vient de perdre la vue en sauvant des flammes le Palladium⁴, acte du reste plus politique encore que religieux. Mais ce que nous voulons marquer, c'est qu'il y a des incrédules, comme ce Claudius qui fit jeter à la mer les poulets sacrés, et son collègue Junius qui dédaigna de les consulter. Ennius osera dire bientôt : *Sans doute je crois que les dieux existent ; mais ils ne s'inquiètent guère de ce monde* ; et beaucoup applaudiront⁵.

Il y a aussi les indifférents, comme les Potitii qui laissent à des esclaves le soin des sacrifices d'hercule, et l'on abandonne les vieux rites. *Au temps de la seconde guerre Punique*, dit Tite-Live, *il ne se faisait plus de sacrifices publics ou domestiques suivant l'usage antique, mais seulement à la mode étrangère*⁶. Les vieilles déités italiotes perdant de leur crédit, la piété se tournait vers les dieux nouveaux. Dès l'époque des décemvirs, une divinité grecque, Apollon, s'était introduit à Rome, non pas comme inspirateur des Muses, les Romains ne regardaient pas si haut, mais à titre de dieu utile qui écarte les maladies. En 429, un temple lui fut consacré à l'occasion d'une peste qui avait désolé la ville⁷, et, au moment des plus grands périls de la seconde guerre Punique, on croira que le moyen le plus sûr de ruiner Annibal sera de vouer des jeux Apollinaires au *dieu qui sauve, deus sospitalis*. En 293, à la suite d'une peste violente, des ambassadeurs étaient allés demander à Épidaure le serpent d'Esculape⁸, à la fois l'image et le génie du dieu qui semblait s'incarner en lui. *Nos vigilants pontifes, en consultant les livres sibyllins*, dit Valère Maxime (I, VIII, 2), *trouvèrent que le seul moyen de ramener la santé dans Rome était de faire venir d'Épidaure Esculape même. La république, dont l'autorité était déjà immense dans l'univers, se persuada qu'elle obtiendrait, par une ambassade, l'unique remède indiqué par les destins. Le succès répondit à son attente. Aussitôt arrivés, les députés furent conduits par les Épidauriens dans le temple d'Esculape, qui est situé à 5 milles de leur ville, et les invitèrent à y prendre tout ce qu'ils croiraient utile au salut de leur patrie. Le dieu ratifia la parole des mortels, car le serpent, qui se montrait rarement aux Épidauriens, mais toujours pour leur présager quelque chose d'heureux, et qu'ils honoraient comme Esculape, se mit à parcourir les quartiers*

¹ Cicéron, *de Div.*, II, 36.

² Servius, *ad Æneid.*, XII, 259.

³ *Quo munere divinæ indulgentiæ majus nullum est* (*Hist. nat.*, XXVIII, 4).

⁴ Tite-Live, *Épitomé*, XXIX.

⁵ Cicéron, *de Div.*, II, 50 : *Magno plausu assentiente populo*.

⁶ Tite-Live, XXV, 1. En 212 le sénat lui-même décréta qu'on sacrifierait à Apollon, *græco ritu*. (*Ibid.*, 12.) Il envoie plusieurs fois à Delphes consulter les oracles.

⁷ Apollon étant alors un dieu étranger, son temple fut bâti hors de l'enceinte, près de la porte Carmentale, comme celui d'Esculape fut relégué dans l'île Tiberine.

⁸ Le serpent, qui glisse silencieusement sous l'herbe et, après le sommeil hivernal, se dépouille de sa peau pour en prendre une nouvelle, était aux yeux des anciens l'animal prudent qui connaissait les simples d'où l'on tire les sucs guérisseur et le symbole de la renaissance après la maladie ou la mort.

les plus fréquentés de la ville. Après s'être offert ainsi, pendant trois jours, à la religieuse admiration de la foule, il se dirigea vers la galère romaine, témoignant, par des mouvements joyeux, le désir qu'il avait d'une plus glorieuse résidence. Il entra dans le vaisseau, en présence des matelots effrayés, gagna la chambre de l'ambassadeur Q. Ogulnius, et, se roulant en replis nombreux, il y demeura dans une profonde tranquillité. Les ambassadeurs au comble de leurs vœux, rendirent aux dieux des actions de grâces ; et, après s'être informés de la manière d'honorer le serpent, ils se hâtèrent de quitter Épidaure. Une heureuse navigation les fit bientôt aborder à Antium. Là, le serpent sortit du vaisseau et se dirigea vers le vestibule dit temple d'Esculape où s'élevait un palmier dont la cime dominait majestueusement un myrte touffu. Il s'enroula au tronc de l'arbre et y resta trois jours pendant lesquels on lui apporta sa nourriture. Les ambassadeurs craignaient qu'il ne voulût plus retourner dans la galère ; mais, quittant le séjour hospitalier du temple, il alla reprendre sa première place pour être porté à Rome. Enfin les députés eurent à peine mis le pied sur le rivage du Tibre, qu'il se rendit à la nage dans l'île où un temple lui fut dédié depuis ; et son arrivée dissipa l'horrible fléau contre lequel on avait imploré son secours.

Sur l'île du Tibre était déjà un sanctuaire de Faunus qui, comme Esculape, rendait des oracles en envoyant des songes ; et les oracles de la vieille déité latine ne devaient être que des recettes pour guérir gens et bêtes. La résidence du dieu d'Épidaure était donc désignée d'avance ; mais l'imagination populaire ne pouvait admettre qu'il fût entré simplement dans Rome : de là, les circonstances merveilleuses que nous venons de raconter. Ce récit fait partie de l'histoire romaine, même de l'histoire de l'esprit humain ; car le spectacle de cette étrange superstition, chez un peuple si sage dans le conseil, si résolu dans l'action, qui ne donnait rien au hasard, c'est-à-dire à la providence de ses dieux, et qui semblait lui demander tout, montre qu'il n'est point d'âge du monde où l'esprit de l'homme ne puisse associer les contraires : la plus ferme pensée et la plus puérile crédulité.

Le sénat en donna une autre preuve au moment où allait s'accomplir ce qui fut pour Rome le plus grand événement de son histoire et le gage de la conquête du monde. En 205, à la veille de Zama et de la chute de Carthage, il envoya encore, sur l'ordre des oracles sibyllins, chercher dans l'Asie Mineure une divinité phrygienne en grand renom parmi les peuples de la péninsule.

Cette singulière déesse, difficile à bien connaître, qui fut sans doute à l'origine une représentation de la Terre et dont les Grecs avaient fait la Mère des dieux, ne pouvait entrer dans Rome d'une manière moins miraculeuse qu'Esculape. On lui fit aussi l'honneur d'une légende. ***Cinq des plus nobles personnages de la république envoyés à Delphes, y reçurent cette réponse : Le roi Attale fera obtenir aux Romains ce qu'ils désirent, et la déesse, transportée à Rome, devra y recevoir l'hospitalité chez le plus vertueux des citoyens.*** Le roi de Pergame, en guerre avec Philippe de Macédoine, avait besoin de l'amitié des Romains ; il ne parut pas à ce Grec sceptique qu'il la payerait trop cher au prix d'un sacrilège, et il persuada aux prêtres de Pessinunte de livrer l'image de leur divinité *la Mère Idéenne*. Ces prêtres formaient une riche corporation dont le chef était une sorte de souverain. Mais entourés de gaulois qui prétendaient faire de Pessinunte une de leurs capitales, ils n'avaient rien à refuser au prince, ennemi lui-même des Galates, dont la protection leur était si nécessaire. Ils donnèrent l'idole et s'arrangèrent pour persuader aux dévots que Cybèle, tout en partant pour les rives du Tibre, demeurait sur celles du Sangarius.

A Rome, restait à désigner, pour recevoir la déesse, l'homme le plus vertueux de la république. Bien des compétitions s'élevèrent ; des consulaires, d'anciens dictateurs, briguaient cet honneur. On le décerna à un patricien qui avait à peine l'âge de la questure, Publius Scipion, proche parent de celui qui, en ce moment, arrivait devant Carthage et venait d'arracher Annibal de l'Italie. Les habiles gens qui siégeaient au sénat flattaient par ce choix le libérateur de Rome, et désintéressaient en même temps ceux qui, à raison de leur âge et de leurs dignités, ne pouvaient prendre jalousie d'une faveur toute politique faite à un jeune homme encore dans l'obscurité.

Lorsque le vaisseau fut arrivé à l'embouchure du Tibre P. Scipion se rendit à bord et reçut la déesse des mains des prêtres. Mais le navire s'engage sur un bas fond, et tous les efforts sont impuissants à l'en tirer. Une des plus nobles dames, Claudia Quinta, dont la médisance avait attaqué la conduite, sort du milieu des matrones, implore Cybèle et lui demande d'attester sa vertu en cédant, *elle, la déesse chaste, à de chastes mains*. Elle attache sa ceinture au navire, qu'elle entraîne, et Rome possède une divinité titulaire et un miracle de plus. Tite-Live n'ose pas raconter cette histoire qu'Ovide donne tout au long. Mais Cicéron, Pline même y croient, et la statue de Claudia placée sous le vestibule du temple de Cybèle ne permettait pas à un Romain d'en douter¹.

Cybèle était vénérée sous la forme d'une pierre noire, qui était sans doute un aérolithe², et son culte orgiastique contrastait singulièrement avec la gravité des solennités romaines. Aussi, bien que le Panthéon romain s'ouvrit à l'étrange divinité, les patriciens n'ouvrirent pas leurs rangs à ses prêtres et refusèrent d'être ses pontifes. Un citoyen eût été déshonoré par la castration à laquelle se condamnaient les Galles phrygiens ; ceux-ci restèrent les ministres leur divinité. Chaque année Cybèle prenait un bain mystique au confluent de l'Anio et du Tibre. Un prêtre vêtu de pourpre y lavait la pierre sainte, tandis que les Galles menaient grand bruit de flûtes et de tambourins, poussaient des hurlements efféminés, se donnaient la discipline avec des fouets garnis d'osselets. Auguste laissa mettre sur une de ses médailles l'informe image de *la mère Idéenne* ; Hadrien, mieux inspiré, emprunta leur type aux Grecs qui représentaient la déesse assise sur un trône, une couronne murale au front et des lions couchés à ses pieds.

Après les dieux grecs et phrygiens, ceux de la race punique : en 217 on décréta l'érection d'un temple à Vénus Érycine, qui fut alors admise pour la première fois à siéger avec les grands dieux latins au repas religieux du *lectisternium*. Cette Vénus était la Vierge céleste de Carthage et de Tyr ; mais, en Chypre, elle était devenue la reine de Paphos et des Amours ; à Rome, on en fera bientôt aussi la déesse de la volupté.

On vient de parler du *lectisternium*. Cette coutume, comme tant d'autres des anciens, nous étonne ; mais, par les sacrifices, les fidèles entraient en communion avec le dieu, auquel ils donnaient une part de la victime. Dans les repas funéraires, on faisait des offrandes aux morts ; dans les repas

¹ Tite-Live, XXIX, 11 et 14 ; Ovide, *Fastes*, IV, 298 et suiv. ; Cicéron, *de Harusp. resp.*, 13 ; Pline, *Hist. nat.*, VII, 55.

² Aérolithe ou pierre de tonnerre, comme disent les paysans turcs, qui attribuent aux météores des vertus curatives pour certaines maladies. La pierre noire de Pessinunte pouvait n'être aussi qu'un morceau de lave : la Phrygie presque entière est d'origine volcanique. Arnobe (*Adv. gentes*, 8), qui la vit, dit qu'elle était petite, unie et de couleur noirâtre. On la plaçait devant la bouche de la statue de Cybèle.

domestiques, des libations aux Lares ; dans les grandes circonstances, la ville entière ou les sénateurs, ses représentants, communiaient avec les divinités poliades par un repas public. C'était un acte religieux, et il importait, croyait-on, au salut de la cité qu'il fût accompli¹. On retrouvera cet usage, commandé par la religion, dans les collèges funéraires de l'empire et dans les agapes des premiers chrétiens.

Ce qui précède montre que la religion de l'État chancelle et que les religions orientales, qui seront fatales à l'esprit latin, font déjà effort pour envahir la cité de Janus. Mais les terreurs de la seconde guerre Punique raffermiront le vieux culte. Plus Annibal approchera de Rome, plus les présages se multiplieront, et plus la foi se ranimera. Nous verrons plus tard ce que feront d'elle la victoire, la sécurité et les besoins nouveaux de l'esprit.

Dans l'organisation politique, un grand changement venait aussi de s'opérer. Le peuple avait effacé de la constitution le principe timocratique que Servius y avait introduit. On avait conservé les centuries de chevaliers, mais les classes étaient abolies, et l'assemblée centuriate différait seulement de l'assemblée des tribus par une division qu'imposait le respect héréditaire de tous les Romains pour l'âge et l'expérience (*centuriæ juniorum et seniorum*)². C'était le triomphe définitif du

¹ *Σωτήρια τῶν πολεων σύνδειπνα* (Athénée, *Deipnos.*, V, p. 186 a).

² Les textes réunis de Tite-Live, de Cicéron et de Denys ne jettent malheureusement qu'un demi-jour sur la transformation des assemblées centuriates. Cependant ils en disent assez pour la mettre hors de doute. (Cf. Tite-Live, I, 43 ; XXIV, 7 ; XXVI, 22 ; XXVII, 6 ; Cicéron, *de Leg. agr.*, II, 2 : *me non extrema tribu, suffragiorum consulem declaravit. Pro Planc.*, 20 : *.... centuria.... pars unius tribus* ; le *de Leg.*, III, 4, et chaque page de la *Demande du cons.* ; Denys, IV, 21 ; Polybe, VI, 1, etc.) Mais il paraît qu'on s'y prit à deux fois pour faire ce changement. Pendant la guerre d'Annibal, et jusqu'à l'année 279, époque où il parle d'un grand changement dans les suffrages, Tite-Live donne fréquemment (XXIV, 7 ; XXVI, 22 ; XXVII, 6) aux centuries le nom des tribus. Dans l'élection de 211, chaque tribu paraît divisée en deux centuries, une de *juniores*, une de *seniores*, ce qui confirme le passage de Tite-Live (I, 43) : *tribus, numero earum duplicato, centuriis juniorum et seniorum*. A quelle époque ce changement eut-il lieu ? Nécessairement après la loi Hortensius et, suivant Tite-Live, *post expletas quinque et triginta tribus*. Peut-être, en 220, durant la censure de Flaminius, par qui, dit le XXe *épitomé*, *libertini in quatuor tribus redacti sunt, quum antea (depuis 304) dispersi per omnes fuissent*. Tous les écrivains allemands varient sur cette date parce qu'ils n'ont pas vu qu'il pouvait y avoir eu deux changements à deux époques différentes. Franke donne 495 ; Walter et Peter, 450 ; Niebuhr, 305 ; Kobbe, 286 ; Ihne, 241 ; Goettling et Gerlach, 220 ; Schulze, 181. Du reste il me semble qu'on ne peut se tromper de beaucoup en plaçant ce changement dans l'intervalle des deux guerres Poniques. Le nombre des trente-cinq tribus ne fut complété qu'en 241, et en 215 on voit déjà des centuries de tribus. Dans ce temps d'égalité républicaine, de pauvreté et d'héroïsme, le principe timocratique du cens dut nécessairement s'effacer. Déjà il avait disparu des légions, dont l'organisation ne reposait plus sur la division en classes établie par Servius ; les plébéiens qui venaient de conquérir sur tous les points l'égalité, purent bien le faire disparaître aussi au Forum. D'ailleurs par la dépréciation de l'as, réduit alors au sixième de la valeur qu'il avait encore avant la première guerre Punique (Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 13 ; Varron, *de Re. rust.*, I, 10), 100.000 as, en 240, ne représentaient que 16.666 as anciens, auxquels l'élévation du prix des denrées donnait une valeur infiniment moindre qu'au temps de Servius. Il résultait de là que la même fortune qui, sous Servius, n'aurait donné entrée que dans la cinquième classe élevait, en 240, à la première. En fait, les classes n'existaient plus, l'immense majorité des citoyens se trouvant dans les premières, il ne fut donc pas nécessaire d'une révolution pour les abolir et leur suppression passa inaperçue. Sans classes, il ne pouvait plus y avoir de centuries. On conserva toutefois la vieille division connue et aimée du peuple en *juniores* et en *seniores*.

Mais les dangers de la seconde guerre Punique investirent le sénat d'une sorte de dictature qu'il ne voulut plus quitter quand il l'eut exercée quinze ans ; la noblesse se reforma, prit confiance en elle-même, et, pour fortifier son pouvoir croissant, voulut rétablir les catégories de fortune. Tite-Live dit des censeurs de l'an 179 : *Mutarunt suffragia, regionatimque generibus hominum, causis et quæstibus tribus descripserunt* (XL, 51) et dès lors les classes, qui d'ailleurs avaient toujours existé sur les livres des censeurs, puisque l'impôt était proportionnel à la fortune, reprirent leur rôle

principe de l'égalité au nom duquel les tribuns avaient toujours combattu. La constitution devenait donc plus démocratique. On s'en aperçoit à la nomination de Flaminius et de Varron, portés, malgré le sénat et les présages, aux plus hautes charges ; à celle de Minucius et des aventuriers auxquels le peuple confiera des armées contre Annibal. D'ailleurs l'antique et populaire assemblée des tribus subsiste toujours, et quand les tribuns reprendront leur rôle révolutionnaire, elle servira leurs desseins.

politique. En 169 il parle des centuries de chevaliers et de beaucoup de centuries de la première classe. Dans l'élection de Dolabella, Cicéron (*Phil.*, II, 33) cite la centurie prérogative, le vote de la première classe, de la deuxième et des autres. Dans tous ses discours, il ne connaît plus que des classes, tout en regardant les tribus comme la division fondamentale du peuple romain. Ce sont ces tribus qu'il subdivise en classes, en centuries : *Censores partes populi in tribus describunto, exin pecunias, œvitates, ordines partiunto* (*de Leq.*, III, 3), et de nombreux témoignages confirment ces paroles. (Cf. Denys, V, 21 ; Salluste, *de Ord. rep.*, II, 8. Aulu-Gelle, VII, XIII, au sujet de la loi Voconia, et l'expression figurée : appartenir à la cinquième classe, dans Cicéron, *Acad.*, II, 23.) Dans les deux derniers siècles de la république, les classes, les centuries, existaient donc comme autrefois et reposaient sur le même principe que l'ancienne division de Servius. Aussi Denys put dire : *L'assemblée par centuries n'est pas détruite, mais modifiée ; elle est devenue plus démocratique* (IV, 21) ; sans doute, parce qu'il n'y avait plus la même disproportion que par le passé dans le nombre des centuries. Le passage de Tite-Live (XLIII, 16), où il ne parle plus que de douze centuries de chevaliers au lieu de dix-huit, en serait une preuve.

Je crois donc que depuis 241 la grande assemblée du peuple romain a été celle des tribus, divisées chacune en deux centuries de *juniores* et de *seniores* ; qu'en 179, l'égalité disparaissant tous les jours, les catégories de fortune furent rétablies dans un sens plus démocratique cependant que ne l'avait fait Servius ; ces changements, étant d'ailleurs en parfait accord avec l'histoire de ces temps-là, me semblent devoir être admis sans contestation. Ce qui va suivre ne sera plus qu'une hypothèse.

Ainsi chaque tribu renfermait des classes, d'après le passage de Tite-Live pour l'an 179 et les textes indiqués plus haut, probablement cinq, comme anciennement et comme le disent expressément l'ouvrage *de Ord. rep.*, II, 8, et les *Academica* de Cicéron. Chaque classe était divisée en *juniores* et en *seniores*, comme chaque tribu avant 179, comme chaque classe depuis Servius et comme le prouvent vingt passages de Cicéron, *omnium œtatum atque ordinum* (*Att.*, IV, 1 ; *pro Flacco*, 7, etc.). C'étaient donc 55 tribus renfermant 175 classes subdivisées en 550 centuries, plus 12 centuries de chevaliers. Ainsi, toutes les classes ayant chacune autant de centuries avaient chacune aussi autant de suffrages. Le petit nombre des riches ne l'emportait pas sur la foule des pauvres. De plus, le sort décidait quelle serait la centurie prérogative dont le suffrage, regardé comme un présage, était ordinairement suivi par les autres. Ces modifications donnaient donc bien, comme l'affirme Denys (IV, 21), un caractère plus démocratique à l'assemblée centuriate ; remarquons cependant que le sort d'une élection ou d'une loi était véritablement entre les mains de la classe moyenne qui, en se jetant au-dessus ou au-dessous, donnait aux riches ou aux pauvres la majorité. Mais la véritable assemblée par tribus n'était pas détruite. Les Gracques s'en servirent pour faire passer leurs lois malgré les riches. Quant au cens de chaque classe, il est difficile à déterminer. On pourrait, d'après Tite-Live (XXIV, 11), le fixer ainsi : la première classe au-dessus de 1 million d'as ; la deuxième, de 1 million à 300.000 ; la troisième, de 300.000 à 100.000 ; la quatrième, de 100.000 à 50.000 ; la cinquième, de 50.000 à 4.000.

Ces chiffres peuvent être contestés, parce que les textes manquent ; mais le principe de la nouvelle organisation semble hors de doute ; c'est le principe fondamental de la constitution romaine : Ne *plurimum valeant plurimi*, c'est-à-dire il ne faut pas que les pauvres qui forment le plus grand nombre aient la prépondérance. Les tribuns qui entrent maintenant au sénat et font partie de la nouvelle noblesse ne sont plus des hommes de parti, mais des hommes d'État ; aussi acceptent-ils volontiers cette organisation qui empêche home d'être une effroyable démagogie ; car le nombre des nouveaux citoyens croissant chaque jour, il fallait à tout prix mettre un ordre qui assurât une certaine prépondérance aux vieux Romains. Si l'assemblée centuriate eût absorbé l'assemblée par tribus, Rome eût été une oligarchie, soupçonneuse et tyrannique comme Venise. Si les comices par tribus eussent absorbé les comices par centuries, Rome eût été une démocratie insensée comme l'Athènes de Cléon. Par l'existence des deux sortes d'assemblées, la noblesse et le peuple, les riches et les pauvres se firent équilibre jusqu'au jour où l'empire étant devenu trop grand, il fallut sacrifier la liberté à la puissance.

Mais un siècle nous sépare encore des Gracques, et l'aristocratie était entrée si avant dans les mœurs, qu'au temps même où l'égalité était proclamée comme le principe de la société romaine, une noblesse nouvelle s'élevait sur les ruines de celle que les lois de Licinius, de Publ. Philo et d'Hortensius avaient détruite. S'il y avait encore des patriciens, le patriciat n'existait plus comme corps politique. Au sénat, dans les hautes charges, les plébéiens étaient maintenant plus nombreux que les descendants des familles patriciennes. En 215 les deux consuls furent plébéiens. Mais ces hommes nouveaux n'étaient entrés que l'un après l'autre dans le sénat ; loin d'en modifier l'esprit, ils avaient subi son influence et accepté cette politique séculaire qui retenait la république dans les sages limites d'une démocratie modérée. La communauté des intérêts mena des alliances de familles qui unirent la nouvelle noblesse à l'ancienne, et l'aristocratie romaine se trouva, par toutes ces lois Populaires, non pas détruite, mais renouvelée.

Ceux dont les ancêtres avaient le plus vivement combattu pour l'égalité, se hâtèrent d'élever une barrière entre eux et le peuple, en usant du droit d'images que donnait toute charge curule. *Quand il meurt à Rome quelque personnage de haut rang*, dit Polybe, *on le porte solennellement au Forum avec les images de ses aïeux, précédées des faisceaux et des haches, et couvertes d'une prétexte, d'une robe de pourpre ou d'une étoffe d'or, selon qu'ils ont eu le consulat ou la préture, la censure ou le triomphe. Au pied de la tribune aux harangues, on les place sur des sièges d'ivoire, et le fils du mort raconte ses exploits, puis ceux de ses pères. Par là se renouvelle toujours la réputation des grands citoyens ; leur gloire devient immortelle, et le peuple ne peut en perdre la mémoire.* Le froid Polybe s'anime lui-même à cette vue : *C'est le plus enivrant spectacle*, s'écrie-t-il. C'était aussi le plus sûr moyen pour les nobles de justifier, même aux yeux du peuple, leur ambition, en lui rappelant sans cesse leurs services. Aussi jaloux que l'était autrefois le patriciat, de repousser des honneurs les hommes nouveaux, ils avaient établi, depuis la première guerre Punique, que les édiles, et non plus le trésor, feraient tous les frais des jeux publics. Or il fallait passer par l'édilité avant d'arriver aux grandes charges. C'était en fermer l'accès à tous ceux qui n'avaient pas une fortune assez considérable pour oser briguer cette magistrature onéreuse.

A l'ascendant que leur donnaient la fortune, la naissance, l'habitude du commandement et la connaissance exclusive des formules du droit¹, se joignait pour un grand nombre le patronage des alliés. Tout peuple libre d'Italie avait à Rome un patron qui représentait ses intérêts, et au besoin le défendait devant le sénat ou le peuple. Le sénat s'était, il est vrai, réservé le droit de juger les différends des villes, de statuer sur les plaintes des citoyens contre leur cité, sur les crimes contre Rome, sur les discordes intérieures, etc. ; mais ordinairement il abandonnait ce soin aux patrons², toujours choisis parmi les familles influentes. Cette clientèle d'une cité, d'un peuple entier, augmentait la considération et la puissance des nobles d'une manière dangereuse pour la liberté. Aussi créa-t-on, en 243, un *prætor peregrinus* qui étendit sa juridiction sur les étrangers, et qui, placé entre eux et les grands, contint le patronage des alliés dans des bornes où il ne pouvait être qu'utile à la république.

¹ Depuis Flavius les grands avaient imaginé de nouvelles formules ; mais elles furent divulguées vers 200, *jus Ælianum*. (Pomponius, au *Digeste*, I, 2, 2, § 7.)

² Les Claudius devinrent patrons des habitants de Messine ; Minutianus, de quinze peuples ombriens ; les Marcellus, des Siciliens ; les Fabius, des Allobroges ; les Gracques, des Espagnols ; Caton des Cappadociens et des Cypriotes, etc., etc. *tum plebem, socios, regna colere et collicum* (Tacite, Ann., III, 55).

A un autre point de vue, cette institution eut de graves conséquences sociales. Le *prætor peregrinus*, ne pouvant accorder à des étrangers le bénéfice des lois civiles de Rome, fut obligé de chercher, des règles de droit ou des principes d'équité naturelle communs aux divers peuples et qui constituèrent un domaine juridique nouveau, celui du droit des gens. Dès lors le *jus gentium* ne cessa de battre en brèche le *jus civile*, ou droit particulier de Rome, dont il finira par forcer l'étroite enceinte, et avec elle Tomberont les privilèges des Quirites.

Ainsi, depuis les lois d'Hortensius, la constitution était devenue plus démocratique, et cependant l'aristocratie s'était reformée. On avait détruit le patricial en tant que caste privilégiée ; on laissait subsister la noblesse comme classe investie de distinctions honorifiques¹. En un mot, les lois étaient démocratiques, les mœurs ne l'étaient pas ; et ce contraste, loin d'être pour Rome une cause de faiblesse, lui donnait une grande force, puisqu'elle réunissait ainsi les avantages d'un gouvernement populaire et ceux d'un État aristocratique, sans les inconvénients qu'entraîne la prédominance exclusive de l'une ou de l'autre de ces deux formes politiques. Si d'ailleurs les anciens tribuns n'avaient pu arracher l'aristocratie des entrailles de la société romaine, si, délaissant eux-mêmes le peuple, ils étaient passés dans le camp ennemi, ils avaient des successeurs dans le tribunat qui continuaient leur ouvrage. Ils viennent d'abolir les classes et ils n'ont laissé aux nobles que cette influence qui s'attache partout aux grands noms et aux grandes fortunes. Dans le même temps, les censeurs ont refoulé les affranchis² dans les quatre tribus urbaines. La noblesse et la foule étrangère sont donc contenues, et le vrai peuple romain règne en maître au Forum, fidèle à ses dieux, à ses mœurs, à sa discipline, parce que ces besoins nouveaux, cet amour naissant du luxe, ce mépris des vieux usages et ces vieilles croyances que nous avons signalés plus haut, n'étaient pas encore descendus au cœur de la nation. Cette classe moyenne qui avait vaincu les Samnites, Pyrrhus et Carthage, était toujours aussi dévouée, aussi brave, même aussi nombreuse. Car si la loi agraire n'était pas fidèlement observée, du moins la surveillance et les amendes des édiles prévenaient la concentration des propriétés, tandis que les distributions de terres multipliaient les petits héritages et formaient cette pépinière de soldats d'où Rome tirera bientôt vingt-trois légions.

Cette époque est le beau temps de la liberté romaine. Mais il faut bien entendre que cette liberté ne ressemblait pas à celle que nous aimons ; car le citoyen romain, que nous nous représentons si fier de ses droits, n'était assuré ni de son rang social qu'à chaque lustre le censeur pouvait lui ôter sans jugement, ni de l'indépendance d'une vie privée, où le même magistrat pénétrait armé des sévérités de sa magistrature irresponsable. Ce républicain était le serf de l'État, et tout, liberté, justice, morale, cédait, au besoin, devant la maxime que le salut de l'État est la loi suprême : maxime excellente quand le citoyen la comprend comme une obligation pour lui de dévouer à la patrie sa fortune et sa vie ;

¹ Ces distinctions, dit Polybe, *sont un grand encouragement à la vertu* (VI, 55) C'est la pensée de Napoléon, détruisant la noblesse féodale et créant la Légion d'honneur.

² Tite-Live, *Épitomé*, XX. Les richesses amassées par les *æarii* et leurs constants efforts pour se répandre dans toutes les tribus contribuèrent sans doutes, à faire abolir les classes. On comprit la nécessité de restreindre l'exercice des droits politiques aux seuls plébéiens propriétaires et agriculteurs qui, en cette qualité, étaient intéressés à la conservation de l'État et de la liberté ; mais les *æarii* luttèrent sans cesse contre cette disposition vainement renouvelée en 307, en 220, probablement en 181 et en 168. Clodius voulut les répandre dans toutes les tribus. Sous Néron ils remplissaient l'ordre équestre et le sénat. (Tacite, *Ann.*, XIII, 26, 27.)

maxime qui peut devenir détestable quand ce sont les gouvernants qui décident ce qui est exigé par le salut de l'État.

CHAPITRE XXIII — LA SECONDE GUERRE PUNIQUE JUSQU'À LA BATAILLE DE CANNES (218-216).

I. — ANNIBAL EN ESPAGNE¹.

Si le sénat, répondant à l'appel d'Utique et des mercenaires, durant la révolte des armées de Carthage, leur avait envoyé deux légions, c'en était fait de la grande cité africaine ; Amilcar n'entreprenait pas la conquête de l'Espagne, Annibal ne tentait point celle de l'Italie, et des maux infinis étaient épargnés à d'innombrables populations. Rome manqua d'audace. Ce n'est pas que le respect de la foi jurée l'arrêtât. Ses prêtres, ses augures, lui auraient aisément trouvé les moyens de mettre en repos une conscience peu scrupuleuse ; mais, au lendemain de la première guerre Punique, elle avait à panser ses blessures ; et, n'osant risquer une grande iniquité, elle se contenta d'une petite, le secours indirect donné aux mercenaires d'Afrique et le rapt de la Sardaigne. Amilcar eut le temps de sauver Carthage et de doubler son empire.

En l'année 218, à la veille de la seconde guerre l'unique, les possessions des Carthaginois étaient dispersées depuis la Cyrénaïque, jusqu'aux bouches du Tage et du Douro, sur une ligne de 8 à 900 lieues, mais étroite, sans profondeur, et pouvant être à chaque instant coupée soit par les nomades Africains dans leurs rapides incursions, soit par un ennemi qui trouvait toujours à débarquer sur cette immense étendue de côtes. La république romaine, au contraire, présentait l'aspect d'un empire régulièrement constitué : Rome placée au centre de la péninsule ; la péninsule couverte elle-même par trois mers ; et au delà de ces trois mers, comme autant de postes avancés qui gardaient les approches de l'Italie, l'Illyrie, d'où les légions surveillaient la Macédoine et la Grèce ; la Sicile, d'où elles apercevaient l'Afrique ; la Corse et la Sardaigne, au milieu de la route vers la Gaule ou l'Espagne et qui commandaient la navigation de la mer Tyrrhénienne.

Ce qui ajoutait à la force de cette domination c'est que dans la plus grande partie de l'Italie elle était acceptée, sinon avec amour, du moins avec résignation². Les

¹ Pour les noms carthaginois, je suis l'orthographe consacrée. Si Annibal, Asdrubal et Amilcar étaient d'obscurs personnages, il faudrait les appeler de leur vrai nom que nous donnent des inscriptions puniques : Hannibaal, Azroubaal et Ahmilcar ou Abmilcar, la forme latine Amilcar répondant à deux noms différents l'un qui signifie frère (*ah*), l'autre serviteur (*abd*) de Melkart. Écrire Hasdrubal et Hamilcar est une gaie faute, car l'aspiration dans ces deux noms est trop faible pour être marquée par un *h* ; elle est très forte au contraire dans Annibal qui devrait en prendre un. (*Note de M. de Saulcy.*)

² Tite-Live dit des alliés avant Cannes ... *justo et moderato regebantur imperio ; nec abnuebant, quod unum vinculum fidei est, melioribus parere* (XXII,13) ; et Polybe, parlant des ravages d'Annibal jusque dans la Campanie, sans qu'une seule ville fit défection, dit : *Ἐξ ὧν καὶ παρασημήναιτ' ἂν τις κατάπληξιν καὶ καταξίωσιν τοῖς συμμάχοις τοῦ Ῥωμαίων πολιτεύματος* (III, 90). Voyez, dans Tite-Live, la conduite de Naples et de Pæstum, après Trasimène ; de Canusium, de Venouse, de Nuceria et d'Acerræ, après Cannes ; de Pétélie, de Consentia et de Cortone, après la défection du Bruttium ; l'héroïque résistance des soldats de Préneste et de Pérouse dans Casilinum, et. le courage d'une cohorte de Péligniens, qui entra la première dans le camp d'Hannon. En Sicile, en Sardaigne, les prêteurs demandant pour leurs soldats de l'argent et des vivres, le sénat répond qu'il n'a rien à leur envoyer, et les alliés s'empressent de fournir tout ce qui est nécessaire. (Tite-Live, XXXIII, 22.) Pour Pétélie, cf. surtout Polybe, VII, fr. 1. Elle résista onze mois, les habitants mangèrent jusqu'au cuir et à l'écorce des arbres. Ce sont deux escadrons de Samnites (Tite-Live, XXVII, 44) qui conduisirent à Néron les messagers d'Asdrubal, et ce général, dans sa marche de Canusium au Métaure, put montrer à ses soldats *quo concursu, qua admiratione, quo favore hominum iter suum celebratur*. Tout le long de la route de nombreux

peuples pauvres et belliqueux aiment mieux payer tribut avec du sang qu'avec de l'or¹ ; et Rome ne demandait aux Italiens que des soldats. En échange de leur orageuse indépendance, elle leur avait donné la paix, qui favorisait le développement de la population, de l'agriculture et du commerce. Ils n'avaient plus à redouter que chaque nuit une troupe ennemie viril, moissonner leurs champs, leurs vignes et leurs arbres, ravir leurs troupeaux, brûler leurs villages, emmener en servitude leurs femmes et leurs enfants. Rome avait mis un terme à ces maux et à ces terreurs qui, avant elle, se renouvelaient chaque jour sur mille points de l'Italie. Ses censeurs couvraient la péninsule de routes, desséchaient les marais, jetaient des ponts sur les fleuves et construisaient des temples, des portiques, des égouts dans les cités italiennes, de sorte que Rome n'était pas seule à bénéficier des dépouilles du monde². Pour défendre les côtes contre les descentes de l'ennemi ou des pirates, le sénat les avait dernièrement encore garnies de colonies maritimes ; pour protéger les marchands italiens, il avait déclaré la guerre aux Illyriens et à Carthage³. Quelques-uns des grands usaient noblement de leur titre de patrons des villes, pour exécuter au profit des alliés d'immenses travaux. Ainsi Curius était devenu le protecteur de Reate en creusant un canal dans le roc d'une montagne pour jeter dans la Nera le trop-plein du lac Velinus⁴. Si l'on avait encore la seconde décade de Tite-Live, on y trouverait sans doute beaucoup de faits semblables qui montreraient que cette domination, établie par la force, quelquefois par la violence et la perfidie, e faisait pardonner par ses bienfaits.

La gloire de Rome rejaillissait d'ailleurs sur les Italiens comme celle d'Athènes et de Sparte avaient été l'honneur de la Grèce. Tous, malgré les différences de leur condition, venaient de se serrer autour d'elle à la nouvelle d'une invasion gauloise, et nous verrons Annibal victorieux rester deux ans au milieu de l'Italie sans y trouver un allié. Le temps avait cimenté cet édifice construit par le sénat durant la guerre du Samnium et fait de toutes les nations italiennes une masse inébranlable par son union. Cependant, dans les derniers pays soumis, il y avait encore parmi le peuple, dont le patriotisme est souvent plus désintéressé que celui des grands, des regrets pour la liberté perdue⁵. Mais partout la noblesse s'était franchement ralliée aux Romains, comme à Vulturne, à Arretium, à Capoue, à Nole, à Nucérie, à Tarente, à Compsa et dans la Lucanie ; des alliances de famille entre cette noblesse italienne et celle de Rome resserraient encore ces liens. A Venise, les nobles du livre d'or méprisèrent ceux de la terre

volontaires le rejoignent. On sait enfin qu'une armée et une flotte furent données à Scipion par les alliés.

¹ En défendant les Guerres de ville à ville.

² Le consulat de Corn. Cethegus fut passé à dessécher une partie des marais Pontins*siccatoe, agerque ex iis factus* (Tite-Live, *Épitomé*, XLVI). Voyez, pour une époque postérieure, les travaux d'Æm. Scaurus dans la Cisalpine, durant sa censure (Strabon, V, I, 11), et, dans Tite-Live (XLI, 27), la longue énumération des constructions faites à Rome et dans plusieurs villes d'Italie par les censeurs de l'armée 174.

³ Durant la guerre des mercenaires. Plus tard, en 179, Tarente et Brindes se plaignant des pirates illyriens, le sénat arma une flotte ; il fit de même pour les Massaliotes troublés dans leur commerce par les pirates liguriens. (Tite-Live, XL, 18.)

⁴ Cicéron, *ad. Attic.*, IV, 15. Les Romains avaient aussi abaissé le niveau du lac d'Albe, qui menaçait fréquemment d'inonder le Latium.

⁵ *Unus velut morbus invaserat omnes Italiæ civitates, ut plebes ab optumatis dissentirent, senatus Romanis faveret, et plebs ad Pænos rem traheret* (Tite-Live, XXIV, 2). A Capoue, durant la révolte, c'étaient des hommes des classes inférieures qui gouvernaient. L'auteur du mouvement fut, il est vrai, un noble ; mais, avant le siège, cent douze chevaliers passèrent aux Romains.

ferme ; à Rome, Ap. Claudius prenait pour gendre un Campanien, et le consulaire Livius épousait la fille d'un sénateur de Capoue¹.

Il s'en fallait que l'empire des Carthaginois, en apparence si colossal, reposât sur d'aussi fermes appuis. Les énormes contributions frappées sur leurs sujets et les atrocités de la guerre inexpiable ne les, avaient pas sans doute réconciliés avec les Africains. Utique même et Hippone-Zaryte avaient voulu se donner aux Romains Sur les côtes de la Numidie et de la Maurétanie, quelques postes occupés de loin en loin et cernes par les barbares, étaient à peine suffisants pour porter aide et secours aux navires dans la dangereuse traversée d'Espagne. En Espagne même l'autorité de Carthage, ou plutôt d'Annibal, n'était sûrement établie que dans la Bétique. Dans le reste du pays jusqu'à libre, les peuples avaient été vaincus, mais non domptés ; et les généraux romains pourront s'y présenter bien plus facilement qu'Annibal en Italie, comme les libérateurs de la péninsule².

Amilcar avait élevé ses fils dans la haine de Rome. *Ce sont quatre lionceaux*, disait-il en les montrant, *qui grandiront pour sa ruine* ; et Annibal dans sa vieillesse conta au roi Antiochus qu'avant de partir pour l'Espagne, son père, au milieu d'un sacrifice solennel, lui avait fait jurer une haine éternelle aux Romains.

Dès son arrivée au camp d'Asdrubal, dit Tite-Live, il attira sur lui tous les yeux. Les vieux soldats crurent revoir Amilcar dans sa jeunesse : c'était sur son visage la même expression d'énergie, le même feu dans le regard. II ne tarda guère à n'avoir plus besoin du souvenir de son père pour se concilier la faveur. Jamais esprit ne fut plus propre à deux choses opposées, obéir et commander ; aussi eût-il été difficile de décider qui le chérissait davantage du général ou de l'armée. Asdrubal ne cherchait point d'autre chef quand il s'agissait d'un coup de vigueur ; et, sous nul autre, les soldats ne montraient plus de confiance. D'une audace incroyable pour affronter le danger, il gardait dans le péril une merveilleuse prudence. Nul travail ne fatiguait son corps, n'abattait son esprit. Il supportait gaiement le froid et le chaud. Pour sa nourriture, il donnait satisfaction au besoin, jamais au plaisir. Ses veilles, son sommeil, n'étaient point réglés par le jour et la nuit. Les affaires terminées, il ne cherchait le repos ni sur une couche moelleuse ni dans le silence. Souvent on le vit, couvert d'une casaque de soldat, étendu sur la terre, entre les sentinelles avancées ou au milieu du camp. Son vêtement ne se distinguait pas de celui de ses compagnons ; tout son luxe était dans ses chevaux et dans ses armes. Le meilleur à la fois des cavaliers et des fantassins, il allait le premier au combat et se retirait le dernier. Tant de qualités étaient accompagnées de grands vices : une cruauté féroce, une perfidie plus que punique, nulle franchise, nulle pudeur, nulle crainte des dieux, nul respect pour la foi du serment, nulle religion. Avec ce mélange de vertus et de vices, il servit trois ans sous Asdrubal ; sans rien négliger de ce que devait faire ou voir un futur général des armées carthagoises.

Tite-Live exagère certainement les vices d'Annibal, et il ne met en relief que les qualités du soldat. L'histoire de la seconde guerre Punique va nous montrer le grand capitaine. héritier de l'ambition des Barcas avec plus de génie et d'audace,

¹ Tite-Live, XXIII, 4. Il ajoute pour Capoue : *....conubium vetustum nullas familias claras ac potentas Romanis miscuerat.*

² Voyez dans Polybe (IX, 14, et X, 18, 35) la hauteur et les exactions des généraux carthagoises. Asdrubal Giskon avait forcé Indibitis, Mandonius et Édécon à lui payer de grosses sommes et à donner leurs femmes et leurs filles en otages, et celles-ci eurent beaucoup à se plaindre de la conduite des Carthagoises à leur égard.

Annibal voulut se faire, aux dépens de Rome, un empire qu'il n'était pas assez fort pour se faire aux dépens de Carthage¹. Une guerre italienne était d'ailleurs un moyen glorieux de mettre un terme à la lutte que soutenaient sa famille et son parti ; et, malgré les traités, malgré la plus saine partie du sénat², il la commença. Il ne demanda rien à Carthage, ne mit d'espoir qu'en lui-même et dans les siens : puis, entraînant sur sa route Espagnols et Gaulois, il franchit les Alpes. Sa conduite devant Sagonte, le choix de la route qu'il prit, pour ne point se mettre dans la dépendance des flottes de Carthage ; ses promesses à ses troupes³, son traité avec Philippe, l'abandon où Carthage le laissa après Cannes, le pouvoir presque illimité. que, vaincu, il sut encore saisir dans sa patrie, montrent ses secrets desseins et ce qu'il aurait fuit de la liberté de son pays, s'il y était rentré victorieux. La seconde guerre Punique n'est qu'un duel entre Annibal et Rome, et en parlant ainsi nous ne croyons pas diminuer l'importance de la lutte, parce qu'elle montrera ce qu'il y a de force et d'inépuisables ressources dans le génie d'un grand homme, comme dans les institutions et les mœurs d'un grand peuple⁴.

Amant de commencer cette guerre, il fallait être sûr de l'Espagne. Le Sud et l'Est étaient soumis, mais les montagnards du centre et de la haute vallée du Tage résistaient encore. Annibal écrasa les Olcades dans la vallée du Xucar (221), les Vacéens dans celle du Douro et les Carpétans sur les rives du Tage aux environs de Tolède (220). Les Lusitaniens et les peuples de la Galice restaient libres, Annibal se garda bien d'aller user contre eux son temps et ses forces. Jusqu'à l'Èbre, l'Espagne paraissait soumise ; c'était assez pour ses desseins.

Dans le traité imposé par Rome à Asdrubal, l'indépendance de Sagonte au sud de l'Èbre avait été formellement garantie. Pour engager irrévocablement la guerre, Annibal, à la tête de cent cinquante mille hommes, vint assiéger cette place, qui aurait servi d'arsenal et de point d'appui aux légions s'il leur avait laissé le temps d'arriver en Espagne. Cette conduite était injuste, mais habile. Sagonte, ville grecque et commerçante, à mi-chemin entre l'Èbre et Carthagène, faisait, sur cette côte, concurrence aux marchands carthaginois ; Annibal voulut la leur offrir comme victime, en expiation de la guerre qu'il les forçait d'accepter. Par le pillage d'une des plus grandes cités de la péninsule il comptait aussi acheter d'avance le dévouement de ses soldats. Rome lui envoya des députés ; il refusa de les recevoir, sous prétexte qu'il ne pourrait répondre de leur vie s'ils se risquaient au milieu de tant de soldats barbares. Les députés allèrent à Carthage demander qu'on leur livrât l'audacieux général.

Malgré le juste ressentiment qu'elle avait gardé de la conduite de Rome dans l'affaire de la Sardaigne, Carthage ne souhaitait pas la guerre. Ses riches marchands, voyant les Romains dédaigner les profits du négoce, et Marseille, Syracuse, Naples, Tarente, prospérer sous leur domination ou dans leur alliance, s'étaient déjà familiarisés avec l'idée de la suprématie romaine. Mais le peuple et

¹ *Juvenem flagrantem cupidine regni* (Tite-Live, XXI, 40).

² Fabius disait *ὠδένα.... ἀξιολόγων* (Polybe, III, 8), dans Tite-Live (XXX, 22), les ambassadeurs soutenaient, après Zama, qu'il n'y avait eu de guerre qu'entre Rome et Annibal, que Carthage était étrangère à cette querelle. Les guerres Punique sont bien, comme le siège de Tyr et celui de Jérusalem, une guerre de deux races et de deux civilisations ; mais la seconde guerre Punique est essentiellement la guerre d'Annibal et de Rome.

³ Quant au traité avec Philippe, il portait qu'à Annibal et aux Carthaginois appartiendrait l'Italie, à Annibal tout le butin.

⁴ Polybe le dit : *Après Cannes, ce qui fit triompher Rome, ce fut la force de ses institutions* (III, 128).

le sénat étaient dominés par la faction barcine. Malgré les efforts d'Hannon, il fut répondu aux députés que Sagonte avait elle-même allumé cette guerre, et que les Romains agiraient injustement s'ils préféraient cette ville à Carthage, leur plus ancienne alliée.

Durant ces ambassades, Sagonte était pressée avec la dernière vigueur. *Située, dit Tite-Live, à environ 1000 pas du rivage¹, elle n'avait pas la mer pour défense, et Annibal put l'attaquer de trois côtés à la fois. Un angle de la muraille s'avancait dans une vallée ouverte : il poussa de ce côté ses mantelets à l'abri desquels le bélier pouvait être conduit jusqu'au pied du rempart. Mais ce mur, étant la partie de l'enceinte la plus menacée, en était aussi la plus forte : une haute tour le dominait, et la garde en était confiée aux plus braves des Sagontins. Ils gênaient les travaux en lançant sur les assiégeants une grêle de traits et de projectiles de toutes sortes ; puis, lorsqu'ils croyaient avoir écarté l'ennemi, ils se jetaient sur les ouvrages et tâchaient de les détruire. Ces combats se renouvelaient souvent ; dans l'un d'eux, Annibal eut la cuisse traversée d'une javeline. Quand ses soldats le virent tomber, il y eut parmi eux tant de confusion et d'épouvante, que les mantelets faillirent être abandonnés et que, pendant quelques jours, le siège se changea en blocus.*

*Annibal guéri, l'attaque fut reprise avec acharnement, et les travaux d'approche atteignirent le pied du mur, que le bélier ébranla en plusieurs endroits. Trois tours et la muraille qui les joignait s'écroulèrent avec fracas. Déjà les Carthaginois se croyaient maîtres de la ville. Mais les Sagontins, couvrant, à défaut de murs, la cité de leurs corps, arrêtaient l'ennemi au milieu des décombres. Ils avaient un javelot en bois de sapin terminé par un fer acéré, long de 3 pieds, qui pouvait transpercer tout à la fois l'armure et le corps. À l'endroit où le fer sortait de la hampe était, une étoupe goudronnée qu'on allumait au moment de lancer le javelot et dont le jet activait la flamme. Aussi la **falarique**, c'était son nom, causait-elle une grande frayeur. Lors même qu'elle s'arrêtait dans le bouclier² sans blesser le soldat, elle le forçait, par crainte du feu, à jeter ses armes et à s'exposer sans défense aux coups de l'ennemi.*

Ces attaques avaient eu lieu avant l'arrivée des députés romains au camp d'Annibal et à Carthage. Elles recommencèrent après la rupture des négociations, et pour exciter l'ardeur des soldats, Annibal leur promit tout le butin de la ville. Durant la trêve, les Sagontins avaient élevé un nouveau mur derrière la brèche, mais les assauts recommencèrent plus terribles : l'innombrable armée punique enveloppant presque toute l'enceinte, les assiégés ne savaient, au milieu des clameurs qui retentissaient de toutes parts, quel endroit ils devaient secourir de préférence. Annibal était présent partout. Il avait fait construire une tour mobile plus élevée qu'aucune des fortifications de Sagonte et divisée en étages dont chacun était armé de balistes ou de catapultes qui couvraient de leurs projectiles le haut du mur et en chassaient les défenseurs. Ceux-ci ne pouvant plus défendre l'approche de leur muraille, il envoya cinq cents Africains qui attaquèrent l'enceinte à coups de pioche ; et, comme elle n'était formée que de pierres liées avec un ciment de terre, une large ouverture fut pratiquée par où l'ennemi pénétra dans la ville. Mais le combat recommença de maison à maison, et les Carthaginois, ayant réussi à s'emparer d'une hauteur, l'envoyèrent ; d'un mur et y établirent des catapultes et des balistes pour battre de là l'intérieur

¹ Près de 50 mètres. Le rocher, haut de 115 mètres, sur lequel Sagonte avait été bâtie, est aujourd'hui à 4000 mètres de la mer. (Hennebert, *Hist. d'Annibal*, I, 136.)

² Le bouclier des soldats romains était en bois.

de Sagonte. C'était une citadelle qu'ils avaient dans la ville même et qui la dominait. Les Sagontins, de leur côté, couvrirent d'un nouveau mur ce qu'ils possédaient encore de leur ville. Resserrés de jour en jour davantage, ils voyaient leur dénuement s'accroître et l'espoir d'un secours s'évanouir. La confiance revint un moment, lorsqu'on apprit qu'Annibal était obligé de marcher contre les Orétans et les Carpétans, que soulevait la rigueur des levées. Mais Sagonte ne gagna rien à ce départ dit général ; Maharbal, chargé de continuer le siège, déploya une telle activité, que ni les assiégeants ni les assiégés ne s'aperçurent de l'absence du chef. Ce dernier, au retour de sa courte et heureuse campagne, engagea un combat sanglant à la suite duquel une partie de la citadelle des Sagontins fut emportée. Alors deux hommes, Alcon de Sagonte et l'Espagnol Alorcus, essayèrent de ménager un accommodement. Les conditions exigées, par le vainqueur furent telles, qu'Alcon n'osa même pas les faire connaître à ses concitoyens : Annibal ne laissait aux habitants que la vie et deux vêtements ; ils devaient livrer leurs armes, leurs richesses, abandonner leur ville et se retirer en un lieu qu'il leur désignerait. Alorcus, qui avait été autrefois l'hôte des Sagontins, s'offrit à leur porter ces dures propositions. Il s'avança en plein jour vers les sentinelles ennemies, auxquelles il remit ses armes, et, avant franchi les retranchements, il se fit conduire chez le principal magistrat, qui l'introduisit dans le sénat. Il n'avait point fini de parler que les plus considérables parmi les sénateurs faisaient dresser sur la place publique un bûcher, y jetaient l'or et l'argent trouvés dans le trésor public ou dans leurs maisons et s'y précipitaient eux-mêmes. Ce spectacle avait déjà répandu la consternation dans la foule accourue des remparts sur le forum, lorsque de glands cris s'élevèrent : une tour s'écroulait et une cohorte carthaginoise, s'élançant sur les ruines, apprenait au chef de l'armée que la place était dégarnie de défenseurs. Annibal, accouru avec toutes ses forces, s'ouvrit facilement passage et commanda de tuer tous ceux qui étaient en âge de porter les armes : *Mesure cruelle*, dit Tite-Live, *mais dont la nécessité fut démontrée par l'événement : car comment épargner des hommes qui se brûlaient dans leurs maisons avec leurs femmes et leurs enfants, ou qui, les armes à la main, combattaient jusqu'au dernier soupir*¹ (219).

Cette résistance héroïque dont l'Espagne donnera d'autres exemples avait duré huit mois. Une partie des richesses de Sagonte envoyée à Carthage diminua encore le nombre des partisans de la paix, et, quand une seconde ambassade arriva de Rome pour demander une solennelle réparation, ce furent les Romains qu'on accusa de violer les traités. La discussion se prolongeait dans le conseil des anciens. A la fin Fabius, relevant un pan de sa toge, s'écria : *Je porte ici la paix ou la guerre, choisissez !* — *Choisissez vous-même*, répondit-on de toutes parts. — *Eh bien ! la guerre*, reprit Fabius ; et il laissa retomber sa toge comme s'il secouait sur Carthage la mort et la destruction (219).

Annibal hâta ses préparatifs. Il envoya quinze mille Espagnols tenir garnison dans les places de l'Afrique, et il appela en Espagne quinze mille Africains : les uns et les autres seraient des otages qui répondraient de la fidélité des deus

¹ Tite-Live, XXI, 6-14. Il dit que tous les défenseurs de la place furent tués, *belli jure* (XXI, 13) ; mais lui-même raconte plus loin qu'un des premiers soins des Scipions fut de racheter les Sagontins. Tous n'avaient donc pas péri. Sagonte non plus ne fut pas détruite, car les Scipions la prirent en 215, et les Romains en firent une colonie qui existait encore sous l'empire. Une de ses monnaies, d'un travail très grossier, représente, sur la face, Tibère ; au revers, une proue de navire. On voit encore ses ruines près de Murviedro (*Muri Veteres*), et les Espagnols y soutinrent un siège, en 1811, contre le maréchal Suchet. Le théâtre construit au penchant d'une colline fut alors en partie détruit, ses pierres ayant été utilisées aux fortifications.

pays. Son armée s'élevait à quatre-vingt-dix mille fantassins, avec douze mille chevaux et cinquante-huit éléphants. Une défaite navale aurait ruiné sans retour ses projets, et les flottes de Carthage ne dominaient plus sur la Méditerranée. Il résolut de s'ouvrir une route par terre. C'était une entreprise bien hardie que d'aller chercher les Romains jusqu'au cœur de l'Italie, en laissant derrière soi les Alpes, le Rhône et les Pyrénées. Mais, depuis l'aventureuse expédition d'Alexandre, tout semblait possible avec de l'audace. Peut-être Annibal ne croyait-il pas Rome plus forte en Italie que Carthage ne l'était en Afrique. Des émissaires secrètement envoyés, avec de l'or, chez les Gaulois et les Cisalpins, pour étudier les passages des montagnes et les dispositions des peuples, avaient rapporté des réponses favorables. Les Boïes et les Insubres, dans la vallée du Pô, promettaient de se lever en masse, et il semblait peu difficile de rallumer la haine mal éteinte des derniers Italiens que Rome avait vaincus. Capoue ne se résignait pas au rôle obscur d'une cité sujette ; les Samnites sans doute se réveilleraient, et Tarente, et l'Étrurie !... Et puis on n'avait que le choix de recevoir la guerre ou de la porter en Italie ; déjà le consul Sempronius faisait à Lilybée d'immenses préparatifs pour une descente, et Scipion levait des troupes qu'il voulut conduire en Espagne. Il fallait les prévenir. L'exemple de Regulus prouvait les avantages de la guerre offensive ; ce système était le seul d'ailleurs qui convint à la position d'Annibal, et celui auquel on serait toujours forcé de revenir, même après des victoires en Afrique et en Espagne. S'il y avait des dangers dans cette marche, on devait aussi compter sur le prestige qui entourerait l'armée, quand les Italiens verraient descendre de la cime des Alpes ces soldats partis des Colonnes d'Hercule et leur apportant la liberté. Depuis Pyrrhus, pas un ennemi n'avait pénétré dans l'Italie centrale. Au milieu de ce riche pays, la guerre nourrirait la guerre, et l'on pourrait se passer de Carthage. Si de nouvelles forces étaient nécessaires, Magon, laissé entre l'Èbre et les Pyrénées avec onze mille soldats, Asdrubal, qui restait en Espagne avec quinze mille hommes, cinquante-cinq vaisseaux et vingt et un éléphants, suivraient la route «Annibal allait leur tracer, se recrutant en chemin de tous ces Gaulois si mal disposés pour Rome et qui depuis si longtemps connaissaient et aimaient le lucratif service de Carthage¹.

Quand il conçut ce plan audacieux, Annibal n'avait que vingt-sept ans : l'âge de Bonaparte à Lodi².

II. — ANNIBAL EN GAULE ; PASSAGE DES ALPES.

Après un sacrifice solennel offert dans Cades à Melkarth, le grand dieu de la race phénicienne, Annibal partit de Carthagène au printemps de l'année 218 et arriva au bord de l'Èbre avec cent deux mille hommes. Au delà de ce fleuve, le pays est difficile, hérissé de montagnes, dont une, le Monserrat, haut de 1300 mètres, est presque impraticable. Il passa avec le gros de ses forces entre elle et la mer, dans la direction d'Emporium, tandis que des corps détachés allaient vers le nord-ouest refouler les montagnards dans les hautes vallées. Il aurait voulu ne

¹ Nous suivons principalement le récit de Polybe. Malheureusement il n'en reste plus, à partir de la bataille de Cannes, que des fragments. Tite-Live deviendra alors notre guide ; il a beaucoup emprunté à Cincius Alimentus, qui fut prisonnier d'Annibal, et certainement aussi à Polybe, qu'il copie si souvent sans le dire. Appien a suivi Fabius Pictor, aussi un contemporain. Cornelius Nepos ne donne que bien peu de renseignements dans ses *Vies d'Annibal* et *d'Amilcar*. Les *Vies de Fabius* et *de Marcellus*, dans Plutarque, sont riches de détails. Silius Italicus a mis Tite-Live en vers.

² Clinton (*Fasti Hell.*, III, p. 20 et 52) met sa naissance en 247. Il n'avait donc que vingt-six ans lorsque les soldats lui donnèrent la succession d'Asdrubal, et vingt-sept quand il soumit l'Espagne.

pas laisser un seul ennemi entre l'Èbre et les Pyrénées ; on verra les Scipions y trouver bien vite des amis. Beaucoup de soldats avaient déserté avant de franchir les montagnes, quelques autres s'effrayaient ; il en renvoya onze mille, donna encore dix mille hommes d'infanterie et mille chevaux à son jeune frère Hannon pour garder les passages, et entra en Gaule avec cinquante mille fantassins et neuf mille cavaliers, tous vieux soldats dévoués à sa fortune ; trente-sept éléphants suivaient l'armée.

En quittant Carthage, les ambassadeurs romains s'étaient rendus en Gaule pour engager les barbares à fermer aux Carthaginois les passages des Pyrénées. A cette proposition de combattre pour le peuple qui avait abandonné Sagonte et qui opprimait les Gaulois italiens, il s'éleva dans l'assemblée des Bébryces (Roussillon) *de tels rires*, dit Tite-Live (XXI, 20), *mêlés de cris furieux, que les vieillards eurent peine à calmer la jeunesse*. De retour à Rome, les députés racontèrent que dans toutes les cités transalpines, Marseille exceptée, ils n'avaient pas entendu une parole de paix ou d'hospitalité, et que la haine pour Rome, l'argent répandu par les émissaires d'Annibal, préparaient au Carthaginois une route facile. Il fallait donc le retenir dans sa péninsule. Le consul Sempronius, qui de la Sicile préparait une descente en Afrique, eut ordre de redoubler d'activité, et P. Scipion, son collègue, pressa les levées pour l'armée d'Espagne. A ce moment, le sénat croyait que quatre légions suffiraient pour avoir raison de Carthage et de ce jeune présomptueux : c'est vingt-trois qu'il faudra bientôt armer contre le seul Annibal.

On prit aussi des précautions contre les Cisalpins. Pour les contenir, deux colonies, chacune de six mille hommes, furent envoyées à Crémone et à Plaisance. Mais les Boïes et les Insubres dispersèrent les colons, les chassèrent jusque dans Modène, qu'ils assiégèrent, et surprirent au milieu d'une forêt le préteur Manlius, qui faillit y périr. Ces événements retardèrent le départ de Scipion et le prièrent d'une légion qu'il dut envoyer aux colonies du Pô. Cependant, quand sa flotte entra dans le port de Marseille, il croyait Annibal encore au delà des Pyrénées ; le Carthaginois était déjà sur le Rhône¹.

Les Bébryces avaient fait avec lui un traité d'alliance² ; les Volks Arécomiques virent une menace pour leur indépendance dans cette grande armée qui s'approchait et se retirèrent derrière le Rhône afin d'en disputer le passage. Annibal les trompa : il envoya une partie de ses troupes traverser secrètement le fleuve à 25 milles au-dessus du camp des barbares, avec mission de les prendre à dos, quand il tenterait lui-même le débarquement. Troublés par cette double attaque et par l'incendie de leur camp, les Folks se dispersèrent. Annibal avait mis ses éléphants sur d'immenses radeaux, et ses troupes sur des barques achetées à tous les peuples riverains ; les chevaux suivaient à la nage ; les Espagnols avaient passé sur des outres et sur leurs boucliers³.

Le lendemain, cinq cents Numides descendirent le Rhône pour éclairer le bas du fleuve. Ils rencontrèrent une reconnaissance de trois cents cavaliers romains conduits par des guides gaulois à la solde de Marseille. Les deux troupes se chargèrent. Il ne revint que trois cents Numides ; les Romains avaient perdu cent

¹ Sur le passage des Pyrénées par Annibal, voyez l'ouvrage du commandant Hennebert, qui semble avoir assisté à l'expédition (t. I, p. 419-442).

² Ce traité remettait à leurs femmes le jugement des réclamations des Carthaginois contre les indigènes. (Plutarque, *De virt. mulier.*)

³ Le passage s'effectua au-dessus de Roquemaure, à 19 kilomètres au nord d'Avignon ; c'est du moins l'opinion de Letronne, adoptée par le commandant Hennebert.

soixante hommes, mais ils citaient restés maîtres du champ de bataille. Plus tard on vit dans ce combat un présage de l'acharnement de cette guerre, du sang qu'elle coûterait et de l'issue qu'elle devait avoir.

Annibal hésitait, il avait encore quarante-six mille hommes : devait-il poursuivre sa marche ou se retourner contre le consul, qui levait son camp pour venir l'attaquer ? Une victoire en Gaule n'aurait rien décidé ; d'ailleurs un chef boïen venait d'arriver au camp offrant des guides et l'alliance de son peuple. Annibal s'éloigna du consul en remontant le long du fleuve. Quelle route prit-il ? Ici Polybe et Tite-Live diffèrent, et après eux tous les modernes¹. Polybe avait visité les lieux et interrogé des montagnards qui avaient vu passer l'expédition : son récit doit être suivi ; malheureusement il ne lève pas toutes les difficultés, qui resteront sans doute insurmontables. Au reste, qu'Annibal ait passé par le mont Cenis, le mont Viso, le mont Genève ou le petit Saint-Bernard, il importe peu à l'histoire, qui s'intéresse surtout au résultat : les Alpes audacieusement franchies par une grande armée.

Après quatre jours de marche, Annibal entra dans *l'île des Allobroges*, que forment le Rhône et l'Isère. Deux frères, dans ce pays, se disputaient le pouvoir ; il prit le parti de l'aîné, le fit triompher, et reçut en retour des vivres et des vêtements dont ses soldats allaient avoir un si grand besoin. Le nouveau roi voulu même l'accompagner avec tous ses barbares jusqu'au pied des montagnes. Déjà on voyait les Alpes, leurs neiges éternelles et leurs pics menaçants. Mais Annibal avait fait traduire à ses troupes les discours des députés boïens, leur promesse de les guider par une route courte et sûre, le tableau qu'ils traçaient de la magnificence et de la richesse des pays au delà des Alpes. Aussi la vue de ces montagnes redoutées, loin d'abattre les courages, animait les soldats²,

¹ Sur 90 dissertations parues avant 1555, on en comptait 33 pour le Petit Saint-Bernard, qui, élevé seulement de 6.750 pieds, est le plus facile passage de toute la chaîne ; 24 pour le mont Genève ; 19 pour le Grand Saint-Bernard ; 11 pour le mont Cenis ; 3 pour le mont Viso. Combien d'autres depuis cette époque ! Le passage par le Simplon, qui a aussi été indiqué, aurait rejeté Annibal trop loin vers le nord et l'est et lui aurait fait perdre un temps précieux ; le passage par le Grand Saint-Bernard est bien difficile, surtout au commencement d'octobre. Ses guides insubriens devaient connaître le chemin le plus court, et ce chemin était celui du Petit Saint-Bernard par lequel Annibal arrivait en droite ligne de la vallée de l'Isère dans le voisinage des Insubres, ses alliés. L'immense détour qu'on lui fait faire pour gagner la Durance, par un pays très difficile et où Scipion, qu'il évitait, aurait pu, de Marseille, soit le prévenir, soit le rejoindre, le faisait déboucher par le mont Genève ou par le mont Viso sur les terres des Ligures Taurins, les ennemis de ses alliés. De ce côté il avait à craindre que le Taurins, directement menacés par son approche, n'appelassent à eux la masse des population liguriennes de cette région. Ses guides n'ont pu lui indiquer une pareille route. Son but était d'arriver au plus vite en Italie et d'y descendre en pays ami pour avoir le temps de refaire son armée avant de combattre. Les données stratégiques doivent primer les données géographiques, qui, d'ailleurs, sont incertaines. Toutefois la thèse du passage par le mont Genève vient de trouver encore tout récemment d'habiles défenseurs dans M. Desjardins (*Géogr. de la Gaule romaine*, t. I, p. 86-91), et le commandant Hennebert (*op. cit.*, t. I, p. 43 et suiv.). Sans vouloir en tirer aucune conséquence relativement au passage d'Annibal, je rappelle que la route du Petit Saint-Bernard était si pratiquée dès une haute antiquité, qu'on l'avait consacrée par un monument mégalithique. Sur le point culminant du col, à 2.486 mètres d'altitude, existe un cromlech, ou cercle de pierres levées, qui a 73 mètres de diamètre et que la route traverse. On n'y a trouvé aucune trace de sépulture ni de culte, et ce ne pouvait être un lieu de réunion pour les députés des nations voisines. Quel souvenir ce monument a-t-il voulu conserver ? Je ne le sais. M. Al. Bertrand, le savant conservateur du musée de Saint-Germain, croit ce cromlech très ancien. C'est une preuve de plus que le passage par ce col était connu et fréquenté avant Annibal.

² Polybe se moque d'avance des déclamations faites et à faire sur ces terreurs des alpes, *males propè cœlo immictæ*, etc. ; la vue des hautes montagnes, loin de repousser, attire. L'Espagne d'ailleurs et les Pyrénées, d'où sortaient les soldats d'Annibal, renferment des cimes aussi

comme si elles étaient elles-mêmes le terme de la guerre, comme si c'étaient les murs de Rome, ainsi que le disait Annibal, qu'ils allaient escalader en les passant.

Ce fut au milieu d'octobre que les Carthaginois entrèrent dans les Alpes¹. La neige cachait déjà les pâturages et les sentiers, et la nature semblait frappée d'engourdissement ; un pâle soleil d'automne ne dissipait que lentement l'épais brouillard qui chaque matin enveloppait l'armée, et de longues et froides nuits, troublées par le bruit solennel des lointaines avalanches et des torrents roulant au fond des précipices, glaçaient les membres de ces hommes d'Afrique. Cependant le froid et la neige, et les précipices et les chemins non frayés, ne furent pas les plus grands obstacles. Mais les montagnards essayèrent plusieurs fois de barrer la route aux Carthaginois. Un jour Annibal se trouva en face d'un défilé gardé par les Allobroges et que dominaient dans toute sa longueur des rochers à pic couronnés d'ennemis. Il s'arrêta et fit dresser un camp ; heureusement les guides gaulois l'avertirent que la nuit les barbares se retiraient dans leur ville. Avant le jour, il occupa le défilé et les hauteurs avec des troupes légères. Il n'y en eut pas moins un sanglant combat, et, pendant quelques heures, une horrible confusion. Les hommes, les chevaux, les bêtes de somme, roulaient dans les précipices ; nombre de Carthaginois périrent. Cependant l'année passa, prit la ville et y trouva des vivres et des chevaux qui remplacèrent ceux qu'on avait perdus. Plus loin, une autre peuplade vint au-devant d'Annibal, portant des rameaux en signe de paix et offrant des otages et des guides. Il accepta, mais en prenant des mesures pour n'être point trompé. La cavalerie et les éléphants, dont la vue seule effrayait les barbares, formèrent l'avant-garde ; l'infanterie resta derrière, les bagages au centre. Le deuxième jour, l'armée entra dans une gorge étroite où les montagnards l'attendaient, cachés dans le creux des rochers. Toute une nuit, Annibal fut coupé de tous côtés par l'avant-garde ; ce fut la dernière attaque. Après neuf jours de marche, il atteignit le sommet de la montagne et s'y arrêta deux jours pour faire reposer ses troupes. De là il leur montra les riches plaines du Pô, et, dans le lointain, le lieu où était Rome, la proie qu'il leur avait promise. La descente fut difficile ; on rencontra dans un défilé un glacier recouvert par une neige nouvelle et où les hommes et les chevaux restaient engagés. La gorge était d'ailleurs si étroite, que les éléphants n'auraient pu passer : on perdit trois jours à leur creuser un chemin dans le roc. Enfin, le quinzième depuis son départ de l'île, il arriva sur les terres des Insubres, dans le voisinage du territoire des Taurins². Le passage lui avait coûté, de son aveu, trente-six mille hommes. Il ne lui restait que vingt mille fantassins et six mille cavaliers³. Napoléon, qui mettait Annibal au-dessus de tous les généraux de l'antiquité, disait : *Il paya de la moitié de son armée la seule acquisition de son champ de bataille.*

imposantes que celle des Alpes. Le Cerro de Mulhacen, qu'ils avaient vu dans la Bétique, n'a que 3.800 pieds de moins que le mont Blanc.

¹ Ideler, *Chronol.*, I, p. 241. Dande de Lavalette (*Recherches sur l'histoire du passage d'Annibal d'Espagne en Italie*) le fait arriver au sommet des Alpes le 26 octobre.

² Polybe, III, 56.

³ Il avait fait graver ces chiffres sur une colonne dans le temple de Junon Lacinienne ; Polybe les a vus. Dans les guerres des anciens, comme dans les nôtres jusqu'au dix-septième siècle, les blessés et les malades avaient grande chance de périr ; dans une marche comme celle d'Annibal, les simples écopés étaient perdus. Il doit avoir eu aussi beaucoup de déserteurs.

III. — ANNIBAL DANS LA CISALPINE ; COMBAT DU TESSIN ; BATAILLE DE LA TBÉBIE (218).

Annibal avait mis cinq mois à faire les 400 lieues qui séparent Carthagène de Turin ; il n'avait clone marché, en moyenne, qu'à raison de moins de trois lieues par jour. Cette lenteur, qui se comprend, avait donné le temps aux Romains de fortifier leurs positions dans la Cisalpine de manière à contenir la turbulence gauloise. Aussi, malgré les promesses des députés Boïens, aucun peuple n'accourut au-devant des Carthaginois. D'ailleurs, fidèles, même en présence des légions, à leurs haines héréditaires, ces tribus restaient toutes ennemies les unes des autres. Les Taurins, en ce moment, attaquaient les Insubres. Annibal leur proposa son alliance, et, sur leur refus, enleva leur ville d'assaut ; tous ceux qui s'y trouvaient furent égorgés. Cette rapide et sanglante expédition lui attira quelques volontaires, mais les légions romaines campaient sur les bords du Pô ; les Gaulois attendirent, pour se donner à Annibal, que la victoire eût prononcé en sa faveur. Contents d'ailleurs d'avoir attiré l'armée carthaginoise en Italie, ils voulaient laisser aux prises ces deux grands peuples dont la main pesait si lourdement sur tous les barbares de l'Occident, peut-être dans la secrète pensée que, à la faveur de leur mutuel épuisement, ils pourraient un jour prendre en Italie le rôle que jouaient en Asie, avec tant de profit, les Galates, leurs frères.

Annibal avait besoin d'une victoire. Pour parler à ses soldats une langue que tous comprissent, il rangea son armée en cercle, fit amener au milieu de jeunes montagnards prisonniers, tout meurtris de coups, chargés de fers et exténués par la faim. Il leur montre des saies brillantes, de riches armes, des chevaux de bataille, et leur demande s'ils veulent combattre. Le vainqueur aura la liberté et des présents ; la mort délivrera le vaincu des horreurs de la captivité. Ils acceptent avec joie, luttent et triomphent ou meurent en riant. Annibal, s'adressant alors à ses soldats, leur fait voir dans ces prisonniers, dans ce combat, leur propre image. Enfermés entre deux mers et les Alpes, ils ne reverront jamais leur patrie, s'ils ne s'en rouvrent le chemin par la victoire. Ou traîner dans l'esclavage une vie misérable, ou mourir glorieusement, ou vaincre et gagner les richesses de l'Italie. Aux dépouilles de Rome il ajoutera des terres en Espagne, en Italie, en Afrique, partout où ils en demanderont ; et il les fera, s'ils le veulent, citoyens de Carthage¹. Que les dieux l'immolent, s'il manque à ses promesses, comme il immole lui-même cet agneau : et, saisissant une pierre, il broie contre l'autel la tête de la victime.

L'activité d'Annibal avait déconcerté les plans du sénat ; il ne s'agissait plus de le combattre en Espagne ni d'assiéger Carthage, mais de sauver l'Italie. Sempronius, dont la flotte avait déjà gagné une victoire navale et pris Malte, fut rappelé ; Publius Scipion, après sa vaine tentative pour arrêter Annibal par une bataille sur les bords du Rhône, avait de lui-même renoncé à sa province, envoyé son frère Cneus en Espagne avec ses légions, et repris en toute hâte la route de l'Italie par mer. Il espérait atteindre à temps le pied des Alpes, pour accabler à la descente l'armée exténuée par les fatigues et les privations. Cette fois encore, malgré sa diligence, il arriva trop tard. De Pise il avait gagné Plaisance, pris le

¹ *Agrum sese daturrum esse in Italia, Africa, Hispania, ubi quisque velit, immunem ipsi, qui æcepisset, liberisque... qui sociorum cives Carthaginenses fieri vellent, potestatem facturum* (Tite-Live, XXI, 45). Bonaparte ou César auraient à peine osé parler avec un pareil mépris des droits du souverain véritable, le peuple, le sénat et la loi. Mais, avec Tite-Live, il faut toujours avoir un scrupule : ces paroles sont-elles du général ou de son historien ? Elles nous disent, au moins, ce que Tite-Live pensait du héros Carthaginois.

commandement des forces romaines disséminées le long du Pô et franchi ce fleuve, afin de se placer derrière le Tessin, entre les Carthaginois et les Insubres. Né au Saint-Gothard, le Tessin forme, au pied des Alpes, le lac Majeur, d'où il sort clair, rapide et profond, pour tomber dans le grand fleuve italien au-dessous de Pavie : c'était la barrière du pays insubrien¹. Scipion y courut. Mais, si les Romains étaient fort braves, bien armés et bien organisés en légions, leurs généraux, renouvelés tous les ans, n'étaient point, des tacticiens expérimentés, encore moins des stratégestes. Au lieu de s'établir derrière le Tessin, dont il aurait pu faire une bonne ligne de défense, Scipion le passa avec ses cavaliers et son infanterie légère. Annibal poussait en même temps une reconnaissance de ce côté. Une action courte et sanglante s'engagea. Les Numides, par la rapidité de leur charge, eurent vite raison des hommes armés à la légère qu'ils rendirent inutiles, et firent plier la cavalerie romaine. Le consul même fut blessé ; sans son jeune fils, le futur vainqueur de Zama, il aurait péri.

Cette journée du Tessin n'avait été qu'une affaire d'avant-garde cependant Scipion, reconnaissant la supériorité, des Carthaginois en cavalerie, se replia derrière le Pô, résolu à éviter toute bataille en plaine ; mais il ne fit rien pour disputer à l'ennemi le passage du fleuve, qu'Annibal traversa librement. Une nuit, deux mille Gaulois, au service des Romains, égorgèrent les gardes du camp et se rendirent au Carthaginois, qui les renvoya chez eux comblés de présents ; ils allaient provoquer au milieu de leurs compatriotes des défections fatales aux Romains. Le consul s'était d'abord arrêté à Plaisance. Pour ne pas se laisser enfermer dans cette place, il alla prendre position dans une vallée qui débouche sur cette ville et où il s'adossait à l'Apennin dont Sempronius longeait le pied pour le rejoindre. Il assit son camp sur des hauteurs au-dessus de la Trébie. Ce torrent, tristement fameux dans notre histoire comme dans celle de Rome, descend de l'Apennin au fond d'une étroite vallée qui ne s'ouvre en plaine qu'à 12 milles de Plaisance. Là, Scipion attendit l'arrivée de son collègue Sempronius, qu'il avait appelé à lui et qui, en quarante jours, était venu avec toutes ses forces de Rhegium à Ariminum. Quelle route suivirent ces légions depuis les bords de l'Adriatique jusqu'à la Trébie ? Traverser la Cisalpine par le pays des Boïes, c'était s'exposer aux attaques des Gaulois et au péril de rencontrer Annibal avant la jonction avec l'autre armée consulaire, Sempronius a dû prendre par l'Étrurie, suivre le versant méridional de l'Apennin, qui cachait sa marche, et déboucher par les cols qui s'ouvraient derrière Scipion².

Les Romains avaient une partie de leurs magasins à Clastidium, poste fortifié sur le Pô, en amont de Plaisance. Annibal enveloppa cette place, effraya ou gagna le commandant, un homme de Brindes, et y entra : acquisition précieuse pour lui et très dommageable pour les Romains. Sempronius n'en fut que plus pressé de combattre. Polybe, ami des Scipions, dit que Sempronius, fier d'un léger succès remporté dans une escarmouche, voulut, malgré son collègue, livrer bataille pour ne pas laisser aux généraux de l'année suivante, l'honneur de délivrer l'Italie. Il n'était pas possible que deux consuls et quarante mille Romains refusassent le combat à ces Carthaginois que, dans la première guerre Punique, ils avaient si souvent vaincus, et ce n'était point pour qu'il contemplât du haut de son camp retranché la dévastation des plaines du Pô que Sempronius avait été rappelé de

¹ Largeur à Buffalora : 150 à 200 mètres ; plus bas, elle va parfois à 600. (Hennebert, *op. cit.*, I, 522.)

² C'est l'opinion du commandant Hennebert (*op. cit.*, t. II, p. 481), et le texte de Polybe, qui place nettement l'armée carthaginoise à l'est de la Trébie, rend cette conjecture très probable.

Sicile. Ce chef eut donc raison de combattre, mais il eut tort de prendre de mauvaises dispositions et de se laisser tromper par des ruses qu'il aurait dû deviner. Un matin, les Numides vinrent insulter son camp avant l'heure où les soldats prenaient leur repas, et les attirèrent au delà des eaux glacées de la Trébie, jusqu'au milieu d'une plaine où Annibal avait caché, dans le lit d'un torrent, deux mille hommes confiés à son frère Hannon. Affaiblis par la faim, par le froid, par la neige que le vent leur fouettait au visage, les Romains étaient à demi vaincus, quand ils vinrent heurter l'infanterie carthaginoise bien repue, bien reposée, les membres assouplis par l'huile, et qu'Annibal avait tenue jusqu'au dernier moment sous la tente ou devant de grands feux. Près de vingt-cinq mille Romains périrent ou disparurent : dix mille seulement avec Sempronius se firent jour au travers des Gaulois d'Annibal¹ et atteignirent Plaisance où, la nuit venue, Scipion ramena quelques fugitifs, ceux qui avaient pu regagner le camp. Ce grand succès était dû à la cavalerie numide, encore près de trois fois plus nombreuse que celle des légions² et qui avait mis le désordre dans les deux ailes, tandis que les cavaliers d'Hannon jetaient l'épouvante dans le corps de bataille, en l'attaquant par derrière.

La défaite du Tessin avait rejeté les Romains au delà du Pô, celle de la Trébie les rejeta au delà de l'Apennin ; sauf Plaisance³, Crémone et Modène, la Cisalpine était perdue pour eux.

Jusqu'ici le plan d'Annibal avait, réussi. Mais, tandis qu'il s'ouvrait la route de Rome, Cneus Scipion, en Espagne, fermait à ses frères celle de la Gaule. Des troupes envoyées en Sardaigne, en Sicile, à Tarente, des garnisons mises dans toutes les places fortes, et une flotte de soixante galères coupaient ses communications avec Carthage. Il s'en effrayait peu, car les Gaulois accouraient en foule sous ses drapeaux, et les prisonniers italiens, traités avec bienveillance, puis relâchés sans rançon, allaient, pensait-il, lui gagner les peuples de la Péninsule. Des deux routes qui y conduisaient, il prit encore la plus difficile, mais la plus courte, et, malgré la saison avancée, il essaya de passer l'Apennin. Un ouragan terrible, comme ceux qui éclatent parfois dans ces montagnes, le repoussa. Il rentra dans la Cisalpine et attendit en bloquant Plaisance, le retour du printemps.

IV. — TRASIMÈNE (217) ET CANNES (216).

Napoléon a dit : *Lorsqu'on tient l'Italie septentrionale, le reste de la péninsule tombe comme un fruit mûr.* Cela était vrai de son temps où, des deux côtés de l'Apennin, tout était mûr pour une chute prochaine, mais ne l'était pas du temps d'Annibal, parce qu'un peuple brave, discipliné et résolu à vaincre y attendait l'envahisseur derrière le triple et inexpugnable rempart des villes ceintes de murailles cyclopéennes et que des voies faciles reliaient les unes aux autres.

¹ Suivant Polybe, presque tous les morts du côté d'Annibal étaient Gaulois.

² Habitué à combattre dans un pays de montagnes, les Romains n'avaient que peu de cavalerie ; à la Trébie 4.000 chevaux pour 56.000 fantassins ou 1 pour 9. Annibal en avait plus de 10.000 pour 20.000 fantassins ou 1 pour 2. Napoléon aussi augmenta beaucoup la proportion de la cavalerie dans les armées françaises, et les auteurs militaires s'accordent à poser en principe que la cavalerie doit être à l'infanterie comme 1 est à 4, à 5, à 6, selon la nature du terrain où l'on combat.

³ Sempronius, enfermé dans cette ville, remporta cependant quelques avantages sur Annibal. (Tite-Live, XXI, 57, 59.)

Les Gaulois avaient compté sur une expédition rapide, sur du butin, et il leur fallait nourrir l'armée, se soumettre à la discipline. Le mécontentement amena des complots auxquels Annibal n'échappa, dit-on, que par de continuels travestissements, se montrant tantôt en jeune homme, tantôt en vieillard, et déjouant ainsi les trames, ou inspirant à ces grossiers esprits une sorte de respect religieux¹. Dès que les froids cessèrent, il se résolut à aller chercher en Étrurie les légions qui n'avaient pas osé venir lui disputer la Cisalpine. Pour les tromper encore, il prit la route la plus difficile en se jetant au milieu d'immenses marais où, durant quatre jours et trois nuits, l'armée marcha dans l'eau et la vase. Les Africains et les Espagnols, placés à l'avant-garde, passèrent sans trop de pertes ; mais les Gaulois, qui suivaient sur un sol déjà défoncé, glissaient à chaque pas et tombaient. Sans la cavalerie qui les poussait l'épée dans les reins, ils auraient reculé ; beaucoup périrent. Presque tous les bagages et les bêtes de somme restèrent dans le marais. Annibal lui-même, monté sur son dernier éléphant, perdit un œil par les veilles, les fatigues et l'humidité des nuits². Au sortir de ces fondrières, qui furent desséchées plus tard lorsqu'on traça la voie Émilienne, il entra dans l'Apennin, le franchit au défilé de Pontremoli, et descendu dans la vallée de l'Arno, marcha par Fæsulæ sur Arretium.

Si les Romains, surveillant tous ses mouvements, étaient venus l'attaquer au sortir du marais ou de la montagne, ils auraient arrêté là sa fortune. Mais ils ne savaient pas faire la guerre avec cette prévoyance. Campés sous les murs d'Arretium et d'Ariminum, ils attendaient patiemment que l'ennemi se montrât par les routes habituelles, oubliant que, huit années auparavant, les Gaulois en avaient suivi une autre qui, sans l'heureuse inspiration du consul Æmilius, les eût menés droit à Rome. Les légions d'Arretium étaient commandées par Flaminius qui, tribun, avait fait passer une loi agraire ; consul, avait vaincu malgré les augures ; censeur avait exécuté de grands travaux d'utilité publique en les payant avec les redevances que les détenteurs des forêts, pâtures et mines de trésor, et que, par la connivence du sénat, ils oubliaient de verser. Le peuple venant de lui donner, malgré les grands, un second consulat. Récemment, Flaminius avait encore augmenté la haine de la noblesse contre lui, en soutenant une loi qui défendait à tout sénateur d'avoir en mer un navire de plus de trois cents amphores³. Aussi pour annuler son élection, les plus sinistres présages s'étaient montrés ; les uns imaginés par ceux qui avaient intérêt à les produire, tous acceptés par la crédulité populaire, même par celle des plus graves personnages.

A Lanuvium, Junon avait agité sa lance ; des pierres brûlantes étaient tombées à Préneste, et des feux avaient brillé en mer. Dans la campagne d'Amiterne, on avait vu errer de blancs fantômes ; à Faléries, les sorts s'étaient rapetissés, et sur un d'eux on avait lu : *Mars brandit sa lance*. A Cæré, les eaux avaient roulé du sang ; à Capène, deux lunes s'étaient montrées au ciel. En Sicile, des flammes avaient brillé à la pointe des lances ; en Gaule, un loup avait arraché l'épée d'une sentinelle ; des boucliers avaient sué du sang ; des épis étaient tombés sanglants sous la faucille : folles terreurs nées de croyances bizarres ou de l'effroi causé par des phénomènes incompris, et qui prouvent ce que l'esprit

¹ Appien, *Bell. Ann.*, 6.

² On place d'ordinaire, avec Tite-Live, ces marais au sud de l'Apennin, dans la vallée de l'Arno. Micali soutient (IIe partie, chap. XV) qu'ils étaient de l'autre côté des montagnes, dans le Parmesan et le Modénois. Le récit de Polybe n'y est pas contraire, et Strabon (V, I, 11) le dit expressément.

³ Tite-Live, XXI, 65.

humain peut enfanter de sottises imaginaires, même chez le peuple le plus froid de la terre. Au nom du sénat, le préteur de la ville promet aux dieux de riches offrandes, s'ils conservaient pendant dix ans la république dans l'état où elle était avant la guerre ; les matrones dédièrent une statue de bronze à la Junon de l'Aventin, et de continuels sacrifices, des prières solennelles, remplirent la ville et l'armée de craintes superstitieuses. Le nouvel élu n'en tint compte. Certain d'être arrêté à Rome par de faux auspices¹, il part secrètement de la ville sans avoir revêtu chez lui, suivant l'usage, la toge prétexte, insigne de sa charge, sans avoir pris au Capitole le paludamentum ou vêtement militaire, ni accompli sur le mont Albain le sacrifice obligatoire à Jupiter Latiaris.

Pour justifier ce mépris des dieux et des plus vieilles coutumes, une victoire lui était nécessaire. Polybe dit qu'il la chercha avec une imprudence présomptueuse. Cependant on le voit attendre ; dans son camp d'Arretium l'attaque d'Annibal, et, quand le Carthaginois, qui, privé de machines de guerre, ne pouvait prendre une ville ni forcer un camp, l'a dépassé, il suit ses traces sans se hâter, avertit son collègue qui part d'Ariminum avec toutes ses forces, de sorte qu'il pouvait avoir l'espérance de renouveler la campagne si heureusement terminée naguère au cap Telamone. Enfin, à Trasimène, il ne fut pas l'assaillant ; mais il eut le tort, qu'il paya de sa vie, de ne pas faire éclairer sa marche et de tomber étourdi dans le piège que lui tendit son habile adversaire.

Annibal avait laissé derrière lui les hautes murailles d'Arretium et de Cortona, quand, à 7 milles au sud de cette dernière ville, il se trouva, au détour d'un éperon de montagnes, sur le bord du lac Trasimène (*lago di Perugia*), nappe d'eau sans profondeur, mais large de 8 milles et longue de 10. Du côté par où passait la route, les collines du Gualandro (*montes Cortonenses*) tracent un demi-cercle dont les extrémités viennent tomber au lac, près des deux villages de Borghetto, au nord, et de Tuore, au sud. C'est un cirque naturel qui enveloppe une petite plaine qu'on ne peut apercevoir avant d'y être entré. La route longeant le lac, Flaminius, qui suivait l'armée punique, allait nécessairement s'engager dans ce piège sans issue². Annibal l'y attendait. Il établit son infanterie pesante au fond de la plaine pour fermer la porte du sud, dispersa ses frondeurs sur les hauteurs, dans les plis du terrain, et cacha ses Numides et les Gaulois derrière les collines qui dominaient la passe du nord.

Flaminius connaissait ces lieux qu'il avait traversés pour rejoindre le camp d'Arretium ; mais l'instinct militaire lui manquait. Là où Annibal avait trouvé un champ de bataille admirablement préparé, il n'avait rien vu que de l'eau et des hauteurs qui gênaient la route. Au point du jour, sans rien soupçonner du grand mouvement d'hommes qui se faisait autour de lui, il entra dans la nasse. Un épais brouillard s'élevait du lac et couvrait la plaine, tandis que sur les collines restées en pleine lumière, l'ennemi prenait, sans être aperçu, ses dernières dispositions. Tout à coup de grands cris retentissent en tête, en queue et sur le flanc de l'armée romaine, qui est attaquée de toutes parts avant que le soldat ait pris ses armes et que les légions eussent changé leur ordre de marche en ordre de bataille. Ce fut une horrible mêlée : elle ne dura que trois heures, mais avec un tel acharnement, que les combattants ne s'aperçurent pas d'un tremblement de terre qui renversait en ce moment des montagnes. Flaminius fut tué par un cavalier insubrien ; quinze mille des siens périrent, autant furent faits prisonniers

¹ *Auspiciis ementiendis* (Tite-Live, XXI, 63). Le tribun Herennius accusa, l'an d'après, les augures de fraudes pieuses (Tite-Live, XXII, 34).

² *loca nala insidiis* (Tite-Live, XXII, 4)

; bien peu s'échappèrent¹. Un ruisseau qui traverse la plaine fatale garde encore le souvenir de ce grand massacre, le *Sanguinetto*. Annibal n'avait perdu que quinze cent hommes, presque tous Gaulois². Le lendemain, quatre mille cavaliers ; envoyés par l'autre consul tombèrent encore au milieu de l'armée victorieuse, et quelques jours après, une flotte de transport qui portait des munitions à l'armée d'Espagne, fut enlevée près de Cosa par des Carthaginois (217).

De Trasimène à Rome il y a seulement 35 lieues ; la route était libre, car l'autre armée consulaire, qui venait de perdre toute sa cavalerie, était encore bien en arrière des Carthaginois, et déjà les Numides se montraient sous les murs de Narnia, à deux journées du Capitole. Cependant Annibal ne se crut pas assez fort, malgré la destruction de deux armées, pour risquer une marche sur la grande cité. Ses bons traitements envers les prisonniers italiens, qu'il continuait à renvoyer sans rançon, ne lui avaient encore rien rapporté. L'Étrurie ne donnait aucun signe d'affection à cet ami des Gaulois ; et la première ville qu'il attaqua après Trasimène, la colonie de Spolète, le repoussa victorieusement³. Depuis son départ d'Espagne, ses troupes n'avaient pas eu de repos ; il traînait beaucoup de blessés et de malades ; hommes et chevaux étaient couverts d'une lèpre gagnée dans les campements malsains de la Cisalpine. Pour refaire ses troupes, il les mena dans les fertiles plaines du Picenum, fit laver ses chevaux numides avec du vin vieux⁴, soigna ses blessés et gorgea ses mercenaires de butin. Singulier hommage rendu par le vainqueur de Trasimène à l'organisation militaire des Romains : il arma son infanterie libyenne de la courte épée et du grand bouclier des légionnaires !

A Rome, après la Trébie, on avait dissimulé l'étendue du désastre ; après Trasimène, on n'osa rien cacher. Le préteur Pomponius rassembla le peuple et ne dit que ces mots. *Nous avons été vaincus dans un grand combat*. Ces paroles, tombant sur la multitude, comme un vent impétueux sur une vaste mer⁵, y répandirent la consternation. Pendant deux jours, le sénat délibéra sans quitter la curie et pourvut à tout. Les ponts sur le Tibre furent coupés, les portes et les murailles mises en état de défense, les projectiles entassés sur le rempart. Pas un soldat ne fut rappelé de Sicile, de Sardaigne ou d'Espagne ; mais, comme dans les moments de grand péril public, on résolut de concentrer tous les pouvoirs dans les mains d'un chef unique. Le dictateur devait être nommé par un consul : Flaminius avait péri, et l'on ne pouvait communiquer avec Sempronius. Le sénat décida qu'il serait demandé au peuple de désigner un prodictateur. De cette manière, on tournait la loi, on ne la violait pas, et, comme c'était le souverain lui-même qui faisait la dérogation à la coutume, les citoyens devaient au nouveau magistrat leur obéissance ; les dieux, leur protection. Rome fut alors admirable de bon sens politique. Devant le danger commun, les partis s'effacèrent : le peuple élut prodictateur le chef de la noblesse, un membre d'une des plus glorieuses familles de Rome, Fabius Maximus, et l'aristocratie accepta, comme maître de la cavalerie, Minucius, un des favoris de la multitude. Il fallait persuader au peuple qu'il n'avait été vaincu que par l'impiété de Flaminius : Fabius fit recommencer les prières publiques et les sacrifices ; on célébra un

¹ Tite-Live dit dix mille, mais le récit de Polybe donne à penser que l'armée fut comme anéantie.

² Polybe, III, 85.

³ Les habitants de Spolète ont conservé ce glorieux souvenir dans une inscription gravée sur une de leurs portes, mais qui est moderne.

⁴ Polybe, III, 88. Il dit ailleurs (IX, 2) qu'Annibal dut toutes ses victoires à cette formidable cavalerie que jamais les Romains n'osèrent attaquer en plaine.

⁵ Plutarque, *Fabius*, 4.

lectisternium en l'honneur des douze dieux¹ ; on leur voua un printemps sacré, on leur promit des jeux, des temples, et un préteur fut exclusivement chargé de veiller à ces nombreuses expiations.

Pour le **printemps sacré**, que les livres sibyllins avaient demandé, le souverain pontife ordonna que la question suivante serait posée au peuple : *Si d'ici a cinq ans le peuple romain des Quirites sort heureusement de cette guerre, voulez-vous, ordonnez-vous qu'il soit fait a Jupiter une offrande de tout ce que le printemps aura vu naître de porcs, de brebis, de chèvres et de bœufs, à partir du jour fixé par le sénat et le peuple ?* La proposition ayant été acceptée, chaque citoyen se trouva légalement tenu d'accomplir ce vœu à l'époque déterminée. Du reste le grand prêtre eut soin d'énumérer les cas où le sacrifice ne serait pas **légitime**, afin que le peuple romain ne devint pas responsable de ces irrégularités vis-à-vis des dieux, et que ceux-ci fussent obligés de tenir la convention que les prêtres venaient de conclure en leur nom. Pour eux, des hommages, des honneurs ; pour Rome, la victoire ; et ils auraient volontiers dit à leurs dieux, comme les Aragonais à leurs rois : *Sinon, non*.

On s'étonne qu'Annibal, après Trasimène, n'ait pas essayé d'en finir avec l'autre armée consulaire. Sur les bords du Pô, il n'avait pas enlevé les forteresses qui gardaient pour Rome la Cisalpine. Content de briser tout ce qui prétendait arrêter sa marche en avant, il n'avait nul souci de ce qu'il laissait en arrière. C'est qu'il avait hâte de se trouver dans l'Italie méridionale, au milieu de peuples qu'il croyait disposés à se joindre à lui, près de la Sicile, qu'il pourrait soulever, à peu de distance de la Grèce, de l'Espagne et de l'Afrique, avec lesquelles il voulait avoir de faciles et sûres communications. Tandis qu'il gagnait l'Adriatique, d'où il expédia à Carthage un navire qui y porta la première nouvelle de ses étonnants succès, Sempronius franchissait l'Apennin et descendait dans la vallée du Tibre jusqu'à Ocrinum, où il fit sa jonction avec l'armée dictatoriale.

Fabius, à la tête de quatre légions, alla chercher Annibal, qui avait suivi le bord de l'Adriatique jusqu'en Apulie, dans l'espérance de soulever la Grande-Grèce, comme il avait soulevé la Cisalpine. Sur son passage, il avait exercé d'affreux ravages, sans détacher de home un allié ; car, à la tête de ses nombreux auxiliaires cisalpins, il paraissait conduire lui-même une de ces invasions gauloises si redoutées des Italiens. L'aspect sauvage de ses Africains épouvantait les populations. On l'accusait de nourrir ses soldats de chair humaine², et on le voyait faire aux dieux de l'Italie une guerre sacrilège³. Excepté Tarente, trop humiliée pour ne pas désirer l'abaissement de Rome, tous les Grecs faisaient des vœux pour la défaite des Carthaginois, leurs vieux ennemis. Ceux de Naples et de Pœstum envoyèrent l'or de leurs temples au sénat, qui n'en accepta qu'une

¹ Voici comme furent rangés les convives à ce repas divin : *Sex pulvinaria in conspectu fuerunt : Jovi ac Junoni unum, allemm Neptuno ac Minervæ, tertium Marti et Veneri, quartum Apollini ac Dianæ ; Quintum Vulcano ac Vestæ, sextum Mercurio ac Cæceri* (Tite-Live, XXII, 10). A l'exemple des femmes romaines, *feminæ cum viris cubantibus sedentes cœnitabant*, les déesses étant assises *in sellas*, les dieux couchés *in lectulum*. (Val. Maxime, II, 1, 2.)

² Voyez le tableau que Varron trace de cette *armée féroce et sauvage qui fait des ponts et des digues avec des monceaux de cadavres et qui se repaît de chair humaine*. Mais c'est Tite-Live (XXIII, 5) qui parle ainsi. Nous pourrions donc penser qu'il nous donne une phrase au lieu d'un fait, si Polybe ne disait qu'un des généraux d'Annibal lui avait conseillé d'habituer ses soldats à cette nourriture. On sait d'ailleurs avec quelle cruauté les hommes d'Afrique font la guerre. Cf. Horace, *Carm.*, III, VI, 36 : *Annibalemque dirum*, et *Epod.*, XVI, 8.

³ *Vastata Pœnorum tumultu fana* (Horace, *Carm.*, IV, IV, 47). Cf. Tite-Live, XXVIII, 46 ; Cicéron, *de Divin.*, I, 24 ; Polybe, III, 33.

très petite partie, afin que le trésor public parût avoir des ressources inépuisables, et que cette confiance augmentât la fidélité des alliés. Hiéron, sûr de la fortune de Rome, même après Trasimène, offrit une statue d'or de la Victoire, du poids de 320 livres, mille archers ou frondeurs, trois cent mille boisseaux : de blé, deux cent mille boisseaux d'orge, et promit d'envoyer des vivres en abondance partout où les armées en auraient besoin.

Fabius s'était tracé un nouveau plan de campagne : faire tout rentrer, hommes et provisions, dans les places fortes, ruiner soi-même le plat pays et refuser partout le combat ; mais suivre pas à pas l'ennemi, tomber sur ses fourrageurs, couper ses vivres, le harceler sans relâche, le détruire en détail. Annibal, sans place de retraite, sans alliés, sans argent, sans convois assurés, et avec des mercenaires qui, ne cherchant dans la guerre que les plaisirs et le butin d'un lendemain de victoire, sont toujours prêts à crier : *Congé ou bataille*¹. Annibal n'aurait pu résister longtemps à cette prudente tactique du Temporiseur. Vainement il ravagea, sous ses yeux la Daunie, le Samnium et la Campanie ; Fabius le suivait par les montagnes, caché dans la nue et les brouillards, impassible aux insultes de l'ennemi comme aux railleries de ses soldats². Un jour cependant qu'Annibal, trompé par ses guides, s'était engagé du côté de Casilinum, au fond d'une vallée dont l'extrémité était fermée par d'impraticables marais, Fabius se saisit des hauteurs, tomba sur l'arrière-garde des Carthaginois qui perdit huit cents hommes, et garda l'unique entrée avec un corps nombreux. Annibal était pris. Au milieu de la nuit, il fit chasser vers le haut de la montagne deux mille bœufs portant aux cornes des sarments enflammés ; et la garde du défilé, croyant que l'ennemi fuyait de ce côté, quitta son poste, dont Annibal aussitôt s'empara ; le péril était passé, mais, avec la vigilance du Temporiseur, il pouvait reparaître. Heureusement pour Annibal, les Romains s'indignèrent de ce qu'ils appelaient une timidité honteuse, et, le Carthaginois épargnant à dessein les terres de Fabius, on cria à la trahison.

En vain il mit ses biens en vente pour racheter des prisonniers, le peuple, entraîné par un léger succès que le général de la cavalerie remporta en son absence, donna à Minucius une autorité égale à celle du dictateur. Fabius partagea avec lui l'armée, et Minucius, trop faible, fut battu à la première rencontre, près de Larinum. Il aurait péri, si Fabius n'était descendu des hauteurs pour le sauver. *Enfin, la nue qui couvrait la montagne a donc crevé*, dit Annibal, *et donné la pluie et l'orage*³. De lui-même, Minucius vint se replacer sous les ordres de son ancien chef, et quand le dictateur sortit de charge, au bout de six mois, les affaires de la république semblaient dans un état prospère. A Rome, un de ses neveux dédia un temple à une divinité nouvelle, l'Intelligence (*Mens*), et Ennius consacra sa mémoire par le vers fameux que Virgile lui emprunta : *Un seul homme, en temporisant, a rétabli nos affaires*⁴. Un moment, on avait redouté une coalition de tout l'Occident. Mais, en Espagne, une foule de peuples passaient du côté des Romains ; dans la Cisalpine, les Gaulois, satisfaits de se retrouver libres, oublièrent Annibal, comme Carthage elle-même, qui

¹ Comme les mercenaires suisses dans les guerres d'Italie de Louis XII et de François Ier.

² Cicéron, *de Senect.*, IV, 17 : le mot est d'Ennius : *Non ponebat enim rumores ante salutem*. Clisson disait aussi à Charles V, regardant du haut des tours du Louvre les ravages des Anglais : *Toutes ces fumeries ne vous feront pas perdre votre héritage*.

³ *Nubem.... cura procella imbrem dedisse* (Tite-Live, XXII, 50).

⁴ Mais Virgile ne répète pas le second vers cité à la note 45, qu'il aurait dû lui prendre aussi : *Il ne sacrifiait pas le salut public à de vaines rumeurs*. Ce vers est plus important que l'autre, car il marque une des qualités les plus nécessaires au chef.

n'envolait que quelques vaisseaux pirater sur les côtes, d'où les chassaient bien vite les flottes de Sicile et d'Ostie. Une escadre romaine, qui venait de les poursuivre jusqu'en Afrique, avait pris l'île de Cossura (*Pantellaria*) et levé sur celle de Cercina une grosse contribution de guerre. Partout, excepté en face d'Annibal, les Romains prenaient l'offensive et des mesures hardies. Le préteur de Sicile, Otacilius, avait ordre de passer en Afrique ; les Scipions recevaient des secours ; Postumius Albinus, avec une armée, surveillait les Cisalpins, et des ambassades étaient envoyées : à Philippe de Macédoine, pour exiger l'extradition de Démétrius de Pharos, qui le poussait à la guerre ; au roi d'Illyrie Pinéus, pour réclamer le tribut qu'il hardait à payer ; aux Liguriens, pour leur demander compte du secours fourni par eux aux Carthaginois¹. Il y a de la grandeur dans cette activité du sénat portant, au milieu d'une guerre formidable qui se fait aux portes de la ville, son attention sur les pays les plus lointains, et ne permettant pas qu'on doutât un instant ni de la fortune ni de la puissance de Rome. Ce sénat, si fier en face de l'étranger, se montrait conciliant avec le peuple ; il rappelait à tous la nécessité d'une mutuelle confiance, en faisant élever un nouveau temple à la Concorde, et il le mettait dans l'enceinte de la citadelle², afin que chacun comprit que la force de Rome dépendait des sentiments inspirés par cette divinité.

Les consuls qui, après l'abdication de Fabius, commandèrent l'armée dans les derniers mois de 217 suivirent la tactique du dictateur, et cette sage temporisation aurait sans doute ruiné Annibal. Mais les dominateurs de l'Italie pouvaient-ils, sous les yeux de leurs alliés et avec des forces doubles, refuser toujours le combat ? On a condamné, après l'événement, Sempronius et Varron. Le souvenir de la Trébie et de Cannes pèse sur leur mémoire. Cependant le peuple, l'armée et peut-être la vraie politique³ demandaient une bataille. Le sénat lui-même s'y décida ; mais il fallait un chef habile, expérimenté, et si la noblesse put faire élire un élève de Fabius, Paul-Émile, qui s'était déjà distingué dans les guerres d'Illyrie, le parti populaire lui donna pour collègue son chef, le fils d'un boucher, Terentius Varron, qui jamais n'avait vu de bataille. Il fallait l'union entre les chefs, et Paul-Émile et Varron, ennemis politiques⁴ continuaient à l'armée leurs querelles, l'un voulant toujours combattre, l'autre toujours différer. Comme le commandement alternait chaque jour entre les consuls, Varron conduisit l'armée si près de l'ennemi, qu'une retraite fut impossible, et le surlendemain il fit dès le matin déployer devant sa tente le manteau de pourpre, signal du combat. Il avait quatre-vingt mille fantassins⁵ et seulement, malgré le souvenir des trois batailles déjà perdues, six mille chevaux. Sur une armée de cinquante mille hommes, Annibal en avait dix mille⁶. Ses forces n'étaient que la

¹ Tite-Live, XXII, 55.

² *In arce* (Tite-Live, XXII, 55).

³ Avant Cannes, les chefs de l'armée écrivent au sénat : *τῶν συμμάχων πάντων μετεώρων ὄντων ταῖς διανοίαις* (Polybe, III, 107).

⁴ Je passe sous silence les déclamations de Varron et d'Herennius sur la trahison des nobles, qui voulaient éterniser la guerre. A cette époque, ce reproche était absurde ; dans vingt ans, il sera vrai.

⁵ Dix mille étaient restés dans les deux camps consulaires.

⁶ Tite-Live exagère à dessein la position critique d'Annibal avant la bataille. Il n'avait plus, dit-il, que pour dix jours de cirres ; les Espagnols menacés de la famine étaient prêts à trahir, et Annibal songeait déjà à regagner la Gaule. Il n'y a rien de tout cela dans Polybe (III, 307), qui le montre faisant à Gerunium, dont il s'était emparé, d'immenses magasins et prenant, peu de jours avant la bataille, le château de Cannes où les Romains avaient leurs approvisionnements en vivres, armes et machines. Ce fut même la prise de Cannes qui décida le sénat à laisser combattre. D'ailleurs, avec sa cavalerie, Annibal aurait toujours trouvé des vivres.

moitié de celles des consuls ; il n'avait pas moins amené ceux-ci sur le champ de bataille qu'il avait choisi, à Cannes, en Apulie, près de l'Aufidus, au milieu d'une plaine immense, favorable à sa cavalerie, et dans une position où le soleil, dardant ses rayons au visage des Romains¹, où le vent, portant la poussière contre leur ligne, devaient combattre pour lui.

Dans cette plaine unie, une embuscade semblait impossible. Mais cinq cents Numides se présentèrent comme transfuges, et, durant l'action, ils se jetèrent sur les derrières de l'armée romaine. A Cannes, comme à Trasimène, comme à la Trébie, le plus petit nombre enveloppa le plus grand. Pour opposer plus de résistance à la cavalerie, Varron avait diminué l'étendue de sa ligne et augmenté sa profondeur. Par cette disposition, beaucoup de soldats devenaient inutiles. Annibal, au contraire, donna à son armée un front égal à celui de l'ennemi, et la rangea en croissant, de manière que le centre, composé de Gaulois, faisait saillie sur la ligne de bataille. Derrière eux, les vétérans africains étaient formés en une courbe rentrante dont les extrémités allaient rejoindre la cavalerie établie aux deux ailes. Tandis que les Romains attaquaient les Gaulois avec furie et que ceux-ci, guidés par Annibal lui-même, reculaient peu à peu sur la seconde ligne, Asdrubal, avec ses cavaliers africains et espagnols réunis en masses profondes, écrasait à gauche, la cavalerie légionnaire, et Magon, à droite, avec les Numides, dispersait celle des alliés. Laissant les numides poursuivre et achever ceux qui n'étaient pas tombés au premier choc, Asdrubal attaqua par derrière l'infanterie romaine dont les Africains, par le mouvement de recul des Gaulois, débordèrent déjà les ailes. Les quatre-vingt mille Romains, enveloppés de toutes parts, ne formèrent bientôt qu'une masse confuse, effrayée, haletante, où tous les coups portaient et qui n'en pouvait pas rendre. Au compte de Polybe, soixante-douze mille Romains ou alliés², avec l'un des consuls, Paul-Émile, qui avait refusé de se sauver, ses deux questeurs, quatre-vingts sénateurs, des consulaires parmi eux Minucius et un des consuls de l'annale précédente, vingt et un tribuns légionnaires, enfin une foule de chevaliers restèrent sur le champ de bataille (2 août 216). La noblesse romaine payait largement à la patrie la dette du sang. Annibal n'avait pas perdu six mille hommes, dont quatre mille Gaulois : ce peuple était l'instrument de toutes ses victoires. Plus tard on attribua à un devin fameux, Marcius, qui vivait avant la seconde guerre Punique, une prédiction de cette grande défaite :

Romain, fils de Troie, évite le fleuve Canna ; garde que les étrangers ne te forcent à engager la bataille dans le champ de Diomède. Mais tu ne m'en croiras point, jusqu'à ce que tu aies rempli de ton sang les campagnes ; jusqu'à ce que tes citoyens soient tombés par milliers, et que le fleuve les emportant loin de la terre féconde les ait livrés en pâture aux oiseaux du ciel, aux fauves de ses rives et aux poissons de la vaste mer. C'est ainsi que m'a parlé Jupiter.

Cette prophétie plus précise que ne le sont celles qui précèdent l'événement donnait satisfaction à l'orgueil national et servait en même temps la politique du sénat, qui avait intérêt à ce que l'on crût aux oracles. Rome voulait voir dans sa défaite, non une défaillance de son courage, mais un arrêt du Destin ; elle cédait la victoire aux dieux bien plus qu'à Annibal, et elle fortifiait un instrument précieux de gouvernement, la foi à la science divinatoire, en donnant à penser que le devin avait vu l'avenir.

¹ Les Romains avaient tournés au midi (Tite-Live et Polybe.)

² C'est le chiffre donné par Polybe. Tite-Live dit seulement 48.200 morts et 24.000 prisonniers. Il porte à 8.000 le nombre des morts d'Annibal que Polybe (III, 17) réduit à 5.700.

La bataille de Cannes enleva plus de force aux Romains qu'elle n'en donna à Annibal. Quelques peuples de la Campanie et de la Grande-Grèce se déclarèrent pour lui, avais à condition de lui accorder moins d'hommes et de subsides qu'ils n'en fournissaient à Rome¹ ; et Carthage, qui ne voyait dans cette expédition si hardie qu'une utile diversion, l'abandonnait à ses propres ressources² ! Affaibli par ses victoires mêmes, il sera obligé de diviser ses forces s'il veut protéger les villes qui vont se donner à lui. Aussi aura-t-il une armée trop faible pour renouveler la lutte de Trasimène et de Cannes. D'ailleurs, rendus prudents par l'expérience, les consuls mettront le salut de la république à suivre le système de Fabius. Chose étrange ! la grande guerre est terminée en Italie après la bataille de Cannes. Ce ne seront plus désormais que des sièges de villes, des stratagèmes, une foule d'attaques et de combats sans résultat. Annibal se montrera dans cette guerre de positions le plus habile capitaine de l'antiquité. Mais la lutte n'aurait plus qu'un intérêt secondaire, sans la grandeur du spectacle que donne cet homme abandonné des siens, au milieu d'un pays ennemi, en face du peuple le plus brave, le mieux organisé, qu'il y eût alors, et qui pendant treize ans saura maîtriser l'indiscipline de ses mercenaires, soutenir la foi chancelante des alliés, occuper seul les meilleures troupes de Rome, et, encore, remuer le monde de ses négociations, soulever Syracuse, la Sicile et la Sardaigne ; appeler ses frères de l'Espagne, Philippe, de la Macédoine, jusqu'au cœur de l'Italie, où il les attend pour accabler Rome du poids de l'Afrique et de l'Europe réunies contre elle³.

¹ *neve civis Campanus invitus militaret, munusce faceret.* (Traité de Capoue avec Annibal. Tite-Live, X.XIII, 7.) ...*μήτε φόρους πράξεσθαι κατά μηδένα τρόπον, μήτ' άλλο μηδέν εποιτάξειν Ταρχντινούς Καρχηδονίους.* (Traité d'Annibal avec Tarente. Polybe, VIII, 27.)

² Il n'en reçut pendant toute cette guerre que dix mille hommes.

³ *Si l'on me demande*, dit Polybe, *qui était l'âme de cette guerre, je dirai Annibal....* (IX, fr. 7). Nous perdrons malheureusement ici ce consciencieux historien ; après la bataille de Cannes, il ne reste de lui que des fragments.

CHAPITRE XXIV — SUITE DE LA SECONDE GUERRE PUNIQUE. DE LA BATAILLE DE CANNES A CELLE DU MÉTAURE (216-207).

I. — MESURES PRISES À ROME APRÈS CANNES ; DÉFECTION DE CAPOUE.

Laisse-moi prendre les devants avec ma cavalerie, disait à Annibal, le soir de la bataille, un de ses officiers, *et dans cinq jours tu souperas au Capitole*. Mais jamais armée de mercenaires n'a sacrifié à son chef, même le plus aimé, un lendemain de victoire. Pour demander beaucoup à de tels soldats, il faut aussi leur accorder beaucoup. Annibal les laissa ramasser le butin, dépouiller les morts, vendre leurs prisonniers et célébrer, dans de longues orgies, leur triomphe. Il savait d'ailleurs qu'entre lui et Rome il y avait une distance de 88 lieues, des fleuves, des montagnes, des places fortes, un pays mal disposé pour lui, et, au bout de tout cela, une ville immense défendue par de hautes murailles, par un fossé profond de 50 pieds, large de 100 ¹ et, derrière, tout un peuple en armes.

La douleur de Rome était active : le premier moment de stupeur passé, la ville retentit du bruit des préparatifs. Fabius, écouté comme un oracle, prescrivit aux femmes de s'enfermer dans leurs demeures, pour ne point amollir les courages par leurs lamentations dans les temples ; à tous les hommes valides, de s'armer ; aux cavaliers, d'éclairer les routes ; aux sénateurs, de parcourir les rues et les places en y rétablissant l'ordre, de mettre des gardes aux portes, et d'empêcher que personne ne sortit. Pour en finir promptement avec la douleur, le deuil fut fixé à trente jours : on se croirait à Sparte. Les dieux ne furent pas oubliés. Les habiles du sénat tenaient à ranimer la confiance en donnant satisfaction aux superstitions populaires. Une ambassade conduite par Fabius Pictor se rendit à Delphes pour consulter la Pythie. Le dieu de la poésie et de la lumière ne donna sans doute que de patriotiques conseils, comme les oracles qu'il avait rendus, en faveur des Grecs, durant la guerre Médique, mais les divinités romaines étaient d'humeur plus sombre : parmi les expiations religieuses, il y en eut de cruelles : deux vestales, accusées d'adultère, furent enterrées vivantes dans le champ du crime, *campus sceleratus* ; deux Gaulois et deux Grecs eurent le même sort². La chaste et implacable Vesta, son honneur venge, allait revenir au milieu de son peuple fidèle, et l'on croyait que les divinités infernales, apaisées par l'abominable sacrifice, cesseraient de réclamer tant de victimes humaines.

Mais l'année maudite n'était point finie. Peu de jours s'étaient écoulés, lorsqu'on apprit qu'une flotte carthaginoise ravageait les États d'Hiéron, qu'une autre attendait aux îles Ægates le départ du préteur pour surprendre Lilybée ; qu'enfin un des conseils désignés, Postumius Albinus, attiré par les Cisalpins avec son armée dans une embuscade, y avait péri et que son crâne entouré d'un cercle d'or servait aux prêtres boïens pour faire les libations dans les sacrifices³. Mais, après la grande douleur de Cannes, ces nouveaux malheurs paraissaient légers. Les courages d'ailleurs s'étaient relevés. Deux légions étaient dans la ville. Marcellus y envoya encore quinze cents soldats de la flotte d'Ostie, et, avec une activité et un coup d'œil qui annonçaient l'heureux adversaire d'Annibal, il plaça toute une légion à Teanum Sidicinum pour fermer la route du Latium. Depuis le commencement de la guerre, plus de cent mille Romains ou alliés avaient péri :

¹ Denys d'Halicarnasse. Le mur s'appuyait sur un terrassement intérieur large de 50 pieds.

² Tite-Live, XXII, 57. Pline (*Hist. nat.*, XXX, 12) place en l'année 97 un sénatus-consulte qui abolit les sacrifices humains *ne homo immolaretur*.

³ Polybe, III, 106, 118.

ces deux campagnes ré luisaient donc d'un septième la force militaire de Rome¹. Cependant M. Junius Pera, créé, par le sénat, dictateur, leva quatre légions, mille cavaliers, huit mille esclaves achetés aux particuliers, et appela les contingents des alliés. On manquait d'armes ; il fit dépouiller les temples et les portiques des trophées que deux siècles de triomphes y avaient entassés : et, lorsque Carthalon vint, avec les députés des prisonniers de Cannes, parler de paix et de rançon, un licteur courut lui interdire l'entrée du territoire romain. Dix mille légionnaires environ étaient au pouvoir d'Annibal ; le sénat refusa de les racheter ; d'autres² s'étaient réfugiés à Canusium et à Venouse ; il ordonna qu'ils iraient servir en Sicile, sans solde ni honneurs militaires, jusqu'à ce qu'Annibal fût chassé d'Italie³.

Cet héroïsme patriotique ressemble à de la cruauté. Rome traitait ses captifs en coupables ; elle renvoyait aux marchés d'esclaves des cités africaines, elle livrait à toutes les misères, à toutes les hontes de la servitude, ces fils, ces frères de sénateurs qui, en combattant à Cannes, s'étaient déjà exposés pour elle à la mort. Mais c'est avec ces extrêmes sévérités que les peuples se sauvent : le jour où Rome prit cette résolution douloureuse, elle y trouva la force surhumaine qui devait lui donner la victoire.

Ces hommes si durs montrèrent en même temps un admirable esprit de conciliation. Oubliant ses griefs contre Varron, et les fautes de ce consul populaire, et sa fuite du champ de bataille, le sénat sortit en corps au-devant de lui, avec tout le peuple, quand il approcha de Rome, et le remercia publiquement de n'avoir point désespéré de la république⁴. Cette magnanimité politique doit compter au sénat, quand on se rappelle combien les démocraties sont soupçonneuses et cruelles dans les temps de crise. La composition de ce corps explique, au reste, cette modération. Pour remplir les vides faits dans son sein par la guerre, on nomma un second dictateur, Fabius Buteo, qui écrivit sur la liste, d'abord les anciens sénateurs, puis ceux qui avaient exercé des magistratures curules depuis l'an 221, ceux qui avaient été tribuns, édiles, questeurs, ceux enfin qui avaient obtenu des couronnes civiques ou remporté des trophées sur les ennemis : en tout cent soixante-dix-sept membres nouveaux.

Mais on rejeta avec indignation la proposition que fit Spurius Carvilius de prendre deux des nouveaux sénateurs dans chacune des cités latines. Ce refus était une faute ; d'abord, parce que les Latins méritaient la confiance de Rome ; ensuite parce que, si le sénat eut accepté cette résolution et accordé de proche en proche à toutes les villes italiennes le droit de désigner elles-mêmes leurs deux sénateurs, cette assemblée fût devenue la représentation réelle de l'Italie

¹ Voyez ci-dessus, le chiffre des forces romaines en 225.

² Environ trois mille, suivant Polybe ; huit mille, d'après Tite-Live. On sait le récit peu vraisemblable du projet formé par les fugitifs de Cannes de chercher un asile chez les rois étrangers et que Scipion déjoua en menaçant d'égorger le premier qui parlerait de fuir. Polybe ne le connaît pas, bien qu'il raconte fort au long la jeunesse de Scipion. Après Cannes, Annibal avait encore renvoyé sans rançon ses prisonniers italiens.

³ Tite-Live, XXII, 61.

⁴ On lui conserva le commandement de l'armée d'Apulie ; il eut ensuite celui des légions du Picenum. En 203, il fut un des trois ambassadeurs envoyés à Philippe ; trois ans plus tard, il alla, dans la même qualité, en Afrique, puis conduisit, comme triumvir, une colonie à Venusia. Ces hautes charges et ce long crédit prouvent que le vaincu de Cannes n'était pas le démagogue de bas étage que Tite-Live a montré. Frontin (*Stratagèmes*, IV, 5 et 6) lui est favorable, mais Polybe (III, 116) le traite fort sévèrement.

entière, ce qui aurait pu sauver la république et rendre l'empire inutile. Jusqu'au temps d'Auguste, les Romains n'eurent qu'une constitution municipale, avec l'égoïsme impérial d'une ville exploitant le monde à son profit. Par la proposition de Carvilius ainsi étendue, ils se seraient donné une constitution d'État, où les sujets trouvant place à côté de leurs anciens maîtres, auraient contenu une oligarchie avide que ses excès ont perdue. Rome expiera bientôt cette faute quand douze colonies latines lui refuseront en 209 leur concours.

Cependant la fidélité de quelques peuples du sud de l'Italie n'avait pas tenu devant tant de désastres. Rome n'ayant plus d'armée pour les défendre, ils passèrent à l'ennemi ; c'étaient les Bruttians, les Lacaniens, une partie des hommes d'Apulie, les Caudiniens, les Hirpins, et dans la Campanie, Atella, Calatia et Capoue¹.

Capoue avait 5 ou 6 milles de tour. Ses forts murailles étaient percées de sept portes, s'ouvrant sur sept grandes rues, entre lesquelles celles de Seplasia et d'Albana sont célèbres. Les temples majestueux de Jupiter, de Mars et de la fortune, le forum, la curie, l'amphithéâtre avec ses vastes souterrains voûtés, que des fouilles récentes ont mis à découvert, d'autres édifices d'utilité publique ou de décoration, et un nombre immense de statues d'airain, faisaient de Capoue, au dire de Cicéron, l'émule de Corinthe². Elle voulait être aussi celle de Rome, et, malgré ses mœurs efféminées et parce qu'elle pouvait armer trente mille fantassins et quatre mille cavaliers, elle se croyait digne de commander à l'Italie. Beaucoup de nobles campaniens étaient entrés dans des familles romaines. Mais le peuple conservait ses ressentiments, et les honneurs que l'on gagnait à Rome lui semblaient une honte. Après Trasimène, Annibal, à l'aide de ses captifs renvoyés sans rançon, avait préparé une défection que Cannes fit éclater. Il promit de ne lever dans la ville ni troupes ni impôts, de lui laisser une complète indépendance et de la reconnaître, quand Rome serait abattue, comme la capitale de l'Italie. Pour sceller cette alliance d'une manière indissoluble, les Capouans saisirent tous les Romains qui vivaient au milieu d'eux et les étouffèrent dans les bains publics. Ils pouvaient craindre que Rome ne se vengeât sur trois cents cavaliers campaniens qui servaient en Sicile. Annibal leur livra en otages un nombre égal de ses prisonniers, qu'ils choisirent eux-mêmes dans la foule des captifs³.

Un des hommes les plus considérables de la ville, Decius Magius, avait en vain remontré à ses concitoyens qu'Annibal les traiterait comme Pyrrhus avait traité

¹ On a beaucoup exagéré, d'après Tite-Live, l'importance des défections qui suivirent la bataille de Cannes. Il dit, il est vrai, *defecere... Atellani, Galatini, Hirpini, Apulorum pars, Samnites præter Pentrios, Bruttii omnes, Lucani : præter hos Surrentini et Græcorum omnis ferme ora, Tarentini, Metapontini, Crotonienses, Locrique et Cisalpini omnes Galli* (XXII, 61). mais les livres suivants obligent de corriger ce passage. Dans l'Apulie on ne voit au pouvoir d'Annibal qu'Arpi, Salapia, Herdoniæ, Uxentum ; les grandes villes, Lucérie, Venouse et Canusium restent aux Romains. Par Samnites, il faut entendre seulement les Caudiniens et les Hirpins au milieu desquels Rome conserva Bénévent. Les Bruttians comptaient ne travailler que pour eux-mêmes. Les Grecs du golfe de Tarente, loin de trahir, restèrent fidèles. Pétélie ne fut prise qu'après une résistance désespérée ; Crotona, Locres, Consentia, après un siège et en 215 ; Tarente ne fut surprise qu'en 212. Métaponte et Thurium ne firent défection qu'en 242 et 215 (XXV, 1 et 15), c'est-à-dire quand Annibal eut été rejeté de la Campanie sur la Grande-Grèce. Rhegium, Brindes et la Calabre restèrent toujours fidèles. Quant aux Cisalpins, la bataille de Cannes ne changea rien à leur situation. Tite-Live, oubliant lui-même ce qu'il a écrit au chapitre XXII, dit au chapitre XXVI, 1 : La défection de Capoue n'entraîna que celle de quelques peuples.

² Cicéron, *de Leg. agr.*, II, 32.

³ Ces trois cents cavaliers demandèrent la cité romaine qu'on leur accorda.

les Tarentins et, que, malgré toutes les promesses, c'en était fait de leur liberté. Quand la garnison carthaginoise arriva, il voulait encore qu'on lui fermât les portes. Annibal, inquiet de ces discours, manda Magius dans son camp : *Votre maître*, répondit-il aux envoyés, *n'a aucun droit sur un sénateur d'une cité libre* ; et il refusa de les suivre. Alors le Carthaginois annonça qu'il se rendrait lui-même à Capoue. Sur l'ordre des magistrats, tout le peuple en habits de fête, sortit à la rencontre du héros que nul encore n'avait su vaincre. Magius laissa la foule courir au-devant de la servitude. Retiré d'abord dans sa maison, il en sortit pour qu'on ne l'accusât pas d'avoir peur et se promena tranquillement sur la place publique avec son fils et quelques-uns de ses clients. Annibal voulait que le sénat s'assemblât aussitôt et jugeât Magius. On le supplia de ne pas attrister ce grand jour par un acte de sévérité ; et, pour ne pas repousser leur première demande, il consentit à surseoir jusqu'au lendemain. Il visita la ville, renommée compte la plus belle de l'Italie, et soupa chez Pacuvius, le principal auteur de la défection.

Pacuvius avait un fils, Perolla, qui partageait les sentiments de Magius. Invité à prendre place au festin, Perolla y vint avec un poignard pour réconcilier Rome et Capoue par le meurtre du vainqueur de Cannes. Mais, n'osant frapper sous les yeux de son père, il le tire à l'écart et lui révèle son dessein, afin qu'il s'éloigne du lieu où Annibal va périr. Pacuvius supplie, menace, et, comme magistrat, comme père, ordonne au meurtrier de renoncer à son projet. *Si tu persistes, c'est moi-même que tu devras frapper, car je couvrirai de mon corps celui qui est à présent mon hôte*. Et le fils, vaincu par l'autorité paternelle, jette son arme.

Le lendemain le sénat s'assemble, et Annibal demande que Magius lui soit livré. Les sénateurs, couvrant leur lâcheté d'un semblant de justice, décident que le magistrat se rendra sur son tribunal et écouterà la défense de l'accusé. Magius, traîné à ses pieds, refuse de répondre à l'accusation et proteste contre une si prompte violation du traité. On le charge de chaînes ; mais, tandis qu'un licteur le conduit au camp carthaginois, il crie au peuple : *La voilà, cette liberté tant désirée. Au milieu du forum, en plein jour, moi qui ne suis à Capoue le second de personne, on m'arrache aux miens et l'on me traîne à la mort. Qu'auriez-vous de plus à souffrir si Capoue eût été prise d'assaut ? allez donc contempler Annibal triomphant d'un de vos concitoyens*. Comme le peuple semblait s'émouvoir, on lui enveloppa la tête pour l'empêcher de parler. Annibal n'osa cependant le mettre à mort dans son camp ; mais il l'envoya à Carthage où quelque triste sort l'attendait, lorsqu'une tempête brisa le vaisseau sur les côtes de la Cyrénaïque. Magius se réfugia au pied d'une statue du roi Ptolémée, qui, instruit de cette tragique aventure, accueillit à sa cour ce hardi défenseur des libertés de sa patrie¹.

Annibal, ainsi établi au cœur de la Campanie et appuyant tous ses mouvements sur une grande ville, pouvait attendre les secours de Carthage. Après Cannes, il y avait envoyé Magon, qui répandit au milieu du sénat un boisseau d'anneaux d'or enlevés, disait-il, aux chevaliers romains morts sur le champ de bataille. Hannon conservait toujours ses défiances. *Si Annibal est vainqueur, répliqua-t-il, il n'a pas besoin de renforts ; s'il est vaincu, il nous trompe et n'en mérite pas*. La faction barcine avait la majorité. On décréta l'envoi en Italie de quatre mille Numides et de quarante éléphants ; on dépêcha en Espagne un sénateur avec l'argent nécessaire pour lever vingt mille hommes de pied et quatre mille

¹ Tite-Live, XXIII, 7-10. *Brevi caput Italix omni Capuam fore* (*ibid.*, 10). Tite-Live ajoute (XXIII, 6) qu'au dire de plusieurs écrivains, avant de passer à Annibal, les Capouans avaient demandé à Rome qu'on partageât avec eux le consulat.

cavaliers, enfin Asdrubal reçut l'ordre de passer les Pyrénées. Mais ces mesures furent lentement ou mal conduites¹, et, dans une grande bataille près de la ville inconnue d'Ibéra, les Scipions détruisirent l'armée d'Asdrubal qui fut rejeté dans le sud de l'Espagne (216).

Pour ses communications avec Carthage, Annibal avait besoin d'un port. Il tenta une surprise sur Naples : les Grecs campaniens étaient dévoués à Rome ; Naples résista. Il échoua aussi devant Cumès et devant Nole, où la noblesse avait appelé Marcellus, qui, dans une sortie tua plus de deux mille Africains ; ce succès inespéré fut célébré comme une grande victoire, mais n'empêcha pas Annibal de détruire Nuceria et Acerræ, et de bloquer étroitement Casilinum. Le siège de cette petite place que traverse le Vulturne est intéressant à plus d'un titre. La garnison n'était pourtant formée que de deux cohortes, l'une de gens de Pérouse, l'autre de gens de Préneste et de quelques Latins, qui, à la nouvelle du désastre de Varron, s'étaient jetés dans cette ville. Ils la défendirent bravement, aussi bien contre les offres que contre les attaques d'Annibal, et l'on peut en conclure que, dans cette partie de la péninsule, les Carthaginois étaient regardés comme les mortels ennemis de l'Italie. Les défenseurs de Casilinum s'étaient même ôté toute espérance de salut pour le cas où la ville serait forcée : soupçonnant les habitants d'être favorables aux Africains, ils les avaient surpris et égorgés dans leurs maisons. Quoique ce massacre eût diminué le nombre des bouches à nourrir, la disette se fit bientôt sentir. On mangea jusqu'aux animaux immondes, jusqu'aux cuirs des boucliers. Les Romains, campés dans le voisinage, envoyèrent bien, la nuit, quelques tonneaux de blé que le courant apporta dans la ville ; puis, on jeta dans le Vulturne des noix que les assiégés arrêtaient avec des claies. Mais des pluies abondantes ayant produit un débordement, la ruse fut découverte et le fleuve barré. A la fin, Annibal consentit à recevoir ces braves gens à rançon. Le chef des Prénestins était un ancien scribe. Justement fier de cet exploit, il se fit représenter, sur le forum, de Préneste, couvert d'une cuirasse et revêtu de la toge avec cette inscription que Tite-Live y lut : *Offrande promise par M. Amicius pour les soldats qui défendirent Casilinum*. Un sénatus-consulte donna aux survivants du siège double solde avec exemption pour cinq années du service militaire. Mais, quand on leur offrit le droit de cité romaine, ils refusèrent, préférant rester Prénestins². Amour de la cité d'origine et dévouement sans calcul pour la cité d'adoption ; voilà les sentiments qui ont fait accomplir tant de grandes choses par les Italiens de ce temps.

II. — SIÈGE DE CAPOUE ; PATRIOTISME ET CONSTANCE DES ROMAINS.

Telle était, à la fin de l'année 216 la situation des deux partis : Junius Pera, établi à Teanum avec vingt-cinq mille soldats, couvrait la ligne du Liris et le Latium ; Marcellus, à Nole, défendait les villes du sud de la Campanie ; entre eux, Annibal campait sous les murs de Capoue, d'où il continuait ce blocus de Casilinum qui l'arrêta six mois, et un de ses lieutenants, Imilcon, soulevait le Bruttium, où il prit de vive force Petelia et Consentia. La défection de Locres lui donna un bon port ; celle de Crotona, d'où la noblesse fut chassée, une cité importante. Dans toute cette région, une seule ville demeura dans l'alliance des Romains, Rhegium, mais c'était pour eux la plus nécessaire, puisqu'elle était la

¹ *Segniter otioseque gesta* (Tite-Live, XXIII, 14).

² Tite-Live, XXIII, 17-20.

clef du détroit. Varron gardait l'Apulie avec une armée qui s'appuyait à la grande forteresse de Lucérie. L'Étrurie, l'Ombrie, presque tout le centre de l'Italie, restèrent fidèles, et les cisalpins, malgré leur récente victoire, ne faisaient point de démonstrations hostiles ; le sénat remit à un autre temps la vengeance qu'il avait à tirer d'eux et dirigea toutes ses forces contre Annibal, avec son meilleur général, Fabius, pour la troisième fois consul. Le premier acte du Temporisateur le montra fidèle à sa tactique ; il ordonna que tous les grains des campagnes fussent, avant les calendes de juin, transportés dans les places fortes, sous peine, pour celui qui y manquerait, de voir ses champs ravagés, ses esclaves vendus, ses fermes brûlées¹.

Au printemps de 215, Fabius alla se mettre à la tête des légions de Teanum. Sempronius Gracchus, avec vingt-cinq mille alliés et tous les esclaves enrôlés, prit position à Sinuessa, reliant sa gauche à l'extrême droite de Fabius ; plus tard, quand il eut reconnu que les marais formés par le Vulturne à son embouchure étaient, de ce côté, une sûre barrière, il s'établit à Liternum près de Cumae, pour défendre tous les parts du golfe de Naples, et empêcher qu'aucun secours n'arrivât par mer. Marcellus resta en avant de Nole, menaçant Capoue par le sud, comme Fabius et Sempronius la menaçaient au nord et à l'ouest. La garnison de Bénévent, à l'orient, complétait l'investissement du territoire campanien et donnait la main à la légion d'Apulie, qui formait la garnison de la forte ville de Lucérie. Varron fut chargé d'organiser une cinquième armée dans le Picenum. Pomponius en avait une autre en Gaule. Les débris de Cannes et quelques troupes défendaient la Sicile ; trois flottes gardaient les côtes de cette île, de la Calabre et du Latium. En comptant les forces des Scipions et du frèteur de Sardaigne, c'étaient neuf armées et quatre flottes que le sénat avait équipées, ou environ deux cent vingt mille hommes dont quatre-vingt-dix mille devaient cerner Capoue et Annibal.

Ce général trouvait dans ses alliés italiens peu d'empressement à se ranger sous ses drapeaux., et l'heureuse diversion des Scipions, la mauvaise politique du sénat carthaginois, qui détournait sur la Sardaigne et l'Espagne un secours puissant préparé par Magon pour son frère, laissaient celui-ci seul en face de Rome. Mais, durant cet hiver passé à Capoue et si fatal à ses troupes, au dire de Tite-Live², de secrets émissaires étaient partis de son camp, et tout à coup Rome avait appris que la Sardaigne menaçait d'un soulèvement ; qu'en Sicile, Gélon, malgré son vieux père, voulait faire entrer Syracuse dans l'alliance de Carthage ; qu'enfin Philippe de Macédoine venait de promettre à Annibal de passer en Italie avec deux cents vaisseaux³. Heureusement Gélon mourut subitement ; le préteur Manlius détruisit ou prit toute l'armée carthaginoise

¹ *Ibid.*, XXIII, 32.

² Montesquieu détruit d'un mot les longs raisonnements de Tite-Live : *Les soldats d'Annibal, devenus riches après tant de victoires n'auraient-ils pas trouvé partout Capoue ?*

³ Ce traité est rapporté par Polybe et Tite-Live en des termes très différents : dans Polybe, c'est plutôt une alliance défensive ; dans Tite-Live, une alliance offensive. Mais le texte de Polybe porte à la fin : *Ἐάν δέ δεχῆ ἀφελεῖν ἢ προσθεῖναι πρὸς τόνδε τὸν ὄρχον, ἀφελούμεν...* et plus haut : *Βοηθήσετε δὲ καὶ ἡμῖν ὡς ἂν συμφωνάσωμεν* (VII, 9). Le texte de Tite-Live, qui spécifie la nature des secours à fournir par Philippe, est peut-être cette addition. Le texte de Polybe étant un fragment isolé, on n'est pas en droit de dire que, d'après l'écrivain grec, il n'y a pas eu d'autres conventions entre Philippe et Annibal. Par ce traité, tout le butin devait appartenir à Annibal, Rome et l'Italie à Annibal et aux Carthaginois. Si le nom de Carthage est là, ce n'est évidemment qu'une formalité. Quant à Philippe, les Carthaginois devaient l'aider ensuite contre tous ses ennemis, et les conquêtes qu'ils feraient en commun en Grèce et dans les îles seraient pour lui. (Tite-Live, XXIII, 33.)

débarquée en Sardaigne ; et Philippe mit une telle lenteur dans ses préparatifs, que le sénat eut le temps de le prévenir en Grèce.

Pour élargir et briser ce cercle de fer qui se fermait sur lui, Annibal fut contraint de faire une guerre de sièges, où il perdait toute la supériorité de son génie. Aujourd'hui les moyens d'attaque sont supérieurs aux moyens de défense ; c'était le contraire dans l'antiquité. Annibal échoua devant Cumes, défendue par Gracchus, et subit encore deux échecs devant Nole : dans l'un de ces engagements, Marcellus lui tua jusqu'à cinq mille hommes. En même temps, Fabius passait le Vulturne et, avançant pas à pas, mais sûrement, prenait trois villes autour de Capoue ; Sempronius Longus battait, Hannon a Grumentum et le rejetait de la Lucanie dans le Bruttium ; Valerius Lævinus enlevait les villes des Hirpins, et faisait périr sous la hache les auteurs de la défection ; de Nole, enfin, Marcellus envoyait une partie de ses troupes ravager les terres des Samnites caudiens.

Enfermé entre les trois armées romaines de la Campanie, repoussé de toutes les places, Annibal était vaincu nuls combat, par ce plan si habilement conçu et si fermement exécuté. Déjà les légions de Lucanie et d'Apulie approchaient, et les murmures éclataient dans ses troupes. Devant Nole, douze cent soixante-deux cavaliers numides et espagnols avaient fait défection : il se hâta d'échapper avant que toute issue lui fût fermée, et il s'enfuit jusqu'à Arpi, vers la mer Supérieure ; il croyait ainsi aller à la rencontre de Philippe. Cette fuite laissait Capoue exposée à toutes les vengeances des Romains. Aussitôt ils en commencèrent le siège. Fabius ravagea ses campagnes, et, pendant tout l'hiver, tint un camp à 3 lieues de ses murs.

De l'Espagne aussi il n'arrivait à Rome que de bonnes nouvelles. L'année 215 avait donc été heureuse dans ses résultats ; mais de nouveaux dangers se préparaient pour l'année suivante, car Syracuse avait fait défection et Philippe allait enfin attaquer.

Le sénat équipa une flotte de cent cinquante vaisseaux et tint sur pied dix-huit légions, sans compter l'armée d'Espagne. Huit faisaient face à Annibal, trois contenaient les Cisalpins, une était à Brindes, prête à passer l'Adriatique pour arrêter le roi de Macédoine, deux en Sardaigne, autant en Sicile, et deux autres à Rome. C'était le tiers des hommes capables de porter les armes dans les pays soumis au recrutement légionnaire. Malgré ses victoires, l'armée d'Espagne manquait de tout, et les autres étaient dans le dénuement. Les Scipions demandaient avec instance de l'argent, du blé, des vêtements pour les soldats, des agrès pour les navires. Mais le trésor était vide, bien que l'impôt eût été doublé¹, qu'on eût réduit le poids de l'as en décidant que le denier en vaudrait 16 au lieu de 10, et que les généraux qui opéraient dans le midi de l'Italie eussent fabriqué des pièces d'or fourrées pour payer leurs troupes et les munitionnaires². Le sénat fit appel au patriotisme, et tous les ordres rivalisèrent d'une noble émulation. Les tuteurs des veuves et des orphelins portèrent au trésor l'argent de leurs pupilles, confiant à la foi publique ce dépôt sacré ; et trois compagnies, sous la seule condition d'être remboursées les premières à la fin des hostilités, firent passer à l'armée d'Espagne les approvisionnements nécessaires. On n'avait pas de matelots pour la flotte : chaque sénateur en donna huit, avec la solde d'une année ; les autres citoyens sept, cinq et trois, suivant leur fortune.

¹ Tite-Live, XXIII, 31.

² Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p 247.

Dans l'armée terre, les chevaliers et les centurions firent à l'État de l'abandon de leur solde ; et quand, après sa victoire à Bénévent, Semp. Gracchus déclara libres tous les esclaves enrôlés, les maîtres refusèrent d'en recevoir le prix avant la fin de la guerre¹. À la même condition, les entrepreneurs fournirent à tous les frais d'entretien des édifices, à l'achat de chevaux pour les magistrats, etc. ; et, afin de réserver l'or et l'argent pour les besoins de l'État, la loi Oppia défendit aux femmes de porter dans leur parure plus d'une demi-once d'or. Quelques jeunes gens s'étaient soustraits au service ; les censeurs en firent une recherche sévère et les reléguèrent en Sicile avec les débris de Cannes.

Un même esprit de dévouement patriotique animait ce grand corps du peuple romain. Les soldats valaient les chefs ; à la prudence de ceux-ci répondait le courage de ceux-là. Silus Sergius, un des ancêtres de Catilina, avait reçu vingt-trois blessures et perdu le bras droit ; il n'en fit pas moins dans cet état quatre autres campagnes. Aussi applaudit-on à la piété filiale de son fils, qui fit frapper une médaille où on le voit sur un cheval au galop, tenant de la main gauche la tête d'un ennemi qu'il vient de couper. Les Romains de ce temps étaient bien les fils de Bellone, la divinité qui donnait l'enthousiasme guerrier. Pour approcher de son autel, il fallait s'ouvrir la cuisse et boire le sang qui en coulait². On ne s'étonnerait pas de les entendre crier comme nos Bretons : *Bois ton sang, Beaumanoir !*

Rome ne donnait alors, en tout, que de grands exemples. Pour l'année 214, le peuple voulait porter au consulat deux citoyens qui n'avaient pas de brillants services militaires. L'un, Otacilius, était le neveu même du Temporiseur. La première centurie le nomme. Fabius, président des comices, arrête aussitôt l'élection, gourmande le peuple, les candidats, et montre quels consuls veulent les circonstances. Otacilius se récriant, Fabius fait avancer ses licteurs : *Prends garde*, lui dit-il, *nous sommes au Champ de Mars et je ne suis pas entré dans la ville, mes haches sont encore dans les faisceaux* ; et il renvoya l'assemblée aux suffrages. Toutes les centuries proclamèrent Fabius et Marcellus, l'un, comme on disait, le bouclier, l'autre l'épée de Rome. Le peuple, malgré son instinctive jalousie contre le chef de la noblesse, avait compris que l'amour seul du bien public, et non une stérile ambition, animait ce vieillard chargé déjà de tant d'honneurs³. Dans une autre élection, c'est Manlius Torquatus qui refuse le consulat, puis la centurie des *juniores* qui demande, avant de voter, à conférer avec les *seniores*, et qui nomme consuls ceux qu'avaient désignés les vieillards⁴. Nous ne savons ce qui se passait alors à Carthage ; mais on n'y voyait assurément ni ce désintéressement dans les grands ni cette sagesse dans le peuple.

A ce tableau on pourrait opposer l'avidité de certains traitants et l'indiscipline de quelques malandrins. Ainsi, un Postumius de Pyrgi coulait, en pleine mer, de vieux bâtiments vides, qu'il se faisait payer par le trésor comme neufs et remplis de munitions dans le Bruttium, un Pomponius Veientanus faisait, avec une troupe d'esclaves et d'aventuriers, une guerre de bandits⁵. Mais ces maux sont de tous les temps ; les longues guerres les enfantent nécessairement ; il faut pourtant en marquer l'apparition dans l'histoire de Rome, car les exactions des publicains

¹ Tite-Live, XXIII, 11, 18.

² Tertullien, *Apologétique*, 9.

³ Tite-Live, XXIV, 7, 8, 9.

⁴ Tite-Live, XXVI, 22. En 209, lutte de désintéressement entre sénat et les tribuns. (*id.*, XXVII, 8.)

⁵ Tite-Live, XXV, 1 et 3.

rendront l'empire nécessaire, et l'altération des vieilles mœurs militaires en facilitera l'établissement.

A la suite d'Annibal, Gracchus était passé dans l'Apulie. Durant l'hiver, de petits combats contre l'armée carthaginoise, cantonnée autour d'Arpi, aguerrirent ses troupes. Annibal n'en conserva pas moins toute la liberté de ses mouvements. Appelé par Capoue, que pressaient les deux armées consulaires, il rentre audacieusement, dans la Campanie, se joue des généraux romains et de leurs lourdes légions, court le pays ennemi, dans l'intervalle des camps et des places fortes qui le couvrent, attaque Pouzzoles, Naples, Nole, où Marcellus le bat encore dans une escarmouche ; puis, fatigué de se heurter contre ces immobiles légions, contre ces remparts où il laisse toujours quelques-uns des siens, il fuit à tire d'aile jusqu'à Tarente, dans l'espérance d'entraîner au moins après lui le bouillant Marcellus. Mais personne ne le suit ; Marcellus va rejoindre Fabius au siège de Casilinum, qu'ils reprennent ; et Tarente, où Annibal entretenait des intelligences, où il pensait conquérir enfin, pour y recevoir les flottes de Philippe et de Carthage, un port dont depuis quatre ans il n'a pu encore s'emparer, Tarente, gardée par les Romains, lui échappe !

Quand il était devant Nole, les consuls avaient rappelé de Lucérie Gracchus et ses deux légions d'esclaves pour tenter encore une fois de cerner Annibal. A Bénévent, Gracchus rencontra Hannon. Il promit à ses esclaves la liberté pour la victoire ; Hannon n'échappa qu'avec deux mille hommes. Ce succès, le plus brillant que les armes romaines eussent remporté depuis le commencement de la guerre, chassait l'ennemi du pays des Samnites, et Fabius en reprit l'une après l'autre toutes les villes.

Annibal ne possédait plus que quelques places fortes de l'Apulie, il vint hiverner autour de Salapie, à portée d'Arpi, son poste le plus avancé vers le centre de la péninsule, et en face des côtes d'Épire où d'importants événements se passaient. La défaite de Bénévent avait rejeté son lieutenant Hannon dans le Bruttium. Les possessions des deux partis pouvaient donc être marquées, à la fin de l'an 214, par une ligne tirée du mont Gargan jusque vers les bouches du Laüs, qui tombe dans le golfe de Policastro. Cette ligne, appuyée du côté de Rome sur des places fortes ou sur des camps retranchés, était défendue, en Lucanie, par l'armée de Gracchus ; en Apulie, par celle du préteur Fabius. Sur les derrières d'Annibal et d'Hannon, les Romains occupaient encore la Calabre, Tarente et Rhegium. Capoue restait bloquée par le camp de Suessula et par la garnison de Casilinum¹.

Cette campagne se terminait mal encore pour Annibal. Mais en forçant le sénat à garder en Italie, contre lui seul quatorze légions, il donnait à ses alliés et à Carthage le temps et les moyens de faire d'importantes diversions et d'arriver jusqu'à lui. En avaient-ils profité ?

III. — ANNIBAL SOULÈVE LA MACÉDOINE ET SYRACUSE (214-212).

Polybe raconte qu'en l'année 217, Philippe assistait dans Argos à la célébration des jeux Néméens, quand un courrier, arrivé de Macédoine, lui apporta la nouvelle que les Romains avaient perdu une grande bataille, et qu'Annibal était maître du plat pays. Le roi montra cette lettre à Démétrius de Pharos, qui le pressa d'attaquer aussitôt les Illyriens et, de passer ensuite en Italie. Il lui

¹ Quelques villes samnites tenaient cependant encore pour Annibal. Maronée et Aternum chez les Marrucins. (Tite-Live, XXIV, 47.)

représentait que la Grèce, déjà soumise, continuerait de lui obéir ; que les Étoliens, ses ennemis, allaient poser les armes ; qu'enfin, s'il voulait se rendre maître de l'Union, noble ambition qui ne convenait à personne mieux qu'à lui, il fallait traverser l'Adriatique et accabler les Romains, déjà à demi abattus par Annibal. Et l'historien ajoute : *De telles paroles charmaient un roi jeune, hardi, heureux jusqu'alors dans ses entreprises, et né d'une race qui s'était toujours flattée de parvenir empire universel.* C'étaient donc les ambitieux desseins où avaient échoué deux vaillants hommes, Alexandre le Molosse et Pyrrhus, que l'Illyrien voulait faire rendre au faible héritier du trône de Macédoine. Ni le prince ni son conseiller ne s'inquiétaient de sentir le monde ébranlé par le choc de Rome et de Carthage, et dans ce livre des destinées que la prudence et le courage écrivent, ils ne mettaient que leurs chimériques espérances. Cependant des Grecs avisés voyaient l'orage poindre à l'occident, et l'un d'eux s'écriait d'une voix prophétique : *Que la Grèce s'unisse ; qu'elle considère ces armées immenses qui se disputent le champ de bataille de l'Italie. Cette lutte finira bientôt : Rome ou Carthage sera victorieuse. Quels que soient les vainqueurs, ils viendront nous chercher dans nos foyers. Soyez attentifs, ô Grecs ! Et toi surtout, à Philippe ! Mettons un terme à nos discordes et travaillons tous en commun à prévenir le péril.*

Vaines paroles ! Chacun garda au cœur ses rancunes, et quand Philippe, après Cannes, conclut avec Annibal cet imprudent traité qui lui imposait les charges du présent pour un avenir fort incertain, il se trouva incapable de l'exécuter.

Avant de passer en Italie, aux termes de la convention, Philippe voulut détruire dans l'Illyrie l'influence et la domination romaines. Avec cent vingt galères, il prit Oricum, à l'embouchure de l'Aous, et, remontant ce fleuve, assiégea Apollonie, ancienne et florissante colonie de Corinthe. Cette attaque, mal conduite, laissa le temps au préteur Valerius Lævinus d'amener de Brindes une légion. Il rentra aisément dans Oricum, et une nuit força par surprise le camp macédonien, d'où le roi s'échappa en fuyant, demi-nu, jusqu'à ses vaisseaux. Les Romains, embossés à l'entrée du fleuve, fermaient le passage ; Philippe, réduit à brûler ses galères, reprit par terre la route de la Macédoine, tandis que Lævinus hivernait à Oricum. Une seule campagne, une seule légion, dissipèrent les craintes qu'inspirait cette guerre.

Le préteur avait cru qu'il aurait à combattre un puissant monarque, et il n'avait trouvé devant lui qu'un prince irrésolu qui fatiguait la Grèce, la Macédoine et lui-même de projets toujours changeants. Pour contenir pendant trois ans, le roi de Macédoine, il suffit au général romain de quelques milliers d'hommes, mais aussi d'habiles

émisaires qui peu à peu tournèrent contre Philippe : le roi d'Illyrie, Athènes, les Étoliens¹, avec Sparte, l'Élide et la Messénie, plus tard même Attale de Pergame, Rhodes, les Dardaniens et les Thraces. Dès lors les Romains le combattirent moins par eux-mêmes que par leurs alliés. Ses troupes furent successivement chassées de toutes les positions qu'il occupait en Grèce, tandis que le sénat, avec un peu d'or et beaucoup d'intrigues, jetait incessamment sur la Macédoine les bandes sauvages des montagnards de la Dardanie. En 205, Philippe sollicita la paix ; cette diversion, qui aurait pu décider du sort de la lutte entre Annibal et Rome, avait à peine diminué de quelques soldats l'effectif des légions d'Italie.

¹ Le traité avec les Étoliens réservait à ceux-ci toutes les villes qu'on prendrait ; aux Romains, tout le butin.

La défection de Syracuse amena pour quelque temps une situation plus grave. Hiéron était demeuré jusqu'à son dernier jour fidèle à l'alliance de Rome, et son fils Gélon qu'il avait associé à son pouvoir, partageait ses sentiments¹, mais Gélon précéda son père au tombeau, et lorsque celui-ci mourut, en 216, il eut pour héritier son petit-fils Hiéronyme. Cinquante années de repos et de persévérance dans les mêmes amitiés, c'était trop pour la turbulente Syracuse. Quand la main douce et ferme d'Hiéron cessa de contenir ce peuple, il se laissa agiter par mille désirs contraires, et les troubles, les complots, les meurtres, multiplièrent. Hiéronyme, le nouveau roi, gâté par le pouvoir, comme presque tous ceux qui y arrivent avant l'âge, se perdit par sa cruauté et ses débauches² : on tua ce tyran de quinze ans, et les meurtriers proclamèrent la liberté de Syracuse. Ils firent nommer des préteurs, un sénat, sans pouvoir leur donner de l'autorité. Ils voulaient conserver l'alliance avec Rome ; deux émissaires d'Annibal, nés à Carthage d'une mère syracusaine, Épicyde et Hippocrate, les jetèrent dans la guerre. Ces deux étrangers avaient gagné la confiance des nombreux mercenaires du dernier roi. Bannis de Syracuse, ils soulevèrent Leontini et toute l'armée syracusaine, en accusant les préteurs de vouloir la livrer au glaive des Romains. Les préteurs furent égorgés, et Syracuse prit parti pour sa vieille ennemie.

La fermentation dont l'île entière était le théâtre décida le sénat à y envoyer Marcellus, qui, à cinquante ans, gardait l'ardeur de ses premières années de guerre. Il fit entrer d'abord dans le parti de Rome les habitants de Tauromenium et, à la nouvelle qu'Épicyde avait soulevé les Syracusains, il s'empara de Leontini, dont le territoire, renommé pour son extrême fertilité, allait nourrir ses troupes. De la première de ces places, il surveilla la mer Ionienne ; la seconde était un poste avancé de Syracuse qui, en le perdant, se trouva découverte et put être assiégée par les Romains (214).

Syracuse occupait, sur la côte orientale de la Sicile, une position admirable pour le commerce et la guerre. La chaîne centrale des montagnes siciliennes vient y mourir en deux promontoires aux pentes abruptes qui enveloppent un vaste terrain marécageux traversé par la petite rivière d'Anapus. Ce marais, ancienne lagune à demi comblée par les alluvions, et sur lequel plane toujours la mal'aria, se termine au Grand-Port, que la mer a formé entre le promontoire du sud, Plemmyrium, et celui du nord, l'Achradine ou le quartier des poiriers sauvages. Ce port, de forme ovale et d'une circonférence de 8 kilomètres, était d'une excellente tenue pour les navires ; encore aujourd'hui, il est un des meilleurs de la Sicile. Une île, Ortygie, en défendait l'entrée qui, large d'environ 1100 mètres, pouvait être en partie battue par les balistes et les catapultes de cette forteresse. Un port plus petit, mais suffisant pour la marine des anciens, séparait Ortygie du continent ; sur l'étroit canal qui le terminait à l'ouest on avait pu jeter un pont. Un troisième, celui de Trogile, s'ouvrait au nord, au pied des escarpements de l'Hexapyle (les Six-Portes), de sorte que les navires abordaient à Syracuse presque par tous les vents.

La ville occupait le promontoire du nord, vaste triangle dont Achradine était la base et Épipoie le sommet. Comme Ortygie, Achradine avait ses fortifications particulières qui la séparaient des quartiers bas, Neapolis, Temenitus, Tycha, et

¹ Tite-Live et Polybe sont, à cet égard, d'opinion contraire : nous suivons celle de Polybe.

² Nous retrouvons ici Polybe (VII, fr. 2). Il traite Hiéronyme moins mal que Tite-Live.

un important ouvrage, le fort Euryale, couronnait l'extrémité des hauteurs d'Épipole.

Marcellus établit ses magasins et ses réserves au lieu où les Carthaginois avaient si souvent campé, sur une colline qui portait un temple de Jupiter Olympien. Là, il était couvert par la plaine marécageuse de l'Anapus et en communication avec sa flotte qui, maîtresse du Grand-Port, menaçait l'Achradine. L'attaque sérieuse se fit pourtant de l'autre côté de la ville, vers l'Hexapyle, où aboutissait la route de Leontini et de Mégare.

Par sa position sur un promontoire montagneux qu'enveloppent des marais et la mer, par ses hautes murailles, assise sur le roc ou plongeant dans la mer, par les soins constants d'Hiéron à remplir ses magasins de vivres, ses arsenaux d'armes et de machines, Syracuse semblait inexpugnable, et elle avait Archimède ! Ce grand géomètre consentit, pour sauver sa patrie, à descendre des hauteurs de la spéculation à l'application pratique. Il couvrit les murs de machines nouvelles, qui lançaient au loin d'énormes quartiers de roc. Si les vaisseaux romains s'approchaient du rempart, une main de fer les saisissait, les enlevait et les laissait retomber sur les bas-fonds, où ils se brisaient. S'ils se tenaient au large, des miroirs habilement disposés y portaient l'incendie¹. Carthage, d'ailleurs, montrait cette fois un empressement intéressé à seconder les projets d'Annibal. Dès qu'il lui eut offert de reconquérir l'île tant regrettée, elle y envoya trente mille hommes, qui prirent Agrigente, Héraclée, Murgance, où Marcellus avait établi ses magasins, et entraînent la défection de soixante-cinq villes. Les Romains ne conservèrent que les places du littoral et Henna, au centre de l'île, encore fut-ce au prix d'une trahison. Cette ville, placée au sommet d'une montagne escarpée, était inexpugnable mais ses habitants, d'intelligence avec Imilcon, voulaient lui livrer la place. Pinarius, qui y commandait, faisait si bonne garde, que, désespérant de tromper sa vigilance, les Henniens essayèrent de l'intimider. Ils lui réclamèrent avec hauteur les clefs des portes. *Mon général rue les a confiées, répondit-il, je ne les rendrai qu'à lui seul.* Et comme ils insistaient, il leur déclama qu'il voulait avoir le sentiment du peuple entier ; qu'ils avaient donc à convoquer l'assemblée générale, et que lui leur ferait connaître sa résolution dernière. Le lendemain, toute la ville se rend au théâtre. Pinarius y vient ; pendant qu'il parle, ses soldats arrivent comme en curieux à toutes les issues et aux degrés supérieurs ; sur un signe de Pinarius, ils se précipitent sur la foule sans armes : tout fut égorgé. Avant l'action, Pinarius avait fait cette prière à Cérés et à Proserpine, les déesses poliades d'Henna : *Ô vous, Cérés vénérable, vous Proserpine et vous tous, dieux du ciel et de l'enfer qui habitez cette ville, ces lacs, ces bois sacrés, soyez-nous bienveillants et propices, s'il est vrai que c'est pour éviter une trahison, et non pour en commettre une, que nous prenons cette résolution.*

Pinarius, en vrai Romain, croyait de bonne foi s'être mis en règle avec les dieux et sa conscience par cette prière, et deux siècles plus tard Tite-Live pensait encore comme lui : *Henna*, dit-il, *nous fut ainsi conservée par un coup de main coupable oui nécessaire* (XXIV, 39).

La chute ou la délivrance de Syracuse pouvaient seules décider du sort de la Sicile. Toutes les forces des deux partis se concentrèrent sur ce point.

¹ Plutarque, *Marcellus*, 93-23. Polybe ni Tite-Live ne parlent de ces miroirs. Buffon, au dernier siècle, a répété cette expérience.

Archimède avait contraint Marcellus à changer le siège en blocus, et les flottes carthagoises ravitaillaient sans cesse la place. Malgré des privations et une fatigue extrêmes, malgré une peste qui décima les troupes, malgré les provocations d'Imilcon et d'Hippocrate, le proconsul, couvert par ses lignes, attendit, avec une patience digne de Fabius, que quelque trahison, inévitable dans une ville qui renfermait tant de partis et d'étrangers, lui livrât Syracuse. Plus d'une fois l'occasion se présenta et fut déjouée par l'activité d'Épicyde. Un jour enfin, en 212, des transfuges vinrent annoncer que le lendemain le peuple allait célébrer par de bruyantes orgies la fête de Diane. Un soldat, en comptant les briques qui formaient le mur voisin du port Trogile, avait calculé sa hauteur. Des échelles, construites d'après cette donnée, servirent à une escalade nocturne ; deux des cinq quartiers fortifiés, l'Hexapyle et l'Épipole, furent enlevés sans résistance à la faveur du désordre de cette nuit de débauche. Neapolis et Tyché ouvrirent leurs portes ; le fort Euryale, la clef de Syracuse, fut livré par son commandant. Mais Épicyde continua de se défendre dans l'Achradine et l'île d'Ortygie. Carthage envoya des armées, que la peste détruisit, et des flottes, qui n'osèrent affronter les galères romaines. Durant plusieurs mois, Marcellus fut comme assiégé dans Syracuse à demi conquise. Enfin Épicyde, à bout d'espérance, s'enfuit à Agrigente, et un mercenaire espagnol livra une porte de l'Achradine où toute l'armée romaine se précipita¹. Archimède, malgré les recommandations de Marcellus, fut tué par un soldat. Absorbé dans ses méditations, il n'avait pas entendu l'ordre du légionnaire de le suivre devant son général. Parmi les trophées rapportés à Rome par le vainqueur se trouva la sphère du grand géomètre.

Tite-Live vante l'humanité de Marcellus² ; suivant des récits plus vraisemblables, Syracuse fut livrée aux soldats, et les habitants, dépouillés de leurs terres, auraient envié le sort de leurs esclaves ; défense fut faite, comme au temps de Denys l'Ancien, de résider dans l'île d'Ortygie, d'où l'on tenait le reste de la ville³ (212).

Syracuse tombée, Carthage réduisit ses efforts à défendre en Sicile les places qui s'étaient déclarées contre Rome. Mutine, élève d'Annibal, infligea deux échecs à Marcellus sur les bords de l'Himère ; c'était un Libyphénicien : Hannon. Il s'éloigna et fut battu. Aigri par de nouvelles injustices, Mutine livra au consul Lævinus la forte ville d'Agrigente dont les principaux citoyens furent mis à mort et le reste vendu : les Carthagois, qui n'avaient plus que quelques mauvaises places, quittèrent l'île pour la dernière fois. Lævinus désarma les Siciliens, récompensa les partisans de Rome, punit cruellement ceux de Carthage et les contraignit tous à tourner leurs soins vers l'agriculture pour nourrir Rome affamée⁴ (210).

En Sicile comme en Grèce, les plans d'Annibal avaient échoué ; en Sardaigne, les Carthagois n'osaient plus reparaitre ; en Espagne, Asdrubal et Magon ne pouvaient arriver jusqu'aux Pyrénées ; en Italie, les Gaulois oubliaient la guerre Punique, et Capoue, toujours bloquée, allait expier sa trahison. Retiré lui-même dans l'Apulie, Annibal n'espérait plus rien que de l'épuisement et de la lassitude

¹ Ces mercenaires espagnols furent récompensés par le don d'une ville, Murgance et son territoire. (Tite-Live, XXVI, 21.) Tous les transfuges repris furent décapités.

² Tite-Live, XXV, 40. Il dit cependant : *urbs diripienda militi data* (ibid., 31).

³ Cicéron, *II in Verr.*, V, 32, 38.

⁴ La disette y était si grande, que le médimne de blé valait 15 drachmes, et que le sénat envoya jusqu'en Égypte demander des vivres à Ptolémée. (Polybe, IX, fr. 18.)

de Rome. Mais Rome était un prodige de constance et d'habileté ; à l'alliance de Philippe et de Syracuse, elle avait opposé celle des Celtibériens, de Syphax, le roi numide, de Ptolémée et d'une partie des Grecs ; en l'année 213, elle tint vingt légions sous les drapeaux ; en 212 et 211, elle en eut vingt-trois. Par la prise d'Arpi, où mille hommes de cette précieuse cavalerie qui faisait la force du Carthaginois passèrent aux Romains, par celle de plusieurs places de la Lucanie et du Bruttium, Annibal se trouva resserré si étroitement, que le sénat se hasarda à rappeler les deux armées consulaires pour les envoyer contre Capoue. Les Romains n'avaient voulu sérieusement attaquer cette ville que le jour où ils seraient assez forts pour tirer d'elle une éclatante vengeance.

Annibal semblait abattu ; tout à coup il sort de son repos et répare plus menaçant, plus terrible. Il frappe des coups répétés, surprend Tarente¹, fait rentrer dans son parti la plupart des peuples de la Lucanie et du Bruttium, et, ce qu'après Trasimène, après Cannes, il n'avait osé faire, il va le tenter. Du haut de leurs murailles, les Romains le verront camper à 40 stades de leurs murs. C'est qu'il faut sauver ses plus fidèles alliés et profiter de la confiance qui est revenue aux généraux romains.

Le sénat avait exigé de Tarente des otages que l'on tenait enfermés à Rome dans l'atrium du temple de la Liberté. Ils gagnèrent deux de leurs gardiens et s'enfuirent, mais furent repris avant d'avoir dépassé Terracine. Le peuple, en ce moment, frappé de terreurs superstitieuses, n'était pas enclin à la miséricorde. Les temples de la Fortune et de l'Espérance venaient de brûler, et l'on annonçait de divers côtés quantité de prodiges menaçants. D'ailleurs, cette fuite qui avait préparé un ambassadeur de Tarente était l'indice d'une prochaine défection : les otages furent battus de verges et précipités du roc tarpéien. Ils appartenaient aux meilleures familles de leur cité. Treize jeunes nobles, à leur tête Philemenus et Nicon, formèrent le projet de les venger en livrant Tarente aux Carthaginois, qui campaient dans le voisinage. Sous prétexte d'une chasse, ils sortirent de la ville avec des épieux, des filets et des chiens, allèrent trouver Annibal et lui révélèrent leur dessein. Plusieurs fois ils renouvelèrent ce manège ; comme ils revenaient toujours avec beaucoup de gibier qu'Annibal faisait réunir sur leur route, on ne concevait dans la ville aucun soupçon, et ils eurent le temps d'arrêter toutes les conditions du traité : Tarente gardera ses lois, ses biens et sa liberté avec exemption de tout tribut ; elle ne recevra point, malgré elle, de garnison carthaginoise, mais elle livrera la garnison romaine.

Une nuit, Philemenus, arrivé près d'une des portes de la ville, fait le signal habituel pour qu'on lui ouvre. Il entre, précédé de deux hommes qui portent un énorme sanglier. Tandis que les gardes admirent la grosseur de l'animal, Philemenus et les soldats qui le suivent en silence se jettent sur eux et les égorgent. Annibal approchait en même temps d'un autre côté. Arrivé sans bruit à peu de distance de l'enceinte, il allume un feu qui jette une flamme vive et s'éteint aussitôt. Pareil signal est fait de l'intérieur : c'était Nicon et les autres conjurés qui lui répondaient. Ils surprennent les gardes, ouvrent la porte, et Annibal pénètre dans la ville. Tous les Romains qui n'eurent pas le temps de se réfugier dans la citadelle furent massacrés. Cette citadelle, établie sur une presque île rocheuse que la mer entourait de plusieurs côtés, était très forte, et un mur précédé d'un fossé large et profond la séparait de la ville. Pour la prendre, il aurait fallu un siège régulier, par conséquent un temps considérable, et Annibal

¹ Tite-Live, XXV, 17.

n'en avait pas, car les cris de détresse des Campaniens arrivaient en ce moment jusqu'à lui (212).

Capoue n'avait tiré aucun avantage de son alliance avec Annibal. Cernée par les cités voisines que Rome avait gardées dans son alliance, menacée par les légions qui s'étaient établies à peu de distance, elle voyait son commerce perdu, son agriculture ruinée, et au milieu des plus fertiles campagnes de l'Italie, elle était réduite à demander des vivres aux Carthaginois. Annibal, que retenait le siège de la citadelle de Tarente, chargea Magon, un de ses habiles lieutenants, de ravitailler Capoue. Mais les colons de Bénévent donnèrent avis de sa marche au consul Fulvius campé près de là, à Bovianum, et Magon, surpris, perdit treize mille hommes avec tout son convoi. Il fallait détruire le mauvais effet de cette défaite ; Annibal se dirigea lui-même sur Capoue dont personne n'osa lui barrer la route. Deux mille cavaliers qui le précédaient chassèrent les fourrageurs romains des environs de la ville et, à la seule nouvelle de son approche, les consuls reculèrent ; Fun se replia sur Cumes, l'autre du côté de l'Apulie. Il se met à la poursuite de celui-ci et se venge de n'avoir pu l'atteindre sur le centurion Penula, auquel on avait confié quinze mille hommes dont pas un n'échappa, sur le préteur Fulvius, qui en perdit seize mille près d'Herdonée. Un peu plus tôt, Gracchus attire par un Lucanien dans une embuscade y avait péri, et son armée d'esclaves s'était dispersée¹ (211). Quelques mois auparavant, les Scipions avaient été vaincus et tués en Espagne. La prise de Syracuse ne compensait pas tant de désastres.

Les Romains se hâtèrent de revenir à la prudente temporisation de Fabius ; mais, avec leur ténacité habituelle, ils recommencèrent le blocus de Capoue. Dès qu'Annibal eût quitté la Campanie, les deux consuls et un préteur, au moins seize mille hommes, prirent leurs dispositions pour en finir avec ce peuple qui avait osé donner le signal des défections, et, afin de n'être pas troublé dans leur œuvre de vengeance, ils s'enfermèrent comme dans une forteresse, en élevant un double mur précédé d'un fossé qui mit le camp à l'abri des sorties et des attaques du dehors. L'approvisionnement de ce camp retranché fût assuré par les arrivages de Sardaigne et de l'Étrurie. Les vivres débarqués à Pouzzoles ou à l'embouchure du Vulturne remontaient par cette rivière jusqu'à la forte ville de Casilinum, où étaient les magasins de l'armée.

Le sénat avait encore quelques ans dans Capoue ; en 213, de jeunes nobles, au nombre de cent douze, étaient passés dans les lignes romaines ; il espéra provoquer en 211 de nouvelles désertions. Les travaux d'investissement n'étaient pas achevés qu'un fécial vint apporter aux Capouans cette déclaration :

Ceux qui, avant les ides de mars, quitteront la ville, conserveront leur liberté et leurs biens.

C'était annoncer le sort réservé aux autres. Ceux-ci le savaient bien et les meneurs du parti populaire, qui étaient maîtres de Capoue, n'avaient nulle espérance que Rome oubliât leur trahison. Aussi avaient-ils organisé un système de terreur et mis à la tête de la cité, comme *meddix tuticus*, un homme obscur, adoré de la populace, à cause de ses déclamations contre la richesse et les trahisons des grands. Personne n'osa répondre au suprême appel du sénat. Un incident, qui fait penser aux combats singuliers du moyen âge, montre même que certains nobles avaient besoin de faire parade de leur dévouement

¹ Appien, VII, 35. Voyez, dans Tite-Live(XXV, 17), les honneurs qu'Annibal lui rendit, les danses espagnoles autour du bûcher, etc.

patriotique. Un Romain, Quinctius Crispinus, avait eu pour hôte le Campanien Badius, qu'avant la défection de Capoue il avait soigné dans sa maison durant une maladie. Un jour, Badius se présente aux avant-postes ; il appelle Crispinus et lui dit : *Je te défie au combat ; montons à cheval en écartant tout le monde et voyons qui, de nous deux, est le meilleur guerrier*. Le Romain lui répond qu'il y a entre eux des liens d'hospitalité et que, s'il le rencontrait, fût-ce dans la mêlée, il se détournerait pour ne pas souiller sa main du sang d'un hôte. *Tu as peur*, lui crie Badius, *tu n'es qu'un lâche*. A ces outrages, Crispinus court demander au général la permission de combattre hors des rangs, puis il saisit ses armes, l'élançait sur Badius, le perce à l'épaule gauche, au-dessus du bouclier et le renverse de cheval ; mais tandis qu'il saute à terre pour achever son ennemi, celui-ci se réfugie au milieu des siens. Crispinus ramenant au camp le cheval et les armes du vaincu fut reçu par les cris joyeux de ses compagnons. *Ce fut un présage*, dit le pieux Tite-Live ; *cette issue du combat releva le courage des uns et abattit l'audace des autres*.

Ces escarmouches autour de Capoue donnèrent lieu à une nouveauté militaire. Le centurion Q. Novius imagina de dresser des vélites, choisis parmi les plus vigoureux et les plus lestes, à combattre au milieu de la cavalerie. Armés d'un bouclier court et de sept javelots acérés, ils partaient en croupe derrière un cavalier et, à la rencontre, de l'ennemi, sautaient à terre. Les Campaniens avaient alors à combattre à la fois des fantassins, dont les traits rapides blessaient ou tuaient beaucoup d'hommes et de chevaux, et des cavaliers qui poussaient une charge à fond sur leurs adversaires ç demi rompus. Depuis ce jour, ajoute Tite-Live la cavalerie romain eut la supériorité sur celle de Capoue¹.

Annibal était retourné à Tarente pour presser le siège de la citadelle, et, comme il ne connaissait pas mieux que les Romains l'art, déjà si bien pratiqué par les Grecs, de prendre une place de vive force, la citadelle résistait toujours. Il essaya de se dédommager par la prise de Brindes, qui lui eût donné un bon port sur l'Adriatique ; il échoua encore. Averti par des Numides qui avaient réussi à franchir les lignes romaines que Capoue était à bout de forces, il revint sur cette ville, et, lorsque les habitants virent la cime du mont Tifata couronnée par les troupes du général vaincu, ils se crurent sauvés. Mais il se heurta vainement contre les retranchements romains. Il avait trente-trois éléphants ; quelques-uns, tués au pied du mur, comblèrent le fossé de leurs corps : c'était un pont, et une cohorte espagnole parvint à le franchir ; mais les assaillants furent rejetés en bas du rempart, une sortie des assiégés fut, en même temps repoussée. Annibal ne pouvant vivre dans ce pays épuisé, ni, par conséquent, rester en face de ce camp inexpugnable, conçut l'audacieux projet de délivrer Capoue, en pénétrant dans Rome même par surprise. Il était depuis cinq jours au voisinage des légions ; à peine la sixième nuit avait-elle enveloppé les deux camps de son ombre, qu'il part silencieusement, laissant dans le sien tous les feux allumés. Précédé de ses Numides, qui éclairent la marche et arrêtent tous les courriers, il avance à grandes journées par le Samnium². Les voies Appienne et Latine sont

¹ Tite-Live, XXVI, 4. Je ne crois pas, comme Tite-Live semble le dire, que le corps des vélites fût alors créé ; je pense qu'il y eut seulement une partie d'entre eux dressés à un service nouveau. Les légions n'avaient pu se passer jusqu'à l'année 211 d'infanterie légère.

² Ici, comme partout, je suis Polybe (IX, fr. 2) de préférence à Tite-Live ; celui-ci fait passer Annibal, en marchant sur Rome, par la voie Latine. Mais il n'a compris que la moitié du plan d'Annibal. C'est au retour qu'il a dû prendre cette route. Du reste Tite-Live reconnaît que le vieil historien Cælius Antipater faisait passer Annibal de la Campanie dans le Samnium, et il ajoute (XXVI, 11) qu'on ne sait si ce fut à l'aller ou au retour qu'il prit cette route.

plus courtes, mais plus fréquentées, et il veut arriver avant qu'on sache qu'il est parti. Ou Rome sans défense succombera, ou Appius, rappelé de Capoue au secours de la capitale, se fera battre en chemin ; s'il ne prend que la moitié de ses troupes pour ne pas abandonner le siège, Annibal écrasera plus facilement le secours ou le laissera passer pour courir au camp et l'emporter. Dans tous les cas, Capoue sera délivrée. Tout était compté dans ce plan, excepté la constance romaine. Quand Annibal parut¹, le sénat ne rappela pas une cohorte ; le peuple entier courut aux murailles², et deux légions nouvelles, qu'on exerçait dans la ville, sortirent audacieusement à la rencontre de l'ennemi. Je voudrais croire ce que Tite-Live ajoute, qu'on expédia le même jour un corps de cavalerie à l'armée d'Espagne et que le terrain où campait le Carthaginois, mis aux enchères dans le Forum, trouva preneur au prix habituel ; mais le départ des cavaliers eût été une imprudence et la vente une bravade que les Romains n'étaient pas en humeur de faire.

Pour Annibal, le coup sur Rome était manqué ; mais sans doute Appius arrivait : il l'attendit cinq jours, en répandant tout autour de la ville une effroyable dévastation. Quand, suivant ses calculs, il crut Appius à moitié chemin de Rome, il précipita son retour sur Capoue par la voie la plus courte (la *via Latina*), laissant les consuls et leurs recrues s'enorgueillir de le voir fuir devant eux. Mais les Romains n'avaient pas lâché leur proie ; Appius était resté dans ses lignes ! Au moins, il se vengea sur ceux qui le suivaient : une nuit il surprit leur camp et en tua un grand nombre, puis il s'enfuit jusqu'à Rhegium, pour ne pas entendre les cris de désespoir de cette ville qu'il n'avait pu sauver.

Quand les descendants des Romains de l'âge héroïque cherchèrent, aux environs de leur ville, le lieu où le terrible Carthaginois s'était arrêté, ils ne trouvèrent pas d'endroit plus propice pour son armée que le mont Albain dont les volcans avaient autrefois ébranlé l'Italie entière ; une prairie qui descend au cratère du monte Albano, au-dessous de Rocca di Papa, devint et est resté le *camp d'Annibal*. De ces hauteurs (Castel Gandolfo) couvertes d'arbres huit fois séculaires, dont les aïeux ont certainement abrité le héros, il a pu contempler, à ses pieds, la plaine latine, les sept collines et la forte enceinte de Servius, qui mettait ce peuple, indomptable à l'abri de ses coups.

Festus prétend que les Romains, tout fiers de ce qu'Annibal avait reculé si loin après avoir tant osé, bâtirent en avant de la porte Capène un temple au Ridicule. On voit en effet dans le voisinage du cirque de Caracalla quelques ruines qui portent ce nom. Mais le *deus Rediculus* ne fut d'abord que le dieu qui ramène en arrière, redire³ : les Romains ne riaient pas d'Annibal.

Capoue ouvrit ses portes (211). Le châtement fut terrible. Avant l'entrée des Romains, trente des sénateurs, réunis chez l'un d'eux, Vibius Virrius, s'étaient fait préparer un festin avec ce qui restait de falerne et des provisions du siège. A la dernière coupe, ils se donnèrent l'adieu suprême : elle était empoisonnée. Les autres comptaient sur la générosité des Romains, et Tite-Live prétend que le

¹ A 4 lieues de Rome, sur les bords de l'Anio. Une fois il s'avança jusqu'à la porte Esquilin. Silius Italicus le montre contemplant du haut d'une colline l'immense cité ... *lentus celcis adstans in collibus, intrat urbem oculis...* (XII, 488).

² Peu de temps auparavant on avait nommé des commissaires pour réparer les murailles et les tours.

³ Ce dieu, vieille divinité pélasgique, s'appelait aussi Tutanus (Varron, *ap. Nonnius*, 33) ou le Protecteur, et il se confondit avec Priape que les matrones stériles imploraient. A titre de Fascinum il détournait les maléfices et les périls. Faunus était aussi un dieu protecteur.

sénat avait décidé qu'il leur serait fait grâce, mais que le proconsul, prévenant le messenger, porteur de la bonne nouvelle, ordonna l'exécution avant d'ouvrir la dépêche. C'est mal connaître la dureté romaine et les mœurs du temps : les Capouans allaient souffrir ce que leurs ennemis auraient souffert s'ils étaient tombés dans leurs mains. Soixante-dix sénateurs furent décapités. A la fin de l'exécution, raconte l'historien, un Campanien, Jubellius Taurea, s'approche de Fulvius et lui crie à haute voix : *Puisque tu es si altéré de notre sang, que ne me fais-tu frapper de ta hache, afin que tu puisses te vanter d'avoir une fois tué un homme plus brave que toi ! — Je le ferais volontiers*, répondit Fulvius ; *mais un décret du sénat s'y oppose. - Eh bien, moi*, répond Jubellius, *je vais te montrer ce que ne serais pas capable de faire* ; et il égorge sa femme, ses enfant, puis lui-même¹. Trois cents nobles furent condamnés aux fers, tout le peuple vendu, la ville et son territoire déclarés propriété romaine. Quelques sénateurs auraient voulu effacer jusqu'au dernier vestige de cette cité qui avait rêvé la domination de Phalie. Pella et Calatia eurent le même sort. Ces fertiles campagnes ne seront, pour longtemps, habitées que par de pauvres laboureurs ou par les fermiers et les troupeaux d'esclaves de la noblesse romaine, et dans ces lieux où s'élevaient de florissantes cités on ne connaîtra plus ce qui était l'orgueil et la joie des anciens : la vie municipale. Plus de curie, plus de magistrats, plus d'assemblée publique : la riche et glorieuse Capoue fut réduite à n'être qu'un repaire de laboureurs, *receptaculum aratorum*, un entrepôt pour les moissons, *locus condendis fructibus*. Chaque année, un préfet y apportera la loi et la volonté de Rome². Tel était le terrible droit de la guerre antique. Il faisait bien des victimes, mais il faisait aussi les résistances indomptables et le patriotisme ardent, farouche, d'un Jubellius Taurea.

Les fils de quelques-uns des sénateurs égorgés à Capoue essayèrent de venger leurs pères et leur patrie. La veille d'une fête de Minerve ils mirent le feu dans Rome en plusieurs points du Forum. Une nuit et un jour l'incendie courut par la ville, et elle eût été consumée tout entière si un esclave n'avait dénoncé le complot et fait arrêter les incendiaires. L'entrée de Rome fut interdite à tous les Campaniens.

L'année suivante (210), les levées furent difficiles ; déjà en 213 il avait fallu envoyer des commissaires chez les alliés pour enrôler les jeunes gens ayant l'âge du service. Cette fois on ne put réunir que vingt et une légions, et pour équiper la flotte de Lævinus, destinée à la Sicile, les sénateurs portèrent au trésor tout ce qu'ils possédaient d'or, d'argent et d'airain. L'un des nouveaux consuls était Marcellus. A son retour de Sicile avec les dépouilles de Syracuse, il avait demandé le triomphe et n'avait obtenu que l'ovation. Il espérait, cette année, de plus glorieux succès. *Celui qui a su vaincre le Carthaginois après Cannes*, écrivait-il au sénat, *ne laissera pas cet homme s'applaudir longtemps de sa dernière victoire*. Il débuta heureusement par la reprise de Salapie, dont la garnison carthaginoise, cinq cents Numides, fut égorgée. À ce moment Annibal tuait, aux environs d'Herdonée, un préteur et treize mille légionnaires ; c'était la seconde fois qu'il était vainqueur près de cette ville. Il semblait qu'il aurait dû respecter ce témoin de ses deux victoires. Mais les habitants avaient appelé Fulvius lui aussi, il voulut donner une leçon sanglante aux défectionnaires les partisans des Romains furent mi à mort, la ville détruite et ses citoyens transportés à Thurium et à Métaponte. Marcellus courut à lui jusqu'à Numistro ;

¹ Valère Maxime, III, II, 24, 1.

² Cicéron, *de Leg. agr.*, II, 52-55 ; Tite-Live, XXVI, 16.

malgré ses promesses, le combat resta indécis ; toutefois l'armée romaine garda le champ de bataille et put brûler ses morts, ce qui permettait aux Romains de parler de cette rencontre comme d'une victoire. Un écrivain postérieur, moins préoccupé que Tite-Live de la gloire des familles romaines et de l'honneur de Marcellus, dit qu'Annibal avait su se placer entre deux sentiers profonds qui couvrirent ses ailes et, qu'il avait forcé le consul à reculer¹. Une escadre qui voulait ravitailler la citadelle de Tarente fut aussi détruite ; les braves gens, enfermés dans la place, n'en continuèrent pas moins leur résistance héroïque et, par des sorties heureuses, tinrent la molle cité en de continuelles alarmes. La situation restait donc la même. Cependant Rome se relevait lentement ; rien n'avait compensé pour Annibal la perte de Capoue et de la Sicile ; Scipion réorganisait en Espagne l'armée romaine ; les Carthaginois, chassés du Samnium et de la Campanie, n'avaient pas une grande ville où s'appuyer, et leur redoutable chef n'était protégé, hors de l'enceinte de son camp, que par l'effroi qu'il inspirait à ses adversaires.

L'année 209 ramena le Temporisateur au consulat. Tandis que son collègue Fulvius couvrait, à Bénévent, la Campanie et le Samnium tandis que la garnison de Rhegium attirait à l'extrémité du Bruttium l'attention des lieutenants d'Annibal et que Marcellus l'arrêtait lui-même à Canusium par trois combats en trois jours, Fabius filait rapidement sur Tarente et couronnait dignement, par la reprise de cette ville, sa glorieuse vie militaire. Tarente fut traitée comme Capoue, trente mille de ses citoyens furent vendus², et Fabius versa 3000 talents dans le trésor. La même année, Scipion entra dans Carthagène.

Le sénat pratiquait déjà la politique résumée par le poète *...parcere subjectis et debellare superbos* : Tarente et Capoue étaient rudement châtiées à raison de leur importance ; mais le terrible exécuteur des ordres du sénat contre Capoue, Fulvius, recevait avec bonté les Hirpins, les Lucaniens, les Volcences, se contentant de leur reprocher doucement les torts qu'ils venaient de réparer. On voulait encourager la trahison³ : ces peuples avaient livré les garnisons carthagoises de leurs villes. Par cette habile modération, Fulvius faillit gagner tout le Bruttium⁴.

L'année suivante (208), Marcellus, encore une fois consul, et son collègue Crispinus se crurent en état d'accabler Annibal, qui ne possédait plus en Apulie une place forte. Le Carthaginois leur tendit un piège, et, dans une reconnaissance, Marcellus périt avec les principaux officiers de l'armée. *Brave soldat*, dit Annibal en voyant son cadavre, *mais pauvre capitaine*. Cependant il lui fit de pompeuses funérailles et posa sur l'urne qui renfermait ses cendres une couronne d'or qu'il envoya plus tard au fils de son ancien adversaire⁵. Crispinus, grièvement blessé, avait eu le temps d'avertir les villes voisines qu'Annibal, possesseur de l'anneau de Marcellus, essaierait de les surprendre. Cette précaution réussit, et, dans une tentative sur Salapie, Annibal perdit six cents hommes, mais il parvint à faire lever le siège de Locres, que les Romains avaient

¹ Frontin, *Stratagèmes*, II, 2, 6.

² Polybe, X, 1 ; Tite-Live, XXVII, 16 ; Plutarque, *Fabius*, 121 sq. ; Zonare, IX, 8.

³ Ainsi le sénat avait accordé le droit de cité au Libyen Mutine et à l'Espagnol Mérie, qui avait livré l'Achradine. On retrouve Mutine commandant la cavalerie numide et les éléphants dans l'armée des Scipions, contre Antiochos, en 190. (Tite-Live, XXXVIII, 41.)

⁴ Tite-Live, XXVII, 15.

⁵ Le musée du Capitole a une statue qu'on dit être de Marcellus, mais le visage ne ressemble guère à celui des médailles.

commencé, cette fois, avec des machines de guerre fournies par les Grecs de Sicile.

Cependant les alliés de Rome se lassaient de cette guerre meurtrière. Depuis onze années, Annibal était en Italie, manœuvrant avec des troupes peu nombreuses au travers de quatorze légions, se jouant des plus habiles consuls, et aussi libre de ses mouvements, au milieu de tant d'armées et de places ennemies, que si les Romains se fussent tenus cachés derrière leurs murailles. Ses victoires n'avaient put soulever contre eux l'Italie ni triompher de leur constance, mais celle des alliés fléchissait. Si les belliqueuses populations du centre ne faisaient entendre aucun murmure, au nord, les Étrusques et les Ombriens menaçaient d'une défection. Il fallut qu'on s'assurât du sénat d'Arretium et qu'une armée allât contenir ces peuples¹. A Rome même, le nombre des citoyens était tombé de 270.000 à 137.000². L'argent manquait pour la flotte et l'armée. Tout le monde rivalisa encore de générosité patriotique, et le sénat se résolut à mettre la main sur l'épargne conservée pour le moment des nécessités suprêmes. L'*aurum vicesimarium*, ou le 20^e du prix des esclaves affranchis, avait produit, depuis le plébiscite de 357 qui avait établi cet impôt, une somme de 4.000 livres pesant d'or, laquelle vaudrait aujourd'hui 4.300.000 francs, mais qui valait alors bien davantage. A toutes les qualités politiques et militaires qui firent triompher Rome il faut, ajouter la sagesse prévoyante du plus grand peuple administrateur de l'antiquité qui avait préparé de si loin cette ressource pour les mauvais jours. Douze colonies venaient de déclarer qu'elles n'avaient plus ni soldats ni argent, et le sénat, sans force contre elles, s'était gardé d'ébruiter l'affaire. Heureusement, dix-huit autres donnèrent tout ce qui leur fut demandé ; ce dévouement, dit Tite-Live, sauva Rome encore une fois.

Leurs noms méritent d'être conservés et Rome aurait dû les graver en lettres d'or aux murs de son Capitole. C'étaient les villes qui, pour la plupart, ayant senti de plus près les maux de la guerre, étaient plus ardentes à en souhaiter la fin : Signia, Norba, Saticula et Frégelles, dans le sud du Latium ; Cosa, Pæstum et Pontia, sur la mer Tyrrhénienne ; Lucérie et Venouse, en Apulie ; Bénévent, Æsernia, Spolète dans le Sarnnium ; Brindes, Hadria, Firmum et Ariminum qui, placées sur l'Adriatique, redoutaient les pirates carthaginois ; enfin les colonies du Pô, Crémone et Plaisance, dont Rome pouvait seule assurer l'existence. Celles qui avaient refusé leur concours étaient, au contraire, presque toutes, plus rapprochées de Rome : Nepete, Sutrium, Carseoli, et Narnia, au nord ; Albe, Ardée, Sora, Suessa, Circei, Interamna, Setia et Cales, au sud.

Au moment où éclataient parmi les alliés latins des signes menaçants de lassitude, Rome était exposée à de plus grands dangers que, tous ceux qu'elle avait jusqu'alors courus. P. Scipion, vainqueur en Espagne, avait laissé échapper Asdrubal, et celui-ci s'avancait sur les Alpes avec une armée grossie en chemin par de nombreux mercenaires gaulois. Averti par le bruit public, Annibal réunit toutes ses garnisons éparses dans le Bruttium, et marcha par l'Apulie à la rencontre de son frère. A Rome, pour faire face au péril, on annula l'exemption dont jouissaient les colonies maritimes, on rappela les volontaires licenciés

¹ Varron, le vaincu de Cannes, la commandait. (Tite-Live, XXVII, 24.)

² Ce chiffre est très probablement faux, car les censeurs suivants trouvèrent 214.000 citoyens. (Tite-Live, XXIX, 37.) La population diminue moins qu'on ne pense durant les grandes guerres. En 1791, la population de la France était de 26.343.074 d'après le comité de la Constituante. En 1815, après vingt-cinq années de combats, elle s'étant accrue de 5 millions, et avait atteint le chiffre de 29.226.000 (recensement officiel).

(*volones*), et l'on fit venir de Sicile et d'Espagne plusieurs corps d'élite : Scipion envoya dix mille hommes et mille cavaliers, le préteur de Sicile, quatre mille archers et frondeurs. En épuisant toutes les ressources, les consuls parvinrent à réunir cent mille légionnaires. Un camp fortifié en avant de Narnia ferma en outre la route de l'Ombrie sur Rome (207).

Des deux consuls, l'un, C. Claudius Néron, ne s'était pas encore signalé par d'éclatants exploits. Il avait servi sous Marcellus et en avait le bouillant courage avec une audace voisine de la témérité ; l'autre, Livius, condamné huit ans auparavant, au sortir du consulat, par un de ces jugements populaires que l'esprit de faction inspire, avait quitté Rome et vécu aux champs en solitaire irrité, souffrant des malheurs de son ingrate patrie, mais lui refusant le secours de son bras et de son expérience. Les censeurs triomphèrent enfin de cette douleur obstinée. Ils l'obligèrent à couper sa barbe, à changer ses vêtements de deuil et à venir reprendre sa place parmi les sénateurs qui lui imposèrent un second consulat. Néron et Livius étaient ennemis ; le péril public et les prières du sénat les réconcilièrent.

A l'approche des grands événements que l'année 207 allait voir s'accomplir, les présages funestes se multipliaient ; l'anxiété des esprits en faisait voir partout. A Carre, un vautour était entré dans le temple de Jupiter ; à Cumes, des rats avaient rongé les ornements d'or de la statue du dieu ; le lac de Bolsena avait roulé du sang ; des pierres tombaient du ciel, la foudre frappait les temples des dieux, les murs et les portes de la ville. Un monstre était né d'une matrone ; les augures, appelés d'Étrurie pour conjurer ce prodige fatal, déclarèrent que l'enfant ne devait pas toucher la terre ; qu'il fallait l'enfermer vivant dans un coffre et le jeter, loin du rivage, au sein de la mer profonde. Ce fut, du moins, le seul sacrifice humain que, cette fois, la superstition exigea, et, comme si un souffle de la Grèce eut passé sur Rome, des chœurs de jeunes filles, chantant par la ville des vers composés par le poète Andronicus, accomplirent les expiations. *Après un pur et chaste sacrifice offert par les matrones, on partit du temple d'Apollon. Deux génisses blanches ouvraient la marche, derrière elles on portait deux statues de Juno Regina en bois de cyprès. Puis venaient vingt-sept jeunes filles parées de robes traînantes et chantant en l'honneur de la déesse des hymnes religieux. Les décevirs¹ couronnés de lauriers et vêtus de la prétexte, suivaient le chœur des vierges. De la porte Carmentale le cortège se rendit au Forum, où les jeunes filles exécutèrent des danses sacrées dont leurs voix réglaient la cadence.* (Tite-Live.)

Cependant Annibal cherchait à percer au travers des trois armées romaines qui, de Capoue, de Venouse et de Tarente, lui fermaient la route de la haute Italie. Néron avait plusieurs fois commandé la cavalerie d'une armée consulaire : il savait s'éclairer et dresser des embûches ; près de Grumentum, il tendit aux Carthaginois un piège où leur chef tomba, comme Annibal toutefois y pouvait tomber. Ce fut pour les Romains un succès, mais non pas une victoire. Après avoir reculé jusqu'à Métaponte, Annibal revint prendre position près de Canusium au voisinage du théâtre de sa plus brillante victoire, et il attendit dans un camp retranché les messagers de son frère.

Celui-ci avait heureusement franchi les Alpes et se trouvait dans la Cisalpine à la tête de cinquante-deux mille combattants, auxquels huit mille Ligures vinrent se joindre. Au lieu de précipiter sa marche pour conduire à son frère, ses soixante

¹ *Decemviri sacris faciundis*. Ils avaient la garde des livres sibyllins.

mille hommes, il s'arrêta au siège de Plaisance. Lorsque, reconnaissant sa faute et l'impossibilité d'enlever cette place, il s'avança enfin vers l'Ombrie, il était trop tard ; Livius lui barra le passage, et Néron campait en face d'Annibal. Asdrubal avait chargé six cavaliers numides et gaulois de lettres pour son frère ; ils tombèrent dans les avant-postes de Néron. On avait tant donné à la prudence, que Néron fut tenté de demander la victoire à l'audace, et il prit la résolution la plus hardie de cette guerre, celle d'abandonner son camp sous les yeux d'Annibal et de conduire à son collègue dix mille de ses meilleurs soldats¹. Ce plan n'était point aussi téméraire qu'on le pourrait croire. Annibal, à la suite de deux échecs, venait de faire, du golfe de Tarente au bord de l'Aufidus, une série de marches et de contre-marches durant lesquelles il n'avait pu prendre son adversaire en flagrant délit de négligence ou de fausse manœuvre. Il était donc, à son tour, condamné à la prudence. Un camp romain n'était point facile à forcer. Le Carthaginois, si habile en rase campagne, ne savait pas enlever de vive force des retranchements solides. Néron compta que les siens, même dégarnis de l'élite de ses légionnaires, résisteraient jusqu'à son retour. Il y laissait d'ailleurs des soldats qui avaient vu fuir Annibal, des armes, des munitions et une grande espérance. Pour gagner l'autre armée, il avait d'abord à franchir la plaine qui s'étend de l'Aufidus au Frento, entre la chaîne apennine et l'énorme masse du mont Gargan : c'était le point difficile de l'opération. Mais au milieu se trouvait la forte place de Lucérie, à laquelle l'expédition pouvait au besoin s'appuyer ; au delà, elle entra en pays ami, où le Carthaginois ne s'était jamais aventuré depuis Cannes. Il suffisait donc de dérober à l'ennemi une marche ou deux pour que le corps expéditionnaire fût, comme le camp, en sûreté.

Néron avertit le sénat de son dessein, ordonna aux deux légions de la ville d'aller occuper la forte position de Narnia qui ferme la vallée du Tibre ; à celle de Campanie de rentrer dans Rome ; aux habitants des pays qu'il va traverser de préparer sur la route des vivres et des chariots. Le bruit qu'une nouvelle et formidable armée africaine allait encore porter dans leurs campagnes l'incendie, le meurtre et la servitude avait jeté l'épouvante dans les cœurs. Aussi obéit-on avec empressement aux ordres du consul. On courrait au-devant de ces soldats en qui l'on voyait les sauveurs de l'Italie, et chacun apportait ce qu'il possédait pour les hommes, pour les chevaux, de sorte que rien n'arrêtait la marche ; en six jours², ils firent plus de 400 kilomètres³.

Néron rejoignit son collègue sur les bords du Métaure. Pour ne pas donner l'éveil à l'ennemi, il entra de nuit dans le camp dont l'enceinte ne fut pas agrandie, et ses soldats furent reçus sous la tente de leurs camarades. Mais, au matin, les trompettes sonnent deux fois : Asdrubal reconnaît à ce signe que les deux consuls sont réunis, et ses gardes avancés lui rapporte qu'on voit, dans le camp ennemi, de vieux boucliers, des chevaux amaigris, des visages hâlés comme par une marche récente. Il croit son frère vaincu, peut-être tué, et toutes les forces de Rome réunies contre lui ; il fuit, ses guides l'égarant, puis l'abandonnent ; les consuls l'atteignent, et il est obligé de recevoir la bataille dans un poste désavantageux. Néron, que dix années de combats contre Annibal ont initié à la tactique carthaginoise, tourne l'aile gauche d'Asdrubal, taille en pièces les

¹ Frontin, *Stratagèmes*, I, 1, 9. Tite-Live (XVIII, 45) dit six mille fantassins et mille cavaliers ; mais il ajoute plus loin que la troupe de Néron se grossit sur la route de vétérans et de volontaires.

² Peut-être sept, car il mit six jours pour revenir, et Tite-Live assure qu'au retour il marcha plus vite, *citatiores quam inde venerat agmine* (XXVII, 50).

³ Il y a 285 milles romains, ou 422 kilomètres, entre le Métaure et Canusium, ce qui donne environ 70 kilomètres, soit 17 ½ de nos lieues communes, pour chacune des six étapes.

Gaulois, et attaque par derrière les Espagnols, que Livius presse en face. Les historiens de Rome, voyant avec raison dans cette bataille les repréailles de Cannes¹, voulurent que toute cette armée, il ne se fût pas échappé un homme : *cinquante-six mille*, disent-ils, *tombèrent avec leur chef, qui, en digne fils d'Amilcar, se jeta au plus épais de la mêlée, quand il vit la victoire passer aux Romains*.

La nuit même qui suivit le combat, Néron partit ; le treizième jour², il rentra dans son camp (207). Le succès l'avait justifié. La tête d'Asdrubal, jetée dans les retranchements ennemis, apprit à Annibal la ruine de ses dernières espérances. *Je reconnais là*, lui fait-on dire amèrement, *la fortune de Carthage*. La fortune n'avait rien à faire en cette occurrence, lui seul avait manqué à son génie en manquant de vigilance.

Pendant que Néron accomplissait cette marche audacieuse, Rome était dans la plus cruelle anxiété. Les matrones remplissaient les temples et fatiguaient les dieux de leurs supplications ; les sénateurs ne quittaient pas la curie ; les citoyens, le Forum. Il semblait que tous les dangers jusqu'alors courus n'eussent rien été à côté de ce péril suprême. Enfin deux cavaliers apportent de Narnia la nouvelle d'une grande victoire. On doute encore, lorsqu'une lettre arrive du camp même. Le messenger veut la remettre au préteur et pénétrer au sénat : la foule l'arrête et l'entraîne à la tribune, mais les magistrats interviennent, et ces hommes, aussi respectueux, dans leur joie, des vieilles coutumes nationales qu'ils l'ont souvent été dans leur colère, sacrifient une légitime impatience. La lettre est lue d'abord aux pères conscrits, puis au peuple ; elle annonçait l'arrivée de trois envoyés consulaires qui avaient assisté à la bataille. On se précipite à leur rencontre jusqu'au pont Milvius. On les suit au Forum, à la curie, et du haut de la tribune ils racontent tous les détails du grand événement. Quand ils disent combien d'ennemis sont tombés, que leur chef est, mort, que Néron porte sa tête à Annibal, un cri immense leur répond. Puis les uns courent aux temples remercier les dieux ; les autres, à leurs maisons pour répéter aux femmes, aux enfants, aux vieillards, à tous ceux qui n'ont pu entendre la bonne nouvelle, que Rome est définitivement sauvée et le Carthaginois vaincu.

Réfugié dans le Bruttium (Calabre), il y tint cinq années encore, jusqu'à ce que Scipion l'arrachât enfin de ce repaire inexpugnable en assiégeant Carthage.

Pour comprendre qu'Annibal ait pu tenir si longtemps en ce pays, il en faut connaître la conformation. *La presque île des Calabres est montueuse et très accidentée.... L'Apennin s'y élève en brusque escarpements jusqu'au-dessus de la zone des bois. Le mont Pollino, d'où l'on domine à la fois les deux mers d'Ionie et d'Éolie, est plus haut que le Matese et que toutes les autres cimes du Napolitain ; le groupe dont il occupe le centre barre la presque île dans toute sa largeur, d'une mer à l'autre, et se prolonge au bord des eaux occidentales en un mur de rochers plus abrupts encore que ceux de la Ligurie et beaucoup plus inaccessibles à cause du manque complet de routes. Au sud, il s'ouvre en de*

¹ *Reddita œqua Cannensi clades... videbatur* (Tite-Live, XXVII, 49). Polybe (XI, 5) dit seulement : *ἀπέθανον... σὺχ ἐλάττους μυρίων*. De la vente des prisonniers on tira plus de 300 talents. Cf. Horace, *Carm.*, IV, IV, 4 :

*Carthagini jam non ego nuntios
Miltam superbos : occidit, occidit
Spes omnis et fortuna nostri
Nominis, Hasdrubale interempto.*

² Peut-être le quatorzième.

beaux vallons boisés, où les habitants vont recueillir sur le tronc des frênes la manne médicinale qui s'expédie ensuite dans tous les pays du monde. La profonde vallée du Cratis limite, au sud et à l'est, ce premier massif et le sépare d'une deuxième, moins élevée, mais à la base plus étendue : c'est la Sila, dont les rochers de granit et de schiste, d'origine beaucoup plus ancienne que les Apennins, ont encore gardé la parure et, l'on pourrait dire, l'horreur de leurs grandes forêts.... Au sud de la Sila s'élève un troisième massif bien nommé l'Aspromonte. Énorme croupe à peine découpée en sommets distincts, mais rayée sur tout son pourtour de ravins rougeâtres où de furieux torrents roulent en hiver. **L'âpre montagne**, encore revêtue de ses bois, étale largement dans la mer Ionienne ses promontoires panachés de palmiers et disparaît enfin sous les flots, à la pointe désignée par les marins sous le nom de Partage des Vents (Spartivento)¹.

¹ Élisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, tome 1^{er}, page 485-6.

CHAPITRE XXV — FIN DE LA SECONDE GUERRE PUNIQUE ; LES SCIPIONS.

I. — OPÉRATIONS EN ESPAGNE (218-205).

Ce qu'Annibal avait tenté en Italie, les trois Scipions l'avaient accompli en Espagne. En 207 les Romains étaient à peu près maîtres de cette péninsule. Mais il faut reprendre les choses de plus haut.

Quand Cornelius Scipion s'était vu prévenu par Annibal au passage du Rhône, il avait donné à son frère Cneus ses deux légions, pour occuper le pays entre l'Èbre et les Pyrénées, qui, récemment soumis et autrefois allié de Rome, montrerait sans doute des dispositions favorables. Marseille, qui avait couvert cette côte de ses comptoirs, seconda Scipion de toutes ses forces, et l'habileté de ses pilotes le rendit d'abord maître de la mer. Une seule bataille, gagnée près de Scissis, rejeta les Carthaginois derrière l'Èbre (218), et la destruction de la flotte d'Asdrubal aux bouches de ce fleuve permit aux Romains de ravager toute la côte jusqu'au détroit (217). Ces premiers succès firent éclater de toutes parts des défections ; cent vingt cités se donnèrent aux Romains, et les Celtibériens, la plus brave et la plus nombreuse peuplade de l'Espagne, battirent seuls deux fois Asdrubal. Jusque dans la Bétique il y eut des révoltes, surtout quand les Romains, après s'être emparés des otages espagnols retenus dans Sagonte, les eurent renvoyés avec honneur dans leurs cités.

Au sortir du consulat, Cornelius était venu rejoindre son frère avec huit mille hommes et trente vaisseaux. Forts de leur habileté et de leur union, ils repoussèrent Asdrubal loin de l'Èbre, quand, après Cannes, Annibal l'appela en Italie. Quatre victoires, la prise de Castulon et de Sagonte, confirmèrent ces premiers succès (215), et une solde offerte à la jeunesse celtibérienne fit accourir sous leurs drapeaux de nombreux auxiliaires (214). Mais, en Espagne, comme en Italie, la nature du pays, hérissé de montagnes et de places fortes, éternisait la guerre. Les Scipions, lassés de courir de l'Èbre à la Bétique, songèrent à soulever l'Afrique pour arrêter les secours que recevaient leurs adversaires. Trois centurions envoyés à Syphax, roi de la Numidie occidentale, le gagnèrent à l'alliance romaine, disciplinèrent ses troupes, et lui firent remporter une victoire sur les Carthaginois (215). Ces succès tournèrent contre eux : Carthage s'effraya de se voir elle-même menacée. Une nombreuse armée, conduite par Masinissa, fils d'un autre roi numide, battit Syphax, le chassa de ses États et passa en Espagne, d'où le danger était venu. Les Scipions, menacés par trois armées, virent les Suessétans et les Celtibériens se tourner encore contre eux. Pour tenir tête à tant d'ennemis, les deux frères se séparèrent. Ce fut la cause de leur perte : attaqués l'un après l'autre et enveloppés par des forces supérieures, ils succombèrent (212). Ils doivent partager avec Fabius la gloire d'avoir sauvé leur patrie. La reconnaissance des Romains conserva leur mémoire : Cicéron les appelait deux foudres de guerre.

L'Espagne semblait perdue, mais Carthage y avait trop de généraux pour qu'on agît avec unité et résolution. Les débris des deux armées romaines, ralliés derrière l'Èbre par un jeune chevalier, Marcius, eurent le temps de reprendre courage. Attaqué par Asdrubal et Magon, Martius les battit l'un après l'autre, repassa l'Èbre à leur suite ; et lorsque, dans l'été de 211, Néron, après la chute de Capoue, vint avec treize mille hommes reprendre le commandement que le

sénat n'avait pas voulu laisser à un chef élu par des soldats¹, Asdrubal était déjà rejeté sur la Bétique². Enfermé dans le défilé des Pierres Noires, il trompa le futur vainqueur du Métaure par de feintes négociations, et s'échappa. Mais un nouveau général arrivait, Publius Scipion, fils de Cornelius.

Avec le temps, la vie du vainqueur d'Annibal est devenue une légende merveilleuse. Sa naissance, disait-on, comme celle d'Alexandre, avait été entourée de prodiges ; et lui-même accréditait ces vagues récits d'une origine divine en passant de longues heures dans le temple de Jupiter. Toutes ses paroles étaient graves, toutes ses actions semblaient conduites par les dieux. Nul ne recevait autant de révélations par des visions nocturnes ou des inspirations d'en haut : les oracles parlaient pour lui. On prétend qu'à la Trébie il avait sauvé la vie à son père, qu'après Cannes il avait contraint, le poignard sur la gorge, un Metellus et d'autres jeunes nobles à jurer qu'ils n'abandonneraient pas l'Italie. Quand il se mit sur les rangs pour l'édilité, les tribuns objectèrent sa jeunesse : *Je suis assez âgé*, dit-il, *si les Romains veulent m'élire*. Ce patricien était un grand seigneur qui ne s'abaissa jamais à flatter le peuple et qui sut obtenir de lui tout ce qu'il voulut, parfois en le bravant. Personne ne se présentant pour le commandement de l'armée d'Espagne, il le demanda, bien que, âgé seulement de vingt-sept ans, il n'eût encore rempli aucune des grandes charges, et il l'obtint. Les deux républiques s'étaient habituées à considérer le gouvernement de cette province comme un domaine réservé à une seule famille, laquelle était pour Carthage les Barcas, pour Rome les Scipions.

Polybe, qui ne croit ni à la fortune ni à l'assistance des dieux, mais qui croit beaucoup à la raison humaine, repousse bien loin les légendes superstitieuses qu'on faisait courir sur Scipion. Il tenait de Lælius, l'ami et le compagnon d'armes du héros de Zama, les détails les plus intimes sur ce personnage, et il l'estime un sage qui faisait tout entrer dans ses calculs, même la crédulité populaire. *Son adresse*, dit-il, *à représenter ses desseins comme inspirés des dieux donnait aux siens la confiance d'entreprendre les choses les plus difficiles*³.

Arrivé en Espagne (210), Scipion gagna les soldats en comblant d'éloges et d'honneurs leur ancien chef Marcius, et, pour débiter avec éclat, il médita une entreprise qui attirât sur lui tous les regards. Sans avoir révélé son dessein à d'autres qu'à Lælius, commandant de sa flotte, il partit des bords de l'Èbre, avec vingt-quatre mille fantassins et deux mille cinq cents cavaliers, et, après sept jours de marche, il montra à ses soldats les tours de la Nouvelle Carthage, l'arsenal et le trésor des Barcas. Défendue d'un côté par une citadelle et par de hautes murailles, de l'autre par la mer et par un étang, cette place passait pour inexpugnable. Scipion la prit en plein jour, dès le premier assaut. Des pêcheurs de Tarragone lui avaient appris qu'à la marée basse, surtout quand soufflait le vent du nord, l'étang était guéable⁴. Tandis qu'une vive attaque attirait les assiégés vers les murailles qui défendaient la ville du côté de la terre, l'heure du reflux arrivant, les eaux s'écoulèrent, et cinq cents soldats franchirent sans

¹ Marcius avait pris dans ses lettres le titre de propréteur : c'était un dangereux exemple.

² Polybe, qui porte très haut les mérites d'Asdrubal, excuse ses défaites par les embarras où le jetèrent les généraux que Carthage envoyait en Espagne.

³ Polybe, X, 2.

⁴ Sur certains points du littoral méditerranéen la marée est très sensible, et de la direction des côtes et du vent dépend l'amplitude ou la diminution du flot. Dans l'Adriatique et sur les côtes occidentales de la Sicile, la marée monte de 1 mètre, parfois de 3.

obstacle l'étang, puis le mur qu'il baignait. Le vent du nord s'était levé au moment de l'assaut : toute l'armée crut à un miracle ; ils disaient que Borée et Neptune avaient combattu pour eux¹ (210).

Les soldats de la flotte avaient rivalisé de courage avec les légionnaires : un centurion et un marin se disputaient l'honneur d'avoir le premier franchi l'enceinte. Ils eurent chacun une couronne murale qui leur fut décernée en présence de l'armée entière. Les autres relurent de larges gratifications. A Lælius, son amiral et son ami, Scipion donna une couronne d'or et trente bœufs, dont on fit un joyeux festin sur les vaisseaux. Mais il ne laissa point les soldats s'oublier au sein de la victoire. Tous les jours, il les exerçait : la flotte simulait une bataille navale, où les galères luttèrent de vitesse ; l'armée de terre se livrait des combats avec des javalots sans pointe, et Polybe décrit longuement les manœuvres difficiles qu'il faisait exécuter à sa cavalerie, pour assurer à l'homme et au cheval le meilleur emploi de tous leurs moyens, et à l'escadron la rapidité de ses évolutions, la puissance des mouvements d'ensemble.

Carthagène renfermait les otages de l'Espagne : il les traita avec bonté, donnant à tous des présents, même aux enfants ; aux garçons des épées, aux filles des bracelets ; puis il les renvoya vers leurs peuples. *Quelques soldats qui connaissaient bien*, dit Polybe, *le faible de leur général, lui avaient amené une jeune fille d'une remarquable beauté*. Tite-Live place ici un roman d'amour, gracieux intermède au milieu de cette grave histoire où l'homme public enveloppe si bien l'homme privé, que les passions individuelles restent cachées sous le *paludamentum* militaire ou la toge sénatoriale. *Scipion*, dit-il, *s'étant informé de la patrie et de la famille de la jeune captive, apprit qu'elle était fiancée à Allucius, chef des Celtibériens. Il mande le futur époux et lui dit : Je suis jeune comme vous ; mon âge aussi me permettrait les douceurs d'un amour légitime, si les intérêts de la république n'occupaient pas mon âme tout entière. En m'amenant leur prisonnière, mes soldats m'ont appris que vous l'aimiez avec tendresse, et sa beauté me l'a fait croire aisément ; je veux favoriser vos amours. Votre fiancée a été respectée dans mon camp comme elle eût pu l'être chez les siens. Je vous en fais un présent digne de vous et de moi, la seule condition que vous deveniez l'ami des Romains. Sachez bien qu'il n'est point aujourd'hui sur la terre de peuple dont vous deviez plus, vous et les vôtres, redouter la haine et rechercher l'amitié. Le jeune chef, pénétré de joie, jure par tous les dieux de payer sa dette de reconnaissance. Le père et la mère de la jeune fille veulent contraindre Scipion à accepter une somme considérable à titre de rançon. Il fait déposer l'or à ses pieds, puis dit encore à Allucius : Outre la dot que vous recevrez de votre beau-père, acceptez celle-ci de moi.*

Je ne sais si les détails de cette histoire sont authentiques, mais le fait de la restitution des otages l'est certainement, et, pour l'histoire, cela suffit. Allucius, de retour en son pays, vanta à ses compatriotes les vertus de Scipion, *semblable aux immortels et venu en Espagne pour subjuguier tout par ses armes ou sa*

¹ Polybe (X, 2) avait lui-même visité Carthagène, et Lælius lui avait conté, entre autres détails, que durant l'assaut Scipion allait partout accompagné de trois soldats qui le couvraient de leurs boucliers, contre les traits qu'on lui lançait de la muraille, de sorte que le général voyant tout, pouvait sur l'heure pourvoir à tout.

clémence. Il fit des levées parmi ses clients et revint peu de jours après retrouver l'armée romaine, à la tête de quatorze cents cavaliers d'élite¹.

La conduite de Scipion avait été habile et honnête : ce qui est une habileté de plus. D'ailleurs le protégé des dieux voulait se montrer supérieur aux faiblesses humaines et servir sa politique par ce contraste avec la hauteur, les exactions et les outrages des généraux carthaginois². Aussi les principaux chefs espagnols, Édécon, Mandonius et Indibilis, lui amenèrent leurs troupes ; dans leur admiration, ils lui donnaient le titre de roi.

Cependant Scipion hésitait : les trois armées, les trois généraux qui avaient vaincu et tué son père et son oncle, pouvaient encore se réunir. Le plus rapproché de lui, Asdrubal, était campé, entre Bæcula et Castulon, dans la vallée du Bætis (Guadalquivir) ; il resta une année entière sans appeler à lui ses deux collègues, sans faire un mouvement pour prévenir les défections, qui se multipliaient. Scipion marcha sur lui durant l'été de l'année 209 et le vainquit dans une bataille qui coûta au Carthaginois plus de vingt mille hommes tués ou pris. Asdrubal n'en traversa pas moins l'Espagne entière, et ce que, vainqueur, il n'avait pu faire, il l'accomplit quand il n'eut plus d'armée : il franchit les Pyrénées, dont Scipion ne lui disputa point le passage. Suivant Polybe, Asdrubal avait de longue main préparé cette expédition. Avant que sa défaite fût complète, il s'échappa avec ses éléphants, ses trésors et quelques soldats³, fit un détour par la vallée du Tage pour déjouer la poursuite de Scipion et, par les Pyrénées occidentales, descendit en Gaule, où il resta comme perdu pendant plus d'une année (208)⁴. Scipion et Rome l'oublièrent. Mais l'orage lentement s'amassait, et, lorsqu'en 207 Asdrubal se précipita du haut des Alpes avec cinquante-deux mille combattants, Scipion fut accusé d'avoir détourné sur Rome un danger qu'il n'avait pas osé combattre : ce qui était une calomnie, car il devait croire qu'il avait pourvu à tout, en couvrant par une armée de huit mille hommes, fortement établie au camp de Sucrone, les passages des Pyrénées orientales, c'est-à-dire, la seule route qui parût praticable pour gagner l'Italie. Lui-même, d'ailleurs, n'avait perdu les traces du vaincu de Bœcula que pour aller à des adversaires qui en ce moment semblaient plus dangereux. Il sera toujours mis à sa charge qu'il ne sut ni pénétrer ni prévenir le projet d'Asdrubal, mais les lauriers de Zama ont caché cette faute.

En face de lui restaient, en effet, trois autres généraux, Masinissa, Magon et Asdrubal Giscon. Il en vint un quatrième, Hannon, qui se laissa surprendre et battre par le lieutenant Silanus. Ce succès, la prise d'Oringis par Lucius Scipion, et la victoire de Scipion lui-même à Ilipa contre soixante-dix mille Carthaginois, réduisirent les possessions puniques en Espagne à la seule ville de Gadès (206). Déjà Scipion songeait à l'Afrique. La Numidie, voisine du territoire carthaginois, était partagée entre deux princes rivaux, Syphax et Masinissa. Le dernier, qui servait, en Espagne, dans l'armée carthaginoise, sentit sa fidélité chanceler sous le poids des revers : il traita secrètement avec Scipion. Syphax, au contraire, avait déjà combattu pour la cause de Rome ; mais ses malheurs le rendaient

¹ Tite-Live, XXVI, 50.

² Polybe, IX, 11.

³ X, 39, 7 et 8. Cf. Tite-Live, XXVII, 19. Le combat de Bæcula n'aurait donc été livré, que pour donner le change à Scipion.

⁴ D'après Polybe (XI, 18), il doit avoir franchi les Pyrénées à la fin de l'été de 209, et il n'arriva en Italie qu'au printemps de 207. Tite-Live parle de sa célérité, mais aussi de voyages d'émissaires romains et massaliotes dans l'intérieur de la Gaule pour l'observer.

circonspect. Afin de décider et de réunir les deux rois contre Carthage, Scipion ne craignit point de passer lui-même en Afrique. A la cour du roi barbare, il trouva Asdrubal, venu avec la même pensée ; il le vainquit encore, dans cette négociation, par son adresse et son éloquence insinuante. Au retour, il se hâta d'en finir avec la guerre d'Espagne ; il prit ce qu'il y restait de places ennemies, et Gadès, abandonnée par Magon, que Carthage envoyait en Ligurie pour renouveler la tentative d'Asdrubal, ouvrit ses portes.

A ce moment se place un événement qui n'eut aucune importance pour la guerre, mais qui en a une considérable pour l'histoire de Rome : une sédition militaire. Déjà on a vu Regulus contraint de menacer des verges un tribun qui, après Ecnome, refusait de le suivre en Afrique. En 253 il avait fallu, pour cause d'indiscipline, dégrader quatre cents chevaliers, et un peu plus tôt une légion s'était révoltée dans Rhegium. Cette fois ce fut une partie de l'armée d'Espagne, les huit mille hommes cantonnés à Sucrone pour contenir le pays entre l'Èbre et les Pyrénées, qui, sur le faux bruit de la mort de Scipion, se soulevèrent. Ils chassèrent du camp leurs tribus et donnèrent les faisceaux à deux simples soldats ; ils croyaient que l'Espagne allait tomber dans la confusion et s'en promettaient le pillage. Un retard pour le paiement de la solde avait servi de prétexte ; mais Scipion vivait, et le seul bruit de son retour à la santé arrêtait les insurrections sur lesquelles les révoltés comptaient. Il envoya au camp de Sucrone sept tribuns qui n'y portèrent point des paroles de colère : peut-être, disaient-ils aux rebelles, leurs services n'ont-ils pas été suffisamment récompensés, et il est certain que de l'argent leur est dû ; le général en fait recueillir chez les alliés ; déjà le trésor de l'armée reçoit à Carthagène le produit des tributs ; qu'ils se rendent dans cette ville et ils seront payés. — Ils y viennent confiants dans leur nombre et rassurés contre toute mesure sévère par le bruit répandu que le reste des troupes va partir avec le légat Silanus pour une expédition contre les Lalétans. A leur approche, en effet, l'armée de Carthagène sort de la place, mais elle s'arrête aux portes et, tandis que les rebelles, convoqués le lendemain et sans armes sur la place publique, y trouvent Scipion assis sur son tribunal, elle rentre dans la ville, en ferme toutes les issues et enveloppe silencieusement le forum. Scipion parle longuement, afin de donner aux troupes fidèles le temps d'opérer leur mouvement : d'abord ce sont les reproches d'un ami plutôt que d'un général, puis l'amertume du chef, dont la confiance a été trompée, enfin, la sévérité du proconsul et l'indignation du patricien, qui a vu profaner les faisceaux, les auspices, la majesté du commandement, les droits sacrés de la patrie. *Il faut du sang pour effacer tant de forfaits*. A ces mots répond un grand bruit d'armes, le choc des épées et des boucliers dans les rangs des soldats de Silanus, et le héraut annonce que le conseil condamne trente-cinq des coupables. Attirés individuellement la veille chez des hôtes qui les avaient enivrés, ils avaient été saisis sans bruit. On les traîne nus dans l'enceinte, on les attache au poteau où ils sont battus de verges et frappés de la hache. Puis, les cadavres enlevés et la place purifiée par les prêtres, chaque soldat doit renouveler son serment devant les tribuns militaires et recevoir ensuite la paye qui lui est due. Pas un cri, pas un murmure ne s'était élevé du milieu de ces cohortes tremblantes¹. La sédition était apaisée, mais ce désordre révèle le changement qui s'opère dans les mœurs militaires, et la continuité des guerres va accélérer cette transformation du soldat citoyen, qui défendait la patrie, en soldat mercenaire, qui la vendra.

¹ Tite-Live, XXVIII, 24-29.

Scipion était libre alors de partir et d'aller à Rome recevoir plutôt que briguer le consulat (206). Mais, avant de quitter l'Espagne, il fonda pour ses vétérans, au milieu de la Bétique, la colonie d'Italica d'où sortiront les deux plus grands empereurs de Rome, Trajan et Hadrien.

Il voulut aussi frapper encore une fois les esprits par l'éclat d'une fête funèbre en l'honneur de son père et de son oncle. Il avait annoncé qu'il donnerait, à Carthagène, des combats de gladiateurs. *On ne vit point figurer à ces jeux des athlètes de condition servile ni de ces mercenaires qui vendent leur sang. Tous furent des combattants volontaires et non payés : les uns, envoyés par les princes du pays pour donner une preuve de la valeur naturelle à leur nation ; d'autres qui avaient voulu descendre dans l'arène pour gagner la faveur de leur général ; d'autres encore, pour le plaisir de porter un défi. Quelques-uns, engagés dans des contestations, convinrent que la victoire déciderait et s'en remirent à leur épée. Et ce n'étaient pas des hommes obscurs, mais de nobles et illustres personnages, entre autres Corbis et Orsua, cousins germains qui se disputaient la principauté d'une ville nommée Ibsès et qui se décidèrent à vider leur querelle par les armes. Corbis était le plus âgé, mais Orsua avait pour père le dernier roi. Scipion aurait voulu les réconcilier : ils répondirent qu'ils n'auraient pour juge que le dieu Mars. Corbis était fier de sa force, Orsua de sa jeunesse ; chacun d'eux aimait mieux mourir en combattant que de se soumettre à l'autorité d'un rival. Le plus âgé triompha facilement par son adresse de l'inexpérience fouguese du plus jeune*¹.

II. — CONSULAT DE SCIPION (205) ; BATAILLE DE ZAMA (202).

Depuis la bataille du Métaure, la seconde guerre Punique était terminée en Italie. Annibal avait compté sur Syracuse, elle était prise ; sur Philippe, il avait été battu² ; sur les Gaulois, ils étaient restés indifférents ; sur l'Espagne, elle était conquise ; sur Asdrubal, il venait de périr. Ses alliés d'Italie lui manquaient aussi, car le prestige de sa gloire se dissipait, et, en même temps, chaque jour augmentait ses exigences. Le Bruttium, si pauvre, s'épuisait à nourrir ses mercenaires, et partout, comme à Locres, on méditait des défections. Il se sentait entouré d'ennemis, et il croyait les retenir par la cruauté. Le sang africain se montrait. A Arpi, il avait fait périr dans les flammes la femme et les enfants d'un chef qui était retourné aux Romains. A Herdonée, à Terina, à Nuceria, il avait chassé les habitants et brûlé la ville. Il fit de même dans toutes les places qu'il ne put garder. Immobile dans son camp, on ne reconnaissait Annibal qu'à la prudence et aux craintes qu'il inspirait encore aux consuls, à la discipline qu'il savait maintenir, malgré ses revers, dans une armée que le seul appât du gain semblait pouvoir garder réunie et docile.

Cependant Carthage elle-même était menacée. Les Romains lui avaient fermé les uns après les autres tous les pays où elle recrutait des soldats : la Gaule, dont Marseille gardait les côtes ; l'Espagne et la Sicile, d'où ses armées étaient chassées ; la Numidie, dont Scipion avait gagné l'alliance. Chaque printemps, la flotte romaine de Lilybée insultait l'Afrique. En 207 le territoire d'Utique avait été ravagé et une flotte carthaginoise détruite. Enfin Scipion avait tourné contre Carthage les deux rois de Numidie. Le temps des véritables repréailles de Cannes était venu. Scipion le disait tout haut : *Il faut passer en Afrique ;*

¹ *Id.*, *ibid.*, 24.

² Cette année même (205) Philippe demandait la paix.

*Annibal, acculé dans le Bruttium, protégé par des montagnes et d'impraticables forêts, y fera une résistance dont on ne peut prévoir le terme ; une attaque sur Carthage lui fournira un prétexte honorable, que peut-être il attend, de quitter l'Italie*¹. Mais Fabius voulait que son système eût l'honneur de la dernière victoire, et l'on envoya le jeune consul en Sicile sans flotte et sans armée.

Souvent le peuple voit et comprend là où les sages ne voient ni ne comprennent : avec cet admirable instinct qui n'est que le bon sens appliqué aux choses simples et grandes ; il avait deviné le vainqueur d'Annibal, et il applaudissait à ses desseins. Ce que le sénat refusait, les alliés le donnèrent. L'Étrurie, naguère soupçonnée², offrit toute une flotte et une immense quantité d'armes, de fer, d'agrès et de provisions ; l'Ombrie, la Sabine, les Marses, les Péligniens, les Marrucins, promirent des soldats ; et l'on eut le singulier spectacle d'une flotte et d'une armée spontanément fournie par les sujets de Rome, quand Rome elle-même ne donnait à son consul ni un soldat ni un vaisseau.

Cette mauvaise volonté du sénat suivit Scipion en Sicile. Ayant trouvé une occasion d'enlever Locres à Annibal, il y laissa pour gouverneur Pleminius. La longueur de la guerre, comme chez nous à la fin de l'empire, avait inspiré aux soldats de profession un grand mépris pour les habitants des villes. La garnison de Locres et Pleminius se souillèrent de mille excès. Les ennemis de Scipion l'accusèrent de connivence. A Syracuse, disaient-ils, entouré de philosophes et de rhéteurs, il oubliait et Annibal et l'armée. Dans ce Grec chaussé de sandales et vêtu de la chlamyde, qui pourrait reconnaître un consul romain ? Une commission fut nommée pour examiner sa conduite, et l'on y adjoignit deux tribuns pour l'arrêter au nom du peuple, si tous ces bruits étaient fondés. A Locres, on trouva Pleminius seul coupable ; à Syracuse, Scipion montra la flotte, les magasins, les immenses préparatifs de la descente, et il renvoya ses juges pleins d'admiration et d'espérance³ (205). Dans le même temps, Rome avait envoyé des députés à Delphes pour faire une offrande à Apollon, et la Pythie, complice de la fortune de Rome, avait répondu : *Une importante victoire est réservée au peuple romain*.

La Sicile entière accourut à Lilybée le jour du départ (204). Scipion, monté sur le vaisseau prétorien et dominant de là sa flotte et la foule immense qui couvrait le port, offrit un sacrifice solennel qu'il termina, au milieu d'un religieux silence, par cette prière : *Dieux et déesses de la terre et des mers, je vous en prie, je vous en conjure, que mon commandement soit heureux pour moi pour le peuple romain, pour les alliés, pour mes soldats. Faites que nos projets prospèrent, et ramenez-nous dans nos foyers en santé, en force et vainqueurs*. Puis il jeta dans la mer les entrailles de la victime et fit sonner le départ. Un vent favorable enfla les voiles ; à midi on avait déjà perdu la terre de vue : quatre cents vaisseaux de transport portaient des vivres pour quarante-cinq jours et trente mille soldats, parmi lesquels les vétérans de Cannes ; quarante galères seulement les escortaient. Sur sa route, il ne rencontra pas un navire carthaginois, et

¹ *Jam hoc ipsum præsagens animo præparaverat ante naves* (Tite-Live, XXX, 20).

² Il paraît qu'à l'approche de Magon, il y eut encore quelques mouvements en Étrurie. Voyez Tite-Live, XXX, 3. Tel fut le zèle des alliés, que quarante jours suffirent pour couper le bois et construire les navires. (Plin, *Hist. nat.*, XVI, 50.)

³ Devant les grands événements qui se préparaient alors, on oublie le scandale que donnait à Rome la conduite de Livius Salinator durant sa censure. (Tite-Live, XXIX, 37.) Du reste, les historiens nous paraissent avoir singulièrement forcé ce caractère. Sa réponse à Fabius, avant la bataille du Métaure, ne peut pas avoir été faite. (Tite-Live, XXVIII, 40.)

cependant, après Zama, Carthage lui livra cinq cents vaisseaux de guerre ! Où étaient-ils quand s'avancait cette flotte qui portait sa destruction ?

Avant l'embarquement, Scipion avait appris la défection de Syphax, qu'Asdrubal avait gagné en lui donnant sa fille Sophonisbe, et la défaite de Masinissa, chassé par Syphax du royaume de ses pères. Les aventures de ce vaillant Numide nous montrent la vieille Afrique telle alors que nous la voyons aujourd'hui. Traqué sur une montagne par Bocchar, officier de Syphax, Masinissa lui échappe. Une seconde fois enfermé dans une vallée dont Bocchar occupe les issues, il fait encore à travers les précipices, et gagne les plaines de Cypea, où Bocchar suit ses traces, l'atteint et l'enveloppe. Malgré une blessure, Masinissa se fait jour avec quatre cavaliers ; mais Bocchar le reconnaît, lance tous les siens à sa poursuite, lui coupe la route du désert et l'accule à une rivière profonde. Les fugitifs s'y précipitent ; deux sont emportés par le torrent, et Bocchar, qui croit avoir vu le prince périr, retourne demander à Syphax le prix de la tête de Masinissa. Celui-ci, caché au fond d'une caverne, y panse ses blessures, -vivant du butin que lui rapportent ses deux compagnons ; et, dès qu'il peut remonter à cheval, il quitte audacieusement sa retraite, apparaît tout à coup au milieu des Massyliens, les soulève, et, redevenu roi, attaque à la fois Carthage et son rival. Une nouvelle défaite le rejette dans le désert. Il s'y joue encore de l'ardente poursuite de Vermina, fils de Syphax, jusqu'à ce que son ennemi lassé l'abandonne ; alors il gagne la Petite Syrte, où il attend que les Romains arrivent (204).

Scipion était descendu au Beau Promontoire, quand il vit accourir quelques cavaliers poudreux. C'était Masinissa, qui venait de traverser encore, pour le rejoindre, toute l'Afrique carthaginoise. Scipion avait compté sur deux rois : l'un était ennemi, l'autre détrôné. Mais ce fugitif était le meilleur cavalier de l'Afrique, et, dans les deux Numidies, il n'était bruit que de son éclatante bravoure ; Scipion l'accueillit avec honneur, comptant sur lui pour faire bientôt une importante diversion. Deux combats de cavalerie, le ravage des campagnes et le blocus d'Utique inaugurèrent sans éclat cette expédition d'Afrique, où l'on ne vit pas, comme au temps de Regulus, les alliés de Carthage s'unir aux Romains, ce qui indique un changement dans leurs sentiments, provenant sans doute d'un changement de conduit du sénat carthaginois à leur égard. L'année suivante fut plus féconde (203). Asdrubal et Syphax avaient réuni cinquante mille hommes¹. À la faveur de feintes négociations, Scipion fit reconnaître leurs camps, formés de buttes de jonc et de paille ; durant une nuit il y mit île feu, tandis que ses légions enveloppaient l'enceinte : trois mille hommes seulement s'échappèrent. Une nouvelle armée de trente mille Carthaginois et Numides fut écrasée à la journée des Grandes Plaines. Le temps était venu d'utiliser Masinissa ; Scipion le chargea avec Lælius de poursuivre Syphax, ci eux fois vaincu. Les Massyliens accoururent en foule autour de leur prince, qui provoqua son rival en combat singulier, et l'infanterie romaine n'eut qu'à se montrer pour dissiper l'ennemi, ébranlé déjà par les charges furieuses des Massyliens. Syphax, Cirta, sa capitale, ses trésors et Sophonisbe, tombèrent au pouvoir de Masinissa. Il avait autrefois aimé cette fille d'Asdrubal : il crut la soustraire à la haine de Rome en la prenant pour épouse. Mais Scipion se souvint qu'elle avait détaché Syphax de son alliance : il exigea durement que la Carthaginoise lui fût livrée, et le Numide envoya comme

¹ Tite-Live dit quatre-vingt-treize mille, mais, en relevant le nombre des morts, des prisonniers et des fugitifs, on ne trouve que cinquante mille. Suivant Appien, il n'y eut de brûlé que le camp d'Asdrubal.

présent nuptial à sa fiancée une coupe de poison. — Qu'y à-t-il de vrai dans ce roman que Tite-Live place au milieu de ses récits d'une guerre sans pitié ? Le humide avait voulu par orgueil mettre au nombre de ses femmes celle que Carthage aurait pu appeler *la fille de la république*, et, une fois entrée dans le harem royal, Sophonisbe n'en devait sortir que morte.

Cette importante expédition assurait à Scipion l'appui de tous les Numides. Annibal pouvait revenir : cette cavalerie à laquelle il devait ses victoires était maintenant tournée contre lui. Le sénat l'avait en effet rappelé, tandis que, pour gagner du temps et arrêter Scipion, déjà maître de Tunis, il rendait quelques prisonniers et envoyait une ambassade à Rome¹. Les Carthaginois avaient alors deux armées en Italie, celles d'Annibal et de Magon : ce dernier, chargé en 203 de recommencer l'expédition d'Asdrubal, avait perdu deux ans dans les montagnes de la Ligurie, puis s'était fait battre sur le territoire des Insubres (203). Il était à Gênes, malade d'une blessure, quand il reçut l'ordre de rentrer à Carthage : il embarqua son armée et mourut dans la traversée, à la hauteur de la Sardaigne.

Depuis cinq ans, Annibal n'avait tenté aucune de ces entreprises hardies qui avaient si souvent déconcerté les Romains, et il laissait les consuls se vanter, comme d'autant de victoires, de la reprise de quelques villes obscures². Mais malheur à qui venait le troubler dans sa retraite ? Le héros se retournait, frappait un coup, puis rentrait dans son repos. Sombre et triste, il se sentait vaincu par quelque chose de plus fort que son génie, les mœurs et les institutions de Rome. Des armées, des généraux, il en aurait triomphé ; mais ce peuple avait quelque chose de la puissance de l'Océan. En vain il l'avait refoulé devant lui : comme la mer qui revient et monte lentement, invinciblement, ce peuple s'était relevé. Déjà l'espace lui manquait, le flot l'entourait et, montant toujours, arrivait jusqu'aux murs de Carthage, dont il battait les portes.

En quittant l'Italie, Annibal lui laissa d'insultants et cruels adieux. Dans le sanctuaire de Junon Lacinienne, il éleva une colonne où il grava en langue grecque et punique le récit de ses victoires, que Polybe a lu, et autour du temple il fit égorger tous les mercenaires italiens qui refusèrent de le suivre. La tradition racontait aussi qu'il avait voulu ravir la statue d'or de la déesse, dont le visage irrité avait arrêté le sacrilège³. Depuis longtemps ses vaisseaux étaient prêts : il fit voile vers la Petite Syrte. Scipion avait débarqué au Beau Promontoire, nom de bon augure ; le premier monument qu'Annibal aperçut sur la côte d'Afrique fut un tombeau ruiné. Les peuples et les soldats voyaient l'avenir dans ces présages (203).

Scipion était pressé de finir cette guerre, car il craignait que chaque printemps ne lui amenât un successeur. Personne n'avait voulu de son commandement d'Espagne ; naguère encore on taxait ses espérances de folie ; mais Fabius venait de mourir, et les nouveaux consuls fatiguaient le sénat et les tribus pour obtenir sa province d'Afrique. Avec cette équité que le peuple montre dans les

¹ Tite-Live accuse les Carthaginois d'avoir violé la trêve, en interceptant un convoi de deux cents navires et en laissant insulter par la populace trois envoyés de Scipion, qui manquèrent périr.

² Tite-Live, XXX, 16.

³ Cicéron, *de Div.*, I, 24.

grandes circonstances, les trente-cinq tribus ne voulurent d'autre général en Afrique que celui qui avait reconquis l'Espagne et arraché Annibal d'Italie¹.

Avant de livrer la bataille qui allait décider des destinées du monde, Annibal, dans une conférence avec Scipion, demanda la paix. Mais la paix sans une défaite d'Annibal aurait été sans gloire et sans durée. Scipion refusa, et se hâta de combattre pour profiter de quatre mille cavaliers que Masinissa venait de lui amener, et prévenir l'arrivée des secours promis par Vermina au général carthaginois².

Les deux armées étaient de force égale en infanterie, mais la cavalerie de Scipion était plus nombreuse que celle d'Annibal. Tout ce qu'enseignait l'art de la guerre et une vieille expérience fut de part et d'autre appliqué (19 octobre 202)³. Du côté d'Annibal, plus de ces ruses auxquelles s'étaient laissé prendre tant de consuls, mais d'admirables dispositions. Sur les ailes, ses plus mauvaises troupes, pour occuper les Numides et les entraîner à la poursuite, loin du champ de bataille. En avant-garde, une ligne formidable de quatre-vingts éléphants ; derrière, ses mercenaires gaulois et ligures, pour émousser les épées romaines et rompre l'ordonnance des légions. Au corps de bataille, les Carthaginois et les Africains, pour tomber sur les Romains troublés et fatigués par un premier combat ; enfin, à un stade en arrière, ses vieilles bandes d'Italie, ses soldats les plus dévoués, tenus en réserve pour achever la victoire ou le suivre dans sa retraite et l'accompagner à Carthage, afin qu'il n'y rentrât pas désarmé⁴. Mais Scipion avait ménagé entre ses manipules des intervalles où les éléphants s'engagèrent criblés de traits par les vélites. Les mercenaires, rompus et rejetés sur la seconde ligne, y portèrent le désordre, tandis que Scipion arrêtait ses soldats, rétablissait les rangs, et les lançait à ce second combat avec l'ordre qu'ils auraient eu au sortir d'un camp. Durant ce choc terrible, Lælius et Masinissa, au lieu de se laisser emporter à la poursuite des cavaliers ennemis, avaient ramené leurs Numides sur l'arrière-garde ; Annibal était à son tour enveloppé. Il s'enfuit de ce champ de bataille couvert de vingt mille de ses soldats jusqu'à Hadrumète, et de là à Carthage, où il rentra trente-six ans après en être sorti avec son père Amilcar. Il y rentra fugitif, lui rapportant de tant de guerres, de victoires et de conquêtes, une paix humiliante. Quelques-uns, sans doute, auraient volontiers fait au grand vaincu le sort qu'avaient subi tant de chefs carthaginois au lendemain d'un désastre. Mais l'homme qui avait si longtemps fixé sur lui l'admiration du monde ne pouvait être traité comme un général obscur. Le peuple aimait celui qui avait porté si haut le nom de Carthage, et il n'aurait pas permis qu'après avoir refusé au héros les moyens de vaincre, les Hannons lui demandassent compte de sa défaite.

Les vétérans de Cannes avaient glorieusement rétabli l'honneur des armées romaines. De Zama Scipion était revenu à Tunis, où il détruisit encore une armée

¹ Cf. dans Tite-Live (XXX, passim), les efforts des consuls Claudius et Lentulus pour obtenir l'Afrique ; le sénat renvoie toujours l'affaire au peuple.

² Appien dit (*Libyca*, VIII, 34) qu'Annibal fit massacrer quatre mille Massyliens qui avaient passé de son côté et qu'il soupçonna de trahison ; et Tite-Live (XXX, 36) raconte que, quelques jours après la bataille de Zama, Vermina osa attaquer Scipion, qui lui tua seize mille hommes.

³ Il y eut ce jour-là, suivant Zonare, une éclipse de soleil, et les calculs astronomiques prouvent que cette éclipse fut visible dans le nord de l'Afrique. Tite-Live (XXX, 29) place Annibal à Zama et Scipion près de la ville de Naraggara. Suivant Appien (*ibid.*, VIII, 56), il y avait eu à Zama quelques jours auparavant un combat de cavalerie avantageux pour les Romains.

⁴ Ainsi Bonaparte, à la Moskova, refusa de faire donner sa garde. Tite-Live dit à tort qu'Annibal avait placé à l'arrière-garde les Italiens, dont il se défiait.

que Vermina, fils de Syphax, amenait au secours d'Annibal. Dans son conseil, quelques officiers parlaient de ne quitter l'Afrique qu'après avoir effacé de la liste des nations le nom de Carthage. Mais l'entreprise était difficile et longue ; d'autres profiteraient de leurs travaux ; déjà un des consuls de l'année 202, Tiberius Claudius Néron, se préparait à frapper du dernier coup l'ennemi héréditaire. Scipion se résolut à traiter. Peut-être aussi de plus nobles pensées occupaient cette grande âme. Depuis que Carthage n'était plus à craindre, elle devenait utile. Tant que vivaient Annibal et Carthage, Rome ne pouvait s'abandonner au dangereux enivrement de la victoire. Il lui fallait garder ses mœurs, sa discipline, son courage, en face de ce péril toujours prêt à renaître. Cette politique ut, au témoignage d'Appien (*Lybica*, VIII, 69), celle des Scipions ; ils la devaient sans doute au chef de leur maison.

Scipion conclut d'abord un armistice de trois mois que Carthage paya 25.000 livres d'argent, elle s'engagea de plus à fournir, pour toute la durée de la trêve, à l'armée romaine la solde et des vivres. A Rome, le peuple contraignit le sénat à laisser au vainqueur de Zama l'honneur de terminer cette guerre. On lui adjoignit seulement dix commissaires pour qu'il s'aidât de leurs conseils. Il ne demanda pas l'extradition d'Annibal, et fixa les conditions suivantes : Carthage gardera ses lois et ce qu'elle possède en Afrique ; elle livrera les prisonniers, les transfuges, tous ses navires, excepté dix, tous ses éléphants sans pouvoir en dompter à l'avenir ; elle ne fera point de guerre, même en Afrique, sans la permission de Rome, et ne pourra lever des mercenaires ; elle payera 10.000 talents en cinquante ans, livrera, cent otages de quatorze à trente ans, indemniserà Masinissa et le recevra comme allié¹.

A Carthage, un sénateur osa parler contre ces conditions : Annibal l'arracha de la tribune. Comme on murmurait : *J'ai toujours vécu dans les camps*, dit le rude soldat, *et j'ignore vos sages des villes*. Puis il prouva la nécessité de se soumettre. Les ambassadeurs partirent pour Rome. *Si l'on avait voulu nous écouter, Hannon et moi*, disait l'un d'eux, *nous ne serions pas ici à implorer votre pitié. Par quels dieux jurez-vous ce traité ?* demanda un sénateur. *Par ceux*, répondit Asdrubal, *qui ont si cruellement puni notre parjure*. Le sénat accepta les conditions souscrites par Scipion, et ordonna à deux féciaux de se rendre en Afrique, avec les pierres saintes, les verveines et la plante sacrée qui pousse au Capitole². Scipion reçut quatre mille prisonniers, d'assez nombreux transfuges, qui périrent sous la hache ou furent mis en croix, supplice jusqu'alors inusité chez les Romains, mais habituel à Carthage et en Orient. On lui livra cinq cents vaisseaux qu'il fit brûler en pleine mer, à la vue de Carthage, annonçant ainsi que Rome ne voulait point pour elle-même de cet empire maritime qu'elle venait de détruire. Le tribut fut remis le dernier. En voyant la douleur des Carthaginois pour se séparer de leur or, Annibal se prit à rire. *C'est quand on nous enlevait nos vaisseaux et nos armes*, dit-il, *qu'il fallait pleurer ; le moindre de vos maux est celui qui vous coûte le plus de larmes !* Carthage était désarmée ; pour qu'elle ne pût se relever, Scipion attacha à ses flancs un ennemi infatigable, Masinissa, auquel, en présence de ses troupes, il donna le titre de roi avec les Mats de ses pères, la forte ville de Cirta et une partie du royaume de Syphax ;

¹ Polybe, XV, 18 ; Tite-Live, XXX, 36. Quand ils apportèrent à Rome le premier terme du tribut, ils essayèrent de le payer en fausse monnaie : leurs pièces avaient un quart d'alliage. (Tite-Live, XXXII, 2.)

² Tite-Live, XXX, 43.

mais le reste fut rendu à Vermina, pour que le voisinage de ce mortel ennemi fit à Masinissa une obligation de sa fidélité.

Toutes choses ainsi réglées en Afrique, Scipion revint à Lilybée. De là il renvoya son armée à Rom sur la flotte ; pour lui, il prit par terre, traversant l'Italie dans toute sa longueur, au milieu d'un immense concours de peuples, comme pour effacer la honte de tous ces champs de bataille, en y montrant celui auquel le génie d'Annibal avait enfin cédé. Son entrée dans Rome fut le plus splendide triomphe. Il portait au trésor 123.000 livres d'argent, et chaque soldat avait reçu 400 as. Syphax suivait le char¹. C'était le premier roi condamné à cette honte. Mais bientôt Persée, Jugurtha, allaient passer par cette voie douloureuse qui était, pour Rome, la voie triomphale ; puis le Vercingétorix gaulois, Juba, et la fille des Ptolémées, et la reine de Palmyre ! Duillius n'avait eu qu'une inscription sur une colonne rostrale : Scipion reçut le nom d'Africain, et un plébiscite ordonna que sa statue, placée dans le temple de Jupiter, avec la robe triomphale et la couronne de laurier, en serait tirée chaque année à pareil jour pour recommencer un nouveau triomphe. À ces honneurs presque divins on voulut joindre le pouvoir, et dans l'égarément de sa reconnaissance, le peuple lui offrit le consulat et la dictature à vie².

Ce peuple était injuste envers lui-même. Le vainqueur véritable, dans cette lutte terrible, c'était lui. Dès les premiers jours, ses dieux l'avaient abandonné, et l'on verra bientôt qu'il en garda le souvenir irrité. Mais il ne s'abandonna point, fut à lui-même sa providence et se sauva par la sagesse dans le conseil, par la discipline dans l'action, par la constance dans le sacrifice ; et ces viriles vertus le firent plus grand qu'Annibal, plus heureux que Scipion. Cependant la foule a besoin de personnifier sa fortune dans un homme. Pour honorer celui qui avait vaincu à la dernière heure, Rome oubliait ses lois : elle offrait même à Scipion ce qu'elle laissera prendre à César, symptôme grave d'un état nouveau des esprits, qui présage des révolutions intérieures. C'est que la victoire de Zama ne finissait pas seulement la seconde guerre Punique, elle commençait la conquête du monde.

FIN DU PREMIER TOME

¹ Suivant Tite-Live, contredit par Polybe, qui devait être mieux informé, Syphax était mort dans sa prison avant le triomphe. Polybe le fait mourir à Tibur cinq ans plus tard. Les vétérans de Scipion reçurent des terres en Lucanie et dans l'Apulie.

² Tite-Live, XXXVIII, 56 : *perpetuum consulem et dictatorem*.